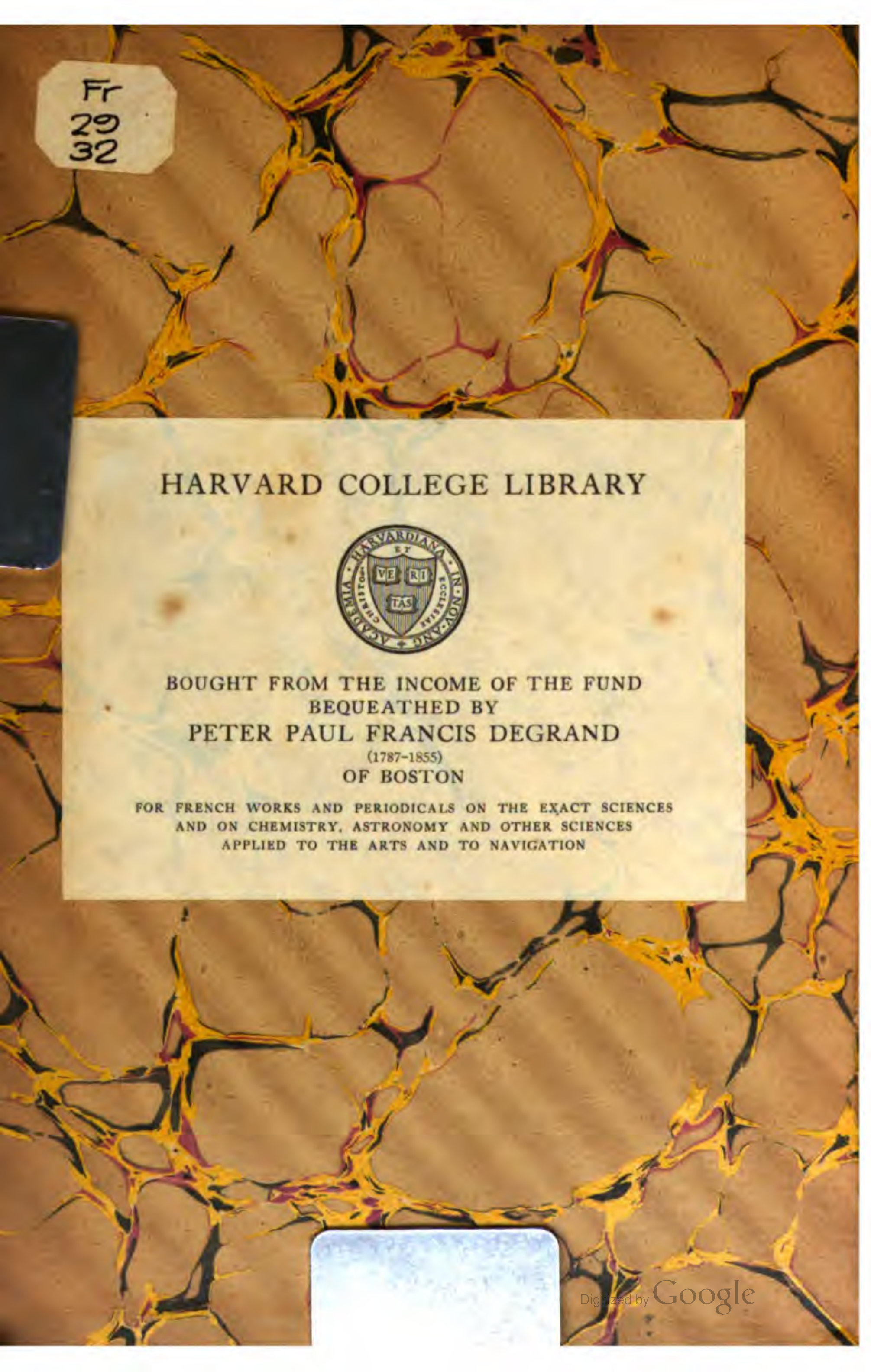
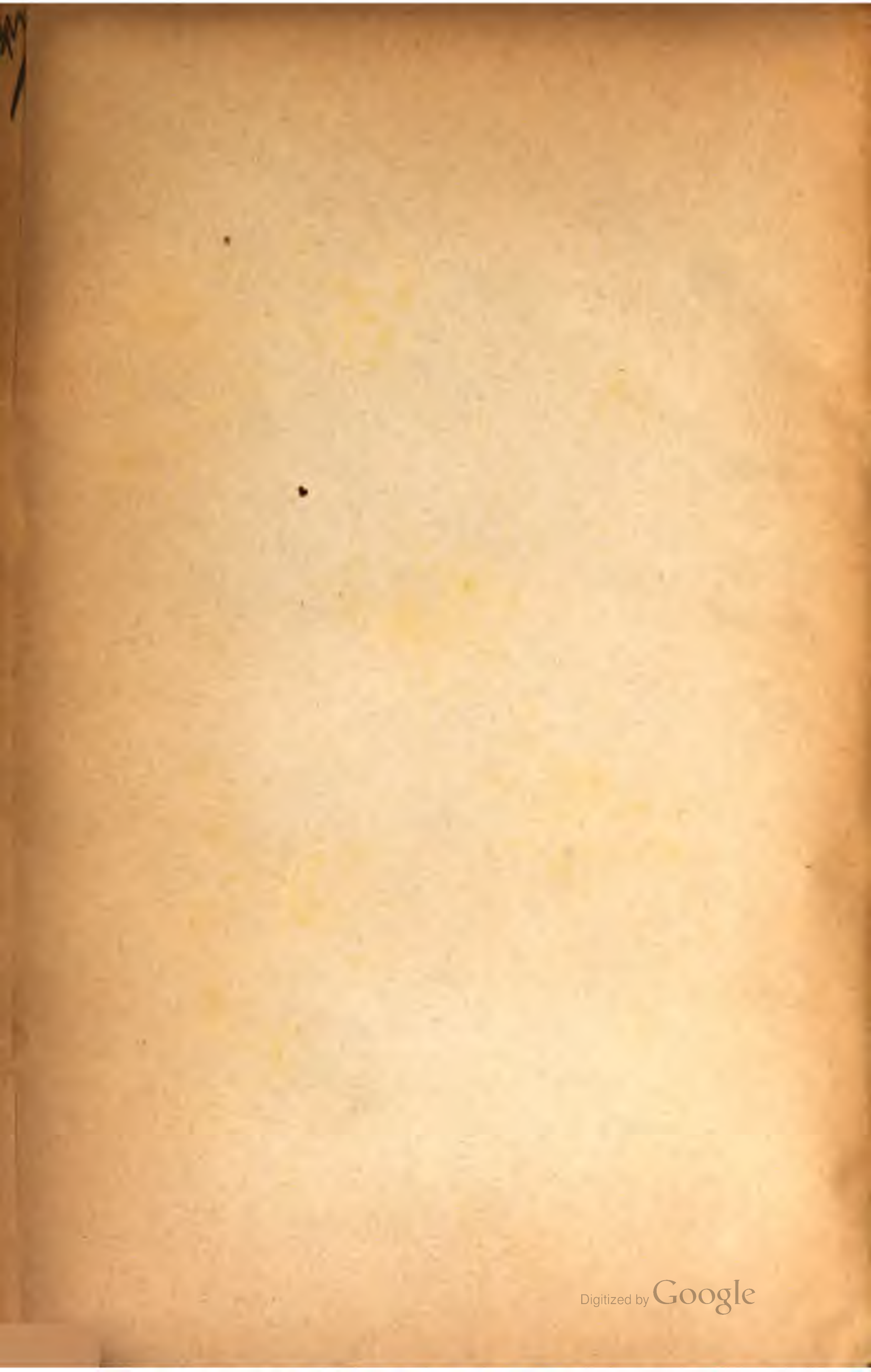

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY



Fr
29
32







MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

NATURELLES & ARCHÉOLOGIQUES

DE LA CREUSE

Tome III



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

NATURELLES & ARCHÉOLOGIQUES

DE LA CREUSE

Tome III



GUÉRET
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE P. AMIAULT
3, Rue du Marché 3,

—

1862

La Société n'entend être responsable ni des opinions émises par les auteurs des Mémoires, ni de la forme de leur rédaction.

MM. les Membres de la Société sont priés d'adresser au Président, avant le 1[er] mai, *les Mémoires qu'ils se proposeraient de faire insérer dans le* BULLETIN.

Tout membre correspondant qui, pendant cinq années consécutives, n'aura fait parvenir aucune communication, ni rendu aucun service à la Société, pourra être considéré comme démissionnaire.

Le premier volume des MÉMOIRES (1[re] SÉRIE) *est complètement épuisé.*

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES NATURELLES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE LA CREUSE.

INTRODUCTION.*

Il nous a semblé qu'il serait utile et convenable d'inaugurer ce troisième volume de mémoires par un compte rendu des faits les plus importants qui ont signalé l'existence de notre compagnie durant ces quatre dernières années.

En effet, puisque les nobles sympathies et l'actif dévouement qui nous rattachent à notre œuvre commune ont porté leurs fruits, nous devons être heureux d'enregistrer les progrès de nos études et fiers de constater la prospérité d'une institution qui nous devient de jour en jour plus chère, car nous avons vieilli avec elle depuis un quart de siècle.

Si cela est un peu triste à dire et nous avertit de la marche rapide du temps, du moins il en ressort pour nous cette consolante pensée que notre œuvre n'a été ni ingrate, ni stérile et qu'en grandissant sous nos yeux elle a fait preuve d'une force de vitalité qui dépasse de beaucoup toutes les espérances que nous fondions autrefois sur elle.

Ce n'était là pourtant qu'une moitié de notre tâche; en même temps que la Société publiait ses recherches, elle s'appliquait avec ardeur à former des collections. A force de patience et de sacrifices, avec nos modiques ressources

(*) Extrait, en partie, du rapport fait à la dernière réunion générale.

réunies aux encouragements que les administrations départementale et municipale nous ont accordés, nous avons réussi à doter d'un riche musée notre ville et notre compagnie qui, d'un commun accord, conserveront après nous la reconnaissance, le legs et la tradition de nos généreux labeurs.

L'avenir, quelque soit l'élan qu'il imprime à notre civilisation locale, nous tiendra compte d'avoir créé dans un pays si pauvre, si peu connu, si déshérité, un centre d'études, un foyer d'intelligence qui éclaire et réchauffe le milieu où nous l'avons placé. N'en doutons pas, l'héritage de nos efforts si désintéressés sera recueilli avec gratitude par ceux qui nous succèderont et qui probablement feront encore mieux que nous, car il est plus aisé de conserver que de fonder, de perfectionner que de créer.

C'est se promettre, pourra-t-on dire, une bien petite gloire; mais cependant qui de nous ne se trouve heureux de s'associer à cette idée de revivre utilement dans les souvenirs d'une génération nouvelle. Cet espoir est bon, surtout en ce qu'il contribue à nous rendre plus agréables et plus faciles les devoirs que nous avons voulu nous imposer. Sous l'attrait de cette idée sont disparus tous les obstacles, plus imaginaires que réels, qui semblaient s'attacher à notre entreprise. Qui de nous ne se souvient d'avoir douté de ses forces et d'avoir nié d'avance la possibilité de résultats pourtant obtenus plus tard ?

Ne nous trouvait-on pas bien téméraires et nous-mêmes ne sentions nous pas notre courage défaillir au moment d'entreprendre de volumineux catalogues et les classifications scientifiques des nombreux objets qui ne faisaient qu'orner encore nos galeries? Eh bien! tout cela, grâce à la puissance d'une idée généreuse et féconde, s'est accompli en moins de trois ans. Depuis 1854, nous avons pu reprendre la publication de nos bulletins et achever un deuxième volume de mémoires. C'était la dernière chose urgente qui nous restât à faire pour rendre à la Société son action régulière et complète. Efforçons-nous à l'avenir de rester fidèles à ce programme.

A peine avions-nous catalogué et classé les collections zoologiques dans le local étroit et incommode qu'elles occupaient autrefois que, l'administration municipale, désireuse de se montrer fidèle à ses engagements et de seconder notre zèle, vint mettre à notre disposition une galerie nouvellement construite, assez vaste pour être appropriée à nos besoins; mais cette grande pièce était nue, il s'agissait de la meubler et de procéder au déménagement des mammifères, des oiseaux, des poissons, des reptiles, etc. Une année a suffi pour accomplir cette heureuse transformation et la nouvelle salle a été inaugurée au mois de juillet 1856 par une visite officielle de M. le préfet et de MM. les membres du conseil général qui ont bien voulu nous témoigner dans cette circonstance leur vive satisfaction, M. le maire, en particulier, nous a donné l'assurance que dans un temps prochain les constructions actuelles seraient agrandies suffisamment pour contenir les collections de géologie et de minéralogie, encore reléguées dans une portion de l'ancien local et destinées à compléter la galerie d'histoire naturelle.

Le projet de M. le maire ne se bornerait point à cette première amélioration; dans les pièces composant ce nouveau corps de logis de l'hôtel-de-ville et au rez-de-chaussée, on placerait le cabinet d'archéologie et de numismatique, enfin nos objets d'art, meubles et tableaux qui, logés trop à l'étroit, transportés tour à tour d'un lieu dans un autre, souffrent beaucoup et se détériorent. M. le maire, comprenant comme nous que des espérances trop éloignées seraient illusoires, nous a formellement promis de mettre un terme à ce déplorable état de choses en faisant achever dans un délai prochain le nouvel édifice que le musée de Guéret a attendu si longtemps.

A côté des travaux d'histoire naturelle et d'archéologie qui ont été insérés dans nos bulletins et qu'il est inutile de rappeler ici, il en est d'autres qui sont en préparation. Ainsi, nous pouvons annoncer qu'on s'occupe depuis trois ans à réunir avec un grand soin tous les éléments d'une ornithologie de

la Creuse qui sera précédée d'une description de nos mammifères. Le catalogue de l'ichthyologie sera également revu et probablement enrichi de quelques nouvelles espèces par suite du projet que poursuit en ce moment le muséum de Paris de réunir le plus grand nombre possible de poissons d'eau douce de la France. — Comme nous avons eu l'honneur d'être appelés à prendre part à ce travail, nous en pourrons recueillir les fruits. De plus, il faut espérer que quelqu'un de nous reprendra où elles ont été si malheureusement interrompues les études entomologiques commencées avec tant de zèle par notre regrettable confrère M. Roudaire. De la sorte, d'ici à peu d'années, nos recueils, dès le principe composés en vue d'une statistique locale, contiendront la faune complète de notre département.

Pour ce qui concerne l'archéologie, nous nous occuperons dans le courant de cette année d'un catalogue supplémentaire que nos nouvelles acquisitions ont rendu de jour en jour plus indispensable. Les cartons de notre médailler ont été particulièrement enrichis d'un nombre très-notable de monnaies royales et seigneuriales dont nous ferons au plus tôt l'inventaire descriptif.

Un fait bien digne d'être conservé dans nos annales, c'est que notre Société est l'une des premières parmi celles de la province qui aient été affiliées à la *société impériale d'acclimatation* dont l'importance est devenue, on peut le dire, européenne. Des essais de cultures nouvelles dirigées par nos soins nous ont donné d'utiles produits agricoles qui figureront à l'exposition centrale de Limoges en attendant que nous soyons en mesure d'en faire part à nos compatriotes.

L'expérience nous avait appris de bonne heure combien il importait d'entretenir de bons rapports d'émulation et de confraternité avec les compagnies instituées sur les mêmes bases que la nôtre. Déjà, dans le but de répondre à l'initiative encourageante prise par M. le ministre de l'instruction publique qui, pour relier entre elles les sociétés savantes de la France leur a permis d'échanger sous son couvert leurs publi-

cations, nous nous étions empressés d'étendre le cercle de nos correspondances qui comprend aujourd'hui plus de quarante corps savants, presque tous établis dans des centres plus considérables, que le nôtre, mais qui, par ordre de dates, ne sont que nos frères puînés.

A ce propos, nous ne pouvons trop nous féliciter de l'excellent esprit dans lequel a été conçu le dernier arrêté pris par M. le ministre relativement à la création du nouveau *comité des travaux historiques et des sociétés savantes.* Cette mesure, dont l'efficacité se fera bientôt sentir et qu'explique en termes précis la circulaire du 29 mars 1858, est, à peu de chose près, une organisation aussi complète que libérale du travail intellectuel de la province; tout y est prévu, réglé avec une parfaite sollicitude et une connaissance approfondie de la question. Ce comité forme un conseil supérieur chargé de publier, de résumer et d'apprécier, selon leur mérite respectif, les travaux des compagnies, d'examiner et de faire valoir leurs titres pour être admises au nombre des établissements d'utilité publique, de régler leurs droits aux encouragements et récompenses honorifiques, enfin, d'organiser à Paris une bibliothèque centrale de toutes leurs publications, mémoires, communications imprimées ou manuscrites.

Ce document remarquable se termine par un appel aux sociétés et par ces paroles que nous aimons à citer:

« Je désire, M. le président, que les sociétés savantes
» voient dans ces mesures mon vif désir de seconder leurs
» efforts et de les encourager dans la voie où elles marchent
» avec une ardeur si désintéressée. Ces dispositions ne sau-
» raient gêner en rien leur indépendance d'action et leur
» liberté d'initiative, nécessité de leurs travaux et condition
» de leur succès. Aussi, je me plais à vous répéter, M. le pré-
» sident, qu'en leur offrant de nouveaux encouragements et
» une publicité plus efficace, j'ai voulu bien moins stimuler
» le zèle de leurs membres que constater les heureux résul-
» tats de leurs recherches, relier leurs études, les coordonner
» et montrer à tous ce que nos sociétés savantes font chaque

» année pour l'honneur du pays et les progrès de la civili-
» sation. »

Nous ne saurions le dire trop haut, un pareil langage fait encore plus d'honneur à ceux qui le parlent, qu'à ceux auxquels il s'adresse.

En nous pénétrant de l'opportunité de cette décision qui fera date dans l'avenir, nous avons, après un mûr examen, entrevu quelques déductions logiques qui en compléteraient le sens et la portée. Dès lors, nous n'hésitons pas à appeler la bienveillante attention de M. le ministre sur deux points qu'il n'a pas absolument négligés dans sa circulaire, mais qu'il n'a pas abordés de front : le premier est relatif aux droits des sociétés savantes à la reconnaissance légale ; ces droits, M. le ministre peut les régler en provoquant une mesure générale qui exclurait toute espèce de faveur et de sollicitations en même temps qu'elle donnerait à l'état des garanties suffisantes ; ainsi, par exemple, toute compagnie, créée dans un chef-lieu de département depuis vingt-cinq années consécutives, ayant publié des mémoires et fondé un musée d'histoire naturelle et d'archéologie, aurait acquis le droit d'être comptée au nombre des établissements d'utilité publique. Une pareille distinction, soit qu'elles l'eussent déjà méritée, soit qu'elle leur fût offerte en perspective, fixerait l'existence trop souvent précaire d'un nombre assez notable de compagnies dignes de la protection immédiate du gouvernement.

Le second point, d'une importance non moins grande, a trait aux nombreux musées d'histoire naturelle ou d'archéologie dont la France est redevable aux sociétés savantes. Cette portion de leur œuvre est au moins aussi intéressante que leurs écrits, d'ailleurs destinés désormais à être réunis en corps et mis en relief dans un même cadre, grâce aux nouvelles mesures déjà prises et qui nous paraissent devoir atteindre leur but.

Il y aurait, nous le croyons, un moyen d'arriver au même résultat pour les riches et savantes collections disséminées, isolées et perdues dans nos villes de province, et ce moyen ce

serait l'établissement de grandes exhibitions périodiques qui, ayant leur siége à Paris, seraient organisées au premier signal par tous les conservateurs des musées de province.

Laissons à M. le ministre le soin d'apprécier les heureuses et incalculables conséquences que ferait naître un pareil concours d'objets d'étude et de comparaison. A aucune époque on n'aurait vu se manifester un enseignement aussi riche et aussi fécond des produits de la nature et de l'art que celui qu'offrirait, tout à coup, à Paris, sous l'œil des maîtres de la science, une semblable exposition. Ajoutez ce que pourraient y apprendre en peu de jours les érudits de la province, ce que pourraient y gagner les collections du muséum d'histoire naturelle, du cabinet des antiques et des médailles, celles des musées du Louvre et de Cluny, enfin le recueil des monuments de l'épigraphie et de la sphragistique.

Cet ensemble bien coordonné, formant une vivante encyclopédie, aussi bien qu'une statistique complète d'histoire naturelle, d'ethnographie, d'archéologie, etc., aurait pour cadre la France et pour juge Paris, le seul pays et la seule ville où serait réalisable de nos jours un prodige de ce genre.

Ce n'est pas tout encore, ce fait capital, en expliquant le sens d'une idée déjà vieille qu'on appelait la *décentralisation intellectuelle,* rendrait désormais incontestable sa raison d'être, consacrerait, une fois pour toutes et aux yeux de tous, l'utilité pratique de cette idée, à ce moment précis où sa destination nous paraît atteindre la période de sa maturité.

Il ne s'agirait plus que de rattacher par des liens solides ce mouvement intellectuel des provinces à la capitale de la France, ce qui serait d'une exécution facile; par exemple, les collections d'histoire naturelle relèveraient du muséum de Paris, celles qui ont trait à l'archéologie nationale dépendraient du musée de Cluny qui est déjà le premier des musées départementaux; il en serait de même pour les galeries de peinture, etc.

Ces grandes questions, mises à l'ordre du jour, touchent, n'en doutons pas, au moment d'être résolues, nous pouvons

donc à la fois envisager avec confiance l'avenir et poursuivre avec d'autant plus de courage nos travaux ordinaires que les sympathies des sociétés savantes avec lesquelles nous sommes en relations d'échanges ne nous ont point manqué ; elles ont accueilli nos modestes publications avec une bienveillance vraiment fraternelle, aussi, est-ce avec un vif regret que nous n'avons pu satisfaire à la demande qui nous a été faite par toutes ces sociétés du premier tome de nos mémoires ; le tirage de ce volume, fait à trois cents exemplaires seulement, a été promptement épuisé; nous nous proposons, pour répondre à cette légitime demande, de publier une seconde édition aussitôt que l'état de nos ressources nous permettra de faire cette dépense.

Pour ce qui est du présent volume, dont nous donnons la première livraison, nous l'avons voulu enrichir de quelques améliorations matérielles ; ainsi, la division des études se présente sous une forme plus logique, le papier est plus beau et plus fort. Enfin, les bulletins suivants seront accompagnés de quatre planches lithographiées : deux seront consacrées à la numismatique et à l'épigraphie, les deux autres à la reproduction de divers monuments qui appartiennent à l'histoire de notre province.

Juin 1858.

Sciences Naturelles.

OBSERVATIONS

météorologiques

FAITES A AHUN PAR MM. MIDRE ET CHARIERE.

L'année 1857 a été remarquable par la sécheresse extraordinaire qui s'est maintenue pendant les mois de juillet et d'août. Dans le premier de ces deux mois il n'a plu que trois fois en trois jours et il n'est tombé que 21 millimètres 30 de pluie. Dans le mois d'août il y a eu cinq jours de pluie qui n'ont marqué au pluviomètre que 27 millimètres 80; la moyenne de l'année est exprimée seulement par 661 millimètres.

En 1851, la quantité d'eau tombée a été plus faible encore parce qu'elle ne s'est élevée qu'à 641 millimètres 11, et cependant la sécheresse de 1851 est passée inaperçue et n'a pas été désastreuse, car elle a été répartie dans les trois mois d'hiver pendant lesquels la végétation n'a pas eu à souffrir. Pendant l'été le mois de juin seul a été sec, en 1857, au contraire, c'est en été qu'elle s'est fait sentir, et a, par conséquent nui au développement des céréales et des plantes potagères. Les sources et les cours d'eau avaient été presque taris dans beaucoup de localités.

Les autres moyennes de 1857 n'ont offert rien de remarquable.

ANNÉE 1857.

Moyennes du baromètre.

Noms des mois.	Évaluation moyenne en millimètres.	Moyenne de l'année max. et minim.
	m mm	m mm
Janvier...	0 717 22	0 721 66
Février...	0 723 89	Max. le 7 décembre.. 0 736 10 (m mm)
Mars.....	0 719 56	Min. le 12 janvier.... 0 696 80
Avril.....	0 716 62	
Mai......	0 718 95	
Juin	0 722 35	
Juillet....	0 724 67	
Août.....	0 722 35	
Septembre	0 722 24	
Octobre ..	0 719 95	
Novembre.	0 721 64	
Décembre.	0 730 51	

Moyennes du thermomètre.

Noms des mois.	Moyenne des mois.	Moyenne de l'année max. et minim.
	°	°
Janvier...	0 38+0	10 02+0
Février...	3 36+0	Max. le 29 juillet....... 31+70 (°)
Mars.....	5 95+0	Min. le 6 février...... 11 − 0
Avril.....	8 »+0	
Mai......	13 11+0	
Juin	15 61+0	
Juillet ...	19 84+0	
Août.....	18 89+0	
Septembre	16 33+0	
Octobre ..	11 17+0	
Novembre.	7 30+0	
Décembre.	3 24+0	

Moyennes de l'hygromètre.

Noms des mois.	Moyenne des mois.	Moyenne de l'année.
	°	°
Janvier...	90 »	80 66
Février...	81 82	Max. 23 fois dans l'année.. 100 (°)
Mars.....	81 26	Min. le 18 avril.......... 30
Avril.....	78 »	
Mai......	78 10	
Juin	79 40	
Juillet....	76 »	
Août.....	76 65	
Septembre	80 30	
Octobre ..	81 »	
Novembre.	81 40	
Décembre.	84 »	

Direction des vents.

Noms des vents.	Nombre de jours pendant lesquels ils ont soufflé.
	j.
Ouest............	68 »
Sud-ouest........	63 »
Sud.............	47 »
Nord-est	52 »
Est..............	43 »
Nord............	33 »
Nord-ouest	38 »
Sud-est..........	21 »

ANNÉE 1857.

Noms des mois.	JOURS de neige.	JOURS de pluie.	JOURS sans pluie.	JOURS de tonnerre.	Observations.
Janvier.......	4	9	22	»	
Février.......	2	2	26	»	
Mars..........	1	6	25	»	
Avril.........	»	13	17	2	
Mai...........	»	7	24	3	
Juin..........	»	15	15	5	
Juillet........	»	3	28	2	
Août..........	»	5	26	2	
Septembre....	»	15	15	5	
Octobre.......	»	14	17	1	
Novembre.....	1	5	25	»	
Décembre.....	»	3	28	»	
Pour l'année..	8	97	268	20	

Pluviomètre.

Noms des mois.	Quantité de pluie tombée exprimée en millimètr. m	mm		Observations.
Janvier.......	0	69	90	
Février.......	0	15	»	
Mars..........	0	36	50	
Avril.........	0	85	60	
Mai...........	0	39	30	
Juin..........	0	91	20	
Juillet........	0	21	30	
Août..........	0	27	80	
Septembre....	0	116	80	
Octobre.......	0	96	40	
Novembre.....	0	42	20	
Décembre.....	0	19	»	
Pour l'année..	0	661	»	

ACCIDENTS DIVERS

CAUSÉS PAR LA FOUDRE.

A la suite du tableau météorologique de l'année 1857 doivent naturellement trouver place les trois observations suivantes.

Le 30 juin 1857, vers neuf heures et demie du matin, le nommé Conchon et sa mère, se rendant à la Chapelle-Saint-Martial, furent surpris par un orage violent avec pluie torrentielle et coups de tonnerre très-fréquents. Arrivés à mi-côte d'une montagne qu'ils gravissaient l'un à côté de l'autre, à un endroit où le versant devient plus rapide, ils sont tous deux renversés par un choc électrique. La mère reprend connaissance au bout d'un instant, le fils, au contraire, que l'électricité avait projeté à trois pas de l'endroit où il se trouvait avec sa mère, avait cessé de vivre.

Le lendemain, vingt heures après la mort, je constatai les faits suivants :

Le passage de l'électricité a eu pour effet externe la production d'une brûlure qui s'étend de la tête aux pieds sur le plan antérieur du corps, et présente des degrés divers.

Les cheveux sont brûlés dans le quart antérieur gauche de la tête, cette brûlure est analogue à celle qu'aurait produit une flamme qui les aurait effleurés très-rapidement. La tempe gauche, la joue du même côté présentent une brûlure au premier degré suivant la ligne médiane du corps jusqu'au pubis.

Au cou, la foudre a produit une brûlure au deuxième degré; l'épiderme est noir et s'enlève, le derme est fortement endommagé. La largeur de cette brûlure est moins grande que celle de la face. Le col de la chemise est brûlé et troué, la cravate en soie noire ne présente rien d'extraordinaire.

A la poitrine, brûlure au premier degré, de la grandeur de la main, allant en s'élargissant symétriquement de chaque côté du sternum et de chaque côté de la ligne blanche, de l'abdomen jusqu'au pubis. Les effets de l'électricité dissé-

minés sur une plus large surface sont moins prononcés; ainsi, à la partie supérieure de la poitrine, coloration rouge-brun très-prononcée de la peau; à la partie inférieure, simple érythème, et, enfin, à l'abdomen et à la région pubienne les poils seulement sont flambés. La base du triangle dessiné par le passage du fluide se mesure par la distance qui existe entre les apophyses iliaques.

Aux cuisses, pas de lésion apparente de la peau, brûlure des poils. Dès que le courant électrique atteint les jambes il se concentre de nouveau ; ainsi, à la jambe gauche brûlure des poils dans la partie supérieure du membre et du bas qui le recouvre à cette place, la partie inférieure de la jambe semble avoir été protégée par la tige de la botte. A la jambe droite et vers le tiers inférieur, brûlures aussi profondes qu'au cou passant du deuxième au troisième degré.

A partir du talon cette brûlure se bifurque; une branche s'arrête net au niveau de la cinquième articulation tarso-métatarsienne, l'autre se dirige sur le talon jusqu'à son extrémité et la botte présente dans son empeigne un trou parfaitement rond qu'on dirait fait avec une alêne de moyenne grosseur. Le bas en laine bleue, teint à l'indigo, offre une coloration jaune qui concorde avec les brûlures de la peau. Dans le milieu de la botte, deux chevilles en fer sont enlevées et laissent deux trous. Le bas gauche, moins endommagé, offre la même couleur jaune dans les parties atteintes par la foudre. Y a-t-il eu simplement effets caloriques ou bien l'électricité a-t-elle agi chimiquement sur la matière colorante?

Le chapeau de feutre noir que portait Conchon est percé à la partie latérale gauche d'un trou rond, à bords brûlés, capable de recevoir le pouce, le parapluie en soie qui l'abritait présente une ouverture semblable, à l'extrémité d'une des tiges de fer qui servent à tendre les baleines. Sa montre en argent arrêtée à 6 heures 3/4, remontée, marche et ne présente aucune trace de fracture.

Dans l'espace de trois mètres environ, à l'endroit où la foudre est tombée, la terre présente une raie noire en zig-zag

produite par la brûlure du gazon et assez analogue à celle de l'inflammation d'une traînée de poudre qui aurait dessiné un trajet semblable à celui de l'éclair.

La mère de Conchon qui est tombée auprès de lui, sauf quelques légers troubles dans l'économie, n'a éprouvé, comme nous l'avons dit, aucune lésion grave.

Ce dernier fait semble donc établir que le choc en retour n'est pas aussi à craindre qu'on le prétend dans l'état actuel de la science.

Deux autres faits parvenus à ma connaissance viendraient à l'appui de cette doctrine nouvelle.

Le tonnerre tombe à trois pas d'une jeune fille conduisant deux vaches liées au joug; elle en est quitte pour une secousse, et une des vaches est renversée sur les genoux; là se borne l'accident.

Il y a trois ans, au mois de juillet, la foudre tomba sur le presbytère de Maisonnisses, démolit une partie de la cheminée, et alla, en suivant le mur, frapper la pendule de la cuisine dont elle brisa le timbre et mit la boîte en pièces.

Une servante qui était assise auprès de la pendule fut renversée par la secousse, mais put se relever à l'instant même; trois autres personnes logées dans la même maison ne ressentirent rien.

Je regrette de n'avoir pu faire l'autopsie de la victime. Les lésions produites par l'électricité sur le cerveau, les nerfs et les fluides de l'économie eussent offert d'autant plus d'intérêt que cet agent, à la fois si redoutable et si puissant, tend de nos jours, grâce à d'ingénieux appareils, à prendre une large place dans la thérapeutique.

Docteur VINCENT.

NOTE

SUR LES TRAVAUX DU LABORATOIRE DE CHIMIE

ÉTABLI A GUÉRET.

Le laboratoire de chimie établi à Guéret est principalement destiné à l'étude des substances minérales que recèle le sol de la Creuse. On y dirige, dans ce but, une série de travaux qui doivent concourir à la confection de la carte géologique du département, travail important en cours d'exécution. On a cru, sans se dissimuler le peu d'intérêt qu'offrent des études purement chimiques dégagées de considérations générales, que les résultats de quelques-uns de ces travaux pourraient trouver place dans ce bulletin.

A. — Essai de combustibles minéraux.

N° d'ordre.	Désignation des combustibles.	Matières volatiles sur 100 parties.	Carbone fixe sur 100 parties.	Cendres sur 100 parties.	Cendres sur 100 parties de coke.	Matières volatiles sur 100 parties de charbon supposé dépourvu de cendres.	Observations.
	BASSIN D'AHUN.						
1	Houille Pérat de la petite couche Saint-Antoine .... Couche n° du bassin d'Ahun.	19 70	72 78	7 52	9 46	21 30	*Cendres brun foncé.*
2	Houille de la petite couche de Ponte-vrard............ Couche n° du bassin d'Ahun.	18 28	75 58	6 19	7 50	19 83	*Cendres brun rouge.*
3	Houille de la grande couche de Ponte-vard .... Couche n° du bassin d'Ahun.	18 92	71 09	9 99	12 30	21 02	*Cendres gris brun.*

4	Coke fabriqué avec la houille de Saint-Médard .... Couche n° du bassin d'Ahun.	1 95	77 98	20 07	»	»	*Coke très-tenace, cendres ocreuses.*
5	Coke fabriqué avec le charbon de la petite couche de Pontevrard .... Voir n° 2.	»	»	9 73	»	»	*Cendres rosées.*
6	Coke fabriqué avec le menu lavé de la petite couche Saint-Antoine.......... Voir n° 1.	»	»	13 28	»	»	*Cendres rosées.*
	BASSIN DE BOSMOREAU.						
7	Houille de la couche n° 3 du bassin de Bosmoreau....... Couche en exploitation.	11 77	79 35	8 88	»	»	*Cendres brunes foncées.*
8	Houille de la couche n° 4 du bassin de Bosmoreau.......	10 46	75 14	14 40	»	»	*Cendres rosées.*
9	Houille de la couche n° 8 du bassin de Bosmoreau.......	23 46	63 22	13 32	»	»	*Échantillon pris sur la tête de la couche dans une recherche. Cendres grises.*

On doit d'abord faire remarquer, d'une manière générale, que les nombres qu'on vient de donner ne représentent *exactement* que la composition de l'échantillon soumis à l'analyse; ils donnent seulement une idée de la composition moyenne de la couche de houille à laquelle l'échantillon appartenait. On sait, en effet, combien est variable la composition de la houille d'une même couche. On s'est du reste attaché à séparer de tous les échantillons les parties de schiste qui pouvaient y être adhérentes.

Les analyses 1 à 6 donnent lieu à quelques remarques particulières. Elles démontrent, en effet, que le bassin d'Ahun contient, outre la houille anthraciteuse de qualité inférieure qui y est la plus abondante, de la houille grasse ne renfermant pas une plus grande quantité de cendres que les qualités moyennes des autres bassins. Les analyses 4 à 6 ont été

faites sur des cokes fabriqués à Ahun avec la houille du bassin. Cette fabrication est récente; encore n'a-t-elle pris jusqu'à présent qu'une faible extension. Le premier coke qui a été fabriqué à Ahun l'a été avec la houille de Saint-Médard, qui paraît être la qualité la plus grasse du bassin et qui est employée à la fabrication du gaz. Ce coke était très-tenace; malheureusement, peut-être par suite d'un lavage imparfait du menu, il contenait une quantité de cendres qui l'eût rendu impropre à beaucoup d'usages industriels.

On voit par les analyses 5 et 6 qu'on a été plus heureux en fabricant du coke avec les menus lavés de la petite couche de Pontevrard et de la petite couche de Saint-Antoine. Le coke n° 5, principalement, est de très-bonne qualité et pourrait être employé avantageusement dans toutes les industries qui consomment le combustible à l'état de coke.

Les analyses 7 à 9 sont consacrées à la houille du bassin de Bosmoreau. L'analyse 9 faite sur un échantillon pris non loin du jour n'est pas propre à représenter la véritable nature de la couche n° 8. Les analyses 7 à 8 méritent une plus grande confiance; elles montrent, par la faible proportion des matières volatiles, que la houille de Bosmoreau est essentiellement anthraciteuse. Cette houille passe en outre généralement pour être assez impure; cependant la proportion assez faible de cendres contenue dans l'échantillon n° 7 fait supposer qu'avec un triage convenablement fait, on pourrait obtenir une qualité suffisamment exempte de parties pierreuses pour les usages ordinaires de l'industrie.

B. — ANALYSE DE DIVERSES ROCHES.

N° 1. Graphite provenant de recherches faites sur les bords du Chat-Cros près Évaux.

Matières volatiles	8,50
Carbone fixe	58,61
Cendres	32,89
	100,00

Cendres blanches argileuses.

Cette matière charbonneuse paraît appartenir aux lambeaux d'un terrain de transition excessivement disloqué et qui a, au point de vue géologique, un très-grand intérêt. La grande quantité de cendres contenue dans l'échantillon choisi que nous avons analysé paraît jusqu'à présent enlever à ce graphite tout intérêt industriel.

N° 2. Graphite provenant de recherches faites près des Boissières dans les environs de Châtelus.

Matières volatiles.............	4,46
Carbone fixe.................	1,86
Cendres.....................	93,68
	100,00

Cette matière noirâtre provient de recherches faites dans des espèces de filons ou d'amas enclavés au milieu des micaschistes. Ces filons ou ces amas sont remplis par des roches argileuses, tantôt en blocs arrondis, tantôt en masses possédant une cassure pseudo-régulière. Une matière noirâtre et charbonneuse recouvre d'un léger enduit brillant les blocs arrondis, ou forme de minces filons dans la masse. Ces gisements singuliers et nombreux doivent probablement leur origine à des fentes ouvertes au milieu des micaschistes et remplies par des matières argileuses et charbonneuses appartenant à un terrain de transition qui ne joue maintenant dans la constitution géologique de la Marche qu'un rôle secondaire, mais qui, à en juger par les nombreux lambeaux qui subsistent actuellement, devait, à une certaine époque, recouvrir une grande partie du sol creusois. La question de l'âge des révolutions qui ont bouleversé aussi profondément les terrains de sédiment anciens, est une des plus curieuses, mais, malheureusement, aussi des plus obscures que puisse soulever l'étude géologique de la contrée.

L'analyse dont nous venons de donner les résultats démontre clairement au reste que ces substances graphiteuses, si communes dans le département, n'ont aucun intérêt industriel.

N° 3. Tourbe provenant des environs de Bénévent.

Cendres....... 11,86 sur 100 parties de tourbe desséchée à l'air.

Analyse des cendres.

Matières inattaquables par l'acide chlorhydrique.........	62,70
Silice, alumine et oxyde de fer solubles dans l'acide chlorhydrique..	23,80
Chaux..	10,60
Alcalis..	2,70
	99,80

N° 4. Tourbe provenant d'une vallée des environs de Mazuras (desséchée à 100).

Matières volatiles.............	48,85
Carbone fixe..................	12,00
Cendres......................	39,15

L'analyse n° 3 montre que parmi les gisements de tourbe si nombreux dans le département, quelques-uns, au moins, fourniraient au besoin des combustibles de qualité suffisante pour les usages domestiques. L'analyse des cendres est curieuse par la quantité de chaux qu'elle accuse, et qui paraît peu en proportion avec la nature granitique du sous-sol. Au reste, cette quantité de chaux ne justifierait pas très-bien l'emploi des cendres de cette tourbe comme amendement agricole. D'un autre côté, l'abondance du combustible végétal dans une très-grande partie du département ne permet pas de songer à y utiliser avec profit la tourbe comme combustible; mais on doit regretter que, dans tous les points du département où la chaux peut arriver à un prix modéré, l'usage ne se répande pas de faire, avec la chaux et la tourbe, des composts qui peuvent jouer à la fois le rôle d'amendement et d'engrais. La tourbe peut, en effet, être considérée comme une accumulation de matières végétales préservées de la décomposition par un acide particulier auquel les chimistes donnent le nom d'acide humique. C'est cet acide, impropre à la végétation, qui rend infertiles les terrains tourbeux;

lorsqu'il a été, au contraire, saturé par la chaux les matières végétales peuvent entrer en décomposition et donner un véritable engrais d'une très-grande richesse. De plus, la chaux qui a saturé l'acide de la tourbe a été transformée en un humate de chaux soluble, c'est-à-dire qu'elle est devenue éminemment absorbable par les végétaux. Un compost ainsi formé est donc à la fois, comme nous le disions, un engrais et un amendement.

Pour faire un pareil compost, il suffit d'employer une proportion de chaux qui soit 1/6 ou 1/8 de la proportion de tourbe; au moins ce sont les chiffres indiqués par M. Puvis dans son excellent *Traité sur les amendements*. La proportion de chaux nécessaire pour saturer la tourbe est donc assez faible et le prix de la chaux, dans la plus grande partie du département, n'est pas assez élevé pour y interdire l'emploi de cette méthode que recommandent avec chaleur tous les auteurs qui ont écrit sur l'agronomie.

N° 5. Analyse d'un calcaire provenant des terrains de transition d'Evaux.

Eau et matières volatiles, autres que l'acide carbonique...	2,55
Matières insolubles après calcination dans l'acide chlorhydrique..	24,74
Silice, alumine, oxyde de fer solubles dans l'acide........	11,98
Carbonate de chaux..	60,83
Carbonate de magnésie..................... ...(traces)	
	100,00

Ce calcaire fait partie d'un banc évidemment intercalé dans les terrains de transition que nous signalions plus haut comme existant aux environs d'Evaux. Sa valeur industrielle est encore peu connue, et paraît problématique, à cause de la grande quantité de matières étrangères, principalement argileuses qu'il contient; ce grave défaut ne lui permettrait guère, sans doute, de lutter avec la chaux de Montluçon qui peut arriver à Evaux à un prix assez modéré.

N° 6. Analyse d'un granit porphyroïde provenant des carrières de Courtilles (environs de Guéret).

Silice	68,66
Alumine et oxyde de fer	16,66
Chaux	2,60
Alcalis	11,18 (par différence).
Perte au feu	0,90
	100,00

N° 7. Analyse d'un porphyre quartzifère provenant du Mouchetard.

Silice	70,41
Alumine et oxyde de fer	15,17
Chaux	2,00
Alcalis	11,27 (par différence).
Perte au feu	1,15
	100,00

Le granit du n° 6 est un granit porphyroïde essentiellement formé d'orthose, de quartz, de mica noir et d'une matière vert noirâtre. L'orthose est en cristaux lamelleux généralement blancs, quelquefois légèrement ocreux par altération; le quartz est généralement amorphe; le mica est de couleur foncée, avec des reflets brunâtres; il est peu abondant. Je n'ai pas observé, dans ce granit, de feldspath du sixième système.

La matière vert noirâtre dont nous avons signalé l'existence, paraît être une matière altérée se rattachant peut-être à la pinite. Sa dureté est à peu près celle de la chaux phosphatée; elle est rayée par l'acier et ne raye pas sensiblement le verre; sa couleur est le vert olive foncé; sa cassure est cireuse et assez analogue à celle de la serpentine ; elle dégage de l'eau au chalumeau dans le tube fermé; au dard du chalumeau, elle fond difficilement sur les bords aigus en un verre grisâtre. Cette matière est toujours cristalline, mais les cristaux sont rarement assez nets pour qu'on puisse

en distinguer la nature. Au reste elle est presque toujours intimement pénétrée par des lamelles de mica. Sur certains échantillons on voit la matière vert noirâtre servir d'enveloppe à une substance vert grisâtre. Cette substance se retrouve en cristaux informes plus ou moins volumineux dans la pegmatite à grands éléments si fréquents dans les environs de Guéret et qui ne forme jamais que des filons relativement peu puissants. Cette circonstance, jointe à l'absence de l'oligoclase dans le granit qui nous occupe, nous fait regarder ce dernier comme devant être séparé du granit de la formation de Maupuy. Cette distinction me semble confirmée par les phénomènes géologiques que l'on observe aux environs de Guéret. Le granit bleu contenant une proportion assez considérable de feldspath du sixième système bien discernable par ses stries, occupe les hauteurs des bois de la Ville et de Maupuy, qui s'étendent du nord-ouest au sud-est, au sud de Guéret, et séparent les eaux de la Gartempe de celles de la Creuse. Le granit porphyroïde à base d'orthose, au contraire, se montre au pied de cette chaîne et forme des éminences qui se distinguent bien nettement des précédentes, comme le Grandcher et le Puy-de-Gaudy. Ce granit est lié intimement aux filons de pegmatite proprement dits, qui revêtent des apparences essentiellement diverses, mais sont toujours caractérisés par la présence du mica blanc, de la tourmaline, du grenat et de la matière vert noirâtre dont nous avons parlé.

La roche du nº 7 est un porphyre quartzifère à pâte feldspathique rougeâtre par altération. Le quartz est abondant; il est toujours en cristaux formés par deux pyramides hexagonales accolées. Du mica de couleur foncé, en lamelles très-petites, est répandu dans la pâte, dans laquelle se fondent des cristaux d'orthose blancs ou légèrement rosés. La circonstance la plus remarquable que présente ce porphyre, c'est d'être parsemé de petits cristaux d'une matière gris verdâtre; cette matière très-tendre se raye à l'ongle; elle ne présente pas de clivages bien nets; les cristaux sont informes le plus géné-

ralement; au chalumeau elle fond difficilement sur les bords; elle dégage de l'eau dans le tube. Cette matière doit probablement être rapportée à la pinite.

Ce filon de porphyre s'observe avec des caractères identiques à Chamilioux près Guéret, à Montlevade, au Mouchetard, à Banassat, à la Valette, au pied de la hauteur des Trois-Cornes; ces points se trouvent tous situés sur une même ligne droite dirigée O 32° N. Il est très-remarquable que cette direction soit à peu près aussi celle des hauteurs de Maupuy et des bois de la Ville.

Ce filon de porphyre est en relation avec des filons de pegmatite bien caractérisés et qui passent par degrés à ce porphyre d'une part, de l'autre au granit de Grandcher. La comparaison des deux analyses n° 6 et n° 7 est très-curieuse parce qu'elle fait voir que le granit et le porphyre, minéralogiquement si différents, ont cependant une composition élémentaire presque identique.

Nous ferons remarquer que l'analyse n° 6 accuse dans le granit des environs de Guéret une composition à peu près identique à celle que les analyses de M. Delesse assignent au granit à mica noir des Vosges auquel il a donné le nom de granit des Ballons.

N° 8. Analyse d'un porphyre noir qui recouvre une partie du terrain houiller d'Ahun près de Fourneaux.

I.

	1re analyse.	2e analyse.	moyenne.
Silice	60,83	61,75	61,29
Alumine et oxyde de fer	20,13	23,35	21,74
Chaux	7,66	7,00	7,66
Magnésie et alcalis (différence)	5,38	»	3,31
Perte par calcination	6,00	»	6,00
	100,00		100,00

Une partie est soluble avec une légère effervescence dans l'acide chlorhydrique.

Partie soluble sur 100 parties 18,65

La composition de la partie dissoute est la suivante.

Eau et acide carbonique.........	32
Alumine et oxyde de fer.........	53
Chaux........................	14
	99

II.

Silice.......................	56,23
Alumine et oxyde de fer.......	22,93
Chaux.......................	7,43
Magnésie et alcalis............	7,51 (différence).
Perte au feu..................	5,90
	100,00

Partie soluble dans l'acide chlorhydrique............. 21,00

Analyse de la partie dissoute.

Eau et acide carbonique.........	28
Alumine et oxyde de fer.........	50
Chaux........................	14
Magnésie......................	5
	97

L'échantillon I est vert noirâtre ; sa cassure est conchoïde et un peu grenue. La pâte est parsemée de très-petites lamelles d'une substance noirâtre. Avec l'acide chlorhydrique, il y a à froid une très-légère effervescence; l'effervescence est plus vive à chaud; les bulles de gaz paraissent partir de chacune des lamelles noires qui sont remplacées, après l'attaque, par de petites cavités ocreuses. Au chalumeau ce porphyre est fusible sur les bords en un émail gris. Il dégage de l'eau dans le tube fermé.

L'échantillon II est de couleur noire foncée; sa cassure est lisse et compacte. Avec l'acide chlorhydrique il y a sur certains points, disséminés à la surface, une effervescence assez vive à une douce chaleur; après l'attaque, on voit qu'il s'est formé, à chacun des points attaqués, une petite cavité tapissée d'une substance blanche. Au chalumeau cette

roche est facilement fusible en un verre verdâtre; elle dégage de l'eau dans le tube.

Cette roche singulière, et qui, malgré de grandes différences d'aspect, paraît garder une composition à peu près constante, recouvre une partie du terrain houiller d'Ahun; au contact avec le porphyre et le terrain houiller, on n'a observé jusqu'ici aucun phénomène de métamorphisme; on trouve seulement intercalée entre les deux terrains une couche argileuse de 0 mèt. 30 cent. à 0 mèt. 40 cent. d'épaisseur. On n'a pas encore jusqu'ici déterminé d'une manière précise le point d'éjaculation de cette roche; cependant M. Poyet, ingénieur des mines à Aubusson, a émis l'idée que cette roche est arrivée au jour par une faille N 40° O qui se trouve encaissée dans le granit à la limite du terrain houiller. Cette faille est remplie par une roche qui a une certaine analogie avec le porphyre dont nous nous occupons.

L'éruption du porphyre de Fourneaux se lierait ainsi avec la formation de la grande faille N 40° O à laquelle on doit la direction de la Creuse sur une grande partie de son parcours dans le département.

La composition chimique et les caractères minéralogiques du porphyre noir de Fourneaux doivent faire considérer cette roche comme une roche trachytique.

E. MALLARD.

Sciences Archéologiques.

DÉCOUVERTES

FAITES DANS LA MARCHE PENDANT L'ANNÉE 1858.

ÈRE CELTIQUE. — Grotte creusée dans la roche granitique à Villedary. — Ustensiles et haches en pierre, de Saint-Victor et de Bussière.

ÈRE GALLO-ROMAINE. — Caveau de Fayolle. — Inscription en creux sur une brique. — Tuile antéfixe ornée, des thermes d'Evaux. — Fragment de poterie antique. — Couvertes variées. — Anneaux d'or trouvés à la Bussière et à Brède. — Pierre gravée, intaille. — Parazonium et pointe de javelot en bronze, provenant d'Aure en Poitou.

NUMISMATIQUE. — Nouveaux aureus gaulois du trésor de Pionsat. — Denier consulaire de la famille Scribonia. — Monnaies de Postume, à Roujoux près d'Evaux. — Deniers d'Eudes, particularités de cette découverte. — Aignel de Charles-le-Bel. — Royal de Jean-le-Bon. — Monnaies du moyen âge de Châteauroux et Issoudun, etc.

Il y a quelques mois, nous reçûmes avis que des ouvriers terrassiers, en travaillant à un chemin situé entre Saint-Victor et Villedary, venaient de découvrir une sorte d'excavation pratiquée de main d'homme dans un banc de roche granitique tendre, improprement appelé tuf dans notre pays.

Cette grotte est placée dans le versant ouest d'un coteau dont la déclivité ne s'arrête qu'après avoir rencontré le cours de la Gartempe.

Les terrassiers, en piochant au-dessus du tracé du chemin pour prendre la terre nécessaire à un remblai, trouvèrent d'abord, au milieu du terrain solide, une assez grande quantité de terre végétale. Ce fait avait déjà fixé leur attention lorsque tout à coup ils mirent à nu l'entrée d'une caverne où ils s'empressèrent de pénétrer.

Cette ouverture, de forme irrégulière, aboutit directement

à une galerie souterraine ayant environ 1 mèt. 70 cent. de hauteur; mais, à 1 mèt. de l'entrée, la galerie dévie brusquement vers la gauche de manière à former en quelque sorte une seconde pièce ne différant d'ailleurs en rien de la première. Un trou rond est pratiqué à gauche et au point d'intersection de ces deux pièces, il ne peut servir qu'à donner de l'air au souterrain. Ce trou, vers sa base et dans sa plus grande largeur, n'a guère que 35 cent. de diamètre, il va en se rétrécissant jusqu'au sommet, comme un cône tronqué; c'est le seul détail régulier de cette excavation; sa hauteur est de 4 mèt. environ. L'orifice extérieur était complètement bouché par des racines sur lesquelles s'était formée une couche de terre végétale. La capacité intérieure du souterrain est de 3 mèt. de longueur et de 1 mèt. de largeur.

A l'extérieur, et à gauche de l'entrée de la grotte, on aperçoit les restes d'un foyer caractérisés par des cendres et quelques débris de charbon qui se trouvent sur une couche de terre glaise calcinée et paraissant avoir subi une assez longue action du feu.

On a trouvé dans l'intérieur et sur le sol même de la grotte: 1° une pierre à aiguiser; elle est en grès un peu dur, de forme étroite et très-allongée, et percée d'un trou au sommet; 2° quelques ustensiles en fer très-oxidés dont il serait difficile d'indiquer l'usage et la forme, cependant on a pu reconnaître que l'extrémité de l'un de ces ustensiles était recourbée en anneau.

Un second foyer pareil à celui que nous avons décrit plus haut et situé à environ 100 mèt. de la grotte avait été découvert, nous a dit le chef des ouvriers, l'année précédente, en exécutant les travaux du même chemin.

Le seul détail absolument nouveau et qui donne un intérêt à cette découverte est l'existence de la prise d'air pratiquée dans la voûte.

Ces renseignements nous ont été communiqués par l'un de nos plus zélés confrères, M. Alexandre Niveau, qui ayant été informé de ces faits, s'était empressé d'aller les constater. Nous

devons également à ses bons soins et à l'obligeance de M. Lavandon, maire de Saint-Victor, la conservation et le dépôt dans notre musée d'archéologie des objets qui accompagnaient cette découverte.

Une petite hache en jade trouvée dans la même commune nous a été remise également par M. Niveau de la part de M. le curé Fournioux. Quelques mois avant, nous avions acheté à un paysan une autre hache de pierre de plus grande dimension et provenant des environs du village de Bussière également situé dans la commune de Saint-Victor.

« On trouve fréquemment, dit M. Amédée Thierry, dans son » *Histoire des Gaulois*, de ces armes en pierre, soit dans les » tombeaux, soit dans les cavernes qui paraissent avoir servi » d'habitation à la race gallique. Les armes en fer adoptées » plus tard et celles de pierre se trouvent souvent réunies » dans les mêmes grottes. »

Des excavations semblables à celle de Villedary ont été signalées dans diverses localités de la Marche et particulièrement à Toulx-Sainte-Croix et à Soumans par MM. Barailon et Joullietton. La description qu'en donne ce dernier écrivain est à peu de chose près conforme à celle du monument dont il s'agit ; on en peut juger par l'extrait suivant.

« Ces retraites creusées dans le tuf ont 1 mèt. 1/2 de lar- » geur. Quelques-unes ont tout auprès une enceinte exté- » rieure pour le feu et la préparation des aliments.... On y » trouve encore des restes de charbon, d'ustensiles, etc. »

Des souterrains de ce genre occupent quelquefois une très-grande étendue et communiquent entre eux par des galeries latérales. Tels sont ceux qui ont été découverts dans le canton de Saint-Benoît (Indre) par M. le docteur de Beaufort et ont fait l'objet d'un mémoire accompagné de planches qui a été publié par la société des antiquaires de l'Ouest. (1)

Un monument qui a beaucoup d'analogie avec celui dont nous venons de parler et qui est aussi creusé dans la roche

(1) Voir les citations empruntées à Tacite et à Florus, par M. Barailon, page 28 et suivantes, dans ses *Recherches sur les peuples Cambiovicenses*.

tendre, a été récemment décombré à l'occasion de travaux exécutés dans le jardin du château de Fayolle, commune de Guéret. Ce caveau, de très-petite dimension et dont la voûte est si basse qu'on n'y peut pénétrer qu'en s'agenouillant, ne contenait que quelques tessons de poterie et des débris de briques et de tuiles à rebord. C'est sur un fragment de l'une de ces briques que se trouve l'inscription suivante imprimée en creux dans l'argile.

COH.

Ces lettres ainsi disposées en capitales romaines, ont 2 cent. de hauteur. L'abréviation COH qui devait être accompagnée d'un chiffre, et d'autres indications faisant défaut par suite de la mutilation du monument épigraphique, ne laisse guère de doute sur le sens probable de cette inscription; elle désigne, nous le croyons, l'une des cohortes légionnaires qui ont campé dans notre pays.

Cette brique commémorative, offerte au musée d'archéologie de Guéret par notre confrère M. Fayolle, complète l'intéressante série de celles également écrites qui ont été recueillies à Saint-Sulpice-le-Guérétois et à Savennes.

Tout près de là se trouve placée une suite d'ouvrages de briquetterie comprenant un bien plus grand nombre d'échantillons que celle qui avait été formée autrefois par M. Baraillon et qu'il a décrite dans un excellent mémoire présenté à à l'institut. Cette collection, déjà augmentée par M. Detrois, l'un de nos confrères correspondants, vient de s'enrichir d'une pièce nouvelle qui lui manquait; c'est une tuile antéfixe, *imbrex frontalis*, décorée d'ornements en relief en forme de palmettes. On sait que ces sortes de *tegulæ*, plates et arrondies au sommet, étaient placées de distance en distance, verticalement et de manière à boucher les ouvertures des rangées de tuiles courbes affleurant au bord des toits; ainsi disposées, elles formaient une dentelure très-élégante qui surmontait les entablements des édifices romains. Ce riche détail d'architecture antique, d'une conservation parfaite, pro-

vient des thermes d'Evaux et a été donné au musée par M. Chariere, membre du conseil général.

C'est de la même localité, si riche en beaux débris de l'époque gallo-romaine, que nous est parvenu un curieux fragment de poterie qui offre dans sa fabrication une particularité remarquable et que nous n'avions pas encore été à même de signaler. Ce n'est cependant qu'un morceau de la panse d'un de ces jolis vases en forme de burette appelés *lecythus;* il est en terre rouge sigillée, dite campanienne, et décoré de figures en relief représentant des sphinx et de petits génies ailés, encadrés, selon l'usage romain, dans des compartiments ronds et carrés formés par des torsades. Mais, ce qui doit surtout attirer l'attention, c'est une couverte brune, à éclat métallique, appliquée sur toute la partie intérieure du vase et qui lui enlève sa porosité.

M. Brongniart dans son *Traité des arts céramiques*, si complet d'ailleurs sous beaucoup de rapports, ne cite point de couvertes de ce genre et a négligé de parler de beaucoup d'autres que nous nous sommes appliqué depuis longtemps à réunir afin de les soumettre un jour à des analyses suivies. — Ce débris de vase a été recueilli et donné au musée par M. Bernheim, commissaire-priseur et membre de notre compagnie.

Les bijoux antiques en or sont généralement rares dans notre province et cela tient sans doute à la valeur du métal qui tente la cupidité des ignorants et les pousse à convertir ces objets en lingots. Cependant, nous avons eu occasion de voir dans le médailler de M. Dugenest père, une jolie bague trouvée au village de la Bussière, près Guéret; — sa forme est celle d'un serpent enroulé. Il existe des bracelets antiques du même genre que le goût moderne ou plutôt la mode a récemment reproduits.

Enfin, nous avons pu, à notre tour, profiter d'une heureuse occasion en achetant pour le compte de notre Société, par l'intermédiaire de l'un de nos confrères les plus activement dévoués à notre œuvre, M. Négrier, un anneau en or de

forme dite chevalière, orné d'une émeraude gravée en intaille et représentant une abeille ; le jonc est aplati dans sa partie intérieure et se rattache au chaton par deux nœuds en ressaut. — Ce bijou qu'on pourrait rapporter à l'époque mérovingienne, à cause de l'attribut qui le décore, a été trouvé dans une fouille faite sur l'emplacement de la ville antique de Brède, près la Souterraine.

Avant de terminer cette revue des divers monuments des époques celtique et gallo-romaine, que nous avons eu occasion de mentionner et de décrire cette année, nous tenons à adresser nos vifs remerciements à l'honorable conservateur du musée de Poitiers, à M. Mauduyt, qui a bien voulu disposer en notre faveur de deux armes antiques provenant de la trouvaille faite à Aure en Poitou; ce sont : 1° une épée romaine, ou *parazonium* en bronze, presque entière, mais brisée en plusieurs morceaux; 2° une pointe de javelot également en bronze.

L'envoi à notre confrère correspondant de quelques deniers d'Eudes (trésor de Saint-Pierre-de-Fursac, 1854) que nous ne prétendions pas offrir à titre d'échange, nous a valu ce bon souvenir qui nous est d'autant plus précieux qu'il vient de la part de l'un des vétérans de l'archéologie française.

Il nous eût été particulièrement agréable d'adresser à M. Mauduyt, pour les riches collections archéologiques que lui doit en partie la ville de Poitiers, quelques-unes de ces belles médailles d'or gauloises du trésor de Pionsat; mais on sait combien nos espérances à cet endroit sont devenues illusoires; nous en avons été réduits à demeurer témoins de la dispersion de cette rare et précieuse découverte dont on se dispute encore aujourd'hui les restes à des prix excessifs.

Tout ce que nous pouvions faire au milieu de ce désastre c'était de décrire à la hâte, au jour le jour, mais avec soin, les exemplaires à mesure que nous avions occasion de les voir et de les étudier en nature. Nous en avons recueilli de la sorte un assez grand nombre, ils étaient destinés à être gravés à la suite du travail que préparait feu Duchalais

et qui décidément restera inédit. M. Ch. Lenormant, membre de l'institut, a publié, depuis cette époque, dans la *Revue numismatique* la première partie d'une dissertation à propos de ce même trésor de Pionsat; elle diffère sous beaucoup de rapports des données et des opinions sur lesquelles reposait l'étude de notre regrettable ami.

Quand à nous, reprenons notre modeste tâche où nous l'avons interrompue. Nous avons appris avec plaisir que M. Maurice Ardant, de Limoges, venait de faire l'acquisition de cinq nouveaux aureus provenant de cette importante découverte; ceux-ci du moins sont tombés entre bonnes mains et profiteront à la science.

Nous-même, nous avons eu, tout dernièrement, la bonne fortune d'étudier à loisir un lot de trois pièces de même provenance que voulait nous vendre un orfèvre d'Aubusson; mais que le haut prix auquel il l'estimait nous a forcé d'abandonner à d'autres acquéreurs.

En voici la description, deux seulement étaient écrites :

1° Tête d'Apollon-Belenus à gauche.

℟. Cheval en liberté galopant à gauche.

2° Tête d'Apollon à gauche.

℟. ....RNON. Cheval libre. Les lettres frustes semblent être le commencement du mot *arvernon*.

3° Même face.

℟.....IPPO (en lettres grecques). Cheval libre.

Cette dernière pièce est une imitation plus ou moins lointaine des statères de Philippe de Macédoine si communs dans la Gaule, comme l'indique assez le fragment de légende qu'elle porte.

Le bourg de Pionsat, qui fait aujourd'hui partie du département du Puy-de-Dôme, ne dépendait point autrefois de l'Auvergne, il était situé dans le pays de Combraille qui, à l'époque gallo-romaine, était occupé par le petit peuple des Cambiovicenses. Le Combraille, comme le Franc-Alleu, était, durant le moyen âge, une annnexe de la province de la Marche.

Nous n'avons pas été plus heureux quand nous avons voulu acheter pour le compte du musée un denier d'argent de la famille Scribonia, d'une conservation parfaite et qui avait pour nous un intérêt local, car il a été trouvé aux environs de Chénérailles. Nous le décrivons:

Tête d'homme nue et à droite. L. IBO. BON. EVENT.

℟. Autel ou puits orné d'une guirlande à laquelle sont suspendues des lyres. Au-dessus PVTEAL. A l'exergue SCRIBON.

Une trouvaille du même genre que celle qui fut faite il y a deux ans au Bourg-d'Hem, se rapportant aussi au règne de l'empereur gaulois Postume et renfermée également dans un vase en argile, vient d'avoir lieu au village de Roujoux, commune d'Evaux. Il existe aux environs de cette localité des restes de constructions antiques. Un seul denier de billon qui faisait partie de ce petit trésor nous est parvenu par l'intermédiaire de M. Niveau, avoué à Chambon, et de la part de M. Dubujadoux, horloger.

Deux exemplaires de ce même type se trouvaient dans le vase du Bourg-d'Hem.

IMP. C. POSTUMUS P. F. AUG. Tête radiée de Postume à gauche.

℟. FIDES MILITUM. Femme debout entre deux enseignes militaires.

Les médailles de cet empereur ou tyran qui, pendant dix années, eut sous sa domination la Gaule, l'Espagne, l'Angleterre, et qui porta souvent ses armes bien au delà du Rhin, sont, comme nous l'avons déjà dit, très-abondantes dans notre province et offrent une grande variété de revers. Mais sur aucune nous n'avons pu encore constater le moindre indice pouvant servir à établir l'existence de Postume fils. Nous n'avons pas non plus rencontré les médailles reproduisant les deux têtes accolées et qui ont été vues ailleurs et décrites depuis longtemps.

Il semble que ce soit un singulier jeu du hasard qui nous force à constater les fréquentes trouvailles de monnaies

limousines du roi Eudes qui ont eu lieu en moins de trois années : d'abord à Saint-Pierre-de-Fursac, ensuite au Masgirel, enfin, en dernier lieu, dans un champ situé entre les communes d'Azat-Châtenet et de Sardent. Cette dernière découverte est accompagnée comme la première de particularités bizarres (on sait que celle de Fursac était due au travail souterrain d'une taupe qui avait repoussé quelques deniers à fleur de terre); pour cette fois, c'est un furet que son maître a négligé de museler, et qui, après avoir bu le sang de quelques lapins dans les anfractuosités d'un banc de roche s'y est endormi. Le chasseur pour retrouver son furet déplace quelques gros blocs de pierre au milieu desquels il aperçoit un petit vase en argile qu'il se hâte de briser et d'où s'échappent deux ou trois cents deniers du roi Eudes. — Cette histoire, qui paraît faite à plaisir et qu'on pourrait d'autant mieux révoquer en doute qu'elle ressemble beaucoup au récit d'un fait analogue qui procura, il y a quelques siècles, la découverte d'un trésor de monnaies des ducs de Bretagne, est pourtant vraie de tout point et nous en garantissons l'exactitude.

La personne qui nous vendit la plus grande partie de ces pièces limousines nous apporta aussi les fragments du vase thésauricèle que nous avons pu rétablir dans son entier ; il est en argile jaune très-grossière et tourné par une main on ne peut plus maladroite.

Ces derniers ne sont pas à beaucoup près à aussi bon titre que ceux de Fursac et du Masgirel. La frappe en est si mauvaise que la croix du droit se reproduit au revers et se confond si bien avec le monogramme qu'il n'est plus lisible. Ce caractère marqué de dégénération semble indiquer que ces monnaies appartiennent aux derniers temps où persistait encore en Limousin ce type perpétué au nom du roi Eudes.

Quelques échanges d'exemplaires qui figuraient en double dans nos cartons nous ont permis d'augmenter un peu la série française des monnaies royales en or que nous possédions déjà ; ces nouvelles acquisitions sont : 1° un Aignel de Charles-le-Bel ; 2° un Royal de Jean-le-Bon.

A la suite des monnaies baronnales que nous indiquions dans notre revue d'il y a deux ans, comme le plus fréquemment découvertes dans la Marche, nous aurions pu signaler celles des seigneurs de Déols : ODO, RADULFUS, GUILERMUS, avec les deux triangles entrelacés ou étoiles à six pointes et les mots DOLEO, DEDOLIS, CASTRI RADULFI au revers. Ce type, on le sait, devient à une époque commun à Châteauroux et à Issoudun. — Il nous est passé dernièrement sous les yeux un de ces deniers de Déols qui diffère de tous ceux que nous avions vus jusqu'alors et à ce titre nous paraît mériter d'être décrit :

✠ ODO ✠ DVX. Dans le champ une croix.

℟. ✠ DOLEO CIVES. Dans le champ le monogrammme carlovingien.

Nous aurions été beaucoup moins étonné de rencontrer au revers de cette pièce le monogramme du roi Robert qui était contemporain du duc Eudes; peut-être n'y faudrait-il voir que cela et mettre tout simplement l'anachronisme sur le compte d'un monnoyer qui n'y regardait pas de si près.

A. FILLIOUX.

ÉTUDE

SUR LES VOIES GALLO-ROMAINES

DU

LIMOUSIN ET DE LA MARCHE.

Les relations commerciales qui durent s'établir de bonne heure entre les peuples civilisés des divers pays de l'ancien monde leur firent bientôt sentir la nécessité des moyens de communication; ainsi furent créés les voies ou chemins publics. Les Egyptiens construisirent avec beaucoup d'art des routes et chaussées qu'on peut encore admirer; les Grecs, selon Strabon, négligèrent leurs grands chemins; Hérodote nous apprend qu'à Lacédémone leur surveillance était dévolue aux rois. Aucun peuple de l'antiquité n'égala les Romains dans ce genre d'établissements; les restes de leurs voies, qui sont nombreux en France, excitent encore par leur solidité l'admiration des hommes de l'art et des antiquaires. Les habitants de nos campagnes connaissent eux-mêmes ces grands travaux d'un autre âge, sous les noms divers de chemins *forrats* ou *ferrats*, chemins *ferrés* ou *empierrés*, *chaussades*, *chaussées*, etc.

Les Romains avaient plusieurs sortes de voies, et entre autres les voies militaires dont nous aurons à nous occuper plus particulièrement. Le mot *iter*, qui était générique, comprenait sous lui diverses espèces, comme le sentier, *semita*, pour les hommes à pied; *callis* (1), le sentier pour les cavaliers, *tramites*, les traverses; les voies particulières avaient huit pieds de largeur pour deux chariots venant l'un contre l'autre; la voie pour un simple chariot, *actus*, quatre pieds; la voie nommée *iter*, pour le passage d'un piéton ou d'un cavalier, deux pieds; le sentier qui n'avait qu'un pied, *semita*, semble déri-

(1) Le patois de la Marche a conservé le mot *calą* pour désigner un chemin. Le mot *viau*, pour voie, s'emploie aussi dans quelques localités.

ver de *semi iter;* le sentier pour le passage des animaux n'avait qu'un demi pied.

La largeur des voies militaires était de soixante pieds romains divisés en trois parties; un tiers pour le milieu de la chaussée, les deux autres tiers pour la pente de chaque côté. Outre ces grandes voies, on en connaissait qui n'avaient que quatorze pieds de largeur; presque toutes étaient pavées, c'est-à-dire revêtues de pierres et de cailloux maçonnés avec un mortier de sable.

Des divinités spéciales, *viales*, présidaient aux chemins; on donnait aussi ces attributions à Mercure, Apollon, Bacchus, Hercule, etc.

Les lois des douze tables confèrent aux censeurs le soin de surveiller les voies; « *censores urbis, vias, aquas, ærarium,* » *vectigalia tueantur.* » Ces fonctions furent même remplies par des consuls; *Appius Cæcus,* étant censeur, fit construire la voie Appienne l'an 443 de Rome; C. Flaminius et M. Œmilius Lepidus donnèrent leurs moms aux voies qu'ils construisirent l'an 533 et l'an 567 de Rome. Il y eut ensuite les *viocuri* ou voyers et les *curatores viarum;* les entrepreneurs des travaux se nommaient *mancipes.* A toutes les époques les fonctions de commissaires des routes furent recherchées et donnaient beaucoup de relief à ceux qui en étaient revêtus; Cicéron, dans une de ses lettres à Atticus, parle en ces termes d'un intendant voyer : « Thermus est commissaire de la voie Fla- » minia, quand il sortira de charge je ne ferai aucune diffi- » culté de l'associer à César pour le consulat. »

Auguste fut désigné par le peuple romain pour être commissaire, *curator*, des grandes voies des environs de Rome. Trajan, Hadrien, les Antonins, plus particulièrement, et tous les empereurs jusqu'à la période avancée de la décadence, eurent un goût passionné pour les grandes constructions des chaussées et des ponts qu'ils entretenaient avec soin, embellissaient, restauraient ou perfectionnaient dans leurs moindres détails.

Avant les voies militaires, proprement dites, se distinguaient

celles nommées consulaires et prétoriennes ; puis il y avait des voies vicinales, traverses qui reliaient deux grandes voies entre elles ou qui aboutissaient à quelque ville, bourg ou village situés non loin de la route principale. Les premières étaient faites aux dépens de l'état ou du trésor public, on leur appliquait également des ressources empruntées aux libéralités des citoyens, ou au butin pris sur l'ennemi; les voies vicinales étaient construites par les communautés intéressées, au moyen de contributions et de corvées réglées par les magistrats. On frappait des médailles en l'honneur des citoyens qui léguaient par testament à l'état des biens destinés à la construction des routes; leurs noms étaient encore inscrits sur des monuments publics.

Dans la pratique matérielle de la construction de leurs chaussées, les Romains prodiguaient les travaux d'art, soit pour éviter des sinuosités et abaisser les élévations du terrain, soit pour traverser des bancs de rochers et des montagnes, ou édifier des ponts. Deux sillons indiquaient d'abord la largeur projetée de la route, après quoi on enlevait sur toute la surface la terre végétale.

On n'employait pour la mise en œuvre que des matériaux choisis et solides extraits des carrières les plus voisines. Dans certains endroits où des bancs de roches offraient une grande consistance, on se contentait de les couper ou tailler selon la largeur voulue. C'est ainsi que dans plusieurs contrées les voies se trouvaient naturellement pavées de marbre, comme de nos jours, dans la Marche et le Limousin, nos routes sont pavées de porphyre, de syénite, de quartz rose ou blanc, de granits contenant des émeraudes ou des grenats. En Espagne, la voie de Salamanque, *Salmantica,* était appelée *via argentea,* la voie d'argent, parcequ'elle était faite de pierres blanches; dans quelques pays les routes antiques étaient revêtues de pierres grises de la couleur du fer, de là vint peut-être la désignation de *voies ferrées* que le peuple a pu leur donner autant à cause de la couleur de ces pierres que de leur solidité.

Les chemins publics qui, par exception, n'étaient pas pavés, étaient faits avec certains mélanges de cailloux et de mortier, sorte de béton qu'on rendait très-dur en le massivant par couches avec des pilons ferrés. On avait soin en outre de dégarnir les routes, ainsi faites, de tout ce qui pouvait les priver de l'action du soleil et du vent. De plus, elles étaient bordées de chaque côté d'un fossé qui servait à l'écoulement des eaux.

Les voies militaires étaient donc généralement pavées suivant la nature des matériaux empruntés aux pays qu'elles traversaient ; il y avait en quelques endroits du parcours quatre couches de pierres disposées l'une sur l'autre. La première, *stratumen*, était une sorte de fondation qui devait porter toute la masse ; avant de l'asseoir, on enlevait le sable et la terre meuble ; la seconde, *ruderatio*, *radus*, était un lit composé de tessons de poteries, de tuiles, de briques cassées liées ensemble au moyen d'un ciment ; la troisième, *nucleus*, ou le noyau, était une couche de mortier appelée en latin du même nom que de la bouillie, *puls* (1), parce qu'on l'employait à l'état liquide pour lui donner la forme qu'on voulait, on recouvrait cette surface de cailloux, de pierres plates, de grosses briques ou de pierrailles, cette dernière couche prenait le nom de *summa crusta, summum dorsum* ; on changeait la disposition de ces diverses mises en œuvre selon les conditions du terrain.

Une tranchée pratiquée dans la largeur de la voie est le plus sûr moyen pour l'archéologue d'arriver à une description exacte de la nature des travaux.

La maçonnerie était réservée pour le milieu de la voie, c'était à proprement dire la chaussée, *agger*, de chaque côté de laquelle il y avait une bordure, *margo*, faite de grosses pierres et de blocailles pour empêcher la chaussée de s'ébouler ou de s'affaiblir en s'élargissant par l'usage. Les bordures

(1) On désigne encore par ce mot *poux*, dans le patois de la Haute-Marche, une bouillie de farine.

des grandes voies, de deux pieds de largeur, étaient faites en pierres de taille; de dix pieds en dix pieds, il y avait des pierres qui servaient, soit pour aider à monter à cheval ou en chariot, soit pour retenir les roues des voitures. Plus tard, on a désigné ces pierres par le mot de *bouteroues*.

De mille en mille, d'autres pierres marquaient la distance du lieu où on se trouvait à la ville d'où l'on venait. Cette utile amélioration était due à Caïus Gracchus.

Au milieu du forum de la ville de Rome, aujourd'hui, *Campo-Vaccino*, était la colonne milliaire dorée, *milliareum aureum*, où venaient aboutir toutes les voies militaires de l'Italie, exactement comme aujourd'hui les distances marquées sur toutes nos routes commencent à se compter de la fontaine de la place Dauphine ou Mont-Mallier, *Mons Malli*, qu'on pourrait appeler en continuant cette analogie, *si parva licet componere magnis*, notre *meta sudans*.

C'était, en effet, du *milliaire doré* que se comptaient les milles marqués par des blocs de pierre, d'où l'on prit l'habitude de compter en disant *ad tertium, duodecimum, vigesimum lapidem*, comme nous dirions au troisième, au douzième, au vingtième kilomètre. On n'allait pas au delà du *centesimum*.

Il y avait des colonnes milliaires sur toutes les routes de l'empire, elles portaient ordinairement le nom de l'empereur, des césars, des villes ou des particuliers qui avaient contribué à leur confection, le terme où la voie aboutissait et la distance du point de départ. L'itinéraire d'Antonin et la table théodosienne, dite de Peutinger, nous ont conservé les noms des divers trajets et ceux des villes et mansions traversées par ces voies. Elles étaient droites et uniformes dans tout l'empire, mesurées avec des pas de cinq pieds romains, et des milles, de mille pas chacun, marqués par la colonne ou la pierre portant inscription.

Les caractères des voies gallo-romaines sont : leur peu de largeur qui dépasse rarement six à sept mètres, leur forme bombée, leur direction presque toujours en ligne droite,

leur situation sur les plateaux ou à mi-côte des hauteurs, la profondeur de l'empierrement divisé en plusieurs couches distinctes de matériaux, nous avons dit qu'on en comptait quelquefois jusqu'à quatre, chacune de plusieurs pieds d'épaisseur, l'emploi de terre glaise ou de blocs de terre cuite ou enfin de briques et de tuiles dans les couches inférieures. La *summa crusta* se compose de cailloux ou de pierres de toutes dimensions, quelquefois taillées et présentant alors l'apparence du petit appareil des constructions romaines; quelques voies antiques, surtout dans le midi, sont au contraire pavées de pierres énormes taillées irrégulièrement, mais assemblées avec beaucoup de précision.

Bergier cite des voies romaines en France qui s'élèvent à vingt pieds au-dessus du sol. Une voie qu'il fit creuser en Champagne, près de Rheims, donna les dimensions suivantes dans son épaisseur : 1° un pouce de mortier de sable et de chaux; 2° dix pouces de pierres larges et plates, maçonnerie faite par leur superposition dans un bain de ciment très-dur; 3° huit pouces de maçonnerie de pierres rondes mêlées de morceaux de briques, le tout lié si fortement que le meilleur ouvrier n'en pouvait rompre sa charge en une heure; 4° une autre couche d'un ciment blanchâtre et dur qui ressemblait à de la craie, enfin une couche de cailloux de six pouces d'épaisseur.

Lorsque les conditions de la localité l'exigeaient, on taillait les rochers au pic, de manière à former souvent des excavations considérables. Dans les pays plats, beaucoup de voies antiques se distinguent par leur exhaussement marqué au-dessus des plaines environnantes et offrent ainsi l'aspect d'une muraille élevée de plusieurs pieds au-dessus du sol.

Les voies de la Gaule étaient plus étroites, avons-nous dit, et n'avaient point la magnificence de celles d'Italie, n'ayant été construites, lors de l'occupation des Romains, que pour aborder les villes principales et pour la marche facile et commode des troupes et de leurs bagages indispensables. Ces voies étaient d'ailleurs suffisantes pour les communications et la sû-

reté de la conquête. Les distances y étaient mesurées en lieux, *leucæ, leugæ,* mot d'origine gauloise et conservé dans le patois limousin actuel, *légo, légas.*

Les camps ou grands établissements romains indiquent presque toujours le voisinage d'une voie antique. Dans ce cas, on devra prendre note avec soin de son étendue, de sa direction, de ses lacunes, de ses embranchements, de la nature des matériaux employés, enfin constater, autant que possible, si elle a été réparée dans les temps anciens ou à une époque moderne. On sait que les rois mérovingiens entretinrent ces grands travaux, et en particulier la reine Brunehaut, femme de Sigebert, passe pour avoir fait restaurer ou refaire un grand nombre de chaussées qui prirent son nom.

Il sera essentiel aussi de s'informer s'il y a eu, ou s'il existe encore sur le parcours, des bornes milliaires avec des inscriptions; si sur les monuments épigraphiques les distances sont indiquées en milles romains ou en lieues gauloises. Les milles étaient de mille pas, ou un tiers de lieue romaine; les lieues gauloises étaient de quinze cents pas ou demi-lieue. On ne devra pas négliger non plus de recueillir les noms modernes des hameaux et même des fermes que traverse la voie antique. Ces noms sont quelquefois significatifs et peuvent mettre sur la trace de nouvelles découvertes. Les ponts anciens construits sur des torrents ou des rivières, méritent également d'être étudiés dans tous leurs détails architectoniques.

Pompée avait fait ouvrir une voie militaire qui, partant de l'Italie, pénétrait dans les Gaules à travers les Alpes; une autre voie, par le val d'Aoste, aboutissait directement à Lyon, prolongée plus tard par Agrippa, elle arrivait par un de ses embranchements jusque dans l'Aquitaine en traversant l'Auvergne.

L'antique cité des Lémoviques, la *Ritum* gauloise, patrie de l'ami de Jules César, de Duratius, fils du brave chef Sedulix ou Sedulius qui périt en combattant sous les murs d'Alize, Ritum à laquelle Auguste donna plus tard son nom en le joi-

gnant au nom gaulois de cette ville qui s'appela ainsi *Augustoritum*, et par abréviation *Ausritum;* capitale d'un peuple qui envoya dix mille hommes à Vercingétorix, général de l'armée gauloise, pour l'aider à délivrer Alesia, *Lemovicum*, enfin, résidence de deux légions romaines, plus de douze mille hommes, et d'un proconsul romain, était un centre assez important pour que plusieurs voies militaires vinssent y aboutir. Sidonius Apollinaris, qui a vécu vers le milieu du Ve siècle, place Limoges au nombre des villes les plus célèbres de l'Aquitaine, *Burdegala, Petrocorii, Ruteni, Lemovices*.

Auguste détacha de la Celtique, pour égaliser les forces et l'étendue des provinces de la Gaule, quatorze peuples situés entre la Garonne et la Loire, qu'il attribua à l'Aquitaine, les *Lemovices* nommés par Strabon *Lemobikes* furent de ce nombre. Ptolémée leur donne pour capitale Ratiastum; son texte porte *Augoustoriton*, longitude 17 degrés 80 minutes, latitude 48 degrés 20 minutes. *Lomoïkoui kai Ratiastos*, 17 degrés 40 minutes longitude, 47 degrés 45 minutes latitude. Quelques archéologues ont cherché à rectifier cette erreur en attribuant ce nom de *Ratiastum* à Razeix, lieu voisin de Rancon où l'ancienne peuplade limousine des *Andecamulenses* avait élevé un temple à Pluton, ainsi qu'en fait foi un monument épigraphique trouvé en ce lieu. Razeix, *Ratiastum*, dont les environs sont couverts de ruines assez considérables, a pu être le chef-lieu des peuples en question. — M. de la Fontenelle de Vaudoré *(Vigueries du Poitou)* place Ratiastum à Azat-le-Ris, canton du Dorat, arrondissement de Bellac, où des ruines gallo-romaines occupent une vaste étendue.

Limoges donna des témoignages de sa reconnaissance envers Auguste et compta parmi les villes de la Gaule qui lui élevèrent à Lyon, au confluent du Rhône et de la Saône, le fameux temple dédié à Rome et à Auguste, *Romæ et Augusto*, dont la médaille commémorative est si commune. La statue, personnification de Limoges, figurait dans l'édifice avec celles des autres villes gauloises. La même cité

lémovique érigea aussi, à Lyon, un monument au gouverneur de la province d'Aquitaine, *Aquitaniæ*, à *Calidius Fidus*, inspecteur de la voie Tiburtine, et dont Spon a recueilli l'inscription.

Le territoire des Lémoviques était d'une grande étendue, il comprenait le Limousin tout entier et la Marche qui ont formé longtemps le diocèse de Limoges; on sait que le vieux mot celtique *mark* signifie frontière d'un pays. Les confins du Limousin, sous les empereurs romains, étaient les mêmes que ceux qui formaient les limites de l'ancien diocèse de Limoges.

Augustoritum était situé au point de réunion de plusieurs voies gallo-romaines. Celle de *Burdigala*, Bordeaux, à *Avaricum*, Bourges par *Augustoritum*, et *Argantomagum*, Argenton, après avoir passé par *Vesona*, Périgueux, entrait dans le Limousin par une mansion que l'itinéraire d'Antonin place à vingt-une lieues gauloises de Vesona et qu'il désigne sous le nom de *fines*, comme toutes les mansions frontières des peuples et des diocèses. Ce point est *Curvifines*, Courbefi, lieu natal de Vedastus, saint Vaast, catéchiste de Clovis. Les localités voisines de cette mansion portent, pour la plupart, des noms romains : *Frugi*, surnom de la famille Calpurnia, *Flavignac*, des Flavius, *Lavignac*, des Lavinius, les Cars, *Quadræ*, las Tours, *Turres*, qui dénotent qu'aux environs de cette voie se trouvaient des habitations importantes.

De ce *fines* à Augustoritum, par Châlus, *Castrum Lucii* (1), et Aixe, *Axia*, l'itinéraire marque vingt-huit lieues gauloises, édition de Surita; les plus anciens manuscrits n'en portent que vingt-une, c'est la version généralement préférée.

La table théodosienne divise la distance de Vésone à Argenton en trois stations égales de quatorze lieues, une tour antique y désigne toutes les capitales des peuples, *Vesona* et *Ausrito* y sont marqués de ce caractère. Remarquons

(1) D'après un vieux dicton populaire, Châlus, Chalusset, Courbefi *sount las treis cliaux dé Limousy*.

toutefois que Augustoritum était la cité placée au sud-est de la ville du château. De *fines* à Augustoritum on compte 24 minutes de degrés sur la carte de M. Delisle, en suivant le grand chemin par Châlus et Aixe ; c'est juste la distance des vingt-une lieues gauloises.

D'Augustoritum à Argantomagum on comptait vingt-un mille pas ou vingt-une lieues gauloises. On suppose qu'il y a une mansion d'omise entre Limoges et Argenton; en effet, elle se trouve exprimée dans la table qui marque Pretorium à quatorze lieues gauloises d'Augustoritum, la ligne itinéraire est tirée de Pretorium à Argantomagum sans numéro de distance. Les noms latins semés sur cette route pourront nous éclairer un peu sur sa direction; nous trouvons d'abord *Lougas* qui est juste à une lieue de Limoges et pourrait venir du mot *leuga* corrompu, Usura, Compriniacum, Ratiastum, Ambazac où était un *hospitium*, gîte pour les voyageurs, Muretum, Monscuculli n'en étaient guère éloignés non plus que *Palladens*, Balledent, *Castrum Pontii*, Château-Ponsac, où la Gartempe est traversée, non loin du pont des Bons-Hommes, Bussière-Étable, *Stabulum*, désignait un relai de chevaux; puis on trouve la tour de Loubignac, Folles, Puy-Ferrat, la Péruse, Carrière, etc. Le Feix devait être la frontière ou le *fines* entre les Lémoviques et les Bituriges.

La table théodosienne décrit une autre voie romaine qui, se détachant de la grande voie de Bordeaux à Tours, passait par Augustoritum pour aboutir à *Augustonemetum*, Clermont en Auvergne; cette route qui venait de Saintes, *Médiolanum Santonum*, à *Avedonaco*, Aunay, et *Sermanico Mago*, Chermez, entrait en Limousin par *Cassinomago*, Chassenon, à dix-sept lieues de la mansion précédente.

Sermanico Magus se nommait au moyen âge *la Chauçada*, ainsi que le prouve une charte datée de l'an 1172, et signée de Bernard, abbé de Nanteuil. On appelait *calciata*, *calceia*, *chauçada*, *causada*, *cauchie* et *chaussée* les anciennes routes romaines des provinces situées au delà de la Loire. Cette route coupe presque à angle droit la voie de Périgueux à

Argenton, et le point d'intersection, suivant la table, était Limoges; de ce côté les limites de l'Angoumois étaient Pressignac et Grenort, où l'on vient de découvrir un précieux trésor d'antiquités gauloises et romaines.

Cassinomagus, en abrégé *Cassinomum*, Chassenon, bourg qui dépend aujourd'hui de l'Angoumois, appartenait à l'ancien diocèse de Limoges, on y voit, au lieu dit *Loujas*, des vestiges antiques remarquables, on y a trouvé et l'on y trouve journellement encore des médailles de bronze et d'argent des empereurs jusqu'à Constantin; on voyait, il y a cent ans, à deux lieues de là, vers le couchant, à la *Péruse*, des restes de cette voie. Entre Cassinomagus et Augustoritum, la voie traversait la Vienne, *Vigennam*, sur un pont voisin de *Commodoliacum* et dont les ruines, *pilas*, ont donné leur nom à une propriété de M. le conseiller Périgord. *Commodoliacum*, Saint-Junien, était un monastère dès l'an 848.

A partir de ce point, la route se bifurquait; un embranchement se dirigeait presqu'en ligne droite sur Limoges, en sortant du côté du temple; l'autre, passait à Julia et Briennac, aux Planches-de-l'Age, à la Guerillerie, à Chaillac, aux Planches-de-la-Gorre, à Saint-Auvent, au Moulin-Balot, contigu au Petit-Vidis où se trouve une pierre levée, dite Pierre-Pointue, qu'on a pris pour un reste de colonne milliaire, à Saint-Cyr, au Guillaumen, au Roussis, à la tuilerie de la Vergne, joignait Erem, *Eremus*, près de Cognac, dans une forêt, à une lieue, et à une demi-lieue de cet endroit, à l'ouest, des restes de route sont faciles à reconnaître, ainsi qu'aux environs de Saint-Victurnien, du côté de la Bouteille. La voie traversait la Vienne au-dessous de Saint-Priest-Fayaine, au pont de la Roche dont les ruines se voyaient encore en 1775 au moment ou Nadaud écrivait, passait au Richard, à la Rebière, dans la forêt d'Aixe, au Moulin-Nadaud, chez Cailleau, près du village de la Merthe, près du moulin de la Boilerie, au-dessous de Verneuil, à une demi-lieue environ de ce bourg, au midi, près du pont de l'Aurence, on retrouve en deux endroits des portions de routes bien conservées;

de là, on arrivait par Félix, aux Vases, *Vasa* et *super Vasa*, à Augustoritum.

Cette voie, au sortir de Limoges, et se dirigeant sur Clermont, *Augustonemetum*, passait par Saint-Christophe-lez-Limoges, Julia, le Palais, qu'Orderic Vital place près de la Vienne, *jocunciacum palatium regale apud Vinzennam*, à cinq quarts de lieue la ville; *palatio jogennaco juxta urbem lemovicam venit*, Louis-le-Débonnoire et Charles-le-Chauve y firent de fréquents séjours, Louis y signa une charte en 793, alors qu'il n'était que roi d'Aquitaine. Ce document porte *actum jocundiaco palatio nostro*. Plus tard, étant empereur, il y tint une diète générale en 830, *in palatio jogentiaco in Lemovicino*. Ce fut dans ce palais qu'il eut une entrevue avec son fils Pépin, roi d'Aquitaine; l'empereur Louis y avait résidé, dèux ans auparavant, lors de la dédicace de la basilique de Saint-Sauveur. Puis, la voie aboutissait à un hospitium aux environs d'Ambazac, au-dessous de la Jonchère, *Juncaria*, où elle a laissé des traces évidentes, elle traversait ensuite le bois des Égaux, Mille, Millanges, Ortieux, Saigne entre la Feyte et la Ribière; enfin, elle arrivait auprès de *Pretorium*, ville aujourd'hui détruite, qu'on suppose avoir existé soit près de la Jonchère, soit à Saint-Goussaud, soit à Pourioux, soit encore sur la montagne appelée Puy-de-Jouer.

Suivant des notes de M. Cornuau, habile géomètre, ami et condisciple de Turgot, notes d'ailleurs reconnues exactes par un ingénieur né dans le pays de Saint-Goussaud, Pretorium aurait été situé sur le Mont-de-Jouer et aurait possédé une citadelle ou forteresse, *arx*, bâtie sur une montagne nommée Chastelars, *Castellum arcis*, qui dominait un étroit passage de la voie romaine d'Augustoritum à Avaricum, par *Breda*, ville détruite aussi, et *Argantomagum*, Argenton. Millanges qui était à deux mille pas de distance de Pretorium avait sans doute une borne ou colonne milliaire à laquelle elle emprunta plus tard son nom.

Une seconde ligne ou embranchement, *divortium, diverticulum*, passait par les forêts de Maslevraud, Saint-Priest, la

Croix-de-Fressignac, le Rivalet, les bois de Tournyol, le Mas-Meynard, la Croix-des-Bruyères, les Eglises, Traspont, les Bilanges, Arènes, Jabreilles, Grandvau et Saint-Goussaud appelé *Podium* par Geoffroy de Vigeois.

Comme nous aurons à examiner plus tard un autre système au sujet de l'emplacement de Pretorium, il nous faut d'abord établir un fait incontestable : à savoir que la ville dont les substructions couvrent une vaste étendue à Saint-Goussaud, était un point de grande importance, un carrefour, *compitum*, où venaient aboutir sans nul doute plusieurs voies principalement dirigées, soit de Limoges à Argenton et Bourges, soit de Clermont à Poitiers, soit encore de Saintes et Angoulême à Nevers.

C'est ici le lieu de consigner quelques remarques essentielles ; le territoire de l'ancienne Marche est sillonné d'un grand nombre de chemins et on en trouve les restes dans une foule de localités. Ces indices, toutefois, en apparence si confus et difficiles à coordonner, ne serviraient qu'à égarer la science, si elle admettait au même titre ces divers témoignages ; il faut d'abord poser en principe que cinq ou six grandes voies seulement traversaient le Limousin et la Marche, les autres formaient en quelque sorte un réseau destiné à les relier entre elles. Pour ce qui concerne la voierie gallo-romaine de cette dernière province, deux questions principales sont à résoudre, elles ont trait aux emplacements qu'occupaient autrefois Pretorium et Acitodunum. Quant aux mansions placées sur les limites ou *fines* on est à peu près d'accord sur leur position géographique, aussi bien que sur celle de quelques villes aujourd'hui disparues, parmi lesquelles nous citerons Brède, Ribandelle, Toul, Podium, etc.

D'après les tables de Peutinger, *Pretorio,* Pretorium, devait être situé dans la Marche, sur la droite du Thaurion ; l'abbé Belley s'est hâté d'en conclure que cette ville se trouvait dans un lieu voisin des dépendances de l'abbaye de Grammont. Cette donnée certaine était, comme on va le voir, susceptible d'une meilleure application.

Benoît (Maldamnat), qui écrivait dans le cours du XVII[e] siècle a prétendu, non sans raison, que Pretorium occupait la place du village actuel de Thauron, près Pontarion, où cet auteur vit des souterrains spacieux, des murailles de forteresse, les ruines d'un pont de pierre et les restes d'une belle chaussée pavée qu'il attribue, selon la fable accréditée, à Brunehaut. Cette reine aurait fait construire cette grande route en Limousin, province de sa dépendance, pour aller de son château situé près de Menat en Bourbonnais à Castelnau-de-Bretenous, résidence qu'elle possédait en Quercy, *Castellum Brunichildis*, sur le chemin du royaume de son père, Athanagilde.

Ce système qui aurait pu s'appuyer sur des faits plus positifs et plus concluants, ayant été repris et accepté sans réserve par M. Barailon, est aujourd'hui celui qui présente le plus de probabilités. La première et principale raison qui se présente à l'esprit, c'est que le tracé par Saint-Goussaud, ou par Arènes selon d'Anville, s'éloigne beaucoup trop de la grande ligne de Limoges à Clermont. En second lieu, il est facile de constater que les restes du chemin ferré dont il s'agit s'étendent depuis la commune de Thauron et sur la rive gauche du Thaurion, jusqu'au village de la Courrière, commune de Mansat, à l'est de Bourganeuf et dans la direction de Limoges.

Comme on ne saurait avoir égard aux cotes évidemment erronées portées sur la copie des tables de Peutinger, à partir de Pretorium et dans les deux lignes de Clermont et d'Argenton, qu'il faut, dans ce cas, avoir recours aux rectifications conjecturales que M. Grellet-Dumazeau appelle plaisamment le grand remède des archéologues, il y aurait lieu, à ce qu'il nous semble, d'adopter en partie l'hypothèse ingénieuse proposée par ce docte magistrat, d'admettre une bifurcation, un *bivium*, sur un point non déterminé, Pontarion ou le Chalard, d'où partaient deux voies militaires, l'une, la principale, se dirigeant sur *Acitodunum*, c'est-à-dire Aubusson, Felletin, ou une autre localité voisine, l'autre conduisant à Ahun et Evaux par Thauron, Chaussadat commune de la Chapelle-

Saint-Martial, le Sept commune de Saint-Sulpice-le-Donzeil, les bois d'Ahun, Ahun, Saint-Pardoux-les-Cards, Peyrat-la-Nonière, le Chauchet, la Chaussade, Evaux et Néris d'où elle aboutissait à Autun, *Augustodunum.*

Sur tout ce parcours, on retrouve, de loin en loin, des tronçons de voie antique et un grand nombre de localités dont les noms ont une origine voyère. Il paraîtrait, en suivant la trace d'autres indices matériels, qu'à Peyrat-la-Nonière la route se bifurquait formant un *bivium*, ou seconde ligne qui se dirigeait sur Chambon par Saint-Julien-le-Châtel, Tardes, Lussat, Auge, Verneiges, et venait aboutir au pont que l'on connaît aujourd'hui sous le non de *Pont-Vieux*, à Montluçon, de là, cette route tendait à Nevers, *Noviodunum Æduorum.*

Ce n'est pas tout; on retrouve à la hauteur de la Chaussade, commune du Tromp, les traces d'un second embranchement qui, passant par la Chaussade-Bourg canton de Bellegarde, et Néoux, reliait Evaux à Felletin.

Maintenant il nous faut revenir à notre point de repère qui est Pretorium, et à l'opinion de Pierre Benoît (Maldamnat), seigneur de Compreignac, en Basse-Marche. Nous ne voyons pas qu'il soit indispensable, en suivant la voie d'Agrippa dans son prolongement de Clermont à Limoges, d'adopter la ligne par Peyrat, et par suite de fixer l'emplacement de Pretorium au Chalard; sur ce parcours assez direct les monuments matériels font défaut, il n'en est pas de même si on place cette localité à Pontarion où passe la route actuelle, et d'ailleurs on ne s'écarte guère plus de la ligne droite que par Peyrat en Limousin; on ne change pas en outre d'une manière sensible la somme des distances de Clermont à Limoges.

Il y a une dernière considération à mettre en relief, ce n'est pas la moins péremptoire; M. Dumazeau dont le système consistait à s'éloigner, de parti pris, de la ligne par Pontarion ou Thauron, assure qu'il n'existe dans le pays aucun nom ayant quelque rapport rationnel ou de consonnance avec

Pretorio, c'est le contraire qu'il aurait fallu dire. Il est vraiment singulier que son esprit plein de justesse et de sagacité ne l'ait pas conduit à penser que Pontarion, Thauron, Thaurion, etc., pouvaient être une corruption, ou même un radical du mot Pretorio des tables théodosiennes. — Du moment que les impossibilités des cotes portées sur la carte antique forçaient M. Grellet-Dumazeau d'en proposer une rectification conjecturale, il n'y avait plus d'obstacles sérieux à ce que Pontarion ou Thauron se trouvassent sur la ligne de Clermont par Aubusson.

D'autres faits établissent encore mieux la vraisemblance de ce système et l'antique notabilité de cette ville où venaient aboutir plusieurs grands chemins. Il est impossible de ne pas admettre avec M. Joullietton que la ligne, à partir de Limoges et passant par Saint-Goussaud ou le Mont-Jouher, allait rejoindre Pontarion. L'importance que devaient avoir ces deux localités, Pretorium et Podium, motiverait à elle seule l'existence d'un chemin les reliant l'une à l'autre, mais il y a mieux, et l'abondance des témoignages matériels le démontre, c'était là, selon toute probabilité, une grande voie conduisant de Saintes, *Mediolanum Santonum*, et Angoulême, *Ingolisma*, à Clermont; cette route passait par Saint-Goussaud, Châtelus-le-Marcheix, le Joux, Thauron, la Chapelle-Saint-Martial, Ahun, Saint-Pardoux-les-Cards, Mainsat, Auzances, la Villeneuve et Pontaumur; de plus, elle rejoignait, à la hauteur d'Ahun, celles de Nevers et Autun dont nous avons parlé plus haut.

Le village actuel de Thauron, chef-lieu de commune, est placé sur une éminence dont les abords sont couverts de substructions antiques jusque dans le voisinage de Pontarion; on y trouve journellement des ruines celtiques et gallo-romaines, des haches de pierre, des médailles du Haut et du Bas-Empire. L'un des jambages de la porte du cimetière est un cippe gallo-romain de forme carrée et à fronton triangulaire. On voit, tout près de là, une pyramide conique d'un seul bloc, haute d'environ 3 mèt., appelée, on ne sait pourquoi, par les gens

de la localité, le Chapeau-de-l'Anglais. L'église du village présente dans sa construction, surtout à l'intérieur, des détails très-anciens qui méritent d'être étudiés.

La voie de Nevers et Autun à Saintes par Saint-Goussaud ou *Podium*, où elle rencontrait celle de Limoges à Argenton, n'était pas au reste, comme on va le voir, la seule qui, outre celles dont nous avons déjà parlé, serait partie de Pretorium; il existe à Drouille et on a trouvé récemment dans la commune de Savennes, les restes bien caractérisés d'une route gallo-romaine qui devait passer près de la cité antique ou du vicus de Ribandelle, dont les ruines couvrent le Puy-de-Gaudy, et non loin de l'emplacement actuel de Guéret; elle coupait, à ce qu'on pense, une voie principale d'*Augustonemetum*, Clermont, à *Limonum*, Poitiers.

Cette ligne allait, par les endroits déjà indiqués et la vallée de la Creuse, d'Acitodunum à Ahun; c'est ce qui explique l'existence de fragments de chaussée entre cette dernière ville et Guéret, notamment au Mas-de-Ceydoux et aux abords de l'ancien Pont-à-l'Evêque commune de Saint-Laurent; ces indices se retrouvent aux Trois-et-Demie, à Cromont près de la Souterraine et à Bellac d'où la voie se dirigeait sur Poitiers.

La voie partant de Pretorium, dans la direction du Puy-de-Gaudy ou de Guéret, se prolongeait, bien au delà de ce point, dans la direction de la Châtre ou de Châteaumeillant, *Mediolanum*, de manière à former une ligne presque directe de Limoges à *Avaricum*, Bourges. On en retrouve, de loin en loin, quelques tronçons dans les localités suivantes : à Glénic près de l'ancien pont sur la Creuse, dont les piles étaient construites en matériaux d'une origine évidemment gallo-romaine; le ciment contenait un grand nombre de tuiles à rebord, près de l'oppidum de Vaumoins et de Bonnavaux ; dans la commune de Roche, non loin du village des Razès où l'on voit encore un très-beau cippe gallo-romain ayant 1 mèt. 35 cent. de hauteur.

La position géographique de Pretorium nous paraît suffisamment déterminée par la série de faits qui précède. Il est

beaucoup plus difficile de préciser celle d'Acitodunum. Pourtant l'espace dans lequel il faut trouver cette localité est naturellement circonscrit, car on ne peut, dans aucun cas, la placer ailleurs que dans la Haute-Marche.

La plupart des archéologues ont été d'accord jusqu'à ce jour pour appliquer la désignation de la carte théodosienne à la petite ville actuelle d'Ahun, ils fondent cette opinion sur l'importance qu'eut de bonne heure cette cité, importance que viennent constater les vastes ruines qui l'environnent de toutes parts et les nombreuses découvertes qui y ont été faites; on y a frappé des triens sous la dynastie mérovingienne, circonstance insignifiante, pour le dire en passant, car à cette époque on battait monnaie dans les plus petites localités. Le comte de la Marche, Bozon-le-Vieux, de concert avec l'évêque de Limoges y fondait une abbaye vers l'an 982, une crypte voisine de l'église actuelle semblerait même devoir assigner à cette fondation une époque encore plus reculée.

M. Grellet-Dumazeau, sans contester l'évidente antiquité d'Ahun ni l'authenticité des nombreuses voies romaines qui y conduisaient, après avoir établi que son nom latin était Agenum ou Ayenum, combat par des raisons assez plausibles l'opinon de ses devanciers. Il serait difficile de se refuser à reconnaître avec lui que le tracé par Ahun s'éloigne d'une manière notable de la direction de Limoges, et que la distance du *fines* à Ahun, en remontant vers Clermont, serait beaucoup trop grande et tout à fait incompatible avec la cote des tables théodosiennes; la supposition d'une erreur de chiffre n'est même pas admissible dans ce cas et le bon sens la repousse; il faut donc se ranger au système de M. Grellet-Dumazeau.

Toutefois, hâtons-nous de le dire, l'argumentation du docte conseiller n'est plus, à beaucoup près, aussi solide lorsqu'il s'efforce de placer Acitodunum à Aubusson, elle s'appuie cependant : 1° sur l'origne gallo-romaine d'un château dont les ruines actuelles appartiennent au moyen âge; 2° sur l'existence de quelques restes de voie antique sur le flanc méridional de la montagne du Marchedieu. Ce système, en définitive,

pourrait tout aussi bien s'accommoder à l'opinion des antiquaires qui ont voulu retrouver Acitodunum à Felletin, où passait d'ailleurs pendant le moyen âge la route de Clermont à Limoges.

Les calculs à l'appui des conjectures de M. Dumazeau pourraient s'appliquer encore à un quatrième système qui consisterait à mettre en ligne une nouvelle localité pour le relais en question; — ce serait Néoux, aujourd'hui chef-lieu de commune du canton d'Aubusson. C'était autrefois, et pendant le moyen âge, une petite ville; l'importance qu'elle avait dû avoir dans la période gallo-romaine n'avait pas échappé aux recherches de notre savant antiquaire Barailon qui en parle en ces termes :

« Neouwe, Neho et Neum, dans le XII[e] siècle, aujour-
» d'hui Néoux, a été le siége de l'archiprêtre de Combraille,
» fut habité par des hommes puissants. Il se signale par un
» chemin romain, par des ruines de la même époque, par
» différents ouvrages de tuilerie, surtout par des tombeaux
» en terre cuite. »

Joullietton cite dans son ouvrage une charte de 1254 signée de Pierre de Néoux, et réservant les droits de franchise accordés aux bourgeois de cette ville selon la coutume de Montluçon. — Le sol de Néoux et des environs est couvert de ruines gallo-romaines où on trouve fréquemment des médailles en argent et en bronze du Haut-Empire.

Mais ce qui contribuerait le plus à accréditer cette opinion que nous avons émise sous toutes réserves serait, outre la situation très-favorable de cette antique cité, offrant, entre Felletin et Aubusson, une ligne intermédiaire qui se rapproche à la fois du parcours le plus direct et du calcul le plus raisonnable des distances, serait, disons-nous, le concours de plusieurs chemins qui venaient aboutir à Néoux et y formaient ainsi un carrefour, un point de rayonnement comparable à ceux d'Ahun, de Saint-Goussaud et de Pretorium.

Il ne faudrait pas croire, néanmoins, même en admettant cette ligne par la vallée de la Creuse jusqu'aux abords d'Au-

busson, qu'il soit possible, à partir de ce point, de se rattacher à des données absolument certaines. Au nord-est de cette ville, à la Chaussade et à Saint-Alpinien, on reconnaît parfaitement les traces d'une voie qui, après avoir traversé la montagne, passait non loin de Sermur, souvent désigné comme une mansion antique, pour arriver au lieu dit *fines* de la carte théodosienne.

D'après nos calculs, et en adoptant la ligne que nous avons préférée, cette distance tomberait au delà de Crocq, aux environs de Faydet, sur le territoire auvergnat, tout près des limites reconnues des diocèses de Clermont et de Limoges, c'est-à-dire à Feits ou Monteil-le-Dégéalat.

On sait que la direction proposée par M. Grellet suivait, à partir d'Aubusson, une voie dite césarienne ou sarrazine qui, après avoir traversé un pont antique sur la Creuse, passait par Peyrat, Chaussadisse, près Saint-Avit-de-Tardes, la Chaussade commune de Saint-Pardoux-d'Arnet, la Chaussade près de Monteil-Guillaume, Voingt, la Pause ou *fines*, et Olby. Feix près Egurande ne pouvant pas concorder avec le système adopté par M. Grellet et se trouvant d'ailleurs trop au midi et trop loin de la dernière mansion, le docte magistrat pense que cet endroit devait être le *fines* d'un autre chemin qui se dirigeait sur Tulle, *Tutela*, et qui vient d'être refait.

Une autre route mettait en communication la partie méridionale de Limoges avec Clermont et Lyon par Proximard, la Quintaine, *Quintana*, où se voient encore des ruines de chaussée, les Villettes, les châtaigneraies de Bonnefont, les hauteurs de Saint-Just et les bords de la Vienne jusqu'à l'embouchure du Thaurion, où Duroux prétend qu'il existait un fanum; cet édifice aurait été placé aux abords du pont en ruines de Saint-Priest-Thaurion. De là, cette route allait dans la direction des bois du Chatenet et des Pagnes jusqu'à Sauviat, et de ce dernier point, par le village de la Courrière commune de Mansat, et Pontarion ou *Pretorium*, elle arrivait à rejoindre les grandes artères de Clermont, Autun, Nevers, etc.

Il existe une carte de M. Cornuau, j'ai le regret de n'avoir pu la consulter, indiquant une voie romaine dans la direction de Limoges à Poitiers par le Masvergne, où l'on trouve les premières traces de cette route, le bourg de Saint-Gens, Trachaussade, *Transcalceatam*, dont le seul nom est un indice presque certain du passage de la voie près de cette localité; elle suivait ensuite une ligne passant par l'étang de Cieux, le bourg de ce nom, Mortemart, Nouic, *Novus vicus*, Gajoubert et l'Ile-Jourdain; au sortir de ce dernier endroit, on peut la suivre pendant le parcours d'une lieue entière en marchant vers le nord; on en retrouve un autre fragment remarquable à Veygeaux, *Viginti*, qui est justement à vingt milles de Poitiers. Là s'arrêtent, à ce qu'il paraît, les indices matériels qui font défaut jusqu'aux abords de l'antique cité de Limonum.

La voie laissait à droite la mine d'étain de Vaulry exploitée pendant la période de la domination romaine, et le Breuil-aux-Fas, plein de souvenirs gaulois; enfin, constatons que la carte de Cassini mentionne un tronçon de cette voie entre Massevin et Teilloux, dans le voisinage du château du Fraysse.

Nous ne devons point oublier de signaler un notable embranchement de voie romaine allant de Nontron à la Péruse, et traversant une partie du Limousin; on en voit des restes dans l'étang Grolléor, paroisse de Busseroles et de Champnier, dans les landes de Maisonnais, à Clergour, à Reillac, aux Salles-Lavauguyon et à Confolent.

Nous ne mentionnerons qu'en passant un réseau de voies romaines secondaires qui se dirigeaient vers Ussel, et partant de Limoges par la Croix-Ferrée, arrivaient à Eymoutiers, Buget et Meymac; on en retrouve des traces dans les lieux suivants : Chenailler paroisse de Saint-Pierre-Château, la Ribière paroisse d'Asnède.

D'après un passage emprunté à Hirtius Pansa, continuateur des *Commentaires de César*, texte trop souvent cité pour qu'il soit besoin de le rapporter ici, deux légions devaient stationner sur les frontières des Lémovices et des Arvernes; quelques

antiquaires en ont induit que le lieu de cantonnement de ces troupes devait être d'abord Ussel où se trouvent de nombreux monuments de la domination romaine. Il faut admettre, cependant, que l'importance de ces frontières qui ne commandaient pas seulement l'Auvergne et le Limousin, une fois reconnue par César, on ne dut pas négliger dans la suite l'occupation de cette contrée, particulièrement propre à l'observation et à la défense, qui forma plus tard la province de la Marche. De là cette quantité de chemins et de travaux militaires de toute espèce dont ce pays est couvert et qui dénotent le caractère de mobilité des stations et des cantonnements que se choisirent les vainqueurs pendant une série de cinq siècles.

Ussel se trouvait un peu trop chez les Lémovices pour répondre complétement aux besoins de la conquête. D'ailleurs la situation était bien choisie pour l'assiette d'un camp, et les divers monuments qu'on y a trouvés autorisent par leur genre même cette conjecture; ainsi plusieurs chemins, voies militaires de première classe, ou secondaires, allaient aboutir à Ussel. Les unes partaient des divers chefs-lieux de la province, les autres de localités voisines moins considérables. Un chemin d'importance secondaire reliait Tulle et Ussel par Closanges et Egurande, un autre allait d'Ussel à Tintignac, et de cette dernière ville il se prolongeait jusqu'à Brives.

En décrivant dans son parcours la grande voie de Clermont à Saintes, passant à la fois par *Pretorium*, Pontarion, et *Podium*, Saint-Goussaud, nous aurions dû mentionner un embranchement dans la direction de l'est au nord, et partant de la frontière d'Auvergne; les localités où on en retrouve des traces sont Giac, Lépinas, l'Arfeuille, Saint-Maurice-de-Crocq, Loudeix commune de Saint-Avit-de-Tardes, où la voie est d'une conservation parfaite, Néoux et Saint-Alpinien.

Il ne faut pas non plus négliger la constatation d'un autre fragment assez considérable de voie antique, dont les restes existent encore sur le chemin d'Arènes à la Souterraine et notamment à un quart de lieue à l'est de cette dernière ville; c'était, on doit le supposer, un chemin secondaire qui re-

liait les voies plus importantes de Limoges ou de Saintes à Clermont avec celles de Bordeaux ou de Limoges à Argenton. On en peut suivre les vestiges, de loin en loin, jusqu'au Fay, point au delà duquel on n'en retrouve plus d'indices et où probablement elle devait s'embrancher.

Sur une carte qui fut gravée en 1783, dans le but spécial d'indiquer les gîtes de mines, on fait mention, pour ce qui regarde le Limousin et la Marche, de traces de voies romaines existant entre Limoges et le Mazet jusqu'au Thaurion.

Entre la Vienne et le Thaurion aux abords de Pontarion.

Sur la route d'Eymoutiers, entre Gris, les Alloix, Masleon et Eymoutiers.

La grande voie de Limoges à Argenton par le Palais, Ambazac et la Jonchère (trajet que suit le chemin de fer), se bifurque au Mont-de-Jouer près Saint-Goussaud, allant, d'une part, par Arènes, Fursac, la Souterraine et le Fay à Argenton, de l'autre, et dans la direction de l'est, par la montagne, tendant vers Ahun.

On retrouve encore sur cette carte itinéraire quelques indications relatives à la Corrèze. Une ligne étudiée va de Sainte-Ferréole, sur la droite du Pouget, à Tintignac, puis à la Buttecelle, Egletton, Saint-Angel, Ussel, Eygurande et Herment.

Ces précieuses données ne nous sont parvenues qu'après la rédaction de la notice qui précède. Elle ne contrarient point, comme on le voit, le système que nous avons présenté; bien mieux, dans la plupart des cas, elles viennent à l'appui de nos conjectures.

Avant de terminer cette étude que de nouvelles recherches compléteront sans doute, il nous reste à présenter quelques observations, tant sur les divers monuments itinéraires que sur la voirie de la Gaule romaine.

Les colonnes, dites milliaires, placées sur les voies principales de l'empire étaient éloignées l'une de l'autre de mille pas géométriques ou sept cent soixante-cinq de nos anciennes toises, formant le mille romain. Elles se trouvaient entre deux

autres pierres de dimension relativement moyenne qui servaient aux voyageurs pour se reposer ou monter à cheval; si un empereur faisait réparer un chemin, on modifiait le texte des inscriptions de ces bornes milliaires en y ajoutant avec son nom d'autres titres et d'autres dates. Ces monuments n'ont pas eu non plus une forme constante; les milliaires d'Auguste sont cylindriques avec une hauteur de 2 mèt. et couronnés d'une corniche arrondie, leur diamètre est de 66 cent., l'inscription est gravée sur le nu du contour de la colonne, sans cadre ni enfoncement. Ceux de Tibère sont carrés et larges de 70 cent., l'inscription est encadrée. Ceux de Claude sont cylindriques avec l'inscription encadrée dans un cartouche en creux; enfin, ceux des Antonins sont également cylindriques, mais avec une base carrée, ils ont moins de hauteur que ceux d'Auguste et le cadre de l'inscription est entouré d'une moulure formant rebord.

On n'a encore eu à signaler dans la Marche qu'une seule colonne itinéraire; elle a été déplacée et transportée à l'abbaye du Moutier-d'Ahun où elle sert de base à une pièce de charpente qui supporte le toit d'un hangar. Du sol au sommet de la pierre on mesure environ 1 mèt. 45 cent., l'inscription se trouve, selon l'usage, à la partie supérieure de la colonne. Ce milliaire est de forme cylindrique et paraît appartenir à l'époque des Antonins.

Parmi les autres monuments observés le long des voies antiques, tantôt ronds ou carrés, de forme conique ou pyramidale, qui peut-être furent des tombeaux et qu'on suppose avoir marqué des divisions territoriales, nous n'avons à citer que le cippe du village des Razès, la pierre conique de Thauron, le monolithe, en forme d'obélisque, des environs de Crocq, la pyramide en maçonnerie qui existait encore en 1806 sur la montagne de Saint-Goussaud, et celle du village de Peu-la-Pierre, canton de la Souterraine, qui était véritablement un tombeau.

Les ponts dont la construction remonte à l'époque gallo-romaine sont devenus bien rares. Il en existe pourtant encore

un certain nombre dans le Limousin et la Marche. Tous ont été plus ou moins restaurés. Les revêtements et les cintres ont presque toujours été changés. Les parties tout à fait anciennes sont les piles. Ces ponts sont généralement étroits et très-cambrés; quelques-uns n'existent plus qu'à l'état de ruines, enfin, il en est d'autres dont les noms et les emplacements nous ont été conservés, soit par les traditions orales, soit par des titres écrits. — Sans parler de nouveau de ceux dont il a été déjà question dans le cours de ce travail, nous citerons : le pont *Julius* ou de la Roche-au-Goth sur la Vienne, et près Limoges; celui de Verneuil, celui de la Valoyne, le pont rompu sur l'Aurence, celui de Château-Ponsac, le pont dit de Saint-Eloy, à l'est de Chambon, celui de Bredey sur la Vouëse, celui des Malades sur la Tarde, celui de Cellas sur le Cher, le vieux pont au-dessus des moulins à Aubusson, les ruines de celui de Thauron signalées par Pierre Benoît, le Pont-à-Lantais ou de Lanthère sur la Gartempe, celui d'Anzême sur la Creuse restauré au moyen âge, où passait peut-être une autre route de Clermont à Poitiers, et qui, selon les conjectures de M. Grellet-Dumazeau, suivait une direction parallèle au cours de la Creuse.

Aux noms de lieux d'origine voyère que nous avons mentionnés dans notre géographie romaine du Limousin et à ceux dont M. Grellet a aussi donné une liste, il serait bon d'ajouter les composés de *Mas*, *Mazeiras*, *Mazeire*, *Mansat*, et qui dérivent du mot latin *mansio;* de *Lestrade*, *Lettrade*, *la Terade*, *les Terrades*, *la Terrasse*, *le Terré*, venant de *stratum* ou de *terracea via;* dans la région voisine du Berry on se sert du mot *traîne,* pour désiger un chemin; — les noms de *l'Age, la Courière*, *la Coursière*, *la Coussière* qui viennent d'*agger* et de *via curtior* ou *cursiva.*

Là se bornent, à notre grand regret, tous les renseignements que nous avons pu recueillir sur les diverses voies gallo-romaines qui traversaient l'ancien territoire des peuples lémovices, ou les deux provinces du Limousin et de la Marche. Nous n'avons pas la prétention, tant s'en faut, d'avoir fait une

étude complète des nombreuses ruines antiques de ce genre dont le sol de notre pays est en quelque sorte jonché; nous avons dû nous restreindre à l'examen des restes de chaussées et des travaux d'art qui avaient un certain caractère de grandeur et d'utilité publique. Nous avons été contraint de négliger d'autres indices dont nous ne pouvions nous expliquer l'existence; car ils n'entraient dans aucun système vraisemblable.

Avant d'entreprendre ce travail, nous n'ignorions pas les difficultés qu'il présenterait, tant à cause des déplacements des anciens centres de population que par suite de la complète destruction de quelques-uns d'entre eux. Nous savions aussi combien il importait de mettre en relief toutes les localités d'origine vraiment celtique ou gallo-romaine et d'en négliger d'autres de fondation relativement moderne; qu'il ne fallait pas trop s'attacher aux opinions déjà établies, ni chercher à expliquer des travaux formant un double emploi, car pendant une période de cinq ou six siècles on dut, comme cela se fait de nos jours, exécuter des rectifications. Des ouvrages commencés purent aussi demeurer inachevés, etc. — Les dévastations des barbares, auxquelles succéda presque immédiatement l'existence du régime féodal qui se fortifiait en détruisant les voies de communication, eurent pour résultat de mettre les grands chemins des provinces gallo-romaines dans l'état où nous les retrouvons, à peu de chose près, aujourd'hui. Nous nous étions promis en commençant cet essai d'avoir toujours présentes à l'esprit ces vérités générales dont nous craignons de nous être quelquefois écarté, à la suite toutefois d'autorités considérables: celles des Caylus, d'Anville, Walckenaër qui n'ayant pas exploré le pays ont travaillé sur de mauvais renseignements et mis en circulation quelques erreurs d'autant plus regrettables qu'elles demeurent abritées par de grands noms.

La voirie gallo-romaine avait créé peut-être plus de chemins qu'il n'en existe aujourd'hui dans nos provinces, mais ce bienfait si remarquable d'une civilisation apportée par la

conquête fut une des principales causes du démembrement de l'empire; ces routes, conduisant les barbares à des proies certaines, rendirent leur œuvre de ruine et de destruction plus facile, plus prompte et plus générale, et même quand le grand corps de l'empire n'était guère plus qu'un cadavre, les hordes sauvages continuèrent, au moyen des voies publiques qui étaient ses artères et ses veines, à épuiser les restes de son existence.

Telles qu'elles sont, les recherches que nous avons réunies forment un ensemble de données qui suffirait pour dresser une carte provisoire des voies romaines de la Marche et du Limousin, mais nous en sommes réduit à déplorer l'insuffisance actuelle de nos ressources qui nous force à ajourner l'exécution de ce projet.

Ce document aurait d'autant plus d'intérêt qu'il pourrait être confronté avec ceux de ce genre qui sont déjà connus; il en est même d'autres qui sont encore inédits et mériteraient le grand jour de la publicité; nous savons par exemple, de source certaine, que M. Dutreix avait fait une carte des voies gallo-romaines du Limousin, plus exacte encore que celle de M. Cornuau.

Ces éléments divers, coordonnés et revus avec soin, pourraient conduire à la solution presque complète de l'une des questions historiques les plus intéressantes pour nos deux provinces voisines, le Limousin et la Marche, qui dans le principe ne formèrent qu'un peuple ou une même confédération.

Maurice ARDANT.

LE CARDINAL

DE LA CHAPELLE-TAILLEFER,

SON TOMBEAU

ET LE CHAPITRE QU'IL A FONDÉ.

L'archéologie n'a pas seulement pour but de décrire les monuments; elle conserve encore, pour la glorifier, la mémoire des hommes généreux qui les ont fondés.

Il ne paraîtra donc pas étrange que nous écrivions dans un bulletin archéologique une page en l'honneur d'un cardinal dont le tombeau fut une œuvre d'art et qui fonda dans le lieu de sa naissance un chapitre et un hôpital.

Pierre, que Bonaventure de Saint-Amable et l'auteur du *Gallia christiana vetus* (tome I, p. 692), ont tort de confondre avec Pierre d'Arnablay, chancelier de France, naquit dans la Marche-Limousine, d'Etienne, chevalier, seigneur de la Chapelle-Taillefer et de Béatrix. Il était oncle de Roger-le-Fort, archevêque de Bourges, et non pas son neveu comme l'affirme l'auteur du *Gallia purpurata*.

D'abord prévôt du chapitre d'Eymoutiers en Limousin, puis professeur de droit civil à l'université de Paris, où il devint non pas évêque mais chanoine de l'église épiscopale, son mérite distingué le fit élire (1292), évêque de Carcassonne, d'où il fut transféré à Toulouse (1298).

Quelques mois après son élévation sur la chaire de Saint-Pierre, Clément V étant à Lyon nomma Pierre de la Chapelle-Taillefer cardinal-prêtre du titre de Saint-Vital (15 décembre 1305), et le siége de Palestrine venant à vaquer l'année suivante, le saint-père l'y plaça (7 décembre 1306). Dès lors Pierre de la Chapelle-Taillefer, perdant son nom patronimique, est simplement nommé par les historiens le cardinal de Palestrine ou de Préneste.

En janvier 1288 notre illustre compatriote avait fait admi-

rer son éloquence au parlement qui se tint à Toulouse. Maintes fois, depuis, sa prudence et son intelligence l'avaient signalé comme habile négociateur et comme juriste d'un conseil sûr, en sorte que Clément V et Philippe-le-Bel l'honoraient d'une grande estime. Il est donc naturel que ce cardinal ait pris une grande part aux affaires de son temps, pour la réhabilitation de la mémoire de Boniface VIII et l'abolition de l'ordre des Templiers; donnons un mot d'explication.

Beaucoup d'historiens ont calomnié les intentions de Boniface VIII. Ce pape avait eu, dans l'intérêt du peuple, quelques altercations avec Philippe IV qui, dit-on, gardait moins le souvenir d'un bienfait que celui d'une humiliation. D'autres faits occasionnèrent une rupture, mais écoutons plutôt le protestant Sismondi :

« Par une trahison insigne Philippe tenait en prison Gui,
» comte de Flandre, et ses deux fils, qui, pour faire lever le
» siége de Gand, avait signé un traité avec Charles-de-
» Valois, dont le roi ne tenait aucun compte.

» Boniface sollicitait la libération de ses prisonniers, et
» le roi s'offensait d'autant plus de ces sollicitations que sa
» conduite était plus honteuse. Le pape avait voulu mettre
» un terme à la guerre entre la France et l'Angleterre, et
» Philippe s'était choqué de cette interposition, comme si
» elle dérogeait à ses droits. Enfin le pape, sans le consen-
» tement du roi, avait érigé un nouvel évêché à Pamiers,
» et il avait nommé l'évêque de Pamiers légat apostolique.....
» A l'occasion de quelques démêlés qu'il avait eu avec l'évê-
» que de Pamiers, le roi avait fait jeter cet évêque en prison
» et il avait intenté contre lui une accusation comme contre
» un rebelle coupable du crime de lèse-majesté, et comme
» le pape, outre cette violation des immunités ecclésias-
» tiques, lui reprochait d'avoir saisi les revenus de plu-
» sieurs menses épiscopales, Philippe crut convenable de
» s'appuyer de l'autorité des états de son royaume contre
» celle de l'église.... Au nom des libertés de l'église galli-
» cane, on refusa au pape le droit de prendre connaissance

des taxes arbitraires que le roi levait sur le clergé; de l'emprisonnement arbitraire de l'évêque de Pamiers; de la saisie arbitraire des revenus ecclésiastiques de Reims, de Châlons, de Laon, de Poitiers. On refusa au pape le droit de diriger la conscience du roi, de lui faire des remontrances sur l'administration de son royaume, et de le punir par les censures ou l'excommunication, lorsqu'il violait ses serments. *Histoire des républiques italiennes* (tome IV, col. 24, p. 141).

Et tandis que le pauvre pape épuisait toutes les expressions de douceur et de charité dans une lettre par laquelle il voulait obliger le roi à reconnaître ses torts, Pierre Flotte, un des conseillers de Philippe, substituait à celle-ci une missive irritante, puis un autre misérable, Guillaume de Nogaret, présentait le 12 mars 1302, contre Boniface, un réquisitoire dans lequel non seulement il l'accusait de tous les crimes et lui imputait tous les maux causés par le roi et ses ministres, mais encore lui attribuait la prétention d'exiger que Philippe-le-Bel reconnut tenir de lui son royaume et se déclarât soumis.

Naturellement l'excommunication punit la lettre plus qu'irrévérencieuse et schismatique du roi et ses prétentions à gêner l'obéissance due au pape, auquel il déniait le droit de le reprendre de péché. Les amis du roi le vengèrent de cette excommunication en occasionnant par leurs violences la mort du pape qu'on eût dû respecter, au moins pour son grand âge; il avait quatre-vingt-six ans.

Sous Clément V, par suite de sa rancune, Philippe alla plus loin encore, il demanda qu'on flétrit d'hérésie la mémoire de Boniface et qu'on rayât son nom de la liste des papes. Comme le fit remarquer, avec un peu d'ironie, Clément V, au roi, la seconde demande n'était pas admissible, on voulut bien pourtant recevoir des plaintes relativement à la première, et le cardinal de la Chapelle-Taillefer fut commis par le souverain pontife pour entendre les témoins.

On conserve encore un fragment d'information faite par le

cardinal le lundi 17 août 1310 au prieuré de Granselle, près Malause, au diocèse de Vaison, dans le palais qu'habitait Clément V. Il va sans dire que la mémoire de Boniface VIII fut maintenue comme très-honorable, tandis que les malheurs domestiques et la mort sans postérité des fils du persécuteur rappellent involontairement la parole de l'Écriture : *semen impiorum peribit.*

Les templiers institués au commencement du XII[e] siècle pour protéger les pélerins qui se rendaient à Jérusalem, étaient bientôt devenus si superbes qu'ils s'élevaient même au-dessus des rois, si indépendants qu'ils pillaient les terres des chrétiens aussi bien que celles des infidèles qu'ils avaient mission de combattre, si oublieux de leur origine toute chrétienne, qu'on leur reprochait divers actes de trahison ou de déloyauté.

Aussi Grégoire X dans ses projets de réforme pour les ordres religieux pensait-il unir ensemble les templiers et les hospitaliers. Nicolas IV passait pour avoir prévenu déjà (1289), les chefs des deux ordres et les princes chrétiens, qu'il allait exécuter le dessein de Grégoire. Clément V s'en occupait aussi lorsque, sur une dénonciation, Philippe IV fit arrêter, le même jour 13 octobre 1307, tous les templiers de son royaume parmi lesquels se trouva le grand maître, Jacques de Molai, venu récemment de Chypre à Poitiers.

Cette arrestation et les poursuites juridiques faites par le clergé, sur la demande du roi, étaient illégales puisque, comme ordre religieux, les templiers dépendaient immédiatement du saint-siége : aussi, le pape protesta, mais bientôt il vit par lui-même la culpabilité des chevaliers.

Déjà cent quarante chevaliers, excepté trois qui nièrent, avaient avoué à Paris, sans y être forcés : 1° que dans leur ordre on renonçait à Jésus-Christ en crachant sur la croix; 2° qu'on s'y livrait à des actes abominables d'immoralité. Les soixante-douze chevaliers que le pape interrogea lui-même confirmèrent en plein consistoire la vérité de leurs dépositions dont on fit la lecture en leur langue et ils per-

sistèrent encore en présence de Pierre, évêque de Palestrine (Pierre de la Chapelle-Taillefer), des deux légats envoyés à Paris et de trois autres cardinaux. Clément V usa donc de clémence en couvrant d'un voile la culpabilité de l'ordre; il prévenait de la sorte un grand scandale en même temps qu'il mettait un terme aux crimes des individus.

Au concile de Vienne où se trouvaient des évêques de tous les pays dans lesquels des informations avaient été faites contre les templiers, il cassa, par provision plutôt que par voie de condamnation, l'ordre des templiers, réservant leurs personnes et leurs biens à sa disposition et à celle de l'église; avouant du reste que la sentence définitive ne pouvait pas être donnée *de droit* d'après les actes, parce qu'en effet il n'était pas certain que tout l'ordre fut corrompu.

Assurément Clément V eut évité d'être calomnié par beaucoup d'historiens, comme l'avoue Wilcke, ministre protestant d'Allemagne et historien des templiers, s'il eut fait connaître, 1° les dépositions des deux cent trente-un témoins entendus par ses commissaires et dont les actes originaux ont été trouvés à la fin du XVIII[e] siècle dans la bibliothèque royale de Paris par le protestant Moldenhawer; 2° les actes originaux de la procédure faite en Angleterre et trouvés dans la bibliothèque du Vatican par Munter, protestant de Danemarck. Du reste sa sentence donna satisfaction à la France du XIV[e] siècle, car déjà les députés de toutes les villes et châtellenies du royaume, nobles et roturiers assemblés en nombreux parlement, à Tours, au mois de mai 1308, ayant entendu lire les dépositions des templiers les avaient jugés dignes de mort.

Ainsi notre illustre cardinal chargé par le pape à la prière de Philippe-le-Bel (juillet 1308), de la haute surveillance des templiers et très-mêlé dans toute cette affaire, ne fit rien d'indigne de son caractère et de sa haute position, il fut au contraire un honorable administrateur et un juge qui traita avec sagesse une question difficile dans laquelle la morale et l'honneur de la religion se trouvaient grandement intéressés.

D'après Baluze, *Vita pap. aven.* (tome II, col. 279), le cardinal de la Chapelle-Taillefer obtint du roi de France, au mois d'août 1311, la permission de fonder dans ses terres patrimoniales une église collégiale, d'y construire un cloître entouré de murailles, d'acheter des fiefs et d'autres revenus.

Le 16 mai de l'année suivante (1312), il mourut à Avignon et fut enseveli dans le chœur du chapitre de la Chapelle-Taillefer au mois de juin ou d'octobre, suivant le *Gallia christiana vetus* (tome I, p. 692). Il paraît que Bonaventure de Saint-Amable (tome III, p. 614), l'auteur du *Gallia christiana vetus* (tome II, p. 478), et celui du *Gallia purpurata* se trompent en reculant jusqu'en 1316 la mort du cardinal, dont Beauménil nous a décrit ainsi le magnifique tombeau émaillé par un membre de la famille Pénicaud, de Limoges.

» Ce mausolée a sept pieds huit poulces de long sur trois
» pieds un poulce de large et deux pieds neuf poulces de haut,
» sur lequel est couchée l'effigie du cardinal, en habits ponti-
» ficaux, la tête sur un coussi, et les pieds appuyés sur un
» chien couché tout de son long sur le ventre. Aux quatre ex-
» trémités des coins, sont quatre trous écroués, où se mettent
» des pommettes à queues vissées, qui y restent continuelle-
» ment exceptés les jours d'anniversaires, que l'on les ôtoit
» pour mettre à leur place, du côté de la tête, un chapiteau
» ou catafalque, fait en forme de dossier en relief, haut de
» trois pieds huit poulces, large d'autant, y comprenant les
» deux anges qui le portent.

» Le tout est de cuivre jaune assez épais, et tout de pièces
» de rapport. Le chapiteau ou dossier est tout d'une pièce;
» du moins tout tient ensemble par assemblage et par rivures.

» La statue est tout d'une pièce jusqu'aux genouils, qui
» sont séparés des jambes et des pieds, qui ensemble font
» trois pièces; les mains, avant-bras et le manipule une autre;
» le chien une autre, ainsi que le coussi, et la table une
» autre; la gorge renversée paroissant faire l'épaisseur de la
» tablette est de quatre pièces; c'est-à-dire que chaque face
» est d'une pièce; les quatre pommettes, quatre autres

» pièces; les quatre faces du corps de l'urne sont aussi d'une
» pièce chacune, et bien adaptées par des *visses* de cuivre,
» et arrêtées par des écrous de fer à une solide menuiserie
» de cœur de chêne, qui est en dedans, servant de châssis
» massifs, à chaque face, pour empêcher que rien ne se
» bosselle. La tablette est adaptée de même sur une sem-
» blable menuiserie. Quant au dernier socle, il est aussi de
» quatre pièces; savoir : une pièce pour chaque face, et
» adaptée de même, mais à un madrier. Tout cela réuni ne
» laisse rien voir qu'une masse de cuivre, les joints étant
» parfaitement bien réunis.

» Cette urne étoit posée sur un socle de pierre, élevée de
» deux pieds et demi, et entourée d'une grille de fer à rinceaux
» gothiques, terminée par des pointes et tassettes de chan-
» deliers pour y mettre des cierges en temps et lieu.

» Les pommettes sont de cuivre jaune tournées; et, dans
» leurs couleurs, elles représentent des espèces de cassolettes
» ou plutôt de lampes à visse.

» Le coussin est aussi dans sa couleur de cuivre naturelle,
» mais ciselée en manière de broderie, avec des glands frangés
» aux quatre coins.

» La figure, le corps de la mitre, le visage, les mains,
» les manches, le manteau ou chappe, l'aube, la robe, les
» bouts de jambes et les champs des pantouffles, tout cela est
» aussi de la couleur naturelle du cuivre. Mais les bordures
» de la mitre, ses lambrequins, le chaperon et sa bordure,
» la bordure du manteau, les bordures des passages des bras,
» le manipule, la ceinture et l'étole, ainsi que la bordure des pan-
» touffles sont émaillés et dorés d'or bruni, et chargés de cha-
» tons, qui autrefois renfermoient des pierreries fines, telles
» que des émeraudes, topazes, chalcédoines, crisolytes, bérils,
» sardoines, grenats, saphirs, rubis, turquoises, etc. Mais,
» disent les chanoines, aucuns diamants blancs. Cet émail est
» de fleurons en bleu et rouge sur un champ d'or poli. Ces
» fleurons sont en petits rinceaux courants et fort délicatement
» faits.

» Le bas des joues, le dessous du nez, et le menton sont
» pointillés au ciselet, pour imiter la barbe fraîche rasée; ce
» n'est pas ce qu'il y a de mieux dans l'ouvrage, quoique
» le plus admiré par le grand nombre, mais qui n'est pas la
» saine partie des juges qu'on doit écouter.

» Quant au chaperon, il est totalement gravé et émaillé en
» échiquier de ses armes qui sont d'or, burelées de gueules
» de huit pièces, couronnées d'une couronne de comte, et
» séparées par un autre blason d'or, à la fleur de lys d'azur.
» Ce blason a pour cimier son chapeau de cardinal.

» Sur le dos de ses mains, qui sont gantées, étoient deux
» grosses pierreries, une sur chaque main.

» Le bas de l'aube bien ciselé en façon de dentelle.

» Le chien étoit et est aussi de la couleur naturelle du
» cuivre.

» La table de la tablette, aussi de la couleur, mais bien
» polie.

» La gorge renversée de la tablette, et qui paroît former
» la couverture, émaillée d'or, de bleu et de rouge, c'est-à-
» dire couverte de deux lignes de lettres gothiques, sur fond
» d'or bruni; les premières et principales lettres en bleu et
» celles des restes des mots en rouge. C'était l'inscription.

» Les quatre faces de l'urne sont en tout de la couleur
» naturelle du cuivre, sans aucuns émaux ni dorures. Les
» figures sont presque de relief, d'un poulce à un poulce et
» demi de saillie sur sept poulces de hauteur. Elles sont
» toutes dans des niches qui ont toutes un poulce huit lignes
» d'enfoncement, ornées à la gothique.

» Le chapiteau ou dossier est de même matière que tout
» le reste, et représente deux anges, tiers de nature, tenant
» chacun, d'une main, un manteau frangé au milieu duquel
» est le lit et l'effigie dudit cardinal, portés sur un poële par
» un prélat, un magistrat ou noble, un chanoine et un
» diacre, lesquels tiennent chacun un coin du drap mortuaire.
» Les deux anges ont chacun un pied appuyé sur des nuages
» qui terminent le bas, et le bras à demi tendu, disposé pour

» porter un chandelier à trois branches. Sous les nuages sont
» deux queues du même métal pour ficher dans les trous à la
» place des cassolettes : ces queues ne sont point vissées.
» Le tout est surmonté par deux écussons accolés : le premier,
» d'or à la fleur de lys d'azur; le second, burelé d'or et de
» gueules, une couronne de comte portant sur les deux
» écussons, et surchargé du chapeau de cardinal avec les cor-
» dons. Ce côté est celui qui est pour être du côté de l'effigie.

» Le chapeau, les nœuds, les anges, les plis pendants du
» manteau, la frange, la petite effigie, le poële et les quatre
» porteurs dudit, les nuages et les deux queues; tout cela est
» couleur du naturel du cuivre.

» La couronne garnie de pierreries est d'or bruni et d'é-
» mail,

» Les blasons, d'or et d'émail, et le petit champ, herminé
» d'émail blanc herminé de sable.

» L'envers de ce chapiteau est le dos des anges; et la chappe
» du manteau gravée en échiquier des mêmes armes, comme
» au chaperon, et laisse voir par le haut une large partie de
» l'hermine émaillée, et les armes à contre-pied de l'autre,
» c'est-à-dire que c'est le burelé qui est au premier, et la
» fleur de lys au second, émaillée comme les autres; pour
» celles d'au-dessous en échiquier, elles sont simplement
» gravées et non émaillées.

» Les chandeliers sont de leur nature de cuivre, et les deux
» du pied ont des queues vissées comme les cassolettes. »

Extrait des mémoires de Beauémnil ; (*Mémoires historiques des chapitres du diocèse de Limoges*, *p.* 258).

L'épitaphe de ce tombeau, dont Beauménil avait trouvé les diverses pièces démontées et entassées dans l'alcove d'un chanoine, maintient la date de 1312, d'après Legros; Beaumesnil ne l'avait pas transcrite. La voici telle que Nadaud nous l'a conservée ; nous ajouterons simplement entre parenthèses les mots écrits en abrégé et nous suivrons la ponctuation adoptée pour la *Biographie des hommes illustres du Limousin par MM, du Boys et Arbellot.*

Fama, genus, mores, quid opes prosint et honores
Aspice qi (qui) memor es, fuga (fuge) labentes subito res :
Ecce sub hac cella situs est P. (Petrus); plange, Capella,
Occubuit stella tua, mortis. Flante pcella (procella).
Petru (Petrum) petra tegit; heu! sub petra modo degit
Qi leges legit, qi tot bona scripta pegit (peregit),
Fomes justiciae, castus, pius, arca sophie,
Istius ecclesie fundator honore Marie.
Constans et lenis; parcus (*ajoutez* sibi), largus egenis
Hic fuit, indigenis sua prebens et alienis,
Consilium regis, legum frofessor et egis (sic),
Multiplicisq (que); gregis pastor fuit, anchora legis,
Praeses Ahentensis, lux sedis parisiensis,
Carcassonnensis post haec antistes et ensis.
Laudibus annosa quasi sole novo radiosa
Fit maga (mage) formosa tanto pastore Tolosa.
Cui felix omen dedit ac a cardine nomen
Urbs Penestrina (Praenestrina) accidit necis inde ruina.
Anno milleno ter centeno duodeno
Traditur ad funus, *colitur cum trinus et unus*
Pneumatis octabis, obitus temnus si tua bis (sic).
Parce sibi Xpe (Christe); Michael, tu sce (sancte) resiste
Demonio; triste barathru (barathrum) no (non) senciat iste,
Rex pie, rex fortis, pietas tua dulcis a mortis
Liberet a portis hunc pptue (perpetue) pelo mortis.
Amen. I. P. Lemovici fratres fecere sepulchrum
Hoc Aymerici mirando stemate pulchrum.
Hoc laus in tumulo provenit a figulo.

On décrit de diverses manières les armoiries du cardinal : Chevillart lui attribue *une main d'argent, tenant une épée d'argent en champs de gueules*. L'auteur du *Gallia purpurata* dit la même chose en ajoutant *deux molettes d'argent placées l'une en chef vers la pointe de l'épée, l'autre en pointe au bout de la poignée.* Dans son *Trésor héraldique*, Segoing dit que la maison de Taillefer, dans la Marche, portait *de gueules à trois fasces d'or*. Nadaud affirme qu'elles sont *de gueules à deux fasces d'or*. D'après Legros, *Mémoires historiques pour les chapitres du Limousin,* sur le tombeau du cardinal on voyait avec ses armes celles des maisons avec lesquelles la sienne était

alliée, *écartelé :* au premier, *semé de France à la bordure componée d'argent et de gueules ;* au deuxième, *d'argent au lion de gueules à l'orle de coquilles d'azur ;* au troisième, *d'argent à trois chevrons de gueules ;* au quatrième, *d'azur à trois gerbes de blé d'or,* puis, en abîme, *de gueules à deux fasces d'argent.* Beauménil en décrivant le tombeau a dessiné deux écussons accolés, le premier *d'or à une fleur de lys d'azur,* le second *fascé d'or et de gueules.* Comme l'Armorial général de d'Hozier donne pour armes au chapitre de la Chapelle-Taillefer *de gueules à deux fasces d'or,* nous pensons avec Nadaud que ce durent être aussi celles du cardinal.

La voûte et le clocher de la collégiale de La Chapelle-Taillefer, dédiée à la sainte Vierge, tombèrent pendant une nuit, en 1769. On dit qu'aujourd'hui ses ruines forment une espèce de terrasse sur laquelle on a pu faire un jardin.

S'il faut en croire Beauménil, ce chapitre possédait jadis de grands biens en Périgord, en Angoumois, en Poitou, en Limousin et dans la Marche. La ville seule d'Issoudun en Berry, étant leur propriété, leur aurait fourni annuellement 8,000 liv.

Ce chapitre se composait, 1° d'un doyenné à l'élection des chanoines pour lequel l'évêque confirmait ; 2° de treize prébendes ou canonicats que le chapitre conférait en élisant; 3° de douze grandes vicairies qui furent supprimées en 1555. Il a subsisté jusqu'en 1790.

Lorsque, par un arrêt daté du 22 novembre 1762, les chanoines furent transférés de la Chapelle-Taillefer à Guéret, où on mit à leur disposition la chapelle des pénitents blancs qu'en 1668 ils avaient bâtie à leurs frais, leur position n'était pas très-brillante,

Voici, d'après Nadaud et Legros, la liste des doyens de ce chapitre :

Raynald d'Ahun, chanoine de l'église de Limoges et vicaire de l'évêque de cette ville : [1322-1328].

Guillaume de la Chapelle : [1344].

Noble Louis de Saint-Marc, chanoine de la cathédrale de Limoges. Il fut parrain à la consécration de l'église des Jacobins de Limoges (11 juillet 1389) : [1386-1405].

Pierre Nepos, chanoine de Narbonne et de Clermont, évêque de Lavaur (1408), mort évêque d'Albi en (septembre 1433) : [1408-1433].

Antoine de Saint-Symphorien ou *Piédieu*, mort en (1427) : [1427].

Louis de Saint-Symphorien ou *Piédieu*, protonotaire du saint-siége, fut confirmé par l'évêque de Limoges le (23 juin 1427) : [23 juin 1427].

Jean d'Aubusson, protonotaire apostolique : [6 mai 1523].

Jean de Sainte-Fère résigna en (janvier 1563) : [1555-1563].

Elie de Sainte-Affaire, *mieux* Sainte-Fère, prit possession le (27 juin 1563). En (1568) il était curé de Saint-Eloy-de-Drouilles. Il résigna à cause de la peste : [1563-1568].

Pierre Blondet eut ses bulles le (19 novembre 1582), prit possession le (7 août 1583) et se démit : [1582-1583].

Guillaume Coulaud, prêtre du village de Neufville, paroisse de Sainte-Fère, élu le (30 juin 1586), prit possession le (25 octobre suivant). Il se démit : [1586].

Pierre Blondet, prêtre du village de Villecusson, paroisse de Sainte-Feyre, élu le (23 février 1587), permuta contre un canonicat le (22 septembre 1603) : [1587-1603].

François Bourgeois, chanoine sous-diacre, possédait le (22 septembre 1603.) Il se démit : [1603].

Jean Granchier, prêtre de Felletin, élu le (8 juin 1617). Il se démit : [1617].

Louis Tacquenet, official de Guéret en (1641), prêtre et chanoine élu le (3 avril 1618), se démit le (6 septembre 1662) : [1618-1662].

Noble Gilbert Tacquenet, élu le (7 septembre 1662), fut nommé official le (15 septembre 1662) : [1662].

Antoine Couturier, curé de Saint-Symphorien, résigna.

Melchior Regnaud reçut ses bulles le (22 décembre 1703), élu le (5 janvier 1704), il résigna. Il mourut en (avril 1753) : [1703-1753].

Guillaume Besse reçut ses bulles le (23 mai 1748). Il est mort en (1792) : [1748-1790].

J.-B.-L. ROY-PIERREFITTE.

VITA
BEATI GAUFREDI.

PROLOGUS. (*)

Quum sanctorum gesta narrantur, torpens animus excitatur, laus Dei resonat, ecclesia proficit et exultat, congaudent sancti, dolet humani generis hostis antiquus : idcirco sancti viri venerabilem vitam Gaufredi, videlicet Castaliensis monasterii (1) fundatoris, qualicumque stilo describere, licet opus arduum, non timemus. Et licet non sit speciosa laus in ore peccatoris, nihilominus tamen nos exemplaria Sanctorum proponere laboramus, ad laudem nominis Dei et correptionem nostram, ut inveniat laïcus quod admiretur, clericus quod veneretur, religiosus quisque quod æmuletur, hæreticus quod mordat, catholicus quod gaudeat, piger quod excitetur, strenuus quod sectetur. Domino ergo juvante, aggrediamur dicere quæ de sancto vera cognovimus, ipso partim referente, partim sociis ejusdem attestantibus qui tanto viro conjuncti vinculo caritatis indissolubilis diutius permanserunt.

Explicit prologus.

In nomine Domini incipit vita sancti patris nostri Gaufridi, gloriosissimi confessoris.

I.

Gaufridus, vir venerandus, genere quidem humilis, virtute vero sublimis, Lemovicinio exortus fuit, in vico qui vulgo Vocalibo (2) nominatur, haud longe a castello quod Bride-

(*) Une introduction sera jointe à la traduction de ce document qui paraîtra dans le bulletin de l'année prochaine.

(1) Le Chalard, prieuré de chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin, près de St.-Yrieix (Hte.-V.)

(2) Ce mot avait était omis dans la copie de D. Col : il nous a été fourni par le Ms. de D. Estiennot où il est écrit Voculibo. Vocalibo est aujourd'hui le nom d'un village de la commune de Noth (Creuse).



rium (1) vocitatur : qui cum tam in bonæ indolis pueritiam cresceret, zelabat super clericos quos aspiciebat coronatos insedere, imitator scilicet illorum existere gestiens quorum in tonsura decenti gratissimum sibi admirabatur decorem. Hanc vero admirationem unde bonus zelus, boni seminarium, pullulabat, nullus sapiens ruditati aut ignorantiæ omnino adscribat, cum spiritus ubi vult spiret; jam enim non frustra nec sine præsagio futurorum coronam optabat quem Christus deinceps coronavit.

Voluntate itaque libera, imo potius divina jam preventus gratia, litteras ardentius didicit; et Dominus animam esurientem satiavit bonis. Nam cum parentes illius, angustia rei familiaris, scholarum sumptibus sufficerent parum, matre suadente, proficiscitur ad avunculum in Turonica civitate positum, qui diligenter eum doceri fecit, donec ipse vir Dei, ad altiora studia mentem levans, longius inde processit. Præmuniebat enim illum illuminans sapientia ne ipse fieri posset ex illis qui zelum Dei habent, ut ait Apostolus, sed non in scientia.

Doctrinis denique liberalibus sufficienter armatus, ad urbem prædictam alacri mente revertitur; sed quoniam nulla sunt in hoc sæculo sincera gaudia, sollicitum aliquid lætis frequenter intervenit. Dum enim propter scientiæ adprehensæ profectum et felicem reditum penes se aliquantulum gaudet, audit subito unde doleat, mortem avunculi quam graviter suffert; cumque defuncto pias effluenter impendisset lacrimas, reminiscitur lugendas esse animas potius quam corpora. Mitigato igitur luctu, de anima nutricis boni tota mente sollicitus, de concessione illius et pœnitentia perquirebat. Cujus rei veritate comperta, onus pœnitentiæ totum ipse pro eo suscepit, centum annos scilicet eidem canonum lege injunctos agere decrevit. Accepti quippe beneficii non immemor et misericordiæ pandens sinum, implere stagebat illud verbum apostolicum : « Alter alterius onera portate, et sic » adimplebitis legem Christi ».

Imposita denique sibimet tantæ pietatis sarcina, ad urbem Lemovicam, Christo volente, festinat, ubi a quodam invitatur

(1) Bridier près la Souterraine.

viro probissimo, Petro videlicet, cognominato Bruno, qui, hospitalitate hilaris et pauperum cura præ cœteris pollens, solus meruit hunc habere hospitem, in quo ipse Christus certissime hospitabatur; erat enim veræ religionis cultor, avaritiæ detestator, veritatis amicus, castitate nitidus, humilitati pronus, simplicitate primus, divino clarus eloquio, modestia et mansuetudine decenter ornatus et multa morum suavitate probatus. Considerans itaque prænominatus hospes sanctitatis in eo lumen accensum, persuadere conatur ut ad sacerdotalem ordinem quantocius properaret. Cum vero vir Dei, indignum sese vociferans, occupationem scholarum quibus docendis tunc multus vacabat opponeret, et quod sedes Lemovicæ pontificem non haberet: « Noli, dixit ille, nimium causari; ego » mittam te ad amicum meum, Raynaldum, Petragoricensem » episcopum. » Amici tandem hospitis assidua prece commotus, in presbiterum a prædicto præsule promovetur (1).

Dum ergo in monasterio beati Martialis missam novus sacerdos solemniter celebraret, qualiter ejus sanctitudinem superna gratia per miraculum declaraverit advertamus. Dum sacramenta vir beatus offerret et infinita populi multitudo e diversis partibus convenisset, factus est subito terræmotus ingens et horribilis metuendus fragor terribiliter nimis insonuit; ecclesiæ postes contremuerunt; timor immodicus invasit omnes ne totæ maceriæ funditus eversæ cum omnibus pariter raperentur in præceps. Ipse quoque Lemovicensium vicecomes, venerabilis Audemarus, (2) hujus rei testimonio non defuit

(1) L'ordination de Geoffroi se rapporte à la fin de l'année 1086 ou au commencement de l'année suivante; car l'évêque de Limoges, Gui de Laron, était mort entre le 3 février et le 1er mai 1086, et le siége épiscopal était resté vacant pendant quelques mois, à cause de l'irrégularité de l'élection du nouvel évêque, Humbaud de Ste.-Sévère. Celui-ci, pour se maintenir dans sa dignité, ne craignit pas de fabriquer de fausses lettres apostoliques qui confirmaient son élection, et au moyen desquelles il se fit reconnaître comme légitime évêque dès l'an 1087. Il fut déposé par le pape Urbain II au commencement de l'année 1096.

Quand à l'évêque Raynaud, il occupa le siége de Périgueux de 1081 à 1102. (Gallia Christiana. Tome II.)

(2) Aymar II, vicomte, de 1052 à 1080. (Art de vérifier les dates.)

qui precibus obtinuerat ut illi nuntiatum fuisset quando dominus Gaufridus missam cantaret. Completa demum missa, interrogatus utrum in tanto terræmotu ipse timuerit, nihil sese penitus ex his omnibus sensisse respondit. Subdiaconus quoque et levita qui ei ministraverant eadem retulerunt. Qua in re pensandum quid aliud esse credimus nisi quod nulla commotionne concuti unquam potest cujus mens firma est et inconcussa? Nec immerito illi permansit stabilis terra cui bona non in terrenis, sed in Domino fuerant stabilita.

Cœpit itaque sæcularia plenius despicere et ad supernæ patriæ desiderium subvolare; caritatis quippe pennas habens latissimas, Dei et proximi dilectione flagrabat. Ordinatus namque dominici corporis minister et confector, factus est membrum illius cujus carne et sanguine vescebatur. Soli ergo Deo vacare desiderans, locum queritat, ubi sine sæculari strepitu sese pro suis et proximorum delictis (1) in orationem dedat. Qua de re multum die noctuque sollicitudinis gerens, sciens scriptum esse quia omne bonum desursum est descendens a patre luminum, supernæ gratiæ incessanter poscit auxilium. Deus vero qui diligentibus se numquam deest, per visum demonstravit ei locum in monte situm, Ila (2) fluvio subterfluente, gratissimum, ubi nunc corpus ipsius requiescit humatum.

Venit eo tempore Lemovicas Ugo, (3) Cluniacensis abbas, cujus sanctitatis præconium per longa terrarum spatia ferebatur. Hic, audita fama venerabilis viri Gaufridi, prædictum ejus hospitem allocutus est: « Adduc, inquit, quæso, usque ad nos » magistrum illum, hospitem tuum, cujus innocentem vitam » populus prædicat universus. » Ille vero, provida ratione insinuans, ita respondit: « Scio quid me velit et ideo ad illum » non ibo. Ubi me viderit, precabitur ut monachus fiam; ego

(1) Au Ms. *dilectis*.

(2) L'Isle, rivière qui prend sa source dans la commune de la Roche-l'Abeille (Hte.-V.), passe au Chalard, à Périgueux, et se jette dans la Dordogne, à Libourne.

(3) St. Hugues, qui avait introduit les moines de la réforme de Cluny dans l'abbaye de St.-Martial de Limoges, en 1063.

» autem nec tanto viro resistere volo, nec monachalis regulæ
» sarcinam quæro. Si quid datu dignum sancto Dei negavero,
» timeo præsentem vindictam incurrere; non vult enim Deus
» sanctos suos lædi, et lædentibus eos solet in hac vita pœnam
» inferre. Si vero, petitionibus sancti viri acquiescens, mona-
» chicam ingrediar vitam, inconstans ero; ego enim aliud me
» facturum proposui. Istud certe unum est, hospes carissime,
» quod tibi negare nequeam. Rediens ergo ad ipsum, factum
» amicabiliter excusa. » Hæc audiens, prudentissimus Ugo constantiam immobilem laudavit et quæ de illo dicebantur bona libentius audiebat. Intellexit nimirum eumdem supra firmissimam petram fundamina collocasse.

Denique cum jam tempus advenisset ut Dei famulus locum illum indagare vellet quem ei divina gratia per visum frequentius indicaverat, iter suum tacitus præparat; propositum (1) religionis assumens, consilium celat, neminem consulit, ne divinum consilium humanis arbitriis subjaceret. Exiturus itaque velut columba quærere ubi nidificet, nullum salutat, nec amicis archanum reserat, ne novellæ plantationis germen aura popularis evellat. Hospiti tantum suo, dum ambo missam pariter audiunt, pacis osculum porrigit, ut ei quem indissolubilis amicitiæ vinculo ardenter amplectitur, utpote illum a quo beneficia longæ benignitatis acceperat, fecisse aliquid familiarius præ cæteris digrediens videretur. Linguam continet, nec vale dicens, ne sedulus hospes causam subitæ salutationis exquirens leniter remoretur iturum. Jam enim mittens manum ad aratrum, oculos non flectit, ut rectum possit facere sulcum.

Cum duobus ergo comitibus, Petro et Audemone, iter clandestinis gressibus aggrediens, dissimulando tantum festinat ut ad vicum qui Liziniacus (2) appellatur, Domino dirigente, perducitur, ubi a quodam venerabili presbitero, Geraldo videlicet Aymerico, venerabiliter hospitio susceptus, animum

(1) Au Ms. *præpositum*.

(2) Ladignac, commune de l'arrondissement et du canton de St.-Yrieix. (Hte.-V.)

patefecit. Dum enim benignus hospes, officio sedulitatis, quo pergere velit interrogat, ille respondit : « Vicini nemoris » accola fieri cupio, et ad hoc veni ut ibi Domino serviam, si » tamen ipse mihi clementer annuerit. » His auditis, ille sacerdos : « ego, inquit, locum præelegi quem tibi mon- » strabo, ubi, si remanere volueris et ædificare, mille solidos » tibi ad ædificia construenda donabo. » His auditis, congratulati sunt servi Dei, bona spe in posterum prælucente. Transacta jam nocte, presbiter, exsurgens, famulum Dei eduxit ad locum quem vulgo Versavalles (1) appellant. Hoc loco diligentissime circumspecto, cum diu multumque studiosius peragrassent, memor ille visionis prædictæ moras non patitur, nec placet ei ad habitandum locus ubi montem non videt aut fluvium vel tumulum (2) aliquem, sicut fuerat revelatum ipsi. Spe firmatus, obnoxius quærere statuit quod exoptat, recolens illud veritatis promissum : « Petite et accipietis; quærite » et invenietis. »

Qui dedit ut quæreret superaddidit ut inveniret. Nam quidam supradicti loci habitator, Martinus nomine, divina sic agente clementia, rei veritatem quærentibus intimat, ita dicens : « Quoniam quidem, fratres, locus iste quem cernitis voluntati » vestræ nequaquam congruit, non expedit ut alium qui » vestris usibus aptior æstimetur quærere differatis. In hoc » ipso nemore habentur veteris ecclesiæ dirutæ certa vestigia » in monte sita, cui subter labitur fluvius amœnus. » Hæc audiens vir beatus, elatis in cœlum oculis, Deo gratias refert, et ad hunc montem, certis corroboratus judiciis, alacri mente, progreditur. Cum ad locum pervenisset optatum, lætus effectus [est], videns quod quæsierat, montem scilicet tumulis (3) frequentem et fluvium subterfluentem; et manens ibidem, ingressus est vile tugurium, frondibus et levi stramine factum a quodam Flandrensi viro qui vocabatur Robertus. Anno siquidem millesimo octogesimo octavo ab incarnatione Domini,

(1) Versavaux, village de la commune de Ladignac.

(2) Au Ms. *tumultum*.

(3) Au Ms. *tumultis*.

ipso scilicet die Epiphaniæ (1), venit Dominus Gaufridus noster in hunc montem primitus nemorosum et ferarum abundantem, multoties, apud Lemovicas, ubi manebat, per visionem demonstratum.

Primum igitur ducens heremiticam vitam, postea vero, consilio domini Rainaldi, Petragoricensis episcopi (2), cujus supra fecimus mentionem, qui scilicet ipsum sacerdotem ordinaverat, qui et in Jherosolimitano itinere martirii palmam adipisci promeruit (3), mente et habitu vixit ut canonicus, canonicali ab ipso episcopo benedictione percepta. Hujus quoque patroni nostri, Gaufridi videlicet, religiosissimi et nostris temporibus inexpertæ abstinentiæ viri, quamdiu in hoc monte vixit, vestimenta interiora fuerunt cilicina camisia et perisoma, zonam ferream habens intrinsecus et duabus ferreis cathenis totum corpus amplectentibus utens. Hujus rei testem veridicum habemus dominum Geraldum, hujus Castaliensis ecclesiæ priorem tertium, cujus sanctitati omnes testimonium perhibent, qui et ipse de hac re scripserat, quo persuadente et attestante, imo et prædictante, cuncta præscribimus, propter quod de ipsius laudibus non tacere-

(1) 6 janvier 1089.

(2) Ce passage confirme la tradition qui rapportait que l'évêque Reynaud avait été massacré en terre sainte, par les infidèles. Mais cette tradition, quoique exacte au fond, a besoin d'être rectifiée sur deux points : le lieu et l'époque de la mort de l'évêque. Raynaud ne périt pas à Antioche, au mois de septembre 1099, sous les coups des Turcs qui venaient de s'emparer de cette ville; car, à cette date, Antioche n'eut aucun siége à soutenir contre les Musulmans; et, d'ailleurs, la vie de st. Geoffroi nous montre l'évêque de Périgueux consacrant lui-même, le 18 octobre 1100, l'église du Chalard. La mort de ce prélat doit se reporter à l'année 1102. Geoffroi du Vigeois, dans le chapitre XXXII de sa chronique, nous apprend que Raynaud mourut en terre sainte, dans la malheureuse expédition commandée par le duc d'Aquitaine, Guillaume, qui s'était croisé à Limoges, en 1101, après le concile de Poitiers.

(3) Raynaud, évêque de Périgueux, avait déjà introduit les chanoines réguliers dans le prieuré de St.-Jean-de-Cole qu'il avait fondé en 1086.

mus (1). Tacemus tamen et expectamus donec tempus adsit opportunum laudibus, tegentes quæ de illo bona vidimus et audimus; laudare ipsum quidem vehementer optamus, sed ipse vetat et suis laudibus erubescit. Habemus et alium testem certissimum cujus auctoritati nullus audet detrahere; habemus, inquam, ipsum videlicet Gaufridum qui, ad honorem Dei et utilitatem ecclesiæ, quædam scripta fecerat manu propria, fratrum creberrimis petitionibus cedens. Adducamus ergo in medium ipsius scriptum quod a nobis cum magna reverentia repositum manet diligentissime custoditum, cui nihil addere, nihil diminuere præsumamus, de adventu scilicet ipsius et ædificio ecclesiæ, deinde de paupere illo qui, positus in mortis angustia, hanc ecclesiam prædixerat fabricandam esse in honore beatæ et perpetuæ virginis Dei genitricis, Mariæ, quam in cœlis manibus angelorum mirabiliter constructam, quasi quamdam cœli scalam, cernere merebatur. Attendite igitur sanctum Dei loquentem; nos vero interim sileamus.

II.

« Dum animus meus æstuando anhelaret deserendi sœcu-
» laria, ipso anno quo hunc locum incolere cœpi, ut mihi
» extat in animo, in mense septembri, multotiens visum est
» mihi nocte per sompnium pernoctari in heremo densissimo
» tumulis pleno, quod sicut per visum ostensum fuerat ita
» reperi, nec fefellit me visio. Sed alius vir, Robertus nomine,
» simillima visione certificatus, manendi causa, ex longinquis
» regionibus, paulo ante me venit. Hunc ego minime vidi,
» sed, ut mihi relatum est, Flandrensis erat genere, quem
» cum magna violentia hinc (2) expulerunt presbiteri vici-
» narum ecclesiarum, quibus ipse quasi prophetando sæpissime
» auditus est sic dicere, et non illis tantum sed et aliis qui
» postea retulerunt mihi fideliter : « Ego obsistendi nullam
» potestatem habeo, quod laïcus sum et imperitus sermone;
» sed veniens veniet, et hoc in brevi post me, quem nullius

(1) Au Ms. *tacemus*.

(2) Au Ms. *hunc*.

» potestatis incursus, licet acriter sæviat, amovere valebit. »
» Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam,
» cujus munimine, quamvis innumeris perturbationum jaculis,
» sine sanguinis discrimine illæsi permansimus. Deus, refu-
» gium nostrum et virtus, adjutor in tribulationibus quæ
» invenerunt nos nimis ab infestantis inimici conflictu. O pie,
» o misericors, vera salus, certa spes vincendi, serva nos
» incolumes cum omnibus nobis pertinentibus, ut semper
» corde jucundo, ore consono, meritas laudes, nocte et die,
» tibi victori promamus (1), cui omnis victoria ascribenda
» est. Ego vero, talia scribens, non ambigo, sed scio vera
» dicere : nam plurimum ex hoc videndo cognovi. Etenim
» quamvis longinquo esset tempore ecclesia diruta, adhuc (2)
» ordo lapidum multiplex in priori statu consistebat : unus
» quadrangulus ad orientem recto tramite porrigebatur, alius
» vero ad occidentem ; nec nos mutavimus ædificando situm
» priorem, cujus ædificii calcem ex tumulis mortuorum in
» quantum opus fuit ecclesiæ priori ministravimus. Secundum
» vero quod antiquitas refert, in omni parte sui locus olim
» tumulis plenus extitit; sed ad ecclesias vicinitate (3) junctas
» delati sunt; nec hoc quis dubitet, quod sicut christianorum
» sepeliendi mos se habet ita, et nos revera omnium sepulturas
» invenimus, propter quod christianos esse non dubitamus,
» quin etiam apud Deum meritis obtinuisse, post multa
» temporum curricula, se esse a mundi conditore visi-
» tatos. »

III.

» Si quibuslibet rebus, antequam fiant, divinitus signifi-
» catis, quodammodo fides adhibenda est, quæ quidem visio
» super hunc locum ostensa est memorandam esse censui-
» mus, præsertim cum maxima ex parte jam completam
» esse videamus. Erat in Liziniaco quidam præcipuæ aucto-

(1) Au Ms. *pronamus.*
(2) Au Ms. *adhoc.*
(3) Au Ms. *vicinati.*

» ritatis miles, dictus Guido, cognomento Panthena, apud
» quem pauper quidam miræ humilitatis ac patientiæ alebatur,
» in suis assiduis infirmitatibus Deo semper gratias referens.
» Factum est autem, invalescente infirmitate, cum jam extre-
» mum ageret spiritum, ut boni viri et multæ religiosæ
» feminæ, causa misericordiæ convenirent, finem dilecti a
» Deo pauperis consolari cupientes; quem cum diu agonia
» spiritus, mora mortis, laboriose fatigari cernerent, inter se
» dixerunt : Nulla alia de causa anima hujus a corpore exire
» tardat, nisi quia elemosinarum suffragia postulat. Accepto
» denique salubri consilio, cœperunt deferre quidam integros
» panes, quidam dimidios, alii vero quadrantes, nec non et
» alii minores helemosinas. Ille vero ipse (1) qui paulo ante
» præmortuus anxiebat, largitate elemosinarum adjutus,
» sumpsit vires divinitus; sicque, ab imo pectore alta trahens
» suspiria, cum gaudio dixit : « Gratias Deo; ecce, domini
» mei, elemosinæ vestræ scala animæ meæ unde mox ad
» Deum conscendam factæ sunt. » Dum hæc et his similia
» loqueretur, contigit intrare domum qua ipse jacebat mu-
» lierem nimis impudicam quæ omnino turpissima ab omnibus
» accusabatur infamia, ad cujus introitum spiritus ejus per-
» turbatus, prout potuit, mirantibus cunctis, exclamavit: « Ex-
» pellite, expellite intrantem diabolum quem subsequun-
» tur legiones dæmonum. » Cœterum homines qui aderant,
» inquirentes cur taliter attonitus vocitaret, relatum est a
» circumstantibus illum super meretrice quæ mox domum
» ingressa fuerat talia retulissse. Qua citissime ejecta, iterum
» Deo gratias reddere et illis qui expulerant immensas cœpit.
» Post hæc subintulit, dicens : « Diu est quod in hoc sæculo
» nihil penitus video; video autem (2) plurima in illo quo
» justorum animæ perpetuæ claritatis illustrantur lumine, ex
» quibus rem unam vobis fideliter pandam; rem testificor
» veram, rem in proximo manifestandam. In proximo nemore,
» scilicet in australi plaga, in quodam monte, quædam in

(1) Au Ms. *ipsius*.
(2) Au Ms. *ante*.

» Dei genitricis ac perpetuæ Virginis Mariæ honore pulcherri-
» ma fabricabitur ecclesia. » Illis vero qui hæc audierant, rei
» veritatem ab eo inquirentibus, tale refertur dedisse respon-
» sum : « Constructam ab angelis jam in cœlis consistere
» illam conspicio, quam quidam vestrum, parvo temporis
» interveniente spatio, videbunt. » Sub tali itaque præconio
» anima præfati pauperis a carnis est egressa ergastulo. Hæc
» igitur, in nostro adventu, a supradicto milite et ab aliis
» pluribus veracissimis personis huic nostro Castaliensi
» loco ascripta est visio. Istius rei gratia, mox, ut cœpimus
» ædificare capellam in honore beatæ Mariæ, fautores et
» cooperatores habuimus multo plures ex illis qui testimo-
» nium perhibebant supradictæ visioni, nec non devoverunt
» se hic ad sepeliendum; ex quibus sepulturæ tradidimus
» præfatum Guidonem et filium ejus, cum uxore sua, Ayme-
» ricum et fratrem ejus, Guidonem, cum uxore sua, et
» Geraldum presbiterum, et Bernardum, fratres ipsorum,
» et Heliam, patrem Bernardi, et alios quamplures optimos
» milites. »

IV.

Ecce audivimus ipsius domini Gaufridi testimonium fidele quod ideo fideliter apposuimus ut minus veniat in dubium quod de illo narramus. Contexamus demum cœtera quæ sequentur; sed prius res ipsa paulo altius revolvenda est, ut quædam ab ipso prætermissa supplere valeamus.

Cum in hunc montem vir Domini venisset, fama non tacuit, sed discurrens prædicat spiritus adesse quo prædicta illa sancti pauperis visio compleatur. Loquuntur finitimi bona quæ de illo jam sentiunt; non enim poterat abscondi civitas posita super montem, et ejus tam proceres quam vulgus videre ipsum unanimiter optant. Geraldus itaque, miles egregius, Becada cognominatus, memor visionis prædictæ, persuadet instantissime capellano de Liziniaco ut ad virum Dei, cum omni plebe sibi subdita, quantocius iret in die qua ipse primum in monte isto missam esset celebraturus. Coadunata

ergo non modica multitudine populi, venit ad virum Dei, afferens omnia quæ ad missam celebrandam noverat esse necessaria, et, ipso jubente atque precante, cantavit missam solemniter dominus Gaufridus, in dominica illa quæ *Septuagesima* (1) nuncupatur. Cœpit deinde divina officia plenius celebrare; ipse enim attulerat proprium, missale et cœtera quæ his usibus congruere videbantur.

Confluebant ad eum finitimi, eloquia dulcissima (2) ab ipsius ore mellifluo manantia audire volentes, et ei, ob Dei amorem, multa beneficia conferebant. Ipse vero, nequaquam deditus otio, psalmis et hymnis et canticis spiritualibus, Domino, noctibus, serviebat; diebus quoque, nihilominus ipsi Domino famulator devotus existens, ecclesiam studiosissime construebat, in qua in honore beatæ et perpetuæ virginis Mariæ aram cum summa diligentia fabricavit. Gaudebat admodum plebs vicina ad sancti viri frui colloquio, nec semper vacua ejus conspectibus apparebat. Qua de re nascens fomes ipsos sacerdotes e vicino positos quasi quibusdam facibus exurebat. Hæc pestis iniqua, invidia scilicet, quæ de alienis felicitatibus numquam exultat, sacerdotem qui ecclesiæ Laziniacensi præerat stimulis vehementibus agitabat, nec patiebatur illum quiescere, his illum verbis visa movere : « Quid agis, » hominum quos terrra sustinet ignavisssime? Quare non » circumspicis? Cur non cito rebus tuis omnino labentibus » auxiliaris? Ecce omnia quæ tibi offerre parrochiani tui » consueverant alii offeruntur : omnia religiosus Gaufridus » habet. Quid facies si tibi oblationes auferuntur, cui nullus » aliunde provenit questus? Unde pasces (3) te et familiam » tuam? Quid dabis episcopo ac cœteris ecclesiæ prelatis? » Quid ipsis militibus? Quidve aliis quamplurimis porriges » quibus te hæc ecclesia facit obnoxium, qui (4) non idcirco » parva exigent quod minora lucreris, nec pensabunt quantos

(1) Le neuvième dimanche avant Pâques, 28 janvier 1089.

(2) Au Ms. *dulcissimam*.

(3) Au Ms. *paceset*.

(4) Au Ms. *cui*.

» redditus accipias, sed quam ecclesiam regas? Ehia! ergo
» expergescere, festina: expellatur affinitis tuis heremicola.
» Si enim simulator fuerit, multa de tuis habiturus est; si
» autem corde recto per religionis tramitem ambulaverit,
« nihil omnino in tuis marsupiis relinquetur. — Et quis eum
» expellere facile potest? Jam ab omnibus diligitur; simulat
» enim verissimum Dei cultorem, habitu vili, vultu pallido ac
» maxillento, eloquio dulci, aspectu hilari et decoro, incessu
» modesto, et nihil videt in illo populus quod bono et perfecto
» viro convenire non putet. » Dum hæc et similia invidia
mordax presbitero suggereret, pestis alia non minor quæ
homines miseros excœcat et in multa mala cito præcipitat,
avaritia scilicet, succinebat: « Nullum qui tibi noceat diu
» patiaris; expelle dum potes; adhuc enim vacillat, nondum
» fixit vestigia; qui si semel pedes firmaverit, tuas vilipendet
» insidias. Si quolibet modo illum exterminaveris, quidquid
» ei offertur tibi offeretur. Si metuis ne ad violentiam irrogan-
» dam solus non sufficias, habes dominum archidiaconum
» Lemovicensem, Petrum scilicet Bruscardi, qui solo verbo
» poterit efficere (1) quod exoptas. Da illi potius de tuis quam
» tot bona perdas; bonum tibi est multa dare, et plura reci-
» pies. Ipse omni Lemovicinio præsidet; nam quamvis sedes
» Lemovica proprio pontifice vacet, pontificis officio non
» fraudabitur: ipse sapientia et nobilitate cunctis est formi-
» dandus; nullus ei resistere potest; libenter quoque accipit
» munera, quibus acceptis nullam rem aggredi dubitat. Opor-
» tet igitur ut eum dando pecuniam præcorrumpas, sicque
» tibi benevolus fiet, nec virtutis speciem in hoc homine
» timebit offendere. »

Talibus invidiæ stimulis, facibus avaritiæ junctis, presbiter incitatus, archidiaconum, Petrum illum Bruscardi, magnis urget promissis et protervis clamoribus acriter instigat, persuadens ut ab istis partibus beatum Dei famulum modis omnibus expellere tentet. Animatus itaque archidiaconus ad hoc facinus, totis viribus inaniter sudat Raynaldum, episco-

(1) Au Ms. *ædifcere.*

pum Petragoricensem, secum pervertere, volens eum hujus mali facere participem et exactorem; quem repertum (1) apud Sanctum Aredium (2) taliter allocutus est : « Consuetum est » nobis, o pater illustris, et quasi privilegio mutuæ caritatis » antiquitus observatum ut, quod Lemovicensis ecclesia per » se non valerèt perficere, ecclesiæ vestræ benignitas expleat, » vobisque nostris in necessitatibus nihilominus expedit » subvenire : ideo vobis notum esse volumus quod Lazinia- » censem ecclesiam penitus amisimus, nisi gratia vestra nobis » opem citius conferre dignetur. Venit enim in parrochiam » illius ecclesiæ vir quidam, Gaufridus nomine, qui, quoniam » religionis habitum præfert, stipendia sacerdotis accipere » non veretur. Clamat singulis diebus ad nos sacerdos ille, » solitis redditibus carens, oblationibus quoque parcius utens, » et rebus suis omnino diffidit, nisi æmulus expellatur. Restat » igitur ut, quoniam nos episcopum proprium non habemus, » illum vestra plangat auctoritas quem nostra non valet. »

Cum hæc et alia multa, odio dictante, episcopo piissimo malignus intimasset, ille, ut qui erat discretione prœcipuus : « Conveniam, inquit, ego ipsum, et audiemus quid ipse » dixerit; nec in eum, nec in alium quempiam est inconsulte » promulganda sententia. » Assignavit itaque diem episcopus Dei famulo, Gaufrido, locum quoque denuntians quando et ubi archidiacono multa objicienti responderet. Hoc audientes, multi quibus Dei verbum non erat insulsum : « Eamus, » inquiunt, auditum angelici viri et cacodæmonis verba. » Congregatis ergo quam plurimis ante præsentiam episcopi, astante quoque simpliciter beato Dei cultore Gaufrido, locutus est archidiaconus adversus eum in sala vicecomitali : « Vir iste quem cernitis construit ecclesiam infra parrochiam » Laziniacensis ecclesiæ, missam cantat, parrochianos ejus- » dem ecclesiæ et eorum oblationes recepit, adeo ut cereum » paschalem ad usus suos transferat ac cœtera quæque. Hoc » siquidem negare nequit; habemus enim testes certissimos;

(1) Au Ms. *repertim.*

(2) St.-Yrieix (Hte.-V.)

» imo res est manifesta : non est tolerabile damnum. Videte
» universi et attendite utrum hæc sint religioni congrua
» signa ; hæc est arbor noxiæ quæ terram nostram inutiliter
» occupat, sed manibus domini mei pontificis radicitus (1), ut
» ego arbitror, evelletur. »

Hæc ubi dicta dedit Petri facundia, vir humilis et mitissimus, Gaufridus, vultu elato et mente remissa, ita respondit, pontifice præcipiente : « Lemovicas Petragoris rediens ego,
» sacerdos ordinatus a domino meo pontifice, cujus assisto
» conspectibus, habui transitum per silvam quæ vulgo Cur-
» vifinum (2) nuncupatur, quem locum diligentius intuens,
» Deo servientibus idoneum fore perpendi ; auctor denique
» totius boni, mentem meam humi postratam misericorditer
» allevans, ad hoc usque perduxit ut aliquantulum sæcularia
» fastidiret. Quapropter digrediens ab urbe Lemovica ubi
» aliquandiu fueram conversatus apud venerabilem virum,
» Petrum scilicet, hospitem nostrum, qui cognominatus est
» Brunus, cujus etiam monitu sacerdotalis ordinis onus as-
» sumpsi, perveni ad silvam prædictam, habens voluntatem
» Domino serviendi. Cumque ibidem per tres septimanas
» mansione vili et qualicumque modo vivendi jam perseve-
» rassem, venit ad me sacerdos iste adversarius cum magna
» multitudine plebis ; aderant quoque cum illo honestæ
» personæ, optimates viri ac feminæ generosæ, rogavitque
» humiliter, imo et suo jure præcepit ut missam coram populo
» celebrarem ; quod officium, non invito (3) eo, sed obediens
» devotis tibi, Christe, teque favente, peregi. Obtuli quidem
» tibi gaudens, o rex immense, sacrificium laudis, ego, pec-
» cator indignus ; bonum opus incœpi, incœptum dimittere
» timui ; non enim promittitur corona incipienti opera bona,
» sed perficienti. In vigilia vero Paschæ oblata fuit mihi can-
» dela, nummi pretium, ut reor, habens, super quam legi
» ego benedictionem qua cereus paschalis benedici solet.
» Cereum paschalem nullum certe alium habui, nisi candelam

(1) Au Ms. *redicitus*.
(2) Courbefy, village du canton de Châlus, arrondissement de St.-Yrieix (Hte.-V.)
(3) Au Ms. *inventus*.

» illam. » Cum hæc dixisset beatus Gaufridus, episcopus, vir » magnæ mansuetudinis : « Vade, inquit, vir bone; dimitte » hominem istum diabolicum; fac quod faciebas, nec cures » verba prophani; tantum Domino famulare, exspecta Domi- » num, nec te ulla molestia frangat. In pace recede, pro nobis » ora. » His dictis episcopi Petrus Bruscardi vehementer indignatus, malo suo proposito desistere non valebat, quippe nondum (1) respexerat illum Dominus, quia necdum orabat pro illo sanctus Domini Gaufridus, quem ipse deinde, per octo fere annos, multum inquietavit; sed postea visitatus a Deo, patre misericordiarum, cognovit peccatum suum, et Castaliensem ecclesiam in majori parte propriis sumptibus ipse construxit, et ibidem beatus beatissimo fine quevit, sicut in sequenti volumine, si Deus annuerit, innotescet.

In hoc paulisper subsitere libet, et quasi post longam navigationem in portu quiescere; sed non est hic portus quem quærimus, non est hæc requies quam optamus; ante sunt referenda mirabilia quæ Dominus sancto suo dignatus est revelare. Intercedat pro nobis ille idem de quo loqui non dubito, ipsius pratrocinio valde confisus, et commodet mihi (2) verba sua quæ ab eo scripta inveniuntur, ut scilicet, hoc volumine illius auctoritate munito, sequens quoque nihilominus ejusdem beneficio confirmetur. Pauca quidem sunt quæ ipse scripsit, sed authentica, et nostris poterunt facere fidem. Loquatur ergo paululum ipse ut nos quies modica relevet (3), ut et, ejus dictamine prænotato et prologo ejusdem gratia subtracto, benevolus lector ipso principio delectetur, et quo tempore quibusve locis iste confessor gloriosus extiterit ab ipso veraciter audire glorietur.

V.

« Millesimo nonagesimo sexto (4) anno ab incarnatione

(1) Au Ms. *mundum*.
(2) Au Ms. *in*.
(3) Au Ms. *revelet*.
(4) Ce fut le 23 décembre 1095 que le pape Urbain II arriva à Limoges; mais il y séjournait encore dans les premiers jours de janvier suivant. (Chron. de Geoffroi du Vigeois.)

» Domini, indictione tertia decima (1), vir vitæ venerabilis,
» Papa Urbanus, Galliarum perlustravit partes, Philippo im-
» perante genti Francorum, magnumque apud Clarum-Mon-
» tem celebravit concilium, ubi præcipue inter cœtera monuit
» quatinus Chriti ecclesia quæ Jherosolimis erat et Anthiochiæ
» et in cœteris urbibus quæ sunt in Asia ab ejus fidelibus de-
» beret defendi ac sustentari; nam atrociter ab Christiani
» nominis inimicis, ubicumque esset, non solum compri-
» mebatur, sed et funditus dissipabatur, sanctissimumque
» Christi nomen maximo opprobrio in illis regionibus habe-
» batur. Qua monitione fungendo pervenit Lemovicas, ibique
» dedicavit piis consecrationibus (2) beatissimi prothomar-
» tiris Christi ecclesiam necnon et apostoli ejusdem Christi,
» beati scilicet Martialis, monasterium (3), quem nos, favente
» Deo, oculis nostris conspeximus, atque in his consecratio-
» nibus cum cœteris fidelium turmis interfuimus. Quibus rite
» peractis, astantes populos satis honeste exhortabatur de
» Jherosolimitano itinere. Gratias tibi, Christe; nam, te ri-
» gante, seminibus ejus latissima seges, non tantum nostris
» in partibus, cœterum per totum terrarum orbem excrevit.
» Nec mora concurrunt ex omni parte mundi comites ac præ-
» sules omniumque christianorum plebes, et postremi reges;
» nam Deus personarum acceptor non est. Cui, postquam
» ab hac vita subtracto remuneravit Dominus sui laboris
» mercedem, successit papa Pachalis (4) qui et ipse non segnis
» ministrator verbi Dei, nec impar antecessoris sui episcopi,
» misit dominum Johannem ac socium ejus Benedictum, cardi-
» nales Romanæ ecclesiæ, in Galliarum partes. Qui accele-
» rantes implere injunctum sibi officium, Lemovicas vene-

(1) L'indication est fausse. Pour l'année 1096, c'est la quatrième et non pas la treizième.

(2) Au Ms. *piæ consecrationis.*

(3) La consécration de l'église cathédrale de St.-Etienne eut lieu le 28 décembre 1095, et celle du monastère de St.-Martial, le 31 du même mois, (Geoffroi du Vigeois.)

(4) Urbain II mourut le 29 juillet 1099, et son successeur, Pascal II, fut élu pape le 13 août suivant.

» runt, inde vero Pictavium, peragrantes prius Galliæ urbes;
» ibique celebrarunt concilium (1), commonentes quam ob-
» nixe populos ut fidelibus qui in expeditione Dei erant citis-
» sime succurrerent. In illo quoque interfui concilio, unde
» dux Pictavorum, Guillermus, cœterique comites ac præsu-
» les et innumerabiles populorum fidelium greges, omnibus
» mundi regionibus commóti, signum crucis Christi assume-
» bant; carorum quoque pignorum, patrum videlicet et fra-
» trum atque matrum uxorum que carissima postponentes
» consortia, omnes properabant implere dominica præcepta.
» Eodemque tempore, paulo ante celebrationem illius ultimi
» concilii (2), consecrata prior Castaliensis ecclesia, in festo
» sancti Lucæ Evangelistæ (3), a domino Raynaudo, Petrago-
» ricensi episcopo ; nam tunc temporis sedes nostra suo pro-
» prio carebat episcopo (4). Facto vero uno lustro a supra-
» dicto concilio, celebratum est istud, scilicet alterum con-
» cilium, in octavas festivitatis beati Martini (5). Millesimo
» octogesimo octavo anno ab incarnatione Domini, ipso die
» Epiphaniæ (6) habuimus certum stare ; post paucos men-
» ses (7), ipso anno, in festivitate beatissimi Aredii (8), Ade-
» marus (9), vicecomes Lemovicensis, filius Audemari illius
» qui vitæ suæ cursum implevit in Jherosolimitano itinere,

(1) Ce concile fut tenu le 17 novembre 1100 dans l'église de St.-Hilaire. (Besly. Histoire des comtes de Poitou.)

(2) Au Ms. *consilii*.

(3) Le 18 octobre 1100.

(4) Ce passage nous révèle la vacance du siége épiscopal de Limoges entre les évêques Guillaume d'Uriel et P. Viroald, et nous apprend que le premier avait cessé d'être évêque au 18 octobre 1100, et que le second n'était pas encore élu à cette date.

(5) Le *Gallia christiana* fixe au 26 mai 1106 la date de ce concile qui fut célébré à Poitiers, par le légat du pape, Brunon.

(6) Date de l'arrivée de st. Geoffroi au Chalard.

(7) Au Ms. *enim*.

(8) 25 août.

(9) Aymar II, vicomte de Limoges, mort en 1090, était fils d'Aymar I[er] qui mourut en terre sainte, vers 1064. (Annales du Limousin.)

» dedit mihi, Gaufrido, locum in quo ad honorem Dei et
» genitricis ejusdem fabricata est basilica quæ Castaliensis
» vocatur, in camera aulæ suæ. Quod ut faceret genitrix ejus
» (1) multum deprecata est ipsum. » Hic faciunt finem Gaufridi scripta beati. Nos procedamus qui cœtera continuamus.

VI.

Urbanus Papa, pius atque disertus, instantissima prædicatione commonens omnes populos ut ad sepulcrum Domini liberandum cum magna devotione properarent, inter alia multa quæ proposito congruebant, hæc dicebat : « Religiosis
» præcipimus auctoritate apostolica ut ipsi fiant duces (2)
» exercitus, Moysen et Josue imitantes qui populum Israël
» per multa discrimina fidelissime regebant. Hæc est enim
» religio sancta civitatem sanctam Jherusalem et sepulcrum
» Domini a paganorum spurcitia liberare et christianæ fidei (3)
» cultoribus restituere. Hæc est via firma salutis in qua multi
» per martirii palmam ad cœlorum regna pervenient, qui
» variis adhuc innexi (4) criminibus ab omni bono putantur
» extranei. Qui tamen ad martirii gloriam non pertinget, præ-
» mium laboris sui nullatenus amittet (5); Dominus enim præ-
» liatoribus suis nunquam deerit largus remunerator, sciens
» quid debeat viro forti, habens quoque quod conveniat for-
» tiori, invalidis nihilominus pro posse suo dimictantibus am-
» plissimum conferet donativum. » His assertionibus apostolici præsulis religiosi viri quam plurimi acquiescentes, paraverunt iter, tollentes crucis signum, cum ingenti desiderio visendi loca illa sacra transmarina quæ Deus homo factus incoluit. Inter illos existens beatus Gaufridus, decorum religionis insigne, pari (6) voto cœpit exæstuare, gestiens cum eis

(1) La mère d'Aymar II était Senegonde, qui vivait ainsi encore au mois d'août 1083. (Annales du Limousin.)

(2) Au Ms. *dices*.

(3) Au Ms. *judei*.

(4) Au Ms. *innexit*.

(5) Au Ms. *admittet*.

(6) Au Ms. *patri*.

pariter ad sanctam civitatem pergere; quod advertens Golferius, miles egregius, cognominatus de Turribus (1), qui et ipse apostolica missa sequi proposuerat, virum Domini hujusmodi sermonibus adhortatur : « Audisti, pater sancte, præceptum
» domini Papæ saluberrimum animæ; perficiamus itaque opus,
» liberationem santi sepulcri dominici; suscipiamus onus quod
» magnanimi expetunt, pusillanimes reformidant. Ego famu-
» lus tuus ero, licet indignus, devotus tamen et fidelis in
» quantum potero; omnia mea et me ipsum tibi dedam, sump-
» tum per omnia tibi subministrans, consiliis que tuis parere
» paratus ubique ;
» Te duce, difficilis via non erit aut labor ullus;
» Hoc opus accelera, pater optime, cœtera differ;
» Me dignare, precor, famulum (2), me spernere noli.
» Tolle moras; non est mora libera cui bona mens est. »
His ille auditis : « In me mora non erit, inquit;
» Si Deus annuerint (3) et fratres Castalienses;
» Tanto nempe viro nullo discrimine deero,
» Dux, comes et famulus, pro tempore, reque, locoque. »
Hæc (4) cum dixisset, ad fratres vadit eisque
Ordine cuncta refert; dimissis vultibus illi
Ingemuere, simul testantes voce dolorem;
Flent quoque dum tantum metuunt amittere patrem.
Ille quidem solatur eos animamque paternam
Indicat; hortatur precibus scitentur ut illos (5)

(1) Ce Goulfier, seigneur du château de Las-Tours, situé à une petite distance du Chalard, se signala dans la croisade de 1097, en montant le premier sur les murs de la ville de Marasch, assiégée par l'armée des Croisés. Il fut inhumé dans l'église du Chalard.

(2) Au Ms. *famum*.

(3) Au Ms. *annuerit*.

(4) Les quatre vers suivants avaient été complétement défigurés dans le manuscrit. Ils ne formaient que trois vers distribués de la façon suivante :

Hæc cum dixisset, ad fratres vadit eis que ordine cuncta
Refert, dimissis vultibus; illi ingemuere simul testantes
Voce dolorem; flent quoque dum tantum metuunt amittere patrem.

(5) Au Ms. *eos*.

Quid divina velit sententia, teque, Maria,
Virgo (1), Dei genitrix, rogat ut sis auxiliatrix.
Membra quiete levat : nox obscuraverat orbem;
Lumina fessa premit levis sopor, invigilat cor;
Mens intenta Deo non est degressa sopore.
Evigilans animus per somnum mira tuetur.
Christus qui non vult ut ab hac regione recedat,
Mittit ei vatem qui vera fideliter edat,
Qui soletur eum, bona prædicendo futura,
Et qui possit ab hac mordaci solvere cura.
Cernit personam per somnum relligiosam,
Abbatem sanctum, multo splendore decorum;
Incessus, gravitas, habitus, vox, singula pandunt
Cœlitus hunc missum : « Dormis? ait; accipe verum :
» O (2) bone, ne dubites, Gaufride, relinque timorem.
» Quem colis ipse locum colui, dicebat, et abbas
» Ecclesiam rexi cujus vestigia cernis.
» Diruit hunc mala gens, vicinaque depopulari
» Non timuit; loca perdidimus, periere (3) coloni.
» Quæ vicina vides de nostro sunt loca jure,
» Ecclesiæ nostræ quia sub ditione fuere;
» Cunctaque pene locum rursus redigentur ad istum.
» Archidiaconus hic Petrus qui sollicitat te,
» Larga tibi faciet bona, mox cum venerit ad te.
» Tu, pete nocturnis precibus precibusque diurnis
» Ut rector superum socium tibi præbeat ipsum,
» Atque preces justas deitas (4) exaudiet alma.
» Ergo pone metum; noli hunc dimittere (5) cœtum,
» Et preme propositum; sed iter postpone cupitum. »

(1) Au Ms. le mot *Virgo* qui est à la tête du vers se trouvait à la fin du précédent.

(2) Au Ms. *ubi.*

(3) Au Ms. *pure*

(4) Au Ms. *dictas.*

(5) Au Ms. *dimicte.*

Post hæc visa (1), virum linquit sopor ille beatum;
Gaudet, nec cessat regem laudare supernum.
Nec fratres celat, sed eis sua visa revelat;
Fratres exultant (2); voces in laude resultant,
Illum quippe bonum sentit sibi quisque patronum.
Mite (3) patrocinium fovet omnes, nec gravat ullum (4).
Ille gradum firmat, facit et quod visio mandat:
Orat pro Petro quatitur qui turbine sævo (5),
Et mundi nimia sub tempestate laborat;
Orat ut hunc habeat socium, speratque quod orat (6);
Christo quotidie pro sævo (7) supplicat hoste;
Hunc qui persequitur petit ut sibi consocietur.
Quod petit ecce datur. Oratio mente juvatur;
Mens bona digna rogat quæ Christi gratia donat.
Nam Petrus ille malus Bruchardi quem memoramus
Ad meliora meat, jamjam sua crimina damnat,
Odit præteritæ dispendia turpia vitæ,
Ad Christum revocat mentem. Christus scelus occat,
Qui facit ut speret veniam; modo postea quæret,
Quæret et inveniet. Spes hæc haud irrita fiet.
Qui malus extiterat, mala deserit ut bona quærat:
Jam se cognoscit: veniam prece supplice poscit;
Vestibus exuitur, proprio dat vincula collo,
Dat manibus virgas, pœnas meruisse fatetur.
Est facies tristis, gemitu vox plena, tuosque

(1) Les paroles que l'hagiographe met dans la bouche de l'abbé qui apparaît à st.-Geoffroi, font allusion à un événement réel, arrivé deux siècles et demi auparavant : à la destruction du premier monastère du Chalard, fondé, dit-on, au commencement du IXe siècle, par Roger, comte de Limoges, et saccagé par les Normands qui massacrèrent l'abbé Paul et tous les moines, le 31 mai 848. (Annales du Limousin.)

(2) Au Ms. *exultat.*

(3) Au Ms. *micte.*

(4) Au Ms. *illum.*

(5) Au Ms. *servo.*

(6) Au Ms. *erat.*

(7) Au Ms. *servo.*

Corruit ante pedes, Gaufride, pater venerande,
Quem totiens læsit; sed non idcirco veretur
Auxilium petiisse tuum (1). Clementia cujus
Nullum peccantem renuit peccata fatentem,
Expuit ille malum. Sua vulnera detegit hosti;
Hostis amicus ei donat medicamen amicum,
Jamque bonum sentit quem quondam sensit iniquum.
Ille spopondit ei solidorum millia septem;
Solvit et illa brevi. Mox vir bonus inchoat (2) ædem,
Ecclesiam pulchram sub honore Dei genitricis,
Castaliense monasterium : sic nomine dicis,
Qui recte censes de nominis hujus amicis.
Nec mora, Petrus adest et lætus claustra subintrat,
Vestibus indutus quas illi norma coaptat.
Fratribus et Christo famulatur pectore toto.
Gaufridi sancti precibus petit usque juvari;
Ille pius spondet veniam, spem muneris auget.
Orat pro Petro, nec flectit lumina retro;
Petrum solatur, Petrum fovet ac veneratur.
Obsequitur Petrus, justis placet utpote justus;
Quicquid norma jubet totis conatibus implet.
Tertius annus erat cum Petri meta propinquat,
Meta quidem vitæ præsentis, porta futuræ :
Tunc Petrus ardescit, tunc illi gratia crescit;
Ingemit, invigilat, precibus quoque fortiter instat,
Supplicat, exorat ne proxima præmia perdat.
Jam prope finis erat : Petrus de fratribus unum,
Gauterium, vocat, ecclesiæ per cuncta ministrum :
« Aspice, Gauteri, frater, mala digna videri;
» Hæc pars ecclesiæ, magno constructa labore,
» Læditur a pluvia, quoniam non est cooperta :
» Vende meum lectum, de stramine perfice lectum,
» De pretio lecti fiet pars maxima tecti;

(1) Au Ms. *tunc*.
(2) Au Ms. *incolat*.

» Cœtera quæ potui Domino jam cuncta rependi. »
Hæc dicens, multo Christi flagrabat amore,
Accelerare volens quicquid fit in ejus honore.
Ecce dies aderat qua Christus ad astra recedit (1);
Ipsa nempe die Petrus se vivere finit,
Atque manus inter Gaufridi lætus obivit;
Et, sicut meruit, cœlestia regna petivit,
Qui, præmunitus sacrato corpore Christi,
In festo tanto moriens, decus afficit ipsi (2),
Et circa nonam meruit spectare coronam
Quam Christus danti promiserat et miseranti.
Hic dator, hic miserans, hic cœlica gaudia sperans,
Pauper et ipse fuit pro Christo cui modo vivit,
Gaufridi precibus sanctis à morte reductus.
Ut Petrum cepi (3), scribam pro materiei
Conveniente modo quæ non sunt congrua metro.

Istud quoque non est prætermittendum quod, cum adhuc apud Lemovicas, in domo prædicti hospitis, Petri videlicet Bruni, de quo in priori volumine memoravimus, maneret beatus Dei famulus, non illi defuit hostis. Arnaudus enim, ejusdem domus procurator et bajulus (4), oderat illum acriter et ejus benefacta caninis dentibus, ubi poterat vel audebat (5), libentissime remordebat. Notabat enim quoddam in eo quasi vitium jejuniorum videlicet frequentiam quæ (6) maxime diebus singulis augebatur; multotiens quippe paratis epulis quæ bis in die reficiebantur, cogebatur alia quærere ad opus beati Gaufridi quæcumque petiisset. Quapropter iracundiæ laxato freno, non cessabat obloqui, plerumque latenter

(1) Au Ms. *redit.*

(2) Ce vers était complétement inintelligible dans le manuscrit où il se lisait :

In festo lusto festo decus afficit isti

(3) Sic.

(4) Au Ms. *bavilus.*

(5) Au Ms. *auderat.*

(6) Au Ms. *qua.*

immurmurans, interdum quoque manifesta voce reclamans: « Homo iste quotidie jejunat, cibos quos appetunt cœteri » omnes hic solus abhorret; major expensa et majus onus » est hunc unum procurare quam de reliquis septem. Solus » cur epulatur? Non curat quanticumque sit oleum et pisces, » nec de negotio nostro sollicitus extitit, dummodo, quan- » documque veniat, paratum inveniat prandium, quodcum- » que voluerit, et nos ministremus residenti in cathedra, » servientes ingrato. »

Hæc et alia pejora quamplurima dictitans in sanctum Dei, factionibus quoque nihilominus insectabatur, quæritans unde illum reprehendere posset. Ingressus ergo thalamum in quo ille habebat cubiculum, et revolvens singula velamina, invenit super culcitram ligna rotunda funiculis colligata, quibus Domini servus durum sibi stratum, pergens cubitum, componebat, surgens vero, paleis operiebat. Mundo quippe totum pro Dei amore crucifigens, carnis oblectamina respuebat ut pœnarum infernalium cruciamina devitaret. Arnaudus itaque cernens quod non speraverat, asperitatem scilicet cubilis: « Heu! inquit, miseri, qui voluptatibus corporeis » adeo dediti sumus ut animarum perditionem minime timea- » mus. Ego arbitratus fueram huc usque, diabolo suggerente, » hunc esse simulatorem et callidum; per Dei gratiam vera- » citer scio ipsum esse veracissimum et simplicem christia- » num. Delibero igitur emendare quicquid in illum per igno- » rantiam sive malitiam deliqui. Precor Deum ut mihi delic- » torum veniam et in bonis hujus sancti viri partem concedat. » Hæc sunt hospitis nostri deliciosa cubilia, ligna scilicet asper- » rima. Hæc sunt Deum timentis evidentia signa. Talis est cui » detraxeram qualem neminem alium invenimus. »

Hujus modi sermonibus sese corripiens, Arnaudus, mente compunctus, egreditur, et, pœnitentiam agens, Dei famulo deinceps alacriter devotus ministrator obsequitur. Quadam vero nocte, dum ad hospitium suum pergeret, repente lapsus est, et, capite discusso ac gravissime læso, diu ægrotavit; licet tamen in angusto positus, Dei auxilio evasit. Cum ergo

flagellum divinæ pietatis expertus esset, plenius in se reversus, recognovit res mundanas esse caducas, omnem hominem mortalem esse et diem proprii obitus ignorare. Proposuit ergo relinquere vivens quod post mortem non poterat possidere. Placuit itaque illi vel beato Gaufrido cui totiens servierat adhærere et ejus præceptis jugiter obedire, vel pauperibus Christi, jacentibus Romæ in porticibus beati Petri, apostolorum principis, aquam ministrando frigidam, usque ad finem vitæ, pro Domino famulari. Multotiens quippe apostolorum limina, cum domino Petro suo, videlicet Bruno, visitaverat, ubi quemdam viderat hujus rei negotium devotissime facientem, qui et ipse vulgo Aqua-frigida *inde* vocabatur.

Utrumque quidem bonum fore censuerat; tamen, ut partem potiorem et tutiorem sciret eligere, adiit quemdam Dei famulum, discretionis ac religionis titulo probatissimum, Gaucherium (1) nomine, novellum accolam nemoris Aureliensis. Ad hunc quippe confluebant hujus patriæ viri pariter ac feminæ, tam nobiles quam ignobiles, quia ipse omnibus, juxta vocem apostoli, factus erat, animas (2) ut multas Christo lucrifaceret. Is quoque, cum audisset quid Arnaudus quæreret, respondit ei dicens : « Præcipio tibi, frater, in nomine » Domini, et fideliter consulo, et pro pœnitentia injungo » ut ad hominem Dei, Gaufridum, indubitanter eas, et illi semper, dum vives, obediens perseverès. Imitare Christum » qui dignatus (3) est pro nobis pati (4) usque ad mortem, » mortem autem crucis. Virtus obedientiæ ingens est, et » hominem Deo conjungit; ipsa est omnium virtutum geni-

(1) St. Gaucher, né aux environs de Meulan, en Normandie, fondateur du monastère d'Aureil, près de St.-Léonard (Hte.-V.), mourut le 9 avril 1140. Il fut canonisé par le pape Célestin III, entre 1191 et 1198, et placé au nombre des saints du diocèse de Limoges, sous l'épiscopat de Sebrand Chabot.

(2) Au Ms. *omnia.*

(3) Au Ms. *factus.*

(4) Au Ms. *patri.*

» trix; ideo magnis illam laudibus effert beatissimus Bene-
» dictus; et filius hominis non venit ut ministraretur ei, sed ut
» ministraret. » His auditis, Arnaudus, certificatus abscedit, et, juxta consilium sancti viri, totum sese beatissimi Gaufridi deinceps commisit arbitrio, veræ religionis sedulus observator. Vixit quoque longo tempore, cilicio quo etiam ipsum caput operiebat semper indutus, operibus vacans, loca horrida et multa propriis manibus excolens; et de labore ipsius prodiit copia et ædificiorum sumptus. Dabat ei Dominus fruges multas singulis annis, et ipse retribuere Domino satagebat, in basilica perpetuæ virginis Mariæ construenda multum expendens et in cœteris rebus necessariis. In diebus festis, cum festum ageret, otium fugiebat; hominum colloquia divertens, sub rupe quadam hujus montis [recedebat]: sciebat enim quod otia multiloquiis multiloquia peccatis redundant; et cum quæreretur ab eo quare hoc faceret, respondebat: « Saxa mihi nullo sermone silentia rumpunt; non
» agitant lites, nec bilem litibus agent. »

VII.

Migraverat a sæculo Petrus, cognomine Brunus, hospes prædicti beati Gaufridi, vir benignissimus. Is cum defunctus esset apud Lemovicas, in ipsa hora qua vinculis carnis anima fuit expedita, subito apparuit sancto Gaufrido quiescenti in oratorio ac leviter dormienti, post laborem officii nocturnalis. Gaufridus itaque, vir speculativus, intelligens eum ab hac vita recenter egressum, interrogavit eum dicens: « Hospes cari-
» sime, dic mihi, quæso, quomodo est tibi, aut quid spei
» habes in reliquum? — Ad quem ille : « Bene, inquit,
» mihi est, quoniam in die judicii ad vitam introducar æter-
» nam: interim quidem pœnas patiar inenarrabiles, nam et
» gener meus qui Excarlata nuncupatur, mihi facit malum
» inæstimabile. Dic ergo mihi, domine, filio meo ut omnia
» quibus ei obligatus sum cito persolvat; quod si facere
» distulerit, damnum sufferet ipse in brevi maximum, et
» ego pœnam. Abbas quoque Sancti Martialis non bene facit

» qui me, in mortis articulo, vestibus induit monachalibus
» et inter monachos mihi sepulturam parat; sed tu, domine,
» dic illi ut prope mensas nummulariorum me faciat sepeliri,
» in loco quem ego vivens præelegi. » Cum hæc audisset
vir Domini, exsurgens festinanter, vocavit Arnaudum prædictum, et misit eum Lemovicas, dicens: « Arnaude, frater,
» sic et sic apparuit mihi hospes meus carissimus, dominus
» tuus; vade et audi quid hæc talis visio significare possit;
» ego enim reor illum esse defunctum. »

Arripuit itaque Arnaudus concitus jussum iter, certum scire gestiens utrum dominus suus obiisset; cumque mediam fere pertransisset viam, invenit quemdam nuntium qui mittebatur beato Gaufrido nuntiare hospitis mortem; isque interrogatus viæ causam aperuit, et quis eum mitteret, et qua hora Petrus Brunus vitam terminasset. Cognita itaque morte domini sui, Arnaudus ingemuit et ait: « Heu mihi! mortuus est
» dominus meus! quid ergo pergerem quærere? Istud enim
» est quod quærebam; ibo tamen nec dimittam jussum opus.
» Videbo quid agatur, quoniam quidem quid actum sit cer-
» tum auditur. Ecce patet et ratum habemus quod, in ipsa
» hora in qua egressus fuit dominus meus ab hac præsenti
» vita, ipso, inquam, temporis spatio, apparuit sancto patri
» nostro, Gaufrido, cui et multa dixit, et certum est omnia
» vera esse. » Quæ cum retulisset Arnaudus nuntio percunctanti, festinus pervenit Lemovicas, et nuntiavit abbati Sancti Martialis visionem beati Gaufridi, et cujus rei gratia missus esset. Sepultusque fuit Petrus Brunus honorifice, non inter monachos; et interfuit Arnaudus mœstissimus illius exsequiis.

Venit denique filius Petri Bruni ante præsentiam sancti Gaufridi qui, narrans ei diligenter omnia quæ a patre (1) ipsius audierat, diligentissime perfecit opus sibi divinitus injunctum, dicens ei: « Frater carissime, pater tuus, vir christianis-
» simus, singulis annis dabat, pro redemptione animæ suæ,

(1) Au Ms. *parte*.

» valens mille solidorum, donec, factus senex et minus va-
» lidus, generum importunum sibi adjunxit, qui gravissime
» ferebat quod ipse tam largus in elemosinis esset, et, in
» quantum poterat, ejus benificia retardabat. Mandat itaque
» tibi pater tuus ut bona quæ ipse minus plene fecerat, tu
» qui ejus loco et jure fungeris, elemosinarum suppleas
» largitate; quod si non feceris, ipse tibimet metuenda
» minatur. Ut ergo expeditius, nullo causante, beneficias illi,
» da sorori tuæ de paternis rebus partem suam, nec amplius
» habeas aliquid commune cum ea. Imitare patrem et te ipsum
» exhibe dignum hæredem. Brevis est hæc vita; esto solli-
» citus de futura æterna. » His beati viri monitis obtemperans, patris optimi bonus hæres, ita pacifice rem composuit, ut nullius querelæ vel parva ulla suspicio in supradicto genero remanere ullo modo potuisset. Suo denique jure liberius et liberalius utens, elemosinarum largitate satis ostendit quo spiritu (1) ageretur. Sanctus vero Gaufridus, visionis suæ non immemor, caritatis officio in hospitem pronus, pro illius anima, Dominum cum lacrimis frequenter orabat, et ei a quo acceperat bona terrena et transitoria recompensare studebat cœlestia et æterna. Arnaudus quoque prædictus, vir ad bona strenuus, animæ ipsius numquam oblivisci poterat, qui bonus et pius in sancta conversatione permansit jugiter, obedientiæ freno semper trahi gaudens, humilitatis (2) ac mansuetudinis titulo decoratus, per viam rectam alacriter incedens, sine offensa.

VIII.

Fuit sacerdos quidam dives apud Roeriam (3), nomine Johannes, qui beati Gaufredi vitam et merita non ignorabat, habens nepotem quem cum magno amore diligentius educabat, nomine Geraldum, habens pariter mulum lascivum et ferocem quem nepos ille interdum per pascua deducebat.

(1) Au Ms. *spiritum.*

(2) Au Ms. *humilitas.*

(3) Royère, village de la commune de la Roche-l'Abeille, arrondissement de St.-Yrieix (Hte.-V.), à 12 kilomètres environ du Chalard.

Mulus itaque (1) petulans et effrenus, elatis pedibus, incautum percutiens pluries (2), caput ejus confractum ita vehementer comminuit ut, cruore inundante, cerebrum nimis eminens mortem proximam minaretur. Audiens presbiter nepotem (3) carissimum miserabiliter interire, gemens et ejulans, furibundus occurit. In tanto infortunio penitus obstupescens, Deo tandem miserante, resipiscens, Sancti Gaufridi subito reminiscitur, et statim frenum addidit mulo, et supersedens, ad famulum Dei festinat. Cumque pervenisset ad ipsum, provolutus ad pedes ejus : « Fer opem, inquit, pater » sancte; jam enim moritur, emisso sanguine, nepos meus, » meæ pars animæ. » Hæc audiens vir clementissimus condoluit, et, divinæ pietati confidens, consolabatur anxium, ita dicens : « Noli, frater, lugere; nam adjuvante [Deo], potest » evadere mortem; imo, credas, evadet. Surge, quæso, » surge. » Mox ille, tali erectus solamine, ait : « Illum eva» surum, [credo], mi domine, si ad Christum tu pro illo » clementer digneris intercedere; pete illum (4) a Domino qui » diligentibus se danda non negat, et dabit tibi : ego quoque » illum tibi concedo cum ipso malefactore. » Hæc dicens, sacerdos tradidit mulum ei, et siliginis promisit eidem sextarios non paucos, et absque mora persolvit. Puer vero, licet semianimis fuisset et de vita desperans, bene et in brevi sancti viri precibus convaluit, et Christi jugum suave patienter tulit, donec, senex factus, laboris et patientiæ mercedem, cursu vitæ fideliter transacto, felicius accepit. Obiit quoque in septimana qua beati Gaufridi dies anniversarius erat agendus : sic enim ipse optaverat, et a Domino precibus obtinuerat ut scilicet eo tempore obiret; et cujus vita laudanda fuerat obitus exstitit venerandus. Cui enim Christus, Gaufridi sancti precibus ac meritis, mortem distulerat, ei quoque nihilominus, ipsius patrocinio, vitam contulit sempiternam. Tales

(1) Au Ms. *iterque.*
(2) Au Ms. *plurum.*
(3) Au Ms. *neptem.*
(4) *Sic.*

discipulos habuit bonus iste sacerdos Gaufridus cujus vitam merito memoramus.

Sancti discipuli decorant pia facta magistri.

IX.

Videntes itaque finitimi populi et plenius animadvertentes sanctitatem beati Gaufridi manifestius eminere, ad ipsum undique confluebant, et ipse, tamquam fidelis agricola, rubos et silicem ab agro dominico resecabat, et in sulcis diligenter excultis semen bonum, tempore congruo, seminabat. Exstirpabat primum vitia ab humanis cordibus, mortem timendam esse denuntians et pœnas (1) gehennæ, et ad contemptum terrenorum leniter excitabat, deinde timere Deum et amare, et ejus mandatis obedire jugiter insinuans, virtutum germina prodire cogebat (2). Denique tanta morum suavitate fuit iste sanctus ineffabiliter conditus, ut et infimis (3) et sublimibus potius quam mediocribus affabilitatis atque hilaritatis gratia complaceret; licet enim religionis stemmate præcelleret, singulis tamen et omnibus sese miro modo par exhibebat, neminem rejiciens, nullum spernens aut abhorrens, austeritatis fugiens rigorem et nimiæ levitatis dissolutionem. Post nocturna, fratribus cubitum revertentibus, ipse remanebat solus in ecclesia, pervigil in oratione et delectans in Domino, et cum ipso tanto familiarius quanto secretius loquens.

Nocte igitur qua sancti Barnabæ festivitas agebatur (4), dormiens in oratorio (5) suo, post longam orationem, vidit in somnis duos vicecomites Lemovicenses, Guidonem scilicet et Heliam (6), fratrem ejus; et erat eorum horribilis aspectus,

(1) Au Ms. *pennas*.

(2) Au Ms. *cogebatur*.

(3) Au Ms. *in finis*.

(4) 11 juin.

(5) Au Ms. *oratio*.

(6) Gui et Hélie étaient fils d'Aymar III, vicomte de Limoges, mais de deux lits différents. Gui, fils d'une sœur du comte d'Angoulême, mourut vers le mois de novembre 1114, empoisonné par sa marâtre, Marie des Cars, et Hélie,

membra perusta et quasi valido igne acriter assata. Intuens itaque illos alternatim et mortuos esse recordans, notavit alterum eorum, Heliam videlicet, pejoribus pœnis astrictum, qui tamen minor erat natu; admirans locutus est ad alterum qui multo melius se habebat : « Unde, inquit, hoc evenit, » domine Guido, ut fratrem vestrum qui minus vixerat major » pœna coerceat. » Ille non longa moratus : « Frater, inquit, » meus vitam suam adulteriis maculabat; ego vero libidini ac » cœteris flagitiis minus deditus fui : idcirco torquetur ille » magis, ego vero minus. In die tamen judicii resurgemus » inter illos qui a dextris Dei erunt. Venimus autem pietatem » tuam humiliter obsecrare ut memoriam nostri facias in » orationibus tuis et offeras sacrificium Deo quotidie pro » nobis; multum enim nobis prosunt preces tuæ, nostras » quippe mitigant pœnas et faciunt tolerabiliores. » Cum hæc dixisset Guido vicecomes, disparuerunt ambo. Beatus vero Gaufridus, facto mane, narravit fratribus visionem hanc, et statuit preces nocturnas atque diurnas in monasterio Castaliensi pro mortuis celebrandas. Denique ipse, dum vixit, Deo pro eisdem quotidie sacrificium obtulit. Has siquidem preces quas ipse tam pro vivis quam pro defunctis instituit, in quantum possumus usque hodie observamus.

Senex factus, cum finem vitæ suæ proximum jam esse nequaquam dubitaret, non se dedit otio aut quieti, nec ætate succubuit, sed senectutem exsuperans et laborem vilipendens, in servitio Dei strenuissimus apparebat; sacerdotum omnium, tam juvenum quam senum, vices egit annis septem, et in omni officio divino omnium, et infirmorum et fortium, vica-

fils de cette dernière, décéda quelques mois après son frère, sans laisser de postérité. La chronique de Geoffroi du Vigeois (chapitre XXXVII) d'où nous tirons ces détails, loin de confirmer les soupçons de mauvaise vie que pourrait faire naître au sujet du vicomte Gui le spectacle de ses souffrances dans l'autre monde, vante sa générosité, son courage, et parle du deuil universel que causa sa mort. « Largitas armorumque strenuitas favorem civium simul et » externorum ei comparavit.... veneno interiit, et cum incredibili luctu om- » nium, Lemovicæ delatus, cum majoribus suis conditus est. »

rius fuit, nec aliquo negotio impelli potuit ut ad sæcularia conventicula declinaret. Inclusus mansit, cilicio ad carnem indutus, zona cinctus (1) ferrea, quæ qualis fuerit adhuc cernitur nobis reposita in testimonium. Duabus quoque cathenis ferreis totum corpus suum circumdabat, sicut superius memoravius. Cibus illius erat quem quadragesimalem dicimus, nec illum sumebat nisi circa solis occubitum. Parvo contentus, palleus erat et macilentus, in cœlo fixus, mundo penitus crucifixus. Omnes vestes suas (et de moribus ejus aliquid loquamur) volebat esse mundas, et frequenter ipse mundabat, et sordidum aliquid habere censebat esse negligentiæ vitium, non bonitatis indicium; et dicebat : « Malo me » pœniteat modicæ bonitatis quam imoderatæ. » Erat enim vir corde et corpore mundus, omnem fugiens immunditiam; hypocrisim vero et omnem simulationem quasi quamdam pestem evitabat, sciens quoniam, ut scriptum est, simulatores et callidi provocant iram Dei; et retractabat (2) illud Evangelii [verbum] : « Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ. » Avaritiam quoque quasi rem detestabilem a se penitus exterminabat, memor quoniam ipsa, juxta Apostolum, est idolorum servitus. Et gloriabatur in Domino orbis victricem sacrilegam divino munere sibi esse subjectam. Sicut enim naufragium qui evasit superata pericula libentissime narrat amicis, ita Dei servus tentationum suarum cicatrices aliquando familiaribus revelare gaudebat, cum discretionis præcipuæ rationabili temperamento, ut nihil inanis gloriæ sermo ipsius saperet, nihil otiositatis haberet. Aliter quippe non posset esse religionis fama perfecta, nisi bona et faceret et doceret. Sunt enim multa bona occulta quæ quidem laudabilia sunt, quoniam uni prosunt, laudabiliora tamen essent si pluribus manifestata prodessent.

Idcirco Dei famulus quædam quæ de se ipso solus senserat, ad multorum utilitatem, paucis admodum familia-

(1) Au Ms. *cunctus*.
(2) Au Ms. *retractans*.

ribus reserabat, dicens : « In transactis annis quibus ego
» me ipsum sæcularibus molestiis, ob curam rei familiaris,
» nimium implicabam, sensi tentationes varias ac multiplices,
» dæmonis insidiosi jacula multum penetrativa, adeo ut
» etiam missam celebrans tutus esse non possem. Sicut enim
» qui hostem dolo capere parat angusta viarum insidiis
» opportuna putat, et illa militibus armatis obsidet, sic me
» hostis callidissimus, cum verba canonis inciperem, velut
» in arce (1) positum nequiter invadebat suggestionibus
» pravis, cogitationibus vanis, nec sinebat quiescere donec
» dicerem : *Vade retro, Satanas.* At ubi sæcularia fugi
» et ad otia sancta me transtuli, his septem annis scilicet
» quibus inclusus præstiti, nulla numquam diabolica tenta-
» mina sensi, divina gratia protegente. »

Hæc et alia dicebat vir Domini Gaufridus ad ædificationem audientium et piæ conversationis industriam. Ipse quoque omne verbum, et utile, cum ingenti amore amplexabatur et memoriæ firmiter commendabat, ut (2) quandocumque illius auribus insonaret. Psalmos quidem incessanter psallebat, et ita leniter ac subtiliter eos quasi ruminabat ut labra (3), sicut de Anna, matre Samuelis, legitur, tantum moveret, sed vox penitus non audiebatur : qui dulces ei sic videbantur esse, ut ipse fatebatur, velut rustico famelico, mellis avidissimo, favus per ora utrimque distillans. Et cum sanctus sine dubio esset, sanctus dici nolebat, nedum appeteret quod non erat, et cum sanctitatis jam apicem ascendisset, ad humilitatis pedem residebat, frequenter dicens : « Nusquam legi sanctum
» qui Gaufridus vocetur, nec ego tanti nominis gloriam quæro;
» sufficit mihi si forte in qualicumque angulo illius civitatis
» Jherusalem supernæ velit me indignum famulum domi-
» nus Jhesus in extremo civium ordine misericorditer aggre-
» gare. »

(1) Au Ms. *arco*.
(2) Au Ms. *et*.
(3) Au Ms. *libia*.

SANCTI GAUFREDI

VITÆ LIBER SECUNDUS.

PROLOGUS.

In hoc secundo (1) libro contexitur summa (2) de transitu et miraculis beati Gaufridi, quæ per illum Dominus voluit operari.

X.

Cum jam per octo fere lustra sacerdotali officio usus esset hic Dei famulus, visus est sibi somnium esse in cacumine montis altissimi, et ibi cernebat viros fulgentes in veste candida, qui et ostendebant ei vallem teterrimam et in medio ejus ignem accensum ardore indicibili, flammis exuperantibus, ubi dæmones miserorum miserandas animas variis cruciatibus affligebant. Videns itaque pœnas multiplices et tenebrarum principes formidandos, pavore immenso totus perhorruit, donec suspiciens in cœlum vidit angelorum agmen adventare, choro virginum subsequente, quarum omnium erat pulchritudo ipsis angelis veneranda. Inter eas siquidem erat Virgo regalis regaliter induta, sceptrum aureum manu gestans; et hæc erat omnium speciosissima, et in capite illius corona gemmis et auro mirabiliter insignita. Hæc utique virgo ipsa Maria mater Dei fuisse neganda non est, quæ famulum suum veteranum, Gaufridum, ita visitans, venerat consolari et præmonstrare futura. Cum ergo vir Domini, horrorem pœnarum intuens, metueret, virginibus et angelis præcedentibus ait [virgo]: « Succurite cito, succurite seni meo pulcherrimo, et ad me illum » perducite illæsum. » Cumque, imperio virginis, ad ipsam usque angelorum ac virginum manibus transvectus ex facili sibimet visus fuisset, a somno excitatus est. Considerans itaque cuncta quæ viderat et singula revolvens sollicite, de

(1) Au Ms. *tertio*.

(2) Au Ms. *sommia*.

tam pulchra visione multum gaudebat, et Deo gratias referebat. Virginem quoque misericordiæ totis nisibus collaudabat quod sic eum, licet servulum indignum et inutilem, per se ipsam visitasset, et ipsam tota mente suppliciter invocabat ut eumdem ad se perducere, et filium suum, Dominum Jesum Christum, post hujus sœculi ærumnosam vitam, dignaretur ostendere. Visionem vero tam præclaram non omnino censuit esse silendam; multis enim prævidebat (1) illam profore, nec multis indicare voluit, ne forte, divulgata ante tempus, paucioribus prodesset. Habebat autem familiarem quemdam quem præ cœteris diligebat, et idcirco arcana sua nimium libentius reserebat; noverat quippe ipsum esse dignum cui omne bonum verbum committere posset. Huic ergo consecretario suo cum visa prædicta intimasset, ille, audita discutiens et exinde ventura solerter colligens, ait illi : « Prosperet » Deus, ordine, pater, visionem istam quæ in brevi comple- » bitur, Domino annuente. Jam estis in fine stadii, certus de » bravio. »

Vidit quoque idem vir beatus per somnium familiarem illum suum prædictum, in sede sua priorali sublimatum, gratissime sermocinantem, adeo ut ipse multum audiens delectaretur in sermonibus ejus. Quod cum idem narrasset, celato nomine, (nolebat enim indicare ei quod sic ipsum vidisset), ait ille : « Cur, domine, non indicatis nobis nomen illius qui post » mortem vestram in pastorali officio vobis succedere dignus » habeatur? Numquid vultis ut fiat inter fratres altercatio? » — Nolo, inquit; sile et exspecta Dominum; ipse enim pau- » perum suorum miserebitur. » Et eidem subsequenter dicebat : « Tibi relinquam omnia propria mea indumenta, scilicet » mea et fratrum meorum, et si quid fuerit reliquum quod » meo jure meum appellem. »

XI.

Cum igitur vellet Dominus famulum suum Gaufridum transferre ab exilio in patriam, per mortem ad vitam, de

(1) Au Ms. *provi lebat.*

labore ad requiem, de tristitia in gaudium feliciter commutare, immisit corpori ejus ægritudinis languorem et mortis proximæ signa manifesta. Sentiens membra sua gravari nimia imbecillitate, non sinebat spiritum sentire molestiam carnis, sed cor suum erigens ad Dominum, attentius orabat, et, sicut de beatissimo Martino legitur, oculis ac manibus in cœlum semper intentis, invictum ab oratione spiritum non relaxabat. Familiarius ergo suus ille prædictus vidit per somnium sese coram eo assistere, in camera quadam in qua ipsius cubiculum habebatur. Et ecce vir quidam, religionis habitu niveo (1) reverendus, offerebat beato viro pixidem eburneam, decoram auro, firmatam sigillo, et, genu flexo ante illum; dicebat : « Hæc mittit vobis dominus legatus, Engolismensis episco- » pus (2) » qui tunc, illustrium virorum clarissimus, ab Alpibus usque ad mare Britannicum legationis officio fungebatur. Et hæc dicens, tradidit pixidem allatam illi dilecto beato viro, ut aperiret et videret quid esset intus. Quod cum facere (3) ille minime posset, aperuit eam, sancto Gaufrido jubente, vir ille qui eamdem attulerat et apertam rursum tradidit dilecto ipsius, qui, diligenter inspiciens, invenit intus imagines Jesu Christi scilicet et beatæ Virginis, genitricis ejus, et sanctorum Angelorum necnon et apostolorum, in rotulo decenti decentissime pictas, et huic versiculum subscriptum : « Veni, » carissime, veni, reddam tibi donativum tuum. » Quo perlecto, vir Domini festinans in mente sibi parere jubebat (4). Familiaris vero suus dicebat ei : « Quomodo, mi domine, hoc » fit (5) ut qui jam per septem annos inclusus extitisti, sæcu- » laribus omnino postpositis, ad sæcularia iterum, contra mo- » rem, reverti desideres? » Ad quem ille : « Eundum, inquit, est;

(1) Au Ms. *nivero*.

(2) Gérard de Blaye, élu évêque d'Angoulême en 1101, nommé légat du saint-siége en France, peu de temps après, mourut en 1136. Ce prélat fut une des célébrités de son époque : « Gerardus de Blavia vir fuit suo tempore » percelebris. » (Gallia christiana.)

(3) Au Ms. *fuce*.

(4) Au Ms. *ment. m sibi parari jubeat*.

(5) Au Ms. *sit*.

» nolo morari. » Post hæc visa, familiaris idem beati Gaufridi, rursus obdormiens, vidit in monte in quo Castaliensis ecclesia fundata est, personas venerabiles innumeras ac multimodas, ipsos scilicet et abbates quam plurimos cum infinita multitudine populorum.

Denique exspergefactus a somno, venit ante beati Gaufridi præsentiam et narravit ei utramque visionem, et dicebat illi : « Domine, pro certo sciatis quod visiones istæ mortem vobis » imminere pronuntiant. » At ille, minime tristis aut territus, ita respondit : « Bene scio quid hæc visa significent, et » vera sunt omnia quæ dicis. Sancti sunt qui apparuerunt tibi, » illi scilicet quorum suffragia diebus ac noctibus ego poscebam, non ut mihi bona transitoria darent, sed ut in hora » mortis mihi subvenirent. Ecce portus imminet quem optabam, ad quem ut pertingere possim, procellarum pericula » vilipendi; labores enim sponte sustinui, ne invitus supplicia » sustinerem (1), et ut, peractis laboribus, requiem invenirem. » Hæc sunt duo quæ multum optavi : ut scilicet Deus, post » mortem meam, et me a potestate dæmonum clementer » erueret, et dignos suo servitio famulos in hoc loco adunaret. » Majori enim curæ mihi est qualis sit ecclesia ista in futuro » quam qualis sit hodie. Ideo quoque centum quinquaginta » psalmos a mane in mane ter dicebam, ut me Dominus a » tribus incendiis tueretur. » Interrogatus igitur quæ essent illa tria incendia, ita exposuit dicens : « Primum est incendium » ignis materialis, hujus quo utimur in pluribus ecclesiis, et » quilibet tecta frequenter concremat cum omnibus quæ intus » habentur. Secundum vero incendium est quod æstu libidinis » inardescit, corpora commaculans, animas in tartara mergens. Tertium (2) vero incendium est gehennale ubi damnatorum animæ æternaliter cruciantur. A duobus incendiis » defendit (3) me misericors Dominus; a tertio quoque sine » dubio me defendet. Te vero valde precor, dilecte mi, ut

(1) Au Ms. *sustinerent.*
(2) Au Ms. *terciam.*
(3) Au Ms. *descendet.*

» ordinem ecclesiasticum eo tenore conserves, nec in ullo
» deminui (1) patiaris, sed, si potueris, augeas et amplifices
» illum. » Advertens demum ægritudinis dolorem immoderatum et intolerabilem, conquerebat (2), dicens: « Tædet me
» cum tanta celeritate ab hac vita subtrahi. Vellem enim
» diutius militare in castris Domini et longiorem pati (3)
» laborem, ut mercedem consequerer; sed non erunt res
» arbitrio meo: Dominus ipse rempublicam suam disponit ac
» regit. Volo autem ut Dominus reddat mihi præmia, et quæ
» merui et quæ mereri velim, si ipse permittat, exemplo furis
» qui, morte subita in alicujus furti maleficio deprehensus,
» pœnas recipit dignas, non solummodo propter mala quæ
» fecit, sed etiam illa quæ fecisset si facultas non deesset. »
Præcepit ergo beatus Domini servus fieri festum Dei genitricis in nocte sequenti, et, peracto (4) nocturnali officio, afferri sibi eucharistiam et dari viaticum in vitam æternam. Quod cum factum esset, exhortabat (5) fratres qui omnes ad illum convenerant ut divinum officium cum maximo studio perpetrarent, et dicebat: « Memini fratres, et vobis retuli quod quidam prior
» apparuit mihi, conquerens de canonicis suis, quia non
» essent solliciti in servitio Domini, et perminatus (6) est eis
» horribile malum, nisi ad relictum officium animas revocarent.
» Istud me terret (7) et ideo dico vobis : Servite Domino in
» timore. »

Interea fama velox circa finitima loca cursitando (8) personuit, et ad remota usque pertulit beati Gaufridi obitum

(1) Au Ms. *dominici.*
(2) Au Ms. *conquerebam.*
(3) Au Ms. *pastore.*
(4) Au Ms. *per octo.*
(5) Au Ms. *exortabam.*
(6) Au Ms. *perministratus.*
(7) Au Ms. *terre.*
(8) Au Ms. *curritanda.*

instare propinquum. Convenerunt igitur turbæ multæ tam clericalis quam laïcalis ordinis, cupientes illius beati exsequiis interesse. Venit ergo vir quidam, religionis habitum gerens, et præsentavit [se] ante beatum virum, et cum videret illum graviter ægrotantem, dixit ei : « Domine Gaufride, reminis- » cimini peccatorum vestrorum et confitemini ea; timendum » enim est ne vos ex hac infirmitate moriamini. » Ille vero, hoc audito, siluit donec monitor ille egressus fuit; tunc, memor admonitionis illius et exemplum fructuosæ pœnitentiæ suis ostendere et informare gestiens, absenti respondit : « Frater, usque in malum tempus reservassem peccata mea, si » usque ad finem vitæ meæ luere distulissem. »

XII.

Canonici autem advenientes solliciti fuerunt cui digne committi posset hujus ecclesiæ prioratus. Erat tunc temporis vir quidam simplex ac religionis amator, nomine Bernardus, beati Nicolai proximam ecclesiam (1) regens quam et ipse fundaverat, et aliquantos ibidem clericos regebat, qui beato Gaufrido sese antea devoverat (2) et ab ipso benificia et religionis habitum sumpserat. Hunc itaque dignum hoc officio prædicantes, convenerunt ad beatum virum, dicentes : « Do- » mine pater, providere oportet qualem habeat (3) ecclesia » ista pastorem, ne forte patrocinio vestro fraudata vacillet. » Respondens vir Dei : « Non obliviscetur, inquit, misereri » Deus; ipse suis utique providebit, cujus providentia in suis » dispositionibus (4) non fallitur. » At illi acclamantes : « Ha- » bemus, inquiunt, virum optimum, dominum scilicet Ber- » nardum, qui ecclesiam beati Nicolai construxit ac regit. » Tunc vir (5) domini respondit : « Quo pacto, dicite mihi,

(1) St.-Nicolas, commune du canton de Châlus (Hte.-V.)

(2) Au Ms. *devoraverat*.

(3) Au Ms. *heant*.

(4) Au Ms. *dispositione*.

(5) Au Ms. *viri*.

» reget multos, qui paucos regere nescit; aut suos quomodo » relinquet? » Responderunt quidam qui sapientiores cœteris habebantur: « Si quilibet inventi fuerint illuc [qui] vagiant [ut] » fatui, transferantur huc ubi strictior (1) est regula, et » pro illis alii ex istis mittantur illuc qui videbuntur ingenio » maturiore. » Tunc beatus Dei famulus ait: « Parcite, quæso, » mihi et nolite vexare. » Memor enim visionis supradictæ, videbat hunc quem petebant non esse quem viderat in sede sua et ob hoc renuebat. Advocans vero illum, secreto interrogavit? « Quid tibi videtur de negotio isto? — Bonum, in» quit, videtur mihi, ne pax nostra turbetur. » Tunc vir prudentissimus videns illum infra..... annos adhuc esse et tanto imparem honori, quamvis sensu maturus existeret, adquievit multorum petitionibus et permisit fieri quod prævidebat brevi tempore dissolvendum.

Cum venisset enim Bernardus ille supradictus et beato Gaufrido item cognovisset obedientiam, suscepit prioris nomen et officium, renuens tamen et affirmans nullo modo bonum sibi esse dimittere locum suum, ad quem postea reversus est, post biennium (2), relicta sarcina regiminis hujus ecclesiæ, quadam admonitus visione. Tunc vero completa est visio beati viri, familiari ac dilecto suo prioralis dignitatis apicem feliciter adepto, qui usque hodie, gratia Dei, vivit bonus ac pius et in omni opere suo laudabilis et gratiosus, domini nostri Gaufridi fideliter testificans gesta. Sed ne longius disgrediamur, redeamus ad ordinem.

Beatus Gaufridus, ægritudinis acerrimæ fatigatus incommodo, frangi non poterat, sed carnem suam quam ultra modum sentiebat debilem fervore ac vigore spiritus roborabat. Gaudebat nimirum de immensitate doloris quem patiebatur, et Deo gratias agebat, sciens scriptum esse et ratum habens quoniam diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum. Convocatis itaque fratribus, deprecabatur eos ut in

(1) Au Ms. *structior.*

(2) A la fin de l'année 1127.

officio divino intenti essent et in caritate, juxta apostolicam vocem, radicati et fundati; et, commendans eos domino Jesu Christo custodiendos et ejus piissimæ matri, dedit omnibus benedictionem. Qua completa, portari se in oratorium (1) jussit, et ibi, ante altare beatæ ac perpetuæ virginis Mariæ, migravit ad Christum, in nocte quæ dominica vocatur, pridie nonas octobris, anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo vicesimo quinto (2). Sepultus est autem honorabiliter in monasterio beatæ Dei genetricis, exsequiis per triduum celebratis; et interfuerunt universi ordinis clerici, multi nobilium quoque virorum, et mulierum ingens turba, cum immensa multitudine populorum.

XIII.

Gaucherius quidam, magnus heremicola, vir probatissimus, missæ et absolutionis beati viri et sepulturæ ipsius officium celebravit, qui, totus pietate redundans, beati Gaufridi beatam mortem multum ejulatus est, et de ipso fecit ad populum sermonem gratissimum, quem qualiter inceperit, utriusque gratia, censeo memorandum. Cum enim silerent omnes attenti, et clerici qui noverant ejus scientiam et gratiam in loquendo, expectarent ut ipse ab aliqua scriptura inciperet, ipse, ne latino eloquio utens, in materna lingua, vocem suam in tale principium edidit (3) : « Certe, fratres, iste bonus vir » in portu est, nos vero remanemus in mare. » Et hæc dicens, trahebat ab imo suspiria et lacrymas continere non poterat. Cœtera quidem verba ita dulciter persecutus est ut omnes ad misericordiam, multos ad lacrimas usque compelleret. Vixit autem beatus Gaufridus, postquam venit in hunc montem, triginta et octo annis, exceptis tribus mensibus et duabus hebdomadis.

(2) Au Ms. *oratium.*

(3) Le dimanche, 6 octobre 1125.

(4) Au Ms. *voce sua.... dedit.*

SANCTI GAUFREDI

VITÆ LIBER TERTIUS.

PROLOGUS.

Miracula quædam beati Gaufridi, quæ per illum Dominus operari dignatus est, stili officio posteris transmittere curavimus, quæ veridicorum relatione testium certa cognovimus et manifestissime meritis hujus sancti patrata absque ulla dubitatione plurimi asseruerunt. Quæ enim incerta sunt repudiat fidelis ecclesia, et sanctos illos plus diligit et devotius honorat quorum miracula latius coruscant et certissime vera esse probantur. Nos igitur miracula quæ maturi et veraces referunt libenter attendimus, nec curamus quicquid alii fabulentur. Adsit ergo nobis fautor et adjutor Spiritus ille vivificans qui Deus est et qui linguas infantium facit disertas; ipse nos regat in mari et perducere (1) dignetur ad portum.

XIV.

Venit ad sepulcrum beati Gaufridi quidam febricitans, ejus suffragia postulans et credens se illius intercessione ad sanitatem pristinam posse redire. Quod autem speraverat assequi nequaquam poterat, donec, sapientis usus consilio, vestes deposuit quas de rapina in suos usus venisse ipse confitebatur; peccatum vero confessus et alia veste indutus, stetit ante sepulcrum beati viri, auxilium rogans ut, ipso miserante, per ejusdem merita, reciperet sospitatis integræ munus optatum. Concessit ergo illi ibidem Dominus quod, beati Gaufridi meritis confisus, devote poscebat, et recessit ab eo febris. Hoc siquidem viderunt plurimi qui et glorificaverunt Deum mirabilem in sanctis suis.

(1) Au Ms. *perducem*.

XV.

Aliud quoque ostendit Dominus sanctitatis hujus patroni nostri certum indicium quod memoriæ plurimorum credimus inferendum. Vir quidam de nostratibus ad tantam devenit insaniam ut multa nefanda faceret, crucem Domini fugiens et ipsum dominicum corpus penitus abhorrens, et alia minime recitanda. Cum ergo longa esset ægritudine fatigatus mentis ac corporis, de humano auxilio desperatum est, et curritur ad divinum. Captus igitur ab amicis, ad beati Gaufridi tumulum coactus adducitur, et ibi sistitur; fiunt preces, aguntur vota, invocatur sanctus Dei ut ei restituat pristinum (1) sensum. Obdormiens itaque, post diuturnæ vexationis tædium, vidit virum speciosum, veste candidissima et luce splendida decoratum (sic ipse postea retulit), qui, accedens ad eum, dixit: « Surge inde, surge; sanus enim factus es, et ergo » surge. » Evigilans itaque, cœpit invocare Dominum et sanctum ejus, et mirati sunt universi qui adstabant. Et surgens, signis evidentibus indicabat omnem penitus deposuisse insaniam, laudans Deum et sanctum Gaufridum, et prædicans voce publica qualiter ei apparuisset vir beatus, et affirmans quia ipse sanum se (2) fecit. Audiens itaque populus tam mirabile miraculum per sanctum Dei esse patratum, cucurrit ad sepulcrum ejus, laudans Dominum. Et divulgatum est miraculum istud. Omnes enim noverant insanum illum; et ipse referebat qualiter sibi accedisset insania. « Cum essem, inquit, in nemore, » secans ligna, venit miles quidam totus niger, super equum » sedens ac portans lanceam flammigeram, qui visus est mihi » esse miles ille nuper defunctus qui in nemore illo dominium » habebat. Aspiciens itaque terribilibus oculis me ligna secan- » tem, voce nimium minaci ac metuenda, incurrit ad me, » dicens: Meum nemus cur incidis et dissipas? Et, hoc dicto, » percussit me lancea sua. Stupefactus ego cecidi in terram, » præ nimio timore, vehementer exclamans; audientes cla-

(1) Au Ms. *prædictum*.
(2) Au Ms. *me*.

» morem socii qui erant in alia parte ejusdem nemoris, incur-
» rerunt illuc ubi sonitum factum esse audierunt, et invene-
» runt me semianimem jacentem in terra; et factus fui demens
» adeo ut nulli nunquam plus dementiæ contigisset; sed Dei
» gratia et sancti Gaufridi benignitate, tantam insaniam, ut
» ab hominibus scitur, evasi. »

XVI.

Mirabilis Deus mirandum aliud patravit miraculum per Gaufridum, sanctum suum, quod breviter enarrabo. Quidam de familia ipsius beati viri, canonicis ejus serviens in coquendis panibus, gravissimo angebatur morbo, epilepsiæ patiens genus quoddam sævissimum et ad modum insani aliquando se habens. Adductus vero ad sepulcrum domini sui et nostri, Gaufridi, cum ibi aliquantulum dormitasset, surrexit inde, sanissimum se esse glorians, et narrans sese propriis oculis beatum Dei famulum aspexisse in veste præclara, et perfectam sanitatem ab eo indubitanter assecutum. Liberatus ergo ab ineffabili ægritudine per merita beati viri, exsultabat in Domino, gratias illi persolvens pro hujus tantæ benignitatis munere glorioso, et beatum Gaufridum sanctum esse et Deo amabilem clara voce testificans. Populus autem et omnis clerus qui eum viderant diu ægrotasse lætati sunt omnes de tanto et tam manifesto miraculo quod fecerat sanctus Dei.

(Finit vita beati Gaufridi vicesima februarii et anno ab incarnatione Domini nostri millesimo quingentesimo primo). (1)

---

(1) Cette date, qui correspond au 20 février 1502, dans la chronologie actuelle, est celle du manuscrit sur lequel D. Col a pris la copie que nous éditons.

Le texte de ce document a été copié aux frais de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse et édité par les soins de M. Bosvieux, archiviste du département.

VIE DE SAINT GEOFFROI.

INTRODUCTION.

I.

Après les grands travaux hagiologiques des Surius, des Baillet, des Mabillon, des Bollandistes, on ne doit guère s'attendre à rencontrer dans ses recherches une vie de saint offrant quelque importance que ces savants n'aient publiée dans leurs volumineuses collections. Cette bonne fortune nous est cependant arrivée, en compulsant les manuscrits de D. Col conservés à la bibliothèque impériale de Paris, dans la section des cartulaires, sous le nº 135.

Parmi les copies de documents qui remplissent ce recueil d'un prix inestimable pour l'histoire du Limousin, se trouve, à la page 411 du tome III, la biographie d'un saint du XIe siècle dont le culte s'était conservé jusqu'à nous, mais qui ne nous était connu que par la tradition et par quelques lignes que lui a consacrées un chroniqueur du XIVe siècle, mort lui-même en odeur de sainteté, une des illustrations du Limousin et de l'ordre de Saint-Dominique, l'évêque de Lodève, Bernard Guidonis, ou, pour parler complétement français, Bernard Gui. Ce savant prélat, dans une liste des saints nés au diocèse de Limoges qu'il nous a laissée, cite saint Geoffroi, originaire de Noth près de Bridiers, qui repose dans l'église du Chalard, et il rapporte deux faits de la vie de ce bienheureux que nous trouverons développés avec plus de détails dans le manuscrit copié par D. Col.

« Saint Geoffroi, dit-il, natif de Noth près de Bridiers,
» repose au Chalard près de Saint-Yrieix. Il allait prendre la
» croix pour le voyage d'outre-mer, et il se préparait à visiter
» les lieux saints qu'il brûlait de voir, lorsque, au milieu du
» chœur de l'église du Chalard, autrefois détruite par les
» Normans et qu'il venait de réédifier, lui apparut l'ancien

» abbé du lieu, Paul, massacré par les Normans avec tous
» ses moines, qui lui enjoignit, au nom de Dieu, de ne pas
» abandonner son monastère et ses frères, de renoncer au
» voyage de Jérusalem et d'attendre là le Seigneur. Saint
» Geoffroi avait l'habitude de dire chaque jour cent cinquante
» psaumes pour obtenir que Jésus-Christ le délivrât, lui, ses
» compagnons et ses amis, du triple feu de l'incendie maté-
» riel, de la luxure et de l'enfer. Il florissait en l'an du Sei-
» gneur 1070 (1). »

Le passage de Bernard Gui a été utilisé par le P. Lecointe qui en a donné un extrait dans ses *Annales,* et encore par les hagiographes D. Ménard et du Saussay qui, sur ce fondement, ont cru pouvoir placer saint Geoffroi dans leurs martyrologes (2). Enfin il a été reproduit avec quelques développements, mais aussi avec quelques erreurs, par le P. Bonaventure, dans deux chapitres des *Annales du Limousin* (3). Ainsi, à la page 299, notre annaliste se trompe en attribuant à l'abbé Paul, celui qui fut massacré par les Normans, la pratique dévotieuse que Bernard Gui et le manuscrit de D. Col rapportent expressément à saint Geoffroi. De plus il défigure le nom du saint qu'il appelle Geoffroi de *Silo*, et, quoique, à la page 583, il ait rectifié cette lecture défectueuse, c'est la mauvaise leçon qui a prévalu et qui a été suivie le plus

(1) Dominus Gaufridus, de Anho prope Briderium oriundus, requiescit apud Castalium prope S. Aredium : cui crucem transmarinam sumenti et loca sancta invisere cupienti et proponenti, cum in choro Castaliensis ecclesiæ quam a Normannis destructam reædificaverat staret, apparuit abbas Paulus, qui ejusdem loci abbas cum toto conventu suo a dictis Normannis occisus fuerat, et ex parte Dei sibi inhibuit ne locum et fratres desereret, nec Jerosolymam ire præsumeret, sed ibi Dominum expectaret. Hic omni die tres quinquagenas psalmorum dicebat, ut Deus et Dominus Jesus-Christus ipsum, et socios et amicos suos a triplici igne, scilicet corporalis flammæ, luxuriæ et gehennæ liberaret. Floruit anno domini millesimo septuagesimo secundo. *(Labbe. Bibliotheca Mss. T. II. p.* 638.*)*

(2) Nadaud. Pouillé Ms. au mot *Chalard (le).*

(3) T. III. P. 299. 583.

généralement (1). L'abbé Nadaud est le premier qui ne soit pas tombé dans cette faute ; aussi connaissait-il la vie inédite qu'il cite plusieurs fois dans son pouillé (2). Il en possédait même, ainsi que nous l'apprend la Bibliothèque Historique de la France, une copie prise sur un ancien manuscrit qui se conservait encore dans les archives du château de Las-Tours quelques années avant la révolution de 1789 (3).

D. Col a connu ces deux exemplaires, et il les a reproduits tous les deux à la suite l'un de l'autre dans le troisième volume de son Recueil, sans indiquer toutefois leur provenance. Mais cette provenance ne peut pas être douteuse, lorsqu'on voit la vie de saint Geoffroi suivre immédiatement la transcription de plusieurs autres documents tirés du chartrier de Las-Tours, et les deux copies ne présenter entr'elles aucune variante, aucune différence, comme deux textes dont l'un aurait été copié sur l'autre.

On ignore ce que sont devenus les deux manuscrits que D. Col a eus entre mains; on n'a pas même retrouvé l'exemplaire de Nadaud parmi les nombreux volumes que ce savant a laissés à sa mort et qui sont déposés aujourd'hui dans la bibliothèque du grand séminaire de Limoges. Tout ce qu'on sait, c'est que le manuscrit de Las-Tours n'était pas l'original du XII[me] siècle, mais seulement une copie exécutée en l'an

(1) Legros. Abrégé des Annales du Limousin. P. 179. Ms. — Allou. Description des monuments de la Haute-Vienne. 1821. P. 352. — Marvaud. Hist. du Bas-Limousin. 1842. T. 1. P. 206.

(2) Nadaud. Pouillé Ms. au mot *Chalard (le)*.

(3) Nous reproduisons exactement la note qui se trouve au T. IV de la Bibliothèque Historique de la France, édition Fontette, sous le n° 13422.

M. F. Vita Gaufridi de Nho, restauratoris monasterii Castaliensis (du Chalard).

Ce manuscrit est conservé au château de Las-Tours en Limousin. Il y en a une copie entre les mains de M. Nadaud, curé de Teyjac, qui travaille à l'histoire du diocèse de Limoges. Ce saint Geoffroi est mort le 6 octobre 1125. Son monastère du Chalard, surnommé *Peroulher*, a été chef de congrégation.

1502, comme le scribe a eu soin de nous l'indiquer à la fin de sa transcription (1).

Outre les copies que nous venons de signaler et celles qui ne sont pas parvenues à notre connaissance, il avait été fait, au moyen âge, des abrégés du document original que nous publions. Ainsi D. Estiennot, au tome II des *Fragments de l'Histoire d'Aquitaine* (2), rapporte, d'après un légendaire de la prévôté de Saint-Léonard, un morceau de la vie du bienheureux confesseur Geoffroi : ce texte abrégé outre mesure et d'ailleurs incomplet n'a que peu de valeur; cependant il nous a servi à rétablir le nom du village où est né notre saint.

Comme la plupart des vies de saints, celle du bienheureux Geoffroi est une œuvre anonyme; mais elle n'en offre pas moins tous les caractères de sincérité désirables. Car si l'auteur a voulu, par modestie, nous taire son nom, il n'a pas manqué de nous fournir la preuve que son récit méritait toute confiance, parcequ'il avait recherché avec soin la vérité et qu'il était en position de la connaître. Moine du Chalard, comme il le donne à entendre dans plusieurs passages (3), et contemporain de celui dont il raconte la vie, notre hagiographe écrivait peu de temps après la mort du bienheureux, dans le monastère que saint Geoffroi venait de rétablir, au milieu de ses anciens disciples. Il trouvait donc à sa portée les renseignements les plus exacts : ceux que pouvait lui fournir le souvenir des moines, et mieux encore les écrits que le saint avait composés pour rappeler certaines circonstances de sa vie. Telles sont en effet les sources auxquelles il a puisé, tels sont les éléments qu'il a mis en œuvre, comme il nous l'atteste dans cette phrase du prologue : « Mettons-nous, avec l'aide de Dieu, à raconter ce que nous » avons appris en toute certitude de la vie du saint, par les

(1) V. le texte latin, p. 119.

(2) Ms. de la biblioth. impér., à Paris.

(3) Has siquidem preces quam ipse (Gaufridus) tam pro vivis quam pro defunctis instituit (in monasterio Castaliensi) in quantum *possumus* usque hodie *observamus*, p. 106. — V. la seconde note qui suit :

» récits qu'ils nous a laissés lui-même et par le témoignage
» de compagnons qui vécurent longtemps avec lui, unis par
» les liens d'une affection indissoluble (1). »

Du nombre de ces compagnons était le prieur du Chalard, Géraud, le second successeur de saint Geoffroi et son familier le plus intime pendant sa vie. Il avait consacré lui-même quelques pages à la mémoire de son ami, et ce fut sur ses instances et, pour ainsi dire, sous sa dictée, que fut écrite la vie que nous publions (2). Or, comme Géraud avait été élevé à la dignité de prieur deux ans après la mort de saint Geoffroi, arrivée le 6 octobre 1125 (3), il s'en suit qu'on peut sans hésitation assigner pour date à cette composition hagiologique la première moitié du XII[e] siècle.

Au besoin l'orthographe du manuscrit prouverait la vérité de cette assertion. Mais comme elle n'a pas été reproduite pour tous les mots dans la copie du XVI[me] siècle suivie par D. Col, nous avons cru devoir ne pas la conserver et la ramener dans notre édition aux règles adoptées aujourd'hui pour le latin, en ayant soin toutefois d'indiquer les principales formes qui la caractérisaient. Au premier rang nous signalerons l'emploi constant d'un système entièrement opposé aux habitudes modernes, qui admet le redoublement des consonnes dans les cas où nous le rejetons, et réciproquement; l'addition fréquente de la lettre *h* en tête des mots, pour en aspirer davantage la prononciation, la substitution de certaines lettres entre elles : du *c* au *t*, lorsque cette dernière se trouve entre deux voyelles dont la seconde est un *i*, ou lorsqu'elle doit être répétée, du *d* au *t* à la fin des mots, du *b* au *p*, du *c* au *qu*, et enfin de l'*e* à l'*œ* et à l'*æ*. Exemples : *herreticus*, *refferrente*, *hillari*, *Turronica*, *deffunctus*, *testif-*

(1) P. 75.

(2) « Hujus rei testem veridicum habemus Dominum Geraldum, hujus
» Castaliensis ecclesiæ priorem tertium,..... qui et ipse de hac re scrip-
» serat, quo persuadente et attestante, imo et prædictante cuncta præscri-
» bimus. » P. 81.

(3) V. chapitre XII.

ficans, apperiret, vaccabat, nichil, michi, speculatifvus, temptationum, sompnium, dampnum — agrediamur, literas, similima, atonitus, acola, suplere, exitatur, exurgens — honera, habundantem, helemosinis, heucharistiam — diucius, saciavit, multocies, tercium, manancia, alcius — dimictere, promictitur — velud, inquid — oblimi — cotidie, locuntur, secuntur — penitencie, queso, seculo, etc., etc.

Le style convient bien d'ailleurs au XIIme siècle, à cette époque de prétentions littéraires. L'auteur, pour faire preuve d'érudition et d'éloquence, s'est plu à multiplier les phrases redondantes, chargées de synonymes et de pléonasmes, les allocutions et les dialogues; il n'a pas même reculé devant les dangers de la versification, et, il faut l'avouer, à quelques fausses mesures près, il a su se tirer honorablement de cette épreuve. Au demeurant, son latin est tout aussi correct, et ses vers tout aussi bien établis que ceux des autres écrivains de son temps; et, s'il ne leur est pas supérieur par le mérite littéraire, il l'emporte sur beaucoup d'entre eux par sa bonne foi et son zèle à la recherche de la vérité. Avec quel soin il relate jusqu'aux moindres détails qu'il a pu recueillir! Avec quel empressement il justifie par des témoignages authentiques, ou même par les écrits du saint, les faits qu'il avance! Quelque grande que soit son admiration pour le patron de son monastère, quelque vif que soit son désir de le glorifier, il n'acceptera que ce qu'il croira vrai, et il aura le courage de rejeter des miracles, s'ils ne lui paraissent pas incontestables (1).

Aussi, malgré ses imperfections de forme, l'œuvre de notre hagiographe n'en est-elle pas moins un document d'une véritable valeur sous le rapport historique. On y trouve des données précieuses sur les croyances religieuses, sur les mœurs et les habitudes du temps, et des renseignements pour l'histoire particulière du Limousin qu'on chercherait vainement ailleurs. Il suffit, pour s'en convaincre, de relever

(1) V. p. 117. Prologue.

les différents détails que nous offre la vie du saint et de grouper ensemble ceux qui se rapportent au même ordre d'idées.

II.

Il n'y avait pas au moyen âge, aux XIme et XIIme siècles surtout, de dogme mieux accepté, mais en même temps plus mal interprété que celui qui concerne les peines de l'autre monde et la possibilité de les racheter par les aumônes et les prières de l'église. On ne doutait pas que les châtiments ne fussent corporels et que ce ne fût le supplice du feu qui attendît les coupables, au purgatoire comme en enfer. On allait plus loin : on croyait qu'il était possible de fixer canoniquement la durée des peines encourues, et l'on admettait même que l'expiation des fautes pouvait s'accomplir par substitution, si je puis m'exprimer ainsi. La vie de saint Geoffroi nous offre un exemple frappant de cette croyance. Le saint venait de perdre un oncle qui l'avait élevé et auquel il portait une grande affection; après quelque temps donné aux regrets et aux larmes, il se rappelle que c'est l'âme qu'il faut pleurer bien plutôt que le corps. Il s'informe avec sollicitude du sort réservé à son bienfaiteur, et lorsqu'il a appris qu'une pénitence de cent ans lui est imposée d'après la loi canonique, il en assume sur lui-même tout le fardeau, pour en délivrer le coupable (1).

De pareils dévouements ne pouvaient manquer d'être agréables à Dieu, et la croyance qui les inspirait était profondément chrétienne, pleine d'espoir et de consolation, mais aussi pleine de danger, lorsqu'elle était mal comprise par des intelligences ignorantes ou passionnées. Avec une confiance absolue dans l'efficacité des bonnes œuvres et des prières des autres, il n'y avait pas de faute, pas de crime même qui ne parût rachetable, lorsqu'on se croyait sûr de pouvoir, à sa mort, gagner par des aumônes l'indulgence et le pardon. Des calculs de cette nature n'ont que trop sou-

(1) V. p. 76.

vent dicté à cette époque les donations pieuses qui remplissent les cartulaires des églises et des monastères.

Mais à côté de ces chrétiens hypocrites, il se trouvait des pécheurs touchés d'un sincère repentir qui ne reculaient pas devant une expiation personnelle et qui n'attendaient pas la fin de leur vie pour se livrer à la pénitence. Pour ces âmes ferventes les humiliations les plus pénibles étaient les plus recherchées, et le désir de se sacrifier les entraînait aux plus touchantes pratiques de la charité. A Rome, vers la fin du XIe siècle, un de ces zélés pénitents s'était fait le serviteur des pauvres infirmes qui vivaient sous les portiques de Saint-Pierre, et il leur rendait les plus humbles offices de la domesticité, jusqu'à aller chercher lui-même l'eau nécessaire à leurs besoins (1).

Dans la série des faits qui se rattachent aux croyances religieuses, notre hagiographe nous signale encore, d'après le récit de saint Geoffroi, une coutume singulière que nous n'avons vue mentionnée nulle part ailleurs et qui mérite d'être rapportée. Lorsque l'agonie d'un mourant se prolongeait longtemps, et que l'âme était trop lente à s'échapper du corps, on avait recours à l'aumône pour hâter le moment de la séparation, et l'aumône consistait alors en une offrande de pain. Laissons le saint nous raconter lui-même la scène à laquelle il avait assisté. « Il y avait, dit-il, à Ladignac, un chevalier
» d'une grande puissance, dont le nom était Gui et le sur-
» nom Panthena. Il nourrissait dans sa maison un pauvre
» d'une humilité et d'une patience admirables qui, au milieu
» de souffrances continuelles, ne cessait de rendre grâces à
» Dieu. Le mal s'étant aggravé de plus en plus, ce pauvre était
» sur le point de rendre son dernier soupir ; mais comme
» l'agonie se prolongeait et suspendait la mort, les hommes
» charitables et les femmes pieuses qui s'étaient réunis par
» un sentiment de pitié pour adoucir les derniers moments
» du pauvre aimé de Dieu, se dirent entr'eux : si l'âme ne
» peut s'envoler de ce corps, c'est uniquement parcequ'elle

(1) P. 100.

» a besoin du secours des aumônes. L'avis fut partagé, et
» tous s'empressèrent d'apporter, qui des pains entiers, qui
» des moitiés, qui des quarts de pain, ou de moindres aumô-
» nes. Aussitôt le malade qui se débattait, il n'y avait qu'un
» instant, dans les angoisses de la mort, soulagé par l'abon-
» dance de l'aumône, reprit des forces comme par miracle,
» respira largement et à pleine poitrine, et s'écria tout jo-
» yeux : merci, mon Dieu : voyez, mes maîtres : votre au-
» mône est devenue l'échelle par laquelle je vais monter
» bientôt vers Dieu (1). » Cette cérémonie mystique, cette offrande du pain, du symbole de la force, est certainement un des exemples les plus remarquables de ce mélange de rites païens et de foi chrétienne qui faisait le fonds de la religion au moyen âge.

Si nous recherchons maintenant les particularités qui intéressent l'histoire du Limousin, nous aurons à constater des faits curieux, ignorés jusqu'à présent, ou du moins mal connus. Déjà, dans les notes qui accompagnent le texte latin, nous avons eu l'occasion de signaler les deux vacances du siége épiscopal de Limoges qui se sont produites après la mort des évêques Gui de Laron et Guillaume d'Huriel, en 1086 et en 1100, nous avons pu rectifier la tradition relative à la mort de l'évêque de Périgueux, Raynaud de Thiviers, et contrôler quelques dates utiles pour la chronologie des vicomtes de Limoges. Les détails qu'il nous reste à relever sont encore plus nombreux et plus importants.

Le moine du Vigeois, dans sa précieuse chronique, parle longuement de l'arrivée du pape Urbain II à Limoges, au mois de décembre 1095, du nombreux cortége d'archevêques et d'évêques qui l'accompagnaient, de l'immense multitude de peuple qui se pressait sur son passage, des pompeuses cérémonies qui marquèrent son séjour dans la grande ville du Limousin; mais il n'était pas de ce temps, il n'avait pas entendu la parole vénérée du souverain pontife, et il n'a pu nous dire à quels sentiments elle faisait appel pour sou-

(1) P. 83. 84.

lever ainsi les foules et les précipiter vers l'Orient. Saint Geoffroi, au contraire, avait assisté aux prédications qui suivirent les consécrations solennelles de la basilique de Saint-Etienne et du monastère de Saint-Martial, et il avait subi l'entraînement général, puisqu'il lui fallût un ordre exprès de Dieu pour ne pas prendre part à la croisade. Cependant il n'exalte pas l'éloquence qui produisait ces merveilleux élans; il n'y reconnaît rien d'extraordinaire, il lui trouve seulement assez de convenance (1). C'est qu'en effet l'enthousiasme de la parole n'était pas nécessaire pour émouvoir des cœurs brûlant déjà d'expier les crimes du siècle qu'une folle joie, la joie de vivre, avait enfantés, et de témoigner leur reconnaissance à ce Dieu qui avait dissipé les horribles terreurs de l'an mille et éloigné la fin du monde. Aussi le saint-père était-il sûr de trouver un écho dans toutes les âmes, quand sa voix respectée promettait le salut par les souffrances ou le martyre : « Nous ordonnons aux religieux,
» en vertu de notre pouvoir apostolique, qu'ils se fassent eux-
» mêmes les conducteurs de l'armée, à l'exemple de Moïse
» et de Josué qui ont dirigé avec tant d'obéissance le peuple
» d'Israël, au milieu de dangers incessants. C'est un devoir
» de notre sainte religion d'arracher la cité sainte de Jérusa-
» lem et le tombeau du Seigneur aux souillures des païens
» et de le rendre aux croyants de la foi chrétienne. Il y a là
» une voie certaine de salut pour ceux qui sont encore
» enlacés dans le crime et qu'on croirait étrangers à tout
» bien; beaucoup y gagneront la palme du martyre et par-
» viendront au royaume des cieux. Mais ceux qui n'ob-
» tiendront pas la gloire du martyre, ne perdront pas le
» prix de leurs fatigues; car le Seigneur ne cessera pas d'être
» le généreux rémunérateur de ceux qui combattront pour
» lui : il sait ce que mérite l'homme fort, pour l'homme plus
» fort encore, il a de justes récompenses; mais c'est aux

(1) « Quibus (consecrationibus) rite peractis, astantes populos *satis* » *honeste* exhortabatur de Jherosolimitano itinere. » *Paroles mêmes de saint Geoffroi*. P. 91.

» faibles qui luttent de tout leur pouvoir qu'il réserve ses » plus riches largesses (1). » Telles étaient les paroles que le pape Urbain faisait entendre aux foules assemblées, telles étaient les considérations qui jetaient les peuples dans le mouvement de la croisade.

D'autres passages du manuscrit nous fournissent des renseignements sur le saint ermite Gaucher, sur le troubadour Béchade, et nous révèlent peut-être le premier emploi connu de la langue romane comme langue littéraire. Gaucher était venu de la Normandie, son pays natal, s'établir dans la forêt d'Aureil où il avait vécu longtemps en solitaire, avant d'embrasser la règle des chanoines de Saint-Augustin. Déjà, pendant qu'il menait la vie érémitique, la réputation de sa prudence et de ses vertus s'était répandue au loin dans le pays, et les fidèles accouraient de toutes parts pour recevoir ses bénédictions et ses conseils. A cette époque, un ennemi de saint Geoffroi, que le remords avait touché et qui avait hâte d'expier son injustice envers l'homme de Dieu, vint consulter le pieux ermite sur le choix de la pénitence qu'il devait s'imposer. Il avait décidé de faire ce qu'il avait vu pratiquer à Rome, de se vouer au soulagement des infirmes qui gisaient sous les portiques de Saint-Pierre, ou bien de s'attacher pour la vie au service du saint qu'il avait méconnu et calomnié. Gaucher lui répondit par ces belles paroles : « je vous ordonne, » mon frère, au nom de Dieu, je vous conseille sur ma foi, et » je vous enjoins pour pénitence d'aller trouver sans hésiter » l'homme de Dieu, Geoffroi, et de lui obéir aussi longtemps » que vous vivrez. Imitez le Christ qui a daigné souffrir pour » nous jusqu'à la mort, la mort de la croix. La puissance de » l'obéissance est bien grande ; elle réunit l'homme à Dieu, » elle est la mère de toutes les vertus ; aussi le bienheureux » Benoît ne peut-il assez la recommander. Le fils de l'homme » n'est pas venu en ce monde pour se faire servir, mais pour » servir. » Le pénitent suivit le conseil qui lui était donné, et

(1) P. 93.

jusqu'à sa mort, il ne cessa pas d'être un des compagnons les plus zélés et les plus fidèles de saint Geoffroi (1).

Lorsque Gaucher eût appris la mort de son ami Geoffroi, il s'empressa de se rendre au Chalard (2), et ce fut lui qui célébra la messe des funérailles et qui prononça l'oraison funèbre devant une foule immense d'hommes et de femmes de tout rang et de toute condition. Son discours produisit un effet inattendu : au lieu d'employer le latin qui était encore à cette époque la langue des sermons et de l'église, il parla dans l'idiome du pays réservé jusque-là à l'usage vulgaire, et il osa même commencer son panégyrique sans aucune citation de l'Écriture sainte, à l'opposé de tous les prédicateurs du temps. Tant de hardiesse et de nouveauté frappèrent l'assemblée d'étonnement, et l'hagiographe rapporte, comme un fait inouï, le début de son sermon. « La foule se taisait, » attentive, et les clercs qui connaissaient sa science et la » grâce de sa parole s'attendaient à le voir commencer par » un passage de l'Écriture ; mais lui, dédaignant même d'em- » ployer la langue latine, débuta par ces mots, prononcés » dans son idiome maternel : Mes frères, ce saint homme » est bien certainement arrivé au port, tandis que nous » sommes encore sur la pleine mer (3). » Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de ce document qui nous montre l'apparition du roman comme langue savante en 1125, près d'un demi siècle avant toute production connue des troubadours : comme tous les faits qui se rattachent à l'origine de nos littératures nationales, il est précieux à signaler. C'est pour la même raison que nous devons mentionner un nom qui se rencontre dans la vie de saint Geoffroi, celui de Gérald Béchade (4).

(1) P. 100.

(2) Il était encore ermite en 1125. P. 116.

(3) P. 116.

(4) Quoique la chronique du Vigeois désigne ce chevalier-poëte sous le nom de *Grégoire*, nous aimons mieux accepter la version de notre hagiographe, parce qu'étant voisin du château du chevalier, il a pu être mieux

Gérald Béchade est un phénomène littéraire du moyen âge. Dans un siècle où la poésie nationale n'avait pas d'autres représentants que les troubadours ou les trouvères, il a su se faire une place à part entre les deux camps, sans appartenir exclusivement ni à l'un ni à l'autre. Troubadour par son idiome, mais trouvère par le sujet qu'il a traité, il est le plus ancien, ou pour mieux dire, le seul auteur connu d'une épopée en langue romane. Comme le Tasse, mais bien avant lui, il avait chanté la Jérusalem délivrée, et composé sur la première croisade un long poëme qui, au grand détriment de la science, ne nous a pas été conservé. « Gérald » Béchade (1), dit Geoffroi du Vigeois, était un chevalier » du château de Las-Tours, assez versé dans les lettres et d'un » esprit très-délié. Il a composé sur les exploits de la guerre » sainte un énorme volume qu'il a écrit, pour se faire mieux » comprendre du peuple, dans sa langue maternelle, comme » je l'appellerai, et sur un rythme populaire (2). Il consacra » douze années à ce travail, pour qu'il ne s'y trouvât rien que » de vrai et de bien dit. J'ajouterai, pour qu'on ne soit pas » tenté de mépriser son œuvre, à cause de la langue vul» gaire qui y est employée, qu'il ne l'avait entreprise que » d'après le conseil et l'ordre de l'évêque Eustorge (3). » Ce dernier détail nous apprend que l'auteur écrivait dans les commencements du XIIme siècle; et d'un autre côté, la vie de saint Geoffroi nous le montre assistant, le 28 janvier 1089, à la première messe célébrée par le saint sur la colline du Chalard (4). On peut raisonnablement conclure d'après

renseigné que le moine du Vigeois, et aussi parce que le nom de *Gérald* est un nom très-commun en Limousin à cette époque, tandis que celui de Grégoire y est à peu près inconnu au même temps.

(1) *Béchade* surnom qui signifie *Bécasse*. *Béchado* dans le patois actuel du Limousin a le même sens.

(2) Chapitre XXXI. « Horum gesta præliorum materna, ut ita dixerim, » lingua, rythmo vulgari, ut populus pleniter intelligeret, ingens volumen » decenter composuit. » etc.

(3) Eustorge évêque de Limoges de 1106 à 1137.

(4) Geraldus itaque miles egregius, Becada cognominatus, etc. P. 85.

ces dates que Gérald Béchade avait cessé de vivre lorsqu'aucun des troubadours que nous connaissons n'était encore né, et qu'il est le plus ancien poëte de la langue limousine, comme il en est le seul poëte épique.

Enfin, il ne nous reste plus, pour terminer la revue des principaux faits mentionnés dans la vie de saint Geoffroy, qu'à rassembler quelques passages qui nous font connaître un des citoyens les plus importants du château de Limoges à la fin du XIme siècle, et qui nous fournissent des données curieuses sur l'existence d'un riche bourgeois à cette époque. Pierre Lebrun — tel est le nom du personnage — appartenait à cette classe moyenne née au temps de la domination romaine, avec l'établissement de la curie, qui avait su, au milieu de l'invasion franque et de l'assujétissement féodal, conserver dans les vieilles cités du midi une sorte d'indépendance et d'organisation municipale, et s'assurer par ses richesses et son industrie le monopole du trafic avec les contrées méridionales. Ce commerce, consacré exclusivement aux besoins du luxe, venait s'approvisionner surtout en Italie : de là les fréquents voyages de Pierre Lebrun à Rome (1). C'était de ce pays qu'il rapportait les précieuses épices des Indes, les étoffes de soie et d'or de l'Orient, et les productions artistiques de Byzance qui allaient servir de modèles aux orfèvres et aux émailleurs limousins. A ce genre de négoce, il joignait encore, suivant l'usage des riches marchands de son temps, le commerce non moins productif du change. Comment expliquer autrement son désir d'être enterré auprès des tables des changeurs, désir si vif que ni les prières de l'abbé de Saint-Martial, ni la perspective d'une sépulture monacale ne peuvent changer sa détermination (2)?

Grâce à son industrie, Pierre Lebrun avait amassé une immense fortune dont il savait se rendre digne. « C'était, dit » notre hagiographe, un fidèle de la vraie religion, un homme » qui avait horreur de l'avarice autant qu'il aimait la vérité;

(1) P. 100.
(2) P. 102.

» d'une chasteté immaculée, d'une humilité toute naturelle,
» d'une simplicité sans pareille, il se recommandait en outre
» par une éloquence divine, par sa modestie, sa bonté et
» l'aménité de son caractère (1). » A toutes ces qualités venaient s'en ajouter d'autres plus précieuses encore : une charité inépuisable et la plus cordiale hospitalité. Chaque année il distribuait aux pauvres jusqu'à mille sous d'aumônes, somme extrêmement considérable à cette époque (2). Sa maison était toujours ouverte aux étrangers de mérite, et son intendant veillait à les traiter suivant leurs goûts et le rang de son maître (3). Aussi Pierre Lebrun avait-il été récompensé de ses généreuses habitudes par les relations les plus illustres : il était l'ami de saint Hugues de Cluny, le premier réformateur de l'ordre de Saint-Benoit, de l'evêque de Périgueux, Raynaud de Thiviers, et le protecteur de saint Geoffroi. C'était lui qui avait donné l'hospitalité au bienheureux pendant tout son séjour à Limoges, lui qui l'avait adressé à l'évêque de Périgueux pour le faire ordonner prêtre, et qui avait détourné Hugues de Cluny de l'appeler sous sa règle (4). Pierre Lebrun mourut âgé dans les premières années du XII[me] siècle, laissant un fils et une fille mariée à un personnage nommé *Ecarlate* (5). Il fut enterré à Limoges, dans le terrain où les changeurs tenaient leurs étaux et qui est occupé aujourd'hui par les maisons de la rue des *Taules*.

III.

Jusqu'ici nous nous sommes attaché à mettre en relief les points les plus intéressants que nous offre la vie de saint Geoffroi, en dehors du sujet principal ; nous voulions montrer que ce document avait une importance plus générale que celle d'une simple biographie. Cette première partie de

(1) P. 77.
(2) P. 103.
(3) P. 99.
(4) P. 77. 78.
(5) P. 101.

notre tâche est achevée ; dans la seconde nous examinerons les caractères de la sainteté attribuée au bienheureux Geoffroi et l'orthodoxie de son culte, nous donnerons la description du reliquaire qui renferme ses précieux restes et de l'église qu'il a construite, enfin nous retracerons les particularités que l'histoire nous a conservées sur le monastère dont il est le fondateur. Mais auparavant, il est indispensable, pour l'intelligence de ce qui doit suivre, de résumer en quelques mots les faits essentiels de sa biographie, en renvoyant, pour les détails, au texte latin ou à la traduction.

Saint Geoffroi naquit vers le milieu du XI[me] siècle, au village de Boscavillo (1), dans la paroisse de Noth, non loin de la Souterraine. Il fut élevé en partie à Tours, chez un de ses oncles établi dans cette ville. Après la mort de ce parent, il se rendit à Limoges où il fut recueilli par Pierre Lebrun, le riche marchand dont nous avons parlé. Il y demeura plusieurs années, se livrant à l'enseignement dans les écoles, jusqu'à ce que, sur les instances de son hôte, il se fit ordonner prêtre par l'évêque de Périgueux, Raynaud de Thiviers, qui ne cessa dès lors d'être un de ses plus dévoués protecteurs.

Il exerçait depuis peu de temps les fonctions sacerdotales lorsque des visions répétées vinrent lui révéler sa véritable vocation et le lieu où il devait aller vivre en solitaire. Reconnaissant à ces signes la volonté de Dieu, il résista aux sollicitations de saint Hugues de Cluny qui voulait l'attacher à son ordre, et, sans avertir son hôte dont il craignait les affectueuses remontrances, il partit avec deux compagnons pour aller à la recherche de la solitude qui lui avait été indiquée (septembre 1088). — Quelques jours après il arrivait à Ladignac où un vénérable prêtre, appelé Géraud Aymeric, lui donnait l'hospitalité et lui offrait un secours important, s'il voulait se fixer et bâtir une église dans un lieu voisin, connu sous le nom de Versavaux. Mais Geoffroi ne vit pas là la colline couverte de tombeaux et baignée par une rivière que ses son-

(1) Et non *Vocalibo*, comme il a été dit par erreur à la première page du texte latin et dans la note qui l'accompagne.

ges lui avaient montrée, et il comprit qu'il n'avait pas encore atteint le but de son pèlerinage. Un homme du pays, mû par une inspiration divine, lui désigna la retraite qu'il brûlait de découvrir. C'était, au milieu d'une épaisse forêt, un monticule dont le sommet supportait les ruines d'une ancienne église, et dont le pied était arrosé par un gracieux ruisseau. Le même jour (6 janvier 1089), Geoffroi s'y établit, dans une cabane de chaume qu'un ermite, venu de Flandre, avait habitée auparavant et dont il avait été chassé par les prêtres des églises voisines.

Trois semaines après son arrivée au Chalard, le dimanche de la septuagésime, Geoffroi offrit, pour la première fois, sur la montagne, le saint sacrifice, avec l'assistance du curé de Ladignac qui, cédant aux prières du poëte Béchade, avait consenti à prêter les choses nécessaires à la célébration de la messe. Mais peu de temps après., ce même prêtre, jaloux de la réputation du nouveau solitaire qui attirait à ses prédications les populations environnantes, et redoutant que les offrandes de ses paroissiens ne s'adressassent plus à son église, accusa le serviteur de Dieu d'avoir empiété sur ses priviléges, en remplissant des fonctions curiales dans l'étendue de sa paroisse. Il gagna à sa cause l'archidiacre Pierre Bruscard, qui administrait le diocèse de Limoges, pendant la vacance du siége épiscopal, et tous deux s'efforcèrent, mais inutilement, d'entraîner dans leur parti l'évêque de Périgueux à qui revenait la décision de l'affaire. Les deux adversaires comparurent à Saint-Yrieix, devant Reynaud de Thiviers, qui condamna les prétentions du curé de Ladignac, et renvoya Geoffroi à son ermitage.

Au mois d'août suivant (1089), Geoffroi n'eut plus à craindre d'être troublé dans la retraite qu'il s'était choisie. Le vicomte de Limoges, Aymar II, pour satisfaire aux sollicitations de Sénégonde, sa mère, fit donation au bienheureux, par acte solennel, du terrain sur lequel s'éleva plus tard l'église de Notre-Dame du Chalard. Depuis ce moment Geoffroi qui, sur le conseil de l'évêque

Reynaud, avait abandonné la vie érémitique pour embrasser la règle des chanoines, ne cessa de se livrer aux devoirs de son nouvel état, redoublant ses pratiques dévotieuses et ses austérités, réunissant autour de lui quelques religieux qu'il allait recruter parmi ses ennemis d'autrefois, et consacrant toutes les ressources de sa communauté à l'achèvement de l'église qu'il édifiait en l'honneur de la Sainte-Vierge, et qu'il eut la joie de voir bénir, le 18 octobre de l'an 1100, par son ami, l'évêque de Périgueux.

Un instant Geoffroi avait été sur le point d'abandonner son monastère naissant; il avait entendu à Limoges le pape Urbain II qui invitait les fidèles à la croisade, et il avait pensé qu'il ne pouvait résister à cet appel. Mais lorsqu'il se préparait à accompagner dans la sainte expédition le seigneur de Las-Tours qui le pressait vivement de se joindre à lui, il fut détourné de son projet par une vision que Dieu lui envoya. Quelques années après, il accompagna au concile de Poitiers l'évêque de Périgueux qui venait de consacrer son église (novembre 1100), et ce fut la dernière fois qu'il s'éloigna de sa cellule. Il vécut encore pendant vingt-cinq ans, mais complétement étranger au monde, s'adonnant tout entier à la prière, à la prédication et au gouvernement de ses religieux. Enfin Dieu le rappela à lui dans la nuit du 6 octobre 1125, et daigna confirmer par des miracles la réputation de sainteté que son serviteur s'était déjà acquise durant sa vie.

En effet, les compagnons de Geoffroi et les populations voisines qu'il édifiait par ses exhortations et par l'exemple de ses vertus, n'avaient pas attendu sa mort pour lui décerner le glorieux titre de saint; mais ces élans d'une admiration trop passionnée étaient loin de lui plaire, et il les réprimait par ces paroles où respire la modestie la plus sincère : « je n'ai lu » nulle part qu'il y eût un saint appelé Geoffroi (1). Pour moi, » je n'ambitionne pas la gloire d'un si beau nom : je serai suffi-

(1) Les martyrologes citent un autre saint Geoffroi, évêque du Mans, mort en 1225, juste cent ans après le fondateur du Chalard.

» samment récompensé si mon seigneur Jésus daigne me
» recevoir dans un coin de la Jérusalem céleste, au dernier
» rang des élus (1). » Cependant Geoffroi était vraiment digne
de l'honneur qu'il repoussait avec tant d'humilité; car à toutes
les vertus chrétiennes il réunissait encore le don surnaturel
des visions et des miracles qui sont les marques incontestables
de la sainteté.

Le trait distinctif du caractère de saint Geoffroi, tel qu'il
nous apparaît dans le récit de son hagiographe, est une charité
sans bornes, une indulgence, une douceur inaltérables,
unies à la modestie la plus facile et la plus franche. D'une sévérité
inflexible vis-à-vis de lui-même, il ne se pardonne pas
la faute la plus légère, et il veut l'expier par les plus dures
mortifications; mais le péché des autres lui paraît toujours
excusable, et la pénitence trop austère. Sa reconnaissance
envers ses bienfaiteurs n'avait d'égale que sa bonté envers
ses ennemis. Pendant qu'il assumait sur lui les peines imposées
à cet oncle qui l'avait élevé, il priait Dieu pour l'intendant
de Pierre Lebrun qui l'avait calomnié, pour l'archidiacre
Pierre Bruscard qui avait voulu le chasser de sa retraite, et,
à force de prières, il obtenait leur amitié.

Pour cette âme pleine de l'amour de Dieu et de l'humanité,
la prière était un plaisir et un besoin. Il s'y livrait sans cesse,
à tous les moments de sa vie. « La nuit, après les derniers of-
» fices, lorsque ses religieux retournaient se coucher, il restait
» seul dans l'église, heureux de veiller pour prier, et d'épan-
» cher en tout abandon devant Dieu les pensées de son
» cœur (2). Il n'interrompait même pas, au milieu de ses
» occupations, son oraison continuelle; il récitait alors les psau-
» mes, mais si bas qu'on ne voyait que le mouvement de ses
» lèvres, sans entendre le son de sa voix, et ce murmure de
» psalmodie lui semblait, disait-il, plus suave qu'un rayon de
» miel (3). » La vieillesse ni la fatigue ne purent ralentir

(1) P. 108.
(2) P. 105.
(3) P. 108.

son zèle pour le service de Dieu. Pendant les sept dernièr années qui précédèrent sa mort, il se réserva la charge d toutes les fonctions sacerdotales, remplaçant les clercs de s communauté dans les moindres offices comme dans les plı relevés (1).

Mais la pratique de tous ces devoirs ne lui suffisait pa Il y trouvait plutôt la satisfaction d'un besoin que l'accom plissement d'un sacrifice, et il voulait souffrir pour Dieu comme Jésus avait souffert pour les hommes. Déjà, avar d'avoir quitté le siècle, lorsqu'il habitait encore à Limoges dans la maison de Pierre Lebrun, il avait commencé cett vie de mortifications, qu'il ne devait plus interrompre jus qu'à sa mort. Il jeûnait chaque jour; il couchait sur une clai de bois dont les barreaux ronds et mobiles lui meurtrissaien la chair en mille endroits; puis, le matin à son lever, il ca chait avec soin son instrument de torture, pour que le secre de ses austérités ne fût connu de personne, tant il craignai d'attirer sur lui l'attention du monde, et d'alarmer la vigi- lante sollicitude de son hôte (2). Mais lorsque la solitude e le cloître l'eurent mis à l'abri de ces indiscrétions qui effra- yaient si fort sa modestie, il put se livrer sans contrainte à toutes les rigueurs de l'ascétisme. Dès lors il porta conti- nuellement sous ses vêtements un cilice, une ceinture de fer et deux chaînes également de fer qui entouraient son corps plusieurs fois, et il se contenta pour sa nourriture quo- tidienne de la ration qu'on distribue à chaque moine pen- dant le carême, ne mangeant jamais avant le coucher du soleil (3).

Tant d'abnégation, d'innocence et de vertus avaient attiré sur Geoffroi la protection du ciel. Dieu lui avait accordé une grâce précieuse, le don des visions qu'il réserve à ses élus, et ce secours surnaturel ne lui fit défaut dans aucune des cir- constances importantes de sa vie. Ce fut une vision souvent

(1) P. 106.
(2) P. 99.
(3) P. 81. 107.

répétée qui lui indiqua l'emplacement de son futur monastère, qui lui montra sur la colline du Chalard les ruines de l'église qu'il devait relever. Dans cette occasion, différentes prédictions vinrent encore lui attester la volonté céleste et le désigner aux peuples comme l'envoyé de Dieu. Un pieux ermite qui l'avait précédé dans sa solitude et qui en fut chassé par les prêtres des environs, annonçait ainsi à ses persécuteurs la venue du saint : « Je n'ai, moi, aucun moyen de vous résister, parce que je suis laïque et ignorant; mais il en viendra un, et cela bientôt après mon départ, qu'aucune puissance, qu'aucune violence ne pourra renvoyer. » Un peu plus tard, le pauvre paralytique dont saint Geoffroi nous a retracé l'agonie, faisait entendre, au moment de mourir, ces paroles prophétiques : « Il y a longtemps que j'ai cessé de voir avec les yeux du corps; mais dans le monde où une lumière éternelle éclaire les âmes des justes, je vois une chose que je veux vous révéler, qui est vraie et qui s'accomplira bientôt. Dans la forêt voisine, près de la lisière qui s'étend au midi, sur une petite montagne, s'élèvera une magnifique église en l'honneur de la Vierge Marie, mère de Dieu. Je l'aperçois déjà dans les cieux, construite par les anges. Avant qu'il soit longtemps, plusieurs d'entre vous pourront la contempler sur la terre. » Ceux qui connurent cette révélation ne doutèrent point qu'elle ne s'appliquât à Geoffroi; aussi s'empressèrent-ils de lui venir en aide dans l'exécution de son œuvre, certains d'obéir en cela à un ordre providentiel (1).

Les visions, dans la vie de saint Geoffroi, se reproduisent à tout instant; chaque nuit est marquée par une apparition nouvelle. C'est l'abbé Paul, le prédécesseur du saint, martyrisé depuis plus de deux siècles, qui lui ordonne de déposer le signe des croisés et de rester au milieu de ses moines; c'est Pierre Lebrun qui, en expirant, invoque le secours de son hôte pour être inhumé dans la sépulture qu'il s'est choisie; ce sont les vicomtes de Limoges qui viennent lui montrer les

(1) P. 78. 79. 82. 84.

tortures qu'ils endurent dans l'autre monde et lui demander l'aide de ses prières (1). Enfin des songes envoyés d'en haut l'avertissent de sa fin prochaine et du successeur qui lui sera donné (2).

Les miracles même ne manquèrent pas à la gloire du bienheureux fondateur du Chalard, et attestèrent le pouvoir de ses prières auprès de Dieu, aussi bien pendant sa vie qu'après sa mort. Déjà, au début de sa carrière sacerdotale, un de ces signes surnaturels était venu révéler sa sainteté d'une façon éclatante. Peu de temps après avoir reçu l'ordre de la prêtrise, Geoffroi offrait le saint sacrifice dans l'église de Saint-Martial de Limoges, en présence du vicomte Aymar et d'une foule immense accourue de tous les points du pays, lorsqu'un violent tremblement de terre, accompagné de craquements effrayants, ébranle l'église entière et soulève les portes hors de leurs gonds. La terreur est générale; tous s'attendent à voir crouler sur leurs têtes les voûtes de l'édifice; mais l'officiant, comme s'il était bien loin du tumulte qui l'entoure, ne donne aucun signe de trouble ni d'émotion, et achève paisiblement la célébration des saints mystères. Il n'avait rien entendu, il n'avait ressenti aucune commotion, non plus que le sous-diacre et le lévite qui l'assistaient (3).

Après une preuve si manifeste de la protection divine, il était impossible de ne pas croire aux mérites de l'humble prêtre et à l'efficacité de ses prières. Aussi, dans les situations désespérées, lorsque tout secours humain devenait inutile, on avait encore confiance dans sa puissante intercession. Un jeune homme de Royère, nommé Géraud, neveu du chapelain du lieu, avait été renversé à terre par un mulet qui lui avait brisé la tête à coups de pied; la cervelle sortait du crâne, et la mort était imminente. Le chapelain se ressouvint en ce moment de Geoffroi, et pensa que lui seul pouvait sauver la vie du blessé. Il monta aussitôt sur son mulet

(1) P. 95. 101. 105.
(2) P. 109. 110. 111.
(3) P. 77.

et se rendit en toute hâte au monastère du Chalard. Là, il se jette aux pieds du prieur, en implorant son secours. « Sauvez » mon neveu, lui dit-il, vous le pouvez ; il vous suffit d'in- » tercéder pour lui auprès du Christ. Demandez au Seigneur » cette grâce, et le Seigneur qui ne refuse rien à ceux qui » l'aiment vous l'accordera. » Geoffroi, ému en présence d'une si grande affliction, et confiant d'ailleurs dans la miséricorde de Dieu, console l'oncle désolé et le rassure en lui disant : « Cessez de pleurer, mon frère. Avec l'aide de Dieu » votre neveu peut échapper à la mort. Je vous dis plus : il » ne mourra pas, croyez-moi. » Quand le chapelain fut de retour à sa maison, il trouva hors de danger celui qu'il avait laissé moitié mort. Géraud, rendu à la santé, s'attacha à saint Geoffroi et vécut sous sa règle, parmi les moines du Chalard (1).

L'hagiographe aurait pu signaler encore comme un véritable miracle, la conversion spontanée des deux ennemis les plus acharnés du saint, de l'intendant Arnaud et de l'archidiacre Pierre Bruscard, qui devinrent plus tard les disciples les plus dévoués et les plus fervents de celui-là même qu'ils avaient persécuté ; mais il n'a voulu rapporter que des miracles incontestables, où l'intervention divine se montrât ostensiblement, parceque l'église repousse l'incertain et ne cherche à mettre en lumière que ce qui est vrai et hors de doute (2). Aussi s'est-il contenté de nous rappeler, à côté des deux faits qui laissèrent pressentir la sainteté de Geoffroi durant sa vie, les détails de trois guérisons miraculeuses opérées au tombeau du saint, pendant les premières années qui suivirent sa mort. L'un des malades était un fiévreux qui sollicitait depuis longtemps le secours du bienheurenx confesseur pour être débarrassé de son mal, sans pouvoir obtenir cette grâce, parce qu'il portait sur lui des vêtements volés, et qui fut guéri aussitôt qu'il eût déposé le produit de son larcin et confessé

(1) P. 103. 104.
(2) P. 117.

son crime devant le tombeau où reposaient les restes de saint Geoffroi. Un fou furieux et un épileptique recouvrèrent également la raison et la santé, après avoir dormi quelques heures auprès de ce sépulcre vénéré, et ils racontèrent ensuite qu'ils avaient vu dans leur sommeil le saint qu'ils invoquaient, resplendissant de lumière, s'approcher d'eux et leur promettre une guérison qui était déjà accomplie à leur réveil (1).

IV.

Il ne nous appartient pas de rechercher si de semblables prodiges sont dus réellement à l'intervention de notre saint et s'ils présentent le caractère miraculeux que l'hagiographe leur attribue; une telle discussion n'est pas de notre domaine. Mais si ces faits sont vrais, s'ils se sont produits exactement comme ils nous sont racontés — or nous avons pour garants de leur authenticité la circonspection et la véracité habituelles de l'auteur anonyme — ils ressemblent en tous points à la plupart des miracles qui ont fondé la réputation des autres saints du moyen âge, et ils ne le cèdent à ceux-ci ni en importance, ni en merveilleux. On peut donc dire hardiment que Geoffroi de Noth a réuni en lui les éléments divers qui constituent la sainteté, aussi bien le don des grâces surnaturelles que la pratique de toutes les vertus humaines, et que, s'il n'a pas reçu les honneurs de la canonisation, ce n'est pas parce que ses mérites étaient insuffisants, mais parce qu'il a manqué d'un protecteur assez puissant pour solliciter et obtenir cette justice.

L'église, en effet, ne reconnaît pas Geoffroi pour un *saint*, dans l'acception canonique du mot; elle n'a pas inscrit son nom dans les martyrologes les plus autorisés, elle n'en a même pas fait mention dans le propre du diocèse de Limoges; elle l'a seulement placé au rang des vénérables, parmi les chrétiens qui meurent en odeur de sainteté. Mais le peuple, ignorant des distinctions qu'établit la loi ecclésiastique, l'a toujours honoré comme un saint, et lui a conservé le titre glorieux qui

(1) P. 117. 118. 119.

dans ses idées représente l'apogée de la perfection. Les écrivains qui se sont occupés du fondateur du Chalard ont respecté cette pieuse tradition, et voilà pourquoi Geoffroi figure au nombre des saints du Limousin, dans le catalogue dressé au XIVme siècle par l'évêque de Lodève, et dans les martyrologes du P. Menard et de du Saussay.

Le même sentiment d'admiration et de reconnaissance qui avait élevé Geoffroi au premier rang de la hiérarchie céleste, a déterminé l'hommage du culte qui lui est rendu depuis des siècles et que l'église tolère, quoiqu'elle ne l'ait pas régulièrement autorisé. Encore aujourd'hui le bienheureux Geoffroi est un des saints les plus révérés du Limousin; il est devenu le second patron de la basilique qu'il avait fondée en l'honneur de la sainte Vierge, et le parrain de tous les enfants qui naissent autour de son ancien monastère. Sa fête que le P. Menard et du Saussay ont placée à tort, par suite d'une confusion, au 31 mai, date du martyre de l'abbé Paul, massacré par les Normans en 831, se célèbre en grande pompe le 6 octobre de chaque année, anniversaire de sa mort. Ce jour-là le moutier du Chalard est visité par une foule immense de pelerins, accourus des campagnes environnantes et des provinces limitrophes du Périgord et de l'Angoumois, pour vénérer les reliques du saint confesseur et chercher auprès de son tombeau la guérison de leurs infirmités. Chaque malade, à son tour, vient s'agenouiller devant la dalle de calcaire qui recouvre le sépulcre; il racle légèrement avec son couteau la surface de cette pierre friable, et il recueille dévotement les débris qui s'en détachent pour les mélanger au premier breuvage qu'il prendra. Car cette poussière a une vertu souveraine pour guérir les asthmes, les rhumes et les différentes inflammations que les paysans du pays appellent dans leur patois l'*oppresseu* et *lo singeozou* (1).

V.

Les restes de saint Geoffroi, retirés de terre depuis une épo-

(1) Nous devons une partie de ces renseignements à l'obligeance de M. l'abbé Roy-Pierrefitte, et de M. Martin, ancien curé du Chalard, aujourd'hui curé de Saint-Pardoux-les-Cards.



que très-reculée, postérieure toutefois au travail de l'hagiographe qui ne mentionne pas cette translation, sont déposés aujourd'hui dans une châsse remarquable par les émaux qui la décorent. La tête est renfermée dans une capsule de cuivre argenté, moderne et sans aucune valeur artistique.

La châsse principale est formée de deux parties bien distinctes, qui ne sont pas du même temps, qui n'ont pas été faites l'une pour l'autre, et qui n'ont été réunies qu'accidentellement : elle se compose d'un cercueil en bois et de plaques d'émail ajustées sur les ais, comme revêtements. Par lui-même le coffre n'a rien de curieux : c'est un assemblage de planchettes de chêne qui figurent, suivant l'usage adopté pour les reliquaires au XIIme siècle, un édifice rectangulaire à toit aigu, une petite église de 0^{m} 61^{c} de long, sur 0^{m} 39^{c} de hauteur; mais par la richesse et la variété de l'ornementation qu'il supporte, il mérite d'être placé au nombre des plus précieux spécimens de l'orfévrerie du moyen âge.

Six panneaux de cuivre, hauts de 0^{m} 22^{c} dont cinq sont émaillés et un est repoussé, ornent encore la châsse de saint Geoffroi. Trois occupent la paroi de la façade, deux autres, le rampant du toit, et le dernier, le pignon de droite. Il ne paraît pas que la partie postérieure de l'édicule ni le pignon gauche aient jamais reçu de semblables appliques. Mais à la manière dont les émaux sont distribués, on reconnaît facilement qu'ils ne sont plus dans l'ordre où ils avaient été placés d'abord. Cela provient de ce que, plusieurs s'étant détachés, l'ouvrier, chargé de les replacer, n'a pas su les rajuster dans leurs anciens cadres.

Primitivement l'ensemble de la décoration se composait de six plaques émaillées à personnages en relief, représentant les douze apôtres groupés trois par trois, la sainte Vierge avec l'enfant Jésus, et le Christ entre les symboles des quatre évangélistes. Ces émaux étaient appliqués par moitié sur la façade et sur la partie antérieure de la toiture, de manière que le Christ et la Vierge se trouvaient au milieu des apôtres qui leur faisaient cortége. Plus tard on remplaça par un émail sans relief, provenant d'un autre reliquaire, la feuille de cuivre gra-

vée de fleurs de lis qui recouvrait le pignon de droite, et dont l'empreinte est encore visible sur le bois.

Mais la châsse du Chalard, comme tant d'autres œuvres artistiques, a subi le vandalisme de quelques antiquaires malhonnêtes et inintelligents : le panneau où figurait la sainte Vierge dans une gloire elliptique, tenant son divin fils sur ses genoux, panneau que M. l'abbé Texier, notre regretté confrère, avait encore pu examiner vers 1843 (1), a été enlevé depuis cette époque, et est allé rejoindre peut-être le groupe d'apôtres qui avait été soustrait quelques années auparavant. Ainsi, il ne reste plus aujourd'hui que quatre émaux de la suite primitive : deux sont régulièrement placés aux angles du toit, laissant entre eux un vide que remplissait autrefois le panneau de la Vierge; les deux autres occupent le côté droit et le centre de la façade, mais dans un ordre interverti. Quant à la lacune produite par la perte d'un des groupes d'apôtres à l'angle gauche de ce même plan, elle a été comblée au moyen d'une plaque de cuivre repoussé, sans aucun rapport pour l'âge ni pour le travail avec celles qui l'accompagnent (2).

(1) Essai historique et descriptif sur les émailleurs et les argentiers de Limoges. Poitiers, Saurin, 1 v. in-8°, 1843. — Dictionnaire d'orfévrerie, de gravure et de ciselure chrétiennes, 1 v. in-8°, 1856, dans l'Encyclopédie de Migne. Nous devons signaler une erreur qui existe dans ces deux ouvrages. L'auteur, au lieu d'assigner à la mort de saint Geoffroi sa date véritable, l'a placée plus d'un demi siècle avant, en 1077.

(2) Le tableau suivant donnera une idée exacte de la disposition actuelle des panneaux sur le reliquaire.

	1	5	2
6	4	3	7

1. 2. 3. Groupes d'apôtres. Email avec personnages en relief. XII[me] siècle. (1[re] moitié).—4. Christ bénissant qui devrait être à la place du n° 3. XII[me] siècle. (1[re] moitié).—5. Place vide où se trouvait le panneau de la sainte Vierge.—6. Christ entre les symboles des quatre évangelistes. Email sans relief. XII[me] siècle. (2[me] moitié).—7. Plaque de cuivre repoussé. XIII[me] siècle.

Les quatre panneaux qui appartenaient à la première décoration et qui remontent au commencement du XII[me] siècle, offrent entre eux un tel caractère de ressemblance qu'il est impossible de ne pas leur attribuer une origine commune et de ne pas reconnaître qu'ils ont été fabriqués pour former les diverses pièces d'une seule composition. Le fond est le même pour tous : c'est un émail bleu foncé, au milieu duquel se déroulent des rinceaux dorés, finement ciselés dans le cuivre, qui s'épanouissent en palmettes et en fleurons variés, chacun, de forme et de couleur. De ces fleurons, les uns sont nuancés de blanc, de bleu clair et de noir, par des émaux fondus sans séparation dans le même évidement, et les autres sont émaillés d'une triple teinte de jaune, de vert et de rouge. Cette dernière couleur ne se retrouve pas dans les palmettes des plaques de la façade, dont les lobes sont aussi plus étroits que ceux des plaques supérieures.

Sur le fond de chacun des panneaux 1, 2 et 3 sont rapportées trois figurines de cuivre doré, taillées en ronde bosse et non émaillées qu'on reconnaît, à leur nombre, à leurs pieds nus et au livre qu'elles tiennent à la main, pour des apôtres. Un grain d'émail bleu clair forme leurs yeux. Toutes sont debout, vêtues d'une toge à la romaine et portant le livre des Évangiles ; leur tête nue repose dans un nimbe d'émail blanc, aux contours bleus et verts, incrusté sur la plaque à laquelle elles sont attachées, et leurs pieds, qui continuent exactement la ligne verticale du corps, semblent s'appuyer sur un tertre fleuri, également ménagé dans le cuivre de la plaque. A première vue, on dirait qu'il existe entre elles une complète ressemblance ; cependant il n'en est rien. L'artiste, ne trouvant pas dans l'enseignement de son école le moyen de diversifier à sa guise les attitudes de ses personnages (1), a su, par

(1) Il est à remarquer que, tant que l'orfévrerie de Limoges est restée exactement fidèle aux traditions byzantines, c'est-à-dire pendant le XI[me] siècle et la 1[re] moitié du XII[me], elle n'a su représenter ses personnages que dans deux attitudes, debouts ou assis. Dès qu'elle leur donne une posture plus variée, elle a secoué le joug de son ancienne école.

un système naïf et ingénieux tout à la fois, obtenir la variété qu'il voulait apporter quand même dans son œuvre. C'est un détail particulier dans la position, dans le costume, dans la barbe ou même dans la manière de tenir l'Évangile qui constitue toute la différence et qui distingue entre elles les diverses figures. Ainsi chaque groupe est composé de deux apôtres à longue barbe et d'un troisième imberbe. Ce dernier, dans un des groupes, occupe le milieu, dans un autre, le côté droit, et, dans un autre, enfin, le côté gauche. La barbe présente toutes les coupes à la mode du temps : favoris, collier complet ou laissant un vide entre la joue et le menton, avec les moustaches qu'on porte toujours alors, mais jamais seules. La toge, rejetée tantôt sur l'épaule droite et tantôt sur l'épaule gauche, est relevée par l'une ou l'autre main, voire même par les deux. Le livre, de forme oblongue, est tenu fermé, ou ouvert, verticalement ou horizontalement, de la main gauche ou des deux mains. Une fois il est remplacé par un rouleau. Enfin la main droite, qui s'appuie sur la poitrine, est repliée ou ouverte, et par un effort de dislocation, présente la paume en dehors, aussi facilement que le revers.

Le panneau n° 4 qui, dans la série dont nous nous occupons, faisait pendant à la sainte Vierge, et qui, par conséquent, devrait être à la place du n° 3, offre les mêmes caractères de fabrication que les précédents. Il représente le Christ dans une auréole elliptique, bénissant et enseignant entre les symboles des quatre évangélistes. Jésus, vêtu comme les apôtres, d'une ample robe dont l'extrémité retombe derrière l'épaule gauche, est assis dans un fauteuil de forme orientale, il bénit avec les trois premiers doigts de la main droite, tandis que de la main gauche il tient le livre saint qui repose debout sur son genou. Sa tête, ornée d'une couronne à trois fleurons, est entourée d'un nimbe crucifère, dont le fond, d'émail vert, est semé de fleurettes blanches et bleues, et se nuance, dans les bras de la croix, de teintes jaunes et rouges. Une longue barbe encadre sa figure, à l'exception du menton,

et, à la différence des autres personnages, une abondante chevelure se répand sur ses épaules.

Dans tout ce tableau, il n'y a que le nimbe et les palmettes du fond de la plaque qui soient émaillés. L'auréole est simplement gravée dans le métal, et la statuette du Christ, en cuivre finement ciselé et doré, ainsi que le trône avec lequel elle fait corps, est rattachée à la plaque par des crampons invisibles. Il en est de même des symboles des évangélistes, représentés ailés et à mi-corps dans l'ordre suivant, aux quatre coins du panneau : en haut, l'ange à droite, l'aigle à gauche; en bas, le lion à droite et le bœuf à gauche. La manière dont ces animaux sont rendus, trahit, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer autre part (1), « l'inexpérience des artistes de » l'école byzantine dans tout ce qui n'était pas l'ornementa- » tion pure ou la représentation de la nature humaine. »

Quoique différant des émaux que nous venons de décrire par son origine et par sa fabrique, la plaque du pignon droit présente avec ceux-ci des ressemblances frappantes qui indiquent la pauvreté d'invention apportée dans l'exécution, si remarquable d'ailleurs, de la plupart des œuvres d'art au XIIme siècle. L'ornementation du fond reste la même : ce sont des rinceaux élégants, ciselés dans le cuivre, qui courent en tous sens, à travers une couche d'émail bleu foncé et dont les fleurons brillent par l'assemblage de trois couleurs fondues ensemble dans le même creux, tantôt blanches, bleu clair et noires, tantôt jaunes, vertes et rouges. Le personnage représenté est un saint qui ne se distingue par aucun attribut spécial. Visage imberbe, cheveux longs, et pour vêtement la toge ordinaire. Sa tête est ceinte d'un nimbe dont la circonférence est tracée par une ligne verte et dont le centre est rempli d'émaux blancs, bleus et rouges, figurant des nuages. De sa main droite il presse un livre oblong contre sa poitrine. Enfin il est assis sur une espèce de trône, émaillé de vert, semblable

(1) Notice sur les reliquaires de l'église de Malval (Creuse), dans la Revue Archéologique. 16e année. 1859.

pour la forme à celui qui se voit dans le panneau n° 4, sans dossier, et terminé seulement de chaque côté par deux colonnettes dont les chapiteaux sont assez larges pour que les bras pussent au besoin s'y appuyer. Mais ici plus de sculpture, plus de figurines en relief et rapportées; tous les détails du corps, du costume et des accessoires sont rendus par des traits gravés dans le métal de la plaque elle-même. Ce procédé d'exécution, postérieur au système que nous avons signalé déjà, et, d'un autre côté, le style du dessin, encore exclusivement soumis à l'influence byzantine, assignent pour date à cet émail la seconde moitié du XIIme siècle.

Nous avons dit plus haut que le pignon droit avait été recouvert, dans le principe, par une feuille de cuivre empreinte de fleurs de lis. En effet la trace de ces fleurs de lis, qui étaient frappées au marteau, subsiste sur le bois, et des bandes de cuivre décorées du même ornement garnissent encore les quatre pieds du reliquaire. Une nouvelle preuve de la provenance étrangère de l'émail actuel, c'est qu'il est muni d'une ouverture destinée à donner passage à une clef, tandis que la planche qui le supporte n'a jamais reçu de serrure.

Quant à la plaque de cuivre repoussé, elle reproduit exactement, à quelques détails près, le sujet qui figure sur le panneau n° 4. Jésus-Christ, portant le nimbe crucifère, et entouré d'une auréole elliptique, est assis sur un trône, entre les symboles des quatre évangélistes; de la main droite il bénit, et, de l'autre, il tient un livre qu'il appuie sur son genou. Seulement ici le fond au lieu d'être émaillé, est formé d'une multitude de petits losanges gravés en creux; les compagnons des évangélistes déroulent de longs phylactères, et la toge du Christ est remplacée par une sorte de chasuble, coupée en pointe vers le bas et jetée comme un manteau par-dessus un autre vêtement qui doit être une aube ou une tunique. Du reste le travail de ce morceau, exécuté au repoussé, ne ressemble en rien à celui des autres panneaux : il est d'une application plus récente et complétement étranger à la manière byzantine. Il ne doit pas remonter plus haut que le milieu du XIIIme siècle.

VI.

La châsse que nous venons d'étudier est renfermée dans une loge architecturale qui mérite, elle aussi, une description détaillée.

Dans le XVme siècle, les chanoines du Chalard songèrent à mettre à l'abri de la destruction la dalle du tombeau de saint Geoffroi, que la dévotion des fidèles menaçait de réduire en poussière et qui était parvenue déjà à un degré d'amincissement et d'usure dangereux pour sa conservation. Contre le chevet du croisillon droit de leur église, au-dessus du sépulcre de leur fondateur, ils firent construire un arceau ogival, divisé, dans le sens de sa hauteur, en deux parties, par une banquette de pierre établie à la naissance des courbes de l'ogive, et ils fermèrent le devant de cet arceau par une boiserie sculptée. La niche supérieure devait recevoir la châsse du saint : aussi fut-elle décorée de peintures brillantes, en harmonie, par leur sujet, avec le précieux dépôt qu'elle allait renfermer.

Ces fresques, malheureusement dégradées en partie, représentent l'arrivée de saint Geoffroi dans le ciel. Sur le mur du fond, Dieu le père, debout, couvert d'un manteau écarlate, la couronne fermée sur sa tête qu'entoure un nimbe rayonnant, jette un regard de miséricorde sur saint Geoffroi prosterné à ses pieds et que lui présente un ange agenouillé. A la droite de Dieu, la sainte Vierge, dont la figure est presque entièrement effacée aujourd'hui, souriait sans doute au nouveau venu qui l'avait tant implorée sur la terre ; et derrière, un personnage sans nimbe, un simple mortel, probablement le donateur des peintures, prie à genoux pour obtenir le même accueil à son dernier jour. Enfin, sur la voûte de l'ogive, quatre anges à mi-corps, aux ailes et au nimbe d'or, vêtus de l'humble robe monacale, forment le cortége céleste. Deux sont en prières au bas de l'arcade, joignant les mains avec ferveur; au sommet, les deux autres présentent le calice, symbole du rachat de l'humanité. Les figures des anges,

les seules qui n'aient pas été endommagées, sont pleines de douceur et de grâce, comme il convient à des habitants des cieux, et la scène toute entière, par l'habile disposition des personnages, produit le plus heureux effet.

La boiserie est aussi très-remarquable. Au-dessus des vantaux en chêne massif dans lesquels s'ouvre la porte qui mène au tombeau de saint Geoffroi, s'élèvent quatre rangs de panneaux, les uns sculptés en plein dans le bois, — ce sont ceux des trois étages inférieurs qui masquent l'ouverture de l'arceau — et les autres, — ceux du faite horizontal qui couronne le monument — évidés à jour et terminés par des crochets. Les sculptures ne représentent que des dispositions variées de l'ogive flamboyante; mais cette variété est si grande que, sur les trente-cinq compartiments qui sont ainsi ornés, il n'y en a pas deux dont le dessin soit semblable.

VII.

Si nous portons maintenant nos regards sur l'ensemble de l'église, nous voyons un édifice inachevé, composé seulement d'une abside pentagonale et de deux absidioles circulaires, avec un transept, dont la voûte, en forme de coupole, supporte la base d'un clocher carré, à un seul étage, et percé sur chacune de ses faces de trois baies en plein cintre. Cette église est bien celle que Geoffroi éleva en l'honneur de la sainte Vierge sur les fondements de l'antique édifice ruiné par les Normans, celle qu'il avait commencé à bâtir, il y a près de huit siècles, avec l'aide du seigneur de Ladignac et d'autres personnes puissantes qui y choisirent leur sépulture, celle dont il continua la construction avec les dons et le travail de ses anciens ennemis, l'archidiacre Bruscard et l'intendant Arnaud, celle, enfin, qui fut consacrée par l'évêque de Périgueux, le 18 octobre de l'an 1100 (1). Elle se dresse encore dans toute sa solidité première, sur la colline pittoresque du Chalard, au milieu des prairies verdoyantes et des rochers escarpés que l'Isle baigne en courant; mais Geoffroi

(1) V. le texte aux pages 83 85. 86. 90. 97. 101. 92.



ne reconnaîtrait plus aujourd'hui sa solitude tant aimée. L'homme a peuplé le désert, et les antiques tombeaux que la mort avait semés sur la montagne ont disparu, brisés pour être convertis en chaux, ou transportés aux églises voisines (1). Il n'en reste plus que le souvenir, dans le nom d'un plateau qui surmonte la rivière et qu'on appelle encore LE TOMBEAU (2).

Geoffroi reconnaîtrait bien moins encore son ancien monastère transformé maintenant en une vaste habitation moderne, dans laquelle cependant un homme de savoir et de goût, un de nos bibliographes les plus connus et les plus estimés, a su conserver une belle salle gothique où il a réuni une partie d'une des plus riches bibliothèques de France.

(1) Le passage qui se rapporte aux tombeaux et à la fondation de l'église est si curieux que nous avons voulu le citer en entier, en le traduisant. C'est saint Geoffroi lui-même qui parle :

« Quoique l'église fût détruite depuis longtemps, il restait encore plu-
» sieurs rangées de pierres dans leurs assises primitives, formant un carré *
» dont un des côtés s'étendait en ligne droite vers l'orient, et l'autre
» au couchant. Nous n'avons pas changé l'ancien emplacement, lorsque
» nous nous sommes mis à bâtir, et nous avons obtenu avec les tombeaux
» des morts toute la chaux nécessaire à notre nouvelle construction **.
» Or, selon ce que rapporte l'antiquité, ce lieu était rempli de tombeaux
» dans toute son étendue ; mais une partie avait été transportée dans les
» églises du voisinage. Il est incontestable que ce mode de sépulture était
» employé par les chrétiens ; aussi ne doutons-nous pas qu'ils aient renfermé
» des chrétiens qui ont obtenu par leurs mérites auprès de Dieu d'être visi-
» tés dans la suite des siècles par le créateur de l'univers. » Ces tombeaux creusés probablement dans la pierre calcaire du Périgord, devaient être ceux des anciens religieux qui avaient vécu, au IXme siècle, dans la première abbaye du Chalard, et des habitants du pays qui avaient voulu être enterrés à l'ombre du monastère.

(2) Article du Magasin pittoresque, année 1846, intitulé : *l'Abbaye du Chalard*, par M. Tenant de la Tour.

* C'est plutôt un rectangle. L'orientation est exacte.

** Le texte est ici défectueux. Le mot *priori*, dans ce membre de phrase : *quantum opus fuit ecclesiæ priori ministravimus*, devrait être remplacé par le mot *novæ*.

Mais le gothique n'était pas né au temps du saint, et ce style qui se montre dans les fragments d'architecture respectés par le temps et les démolitions, n'accuse pas une époque antérieure au XVme siècle. Telle doit être aussi la date de l'ancien cloître, adossé au croisillon méridional de l'église qu'il prolonge en ligne droite. Ce bâtiment, parfaitement conservé à l'intérieur, présente un rectangle de plus de dix mètres de long sur sept mètres de large, éclairé par deux fenêtres à deux baies qui s'ouvrent dans une arcature légèrement ogivale. La voûte, en arc à tiers point, maçonnée de pierres non taillées, sans doubleaux ni arêtes sculptées, repose sur une série de douze colonnes, rangées par files de quatre dans le sens de la largeur, et par files de trois seulement, dans la longueur. Toutes ces colonnes sont engagées dans la muraille, à l'exception des deux du milieu qui sont plus grosses et surmontées d'un chapiteau sans ornementation. Voilà tout ce qui nous reste du monastère des chanoines réguliers du Chalard. Pour plus de détails, le lecteur n'a qu'à se reporter à la savante description publiée dans le Magasin pittoresque, en 1846. Il y reconnaîtra l'œil du maître.

VIII.

Le nom du prieuré du Chalard apparaît rarement dans les annales du Limousin ; mais plus rares sont les souvenirs qui se rattachent à cet établissement, plus il est nécessaire de les recueillir avec soin.

Le P. Bonaventure de Saint-Amable rapporte au commencement du IXme siècle la fondation de ce monastère qu'il attribue à Roger, comte de Limoges, par cette seule raison que ce personnage puissant avait consacré sa vie et ses richesses à élever et doter un grand nombre d'autres maisons religieuses, telles que les abbayes de Charroux, et de Saint-Angel, et les prieurés de Magnac (Laval), la Celle-Drouin, Nontron, Colonges et Rochechouart. Il ajoute que ce monastère n'eut qu'une courte durée, de moins d'un demi-siècle, et que, le 31 mai 848, il fut détruit par les Normans qui mas-

sacrèrent tous les moines, et avec eux l'abbé Paul, leur supé rieur. Ce dernier événement qui avait été déjà rappelé pa Bernard Gui, dans sa chronique, acquiert un nouveau degr de probabilité par la mention qui en est faite dans la vie d saint Geoffroi, document écrit à une époque où la traditio devait être encore précise et généralement acceptée (1).

Quelque soit du reste le nom du premier fondateur du Chalard, à quelque époque que le premier monastère ait été détruit, il n'en demeure pas moins certain que, longtemps avant l'arrivée de saint Geoffroi dans sa solitude, il y avait eu au même lieu un établissement religieux et un centre de population dont les ruines d'une église et de nombreux tombeaux attestaient encore l'existence passée. Nous avons vu comment le saint avait édifié une nouvelle basilique sur les fondements de l'ancienne, et comment il avait organisé autour de lui une communauté de chanoines réguliers qu'il avait gouvernée sous le titre de prieur, jusqu'à sa mort.

Son successeur immédiat fut un de ses disciples, nommé Bernard, qui, après avoir vécu sous sa règle comme simple religieux, l'avait abandonné pour aller fonder aux environs l'église de Saint-Nicolas qu'il dirigeait, à la tête de quelques clercs. Ce choix qui avait été proposé à saint Geoffroi dans les derniers moments de sa vie, ne lui avait pas souri d'abord, parce qu'une vision lui avait annoncé que son familier, Géraud, le remplacerait sur le siége prieurial et qu'il avait reconnu là l'élection de la Providence; mais réfléchissant au jeune âge de son protégé et comptant d'ailleurs sur la retraite prochaine de Bernard, il se rendit enfin aux instances de ses chanoines. Ses prévisions ne furent pas trompées. Bernard, qui n'avait quitté qu'à regret son église, se démit au bout de deux ans de sa charge de prieur et retourna au gouvernement de sa petite communauté de Saint-Nicolas, vers la fin de l'année 1127 (2).

Alors s'accomplit la vision du saint. Géraud fut élu prieur

(1) Annales du Limousin. P. 298. 299.
(2) Vita sancti Gaufredi. P. 110. 114. 115.

du Chalard. C'est par ses ordres et avec les renseignements qu'il fournit que fut écrite la vie de saint Geoffroi. Si l'auteur anonyme ne nous a pas transmis de plus amples détails sur le compte de ce personnage, c'est parce qu'il a craint, en racontant les actions dont il avait été le témoin, de blesser une modestie trop facile à s'alarmer des éloges même les mieux mérités (1).

Géraud fut remplacé probablement par Barthélemy, qui était prieur du Chalard dans la seconde moitié du XIIme siècle. Vers la fin de l'année 1177, Barthélemy se trouvait à Grandmont où il assistait, comme témoin, à la vente bientôt révoquée du comté de la Marche qui avait été cédé moyennant cinq mille marcs d'argent par le comte Aldebert V au roi d'Angleterre Henri II (2). Nous le trouvons plus tard, le 18 mai 1182, réuni à Saint-Yrieix avec l'évêque de Limoges, les abbés du Vigeois, de Brantôme et de Castres en Périgord, et le prieur de l'Artige, pour la translation des reliques de saint Yrieix dont on allait reconstruire l'église. Le 25 août de l'année suivante, il figurait encore dans le cortége qui rapportait à leur ancienne demeure les restes du saint abbé (3).

Pendant les deux siècles qui suivent, aucun document ne vient éclairer l'histoire du prieuré du Chalard (4). Il faut arriver jusqu'à l'année 1419 pour retrouver la trace de ce monastère dans les annales du Limousin. Cette année-là, au mois de mars, d'après une ancienne chronique rapportée par le P. Bonaventure de Saint-Amable (5), les Anglais, sous la conduite d'un capitaine appelé Beauchamps, s'emparèrent de la mai-

(1) Vita sancti Gaufredi. P. 82.

(2) Geoffroi du Vigeois. Chapitre LXX, 1re partie.

(3) Geoffroi du Vigeois. Chapitre LXXII, 1re partie et chapitre XXIII, 2me partie.

(4) On peut mentionner cependant la visite que l'archevêque de Bourges, Simon de Beaulieu, fit au monastère du Chalard, dans sa tournée pastorale, le 26 août 1285. (Baluze. Miscellanea. T. IV. P. 288.)

(5) Annales du Limousin. P. 693.

son conventuelle du Chalard, s'y fortifièrent (1) et profitèrent de cette position pour courir le pays environnant et pousser leurs excursions jusqu'aux portes de Limoges. Il fallut que le sénéchal du Limousin, aidé des seigneurs de Mortemart et de Las-Tours et de la milice des communes, marchât contre l'ennemi avec cinq cents hommes et dix pièces d'artillerie, pour le chasser de la citadelle improvisée où il s'était retiré. Le siége dura près d'un mois ; enfin les Anglais furent obligés de se rendre. On leur laissa la vie sauve ; mais ils durent restituer tout le butin et tous les prisonniers qu'ils avaient faits. Les vainqueurs couronnèrent leur œuvre, en détruisant les fortifications qui avaient été élevées, et peut-être en même temps une partie du monastère, ce qui aurait nécessité plus tard les constructions du XVme siècle que nous avons constatées.

En 1613, le prieuré fut sur le point d'être supprimé, ou au moins remplacé par un bénéfice non conventuel. Les jésuites de Roanne, au diocèse de Lyon, trouvant que leur collége n'était pas assez largement doté et que leurs revenus n'étaient pas suffisants pour l'entretien du recteur, des précepteurs et des élèves, demandèrent au roi d'annexer à leur maison le prieuré du Chalard. Leur requête où ils exposaient les services de leur compagnie en ce qui touchait l'éducation de la jeunesse et la propagation de la foi, fut accueillie avec faveur. Le roi donna son consentement, à la suite duquel ils obtinrent du pape une bulle d'union, le 5 juillet 1613. Le 18 novembre suivant, parut l'ordonnance royale qui autorisait l'exécution de la bulle. Cependant l'annexion n'eut pas lieu : on ignore par quels motifs (2).

Une cloche de l'église du Chalard nous fournit le nom du seul prieur du XVIIme siècle que nous connaissions. Elle porte l'inscription suivante :

(1) C'est peut-être de cette époque que datent les créneaux dont on voit encore les restes au bas de la toiture de l'église, sur le côté nord du transept méridional.

(2) Nadaud. Pouillé Ms. (séminaire de Limoges), au mot *Chalard (le)*.

1633. IHS MARIA : SCE GAVFRIDE, SCE JOANNES ORA PRO NOBIS. C. DEHRIERES (1) ABBÉ. I. MYRYVAILLANT. FOVCHAYRE. HYVERT. RELIGIEVX. MESSIRE FRANCOIS COVSTIN ESCVIER SEIGNEVR DV MASNADAV ET AVTRES PLACES. FRANÇOIS MANNET SIEUR DE LEYSAR P. (armoiries). GVABRIELLE DE CHAMP DAMOISELLE DEYTIVAVX.

La communauté conventuelle qui se composait encore de trois religieux en 1633, avait cessé d'exister à l'époque de la révolution de 1789, et avait fait place à un bénéfice régulier simple, à la nomination du roi (2), dont le dernier titulaire fut l'abbé de Beauroir de Villac (3).

La somme de 507 l. à laquelle le prieuré était taxé pour les décimes, dans les dernières années qui précédèrent la révolution, prouve que ce bénéfice jouissait encore de revenus considérables, et les priviléges qui y étaient demeurés attachés attestent son ancienne importance. Il possédait une juridiction fonctionnant régulièrement et un droit de patronage sur plusieurs églises qui lui appartenait bien antérieurement au XVme siècle et qui fut exercé jusqu'à la suppression des corporations religieuses. Les églises dont le prieur avait la collation étaient celles de Rilhac-las-Tours, Beynac, Courbefy, Saint-Nicolas, Ladignac, Pleine-Meyse, dans l'archiprêtré de la Meyse, et celle de Bussière-Galand, dans l'archiprêtré de Nontron (4).

Pour épuiser tous les renseignements que nous avons pu recueillir sur le Chalard, il ne nous reste plus qu'à mentionner le surnon de *Peyroulier* (fabricant de pots en métal), qui fut donné au bourg dans le XVme siècle, au plus tard. Nous ne sa-

(1) Charles d'Herrières.

(2) Gondinet. Antiquités de l'arrondissement de Saint-Yrieix, dans le Bulletin de la Société archéologique du Limousin. T. VII.

(3) Note de M. Martin, curé du Chalard.

(4) Nadaud. Pouillé Ms. — Pouillé de l'archevêché de Bourges imprimé chez Alliot en 1648. — Pouillé Ms. du XVme siècle, provenant du chapitre de la Chapelle-Taillefer et appartenant aujourd'hui à M. Besse-Dumas de Ladapeyre.

vons pas si l'industrie des pots en cuivre ou en bronze a jamais été établie au Chalard; mais ce surnom, mais les excavations considérables qui existent aux environs et dans lesquelles notre confrère, M. Mallard, a découvert, au mois de septembre dernier, des minerais et des scories d'étain, et en outre le nom d'un village voisin, appelé encore aujourd'hui la *Forge-Basse*, ne permettent pas de douter que ce pays n'ait été, à une époque très-reculée, un centre important d'exploitations minières et de fabrication de métaux.

On nous reprochera peut-être d'avoir dépassé dans notre travail les bornes d'une introduction à une simple biographie ; mais nous avons tenu à ne négliger aucun fait présentant quelque intérêt pour l'histoire du monastère que le saint dont nous éditons la vie avait relevé de ses ruines. Ce désir d'être exact et complet sera notre excuse.

A. BOSVIEUX,
Archiviste du département de la Creuse, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques.

Sciences Naturelles.

NOTE
SUR UN FILON D'ÉTAIN OXYDÉ
SITUÉ PRÈS DU VILLAGE DE MONTEBRAS, COMMUNE DE SOUMANS
(CREUSE).

En plusieurs points du département de la Creuse et de la Haute-Vienne, on remarque des excavations, faites de main d'homme, souvent assez considérables et dont l'origine est assez reculée pour que la tradition ait perdu complétement le souvenir de leur destination. Lorsqu'on interroge sur ce point les gens du pays, tantôt ils vous répondent que ce sont des retranchements ouverts anciennement par les habitants pour se garantir de leurs ennemis, tantôt ils attribuent ces travaux gigantesques à quelque fée à laquelle ils servent encore de prison. Nous connaissons dans la Creuse de semblables excavations près du village de Millemilange, commune de Saint-Goussaud, sur les confins de la Haute-Vienne et de la Creuse; près des villages de Forgeas et d'Antraigues, commune de Mourioux; près du village de la Chaise, dans les environs de Bénévent; près de Chamborand; enfin, près du village de Montebras, commune de Soumans. Dans la Haute-Vienne, il en existe aussi, à ce qu'il paraît, un grand nombre; nous ne connaissons que celles des environs de Vaury. Notre opinion sur la destination primitive de ces anciens travaux est qu'ils ont été ouverts pour rechercher et exploiter des mines métalliques, et principalement des mines stannifères. Cette opinion n'est pas douteuse en ce qui regarde les travaux de Vaury ouverts sur un gisement stannifère très-bien caractérisé, et dans le voisinage desquels on a rencontré des scories provenant du traitement des minerais d'étain. Nous espérons montrer dans cette note que les travaux de Montebras n'ont pas eu une autre destination que ceux de Vaury. Quant aux

autres excavations que nous avons citées, nous ne sommes pas en mesure de donner des affirmations aussi précises, et nous nous réservons de faire sur elles de nouvelles recherches.

Les excavations de Montebras sont situées sur une éminence, à l'est du village de ce nom. Elles consistent en trous de forme conique, profonds de 8 à 10 mèt. en moyenne, avec une largeur de 30 à 40 mèt. à l'orifice. Ces trous, au nombre d'une trentaine environ, sont ouverts sur le plateau qui couronne l'éminence; ils sont comme alignés suivant deux lignes qui se croisent à angle droit et sont dirigées l'une nord-ouest, l'autre nord-est. Les déblais provenant des fouilles sont accumulés sur le bord des orifices. Outre ces excavations ouvertes à peu près au sommet de l'éminence, on trouve sur le versant sud-ouest, à la lisière d'un petit bois, une tranchée longue de 150 mèt. environ, d'une profondeur de 8 à 10 mèt. et d'une largeur de 50 à 60 mèt. au moins. A l'extrémité nord de cette grande excavation vient aboutir une petite tranchée perpendiculaire qui suit l'inclinaison du terrain et qui, communiquant avec le fond de la grande tranchée, a dû probablement avoir pour but d'offrir un écoulement aux eaux qui s'y accumulaient.

Les habitants de la localité racontent que ces travaux ont été creusés autrefois par les habitants de Montebras pour se défendre des incursions de ceux de Toulx, avec lesquels ils étaient en guerre. Une pareille explication est entièrement légendaire et ne prouve que la haute antiquité des travaux de Montebras. M. Barailon (*Recherches sur les peuples cambiovicences, page* 27) n'hésite pas à voir dans les mêmes travaux les restes d'un camp romain. M. Bosvieux, archiviste du département, avec lequel j'ai visité les lieux, pense que cette supposition ne saurait un moment se soutenir en présence de la disposition des fouilles que nous avons fait connaître sommairement.

L'analogie que ces fouilles présentent avec celles de Vaury me fit penser, tout d'abord, qu'elles avaient bien pu servir,

comme celles-ci, à l'exploitation d'un gisement stannifère. J'examinai en conséquence les roches des déblais et je ne tardai pas à trouver parmi celles-ci des échantillons volumineux d'étain oxydé parfaitement caractérisé. L'examen géologique de la localité me montra que, en effet, la hauteur de Montebras offrait toutes les circonstances si caractéristiques qui accompagnent d'ordinaire les filons d'étain.

L'éminence de Montebras est essentiellement formée par du granit à mica noir et à grains moyens; elle sert de limite au nord à ce terrain. Le granit est, en effet, remplacé sur son versant nord par le terrain de gneiss et micachiste qui occupe toute la partie septentrionale de la Creuse et se prolonge dans l'Indre et le Cher.

Le granit à mica noir se montre très-bien sur les deux versants de l'éminence; au sommet, les débris des fouilles ne permettent plus de voir les roches en place; mais, si l'on ne peut saisir la disposition qu'elles affectent, on constate très-facilement leur nature.

La roche qui prédomine dans les déblais et qui couvre de ses débris tout le versant sud de la côte; c'est le *quartz*. Il est généralement amorphe, vitreux ou blanc laiteux; on y trouve des géodes et des druses tapissées de cristaux de quartz recouverts quelquefois d'un enduit ferrugineux. Il est souvent coloré fortement en bleu, probablement par l'oxyde de cuivre. On y trouve adhérents de la tourmaline et de l'oxyde d'étain; je n'y ai pas rencontré de wolfram.

Après le quartz, la roche la plus fréquente est celle que les mineurs allemands ont appelée *greisen*, à laquelle M. Brongniart a proposé de donner le nom de *d'hyalomicte*, pour rappeler qu'elle est essentiellement formée de quartz et de mica. Cette roche est, par excellence, la roche caractéristique des filons d'étain. Le greisen de Montebras est identique avec celui que l'on rencontre à Vaury. Il est essentiellement formé de quartz vitreux associé avec le mica grisâtre en lamelles quelquefois très-petites; il est presque toujours géodique, et les géodes sont presque toujours tapissées ou remplies par un

enduit argileux ; quelquefois cet enduit prend la forme d'une concrétion tendre d'une belle couleur verte, insoluble dans les acides et qui est une halloysite. Le quartz forme quelquefois, au milieu du greisen, des grains noirâtres et compactes qui donnent à la roche un aspect amygdaloïde. Nous n'avons pas trouvé, au milieu du greisen, de cristaux d'étain; mais en réduisant un échantillon en poudre et lavant cette poudre à l'augette, nous avons obtenu une poudre brune dans laquelle le chalumeau a décelé la présence de l'étain. Le greisen forme à Montebras des filons très-puissants; on en voit un d'une grande épaisseur, un peu au sud du village.

Un peu au nord des excavations, on trouve en place une roche qui paraît également jouer un grand rôle dans la constitution géologique de cette localité, c'est la roche à laquelle nous donnons le nom de *granulite.* Cette roche, essentiellement formée de feldspath orthose, de quartz et de mica argentin, contenant habituellement de la tourmaline, est une variété à grains fins des roches granitoïdes comprises sous le nom de pegmatite. La colline qui se trouve à l'est du village de Montebras est également formée par une roche en tout semblable à la granulite et qui ne s'en distingue que par l'apparence porphyrique que lui communiquent de grands cristaux de feldspath et quelques cristaux de quartz disséminés dans la roche. Cette roche diffère du reste du véritable porphyre par l'absence de pâte. Ce gisement de granulite appartient sans doute au même filon que celui sur lequel est bâti le village de Châteux, situé plus au sud sur les bords de la Petite-Creuse.

L'examen des lieux où sont ouvertes les excavations démontre suffisamment l'existence d'un gisement stannifère en relation avec des filons de quartz, de greisen et de pegmatite ; mais il n'apprend rien sur l'orientation de ces filons. Heureusement cette orientation se détermine facilement en suivant le chemin qui, partant du village, se dirige vers l'ouest à la rencontre de la Petite-Creuse. On trouve en effet, au milieu de ce chemin, à 100 mèt. environ du village, une série de petits filons parallèles qui font légèrement saillie au-dessus du sol.

Ces filons sont encaissés dans le granit à mica noir ; ils ont respectivement une puissance de 20 centim. environ, et sont dirigés nord 10° à 20° est. Ils sont de diverses natures ; les uns sont formés de veinules de quartz vitreux disséminées dans le greisen ; d'autres sont formés presque exclusivement de greisen ; d'autres, enfin, ne sont que des filons de granulite à grains généralement très-fins. Le granit, sur les parois de ces derniers filons, est généralement un peu altéré, son mica passe du brun noir au gris et il offre ainsi une certaine analogie avec le greisen.

On peut conclure de ces faits qu'il existe à Montebras un gisement stannifère bien caractérisé ; que ce gisement est formé par des filons quartzeux associés au greisen et orientés nord 10° est, comme la plupart des filons de Vaury ; que de plus ce gisement paraît être contemporain de l'éruption de la granulite qui se trouve en masses connexes à ce gisement, et en filons parallèles à ceux des roches stannifères.

Il nous semble que la présence du minerai d'étain, minerai toujours assez rare, dans les déblais des fouilles de Montebras, ne permet pas de douter un instant de la destination de ces fouilles. Mais on est naturellement porté à se demander à quelle époque il faut attribuer ces travaux que nous pouvons considérer maintenant comme des travaux de mines. Cette question, si intéressante pour l'histoire du Limousin et de la Marche, ne sera probablement jamais résolue d'une manière certaine, et il faudrait d'autres connaissances que les nôtres pour la circonscrire autant que le permettrait peut-être l'érudition moderne. Cependant, il nous paraît qu'on ne peut guère placer l'ouverture de ces fouilles au moyen âge ; il semble en effet que, dans cette supposition, il nous resterait sur elles quelques documents, ou que, tout au moins, la tradition n'aurait pas aussi complétement perdu le souvenir de leur destination primitive. On doit donc probablement faire remonter les travaux d'exploitation de Montebras, comme ceux de Vaury, à l'époque gallo-romaine, ou peut-être même à l'époque gauloise. M. Manès, qui a fait des gisements de Vaury une étude

particulière ; penche pour attribuer aux Gaulois les anciens travaux de cette localité. On sait en effet que du temps de César les Gaulois étaient expérimentés dans le travail des mines et qu'ils fabriquaient avec leurs métaux toutes sortes d'instruments. On pense même que l'étain de la Grande-Bretagne n'est arrivé pendant longtemps aux peuples de l'antiquité, qu'après avoir traversé la Gaule pour venir s'accumuler dans les entrepôts des négociants de Marseille.

Quoiqu'il en soit, il est certainement très-curieux pour l'histoire du centre de la France de savoir que, à une époque fort reculée, on y a recherché et exploité des gisements métalliques qui ont pu rester jusqu'à nos jours complétement ignorés. Il est vrai que le bas prix de la main-d'œuvre chez les anciens qui ne connaissaient guère d'autres travailleurs que les esclaves, leur faisait sans doute regarder comme productives des mines que nous regarderions aujourd'hui comme inexploitables. D'ailleurs l'étain était pour eux un métal de première nécessité; il leur était surtout indispensable pour la composition du bronze. Ils faisaient servir ce dernier métal à une foule d'usages où nous lui avons substitué le fer que, grâce à la découverte du haut fourneau, nous savons nous procurer à bien meilleur compte qu'ils ne le faisaient.

L'étain a pour nous encore, malgré l'usage plus restreint que nous en faisons, une grande valeur; il la doit à son inoxydabilité, soit par l'air, soit par les acides végétaux qui se rencontrent dans presque tous les liquides alimentaires, et qui attaquent si facilement le plomb en formant des composés éminemment vénéneux. L'étain est à peu près sur la même ligne que le cuivre dans l'ordre de la valeur vénale des métaux, et ses gisements sont peut-être encore plus rares que ceux de ce dernier métal. On ne connaît en France jusqu'ici que trois gisements stannifères peu productifs, ceux de Piriac et de la Villeder dans la Bretagne, et celui de Vaury dans la Haute-Vienne. On doit leur ajouter actuellement celui de Montebras.

L'importance industrielle du gisement de Montebras ne sau-

rait être déterminée que par des travaux de recherche entrepris sur une assez grande échelle et avec la ressource de capitaux assez considérables. En présence du peu de succès que paraissent avoir obtenu des recherches anologues dans des circonstances à peu près semblables, nous hésiterions à conseiller d'assumer de pareils risques. Mais nous pensons qu'il y aurait cependant quelque chose à tenter pour tirer quelque parti du gisement de Montebras.

Dans toutes les localités stannifères, on trouve, en effet, au fond des vallées, une couche alluvionnelle provenant de la destruction des roches des hauteurs voisines et contenant ce qu'on appelle de l'étain de lavage, c'est-à-dire du minerai d'étain séparé de sa gangue et des matières métalliques étrangères qui l'accompagnent. Ce minerai, généralement très-pur, a, par ce motif, une valeur exceptionnelle; l'étain de Banca, si estimé dans les arts, provient, à ce qu'il paraît, de minerais d'alluvion. De pareils gisements existent très-probablement dans les vallées qui avoisinent Montebras.

Il serait bien aisé, presque sans dépense, d'en constater l'existence et la richesse. De très-faibles capitaux suffiraient pour exploiter les alluvions si celles-ci étaient reconnues assez riches pour payer les frais peu considérables que nécessiterait leur lavage. D'ailleurs la richesse des alluvions est habituellement en rapport avec la richesse des gisements aux dépens desquels elles ont été formées. On pourrait donc, si l'on constatait dans celles-ci une richesse suffisante, entreprendre ultérieurement des travaux sur les filons. Nous serions heureux si le hasard qui nous a fait connaître le gisement stannifère de Montebras pouvait doter un jour la Creuse d'une nouvelle source de commerce.

E. MALLARD.

ESQUISSE

GÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE.

(RÉSUMÉ.)

En décembre 1857 j'ai terminé la carte géologique d
Creuse à l'échelle de $\frac{1}{250000}$. Dans les premiers mois
l'année suivante j'en ai écrit l'explication qui formera un a
gros mémoire. Aujourd'hui j'extrais ici quelques fragm
de ce travail pour faire connaître les résultats auxque
suis arrivé et les idées théoriques auxquelles j'ai été am
Borné par le temps et l'espace, ce résumé ne peut
qu'incomplet. Avant de juger, je demande donc qu'on att
la publication de l'œuvre entière.

A mon travail sont joints :

1° Une carte géologique de la Creuse donnant les lim
des terrains aussi exactement que l'échelle de la carte le
met et indiquant les filons qui coupent les diverses formati

2° Deux coupes théoriques que M. Poyet a bien voulu d
ner géométriquement d'après la carte; l'une d'elles co
le département du nord au sud; la seconde va de Limog
Montluçon;

3° Un grand nombre de coupes de détails.

Voici une partie de l'introduction qui précède mon mémoi

M. Dufresnoy en décrivant le plateau de la France centra
l'a divisé en deux régions : celle de l'est et celle de l'ou
Le département de la Creuse appartient à cette seconde
gion.

Déjà plusieurs monographies sont venues faire connaître
détails de cette région de l'ouest, et des cartes géologiq
des départements qu'elle constitue, ont complété plus
moins cette connaissance. C'est ainsi qu'on a pour la *Hau*
Vienne la carte de M. Manès; pour l'*Indre* la carte inéd

Scila

D

H

E

P

Guéret, lith. Dugenest

de M. Saigey; pour ce même département et celui du *Cher* la carte si inexacte de M. Favre; pour ce dernier département la carte de MM. Bertera et Boulanger; pour l'*Allier* la carte de M. Boulanger; pour le *Puy-de-Dôme* celle de MM. Lecoq et Bouillet, la carte inédite de M. Baudin, les cartes cantonales inédites de M. Lecoq, sans compter les nombreuses cartes de ses volcans éteints, etc.; enfin, pour la *Corrèze* la carte de M. de Boucheporn.

Dans cet ensemble la Carte géologique de la Creuse manquait: je viens combler cette lacune. A l'aide de ma carte et de celles des départements limitrophes il est facile aujourd'hui de juger, dans ses détails, cette vaste région que M. Dufresnoy a caractérisée comme la partie basse et schisteuse du plateau central. Il est à regretter seulement que tous les auteurs n'aient pas suivi le même système de nomenclature géologique; mais pour peu qu'on ait parcouru avec soin une de ces contrées, on est bien vite au courant de tous ces systèmes, et l'étude d'ensemble en souffre peu; d'ailleurs, en traitant des filons j'aurai soin de relier entre eux ces divers travaux.

Mon mémoire se subdivise en trois sections:

Description physique. — Description géologique. — Description et classification des filons.

J'ai publié, en 1852, la première dans l'Annuaire de la Creuse, je présente aujourd'hui la seconde, quant à la troisième, le remarquable mémoire que vient de publier M. Gruner sur les filons du plateau central, m'engage à la revoir et à essayer pour les porphyres ce qu'il a fait pour les filons de quartz. On comprend que ce n'est point dans une contrée aussi limitée que celle qui fait le sujet de cette étude qu'une question aussi importante peut être tranchée, aussi, n'est-ce qu'après avoir étudié le plateau central en entier, soit dans la nature, soit dans les auteurs, que je pourrai essayer d'aborder ce sujet avec espoir d'élucider cette difficile question.

Le département de la Creuse a déjà été depuis longtemps

l'objet de recherches minéralogiques et géologiques. M. d'Omalius d'Halloy publia en 18.. une coupe partant de Guéret, passant par Boussac, pour aller se terminer à Orléans. Cette coupe ne signale que du granit à Guéret et du micaschiste à Boussac.

Plus tard, M. Gardien, ingénieur des mines à Guéret, inséra dans l'Annuaire administratif de la Creuse, quelques détails géologiques, les premiers que je connaisse. Ces détails sont contenus dans deux lettres. La première, relative à la géologie de la Creuse, signale dans ce département : 1° du granit, du gneiss, de l'amphibolite et du porphyre formant ses — formations primordiales — ; 2° des grès houillers à *a* Ahun, *b* Bosmoreau, *g* Faux-Mazuras, *d* Evaux, *e* Domérot, Lussac, etc., *z* Saint-Michel-de-Vaisse formant ses — roches secondaires —. Enfin, dans son appendice il indique des dépôts argilo-siliceux à Saint-Sulpice-le-Guérétois et une brèche ferrugineuse à Châtelus.

Cet auteur qui ne consacre que quelques lignes à son granit paraît y comprendre ce que je décris ici sous les noms de granit bleu, de granit micacé (à deux micas), granit à grains moyens et fins, et de gneiss. Son gneiss, qu'il n'avait observé que sur les bords de la Petite-Creuse, est mon micaschiste et celui de M. d'Omalius d'Halloy.

Dans la seconde lettre intitulée *Richesses minérales de la Creuse*, il indique les mines de plomb sulfuré argentifère, d'antimoine et de houille. En général, il se borne à quelques détails historiques, et les faits géologiques sont peu développés. Quelques lignes sont ensuite consacrées aux indices de fer, aux kaolins et pétunzés, aux argiles à potier, aux matériaux de construction.

Les observations consignées dans cette dernière lettre furent reproduites avec plus de détails, deux années plus tard, par M. Furgaud, son successeur, dans le même recueil, et données de nouveau par lui dans le premier Bulletin de la Société des sciences naturelles du département de la Creuse, avec ses remarques nouvelles.

Peu de faits minéralogiques ou industriels avaient échappé à ce dernier ingénieur pendant sa longue résidence dans la Creuse. Malheureusement il ne s'occupa pas de sa géologie, ce que prouvent, du reste, les quelques lignes consacrées à cette matière dans son dernier mémoire, où il se contente de reproduire, en les abrégeant, les observations de son prédécesseur; à peine y ajoute-t-il quelques détails à l'article amphibolite et porphyre, cependant, à la fin de cet article il signale pour la première fois le terrain tertiaire dans la Creuse et donne une coupe de ses couches traversées par un sondage pour la recherche du gypse.

En 1841, M. Dufresnoy, dans le premier volume de l'Explication de la carte géologique de France, décrivit le granit des environs de Guéret et consacra quelques lignes à nos bassins houillers.

Plus tard, M. Gruner, directeur de l'école de Saint-Etienne et moi écrivîmes plusieurs mémoires dont quelques-uns sont publiés et d'autres encore inédits.

Voici au surplus la liste complète des travaux publiés sur la géologie de la Creuse et la date de leur publication.

18.. d'Omalius. Coupe géologique de Guéret à Orléans. Journal des mines?

1823. Gardien. Lettre sur la minéralogie de la Creuse. Annuaire du département de la Creuse.

1824. Gardien. Deuxième lettre sur la minéralogie de la Creuse. Annuaire du département de la Creuse.

1826. Furgaud. Notice sur la richesse minérale de la Creuse. Annuaire du département de la Creuse.

1838. Furgaud. Minéralogie. Mémoires de la Société des sciences naturelles de la Creuse, 1er bulletin.

1841. Furgaud. Explorations minéralogiques. Compte rendu de la Societé des sciences naturelles de la Creuse, dans l'Echo de la Creuse, nº du 8 avril.

1843. P. de Cessac. Notice géologique sur le département de la Creuse. Mémoires de la Société des sciences naturelles de la Creuse, 3e bulletin.

1844. P. de Cessac. Description du bassin houiller d'Ahun. Mémoires de la Société des sciences naturelles de la Creuse, 4e bulletin.

1845. Furgaud. Note sur la tourbe de la Creuse. Mémoires de la Société des sciences naturelles de la Creuse, 5e bulletin.

1852. P. de Cessac. Statistique minéralogique et géologique de la Creuse, *première partie, constitution physique*. Annuaire du département de la Creuse.

1854. P. de Cessac. Résumé succinct des observations géologiques faites pendant l'été de 1853 pour la rédaction d'une Carte géologique de la Creuse. Mémoires de la Société des sciences naturelles de la Creuse, tome II.

1855. Gruner. Essai sur la classification des principaux filons du plateau central de la France. Mémoires de la Société d'agriculture de Lyon, page 27 du tirage à part.

1856. P. de Cessac. Sur quelques faits géologiques offerts à la Souterraine (Creuse) par les travaux du chemin de fer du centre (note rédigée en 1848). Mémoires de la Société des sciences naturelles de la Creuse, tome II.

1856. P. de Cessac. Sur le creusement par les agents atmosphériques des bassins que présentent certains blocs de granit du département de la Creuse, creusement faussement attribué aux Druides par les antiquaires (note rédigée en 1850). Mémoires de la Société des sciences naturelles de la Creuse, tome II.

1856. Gruner. Essais de combustibles. Annales des Mines, 5e série, tome X, page 78.

1857. Mallard. Note sur les recherches faites à diverses époques dans la plaine de Gouzon. Mémoires de la Société des sciences naturelles de la Creuse, tome II.

Outre ces mémoires publiés, M. l'ingénieur Poyet m'a donné communication des cartes encore inédites des bassins houillers de la Creuse, de M. Gruner. Ces cartes sont : 1° celle d'Ahun ; 2° de Bosmoreau ; 3° de Bouzogles ; 4° de Mazuras, et 5° de Saint-Michel-de-Vaisse. M. Poyet a en outre dressé une carte géologique du bassin de Saint-Michel-de-Vaisse, qu'il a eu l'obligeance de me communiquer.

Tels sont les documents géologiques écrits sur la Creuse. Comme on voit, ils sont nombreux, et malgré cela ce département est encore peu connu, aussi accueillera-t-on, j'espère, avec intérêt et indulgence, les détails qui vont suivre. Je ne dirai que ce que j'ai vu ou ce qui est hors de doute, mais, comme j'ai aujourd'hui parcouru tout le département, l'esquisse que je présente sera juste, je l'espère, dans son ensemble ; des détails y seront ajoutés avec le temps, et les découvertes de la science viendront certainement en changer les appréciations et les points de vue, mais les faits observés sans théories préconçues resteront, je l'espère, et c'est là ma seule ambition.

. . . .

Janvier 1858.

Les formations géologiques observées jusqu'à ce jour dans le département de la Creuse sont les suivantes :

Terrain	Formation	Roches
TERRAIN MODERNE.		Humus, sables et cailloux roulés, éboulis des montagnes, tourbe, etc.
TERRAIN QUATERNAIRE.		Blocs erratiques, argile, sables, brèche ferrugineuse, etc.
TERRAIN TERTIAIRE.	Formation moyenne.	Argile, gypse, calcaire marneux.
TERRAIN PALÉOZOÏQUE SUPÉRIEUR.	Formation houillère.	Poudingue, grès, schiste, houille.
	Formation carbonifère ?	Grauwacke, grès, schiste, anthracite, graphite.
TERRAIN PALÉOZOÏQUE INFÉRIEUR OU AZOÏQUE.	Formation quartzo-schisteuse.	Micaschiste, schiste argileux, schiste talqueux.
	Formation métamorphico-granitique.	Granit micacé, leptynite.
	Formation granito-gneissique.	Granit à grains fins et moyens, gneiss et leptynite.
TERRAIN CRISTALLISÉ (HORS SÉRIE).		Granit bleu, syénite et amphibolite.

Ces terrains sont coupés par les filons suivants :

Filons de
- quartz, direction variant du N au N-O.
- wacke, direction N 35° O.
- eurite et argilophyre, O 10° N.
- minette.
- porphyre pinnitifère, N 40° à 45° O.
- — quartzifère, N un peu E.
- granulite.
- pegmatite.

Le *gneiss* est dans le département de la Creuse la roche qui sert de base à toutes les autres, c'est le produit de roches sédimentaires modifiées par une chaleur intense. Son âge est fixé par sa position. Inférieur aux terrains carbonifères et houillers il ne peut être rapporté qu'au terrain paléozoïque inférieur et les traces charbonneuses qu'on y observe, au sud de Bourganeuf, indiquent que ces roches ont été autrefois fossilifères.

Un granit à grains fins ou moyens lui est partout associé dans cette contrée, il me représente le *summum* de modification de la roche métamorphisée, les endroits où elle a été le plus violemment chauffée et cémentée; il se fond donc d'une manière insensible avec le gneiss et je ne crois pas que, sur une carte, il soit possible de séparer ces deux roches pas plus que dans la nature.

Outre ces deux roches, la formation granito-gneissique de la Creuse contient encore des couches subordonnées de leptynite. M. Puton regarde cette dernière roche comme le grès du gneiss, de même que la grauwacke est le grès du terrain schisteux ou intermédiaire.

Le gneiss étant dans la Creuse le produit des premières roches sédimentaires, doit avoir nécessairement un aspect très-variable suivant la nature de la roche qui en a fourni le principe; mais, même en admettant pour base originaire une roche identique partout, il devrait encore montrer une grande variété d'aspect et de composition; car il a eu à subir toutes les révolutions qui sont venues bouleverser le sol, et il doit

porter les traces de toutes les modifications que les filons ont fait éprouver aux roches subséquentes. Aussi le gneiss est-il compacte, schisteux, granitique, porphyrique et passe quelquefois à la grauwacke d'une manière insensible, souvent il n'est qu'un granit schisteux; typique, c'est une roche composée de feldspath, de quartz et de mica orienté; granitique, c'est un granit à grains moyens ou fins à feldspath blanc, à quartz gris et mica noir; schisteux, c'est quelquefois un micaschiste avec du feldspath en assez grande quantité, d'autres fois c'est un granit bleu à grands feuillets. Mais, toutes ces variétés passent de l'une à l'autre d'une manière insensible, sans transition brusque et dans un espace souvent fort restreint.

Le granit de ce terrain est pour ainsi dire une moyenne entre les deux granits que je décrirai plus loin : le granit bleu et le granit micacé. Comme le premier il n'a qu'un mica, le mica foncé, comme le second il est grenu au toucher. Il se décompose facilement et donne lieu à des sables plus ou moins argileux, il est en outre extrêmement fissuré et se délite en polyèdres irréguliers à surfaces lisses et souvent assez petits, quand le grain est fin, pour empêcher d'obtenir des échantillons de grandeur ordinaire avec les surfaces fraîches; aussi est-il rare qu'on en puisse tirer des blocs solides assez considérables. Cependant, en quelques endroits, il prend assez de consistance pour être taillé, et il forme alors des pierres de construction d'un assez bel aspect.

Le gneiss typique est de deux sortes : à mica noir et à deux micas. Ce second gneiss n'étant que le passage du micaschiste ou granit micacé, j'ai cru devoir le réunir à cette dernière roche, soit sur la carte, soit dans le texte. Il forme une étroite bande entre le micaschiste et le granit micacé, et ne se rencontre pas ailleurs.

Quand au leptynite (weisstein), c'est une roche composée de feldspath orthoze grenu ou lamellaire, en grains fins de couleur presque toujours blanche quand il est associé au gneiss, et de quartz sableux ou amorphe. Comme pour le gneiss

normal, le leptynite présente une variété qui est associée au granit micacé, je n'en parlerai qu'à l'article de ce granit.

J'ai observé dans le département les variétés suivantes de leptynite associé aux gneiss; elles sont décrites déjà depuis longtemps dans le Bulletin de la société géologique de France 2me serie, tome IV, page 1395, par mon ancien et regrettable correspondant conchyliologique, M. Puton. Ces variétés sont: 1° le leptynite granitoïde contenant du mica disséminé, c'est celui que j'ai presque toujours rencontré; 2° le leptynite gneissique dans lequel le mica est disposé en lignes planes ou contournées, cette roche, ordinairement en connexion avec la précédente, est toujours rare; 3° le leptynite maculé, roche parsemée régulièrement de macules formées de petits amas de mica aggloméré; 4° enfin, près de Lépaud, le leptynite présente une quatrième variété dans laquelle l'amphibole s'est substitué au mica.

Le terrain de gneiss forme, dans l'ouest du département, une bande souvent assez étroite s'étendant du département de l'Indre à celui de la Corrèze, et limitée à l'ouest par le granit micacé et le micaschiste de la Haute-Vienne et de la Creuse, et à l'est par le granit bleu, etc., de ce dernier département. On le retrouve dans l'est du département où il forme les parois des terrains tertiaire et de transition: au nord de Trois-Fonds, au nord et au sud d'Évaux, au sud de Tardes, à Auzances, Mainsac, etc.

Dans la première de ces régions ce terrain est formé de granit à grains fins, de gneiss et de leptynite; dans la seconde, quoique les deux premières roches y soient fréquentes, le gneiss est plus commun.

Le *micaschiste* est une roche assez importante dans la Creuse, il en recouvre deux espaces assez considérables dans le nord et le sud.

Le micaschiste du nord forme une vaste bande O un peu S, à E un peu N. Elle occupe presque toute la limite septentrionale du département et s'étend dans les départements de l'Indre, du Cher et de l'Allier, où elle disparaît sous les

terrains secondaires et tertiaires. Le micaschiste recouvre, dans cette partie du département, le granit micacé (granit à deux micas), qui paraît au jour, par suite d'une érosion du micaschiste, dans les communes de Crozant, Bazelat, la Chapelle-Balouë, etc., et entre le moulin de Chambon-Sainte-Croix et Aygurande.

La direction du micaschiste est généralement constante, variant peu de l'O un peu S, à l'E un peu N, quelquefois se rapprochant un peu plus du N-E et ne devenant N-S que près de quelques filons. Cette direction O-E est postérieure à leur formation et paraît due à la première direction du granit bleu, qui est la même. Dans le sud du département, au contraire, elle est N-E S-E, comme la seconde direction du même granit que nous verrons postérieure au terrain houiller.

Dans le nord, le micaschiste a subi, depuis son dépôt, deux phénomènes métamorphiques importants à signaler, l'amphibolisation et la feldspathisation. Ces deux phénomènes vus en grand semblent cantonnés, le premier, à la partie occidentale, le second, à la partie orientale, et sont assez bien limités par la route de la Châtre à Aubusson.

Dans la partie amphibolisée, l'amphibole disséminée dans toute la formation du micaschiste y a formé de nombreux amas allongés du N-E au S-E environ, et dans quelques localités l'amphibole s'est substitué au mica du micaschiste. Dans la seconde région l'amphibole constitue une sorte de bourrelet au pied de la chaîne de Toulx : amphibolite et syénite de Châtelus à Clugnat.

Dans cette région le micaschiste est profondément altéré, il est moins schisteux, contient du feldspath en assez grande quantité ; enfin, il n'est plus un véritable micaschiste sans être encore du gneiss. Si on cherche à reconnaître à quelle cause est due cette dernière altération du micaschiste, je crois qu'on la trouvera dans les nombreux filons de granulite et de pegmatite qui criblent cette roche, de Clugnat à Boussac. Un échantillon de ma collection montre ce fait avec la plus

grande évidence, on y voit le granulite à feldspath rose injecter ce feldspath dans le micaschiste noir et le veiner de feldspath rose. Malheureusement je n'ai pu voir jusqu'où s'étendait cette feldspathisation; mais, fût-elle peu étendue, les filons sont si multipliés que cette explication n'en serait pas moins vraie.

Le micaschiste de cette contrée contient de fréquentes roches graphiteuses, notamment aux Boissières commune de Saint-Dizier-les-Domaines. D'après M. Poyet, ces failles remplies « seraient les débris conservés d'un terrain de » transition qui devait couvrir un assez grand espace et que » de nombreuses dislocations du sol, suivies de puissants cou- » rants diluviens, ont presque fait disparaître. »

Au Soulier, commune de Janaillat, où se rencontre un petit lambeau de micaschiste et de schiste argileux, on revoit ce graphite dans un quartz gras.

Le micaschiste est commun dans les environs de Bourganeuf et s'étend jusqu'à la Courtine par bandes plus ou moins interrompues, longeant le granit micacé ou recouvrant ses profondes et étroites vallées. Entre Arrênes et Saint-Goussaud, le micaschiste prend un aspect utile à signaler. Aux deux bords de la formation, cette roche est typique et à mica blanc, quelquefois rouge brun par décomposition. Ce micaschiste ne forme qu'une bande de quelques mètres de largeur, soit au contact du gneiss à mica noir, soit à celui du granit micacé de Saint-Goussaud. Tout aussitôt on voit une roche d'un aspect tout différent, de teinte verdâtre, fort dure, tantôt compacte, tantôt rubanée par un mica brun terne ou une substance verdâtre qui doit être du talc ou de la chlorite, et rarement très-schisteuse quand cette dernière substance est décomposée. Ordinairement cette roche a l'aspect d'un grès à grains indiscernables, quelquefois elle ressemble à une vraie quartzite. Cette roche s'étend sur une longueur de 15 kilomètres environ; sa largeur est de 4 au nord à la hauteur d'Arrênes et se termine en pointe à Champroy.

Dans le micaschiste à mica blanc qui borde la roche précé-

dente, j'ai observé à 500 mèt. au nord de Champroy une petite couche fort limitée de graphite de 50 centim. d'épaisseur.

Au sud de Saint-Jean-de-Lorme, jusqu'au contact du granit micacé, la roche précédente a donné lieu par sa décomposition à une sorte de grès rouge qu'on prendrait volontiers pour une grauwacke. Cette couleur est due au fer du mica décomposé, elle passe presque de suite à une roche semblable, mais de couleur verte due à la chlorite dans laquelle sont disséminés d'assez gros grains de quartz. Ces deux dernières variétés sont assez peu solides, sans être néanmoins à l'état d'arènes.

Au village de la Cour, commune de Saint-Pardoux, au sud de Bourganeuf et au moulin de Parsac commune de Chavannat, le micaschiste n'est point feuilleté, la roche composée de quartz et de mica en grains ressemble à un grès, mais elle devient bientôt normale. Au surplus, le micaschiste, dans toute cette région de granit micacé, est en général feldspathique.

Un petit lambeau de *stéaschiste* occupe le nord d'Evaux et de Chambon. Son aspect est assez constant. Sa schistosité est dirigée N 70° à 80° E et sa plongée presque verticale est au nord, tandis que près d'Evaux celle de gneiss est au sud. Cependant, dans le ravin des bains on observe une direction N-S avec une plongée verticale, mais cette direction est complétement accidentelle et due aux filons qui la coupent.

Le *granit à deux micas*, aussi variable dans son aspect que le granit à un seul, présente comme lui une variété jouant un rôle tellement important dans la constitution du pays qu'il est nécessaire de la décrire à part et de la désigner par un nom spécial.

Le GRANIT MICACÉ, vrai pendant du granit bleu avec lequel je l'avais confondu dans mes précédents mémoires, n'a pas les grains serrés comme lui, il a quelque chose de lâche dans sa structure, son toucher est plus rude, on sent que le quartz y est plus abondant. Il varie beaucoup dans la grosseur de ses principes constituants qui sans être jamais fins, ce qui est son caractère essentiel, passent cependant d'une

grosseur assez considérable à une texture grenue et assez fine pour constituer un vrai leptynite.

Les fedspaths sont de couleur jaunâtre assez vive, rarement blancs ; il est à remarquer que cette couleur jaunâtre ou rougeâtre est celle des montagnes de l'ouest du département, tandis que la couleur blanchâtre est celle des montagnes ou des prolongements de montagnes de l'est. Ce granit, comme le granit bleu, a deux feldspaths, l'un formant sa pâte, l'autre ordinairement de couleur moins foncée, s'en séparant quelquefois pour constituer des cristaux semblables à ceux du granit bleu porphyroïde. Ce second feldspath est plus dur que le premier et ses cristaux sur les roches altérées forment des saillies assez prononcées ; le quartz est gris, le mica noir plus commun, le mica blanc, plus rare, recouvrant souvent le premier.

Sa structure est souvent stratifiée, tabulaire, divisée en petites plaquettes de 1 à 3 centim. d'épaisseur, se suivant sur des espaces considérables comme de vrais strates de roches sédimentaires. Sur ses bords, il est parfois gneissique, sans que les éléments diminuent de grosseur. De plus, de même que le granit bleu, il a, en se décomposant, laissé dans de certaines régions d'énormes blocs sur les montagnes qu'il constitue ; mais ce phénomène ne m'a paru avoir lieu que là où les feldspaths sont blanchâtres.

En somme, pour moi, cette roche a tous les caractères d'une roche métamorphique, malgré sa structure assez souvent porphyroïde. Les pénétrations du granit micacé dans le micaschiste et du micaschiste dans le granit micacé, leurs enchevêtrements réciproques si fréquents semblent démontrer que cette dernière roche a été formée aux dépens de la première. Pour cela, il a suffi qu'une énorme quantité de feldspath ait été injectée dans le micaschiste et s'y soit cristallisée ; la structure stratiforme serait un reste de la structure primitive, restant là pour démontrer l'origine à la fois sédimentaire et métamorphique de la roche nouvelle.

Quelques échantillons de ma collection recueillis au sud de

Felletin, malheureusement pas par moi, semblent mettre hors de doute cette origine du granit micacé. Ce sont des échantillons de micaschiste ordinaire dont le mica brun a été recouvert par de nombreuses paillettes de mica blanc, qui le dissimulent presque entièrement. Entre les feuillets de ce micaschiste de gros cristaux de feldspath rose, en forme de lentilles de plus de 1 centim. d'épaisseur sur 3 de longueur, se sont développés et ont contourné ses feuillets. Il est évident qu'en augmentant la quantité de feldspath on aura le gneiss à grands éléments du granit micacé, puis, en augmentant encore cette quantité, le granit micacé avec ses deux micas et son quartz grisâtre terne, vrai quartz des micaschistes.

Le gneiss du granit micacé est à deux micas et à gros éléments. On y observe de gros cristaux de feldspath contournant les feuillets de la roche et dont l'origine paraît postérieure à la roche elle-même.

Le leptynite du granit micacé paraît n'être formé que d'un seul feldspath blanc jaunâtre ou jaune rougeâtre, de deux micas et de quartz gris. Il est plus feldspathique que celui qui est en connexion avec le gneiss; au toucher il est moins rude, et sous le marteau il est moins dur et moins sonore et s'écrase au lieu de se briser comme le premier.

Outre les deux lambeaux mis au jour par l'érosion du micaschiste du nord, le granit micacé forme dans la Creuse une chaîne, E un peu N, à O un peu S, s'étendant de la montagne de Chabannes près Dun, à Toulx-Sainte-Croix. Cette chaîne, comme toutes celles formées par le granit micacé dans la Creuse, est constituée, par du gneiss à deux micas le long du micaschiste, du granit micacé souvent porphyroïde et par du leptynite. Au sud il constitue la montagne de Saint-Goussaud, extrémité est d'une chaîne du Limousin. Enfin, plus au sud il forme un grand massif divisé par un golfe au milieu duquel est bâti Bourganeuf.

Pour faire mieux saisir la composition du terrain formé par le granit micacé, je vais donner ici une coupe de la partie la plus complexe. Une coupe partant du Monteil-au-Vicomte

et allant à Saint-Junien-la-Brugère, montrerait les alternances suivantes : le Monteil, granit à parties moyennes ou assez fines, peu porphyrique ; Lardillas, granit porphyrique ; Saint-Pierre-le-Bost, micaschiste sur le flanc est de la montagne ; au-dessus du bourg, granit porphyroïde puis leptynite jusqu'au Compeix ; la Vedrêne, granit porphyroïde ; entre ce village et celui de Villemesne, micaschiste sur le flanc est de la montagne ; puis granit porphyroïde jusqu'à Saint-Pardoux ; flanc ouest de la montagne, leptynite jusqu'à la Court ; dans le village, micaschiste toujours sur le flanc est de la montagne ; au-dessus, granit porphyroïde jusqu'à Saint-Junien. En somme, ce massif de granit micacé n'est qu'une oscillation perpétuelle entre le granit et le leptynite, et les passages sont si fréquents qu'il m'a fallu renoncer à les indiquer sur la carte et réunir les deux roches.

La direction du granit micacé n'est pas la même au nord et au sud. Ceci me semble être une preuve de son origine sédimentaire, comme la structure est une preuve des modifications qu'il a éprouvées après son dépôt. Sa direction la plus ordinaire est E-O, nous verrons dans la suite que c'est celle que j'attribue comme originaire au granit bleu, aussi est-ce à la sortie de ce granit que je rapporte l'origine de cette roche. Comme je l'indique dans mon mémoire, le granit bleu se trouve dans le nord du département en gros filons dans cette roche, aux Fougères commune de Champsanglard, et lui sert de base près de Glénic, Domérot, etc. Son influence s'est exercée sur un micaschiste que le granulite avait fortement feldspathisé et changé en une sorte de gneiss, avec essai de feldspath, et ce qui semblerait confirmer ce fait, c'est que plus au nord, sur la rive droite du Véreaux, après avoir passé le pont de la route de Clugnat à Boussac, on peut observer un pointage assez restreint de granit bleu entouré d'une auréole de granit à grains fins à un seul mica, à laquelle succède le micaschiste. Le granulite n'ayant pas feldspathisé la roche, le granit bleu n'a formé qu'un granit à grains fins ordinaire.

Comme pour le granit bleu, la direction originaire du granit micacé aurait été modifiée plus tard par les diverses perturbations du globe, et sa direction serait devenue N-S, direction que lui auraient imprimé les eurites; N-E, direction de quelques porphyres anciens; et N-O, direction nouvelle du granit bleu, des porphyres pinnitifères et des quartz saccharoïdes en dykes.

Le *granit bleu* est la roche éruptive qui occupe le plus d'espace dans le département. Il paraît avoir surgi d'abord suivant une direction E-O environ, antérieurement au terrain houiller qui en contient des cailloux roulés dans son poudingue, puis avoir été relevé suivant une ligne N-O S-E, postérieurement à ce terrain qui, lui-même, a été affecté par cette direction dans la vallée de la Creuse; mais sans que je puisse en préciser autrement la date, d'après les faits que j'ai observés dans la Creuse.

Outre le grand massif qui occupe le sud-est du département, du nord de Guéret aux départements du Puy-de-Dôme et de la Corrèze, le granit bleu forme encore, dans l'ouest du département, de petits massifs dont les plus importants sont ceux de la Souterraine, du Grand-Bourg et de Bénévent; on le voit aussi dans la commune de Champsanglard couper le granit micacé, et, près de Glénic et à Domérot, sortir de dessous cette roche. Cette roche est trop connue dans le plateau central pour que je m'y arrête davantage. Comme pour les autres terrains, je la décris avec grand détail dans mon mémoire.

Le terrain paléozoïque, — *formation carbonifère?* — couvre une assez grande étendue du sol du département de la Creuse. Il forme aujourd'hui plusieurs lambeaux qui paraissent avoir été réunis autrefois. Le plus considérable entoure presque entièrement le terrain tertiaire de Gouzon et les autres recouvrent le flanc ouest de la chaîne d'Ajain, depuis le sud d'Anzême, au nord de Guéret, jusqu'à Eypsat, au sud-est d'Aubusson.

J'avais indiqué comme porphyre brun (mélaphyre), (Mé-

moires de la Société des sciences naturelles de la Creuse, tome II), les lambeaux de la vallée de la Creuse; j'avais été induit à les considérer ainsi, d'abord à cause de leur orientation N-O S-E, orientation commune au porphyre pinnitifère, mais encore à cause des substances accidentelles qu'ils contiennent, fluor violet, etc. Aujourd'hui, après avoir étudié le grand lambeau de Ladapeyre et Fontanière, après y avoir vu des grès, qu'on ne distinguerait pas des grès houillers et de l'anthracite, associés à la roche précédente, j'ai été amené à regarder ces mélaphyres comme une grauwacke métamorphisée, semblable à celle décrite par M. Delesse dans le Bulletin de la Société géologique de France, 2me série, tome X.

Ce terrain n'offre dans les lambeaux de la vallée de la Creuse aucun indice d'anthracite, il n'en est pas de même dans celui de la Voueïze; de nombreux affleurements s'y rencontrent au nord, de Blaudeix à la frontière est du département. Plus on s'approche de l'est plus la matière charbonneuse augmente, à Blaudeix on n'observe que du graphite en veines plus ou moins minces, au sud d'Évaux, à Saint-Julien-la-Genête, l'anthracite se montre en couche assez puissante; mais il est de trop mauvaise qualité pour être marchand. Depuis Chambon, jusqu'à la limite du département, une seconde ligne d'affleurements suit parallèlement la première.

Au sud de Saint-Julien-la-Genête, sur la rive gauche du Chacrot, vis-à-vis le confluent du ruisseau de Thy, la grauwacke verte et à grains fins contient une lentille de calcaire. Cette roche est très-noire, à cassure légèrement conchoïde, fort dure et fort résistante au marteau, sous le choc duquel elle dégage une odeur légèrement fétide. Elle est traversée, en tous sens, par des veines de chaux carbonatée d'un blanc pur, ainsi que par des veines de calcaire spathique plus fines et plus déliées. Un échantillon de ma collection contient une petite étoile spathique que M. Poyet a reconnu pour un débris d'encrinite. M. Furgaud a trouvé quelques

impressions de fougères dans un schiste argileux et dans un grès grisâtre et noirâtre de Taleix.

Au sud de Taleix, près du village de Sagnat, j'ai reconnu dans les fossés d'une route qui monte à Fontanière, un schiste argileux verdâtre, sorte d'ardoise, orienté N 10° E et plongeant vers l'est. Cette direction, qui coupe la direction normale à angle droit, paraît être due aux porphyres rouges du voisinage.

Dans mon mémoire, je décris avec détail tous les affleurements charbonneux, j'indique les travaux qui y ont été faits et je signale les principales variations des roches qui forment tout cet ensemble.

Le *terrain houiller* forme plusieurs bassins dans la Creuse : les trois petits bassins de Bussière-Nouvelle, ceux d'Ahun, de Saint-Michel-de-Vaisse, de Faux-Mazuras, de Bouzogles et de Bosmoreau.

Les trois premiers ne contiennent que du grès houiller et paraissent être les fragments d'un bassin aujourd'hui détruit et dont ils seraient les derniers témoins.

M. Gruner a divisé le bassin d'Ahun en trois étages :

1° A la base, un puissant conglomérat stérile occupant la lisière S-O ;

2° Au-dessus, l'étage houiller proprement dit d'une grande épaisseur ;

3° Enfin, dans le haut, un second conglomérat stérile passant au poudingue et formant au centre du bassin, dans le sens du grand axe du S-E au N-O, une sorte de crête surbaissée. M. Poyet a vu cette roche passer à une sorte de dépôt rouge, rappelant le terrain permien.

D'après ce dernier ingénieur le bassin de Saint-Michel-de-Vaisse ne posséderait que l'étage inférieur d'Ahun, les deux autres manqueraient.

J'ai déjà depuis longtemps émis l'idée que ces deux bassins étaient autrefois réunis ; cette idée paraît aujourd'hui adoptée par tous les géologues qui ont étudié ces terrains.

D'après M. Gruner, les trois lambeaux des environs de

Bourganeuf ont été réunis autrefois, on y reconnaît, surtout dans celui de Bosmoreau, trois étages comme à Ahun; mais disposés autrement. Un conglomérat plus ou moins grossier séparerait deux étages houillers dont l'inférieur existerait seul dans les deux du sud.

Ces bassins paraissent être les plus anciens de la Creuse; celui d'Ahun n'a dû commencer à se former qu'après le dépôt des couches inférieures de ceux des environs de Bourganeuf.

Les fougères dominent dans le bassin d'Ahun, les prêles, au contraire, dans celui de Bosmoreau.

Je passe légèrement sur les terrains houillers dans mon mémoire, l'administration s'occupant depuis plus de dix ans de leur description.

Le *terrain tertiaire* ne paraît occuper dans le département que les environs de Gouzon. M. Furgaud en a donné autrefois une coupe. Peu de choses nouvelles peuvent aujourd'hui y être ajoutées. Il appartient à l'étage moyen et doit être rattaché à celui de la vallée de l'Allier.

Le *terrain quaternaire* est assez commun dans le département, dont il occupe tous les plateaux. A la base se trouve souvent un conglomérat contenant des cailloux cimentés, soit par une argile fort dure, ce qui est assez rare; plus souvent par un oxyde de fer ou de manganèse. Une argile assez pure et blanchâtre recouvre presque toujours ce conglomérat, et sur le terrain tertiaire de Gouzon elle contient de petites couches subordonnées de sable.

Les blocs erratiques sont rares dans la Creuse ou du moins fort difficiles à reconnaître; j'en ai cependant remarqué sur le terrain houiller d'Ahun.

Quant au *terrain moderne*, on rencontre le long des rivières quelques dépôts de cailloux qu'un colmatage naturel a transformé en prairies de 2 à 300 mèt. de largeur, et des tourbières nombreuses dont quelques-unes sont exploitées dans le sud du département. Deux ont été désignées dans la grande carte géologique de la France comme bassins houillers.

Les extraits précédents peuvent donner une idée de mon travail et des résultats auxquels je suis arrivé. Les terrains me paraissent aujourd'hui parfaitement délimités comme formations. Les porphyres demandent encore une étude longue et minutieuse, soit sous le rapport de leur détermination minéralogique, soit sous celui de leur âge. Ainsi, M. Gruner indique au sud de Bourganeuf des eurites dirigées N-S environ; dans le nord du département, j'ai toujours vu cette roche dirigée O 10° N, à E 10° S. Je ne les ai pas encore assez étudiées sur place pour savoir s'il y a une différence minéralogique, et cependant cela doit être. Peut-être faudra-t-il identifier les premiers à mes porphyres quartzifères. Quant à l'âge des directions, j'ai essayé de le déterminer; mais, puisque mon mémoire ne paraît pas encore, je vais revoir cette partie essentielle.

P. de CESSAC.

DÉCOUVERTES

FAITES DANS LA MARCHE PENDANT L'ANNÉE 1859.

II.

ÉPOQUE CELTIQUE. — Pointes de flèches en fer et en silex trouvées à Toulx-Sainte-Croix, canton de Boussac, et à Arès (Gironde).

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE. — Monument funéraire, au village des Huviers, commune du Grand-Bourg. — Sépulture, grands vases, poteries, tuiles et briques trouvés au village du Seilloux, commune de Sardent. — Grands vases funéraires, à Ahun. — Petit autel votif, à Guéret.

NUMISMATIQUE. — Trois nouveaux aureus du trésor de Pionsat. — Médailles d'Auguste, de Néron, de Vespasien, de Lucius Verus, de Tetricus et de Justinien. — Tiers de sou d'or attribué à Roger le Normand, prince de Sicile. — Singulière composition d'un trésor trouvé aux environs de Pionnat, canton d'Ahun.

SPHRAGISTIQUE. — Sceau des consuls d'Ahun.

La science archéologique, en s'appuyant sur quelques textes d'auteurs latins et de vagues traditions, a pu seule, par l'étude et la comparaison des monuments, jeter une faible lumière sur les origines, les mœurs et les arts des premiers peuples qui ont habité le sol de la France. C'est pour concourir à ces intéressantes recherches qu'on s'est attaché, depuis vingt ans, avec une rare patience, à compléter la collection d'armes et d'ustensiles celtiques du musée de Guéret, à coup sûr, l'une des plus curieuses dont on ait doté le pays dans ces dernières années.

Cette suite d'objets, appartenant presque tous à la Marche, vient encore de s'enrichir de deux pointes de flèches en silex; elle en possédait déjà dix-neuf, variées quant à la forme, au travail et à la matière, et provenant de diverses localités de l'Auvergne : entre autres, de Corent et du plateau de Gergovie.

Bien qu'il soit à noter qu'aucune arme de ce genre, du moins en pierre, n'ait été, à notre connaissance, découverte dans la Creuse, nous devons toutefois nous empresser de reconnaître que les pointes de flèches en fer trouvées à Toulx-Sainte-Croix et données au musée de Guéret par M. de Cessac, offrent une grande analogie avec celles en quartz ou en silex qui nous sont venues d'Auvergne par l'intermédiaire de notre bienveillant confrère M. Cohendy. Ces pointes en fer appartiennent certainement aussi à la même époque que les deux nouveaux spécimens en silex qui nous ont été envoyés d'Arès (Gironde) par M. le docteur Paulhiac, et elles ne diffèrent à bien prendre de ces derniers, que par la douille qu'elles présentent à la base.

La position géographique d'Arès est assez remarquable en ce que cette langue de terre, couverte de dunes et appartenant à la lande de Bordeaux, se trouve située à l'extrémité de la longue suite de côtes maritimes désignée sous le nom de *Tractus armoricanus* dans les plus anciens documents et qui conserva longtemps son indépendance, même après l'occupation romaine. Ajoutez que sur ce point et aux environs il y a toujours eu, vers la fin de l'automne, de nombreux passages d'oiseaux qui fournissaient d'abondantes ressources aux tribus galliques vivant du produit de leur chasse; cette hypothèse motiverait suffisamment la présence de la grande quantité de pointes de flèches qui sont mêlées aux sables de la côte d'Arès.

La mobilité naturelle des dunes a mis à découvert de précieux restes de l'antiquité qui, dans une terre plus compacte, ne se trouvent qu'accidentellement et à de grandes profondeurs. Au reste, pour ne parler que des monuments religieux, civils ou militaires que nous ont laissés les Galls, ils remontent à une époque si reculée qu'ils touchent presque aux âges géologiques et se présentent parfois mêlés à des bouleversements du sol, de manière à mettre en défaut la science et la sagacité du naturaliste et de l'antiquaire : ainsi, dans un de nos départements du nord, ce problème embarrassant s'est récemment posé, à l'ocasion d'une trouvaille celtique des

plus intéressantes. Nous pouvons nous attendre à voir des faits identiques se reproduire sous nos yeux lorsque s'exécuteront les travaux de terrassement de la ligne de fer qui doit traverser notre pays.

On doit également regarder comme un fait acquis à la science que l'usage des habitations souterraines, des ustensiles et armes de pierre, enfin, l'ensemble des mœurs primitives caractérisaient encore l'ancienne race gallique, même à l'époque des invasions romaines. Cela résulte de fréquentes observations faites sur la matière et la forme des divers objets, ustensiles, poteries, armes ou médailles enfouis ensemble dans des tumulus, ou trouvés simultanément dans des grottes. Cette opinion s'appuie d'ailleurs sur les deux textes suivants que nous avons négligé de citer dans notre revue de l'année dernière, à propos des cavernes celtiques de Villedary et de Fayolle; mais qui naturellement peuvent encore trouver leur place ici :

Solent et subterraneos specus aperire. (Tacite. De mor. Germ.)

Aquitani, calidum genus, in speluncas se recipiebant. (A. Florus, lib. III, chap. XI. Bellum gallicum.)

Or, Tacite, sinon Florus, racontait ce qu'il avait vu se pratiquer de son temps, c'est-à-dire sous l'empire de Nerva ou de Trajan et plus d'un siècle après l'occupation romaine. Cela explique bien des choses et surtout fait voir combien les anciennes traditions persistaient encore dans la Gaule, même au milieu de cette période de civilisation qu'on a nommée gallo-romaine.

C'est à cette dernière époque qu'appartiennent, en grande partie, les antiquités que nous allons décrire dans le cours de cette revue. En suivant selon notre habitude l'ordre des temps, nous aurons d'abord à signaler un monument funéraire presque en tout semblable à ceux dont nous avons précédemment parlé (1).

(1) Voir pages 36 et suivantes, 1er bulletin, tome II des Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques.

Voici les circonstances de cette trouvaille : vers la fin de l'automne, un ouvrier travaillant à l'extraction des matériaux nécessaires à l'entretien de la route de Clermont à Poitiers, découvrit un bloc granitique ayant 46 cent. de hauteur et 50 de diamètre; cette pierre à peine dégrossie au marteau, de forme cylindrique et enterrée presque à fleur du sol, était recouverte d'un épais gazon et se trouvait placée au milieu d'un petit tertre désigné sous le nom de *Carrière-des-Meules*. Cet endroit est tout près du village des Huviers, qui fait partie de la commune du Grand-Bourg.

Au centre de la surface antérieure de ce bloc cylindrique était pratiqué, selon le rite traditionnel, un trou rond ayant 20 cent. de diamètre et 17 de profondeur, ce *conditorium* contenait une petite coupe en argile fine, dite campanienne, à couverte rouge et lustrée, au fond de laquelle se trouvait une médaille romaine de moyen bronze, le mauvais état de cette monnaie n'a pas permis de la déterminer, cependant le module et le travail indiquent qu'elle appartient au Haut-Empire.

Ce modeste tombeau, ce simple *cinerarium*, avons-nous dit, n'était recouvert que par un peu de terre végétale et de gazon; tous les monuments de ce style que nous avons été à même d'étudier jusqu'alors étaient au moins fermés par une tuile ou une pierre scellée avec plus ou moins d'art, même le plus souvent, ces sortes de sépulcres, d'où proviennent tant de belles urnes de verre, sont surmontés d'un couvercle de forme conique s'emboîtant avec précision dans le bloc inférieur, au moyen d'une rainure correspondant à un bourrelet.

Le village des Huviers est situé à 4 ou 500 mèt. sur la gauche des Trois-et-Demi; le pays et les plaines voisines abondent en ruines gallo-romaines qui ont fourni au musée de Guéret de très-beaux vases de verre et d'argile.

En 1837, M. Dugenest père a visité avec soin cette localité et a consigné dans un mémoire, encore inédit, le résultat d'intéressantes études archéologiques qu'il a faites sur divers points de la commune de Fleurat et du canton du Grand-

Bourg (1). De plus, avant de clore ce chapitre, il est bon de rappeler que cette région était traversée dans sa plus grande largeur par la voie gallo-romaine reliant Clermont, *Augustonemetum*, à Poitiers, *Limonum*. Selon toutes probabilités, ces mêmes champs, couverts de débris de tuiles à rebords et de tessons de poterie, étaient le siége d'un gîte d'étape, d'une *mansio*, ou même d'un *vicus* assez important, à en juger par le grand nombre de substructions, de canaux, de sépultures, etc., qui y ont été découverts depuis une trentaine d'années.

Les mêmes déductions et des conjectures analogues peuvent s'appliquer à la fouille faite, dans le courant de 1859, au village du Seilloux, commune de Sardent; ce sont encore des restes de constructions placés non loin du passage présumé d'une voie gallo-romaine. Là, aussi, et sur divers points environnants, on a signalé l'existence de ruines antiques importantes qui se groupent, de loin en loin, dans la même direction et forment, en définitive, une ligne presque continue traversant, du sud au nord, tout le territoire de l'ancienne Marche. C'était le parcours d'une voie partant du carrefour ou *compitum* de Pontarion et se dirigeant vers le Berry, de manière à relier directement *Augustoritum*, Limoges, à *Avaricum*, Bourges. Ces jalons une fois posés, il ne nous reste plus qu'à examiner en détail les résultats de la fouille faite au village du Seilloux.

Nous ne saurions préciser le caractère et la destination primitive de ces restes de constructions antiques; mais les nombreux vases qui y sont enfouis et les médailles qui les accompagnent nous font supposer qu'il s'agit encore d'une sépulture gallo-romaine, d'un caractère toutefois bien différent de celle du village des Huviers, que nous avons examinée précédemment et qui appartient en quelque sorte à un autre âge, à une autre période de civilisation et peut-être à un autre culte.

Parmi les nombreux objets de poterie provenant de cette

(1) Ce manuscrit, qui se trouve dans les archives de la Société, sera publié prochainement.

trouvaille, un seul nous est parvenu dans un bon état de conservation, c'est un vase en terre rouge assez grossière, turbiniforme, à rebords très-évasés, orné extérieurement de fortes stries et ayant l'aspect d'une cuvette ronde et de moyenne capacité. Le fond du vase est usé, comme s'il avait subi l'action fréquente du pilon. Les autres vaisseaux de terre, dont nous n'avons vu que des fragments, sont de plus grande dimension; il est facile de distinguer dans le nombre de grandes amphores à panse très-renflée et à collet raccourci, d'autres qui devaient être apodes et de forme plus allongée. Presque toutes ces poteries sont d'ailleurs communes, tant par la forme que par la matière, et semblent n'avoir été que des ustensiles de cuisine, *vasa coquinaria*.

Des tuiles plates à rebords, de grande dimension, *tegulæ*, et des tuiles courbes, *imbrices*, se trouvaient mêlées à cet amas de poteries; les tuiles plates offrent dans leur fabrication un détail que nous n'avions pas encore été à même de signaler: aux trois quarts de leur hauteur, elles sont percées d'un trou, comme les tuiles du moyen âge qui n'ont point d'oreille et étaient fixées au moyen de clous. — Nous avons joint deux échantillons bien conservés de ces tuiles à la collection céramique du musée, déjà riche en modèles de ce genre.

Quant aux médailles provenant de la même découverte, elles sont toutes de moyen bronze, du moins celles qui ont passé sous nos yeux, et toutes également appartiennent au règne de Néron. Pour la plupart, elles sont au type du génie ailé portant un globe. Nous décrirons plus en détail une de ces médailles dans la partie de ce travail destinée à la numismatique.

Nous aurons tout dit sur la trouvaille du Seilloux, lorsque nous aurons remercié M. Monneyrat, curé de Sardent, de la complaisance qu'il a mise à nous en faire connaître toutes les particularités et à nous transmettre tous les objets retirés de la fouille. Le zèle de notre confrère a été souvent cité en exemple dans ce recueil. — Nous n'avons qu'à ajouter cette seule phrase d'éloge aussi bien sentie que méritée : si notre Société avait eu dans chaque commune un correspondant aussi

soigneux, aussi actif que M. Monneyrat, elle aurait publié aujourd'hui une statistique monumentale de l'ancienne Marche, qui ne laisserait rien à désirer au triple point de vue de l'histoire, de l'art et de l'archéologie.

Nous avions été averti l'année dernière par M. Midre-Saint-Sulpice que des vases funéraires de très-grande dimension avaient été trouvés aux environs d'Ahun. Nous avons appris plus tard qu'un tombeau gallo-romain contenait ces urnes. Les pierres et les matériaux dont il était construit ont été extraits du sol, puis, l'excavation ayant été comblée, la charrue a passé dessus. Les vases étaient presque tous brisés et on a négligé d'en recueillir les fragments. Nous n'avons pu savoir si parmi les débris qui ont été enlevés de ce tombeau on avait trouvé des monnaies ou médailles. Il est à regretter que cette fouille n'ait point été examinée avec plus de soin.

Nous terminerons, s'il vous plait, cette revue à travers les choses de l'ancien monde gallo-romain par la description d'un petit monument qui a été trouvé l'année dernière, à 1 mèt. environ de profondeur, dans une cour attenant à la maison de M. Polier, notaire à Guéret.

C'est un autel votif en granit, d'environ 1 mèt. de hauteur et 40 centim. de diamètre. Il est de forme cylindrique, la surface antérieure est légèrement creusée en manière de coupe ; un trou pratiqué dans le milieu traverse le monument dans sa longueur et aboutit à la base. Une moulure en forme de gorge renversée orne la partie supérieure de l'autel dont la base est seulement décorée d'un simple tore. Enfin, sur le pourtour du cylindre, on voit, exécuté en creux, une sorte d'ornement à feuilles imbriquées. L'autel s'enchâssait dans un socle probablement circulaire, comme semble l'indiquer le tenon placé au-dessous de la dernière moulure. Cette pierre n'a pas été retrouvée. Le défaut d'inscription sur ce monument, malgré son caractère tout à fait antique, m'avait laissé quelques doutes sur sa véritable attribution; mais, dans un voyage que je fis l'année dernière à Bordeaux j'allai visiter le musée d'archéologie, ou plutôt la salle où sont entassés pêle-mêle tant de beaux restes

antiques et de curieuses inscriptions. J'y trouvai, dans un coin, deux petits autels presque en tout semblables à celui de Guéret et anépigraphes comme lui. Dès lors, mes doutes se sont changés en certitude et je me suis promis de réparer dans ma revue de 1859 mon oubli de l'année dernière.

Il n'est pas besoin, j'imagine, de mettre en relief l'importance de ce fait, il suffit de le rapprocher d'autres découvertes qui ont eu lieu à Guéret, à diverses époques, par exemple : celles d'un grand bronze d'Antonin, d'un moyen bronze de Titus, de plusieurs monnaies d'or du Bas-Empire, trouvées dans un jardin, de poteries et tuiles à rebords extraites des fondations du magasin à fourrages et d'un grand nombre d'autres fouilles faites en plusieurs endroits de la ville actuelle ; c'est ici encore le lieu de rappeler qu'une partie du dallage de la cour d'honneur de la préfecture a été exécuté avec de grandes pierres chargées d'inscriptions en capitales romaines, dont les restes s'aperçoivent encore lorsque la pluie les a lavées. On doit nécessairement conclure de cet ensemble d'indices, comme nous l'avons dit autre part, que ce n'était pas un lieu inhabité qu'avait choisi l'abbé Pardulphe pour y fonder son couvent.

Depuis sept années consécutives, nous n'avons guère laissé paraître de bulletin sans y publier la description de quelque nouvel aureus du trésor gaulois de Pionsat. Nous étant voué tout d'abord à cette tâche, nous la continuerons autant qu'il nous sera possible. L'année dernière, nous annoncions que M. Maurice Ardant, de Limoges, avait fait l'acquisition de cinq nouveaux statères de cette curieuse provenance, il n'en avait acheté en réalité que trois et nous les donnons aujourd'hui, *de visu proprio*.

1° Tête d'homme nue et à gauche. (Plutôt le type d'Hermès que celui d'Apollon.)

℟. Cheval en liberté, au-dessus le ∽, signe du cours du soleil.

2° Tête d'homme nue et à gauche. (Type d'Apollon ou de Belenus.)

℟. Cheval en liberté, au-dessus et au-dessous une lyre.

3° Tête d'homme nue et à gauche. (Même type.)

℟. Cheval libre et au-dessous le monogramme arverne ou *triquetra* observé sur les statères gaulois par M. Lenormant.

Cette dernière pièce emprunte au signe qu'elle porte une très-grande valeur historique, puisqu'elle établit la persistance des imitations des statères de Philippe de Macédoine dans le monnoyage arverne, à l'époque même où fut enfoui le trésor de Pionsat. De plus, cela ne peut que nous raffermir dans l'opinion que nous avons déjà émise, qu'il y eut dans la Gaule une période de plusieurs siècles qu'on devrait à bon droit appeler époque *gallo-grecque*, aussi bien que la suivante à reçu le nom de *gallo-romaine* (1).

Il n'y a guère apparence que nous ayons occasion de publier bientôt quelque nouveau statère de Pionsat. Ce trésor doit être aujourd'hui à peu près complétement dispersé ; quant à ce qui reste à en dire, il semble qu'une triste fatalité s'attache à la question : notre ami Duchalais, qui avait réuni les matériaux d'un grand mémoire, est mort avant de l'avoir terminé, et notre excellent maître, Charles Lenormant, qui avait publié la première partie d'un beau travail sur ce même sujet, dans la Revue numismatique, vient de mourir en Grèce, laissant son œuvre inachevée. Après de tels maîtres, qui se sentira assez fort pour compléter et terminer la tâche qu'ils avaient entreprise.

La numismatique nous ramène au monde romain : voici un beau denier d'argent d'Octave Auguste, il est décrit dans l'excellent ouvrage de M. Cohen.

CAESAR AUGUSTUS. Sa tête nue à droite.

℟. S. P. Q. R. sur un bouclier tenu par une victoire de face volant.

Ce denier d'argent et un bronze représentant une femme qui pourrait être une Livie ou une Julie, mais que son mauvais état de conservation n'a pas permis de déterminer, car

(1) Voir le 1[er] bulletin du tome II des Mémoires de la Société, page 40.

la face est en grande partie fruste et on n'y peut lire que le mot DIVA ; ces deux médailles, disons-nous, ont été trouvées au village du Rivaud, commune de Maisonnisses, dans une terre remplie de tuiles à rebords, d'où déjà on avait extrait, à d'autres époques, différents objets antiques. Ces deux pièces nous ont été adressées, avec les renseignements sur leur provenance, par notre confrère M. le docteur Vincent, qui est destiné à prendre une part active aux travaux de notre compagnie.

Depuis bien des années, il ne nous est rien venu des thermes d'Évaux, d'où les étrangers continuent à enlever des objets dignes d'intérêt qui formeraient aujourd'hui une collection des plus curieuses pour l'histoire du pays, si on avait pu les réunir dans le musée de Guéret. Le pillage continue et nous sommes trop heureux qu'il nous arrive quelque épave. Nous devons à la bienveillance de M. Adenis aîné, agent-voyer en chef, la médaille suivante qui, bien qu'elle soit très-commune, se trouve être la plus ancienne de la série des impériales trouvées à Évaux. C'est un si bel exemplaire de la pièce en moyen bronze de la colonie de Nîmes, qu'il y a plaisir à le décrire.

Têtes opposées et laurées d'Auguste et d'Agrippa, au-dessus des deux têtes IMP. et au-dessous DIVI F., à droite et à gauche la lettre P.

℟. Le crocodile et le palmier, dans la partie supérieure du champ COL. NEM.

C'est encore une médaille d'une conservation remarquable que nous allons donner, elle a été trouvée, avec beaucoup d'autres du même empereur, dans les fouilles de Sardent dont il a été déjà question dans ce travail.

M. B. NERO CLAUD. CAESAR AUG. GER. P. M. TR. P. IMP. P. P. Sa tête laurée à gauche.

℟. Génie ailé portant un globe sur lequel on lit S. P. Q. R., dans le champ, à droite et à gauche de la figure, les lettres S. C.

La même remarque pour les médailles suivantes :

M. B. IMP. CAES. VESPASIAN. AUG. COS. VIII P. P. Sa tête laurée à droite.

℞. La justice tenant d'une main une haste, de l'autre une balance. AEQUITAS AUGUSTI. Dans le champ S. C.

P. B. L. VERUS IMP. AUG. ARMENIACUS. Sa tête nue à droite.

℞. TR. P. IIII IMP. II COS. II. L'empereur, debout et armé, tenant d'une main la haste, de l'autre s'appuyant sur un bouclier.

P. B. IMP. C. TETRICUS P. F. AUG. Sa tête radiée à droite.

℞. HILARITAS AUGG. Figure drapée tenant dans chaque main un épi de blé.

AU. D. N. JUSTINIANUS P. F. AUG. Sa tête diadèmée à droite.

℞. VICTORIA AUGG. A l'exergue CONOB.

Cette monnaie a été trouvée aux environs de Guéret, comme celles également en or des empereurs Léon Ier et Sévère, que nous avons déjà mentionnées.

En abordant une autre époque, la première pièce que nous avons à étudier est sans contredit la plus curieuse de toutes celles qui, depuis vingt ans, sont passées sous nos yeux. C'est un tiers de sou d'or très-bien conservé, avec légende arabe et monogramme grec; sa provenance n'est pas moins singulière, il a été trouvé près de Limoges, dans les environs de Saint-Victurnien, nous le décrivons :

Croix potencée sur une hampe, — dans le champ double monogramme bysantin, ainsi posé sur deux lignes et de chaque côté de la hampe de la croix :

$\overline{IC}$ $\overline{XC}$

NI KA

Autour de la croix et du monogramme, légende arabe.

℞. Sorte de bouclier, en forme de rosace ou d'ombilic, orné de deux légendes concentriques en caractères arabes.

Ce tiers de sou est attribué à Roger, prince normand, en Sicile, il a été déjà publié par M. Maurice Ardant dans la

Revue mumismatique, tome XVI, année 1851. Cette belle rareté mumismatique figure aujourd'hui dans notre médailler, grâce aux bons soins et à l'entremise de notre zélé confrère, M. Négrier.

Il y a quelques mois, aux environs du bourg de Pionnat, le hasard a fait découvrir, au milieu d'un vieux pan de muraille servant de clôture à un champ, un riche trésor composé de plus de quatre cents pièces, tant en or qu'en argent; mais, ce qui donne à cette trouvaille un caractère très-singulier, c'est l'incroyable variété des types monétaires qui la composent et sont empruntés à quatre ou cinq nations différentes; ainsi, on y trouve des écus d'or de Ferdinand et Isabelle, de Charles V et de Jeanne, de Charles VIII, François Ier, Charles IX, Henri III, de Jean, d'Emmanuel et de Don Sébastien de Portugal, de Jean-Frédéric, électeur de Saxe, d'Antoine, duc de Lorraine, enfin, d'Albert de Brandebourg dont nous avons vu une très-belle pièce d'argent avec cette devise : SI DEUS PRO NOBIS QUIS CONTRA NOS.

Il serait difficile d'imaginer une découverte ouvrant un plus vaste champ aux hypothèses et aux conjectures romanesques; nous n'en présenterons qu'une seule qui, si elle n'est pas riche en combinaisons dramatiques, aura du moins l'avantage de n'être pas dénuée de vraisemblance. Nous supposerons que ce bizarre trésor était l'avoir de quelque aventurier, d'un de ces soldats espagnols, avares et durs, portant tout avec eux, comme les dépeignent les récits d'autrefois; que, dans une circonstance périlleuse, ce signor soldado aura enterré son argent, puis aura trouvé la mort; tout cela peut-être dans la même heure et en faisant son métier de mercenaire. Il aura suffi de quelque chaude rencontre entre calvinistes et ligueurs et il y en eut beaucoup, en ce temps, dont on place le théâtre aux environs du bourg de Pionnat, où notamment, en 1592, trois compagnies du duc de Nemours furent presque détruites et où se fit un grand carnage de ligueurs.

Nos collections historiques ne possèdent qu'un bien petit nombre de sceaux du moyen âge ou de la renaissance qui

méritent d'être décrits, aussi nous étions-nous abstenu jusqu'à ce jour d'en publier dans nos bulletins archéologiques, nous proposant de les examiner tous dans un même travail. Cependant, cette année, d'heureuses circonstances nous ont fait rencontrer un scel d'un grand intérêt pour l'histoire du pays, et à ce titre nous nous empressons de le signaler dans ce recueil.

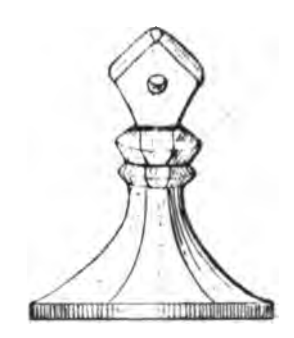
S. CONSULUM CASTRI AGEDUNEN * +, en légende circulaire. Dans le champ écu chargé de cinq cotices chevronnées, avec trois fleurs de lis en dehors, l'une en tête et les deux autres à droite et à gauche de l'écu.

Il s'agit, comme on voit, du scel des consuls du château d'Ahun. Ce document contrarie l'opinion de feu M. Grellet-Dumazeau qui pensait que l'ancien nom d'Ahun avait été *Agenum* ou *Aginum* et non pas *Agedunum*. Les caractères indiquent le XIVme siècle. Ce sceau en cuivre, de 33 millimèt. de diamètre, d'une bonne conservation, a été trouvé à Ahun, dans un vieux mur; nous n'en possédons qu'une empreinte, l'original est la propriété de M. Jorrand, notaire.

A. FILLIOUX.

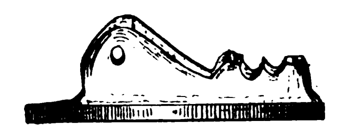
Scel des Consuls d'Ahun





Scel de Jean de Naillac Vicomte de Bridiev





Lith. Dugenest Guéret

BREITH

(VILLE PEINTE).

TUMULUS DE BRIDIERS, — CAMPS DITS DE CÉSAR.

.... « La ville de la Souterraine avait dans son voisinage des établissements romains considérables. La *villa* de Brèdes, dont on a voulu faire une ville, avait ses murs embellis de peintures, et de placages de marbre, elle était pavée de mosaïques ; on y a trouvé des statues et des médailles.

» Les tranchées du chemin de fer ont révélé plusieurs sépultures romaines. Nous possédons un vase en bronze qui a cette origine. » (Abbé Texier, *Épigraphie du Limousin*, pages 104 et 105.)

La mort prématurée et si regrettable du savant archéologue dont nous venons de citer quelques lignes, nous aurait empêché de relever l'étrange erreur dans laquelle il est tombé au sujet de notre ville celtique, si la juste autorité qui s'attache au nom de M. Texier ne devait entraîner la suppression du nom de notre ville peinte de la *Carte des Gaules*, imprimée par ordre de l'empereur Napoléon III.

Mais, tout en déplorant la perte que vient de faire l'archéologie, en reconnaissant combien il sera difficile de combler le vide que laisse M. Texier, enlevé à la science dans la force de son âge et de son talent, nous devons protester hautement contre une assertion qui ferait disparaître des cartes anciennes le nom de la plus ancienne ville de la province.

Le digne recteur de notre académie, M. Théry, doit de son côté appuyer nos réclamations auprès de la commission chargée de la rédaction de la grande *Carte des Gaules* et, grâce à nos efforts réunis, nous espérons que Breith y figurera, comme elle a figuré sur la *Carte de Cassini* avec ces mots : *Breith, ville ruinée.*

Les questions à examiner pour combattre victorieusement l'opinion de M. Texier sont celles-ci :

1° L'emplacement de Breith indique-t-il une ville grande et forte sous les Romains ou la simple villa d'un riche patricien?

2° La Souterraine existait-elle avant Breith?

3° Les fouilles pratiquées à Breith indiquent-elles les ruines d'une puissante cité?

4° Existe-t-il une trace du réseau des voies romaines qui convergeaient de Breith vers Avaricum (Bourges), Gergovia (Clermont), Augustoritum Lemov. (Limoges), Limonum Pictavi. (Poitiers)?

I.

Pour répondre à la première question, écoutons d'abord un infatigable érudit, toujours trop disposé à rabaisser nos titres, comme le sont, hélas! presque tous les écrivains. M. de Beaufort visite une première fois notre ville celtique, ses impressions sont bien différentes de celles qu'éprouve son collègue, M. l'abbé Texier, laissons-le parler.

« A l'est de la Souterraine, dans l'angle formé par la séparation des routes de Guéret et de Dun, est un espace de plus de 1 kilom. carré (1), dont la plus grande partie est cultivée et produit du seigle, le reste est en bois, et on y trouve çà et là des monceaux de pierres mélangées de buis qui forme là toutes les haies et couvre d'assez grands amas de ruines. — His in campis Breda fuit. — C'est dans ces champs qu'était la ville de Breith ou Brède, Breda, Brè.

.... » La tradition rapporte que dans cet endroit était une ville considérable dont les ruines ont fourni la plupart des matériaux pour la construction de l'église (2), et des maisons de la Souterraine et des lieux voisins.

(1) M. de Beaufort n'a parcouru qu'une partie de Breith dont la surface est d'au moins 4 kilom. carrés.

(2) La construction de l'église est de 1019, comme le reconnait M. de Beaufort lui-même; à cette époque les matériaux de Breith (nous parlons de la pierre de taille) avaient été employés à la construction de la seconde enceinte de la Souterraine, de 763 à 1000.

» Son nom de Breith vient, dit-on, du celtique, et signifie *ville peinte* (1). Cette dernière assertion me paraît plutôt établie d'après les nombreuses peintures trouvées sur les murailles des ruines, que fondée sur la tradition qui laisse régner la plus grande obscurité sur l'époque, les causes et les auteurs de la destruction de la ville, dont il ne reste qu'un faubourg qui s'est conservé jusqu'à nous, sous le nom de Bridiers, et qui a donné son nom au château et à la vicomté.

» Pendant longtemps on ne remarque de Breith que des élévations en terre faites de main d'homme, et qu'on qualifiait de retranchements (2).

» Dans ces derniers temps, le goût de l'archéologie s'étant répandu, on a commencé à s'occuper de la ville antique, quelques trouvailles faites loin de l'ouverture des deux routes ont augmenté l'intérêt; un grand nombre de médailles romaines, quelques statues en pierre et en bronze, surtout de nombreuses fresques représentant des oiseaux et des fleurs, ont excité le zèle de quelques amateurs du voisinage, qui ont fait plusieurs investigations fructueuses. La route de Guéret passe au pied du coteau sur lequel était la ville, et a coupé une portion d'un bassin circulaire de 20 et quelques mèt. de diamètre, et pavé en dalles de granit. A quelque distance et de l'autre côté de la route, on rencontre un petit chemin bordé d'épais buissons de buis, surtout du côté de la ville, et on présume qu'ils se trouvent sur le mur d'enceinte qui devait décrire une portion d'ellipse; ce chemin circonscrit l'emplacement des ruines et est coupé par un autre chemin qui, venant du dehors, les traverse dans leur longueur. Cette por-

(1) C'est à M P. Mérimée que nous devons cette traduction du mot Breith, c'est sur la demande de cet inspecteur général, dont l'avis fait autorité dans la science, que nous avons fait exécuter des fouilles qui ont complétement justifié l'étymologie.

(2) Ce qu'on appelle généralement *Camps de César* dans notre pays sont bien véritablement des retranchements réguliers semblables à ceux qu'exécutent nos troupes et qui reçoivent la dénomination de *fortifications passagères*.

tion, qui regarde le sud-est, était occupée par des maisons particulières. Au nord, on rencontre un champ de cinquante à soixante ares, qu'on nomme le *Cimetière*, et qui est tout rempli de ces urnes en granit, grossières, carrées ou rondes, qui y sont enfouies la plupart entièrement, quelques-unes laissant apparaître hors du sol la pointe de leur couvercle pyramidal. A l'ouest de ces deux portions, un espace plan un peu plus enfoncé que le reste, ayant la forme d'un parallélogramme rectangulaire, annonce une assez vaste place dont le côté ouest était formé par un seul et vaste bâtiment (1) dont les murailles sortent du sol sur un espace assez étendu. Derrière cette construction se voient encore beaucoup de traces de maisons...

..........» Les urnes de Breith sont des pierres le plus souvent cubiques ou arrondies, et grossièrement travaillées,

(1) Pour l'intelligence du lecteur et surtout pour celui qui voudrait visiter notre Breith en tenant à la main la description de M. de Beaufort, faisons observer que, dans sa visite, cet archéologue a dû revenir plusieurs fois sur ses pas, pour éviter les champs de blé; ainsi, selon nous, en commençant son excursion il a laissé toute la ville sur la gauche, au nord, pour marcher à l'est; en suivant la route de Guéret, à l'extrémité de l'emplacement, il a rencontré les vestiges du cirque comblé en partie par la route; il est revenu ensuite vers le nord pour éviter le cimetière; au sud de ce champ d'asile, il a traversé le Bois-des-Piles, sur la lisière duquel se trouvait la statue en granit d'Hermès, malheureusement le musée de Guéret n'en possède que le torse, un voyageur arrivé avant nous avait déjà enlevé la tête, les bras et les jambes. — Le bois remplace un îlot de maisons qui séparaient le cimetière du forum, cet espace plan que décrit M. de Beaufort; en sortant du bois, on rencontrait une petie construction, c'était un carré de 6 mèt. de côté, murs en petit appareil, M. Doutre l'a creusée seulement à 1 mèt., puis a fait enlever les pierres dans ces dernières années; en face, et par conséquent au sud, les fondations d'une autre construction plus importante, ce devait être selon nous un temple de Mercure. D'énormes cubes de pierre de taille en beau granit gris servaient de soubassements à des colonnes de même pierre dont nous avons trouvé plusieurs fragments. Les entablements étaient en ciment romain, les moulures avaient dû être creusées et vidées au calibre, les angles étaient occupés par d'énormes pierres calcaires hémisphériques formant, d'une seule pièce, le chapiteau qui était d'ordre ionien.

quelquefois prismatiques, d'environ 40 centimèt. de hauteur, plus ou moins creusées au-dessus, d'une petite cavité arrondie, à fond plat, ou peu s'en faut, remplies de cendres et de fragments d'os calcinés, recouvertes d'une pyramide, le plus souvent carrée comme la pierre, tronquée ou terminée par une pointe ou arête horizontale, ou, lorsqu'elle est arrondie, par un hémisphère ou portion du cylindre hémisphérique du diamètre de l'urne, hautes de 30 à 80 centimèt., et dont les bases planes sont creusées, à la profondeur de 1 centimèt. d'un enfoncement légèrement concave, circulaire, du diamètre de la cavité qu'elles recouvrent. Quelquefois une ou deux saillies circulaires, carrées ou arrondies, et correspondant à d'autres analogues à la surface de l'urne, donnent un mode de jonction plus solide. Rarement, dans la base de l'opercule et à son centre, se trouve une petite cavité renfermant un vase de verre aussi plein de cendres (1). Ces urnes, ainsi remplies d'une grande portion des cendres des morts, étaient enterrées avec leurs opercules à une profondeur nécessaire pour qu'elles fussent entièrement couvertes. La grosseur variait beaucoup, ainsi que la hauteur totale, qui pouvait aller jusqu'à 1 mèt. 20 centimèt., et même un peu plus. »

Est-il un seul archéologue qui puisse ne voir qu'une villa dans l'emplacement de Breith, après avoir lu la description sommaire faite par M. de Beaufort? Et, cependant, il n'a visité que le quart de notre cité celtique, il n'a rien vu des quartiers situés entre le chemin de la Faux et celui de Noth, les immenses terres des Puits, de l'*Église*, les vastes guérets du Gros-Buisson, des Movières, de Couderchout, des Piles, de Pierreredonde, de la Croix; qu'on y ajoute la superficie des prairies du sud-est, des cinq taillis, on se fera une idée de l'étendue de Breith.

Pressé par le temps, M. de Beaufort remit à une seconde

(1) Nous avons envoyé au musée de Guéret une de ces belles urnes en verre remplie d'ossements calcinés.

visite pour compléter ses investigations; un ami commun avait proposé de réunir sur les lieux M. Texier, M. de Beaufort et nous, la mort empêche la réalisation de ce projet, en nous privant d'un concours bien précieux.

M. l'abbé Texier n'eût pas manqué de reconnaître l'erreur dans laquelle l'avait fait tomber une trop rapide visite. Il n'a vu que ce vaste bâtiment rectangulaire dont parle M. de Beaufort. C'est là qu'il a fait fouiller, et après un travail de deux heures, il a retrouvé les peintures, les clous en bronze et tous les fragments que nous avions trouvés, nous aussi, cinq ans avant lui. C'est un grand malheur pour l'histoire de notre province que les investigations du savant archéologue se soient bornées à des recherches de si peu d'importance, le passage de son *Épigraphie du Limousin* laissera toujours quelque doute sur l'existence de la ville de Breith dans l'esprit des lecteurs qui ne visiteront point la cité livrée aux flammes par Pepin le Bref.

M. de Beaufort pense lui, que Breith a été saccagée et brûlée par les Vandales en 410.

.... « La ville de Breith a dû être assez considérable pour figurer dans le pays d'une manière remarquable au temps des Romains, à l'occupation desquels elle devait être antérieure; et pourtant, comme ils n'en parlent pas, une idée m'est venue en voyant le vaste bâtiment qui formait un des côtés de la place : j'ai pensé à leur brillant Prætorium dont l'emplacement est encore inconu, et prenant les distances que les *Tables théodosiennes* donnent d'Argentomagus, Acetodunum et Augustoritum à Prætorium, je suis tombé presque sur les ruines de Breith. D'après les informations dues à la complaisance de M. Montaudon, qui m'a assuré qu'à Breith se rendaient trois voies romaines, l'une d'Argentomagus, une autre de Clermont, et une troisième de Limoges, il n'y aurait pas le moindre doute sur la réalité de ma supposition, si vraiment ces trois voies se rendaient dans cet endroit, et nous retrouverions une ville gauloise, à nom gaulois, dans laquelle les Romains auraient bâti un *prœto-*

rium dont eux seuls auraient pris le nom pour celui de la ville dans leurs tables, tandis que les habitants, continuant d'user du nom primitif, l'auraient conservé jusqu'à nous. A cela je ne trouve qu'une difficulté, c'est que la voie d'Argentomagus à Augustoritum, que je connais sur une étendue d'environ 5 myriamèt., ne se dirige pas vers Breith, mais laisserait cette ville à plus de deux lieux sur la gauche, pour se rendre à Prætorium, qui devait se trouver dans les environs de Magnac ou de Château-Ponsat..............................

.... » Relativement à la destruction de Breith, nous serions assez disposé à la reporter tout simplement à 410, au passage des Vandales dont la passion destructive est devenue proverbiale, sans attendre jusqu'aux Anglais, comme le prétend le géographe Châteaunières de Grenaille, qui s'exprime ainsi sur ce sujet en parlant des villes remarquables du Limousin : — Et enfin, les vestiges, si aucuns le recognaissent, de la ville de Bré, que les Anglais rasèrent et enveloppèrent au profond d'une éternelle ruine. — Il n'en dit pas plus long. Je le crois dans l'erreur; les Anglais ont bien pu ruiner le village de Bridiers lorsqu'ils assiégèrent en vain le château; mais, pour la ville de Breith, *qui a dû précéder celle de la Souterraine,* elle devait être détruite depuis longtemps. Toutes les médailles trouvées à Breith sont romaines. »

De ce rapide examen des ruines de Breith nous concluerons donc qu'elle ne peut être regardée comme une simple villa.

II.

La Souterraine existait-elle avant Breith ?

Sur ce point, la tradition est parfaitement d'accord avec la meilleure des autorités : la disposition des lieux. La Souterraine est environnée de toutes parts de monuments celtiques, dolmens, demi-dolmens, menhirs, tombelles, etc., de tombeaux gallo-romains, de débris de constructions romaines; dans la ville, proprement dite, pas un vestige du passage ou du séjour des vainqueurs du monde. La tradition, citée par M. l'abbé Texier, nous apprend que l'église de Notre-

Dame de la Souterraine a été bâtie sur la crypte d'un temple dédié à Pluton. Là se trouvent encore deux monolithes de l'édifice païen et deux tombeaux romains :

Celui de Nertacus, recouvert par une maçonnerie en 1750.

. . . .
ET MEMORIAE PAVLI
NERTACI AVI N
VIVVS . . . POS

Et celui qui se voit encore aujourd'hui. La pierre est renversée. Catherine l'expliqua trois siècles avant M. l'abbé Texier et en laissa une copie au vicomte de Bridiers.

. . IS MANIBVS
. . NI. FILI. ITEM
. . PATRIS. PIEN
A. G. V. S.

Le temple de Pluton était protégé par un fort gaulois, les Romains s'en emparèrent de la même manière qu'ils avaient pris Veïes, par un cuniculus admirablement conservé et que ne manquent pas de visiter tous les officiers de passage à la Souterraine.

En dehors de la crypte de Pluton, pas un seul morceau dans toute la ville qui remonte au delà du moyen âge. Le sol a été fouillé dans tous les sens. Depuis Louis VII, en 1160, jusqu'au maréchal de Sancerre, en 1381, la Souterraine a soutenu plusieurs siéges, ses hauts remparts ont été renversés et reconstruits, pas une médaille antique, pas un seul fragment de tuile romaine ne se rencontre dans les constructions, et dans les soubassements, jamais de ciment romain comme il s'en trouve dans toutes les terres de Breith.

Après la destruction de Breith, les malheureux habitants vinrent se construire des demeures autour du fort de Sortaranes, où probablement Pepin, vainqueur de Waifer, avait établi garnison. Les peuples soumis trouvent toujours des défenseurs dans leurs dominateurs, lorsque ceux-ci veulent

régner équitablement et longtemps sur le territoire conquis. La forteresse devint le *bourg de Notre-Dame de la Souterraine*; c'est en ces termes que Gérald de Crozant, vicomte de Bridiers, désigna cette localité, lorsque, le 9 août 1018, il en fit don aux moines de Saint-Martial de Limoges, en présence de l'évêque Gérard, neveu d'Hilduin, son prédécesseur, du comte Bernard I, neveu de Boson et fils de Hildebert I, de Guy de Rancon et de Guillaume IV, duc d'Aquitaine. L'évêque moine Geoffroi, en sa *Chronique*, chap. VII, assigne à cette donation l'année 1015 ou 1016.

De ces faits, faciles à vérifier, concluons donc que Breith était antérieure à la Souterraine d'au moins dix siècles.

III.

Peu de villes anciennes ont fourni un aussi grand nombre de médailles que Breith. Presque tous les musées de France se sont enrichis à nos dépens.

Rappelons les collections Richard et Ardant, les belles médailles consulaires vendues, il y a peu d'années, au musée de Paris, et provenant de la succession de M. de Savignac.

Il ne se passe point de mois que des étrangers ne nous enlèvent d'autres médailles en or, en argent, en bronze. Nous pourrions citer les noms de plusieurs archéologues qui viennent deux fois l'an combler ici les vides de leurs collections. Nous ne pouvons faire comprendre aux propriétaires de Breith qu'il serait de leur intérêt de conserver pour notre Marche les objets qu'ils trouvent en cultivant leurs champs. Ils échangent contre un mauvais couteau une arme gallo-romaine oxydée, ils vendent à un fondeur ambulant les débris de bronze, les masses d'armes, les boulets de plomb dont César armait les frondes de ses soldats *(Comm., lib. VII, cap. LXXXI)*, ils laissent enlever par les villages voisins les urnes les plus curieuses qu'ils ont sur notre conseil retirées du sol; on les comptait par centaines il y a peu d'années, on les trouve maintenant brisées et servant de moellons dans de mauvais murs de clôture. Nous en connaissons qui ont donné

pour une faible somme des poteries sigillées d'une valeur réelle.

Les médailles qui se trouvent aujourd'hui le plus fréquemment sont :

Julius César. — Néro. — Sulpicius Galba Cæsar Augustus. — Vespasianus Augustus. — Titus Cæsar. — Imperator Vespasianus Augustus (1). — Domitianus Augustus. — Nerva Trajanus. — Nerva Trajanus Hadrianus. — Antoninus Augustus Pius. — Marcus Aurelius Antoninus Augustus. — Ælius Aurelius Commodus Augustus. — Pertinax. — Severus Alexander. — Maximinus *(petit bronze)*. — Les trois Gordien *(Marti paciferi)*. — Les deux Philippe. — Gallien. — Les Tetricus. (Or, argent et bronze, moyen et petit module.)

Ce qui reste des sépultures gallo-romaines prouverait que Breith était une grande cité. Toute la province de la Marche, Limoges même, ne pourraient en montrer en si grand nombre, ni d'aussi curieuses. Nous avons des réceptacles et des opercules de toutes grandeurs, de toutes les formes, depuis la pyramide inférieure imitant parfaitement la pyramide supérieure, jusqu'à l'ellipse surchargée de triangles ou de triglyphes.

La seule objection possible porterait sur la petite quantité de nos inscriptions romaines, mais on connait la triste manie des ouvriers de faire disparaître les lettres des pierres qu'ils approprient aux constructions modernes, il faut à peine remonter au delà de trente années pour assister à la destruction du dolmen de la Chadrolle, des menhirs de Mazérat et de Saint-Moussouse, de la pierre de supplice de Bridiers, du tombeau de Gérald, etc., etc. M. Texier, lui-même, n'a pas vu l'inscription de Bridiers.

A S R P Q I R

Que M. de Beaufort traduit :

Augusto servatori rei publicæ quæ infamia ruebat.

(1) C'est tout récemment qu'a été trouvée cette belle médaille en or ; nous avons inutilement tenté d'en faire l'acquisition pour le musée de Guéret.

Et que nous expliquons nous :

Augusto imperatori romano senatus romanus populus que.

Cette année seulement, le propriétaire a consenti à faire reparaître cette pierre profondément fouillée et recouverte d'enduit, pour servir de linteau à une porte aujourd'hui murée.

On nous objecte encore que dans nos chartes, le nom de Breith n'est point prononcé. D'abord, partout où se trouve Bridiers, on peut lire Breith, le village n'étant, comme l'a fort bien dit M. de Beaufort, qu'un faubourg de la ville celtique; ensuite, de 1793 à 1810 le trésor de nos chartes a été indignement pillé. Chacun puisait dans les bahuts et enlevait les parchemins selon son bon plaisir. C'est donc sans trop de regrets que nous voyons M. le préfet de la Creuse, dans son zèle éclairé, faire transporter à l'hôtel de la préfecture ce qui nous reste des parchemins de notre monastère; car, en s'aidant des autres documents de la province on pourra coordonner les faits concernant notre localité. Nous espérons aussi que les héritiers de M. Bétolaud, de Saint-Benoît, déposeront aux archives de notre mairie la fameuse charte de Hugues Capet, par laquelle ce roi déclare notre pays de *franc-alleu.*

Concluons donc que les fouilles faites à Breith indiquent une grande et opulente cité, et donnons pour certain que les fouilles à venir dans les puits, dans le cirque, dans le cimetière confirmeront cette assertion.

IV.

Plaçons-nous sur l'esplanade de la citadelle, à l'endroit même où se trouvait l'urne funéraire transportée cette année dans les jardins de M. Dupalys, juge de paix. De ce point l'œil embrasse le réseau des voies romaines qui traversait Breith. A l'est, la voie qui conduisait à Acetodunum (Ahun), c'est la voie de Gergovie ; au sud, la voie qui conduit à Augustoritum Lemov. (Limoges) passe dans la terre des Masures-de-la-Pouyade où on recueille de belles briques romaines à rebords, de 50 centim., elle passe ensuite au Camp-de-Malouse où on a trouvé un poignard, un fragment de moulin à bras, des bou-

lets de plomb, etc., puis elle se dirige sur le Peu-Chevrier, et Grand-Nuit où, dans les premiers jours de ce mois, M. Bâtier a découvert, au sud-est du camp romain du Petit-Nuit, cinq urnes funéraires en granit.

Premier réceptacle cylindrique. — Hauteur 0^m 40^c, — diamètre 0^m 47^c, — hauteur du tore 0^m 02^c, — largeur du tore 0^m 06^c, — diamètre intérieur de l'urne 0^m 25^c, — profondeur 0^m 21^c.

Deuxième réceptacle parfaitement taillé, cylindrique comme le premier, mais ne présentant point de tore pour s'encastrer avec l'opercule. — Circonférence 1^m 66^c, — hauteur 0^m 45^c, — diamètre de l'urne 0^m 30^c, — profondeur 0^m 22^c.

Les dimensions des trois autres varient entre 2^m 15^c et 1^m 55^c, pour la circonférence; 0^m 45^c et 65^c, pour la hauteur.

La voie aboutit ensuite à Chabane et se dirige sur Limoges, par Laurières, la Jonchère et Ambazac.

A l'ouest, la voie traverse les bois de Macyot et de Bessac; à la hauteur de Peu-la-Pierre, nous avons trouvé la sépulture de toute une famille : l'urne qui occupait le centre était en granit, fermée par un curieux opercule, cylindrique jusqu'à la moitié de sa hauteur et se terminant en pyramide quadrangulaire; sur une des faces se trouve un triglyphe qu'on pourrait regarder comme un M, abréviation de MANIBVS. Les autres urnes étaient en terre rouge ou noire, toutes étaient remplies d'ossements, de cendres et de parfums, nous en avons envoyé une assez grande quantité au musée de Guéret.

La voie traverse ensuite le Reix, campagne de M. Montaudon, membre correspondant de la Société, là se trouvent un camp, des débris de piscine, etc., elle passe ensuite au camp de Martineix, près d'Arnac-la-Poste, descend vers le dolmen de Boëry et traverse, tout près de Saint-Léger-Magnazeix, la voie dessinée dans un assez long parcours par M. de Beaufort; elle se dirige ensuite sur Poitiers, par Lussac, la Trémouille, Mont-Morillon, etc., etc.

La voie du nord qui conduisait à Argentomagus passait à l'Aumône, à Vercillat, où un tumulus fouillé fit trouver de magnifiques armures données par le maire, M. Petit-Mazei-

goux, au préfet de la Creuse (1812). Cette voie laissait sur la gauche le poste gaulois sur la montagne de Châtel-Ard *(Castellum arduum)* et la villa des Auturs, partout sur son passage sont recueillies des briques à rebords, des silex unis dans un bain de ciment, etc., etc.

D'autres embranchements partaient de Breith et conduisaient à diverses villas du voisinage. Des briques romaines, des médailles trouvées à diverses époques à Villars, à la Cherronade, à Marliane, au dolmen de Saint-Priest, aux Fougères où le tracé de la route se montre à l'œil par la couleur du blé semé sur l'ancien emplacement de la voie, etc., etc. On voit dans la plaine des Ribières diverses tombelles peu élevées, mais curieuses à observer par leur disposition.

Espérons que M. de Beaufort complétera ses tracés des voies romaines se rendant à Augustoritum (Limoges) et jettera un jour nouveau sur cette partie encore fort obscure de l'histoire de notre province.

Le peu de mots que nous en disons aujourd'hui suffira, nous le pensons, pour convaincre la *commission historique* que Breith était réellement un grand centre de population et que le chroniqueur de la maison de Rochechouart avait de bonnes raisons pour la désigner par ces seuls mots : *urbs Aquitaniæ*.

Tumulus de Bridiers.

Au milieu du plus vaste et du mieux conservé des camps de notre pays qui ont reçu la dénomination générale de *Camps de César*, s'élèvent deux beaux tumulus. On pourrait difficilement en citer en France de plus remarquables.

On les nomme dans le village, *les Tours*. L'abbé de Malherbaud, mon maître en archéologie, les regardait comme de vastes ossuaires renfermant les dépouilles des combattants gaulois et romains, vaincus et vainqueurs, qui avaient dû en venir aux mains lorsque César marcha d'Avaricum à Gergovie. Le long séjour que cet excellent homme avait fait en Italie donnait un grand poids à son opinion.

M. Mérimée n'eut pas le temps de les visiter ; mais, sur la description que je lui en fis, il les regarda comme des sépultures et m'engagea à y faire, comme à Breith, quelques fouilles pour éclaircir le fait.

Le conseil du savant inspecteur général a été suivi, des recherches, quoique fort superficielles, ont fait rencontrer des urnes en granit dans ces monticules incinérés, de grandes quantités d'ossements, du fer, des briques et des marbres calcinés. Seulement les opercules sont presque tous de forme elliptique et jamais en pyramide, comme dans le cimetière de Breith.

Des officiers d'état-major persistent à ne voir dans ces tumulus que des mottes d'observation placées au centre du camp romain.

M. de Beaufort croit que ces monticules étaient des bases de donjons. L'infatigable archéologue en a dressé un plan fort exact, voici la description qu'il en fait et son opinion sur leur destination.

.... « Ces tumulus ont été regardés comme des retranchements par les uns, comme des tombeaux par les autres, ou comme une élévation faite pour la découverte et l'observation.

» S'il nous était permis d'émettre notre opinion à cet égard nous nous refuserions à admettre aucune de ces trois suppositions :

» 1° Parce que, pour des retranchements, il faut un espace plus développé et des levées moins hautes;

» 2° Parce que, pour une tombelle on ramasse les terres au voisinage en faisant une pente douce vers l'amas, sans y faire de fossé et sans rejeter du dehors au dehors de celui-ci, comme on le remarque dans le cas présent ;

» 3° Parce que, comme l'a fort bien observé M. Fesneau, pour faire un observatoire on ne se donne pas tant de peine à élever une butte artificielle, quand, tout auprès, on rencontre des éminences naturelles plus convenables pour remplir ce but, et on n'en élève pas plusieurs ; aussi, croyons-nous

que ces tumulus ont servi à porter ou étaient destinés à recevoir des donjons primitifs de l'ancienne vicomté de Bridiers, avant la construction du château et de la tour actuels qui, malheureusement, ne tarderont pas à être réduits à l'état de leurs devanciers. Cette opinion, d'ailleurs, s'accorderait assez avec ce qu'on rapporte : que le château premier ayant été renversé, il fut reconstruit, à une autre place dans le voisinage, au XIIme siècle.

.... » En se rapprochant du village de Bridiers, on voit un très-grand tumulus de 18 à 19 mèt. de haut, mais qui était plus élevé avant que, en 1793, son sommet eût été aplani en une plate-forme de 21 mèt. de diamètre, et qu'on eût tracé une rampe ascendante sur sa circonférence qui, à sa base, peut avoir une cinquantaine de mètres de diamètre. Du côté opposé à la ville de Breith, de la base de ce tumulus en naissaient deux autres un peu moins gros et moins élevés, qui ont été en partie abattus et arrondis jusqu'à la hauteur de 6 mèt. au-dessus du fond du fossé qui entoure la masse dont il a fourni les matériaux, et qui a de 10 à 12 mèt. de large, et environ 3 à 4 mèt. de profondeur, à compter du niveau du sol ; car, vers le nord-est, une portion des terres a été rejetée en dehors, et élève beaucoup de ce côté la contrescarpe, qui est peu de chose des autres côtés. Plus à l'ouest, et en dehors du fossé, un autre tumulus se rencontre, dont la hauteur est à peu près celle des deux plus petits, et dont le sommet a aussi été élargi et planté d'arbres comme le grand, pour y recevoir les processions des fêtes de la liberté..

.... » Une éminence conique, à sommet tronqué, de 184 mèt. de circonférence à sa base et de 15 à 16 mèt. de haut, dont le pourtour est planté d'arbres, la plate-forme du sommet irrégulièrement arrondie, *est creusée de cavités dues à la recherche et à l'extraction de pierres mélangées dans la terre, et qui ne s'y trouvent pas naturellement, plusieurs y sont encore visibles. Étaient-elles en murailles ou non? C'est ce que je ne puis pas affirmer. La terre est très-noire et char-*

bonneuse, circonstances qui me font soupçonner une construction d'ancien donjon qui aurait été la proie des flammes.

.... » Au résumé, nous voyons deux excavations irrégulièrement circulaires, chacune d'une centaine de mètres de diamètre, mordant un peu l'une sur l'autre et se communiquant. Au milieu de l'une s'élèvent trois tumulus dont les trois bases étaient contiguës, ou peut-être même communes, formant un massif environné d'un fossé plein d'eau, de près de 2 mèt. de profondeur; dans l'autre, un seul tumulus accompagné, à 10 mèt. de profondeur, d'une levée circulaire entre les deux fossés concentriques, baignant, l'un le pied du monticule et l'autre celui des levées en dedans et en dehors, et communiquant tous ensemble.............................

.... » Toujours est-il que ces tumulus sont fort intéressants. »

Le passage imprimé en italiques dans la description de M. de Beaufort est, à notre avis, la condamnation de son opinion. Un incendie, quelque violent qu'on puisse le supposer, n'eût pas fait disparaître toute trace des fondations des donjons, témoin notre malheureuse Breith.

Il est fâcheux que M. de Beaufort n'ait pas eu le temps de faire soulever les pierres qu'il signale au tumulus de l'ouest, ce sont les opercules des urnes enlevées par les habitants des villages voisins, nous connaissons les maisons où se trouvent ces urnes.

Quelques-uns des opercules ont des ornements fouillés au ciseau sur leur face supérieure, beaucoup ont des excavations destinées à s'emboîter hermétiquement avec les tores des réceptacles, c'étaient les sépultures des officiers; les pierres plus ou moins brutes et les briques communes recouvraient les cendres des soldats.

Nous espérons, du reste, que le problème sera complétement résolu pour le prochain compte rendu de la Société; car, nous ferons retirer les pierres qui n'ont pas encore été examinées.

Quant au second fossé signalé par M. de Beaufort, il pro-

vient, selon nous, des terres qui ont été rejetées sur les sépultures pour les protéger. Ce qui le prouve, c'est qu'au-dessous du niveau de l'escarpe on trouve le terrain primitif que recouvre la *summa crusta*, au-dessus, seulement, commence l'incinération.

L'étude qui précède est moins un travail complet, qu'une espèce de programme proposé à nos confrères, elle ne saurait se présenter plus à propros, au moment où notre Société reprend avec un nouveau zèle ses études archéologiques sur notre province qui ne sera bientôt plus, sous ce rapport, une région presque inconnue du reste de la France.

Insistons surtout auprès de la commission de la rédaction de la *Carte des Gaules*, pour que la cité de Breith ne soit pas omise et qu'elle y figure avec ses antiques dólmens.

9 *juin* 1859.

Yves-J.-J. FESNEAU.

LES DONJONS DE LA MARCHE.

I.

CHAMBORANT.

—

HISTORIQUE.

Que de trésors enfouis au fond des archives de France non encore classées : manuscrits presque effacés qui disputent aux vers ou à une poussière séculaire une existence ignorée, chartes de fondation, de cloîtres aujourd'hui dévastés, d'affranchissements de serfs devenus les bourgeois et les citoyens du XIXme siècle ; contrats de mariage, de rentes nobles féodales, blasons primitifs de vieilles races qui n'ont rien laissé dans la tradition ingrate ou dans une mémoire trop souvent oublieuse ! Quels arcanes indéchiffrables parfois se révèlent à nous dans ces épitaphes mutilées, qui s'en vont s'effacant sous l'outrage des révolutions ; quels poëmes grandioses et touchants que ces belles cathédrales, antiques métropoles romanes, gothiques, ogivales, avec leurs portails sculptés, historiés, pages sublimes de l'Écriture sainte, leçon tantôt sévère de morale inflexible, tantôt doux symbole d'un dogme incontestable ! Quelles graves méditations fait naître le lugubre aspect de ces dolmens aux formes mystérieuses, superstitieux souvenirs des temps écoulés; en un mot, comme le champ de l'archéologie est vaste, il est comme le monde, il est immense comme l'espace ; quelle mine inépuisable d'œuvres fécondes ! Les ruines se sont amoncelées de toute part, et nous-mêmes ne sommes-nous point des ruines ? Car tout chancelle, croule et change autour de nous : hommes, mœurs, institutions, sociétés, rien ne reste debout, rien de stable, rien de nouveau même sous le soleil : *Dieu seul est grand.*

Quelle arène d'observations précieuses, d'inductions savamment combinées, de pensées plus ou moins ingénieuses, de sys-

tèmes plus ou moins philosophiques, l'étude de l'histoire et de la renommée peut offrir au consciencieux écrivain, voulant se consacrer à cette mission vraiment généreuse, profondément utile! Le moindre sillon, le plus petit débris recèle son historien, son poëme à venir. Depuis 1789, la noblesse française dépouillée de ses antiques priviléges, de sa grandeur, de ses biens, de sa prédominance naturelle, martyrisée par l'échafaud, décimée par l'exil et la proscription, dort dans son tombeau séculaire, trois fois scellé. A nous, citoyen d'une belle et noble patrie, de cette sainte et malheureuse Irlande, la fille de la mémoire, acharnée à ses traditions, où l'aristocratie de naissance vraie ou fausse, étrangère ou indigène jouit encore de toute la plénitude de sa puissance sociale et de toute l'énergie de son pouvoir héréditaire, à nous étranger il sera peut-être permis de jeter quelques fleurs passagères sur ce glorieux sépulcre, un mot de plaintif regret sur ces splendeurs à jamais effacées. Les fleurs se dessècheront, le souvenir du passant, qui laissera tomber sur ces mélancoliques débris un hommage fugitif mais sincère, s'évanouira comme un rêve, mais le tombeau des antiques races restera dûment et éternellement clos; personne ne viendra plus réveiller ce Lazare blasonné qui dort depuis si longtemps; car de nombreux siècles semblent s'être écoulés depuis l'ouragan d'il y a soixante ans. Paix donc à ce qui n'est plus, paix à la mémoire de nos généreux devanciers.

Maison de Chamborant (1), *seigneurs de Droux, de la Clavière, d'Orcennes, provinces de la Marche et du Berry.*

Ce fut une belle et noble race d'où est sorti l'illustre chevalier d'Agnadel. Remontant par documents irrécusables jusqu'au XIme siècle, elle paraît pour la première fois sur la

(1) L'Hermite-Soulier, *Nobiliaire de la Touraine.* — Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles de l'ancienne province du Poitou*, tome I, 588. — La Chesnaye-Desbois, d'Hozier, etc., etc. — Abbé Joseph Nadaud, curé de Saint-Léger-la-Montagne et Teyjat (diocèse de Limoges), *OEuvres manu-*

scène du monde en se montrant pieuse bienfaitrice du monastère de Saint-Barthélemi de Bénévent, sainte fondation du chanoine Aubert de Limoges, dans le lieu anciennement nommé Ségundelas (1). Ses alliances furent illustres, ses possessions étendues. En 1422, Foucauld de Chamborant, aïeul de Guyot, s'intitulait chevalier, seigneur de Chamborant (près de Mont-Morillon, en Poitou) (2), de Droux, de la Clàvière, de Vaucelles et d'Orcenne, dans la baronnie de Châteauroux. Les terres de Montchevrier, de Courtaillet, de Neuvy-Saint-Sépulcre, en Berry, de l'Aumône, de Saint-Priest-le-Betoux, petite commune entre Châteauponsat et Magnac (3), de la Vrillière, de Noyer, paroisse de Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne), de Charsaigne, de Dompierre, de Villemandeur, de la baronnie d'Annebec, en Normandie, etc, etc., accroissaient les domaines héréditaires de sa maison. Le lion noir, au fond d'or (4), de ses armes, faisait croire à quelques généalogistes romanciers, qu'un prétendu Arnulphe, fils puîné du comte de Flandre, seigneur d'Alost et de *Chamborenth*, d'où le nom Chamborant, fut la tige commune de leur illustration.

scrites, 1775. — Item, Pierre Robert, lieutenant-général du Dorat, 1611, manuscrit conservé par monseigneur Berthaud, évêque de Tulle. — *Preuves nobiliaires de XII quartiers nobles en faveur de messire Hector-Olivier de Saint-Georges, abbé de Souillac, pour être reçu chanoine, comte de Lyon*, 1780.

(1) « Aubertus canonicus lemovicensis, qui soli deo dicare desiderans in manso, quodam parochiæ de Salniaco, Segundelas nuncupato ecclesiam in honorem beatæ Mariæ Magdalenæ, annuente lemovicensi capitulo ædificaverat, monasterium ibidem Sancto-Bartholomæo sacrum, anno 1028, condidit, et locum ipsum Beneventum deinceps appellari mandavit. »

(*Breviarium lemovicense, pars æstiva*, 1781.)

(2) Commune du canton du Grand-Bourg (Creuse).

(3) Haute-Vienne.

(4) Les comtes de Flandre portaient *d'or, au lion rampant de sable, armé et lampassé de gueules*, exactement comme les Chamborant, qui avaient deux dragons ailés pour supports. Cet écu se voit encore aujourd'hui au mur intérieur du nord de la tour carrée de Chamborant.

Maupertuis (1356) où tant de vaillants cœurs, aussi bien sous la bannière des blanches fleurs de lis que sous le léopard britannique, ont mordu la poussière, a recueilli le dernier soupir d'un chevalier Imbert de Chamborant (1), mort comme maints autres qui ont fait de cette fameuse journée une nécropole de l'histoire.

Un des siens s'était pieusement croisé en 1096 (2) : aucun genre d'illustration n'a manqué à cette glorieuse lignée. Race de soldats, elle a amplement justifié sa fière devise : *Oncque ne failli*. Ces traditions ont été noblement conservées par les hussards de Chamborant. Chaque soldat de ce beau régiment semblait se donner la mission, sous le premier empire, de faire revivre les hauts faits de la chevalerie française ; vienne l'occasion et leurs successeurs seront dignes des vainqueurs d'Austerlitz.

La grosse et belle tour de Chamborant et le château attenant, furent bâtis par des chevaliers de cette noble maison. La terre de Chamborant était possédée en 1529, par messire Brangon de Chamborant, chevalier, seigneur de Chamborant, de Mathesanges et d'Orsennes (3), qu'il avoue tenir noblement en foi et hommage lige, de noble, puissant et magnifique seigneur messire Jean de la Barre, chevalier, seigneur de la Barre, de Villemartin, du Parc, les Plessis-les-Tours, comte d'Estampes, vicomte de Bridiers (4), baron de Ve-

(1) Les tours de Chamborant, Bridiers, Cros, Chabanne, Monteautre, tombèrent au pouvoir des Anglais après cette bataille, la Souterraine résista et ne leur fut cédée qu'au traité de Bretigny.

(2) Humbert de Laia, fils d'une Chamborant, sœur de Pierre de Chamborant, insigne bienfaiteur de l'abbaye de Bénévent ; il combattait aux côtés de son vicomte, Abel de Bridiers.

(3) Le château de Chamborant avec toute juridiction haute, *mère* et *mixte*, *impère* dudit château, de l'Hébergement, de Mathesanges et autres lieux.

(4) Les restes imposants de la tour de Bridiers, près de la Souterraine, font encore l'admiration des voyageurs. M. de Beaufort prépare un travail sur ce célèbre donjon ; nous nous rencontrerons sur ce terrain.

retz (1), conseiller, chambellan ordinaire du roi, premier gentilhomme de sa chambre et prévôt de Bridiers (2).

Sa fille, Souveraine, épouse de noble Philippe Chauvet, seigneur de la Villatte, lui apporte en dot cette terre patronimique qui, le 19 mars 1560, appartenait à Antoine Faucon, célèbre poëte, mais dont les vers sont restés inconnus. (*Biographie limousine,* page 242.) En 1566, deux gentilshommes napolitains, Cæsar et Fabien de Moras, fils d'un même père, récemment émigrés en France, achètent cette terre, dans les mains des descendants desquels elle est restée jusqu'au moment de la révolution. Le rôle de taxe et d'imposition des manants et habitants de Chamborant est encore conservé et commençait ainsi :

» C'est la talhe par moy, Brangon de Chamborant, chevallier, seigneur du dict lieu, d'Orcène et du Pyn, imposée

(1) Véretz, baronnie de la Touraine, à trois lieues sud de Tours, appartenait en 1527 à Jean de la Barre, prévôt de Paris, dont la fille Marguerite l'a porté dans la maison de Courtenay. Le célèbre abbé de Rancé, réformateur de la trappe, était seigneur de cette terre, vendue en 1660 à la famille d'Effiat pour trois cent mille livres.

(2) La vicomté de Bridiers, une des quatre vicomtés du comté de Poitou, étendait sa juridiction sur quatre baronnies dont Chamborant était la première. Après la première croisade, un chevalier de Bridiers resta en Provence avec le nom de Bridiers-la-Gartempe, il portait *d'azur, une losange d'argent au centre de l'écu, et trois étoiles d'or, deux en chef et une en pointe.*

Bridiers-Nouzerine resté au donjon de Bridiers portait *d'or à la bande de gueules.* Une vicomtesse de Bridiers a été reine d'Espagne. — Les commandeurs Matelain et Jean de Bridiers furent blessés au siége de Rhodes, en 1480. — La terre de Bridiers a successivement passé dans les maisons de Rochechouart, Mortemart, Montaigü, Naillac-Cessac, de Brosse, etc. — La tour fut livrée par un traître, en 1356, aux Anglais; plus tard, il reçut le châtiment qu'il méritait, on voit encore des restes du tableau rappelant son supplice, au mur encore debout de la salle de justice (petite tour de l'est). — Plusieurs propriétaires de la Souterraine ont acheté les restes de cet illustre château pour en arrêter l'entière destruction ; ce qui n'empêche pas que le premier venu y va chercher les matériaux à sa convenance.

et esgallée sur mes hommes, manans, du dict lieu de Chamborant, à cause et pour raison de ma chevallerie, par la forme et manière qui s'en suyt, le XXVIIIme jour du moys d'octobre, l'an mil cinq cent et dix. — Premièrement sur la Marguerite Mognaude, etc., cinquante-six sols, item sur Pierre Tixier, etc. — En foy de vérité desquelles choses nous avons signé ces présents articles et faitc signer nostre greffier, soubz escriptz. Si donnons en mandement à nostre sergent de nous faire joyr des dictes sommes sur nos dicts hommes par toutes voyes deues et raisonnables.

» Signé : Chamborant.

» Et plus bas;

» Par commandement de mon dict seigneur : Du Breuil. »

La terre de la Clavière était une seigneurie appartenant à la maison des Forges (portant pour armes : *échiqueté d'argent et de gueules*), descendue par héritage en celle de Chamborant à l'époque de l'alliance de Pierre, seigneur de Chamborant, vivant en 1367, avec Margarite de Forges, issue de noble Guillaume de Forges, damoiseau, époux de Philippa de Droux; car, le vingt-sixième novembre de cette même année, en échange de ce qu'il possédait aux paroisses d'Orsennes et de Châtillon, au diocèse de Bourges, il recevait de sa femme « les maisons, terres cultes et non cultes, prés et pacages, étangs, pêcheries, bois, garennes, eaux, hommes, cens, rentes, droits, devoirs et hommages, et tout ce qu'elle possédait, tant de la succession de ses parents qu'autrement, dans la paroisse de Droux (Drolio), châtellenie de Magnac, du ressort du Dorat, du diocèse de Limoges, outre ses grands étangs de Vauzelles et de la Lande, dans la châtellenie de la Motte, ressort d'Issoudun (1). »

(1) « Videlicet domos, terras cultas et incultas, prata, pascua, stagna, piscarias, nemora, garenas, aquas, ripperias, homines, census, reditus, juraque ac deveria et homagia et alia omnia quæ habet, tam ex successionibus parentum suorum quàm aliis in parrochiâ de Drolio castellaniæ de Magnaco et ressorti Dauratensis, diocesis lemovicensis, item magna stagna sua de Vauzelles et de Landiâ, castellaniæ de Motâ et ressorti d'Exolduno. »

L'an 1436, noble et puissant homme, messire Jean de Menou, chevalier, seigneur de la Ferté, proche Yssoudun, s'étant marié avec Jacquette de Chamborant, recevait en dot « la terre de Vaucelles avec toutes ses appartenances situées entre les fins et limites de la baronnie de Châteauroux, soit des maisons, cases, vergers, toutes terres cultivées et non cultivées, prés, pacages, bois, garennes, étangs, hommes et femmes de condition serve, cens, rentes, revenus, droits, profits et émoluments de même, tels que le seigneur Foucauld les possède actuellement dans la paroisse de la ville d'Arthon, etc. (mot effacé), de Sainte-Maure et de Boussay (1). »

Ce n'était pas seulement avec la vieille maison de Menou, portant un écu des croisés, *de gueules à la bande d'or*, que les Chamborant se sont unis; d'autres illustres familles, de fameuse lignée, ont brigué l'honneur de leur éclatante alliance :

Pot de Piégu, — Pierre-Buffière, — Chauvet, — Reillac, — Rasèz, — Robert de Villemartin, par lesquels ils ont eu la baronnie de Font-Buffaut, — de Vaux de Villevert, — de Châteauvieux, par lesquels ils ont hérité de la terre et château de Villevert, près Confolens, vieil édifice aujourd'hui restauré sur le plan de l'architecte Visconti et par le zèle pieux de M. le comte de Chamborant, son propriétaire actuel, — Dupin, — Faucon, — Couhé-Lusignan, — Lacelle, — de James, — de Bony, etc., etc.

Quelques héritiers de finance ont porté leurs richesses, nouvellement acquises, à cette vieille race féodale remontant jusqu'au berceau de la monarchie française.

(1) « Sita intrà fines et metas baronniæ de castro Rodulpho, sivè sint domus, casalia, viridaria, universæ terræ cultæ et non cultæ, prata, pascua, nemora, garena, stagna, homines et feminæ servi et servæ conditionis, census, reddi-tus, proventus, jura, commoda et emolumenta ejusdem, sicut idem dominus Fulcaudus tenet de presenti, existentes in parrochiâ de villâ de Arthonio, de (mot effacé), Sancti-Mauri et de Boessiis. »

(Généal. Chamborant. Acte original.)

Le 6 juillet 1686, Marie-Anne de Légalis (1), fille du président trésorier des finances à la généralité de Poitiers et de Marie de Serland, épousa Pierre de Chamborant, écuyer, seigneur de Droux, mort en 1710, huitième degré, branche aînée de Droux.

Le 28 mai 1639, demoiselle Marie Phellippes, fille de noble homme Fiacre Phellippes, écuyer, conseiller du roi, trésorier de France et général de finances en la généralité de Soissons, fut l'épouse d'Etienne de Chamborant, seigneur de la Clavière, d'Aiguzon, acquis en 1644, de Laviz, de Puilaurent, paroisse de Saint-Georges-les-Landes, dernière commune limitrophe de la Haute-Vienne, mestre de camp, conseiller du roi, gouverneur de Phillisbourg, mort après avoir eu quatorze enfants de sa femme.

On nous saura gré de transcrire ici un document d'incontestable authenticité, trouvé non loin du château de Thouron, concernant l'état des personnes au commencement du XVme siècle, le dur siècle où la France devait, au prix des plus indicibles douleurs, en sacrifiant le sang le plus précieux de ses nobles veines, conserver cependant le droit insigne de s'appeler encore, comme au temps de saint Rémy, la nation très-chrétienne, fille aînée de l'église universelle. On sait comment elle accomplit aujourd'hui cette mission sacrée pour laquelle, disent quelques-uns, cette nation, vraiment sacerdotale et prédestinée, a été appelée de tout temps.

C'est un titre de la maison de Chamborant de Droux, famille chevaleresque, dont le nom a emprunté toute son illustration aux armes.

Le voici :

« Rôle de la taille imposée par messire Guy de Chamborant, chevalier, seigneur de Droux et de la Clavière, sur les hommes

(1) Armes de Légalis : *d'azur, à l'aigle d'argent, ayant sur l'estomac les lettres A. S. E. V. I. P., d'or.* Singulier blason. — Celui de Phelippes est *d'argent, au chevron de gueules, chargé en pointe d'un croissant d'argent et accompagné de trois glands et olives tigés de sinople, chaque gland et olive liés ensemble, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

serfs et francs de la seigneurie de la Clavière, sise au comté de la Marche. La dite imposition faite en vertu de son droit d'imposer; acquis par sa chevalerie et victoire sur les Vénitiens (1).

» Signé : Chamborant, Girgue et Fauconnier.

» Le 12 avril 1510.

» S'en suyt le rôle de la talhe imposée par messire Guy de Chamborant, chevallier, seigneur de Drocz (Droux) et de la Clavière, sise au haut pays de la Marche, pour raison de ce qu'il a esté fait chevallier par le roy, nostre seigneur, Loys douzième de ce nom, à la journée et victoire qu'il a heue, ceste présente année, contre les Vénissiens, qui est un des *quatre cas, esquelz par la coustume du pays et comté de la Marche, on puist imposer talhe sur les hommes, serfz et francs.*

» Et premièrement :

	l	s	d
Micheau, de la Guingue.		xxxv	
Jacquet Bardon.		xxxv	
Laurent Bardon.		xx	
Guillot Myniot.		xv	
Benoist Myniot.		x	
François, de Puysmailhoux.		xx	
Clément Pinard, de la Maison-Soulhe.		c	
Bernard, de Vitract.		c	
Jehan, de l'Age-Vielle.		c	
Micheau, de Guenilhon.		xxx	
Guillaume, de Guenilhon.		xx	
Denys Valentin.		xx	
Micheau Rabelot.		xx	
Les hoirs feu Peir, de Guenilhon.		xv	

(1) Bataille d'Agnadel, dans laquelle Louis XII détruisit l'armée vénitienne, sur l'Adda. Guy de Chamborant contribua puissamment par sa brillante valeur à l'entière déroute des ennemis.

	l	s	d
Collin, de Puychemin.		xc	
Jacquet, de Fontperine.		c	
Denys-Thomas, de l'Age-Grasset.		cv	
Guillaume Bassinet.	v		
Antoine Bassinet, son frère.		x	
Perraud, de Lascoutz, dit Regnard.		xx	
Jehan, dudict lieu.		xx	
Jehan Cadeau, le jeune.		xxxv	
Jehan, de Lascoutz, dict Regnard.		c	
Guillaume, de la Norillière.		xxx	
Blaise, dudict lieu.		xxx	
Huguet, de la Norillière.		lxx	
Jehan, de Bors.		l	
Guillaume, de Bors.		l	
Peir, de Bors, pour luy et Françoyse.		l	
Pasquet Neraud.		lxx	
Antoine, de la Feste, dit Ruguet.		xxxv	
La Jehanne, fille de Thomas.		xv	
Mathurin Dehbugeistz.		xxx	
Denys Cedelle.		xx	
Peir, de la Feste.		x	
Thomas, de la Feste.		xxx	
Marsault, de la Feste.		xxx	
Jehan, de la Feste-de-Cheroux, pour luy et pour Micheau, son oncle.	v		
Denys Macé.		xxv	
Jehan, de la Morillière.		xx	
Loys Guyot.		xx	
Denys Guyot.		x	
Peir Guyot.		x	
Denys Poteu.		xxx	
Peir, de Messan, dict Baugo.		lxx	
François Banclière.		xx	
Huget, de May.		vij	v
Mathurin, de Messant.		xxxv	
Loys, de la Baronnière.		lx	

Mathurin, de la Baronnière. l lxx s d
Micheau Aubeslé. xl
Les habitants d'Aubepierre, paroisse de Double. xxiij
Les hoirs de Lascoutz-Penot. vj

» Les quelz dessus nommés mes hommes en suivante la dicte coutume du pays, ay imposés aux sommes dessus susdictes par protestation, que si en ay imposé aucun à somme qui soit excessive ou déraisonnable, de en ester à l'ordonnance de tout bon juge ou la réduire à esgalité, en tesmoing desquelles choses, ay signé ces présentes de mon seing manuel et faict signer aux notaires, soubz escriptz, à ma requête le douzième jour d'avril, l'an mil cinq cent et dix.

» Signé : Chamborant.
» Signé avec paraphe : Girgue, Fauconnier, notaires.
» Signé à la requeste du dit escuyer. »

Singulier document, où les noms, aujourd'hui et alors obscurs, de quelques cultivateurs des XVme et XVIme siècle nous sont parvenus, après trois cent quarante-neuf ans de distance. Le montant de la taxe était, de notre monnaie, de deux mille soixante francs, en tenant compte de la substitution que fit Louis XII des testons aux gros tournois de cinquante-huit au marc. Ces testons étaient à la taille de vingt-cinq et demi au marc, et avec une valeur de dix sous; les testons cessèrent en 1575, alors qu'ils valaient quatorze sous six deniers. Nous possédons un de ces testons.

Haut et puissant Guy ou Guyot de Chamborant, seigneur de Droux et de la Clavière, fils de Jacques de Chamborant et de Marguerite Chauvet sa femme, d'une illustre famille de Nantiat, originaire de Bellac (1), dans la Basse-Marche, s'étant

(1) Chauvet, seigneur de Frédaigue et de Nantiat (Haute-Vienne), est une ancienne famille, aujourd'hui éteinte. Quelques merlettes à demi effacées par la trace de nombreuses générations, dans la chapelle du cimetière de Thouron, peuvent apprendre qu'une dame de cette maison s'est unie à un seigneur de Thouron (Faucon), terre dont les titres remonteraient jusqu'à la seconde

marié, en 1491, avec une fille de la maison de Salignac, en Limousin et en Périgord (qui devait donner un jour à l'église et à la France la sainte et admirable figure de l'archevêque de Cambrai), le 17 mars 1510, fait hommage à Anne de France, duchesse de Bourbonnais et de l'Auvergne, pour sa terre et seigneurie de la Clavière, mouvant du château et châtellenie de Crozant. Le 10 avril suivant, a eu lieu l'imposition qui précède. Mort onze années après, sa veuve, par laquelle il a laissé six enfants, dont est sortie la branche de Droux, représentée, en 1859, par M. le comte de Chamborant, général d'artillerie au service de la Russie, et celle de la Clavière, aujourd'hui éteinte, transige avec messire Jean de Momard, écuyer, seigneur de Villefavard, au sujet du lieu de Soumagne, paroisse de Droux située dans la châtellenie de Magnac, en 1739 duché-pairie de la maison de Montmorency.

Château de Thouron, juin 1859.

NAPOLÉON BONAPARTE WYSE.

Dans le prochain compte rendu, nous donnerons la monographie de la tour de Chamborant, nous comparerons son mode de construction, sa position stratégique avec les donjons de Bridiers, de Saint-Germain et de Crozant. Nous croyons que ces aperçus héraldiques et archéologiques ne seront point sans intérêt et sans utilité pour l'histoire de la Marche.

moitié du XIIIme siècle (Nadaud. Mss.) Une autre branche des Chauvet, seigneur de la Villatte et Sampenac, maintenant Sannat, commune de Saint-Janien-des-Combes, est actuellement représentée par M. le marquis de Roffignac, chef d'une des plus illustres races de ces pays, comme chacun sait. (Armes de Chauvet : *d'argent à quatre fasces de gueules, accompagnées de neuf merlettes du même, posées* 3, 2, 2 *et* 2.) Nantiat se trouve mentionné dans un titre de 1245.

« Universis et noveritis, quod Radulphus de Fundom, miles, recognovit se vendidisse Foncherio, tunc temporis pistanciaro monasterii Sancti-Martialis, quidquid juris, habebat in medietate mansi de Monsigo, sito in finibus parœchiarum, Sancti-Symphoriani et de Nantiac. »

(*Généal. Chamborant*, p. 8.)

LISTE

DES CHATEAUX DE LA MARCHE

AVANT LA RÉVOLUTION DE 1789.

(Département de la Creuse et arrondissement de Bellac.)

Embarrassé souvent pour déterminer la situation des fiefs indiqués dans le *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges*, que nous éditons, il nous a paru utile de former avec les notes recueillies par l'abbé Legros sur chaque paroisse du diocèse (ces deux registres portent le nom de *Pouillé*), une liste des châteaux de la Marche et du Limousin. Legros avait utilisé des mémoires fournis en 1770 par l'abbé Morin.

M. Pierre de Cessac a eu l'obligeance de nous donner des notes; nous avons ajouté nous-même tout ce qui était parvenu à notre connaissance, et comme Legros indiquait pour chaque paroisse l'archiprêtré dont elle relevait, nous avons tenu à maintenir ces divisions, d'autant plus que les noms des archiprêtrés de la Marche (Anzême qui comprenait quarante-deux paroisses, Aubusson quarante-neuf, Bénévent quatre-vingt-une, Chirouze cinquante-sept, Combrailles quatre-vingt-onze et Rancon soixante-quinze), sont presque tous, depuis le commencement de ce siècle, des noms obscurs. La nouvelle division ecclésiastique du territoire du diocèse de Limoges, introduite en 1853, donne le titre d'archiprêtré à la cure de chaque arrondissement. Nous n'osons pas affirmer que notre liste ainsi faite soit encore complète; nous serons heureux de voir signaler les oublis dus à notre ignorance.

Ahun, dans l'archiprêtré de Combrailles, château fort ancien nommé *Castrum agedunum,* avec une châtellenie dite du Château-Rocher-d'Ahun. (*Inventaire des titres des célestins des Ternes*, page 179.) Détruit.

Arfeuille, dans l'ancienne paroisse de Beaumont-de-Felletin,

archiprêtré d'Aubusson. En 1481 Pierre de Bourbon, comte de la Marche, avait autorisé Antoine Morin d'Arfeuille à faire à son château des fossés, pont-levis et autres fortifications. (*Histoire de la Marche,* tome II.) Le château actuel a un aspect assez moderne.

Ars ou *Arcs (de arcubus)*, dans la paroisse de ce nom et dans l'ancien archiprêtré de Combrailles. Châtellenie en 1402 d'après l'*Inventaire des titres des célestins des Ternes*, page 51.

Aubepeyre, paroisse de Saint-Yriex-la-Montagne, dans l'archiprêtré d'Aubusson. En 1770 il appartenait à M. Garat de la Villeneuve, seigneur de la paroisse, qui y résidait.

Aubis, paroisse de Nouic, de l'ancien archiprêtré de Saint-Junien (en Limousin), aujourd'hui de celui de Bellac. Il est rentré en 1830 dans la branche aînée de la famille des Moutiers par la mort de Réné des Moutiers-Mérinville, évêque, d'abord de Dijon, puis de Chambéry et dernier descendant d'une branche qui s'était séparée en 1611.

Aubusson, ancien château fort, sur une éminence qui domine la ville. En 1626 Richelieu le fit démolir de façon à ce qu'il ne put inquiéter l'autorité royale. Cet arrêt eut son exécution en 1632.

Bagnac, paroisse de Saint-Bonnet-la-Marche, ancien archiprêtré de Saint-Junien, aujourd'hui de Bellac. Il appartient encore à la famille Saint-Martin de Bagnac.

Banizette, paroisse de la Nouaille, archiprêtré d'Aubusson. Il appartenait en 1770 à M. de la Pivardière, qui habitait la Chassagne, paroisse de Saint-Quentin, près Felletin.

Barmont, avec titre de baronnie, paroisse de Mautes, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson. Il appartenait à la famille de la Roche-Aymon. Les ruines se voient encore sur le pic le plus élevé de la paroisse de Mautes.

Bazeline, paroisse de Saint-Chabrais, ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui d'Aubusson.

Beaufort, paroisse de Malereix, dans l'ancien archiprêtré de Chirouze, aujourd'hui d'Aubusson. En 1770 il appartenait à M. de Ribeaux.

Beaumont, paroisse de Chéniers, ancien archiprêtré d'Anzême, aujourd'hui de Guéret.

Beauperche, paroisse de Domérot, ancien archiprêtré de Combrailles. En 1770 il appartenait à M. de Laboreys.

Beauregard, paroisse de Saint-Priest, près Bonlieu, ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui d'Aubusson. En 1770 il appartenait au marquis de Lentilhac, qui y habitait.

Beauvais, paroisse de Saint-Amand-Jartoudeix, dans l'ancien archiprêtré de Bénévent, aujourd'hui de Bourganeuf. En 1770 il appartenait à M. Garat de Nedde, aujourd'hui il appartient à M. Édouard Vergne. Il était dans l'enclave formée par le Poitou, entre la Marche et le Limousin.

Beauvais, paroisse de Bonnat-les-Églises, ancien archiprêtré d'Anzême, aujourd'hui de Guéret. Il appartenait en 1770 à Mme la baronne de Saint-Julien.

Bellefaye, ancienne paroisse du même nom *(bella fagia)*, ancien archiprêtré de Combrailles. En 1770 il appartenait à M. de Caze, fermier général.

Berré, paroisse de Blon, de l'ancien archiprêtré de Saint-Junien, aujourd'hui de celui de Bellac, à M. de Berré.

Bétête, dans le bourg de ce nom, ancien archiprêtré d'Anzême, aujourd'hui de Boussac. Cette maison seigneuriale appartenait à la baronne de Saint-Julien.

Boislamy, paroisse du Moutier-Malcard, ancien archiprêtré d'Anzême, aujourd'hui de Guéret. En 1770 il appartenait à M. Tourniol du Rateau. On voit encore aujourd'hui la grande tour ronde où fut enfermé Zizim.

Bordesoule, dans la paroisse de Saint-Quentin, près Felletin, archiprêtré d'Aubusson. En 1770 il appartenait à M. Musnier de Laubard, qui habitait Felletin. Le château est détruit et la

terre appartient à M. Théophile de Montbas, qui habite Felletin.

Boucherouze, ancienne paroisse de Leyrat, annexe de Saint-Pierre-le-Bost, ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de Boussac.

Boulinard, paroisse de Droux, de l'ancien archiprêtré de Rancon, aujourd'hui de celui de Bellac. A la famille de Boulinard, qui l'habitait au commencement de ce siècle, aujour-d'hui à Mme......, née Aventurier.

Bourganeuf, chef-lieu d'une enclave que le Poitou formait entre la Marche et le Limousin. Il appartenait aux chevaliers de Malte, et Pierre d'Aubusson, grand maître de Rhodes, y fit conduire Zizim, fils de Mahomet II et frère de Bajazet. La tour que ce prince occupa, ou suivant d'autres fit bâtir, s'appelle encore tour de Zizim et sert de prison.

Boussac (bossacum castrum), dans la ville du même nom, ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui dans le chef-lieu de l'archiprêtré de ce nom. En 1770 il appartenait au marquis de Carbonnières. Il sert aujourd'hui de sous-préfecture.

Bridier, paroisse de la Souterraine, dans l'ancien archiprêtré de Rancon, aujourd'hui de Guéret. En 1770 il appartenait au vicomte de Rochechouart et n'était pas habité. Il est actuellement en ruines.

Brousse, dans l'ancienne paroisse de ce nom, archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui d'Aubusson. En 1770 il appartenait à M. de Vauchaussade, de Boussac.

Busseroles, paroisse de Bussières-Poitevine,.... aujourd'hui archiprêtré de Bellac. D'après les manuscrits de Robert du Dorat, au mois d'octobre 1605, le roi Henri IV se rendant à Limoges, accompagné de deux ou trois cents gentilshommes parmi lesquels on distinguait le duc d'Épernon, gouverneur du Limousin, les sieurs de Roquelaure et de Créqui, MM. les princes de Soissons, de Joinville, d'Éguillon, de Montbazon,

les sieurs de Lescure, de Rosny, de Foutrailles et autres, étant arrivé à Bussières-Poitevine, dîna au château de Busseroles. « Après dîner il se fit une grande éclipse de soleil, l'une des plus grandes que l'on eut jamais vues. Le roi se fit porter dans une chambre haute de la grosse tour où il avait dîné, un fagot de paille de froment ou de seigle, se coucha dessus et y dormit quelque temps, ayant fait mettre la dicte paille au milieu de la dicte chambre. D'illec fut à Bellac coucher. » (Voyez mon *Histoire de Bellac*, pages 51-52.)

Buxerolles, paroisse de la Serre, dans l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui d'Aubusson. En 1770 il appartenait au comte de Durat, seigneur de la paroisse.

Chamborant, dans le bourg du même nom, ancien archiprêtré de Bénévent, aujourd'hui de Guéret.

Champagnac, dans le bourg du même nom, ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui d'Aubusson. En 1770 il appartenait à Mme veuve Henri de Lestranges, née de Ligondez. — Jean Marie de Saint-Julien, écuyer, 1669-84.

Chanon, paroisse de Toul-Sainte-Croix, ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de Boussac. En 1770 il appartenait à M. de Montagnac, écuyer, ancien garde du corps.

Charredon, paroisse des Mars, ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui d'Aubusson. Il appartenait à Mme Marie de Sainte-Hermine d'Argeville, qui ne l'habitait pas.

Charrières, ancienne paroisse de ce nom, unie à Saint-Maureil, ancien archiprêtré d'Aubusson, aujourd'hui de Bourganeuf. Il était situé dans l'enclave formée par le Poitou, entre la Marche et le Limousin.

Châtain, paroisse d'Arfeuille-Châtain, ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui d'Aubusson. Il appartenait à la famille de Bonneval. Messire Jean-Louis de Loubens de Verdalle l'acheta vers 1770. Il appartenait dans le principe à la famille Troulhart de Montvert (1444), plus tard (1488), par alliance, à la famille de Bonneval.

Château-Bodeau, paroisse de Rougnac, ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui d'Aubusson. En 1770 il appartenait à messire François de Ligondez, seigneur du lieu et de la paroisse.

Châteaubrun, paroisse de Nouic, de l'ancien archiprêtré de Saint-Junien, aujourd'hui de celui de Bellac. En 1608 il passa dans la famille des Montiers, par alliance avec Mlle de Lhotisquier.

Château-Dompierre, paroisse de Dompierre (Basse-Marche), ancien archiprêtré de Rancon, aujourd'hui de Bellac (Haute-Vienne). En 1770 il appartenait à M. Pouthe de Nieul, colonel du régiment de Foix.

Châteauvert, paroisse de Saint-Martial-le-Vieux, dans l'ancien archiprêtré de Chirouze, aujourd'hui d'Aubusson. En 1770 il était habité par le propriétaire, M. Marc-Antoine marquis d'Ussel. Il appartient encore à la famille d'Ussel.

Châtelus, paroisse de Saint-Pierre-de-Châtelus, ancien archiprêtré d'Anzême, aujourd'hui de Boussac. En 1770 il appartenait à M. de la Roche-Aymon.

Châtelus-le-Marcheix, dans le bourg de ce nom, de l'enclave formée chez nous par le Poitou, ancien archiprêtré de Bénévent, aujourd'hui de Bourganeuf. En 1772 il était en ruines et appartenait à M. Yriex Dalesme de Salvanet.

Châtillon, paroisse de Saint-Léger-Bridereix, dans l'ancien archiprêtré de Rancon, aujourd'hui de Guéret.

Compreignac, dans le bourg de ce même nom, dans l'ancien archiprêtré de....., aujourd'hui de celui de Bellac. Par arrêt du grand conseil, du 26 septembre 1667, ce château dut être démoli et rasé, les bois qui en dépendaient furent coupés à hauteur d'homme et la justice seigneuriale unie à celle du roi, parce que Pierre Benoît, seigneur du lieu et conseiller au parlement de Bordeaux, avait, par rébellion envers les troupes du roi et les officiers de justice, imposé de son autorité privée levées de deniers sur les sujets du roi, fait chartes

privées et retenu des hommes libres prisonniers dans le château de Compreignac; y retirant des criminels, exigeant par force et violence des reconnaissances des habitants de Compreignac, des corvées, charrois et autres servitudes et redevances. Ce Benoît, qui appartenait à une honorable famille, mourut en prison à Paris, en 1677, son fils Mathieu réhabilita le nom. Le château appartient à M. Martin de Compreignac, qui l'habite.

Confoland, paroisse du Moutier-Rauzeille, dans l'archiprêtré d'Aubusson. En 1770 il appartenait au marquis de Gimel, qui résidait à Saint-Jean-de-la-Cour-d'Aubusson.

Confolent, paroisse de Saint-Pardoux-le-Vieux, dans l'ancien archiprêtré de Chirouze (aujourd'hui Corrèze, canton d'Ussel). En 1770 il appartenait au comte de Brosses, qui résidait à Paris.

Crozant, paroisse de ce nom, aujourd'hui dans l'archiprêtré de Guéret. Ce sont les ruines les plus imposantes de la Marche. On ignore son origine. Charlemagne, Louis le Pieux et Henri IV l'ont visité, et plusieurs comtes de la Marche l'habitèrent temporairement. Les Normands l'attaquèrent dit-on en vain, les Cottereaux n'osèrent en approcher, et, pendant son séjour à Bourges, Charles VII fit réparer une partie de ses murailles. Comme la famille Foucaud de Saint-Germain-Beaupré défendait le protestantisme dans la Marche en 1588, les huguenots mis en déroute s'y réfugièrent. Par ordonnance de juillet 1626, Richelieu fit démanteler Crozant, le temps a fait le reste.

Desmaisons, paroisse de Toul-Sainte-Croix, ancien archiprêtré de Combrailles. En 1770 il appartenait à M. Felder.

Dompierre, dans le bourg de ce nom, ancien archiprêtré de Rancon, aujourd'hui de Bellac (Haute-Vienne). En 1772 il appartenait à la famille Pouthe.

Droux, dans le bourg du même nom, ancien archiprêtré de Rancon, aujourd'hui de Bellac. Un débris de ce château

sert aujourd'hui de presbytère. Il appartenait à la famille de Chamborant.

Dun, dans la ville de Dun-le-Palleteau, ancien archiprêtré de Bénévent, aujourd'hui de Guéret.

Étansanne, paroisse de Saint-Chabrais, dans l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui d'Aubusson. En 1770 il appartenait à M. Silvain-Gabriel-Nicolas de Montagnac.

Flayat, dans le bourg de ce nom, de l'ancien archiprêtré de Chirouze, aujourd'hui de celui d'Aubusson. Il appartenait à M. le marquis d'Ussel. Il appartient aujourd'hui à M. le comte de Cosnac. — François de Saint-Julien, écuyer 1669. — Michel de Saint-Julien, chevalier, son fils, 1684.

Fournaud ou *Fournoux*, paroisse de Champagnac, dans l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui dans celui d'Aubusson. En 1770 il appartenait à M. Charles Melvin, marquis de Montazet, comme époux d'Anne-Marie de Saint-Julien, dame de Champagnac. — Jean-Marie de Saint-Julien, écuyer, 1669-84.

Frédaigue, paroisse de Nantiat, de l'ancien archiprêtré de Saint-Junien, aujourd'hui dans celui de Bellac. En 1770 il appartenait au seigneur de Nantiat, qui se qualifiait de baron de Nantiat.

Fressineau, paroisse de Nouhan, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui de Bellac. En 1770 il appartenait à M. de Bélair.

Gallemand, paroisse de Mallereix, de l'ancien archiprêtré de Chirouze, aujourd'hui de celui d'Aubusson. Il appartient aujourd'hui à M. Mapeyroux, maire de Mallereix, qui le tient de la famille Desassis.

Gartempe, dans le bourg du même nom, de l'ancien archiprêtré de Bénévent, aujourd'hui de celui de Guéret.

Grandsagne, paroisse de Bonnat-les-Églises, de l'ancien

archiprêtré d'Anzême, aujourd'hui de celui de Guéret. En 1770 il appartenait à M. Ajasson de Grandsagne, il appartient encore à la même famille.

Hautefaye, paroisse d'Issoudun, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson. Jean Garreau, écuyer, marié à Jacqueline Robichon, dont Éléonore Garreau, mariée le 5 septembre 1688 à Abdon-René Couturier, écuyer, seigneur de Fournouë, des Forges, de Verrière, d'Ardillat, de Roumeilles et de Soumande.

Hautefeuille, paroisse de Saint-Merd-la-Breuille, de l'ancien archiprêtré de Chirouze, aujourd'hui d'Aubusson. Depuis longtemps en ruines.

Jardon, paroisse de Parsac, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui de Boussac. En 1770 il appartenait à M. du Peyroux.

Jouilhac, dans le bourg du même nom, de l'ancien archiprêtré d'Anzême, aujourd'hui de celui de Guéret.

L'Age-de-Chauron, paroisse de Fresselines, de l'ancien archiprêtré d'Anzême, aujourd'hui de celui de Guéret. En 1772 il appartenait à M. de l'Age de Chauron.

L'Age-Rideau, près du bourg de Razés, de l'ancien archiprêtré de Rancon, aujourd'hui de celui de Bellac. Au-dessous de la colline sur laquelle il s'élève, on remarque encore une ligne de retranchements et deux redoutes avancées destinées à le protéger.

La Bacçonaille, paroisse d'Auriac, de l'ancien archiprêtré de Bénévent, aujourd'hui de celui de Bourganeuf, dans l'enclave formée par le Poitou entre la Marche et le Limousin. Il avait appartenu aux Desse d'Aubusson, barons d'Auriac, et par alliance il passa à la famille Bourdicaud, de Saint-Priest-Pâlus, dont un représentant le vendit en 1788 à la famille du Autier, qui le possède encore et l'habite.

La Barde, paroisse de Saint-Sulpice-le-Dunois, ancien archiprêtré de Bénévent, aujourd'hui de Guéret. En 1770 il appartenait à Mme la baronne de Malval.

La Breuille, paroisse de Saint-Merd-la-Breuille, de l'ancien archiprêtré de Chirouze, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 il appartenait à Mme Bosredon de la Breuille, épouse en secondes noces de M. d'Autier de la Rochebriant, et jusqu'à ces derniers temps, il est resté dans la famille d'Autier. Actuellement il est habité par la famille Bellon, qui l'a récemment acheté.

La Bussière, paroisse de Saint-Sulpice-les-Champs, archiprêtré d'Aubusson.

La Chaize, paroisse de Peyrat, près Bellac, de l'ancien archiprêtré de Saint-Junien, aujourd'hui de celui de Bellac. Il est gracieusement situé sur la Gartempe. Il appartient à M. Charles Genebrias de Gouttepagnon, avocat à Bellac.

La Cellette, dans le bourg de ce nom, de l'ancien archiprêtré d'Anzême, aujourd'hui de celui de Boussac. En 1770 il appartenait à Mme de Lavaud.

La Chapelle, dans le bourg de la Chapelle-sous-Lépaud *(capella subtus Lepaud)*, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui de Boussac. En 1770 il était habité par M. de Beaumont de la Chapelle.

La Chapelle-Malvalaise, paroisse de Roche-Malvalaise, de l'ancien archiprêtré d'Anzême, aujourd'hui de Boussac.

La Chassagne, paroisse de Saint-Hilaire-Château, de l'ancien archiprêtré de Bénévent, aujourd'hui de celui de Bourganeuf. En 1770 il appartenait à M. de Malleret, marquis de Saint-Maixent. Il appartient aujourd'hui à M. Tixier-Lachassagne, premier président à Limoges.

La Chassagne, paroisse de Saint-Quentin, archiprêtré d'Aubusson. En 1770 il appartenait à M. de la Pivardière, qui l'habitait. Il est passé de M. de Nadaillac, héritier de Mme veuve de la Pivardière, à M. le capitaine de Courtille de Saint-Avit, qui

l'habite. Cette maison seigneuriale n'a gardé aucune trace du moyen âge. — Noble Yves Musnier, 1669. — Etienne Musnier son fils, 1684.

La Chassagne, paroisse de Bonnat-les-Églises, de l'ancien archiprêtré d'Anzême, aujourd'hui de celui de Guéret. En 1772 il appartenait à M. de la Louë.

La Chaze, paroisse de Sermur, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 il appartenait à messire Louis de la Celle de Châteauclou.

La Chenaud, paroisse de Bussières-Boffi. Il fut bâti par le père du malheureux de Chaumaray, capitaine de la Méduse, qui y est mort lui-même. Actuellement il est la propriété de M. de Chergé, qui l'habite.

La Chezotte, paroisse de Lupersac, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 il appartenait au marquis de Montazet, comme époux de Mme de Saint-Julien.

La Chezotte, paroisse d'Ahun, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui de Guéret. Ce pittoresque castel appartenait à la famille de Montbas. Il appartient aujourd'hui à M. Lavaud.

La Combe, paroisse de Sermur, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 il venait d'être acquis par Gilbert Molard, cardeur de laine.

La Coste-de-Mézières, paroisse de Mézières, de l'ancien archiprêtré de Saint-Junien, aujourd'hui de celui de Bellac. Les ruines de ce beau manoir appartiennent, avec de nombreux domaines qui en dépendent encore, à Mme veuve Chérade de Montbron qui les tient de sa famille. On lit encore sur le linteau de la porte principale cette inscription dont l'explication fait le désespoir des archéologues :

QUIT. MORS. SIT. TRIPLEX. ASOLLE.
TROPHEUM.

La Couture, paroisse de Blon, de l'ancien archiprêtré de

Saint-Junien, aujourd'hui de celui de Bellac. Il appartient actuellement à M. Navières de la Couture.

La Couture-Renou, paroisse de Blon, de l'ancien archiprêtré de Saint-Junien, aujourd'hui de celui de Bellac.

La Croix-au-Bost, dans la paroisse de ce nom *(de cruce ad boscum)*, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson.

La Crouze, paroisse de Cromac, de l'ancien archiprêtré de Rancon, aujourd'hui de celui de Bellac.

La Dapeyre, dans le bourg de ce nom *(de lata petra)*, de l'ancien archiprêtré d'Anzême, aujourd'hui de celui de Guéret. Dans la même paroisse, il y avait en 1770 trois autres maisons seigneuriales qui appartenaient à M. Fricon, et dont les noms nous sont inconnus.

La Farge, paroisse de Vallière, de l'archiprêtré d'Aubusson, entre le bourg et le château de la Villeneuve, au bord d'un ruisseau. Il appartenait à la famille de la Roche-Aymon et il est détruit.

La Feuillade, paroisse de Faux-la-Montagne, de l'ancien archiprêtré de Chirouze, aujourd'hui de celui d'Aubusson. Jusqu'à ces derniers temps, il appartenait à l'illustre famille d'Aubusson qui vient de s'éteindre. Il reste à peine quelques débris des tours de l'ancien château. Le propriétaire actuel habite une maison bourgeoise bâtie, au dernier siècle, près du vieux manoir.

La Grillière, paroisse de Saint-Junien-la-Brugère, de l'ancien archiprêtré de Bénévent, aujourd'hui de celui de Bourganeuf. En 1770 il était habité par Mme Esmoingt de la Grillerie de Beaune, veuve de messire Pierre Esmoingt.

La Jarrige, paroisse de Saint-Loup-les-Landes, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui de Boussac. En 1770 il appartenait à M. Souchard, qui demeurait à Evaux.

La Maison-Rouge, paroisse de Saint-Maurice, de l'ancien archiprêtré de Rancon, aujourd'hui de celui de Guéret.

La Mothe, paroisse de Périllac, de l'ancien archiprêtré de Saint-Junien, aujourd'hui de celui de Bellac. En 1770 il appartenait au chevalier de Brettes, chevau-léger.

La Motte-au-Groin, avec titre de vicomté, dans la paroisse de Leyrat, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui de Boussac. En 1770 il appartenait à M. Beaudet de Puymaigre, qui habitait le Bourbonnais.

La Nouzière, paroisse de Lussac-les-Nones, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui de Boussac.

La Rivière, de l'ancienne paroisse d'Augne, de l'archiprêtré d'Aubusson. En 1770 il appartenait à M. de l'Hermite.

La Roche, paroisse d'Evaux, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 il appartenait à M. le comte de la Roche-Aymon.

La Roche, paroisse de Saint-Quentin, de l'archiprêtré d'Aubusson. En 1770 il appartenait à M. de Sarrazin; qui habitait Felletin. Il dominait au nord les bords pittoresques de la Creuse. La modeste habitation qui le remplace appartient à Mme veuve Durand, née Sallandrouze, qui habite Felletin.

La Roche, ancienne paroisse de Saint-Silvain-sous-Toul, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui de Boussac. En 1770 il appartenait à M. Beaufils, qui l'habitait.

La Rochette, paroisse de la Dapeyre, de l'ancien archiprêtré d'Anzême, aujourd'hui de celui de Guéret. Il appartenait en 1770, ainsi qu'une partie de la même paroisse, à M. du Couder.

La Rochette, paroisse de même nom, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 il appartenait au baron de Saint-Julien, seigneur de la paroisse.

La Ronze, paroisse de Méasnes, de l'ancien archiprêtré d'Anzême, aujourd'hui de celui de Guéret. En 1770 il appartenait à M. de Gaucours, qui habitait la Châtre.

La Seiglière, maison seigneuriale, paroisse d'Aubusson. En

1770 elle appartenait à M. Garreau de la Seiglière. Aujourd'hui elle appartient à M. Hippolyte Grellet, chef de bureau au mininistère de la justice.

La Terrade, paroisse de Jalesches, de l'ancien archiprêtré d'Anzême, aujourd'hui de celui de Boussac.

Laubard, paroisse d'Alleyrat, de l'archiprêtré d'Aubusson. En 1770 M. Picon, seigneur de la paroisse, en avait la jouissance à vie. Il appartient aujourd'hui à M. Rogier, qui l'habite.

Lavau-Blanche, paroisse du Compas, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 il était habité par MM. Pasquanet père et fils, chevaliers de Saint-Louis.

Lavau-Promis, paroisse de la Celle-Barmontoise, archiprêtré d'Aubusson. En 1770 ce castel était habité par M. Martin du Tilloux. Aujourd'hui il appartient à M. Marlin de Lavaud, qui l'habite.

Lavaud, paroisse de Sermur, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 il était habité par messire Jean Dodebran des Farges, propriétaire.

Lavaud-le-Vieux, paroisse de Villars, de l'ancien archiprêtré de Bénévent, aujourd'hui de celui de Guéret. En 1770 le propriétaire de ce château habitait Dun.

Lavaud-Pot, paroisse de Saint-Sulpice-les-Feuilles, de l'ancien archiprêtré de Rancon, aujourd'hui de celui de Bellac. En 1770 il appartenait à M. de Rochechouard.

La Vaureille, paroisse de Peyrat-le-Nonier, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 il appartenait à M. de la Roche-Dragon, qui habitait Montluçon.

Lavaux-Graton, paroisse de Lupersac, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 il appartenait à M. de Plasse, et venait de sa grand-mère Mme de la Roche-Aymon de Mongout.



Lavie, paroisse de Champsanglard, de l'ancien archiprêtré d'Anzême, aujourd'hui de celui de Guéret. En 1772 il appartenait à M. de la Celle de Châteauclou.

La Villatte, paroisse de Leyrat, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui de Boussac. En 1770 il appartenait à M. Beaudet de Puymaigre, qui habitait le Bourbonnais.

La Villatte, maison seigneuriale dans la paroisse d'Aubusson. En 1770 elle appartenait à M. Garreau de la Seiglière.

La Villatte, paroisse de Saint-Junien-la-Brugère, de l'ancien archiprêtré de Bénévent, aujourd'hui de celui de Bourganeuf. En 1770 il était habité par messire de Châteauneuf et par sa belle-mère Mme veuve de la Villatte de la Roche-Aymon.

La Ville-du-Bois, ancienne paroisse de Fayolle, unie à Sannat, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 il appartenait à M. Gaspard-Amable de Pouthe, qui l'habitait.

La Villeneuve, paroisse de Vallière, de l'archiprêté d'Aubusson. Antoine d'Aubusson, chevalier, neveu de Raynaud, qui a fait la branche des d'Aubusson, seigneurs du Monteil-au-Vicomte, fils de Jean II d'Aubusson, seigneur de la Borne, et de Marguerite Chauveron, épousa, par contrat du 20 août 1464, Jeanne de Salaignac et fut la tige des d'Aubusson, seigneur de la Villeneuve. En 1770 il appartenait à M. de Nadaillac, qui l'a vendu il y a vingt ou vingt-cinq ans. Le château actuel, qui sert aujourd'hui de ferme-école, et qui appartient à M. Dumiral, membre du corps législatif, paraît n'avoir été bâti qu'en 1606, comme l'indique l'inscription suivante, gravée en lettres gothiques sur le linteau en granit de la porte principale. A la fin du mois d'août dernier (1858) nous l'avons déposé à la porte du grenier de ce même château. Il était brisé en deux, ce qui a forcé de le remplacer, comme nous l'ont affirmé des témoins oculaires. Un écusson avec la croix ancrée qui figure les armes de la famille, partage en deux le mot Au-busson :

L'AN MIL VC ET SIX MESSIRE LOUIS D'AU BVSSON.

Le Babouleix, paroisse de Saint-Frion, de l'archiprêtré d'Aubusson. En 1770 il appartenait à M. de la Pivardière, domicilié à la Chassagne, paroisse de Saint-Quentin. Il appartient aujourd'hui à M. Renard, qui habite Felletin.

Le Bouchet, paroisse de Méasnes, de l'ancien archiprêtré d'Anzême, aujourd'hui de celui de Guéret. En 1770 il appartenait à Mme des Essards, de Limoges.

Le Breuil, paroisse de Peyrillac, de l'ancien archiprêtré de Saint-Junien, aujourd'hui de celui de Bellac. En 1770 il appartenait à M. Pabot de Chauvagnac, qui habitait Limoges.

Le Châlard, ancienne paroisse de la Chaussade *(calciata),* unie à Bosroger, de l'archiprêtré d'Aubusson. En 1770 il appartenait à M. Morin d'Arfeuille, qui habitait le château d'Arfeuille.

Le Chez ou *le Chier-de-Barmont,* paroisse de Saint-Avit-de-Tardes, de l'archiprêtré d'Aubusson. Il appartenait à la famile de la Roche-Aymon, dont un membre, le comte Nicolas-Louis, fut tué en 1721, devant son château du Chez, *en voulant séparer deux de ses voisins et parents qui avaient pris querelle.* La fille unique de celui-ci, Henriette-Françoise de la Roche-Aymon, porta en dot, en 1736, cette seigneurie et celle de Barmont à Just-Henri du Bourg, comte de Saint-Polgue, qui habitait Rouannes. Ce château en ruines appartient aujourd'hui à M. Chardau, entrepreneur de constructions.

Le Chez-de-Tavelle, paroisse de Néoux, de l'archiprêtré d'Aubusson, et qui reçut elle-même le titre de chef-lieu de cet archiprêtré. En 1770 il appartenait à M. Garreau de Mémanges, garde du corps, qui l'habitait. En 1789 il appartenait à mon grand-père, Jacques Roy-Pierrefitte, qui vint l'habiter pendant quelques années. C'est aujourd'hui une maison de peu d'apparence et où étaient logés des colons.

Le Chiroux, paroisse de Peyrat-le-Nonier, de l'ancien archiprêtré de Combrailles aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 il appartenait M. Amable-Gaspard de Pouthe, garde du corps, seigneur de l'intérieur de l'église et d'une partie

du bourg, il l'habitait. — Les enfants d'André de Pouthe de la Roche-Aymon sous la garde de François Prigot, seigneur de Cerny, et Jeanne Barton de Montbas, sa femme, 1691.

Le Clos, paroisse de Nouhant, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui de Boussac. En 1770 il appartenait à M. de Magnac, ancien lieutenant-colonel du régiment de Normandie, qui l'habitait.

Le Compas, dans le bourg de ce nom, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 il appartenait à messire Jean-François de Vauchaussade du Compas.

Le Croiset, paroisse de Vaulry, de l'ancien archiprêtré de Saint-Junien, aujourd'hui de celui de Bellac.

Le Cros, paroisse de Saint-Laurent, de l'ancien archiprêtré d'Anzême, aujourd'hui de celui de Guéret. Il appartient à M. Alexandre Bernard, qui habite Guéret.

Le Cros-de-Cieux, paroisse de Cieux, de l'ancien archiprêtré de Saint-Junien, aujourd'hui de celui de Bellac. Il appartenait à la famille de Brettes.

Le Doignon, paroisse d'Azat-le-Riz *(Azacum de risu)*, de l'ancien achiprêtré de Rancon, aujourd'hui de celui de Bellac.

L'Esponse ou *l'Espouse*, paroisse de la Celle, près Gouzon, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui Boussac. En 1770 il appartenait à M. le Lieur, capitaine général dans les fermes des gabelles du roi.

Le Fot, ancienne paroisse de Saint-Amand, unie à celle de Saint-Maixent, de l'archiprêtré d'Aubusson. En 1770 il appartenait à M. Augier, qui habitait Aubusson.

Le Fraisse, paroisse de Nouic, de l'ancien archiprêtré de Saint-Junien, aujourd'hui de celui de Bellac. M. le marquis des Moutiers de Mérinville l'habite. Il est entré dans sa famille par le mariage d'Urbain des Moutiers, qui revenait d'une croisade, avec Quittery du Fraisse.

Le Liège, paroisse de Saint-Hilaire-Château, de l'ancien

archiprêtré de Bénévent, aujourd'hui de celui de Bourganeuf. En 1770 il appartenait à M. de la Pivardière, qui habitait la Chassagne, paroisse de Saint-Quentin, près Felletin.

Le Mas-de-Leyter, paroisse de Leyter, de l'ancien archiprêtré de Saint-Junien, aujourd'hui du diocèse d'Angoulême. En 1781 il appartenait à M. Pons de Solières, seigneur de la paroisse.

Le Mats, paroisse de Lussac-les-Nones, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui de Boussac. En 1770 il était habité par M. de Saint-Julien de l'Église-au-Bois. (Voir la Notice de M. de Cessac dans le tome II des Mémoires de la Société).

Le Mazeau, paroisse de Peyrat-le-Nonier, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 il appartenait à M. Claude-Amable de la Saigne Saint-Georges, seigneur, haut justicier du dehors de l'église et d'une partie du bourg qu'il habitait.

Le Monteil, paroisse de Lupersac, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 il était habité par M. François de Momont.

Le Monteil-au-Vicomte, dans le bourg de même nom, de l'archiprêtré d'Aubusson. En 1772 Ranulfe d'Aubusson qui a fait la branche des seigneurs de la Borne, était aussi seigneur du Monteil-au-Vicomte. La branche des seigneurs du Monteil-au-Vicomte fut formée par Renaud, deuxième fils de Jean, premier du nom, et seigneur de la Borne. Ce noble manoir qui faisait doucement rêver de troubadours et de chevaliers, quand on suivait la route aride de Bourganeuf à Aubusson, aura bientôt complétement disparu. La masure qui en reste n'a déjà plus aucune des pierres de taille qui formaient les ouvertures. C'est pourtant là que naquit l'immortel Pierre d'Aubusson.

Le Montgalbrun, paroisse de Soumans, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui de Boussac. En 1770 il appartenait à M. de Treignat de Villebouche.

Le Murat, paroisse de Saint-Médard, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 il appartenait à M. Couturier de Fournouë, subdélégué de l'intendant de Moulins à Guéret.

Lépaud, paroisse de même nom, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui de Boussac. En 1770 il appartenait au duc d'Orléans. Il a été récemment reconstruit par le duc d'Aumale. La révolution de 1848 a malheureusement interrompu les travaux.

Le Puyaud, paroisse de Lussac-les-Nones, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui de Boussac. (Voir la Notice de M. de Cessac, tome II des Mémoires de la Société.)

Le Puy-Dieu, paroisse de Peyrillac, de l'ancien archiprêtré de Saint-Junien, aujourd'hui de celui de Bellac. En 1770 il appartenait à M. Pabot de Chavagnac, qui habitait Limoges.

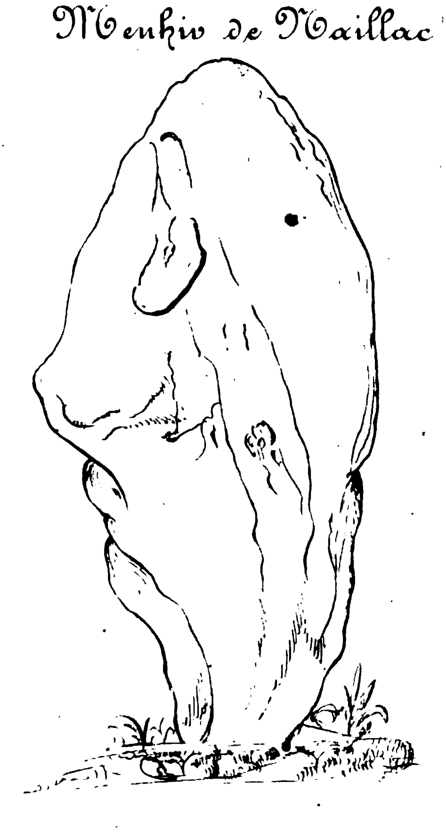
Le Puymaigre, paroisse de Mallereix, de l'ancien archiprêtré de Chirouze, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 il appartenait à M. Albert Boudet de Puymaigre, qui y habitait.

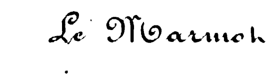
Le Puy-la-Reynaudie, paroisse de Saint-Julien-le-Châtel, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui de Boussac. En 1770 il appartenait à M. Rougeron.

Le Queyroix, paroisse de Peyrillac, de l'ancien archiprêtré de Saint-Junien, aujourd'hui de celui de Bellac. En 1770 il appartenait à M. Baillot du Queyroix.

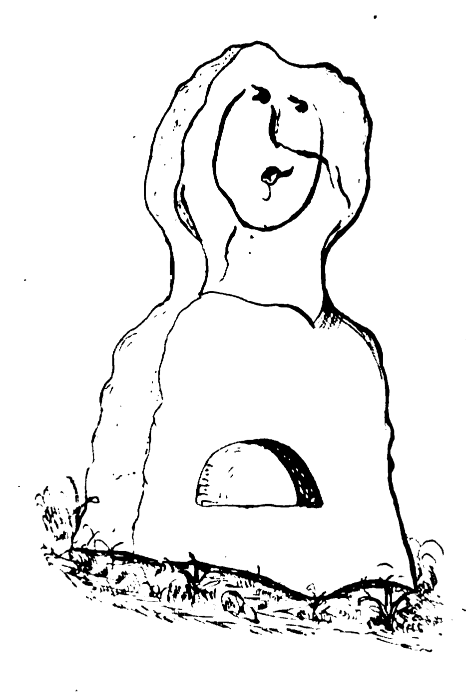
Le Rebeireix, paroisse de Poussanges, de l'archiprêtré d'Aubusson. Pierre Roy de Marceleix, bourgeois de Felletin, mon trisaïeul, avait acquis ce château de Louis de Salvert, écuyer, époux d'Elisabeth de Brachet, puis la seigneurie de la paroisse de Poussange et le domaine de Pierrefitte, de la même paroisse, par contrats du 17 décembre 1741 et du 30 janvier 1746, de messire Marien Brachet, chevalier, seigneur de Peyrusse. En 1770 ce château gothique placé d'une manière

Menhir de Maillac





Le Marmot



pittoresque au bord d'un étang, un peu au-dessous de l'angle que deux collines forment en se réunissant, appartenait à Pierre Roy de Pierrefitte, fils du précédent, maire perpétuel de Felletin. Il appartient aujourd'hui à mon oncle Léonard Roy-Pierrefitte, ancien maire de Felletin et ancien membre du conseil général de la Creuse.

Le Repaire, paroisse de Vaulry, près Cieux, de l'ancien archiprêtré de Saint-Junien, aujourd'hui de celui de Bellac. En 1770 il appartenait à M. le comte de Château-Morand.

Le Saillant, paroisse de Saint-Médard, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 il appartenait à M. Couturier de Fournoüe, subdélégué de l'intendant de Moulins à Guéret.

Le Teil, paroisse de Saint-Aignan, de l'ancien archiprêtré de Chirouze, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 ce castel gracieux était habité par messire d'Autier de la Rochebrian, seigneur du lieu.

Le Terrail, paroisse de Villars, de l'ancien archiprêtré de Bénévent, aujourd'hui de celui de Guéret.

Le Tirondet, paroisse de Chambon-Sainte-Valérie, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui de Boussac. Il appartient toujours à la famille de Loubens de Verdalle.

Le Vast, paroisse de Lourdoueix-Saint-Pierre, de l'ancien archiprêtré d'Anzême, aujourd'hui de celui de Guéret.

Le Verry, paroisse de Fresselines, de l'ancien archiprêtré d'Anzême, aujourd'hui de celui de Guéret. En 1770 il était habité par M. de Saint-Maur du Verry.

Le Vignaud, paroisse de la Jonchère, de l'ancien archiprêtré de Bénévent, aujourd'hui de celui de Limoges. Il appartient encore à la famille du Vignaud de Léobardy.

Leyrat, paroisse de Chambon-Sainte-Valérie, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui de Boussac. Il est en ruines.

Les Écurettes, paroisse de Saint-Georges-Nigremont, de l'archiprêtré d'Aubusson. En 1522 il appartenait à noble Deodat de Saint-Julien et, en 1571, à sa veuve Marguerite d'Aubusson, fille de Jacques, seigneur de la Borne. En 1770 M. Jaucour, négociant à Aubusson, venait de l'acheter à M. de Saint-Maurice des Vergnes. Actuellement il appartient à M. Macé, notaire à Crocq.

Les Granges, paroisse d'Aubusson. En 1770 cette maison seigneuriale appartenait à M. Lombard.

Les Portes, dans le bourg de l'ancienne paroisse de ce nom, unie à celle de Mainsac, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 il venait d'être acheté à M. de Sarrazin par M. J.-B. Nitard des Arméniens, bourgeois du diocèse de Clermont.

Les Vergnes, paroisse de Villars, de l'ancien archiprêtré de Bénévent, aujourd'hui de celui de Guéret.

Les Vergnes, paroisse de Magnac-l'Étrange, de l'ancien archiprêtré de Chirouze, aujourd'hui de celui d'Aubusson.

Les Vergnes, paroisse de Saint-Maurice, près Crocq, de l'archiprêtré d'Aubusson. En 1770 il appartenait à M. Auboux du Steveni de Saint-Maurice, qui y résidait.

Luchat, paroisse de Saint-Disier, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson.

Magnac-l'Étranges, dans le bourg de même nom, de l'ancien archiprêtré de Chirouze, aujourd'hui de celui d'Aubusson. Jusqu'à la révolution de 1789 il a appartenu à la famille de Lestranges, qui a laissé son nom à la paroisse elle-même. Une partie de l'édifice actuel ne fut construite qu'à la fin du dernier siècle, comme l'indique une date qu'on y voit encore; il touche l'église au midi, et chaque dimanche les paroissiens passent par le grand escalier du château, pour s'installer dans la tribune de l'église qui était réservée aux seigneurs de Lestranges. Plusieurs petits propriétaires se sont partagé le château dont une partie considérable se trouve en

fort mauvais état. La famille de Lestranges a quitté la Marche, mais n'est pas éteinte.

Mainsac, dans le bourg de même nom, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 il était habité par messire Antoine-Louis-François comte de la Roche-Aymon, maréchal des camps et armées du roi. Il le tenait de ses ancêtres. Aujourd'hui il appartient à M. le comte de la Roche-Aymon.

Malleret, paroisse de Saint-Chabrais, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 il appartenait à M. Benoît-Hyacinthe Pichard qui habitait avec son frère aîné, baron de Saint-Julien, au château de Saint-Julien-le-Châtel. — Antoine Peschamp 1669. — Etienne Peschamp, écuyer, gendarme de la garde du roi, 1726.

Malleville, paroisse de Reterre, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 il appartenait au vicomte de Thianges, qui le tenait de ses ancêtres.

Malval, paroisse unie à celle de Linard, de l'ancien archiprêtré d'Anzême, aujourd'hui de celui de Guéret. En 1770 il appartenait à Mme la baronne de Saint-Julien, qui ne l'habitait pas.

Margeleix, paroisse du Puy-Malsignat, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 il appartenait à M. Fourton de Margeleix, garde du corps, qui habitait Montluçon.

Marsac, dans le bourg de ce nom, de l'ancien archiprêtré de Bénévent, aujourd'hui de celui de Bourganeuf.

Marsat, paroisse de Chambon-Sainte-Valérie, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui de Boussac. En 1770 il appartenait à M. de Panevinon de Marsat.

Massenon, paroisse d'Ahun, de l'archiprêtré de Guéret. Il appartient encore à la branche cadette des Barton de Montbas.

Maurissar, paroisse de Saint-Sornin, près Chambon, de

l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui de Chambon. En 1770 il était habité par M. de Luchat.

Méouze, paroisse de Saint-Oradour-de-Chirouze, de l'ancien archiprêtré de Chirouze, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 il appartenait à M. de Segonzat, qui l'habitait.

Meymond, paroisse de la Roche, près Feix, de l'ancien archiprêtré de Chirouze (aujourd'hui Corrèze). En 1770 il appartenait à M. Besse.

Mirambel, dans l'ancienne paroisse de Saint-Rémy-d'Ussel, de l'ancien archiprêtré de Chirouze (aujourd'hui Corrèze). En 1770 il appartenait à M. de Monnamy, seigneur de la paroisse.

Monimes, paroisse de Bessines, de l'ancien archiprêtré de Rancon, et qui fut elle-même temporairement chef-lieu de ce même archiprêtré, aujourd'hui de celui de Bellac.

Montbas, paroisse de Gajoubert, de l'ancien archiprêtré de Saint-Junien, aujourd'hui de celui de Bellac. Il a toujours appartenu à la branche aînée des Barton de Montbas.

Montgour, paroisse des Mars, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 il appartenait à M. Annet de Chavanat de Montgour.

Montgrenier, paroisse de Mainsac, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 M. Augier, d'Évaux, venait de l'acheter à M. Panetier-Damon.

Montloux, paroisse de Tardes, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui de Boussac. En 1770 il appartenait à M. de Montloux, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Normandie, il y résidait.

Montrocher, paroisse de Monterol-Sénard, de l'ancien archiprêtré de Saint-Junien, aujourd'hui de celui de Bellac. Cette terre avait titre de baronnie et entra dans la famille des Montiers de Mérinville en 1682, par alliance avec Marie de Marsanges.

Monty, paroisse de Chéniers, de l'ancien archiprêtré d'Anzême, aujourd'hui de celui de Guéret.

Mornay, paroisse de Bonnat-les-Églises, archiprêtré de Guéret. En 1770 il appartenait à MM. de Brade, il appartient aujourd'hui, je crois, à M. Henri de Beaufranchet.

Mortemart, dans le bourg de ce nom, de l'ancien archiprêtré de Saint-Junien, aujourd'hui de celui de Bellac. Ce beau manoir de l'illustre famille de Mortemart a perdu ses belles tours et son pont-levis. Les belles pièces qui restent encore servent d'auberge.

Moutier-Malcare, dans le bourg de ce nom, de l'ancien archiprêtré d'Anzême, aujourd'hui de celui de Guéret. En 1770 il tombait en ruines.

Nabeirou, paroisse du Monteil-Guillaume, unie depuis à celle de Crocq qui était de l'Auvergne, de l'ancien archiprêtré de Chirouze, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 ce château appartenait au commandeur de Sainte-Anne.

Nalèches, paroisse du Moutier-Rauzeille, de l'archiprêtré d'Aubusson. En 1770 cette maison seigneuriale, qui venait de la famille Auroc, appartenait à M. Bandy de Lachaud, depuis député aux états généraux (1789), et dont le fils, général du premier empire, a pris le nom de Nalèche que porte encore le propriétaire actuel M. Bandy de Nalèche, ancien inspecteur général des établissements de bienfaisance.

Nouzerolles, dans le bourg de même nom, de l'ancien archiprêtré d'Anzême, aujourd'hui de celui de Guéret. Il appartenait en 1770 au comte de Chabannes.

Nouzières ou *Nouziers*, dans le bourg de même nom, de l'ancien archiprêtré d'Anzême, aujourd'hui de celui de Boussac. En 1770 il appartenait à la famille Lamothe. Dans la même paroisse était un autre château qui, à la même éqoque, appartenait à M. Porcher-Labreuille.

Parsac, dans le bourg de ce nom, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de Boussac. En 1770 il appartenait à M. de Montbas.

Périgord, paroisse de Bord-Borniou ou Bord-Saint-Georges, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui de Boussac. En 1770 il appartenait à M. Fénis de la Prade.

Pérudette ou *Péorudette*, paroisse de Champagnac, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 il appartenait à Mme Henri de Lestranges, née Antoinette de Ligondez.

Peujoly, paroisse de Lafat, de l'ancien archiprêtré de Bénévent, aujourd'hui de celui de Guéret. En 1770 il appartenait à M. Boiron.

Peyrillac, dans le bourg de ce nom, de l'ancien archiprêtré de Saint-Junien, aujourd'hui de Bellac. Il avait servi pour la prévôté des moines de cette paroisse.

Peyrusse, paroisse de Châtelus-le-Marcheix, de l'ancien archiprêtré de Bénévent, aujourd'hui de celui de Bourganeuf.

Piégu, paroisse de Saint-Sulpice-les-Feuilles, de l'ancien archiprêtré de Rancon, aujourd'hui de celui de Bellac. En 1770 il appartenait à M. Pot de Piégu qui résidait près d'Arnac-la Poste.

Pierre-Folles, paroisse de Fresselines, de l'ancien archiprêtré d'Anzême, aujourd'hui de celui de Guéret. En 1770 il était habité par M. de la Marche de Pierre-Folles.

Planchecourte, paroisse de Droux, de l'ancien archiprêtré de Rancon, aujourd'hui de celui de Bellac. Il passa de la famille de Pindray, à la famille Robert du Dorat. Il appartient aujourd'hui à de petits propriétaires.

Plays-Gouillard, paroisse de Méasnes, de l'ancien archiprêtré d'Anzême, aujourd'hui de celui de Guéret. En 1770 il était habité par M. de l'Age.

Plays-Joly, de l'ancienne paroisse de Lourdoueix-Saint-Michel, de l'ancien archiprêtré d'Anzême. En 1770 il appartenait aux sœurs Barode.

Pontarion, dans le bourg de ce nom, de l'ancien archiprêtré de Bénévent, aujourd'hui de celui de Bourganeuf. En 1770 il appartenait à M. de Corbier, seigneur justicier direct de la paroisse, il appartient aujourd'hui à M. Tixier.

Poux, ancienne paroisse de Saint-Amand, annexée à Saint-Maixent, de l'archiprêtré d'Aubusson. En 1770 il appartenait à M. Augier, qui résidait à Aubusson.

Puybaron, paroisse de..........., de l'ancien archiprêtré d'Anzême, aujourd'hui de Guéret. Il appartenait à M. d'Argier de Bochet.

Puyguillon, paroisse de Fresselines, de l'ancien archiprêtré d'Anzême, aujourd'hui de celui de Guéret. En 1770 il appartenait à M. de la Marche de Puyguillon, qui l'habitait, et il est habité par la même famille.

Puylaurent, paroisse de Saint-Aignant-de-Versillac, de l'ancien archiprêtré de Rancon, aujourd'hui de celui de Guéret. En 1770 il appartenait à M. de Puymoulinier, qui habitait Limoges.

Puymalsignat, dans le bourg de ce nom, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 il appartenait à Mlle de Lauzanne, qui l'habitait avec son oncle et tuteur.

Ransigeat, paroisse de Saint-Merd-la-Breuille, de l'ancien archiprêtré de Chirouze, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 il appartenait à M. de Bosredon de Chalus de Combrailles, qui devait l'habiter, il appartient à M. Lavetizon.

Rateau, paroisse de Bonnat-les-Églises, de l'archiprêtré de Guéret. En 1770 il appartenait à M. Tourniol du Rateau.

Razés, dans le bourg de ce nom, de l'ancien archiprêtré de Rancon, aujourd'hui de celui de Bellac; il est détruit. En 1210 Hélie de Razés, seigneur de Moncocur, fut écrasé avec plusieurs de ses enfants dans une tour de ce château où il était couché.

Ribeirée, paroisse d'Évaux, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui d'Aubusson. En 1770 il était habité par M. de Beaufranchet.

Richemont, paroisse de Tardes, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui de Boussac. En 1770 il était habité par M. Chauvelin, d'une famille du parlement de Paris.

Rochelidoux, paroisse de Nouic, de l'ancien archiprêtré de Saint-Junien, aujourd'hui de celui de Bellac. A la famille des Montiers de Mérinville la Garde depuis 1507, époque où il appartenait à M. André des Montiers, père de Jean, qui fut évêque de Bayonne et ambassadeur du roi Henri II. Son donjon carré est détruit. Il avait autrefois herse et pont-levis.

Rocheneuve, ancienne paroisse de la Chapelle-sous-Lépaud. En 1770 il appartenait à M. Périgaud de Rocheneuve, président à l'élection d'Évaux.

Saint-Avit, paroisse de Saint-Avit-le-Pauvre, archiprêtré d'Aubusson. En 1770 il était habité par M. de Courtille, seigneur de la paroisse.

Saint-Christophe, dans le bourg de ce nom, près Lesterp, de l'ancien archiprêtré de Saint-Junien, aujourd'hui Charente. En 1770 il appartenait à M. Daude de Saint-Christophe.

Saint-Domet, dans le bourg de ce nom, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 M. Jean de la Gorce l'avait acheté depuis peu à M. de Ligondez, et l'habitait.

Saint-Georges-la-Pouge, dans le bourg de même nom, de l'ancien archiprêtré de Bénévent, aujourd'hui de celui de Bourganeuf. Il est détruit.

Saint-Hilaire, dans le bourg de ce nom, paroisse du Moutier-Rauzeille, de l'archiprêtré d'Aubusson. En 1770 il appartenait à M. Dupeyroux de Saint-Martial, qui y résidait. Il est détruit.

Saint-Germain-Beaupré, dans le bourg de ce nom, de l'an-

cien archiprêtré de Rancon, aujourd'hui de celui de Guéret. Il avait appartenu à la famille de Foucault, aujourd'hui éteinte. Henri IV l'a visité. Louise de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, y fut exilée en 1652 à cause de ses intrigues pendant la fronde. Le 25 juin 1768 Mme Françoise de Foucault, veuve du chevalier d'Auroy et unique héritière de sa famille, vendit ce château au comte de Persan qui l'a gardé jusque vers 1789, résidant à Paris, et venant y passer une partie de l'été. Depuis il a passé en diverses mains, notamment entre celles de M. le comte de Villemotte qui en a détruit une partie très-considérable.

Saint-Jean-de-la-Cour-d'Aubusson, dans la ville de ce nom. En 1770 il appartenait à M. le marquis de Gimel, qui venait de le remplacer par une magnifique maison moderne. On l'appelle encore le château de Saint-Jean, et il appartient à M. Frédéric Rogier, juge au tribunal de Limoges.

Saint-Julien-le-Châtel, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui de Boussac. En 1770 il appartenait à la famille de Pichard de Saint-Julien. — Jacques de Saint-Julien, chevalier, marquis dudit lieu, 1720.

Saint-Léger-la-Montagne, dans le bourg de même nom, de l'ancien archiprêtré de Rancon, aujourd'hui de celui de Limoges.

Saint-Loup, paroisse de Saint-Loup-les-Landes, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui de Boussac. En 1770 il appartenait à M. Boëry de Pontevras, qui habitait Ahun.

Saint-Marc-à-Frongier, dans le bourg de ce nom, de l'archiprêtré d'Aubusson. Il a probablement été bâti par l'illustre famille d'Aubusson dont il fut la propriété. En 1770 il appartenait à M. le marquis de Saint-Chamans, seigneur de la paroisse, et qui résidait à Pazayat, en Périgord.

Saint-Maixent, dans le bourg de ce nom, de l'archiprêtré d'Aubusson. Il avait appartenu à une branche de la famille de

la Roche-Aymon. En 1770 il appartenait à M. de Malleret, marquis de Saint-Maixent, qui l'habitait. Depuis assez longtemps il sert de presbytère.

Saint-Priest-la-Feuille, dans le bourg de ce nom, de l'ancien archiprêtré de Rancon, aujourd'hui de celui de Guéret. En 1770 il appartenait à M. de Saint-Priest, qui habitait la Souterraine. Il est détruit.

Saint-Quentin, dans le bourg de ce nom, de l'archiprêtré d'Aubusson. En 1770 il appartenait à M. le marquis de Lignerac, seigneur de la paroisse, et résidant à Paris. Il est complétement détruit.

Sannat, paroisse de Saint-Junien-les-Combes, de l'ancien archiprêtré de Saint-Junien, aujourd'hui de celui de Bellac. Il appartient encore à la famille de Roffignac, et Mlle Astérie de Roffignac l'habite.

Sazeyrat, paroisse d'Arrênes, archiprêtré de Bénévent, aujourd'hui de Bourganeuf. Vers la fin du XVIme siècle il passa de la famille de Chabannes dans celle de Saint-Viance, et en 1772 Marianne de Saint-Viance l'apporta en dot à François-Annet de Coustin, comte d'Oradour, gentilhomme de la chambre du comte de Provence. Depuis il est resté dans la famille de Coustin.

Segondat, paroisse du Compas, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 il appartenait à messire Jean comte de Durat de Busserolles, qui l'habitait.

Servières, paroisse de Domeyrot, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui de Boussac. En 1770 il appartenait à M. Chabridon du Saillant.

Souvoles, paroisse de Saint-Sulpice-le-Dunois, de l'ancien archiprêtré de Bénévent, aujourd'hui de celui de Guéret. En 1770 il était habité par le seigneur du lieu.

Thouron, dans le bourg de ce nom, de l'ancien archiprêtré

de Rancon, aujourd'hui de celui de Limoges. En 1770 il appartenait à M. Dupeyrat de Thouron, baron du lieu, il appartient aujourd'hui à M. le comte Alfred de la Guéronnière, qui l'habite.

Vaulry, dans le bourg de ce nom, de l'ancien archiprêtré de Saint-Junien, aujourd'hui de celui de Bellac. Il appartient à M. le comte de Maumigny, qui habite Paris, et qui vient y passer l'été.

Veauchaussade, paroisse du Compas, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 il était habité par M. de Durat, capitaine aide-major au régiment de Royal-la-Marine, et qui en était propriétaire.

Ventenat, sur un coteau qui domine la Gartempe, un peu au-dessus de Château-Ponsac, de l'ancien archiprêtré de Rancon, aujourd'hui de celui de Bellac. Il est en ruines depuis 1793, mais la famille de Ventenat, représentée par deux demoiselles, habite encore Château-Ponsac.

Verdalle, paroisse de Chambon-Sainte-Valérie, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui de Boussac. Il appartient encore à la famille de Verdalle.

Viersat, dans le bourg de ce nom, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui de Boussac. En 1770 il était habité par Mme de la Roche.

Villebaton, paroisse de Bétête, de l'ancien archiprêtré d'Anzême, aujourd'hui de celui de Boussac. Il appartient à M. Ernest de Beaufranchet.

Villefort, paroisse du Moutier-Rauzeille, archiprêtré d'Aubusson, aujourd'hui paroisse de Sainte-Feyre-la-Montagne, même archiprêtré. — Le 23 août 1610 il appartenait à noble Lyonide Fourton, écuyer, époux de Marguerite d'Arfeuille (on y voit encore les armes de la famille d'Arfeuille, sur une pierre de cheminée). — Le 12 mai 1681 il appartenait à noble Jean Taranau, qui y résidait. — Le 25 mars 1721 il appartenait à Mlle

Marie-Rose de Miomandre, dite Mlle de Villefort. — En 1842 M. Desal, supérieur du collége de Felletin, acheta, au nom du collége, le château de Villefort à la veuve de M. Coulaudon de Villars, ancien gentilhomme servant de la table du roi, qui le possédait en 1770.

Villemoneix, paroisse de Gentioux, de l'ancien archiprêtré de Chirouze, aujourd'hui de celui d'Aubusson.

Villemonteix, paroisse de Saint-Quentin, près Felletin, et de l'archiprêtré d'Aubusson. En 1770 il appartenait à M. Aumont, qui résidait à Aubusson. Il a été remplacé par une maison bourgeoise.

Villemonteix, paroisse de Châtelus-le-Marcheix (dans l'enclave du Poitou), et de l'ancien archiprêtré de Bénévent, aujourd'hui de celui de Bourganeuf. En 1770 il était habité par M. Germain Pichard.

Villetourbeix, paroisse du Compas, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui d'Aubusson. En 1770 il appartenait à M. Jacques Momet.

Villeranges, paroisse de Lussac-les-Nones, de l'ancien archiprêtré de Combrailles, aujourd'hui de celui de Boussac. En 1770 il était habité par M. de Villeranges, seigneur du lieu.

Vers la fin du règne de Louis XIV, les vieux maréchaux de France, qui avaient tant de fois versé pour la patrie leur sang sur les champs de bataille, signèrent l'engagement de ne jamais accepter ces combats singuliers que la raison et la religion flétrissent, combats dans lesquels on peut bien prouver son sang-froid, son adresse ou sa violence, mais jamais son droit. Or, ces braves étaient inspirés, sans doute, par des sentiments religieux, mais ils avaient honte de la manie des duels, alors plus désolante que jamais, et, en racontant ce fait, on fait remarquer que depuis le commencement du grand règne, *dans la seule province de la Marche, plus de quatre cents gentils-*

hommes avaient péri par le duel. Avant que nous eussions dressé la liste des seigneuries de cette province, l'affirmation nous paraissait quelque peu exagérée. Aujourd'hui nous l'admettons sans peine.

L'ABBÉ ROY-PIERREFITTE.

NOTA. — Cette liste quoique déjà longue est encore fort incomplète, le prochain Bulletin contiendra un premier supplément.

LES MANUFACTURES DE TAPIS
D'AUBUSSON.

Sur la foi de quelques géographes mal informés, on attribue au règne de Louis XIV et particulièrement à la brillante administration de Colbert la fondation, dans quelques villes de la Marche, de cette belle industrie toujours florissante et qui jouit plus que jamais d'une réputation européenne.

C'est là une erreur malheureusement très-accréditée, mais il faut reconnaître qu'elle a pris sa source dans un fait important et qu'il est bon de mettre en relief. Ce fut, en effet, sous le ministère de Colbert que l'état voulant régénérer, au point de vue de l'art et du goût d'alors, les anciennes manufactures de haute et basse lisse qui existaient à Aubusson, nomma des peintres en titre pour composer des sujets propres à être reproduits et dignes de figurer dans les ameublements royaux.

L'artiste que M. de Chennevières nous fait connaître fut, à une époque, titulaire de l'emploi dont il a été question, mais il avait eu des prédécesseurs qui nous sont inconnus.

On croit généralement que le peintre Finet, dont il existe encore de bons tableaux à Guéret et à Montluçon, fut aussi chargé de fournir des dessins aux ateliers d'Aubusson. Plus tard, et peut-être dans le même temps, on voit apparaître les œuvres des Barrabant qui se rendirent célèbres par leurs paysages nommés *verdures*. Il existe encore à Chénérailles deux belles tapisseries de ce genre signées des Barrabant. Le dernier représentant de cette famille, Jacques Barrabant, né à Aubusson en 1767, fut un artiste très-distingué. Il peignait avec une rare habileté les oiseaux et les fleurs.

« Jean-Joseph Dumons, — *Peintre pour le Roi, des manufactures d'Aubusson.* — Cette pièce (1) qui intéresse à la

(1) Nous nous proposons de publier dans un de nos prochains Bulletins le document qui doit faire suite à cette notice, déjà par elle-même si intéressante pour l'histoire de la vieille et belle industrie d'Aubusson. La

fois l'histoire des manufactures de tapisseries d'Aubusson et celle d'un peintre de certaine valeur dont les œuvres sont très-peu connues, m'a été obligeamment communiquée par M. Leclerc fils, marchand de tableaux et d'estampes de la rue de Provence.

» On sait, par les registres de l'Académie royale de peinture et sculpture, que le Jean-Joseph Dumons, nommé par le brevet, en date du 20 mars 1731, peintre et dessinateur pour le roi des manufactures de tapisseries établies en la ville et faubourg d'Aubusson, et qui fut reçu de l'Académie royale, comme peintre d'histoire, le 29 octobre 1735, sur un tableau d'Adam et Ève, dissimulé avec raison dans les magasins du musée du Louvre, était né à Tulle en 1687. Il mourut fort âgé, en mars 1779; il avait quatre-vingt-onze ans et six mois, et n'avait passé par aucun des grades de l'Académie.

» D'autres ouvrages à Paris que son morceau de réception, on n'en trouve plus trace. Dargenville raconte dans son *Voyage pittoresque de Paris* que Dumons avait peint tout en haut du maître-autel de la chapelle des Capucins (quartier du Palais-Royal) les vingt-quatre vieillards prosternés devant le trône de l'Agneau. La révolution a détruit, j'imagine, la peinture de Dumons avec les Capucins du Palais-Royal. — Et cependant Dumons avait fait tout ce qu'il fallait pour répandre et maintenir à Paris sa réputation de peintre d'histoire. Il exposa aux Salons de 1737-38-40-42-46-47-51 et 53, des tableaux sacrés et profanes, la plupart d'assez grande dimension, des saints François, des saints Louis, le Baptême et la Résurrection du Christ, Joseph et Putiphar, Loth, Bethsabée, sainte Anne et la Vierge, des Vestales, des Fleuves et des Naïades, Vénus et l'Amour, Lucrèce, tout ce que peignaient les Lemoine et les Vanloo, de son temps. C'est dans l'église de Montreuil-sur-Mer qu'il faut aller aujourd'hui pour étudier à l'aise le talent de Dumons. Ern. Prarond m'y a signalé neuf grands tableaux dé-

copie de ce brevet nous a été obligeamment offerte par M. de Montéglon, bibliothécaire à l'Arsenal, dont la complaisance est aussi bien connue que le savoir.

corant les entre-fenêtres de cette église : 1° Une Annonciation (*peint par Jean-Joseph Dumons, peintre ordinaire du Roy, en* 1762); — 2° la Naissance de Jésus-Christ; — 3° un Roi dans un temple adorant une couronne d'épines devant un évêque debout (c'est, à n'en pas douter, le saint Louis exposé en 1747); — 4° une Assomption; — 5° l'Apparition en jardinier de Jésus-Christ ressuscité; — 6° une Fuite en Égypte; — 7° Jésus enfant sur les genoux de la Vierge; saint Joseph est à genoux, un ange se voit dans le haut du tableau; — 8° Jésus-Christ chez Nicodème; — 9° une Visitation.

» Quant au Fagon dont on trouve le nom au verso du brevet, il faut reconnaître en lui le même M. Fagon, intendant des finances, qui, voyant avec regret l'espèce d'anéantissement où était tombée la manufacture de Beauvais, créée par le grand Colbert, autorisa, par lettres patentes du 23 mars 1734, M. Oudry (1) et M. Besnier, son associé, à rétablir cette manufacture, moyennant un bail de vingt ans. On doit croire que c'est le même intendant Fagon qui avait provoqué, trois ans plus tôt, les lettres patentes de J.-Jos. Dumons. Les services que celui-ci avait rendus à la manufacture d'Aubusson avaient été assez éclatants et assez bien appréciés, puisque je trouve qu'il fut nommé directeur de la manufacture de Beauvais, — sans doute après la mort d'Oudry, arrivée en 1755. »

PH. DE CHENNEVIÈRES.

Nous avons cru pouvoir déroger à l'usage que nous nous sommes prescrit de ne publier que des travaux inédits, tant en faveur de l'intérêt spécial qui s'attache à cette notice, qu'en considération du mérite si distingué de l'écrivain auquel nous la devons.

(1) Fagon connaissait Oudry pour l'avoir fait travailler à sa terre de Vauré et à sa maison de Fontenay-aux-Roses. Cf. *Abecedario*, t. IV, p. 66, et *Mémoires des Académiciens*, t. II, p. 372.

Sciences Naturelles.

CONCESSIONS

HOUILLÈRES

DES PAYS COMPRIS PLUS TARD DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

(LIMOUSIN ET MARCHE),

AVANT LA LOI SUR LES MINES DU 28 JUILLET 1791.

Depuis les travaux officiels de M. Louis Grüner, qui se propose de les publier bientôt, on sait que le terrain carbonifère proprement dit forme, dans le département de la Creuse, plusieurs lambeaux disposés en trois groupes distincts que l'on appelle communément bassins de Bourganeuf, de Saint-Sulpice-les-Champs et d'Ahun.

Les mines de charbon de terre du premier groupe, ressortissant jadis du *Bas-Limousin*, sont mentionnées, pour la première fois et en deux endroits différents par Morand, dans l'*Art du charbonnier*, in-4°, Paris, 1768, ainsi :

1° « En avril 1765, on en a découvert au village de
» Lasmais, paroisse de Bosmoreau, dépendant de l'ordre de
» Malthe, à une lieue de Bourganeuf (au nord), paroisse
» du Palais.

2° » Les portions de veines qu'on voit à découvert sur
» des côtes escarpées au midi de Bourganeuf se suivent du
» côté de l'abbaye du Palais, d'où on en a tiré dans un
» fond : elles traversent la route de Bourganeuf à Guéret
» (passant alors par Bosmoreau); mais on ne connaît que
» l'épaisseur de toute la masse des substances qui l'accom-
» pagnent (la houille) et point du tout celle du charbon. »

Enfin, il ajoute qu'il y en a *dans les environs de Maymac* (à Lapleau), *élection de Tulle* (Corrèze); *c'est la seule dont on fasse une extraction abondante dans toute cette province.*

Ces trois extraits, qui se complètent l'un par l'autre, feront mieux saisir les mérites d'invention que s'arrogea vers 1781 le sieur de Conac, demandeur en concession, dont l'arrêt ci-joint est aux archives impériales, à Paris, rue de Paradis, registre E, 1616, nº 57. — L'exposé des motifs en est assez intéressant pour le commerce du sel, par exemple.

Relativement à ces mines du Thorion, dans le Limousin, M. Maurice Ardant, archiviste de la Haute-Vienne, nous écrivait le 4 février 1859 :

« Je vous donne une note extraite de *l'Indicateur de*
» *Limoges*, pour 1788, d'après la carte de Cornuau de 1782,
» sur laquelle il est dit qu'une carrière de charbon de terre
» était ouverte près l'abbaye du Palais; c'est sa seule anno-
» tation minéralogique concernant la Creuse. »

Si Morand est muet sur les deux autres groupes situés dans la Marche, il ne faudrait pas croire qu'ils n'étaient ni connus ni exploités bien avant la fin du XVIIIme siècle; mais la mention la plus ancienne sur le second se lit dans ce passage d'un rapport de M. Allou, ingénieur des mines du département de la Creuse, en 1816.

« Les habitants d'Aubusson ont fait des recherches auprès
» des Vergnas, près Saint-Michel-de-Vesse, où tous les indices
» de la présence de la houille se rencontrent, sans en avoir
» pu extraire. » Diverses tentatives, plus récentes, n'ont pas été plus heureuses qu'à Bousogles et Mazuras.

En effet, deux concessions ne tardèrent pas à être accordées, en 1779 et 1786; dans les environs d'Ahun, malgré l'éloignement des grandes routes, seul avantage que les groupes précédents avaient, dès le principe, sur celui-ci et qu'il ne leur envie plus depuis 1840 seulement.

Nous reproduisons les deux vieux arrêts de concession de Chanteaux et de Fournaux, ce dernier village dépendit de la même paroisse de Saint-Martial-le-Mont jusqu'en 1812, époque de son annexion à la commune de Saint-Médard. Le premier acte fait partie du susdit dépôt public, registre E, 2660 bis, nº 166, et le second du registre E, 1643. On les lira plus loin

dans leur ordre chronologique; ces trois documents et leurs annexes sont inédits.

M. Louis Paris, directeur d'un cabinet historique, rue Rambuteau, nº 2, nous en a fourni des copies que notre ami M. A. Bernard, de Montbrison, a eu l'obligeance de collationner sur les originaux; nous sommes heureux de pouvoir en disposer en faveur d'une Société fondée spécialement pour receuillir les faits locaux de ce genre.

Nous avons pensé un moment à annoter ces documents; mais ils sont si clairs que ce serait peut-être faire injure à l'intelligence du lecteur que de les accompagner d'un commentaire quelconque. — Dans le cas contraire, on n'aura qu'à recourir aux savantes études de M. Lamé-Fleury sur la *législation minérale sous l'ancienne monarchie*, in-8°, Paris, 1857, mises à la portée de chacun dans la *Revue des deux mondes*, livraisons des 1er octobre et novembre 1857, février et juin 1858.

L'application de ces pièces sur le terrain n'offre pas plus de difficultés à l'aide des nos 12, 13, 32, 33 de la *Carte de Cassini* et surtout des nos 155, 156, 164 et 165 de la *Carte de l'état-major*, à l'échelle de 1 à 80,000, dont un exemplaire départemental existe maintenant dans toutes les mairies de la Creuse.

Aubusson, le 20 avril 1860.

P. POYET.

I. ***Arrêt concédant aux sieurs Coursaget et Barret, pour quinze ans*** (au lieu de vingt-cinq ans demandés), ***les mines de charbon de Chanteaux, paroisse de Saint-Martial-le-Mont, sur douze cents toises de rayon. — Versailles, le 15 décembre 1779.***

Sur la requête présentée au Roy, en son Conseil, par les sieurs Antoine Coursaget et Jean Barret, le jeune, contenant qu'ils ont découvert une mine de charbon de terre dans la paroisse de

Saint-Martial-le-Mont, dans la généralité de Moulins; qu'ils se sont présentés au Conseil conformément au règlement de 1744 pour obtenir de Sa Majesté la permission d'exploiter cette mine dans une étendue suffisante pour leur assurer la rentrée de leurs avances; qu'il a plu à Sa Majesté leur accorder une permission d'un an pour s'assurer préalablement de la valeur de la mine; que la qualité du minerai continue de promettre une exploitation utile; mais qu'avant d'en pousser plus loin les travaux, il était juste qu'ils y soient autorisés par un arrêt définitif et pour un temps proportionné aux avances considérables qu'ils sont obligés de faire.

Requéraient à ces causes les suppliants qu'il plaise à Sa Majesté leur accorder à eux, leurs hoirs, successeurs et ayant-cause, la permission d'exploiter exclusivement à tous autres pendant vingt-cinq ans à commencer de l'arrêt à intervenir, les mines de charbon de terre situées dans la paroisse de Saint-Martial-le-Mont, dans l'étendue de douze cents toises de rayon, à partir du puits principal actuellement en extraction; à la charge par les suppliants de dédommager préalablement, à l'amiable ou à dire d'experts convenus ou nommés d'office, les propriétaires des terrains qu'ils pourraient endommager par leurs travaux; comme aussi de payer annuellement la somme de quatre cents livres pour l'École des mines, entre les mains de qui il sera ordonné par Sa Majesté, laquelle devra évoquer à soi et à son Conseil les contestations nées ou à naître pour raison de l'exploitation desdites mines et icelles renvoyer pardevant le sieur Intendant et Commissaire départi en la généralité de Moulins, en première instance, et, sauf appel au Conseil, lui attribuer à cet effet toute cour et juridiction et icelle interdire à ses autres cours et juges.

Vu ladite requête, signée Petit, avocat des suppliants; ensemble l'avis du sieur Intendant et Commissaire départi en la province du Bourbonnais ;

Ouï le rapport;

Le Roy, étant en son Conseil, a accordé et accorde aux sieurs Coursaget et Barret, le jeune, la permission d'exploiter ex-

clusivement à tous autres, pendant le temps et espace de quinze années à compter de ce jour, les mines de charbon de terre situées dans la paroisse de Saint-Martial-le-Mont, dans l'étendue de douze cents toises de rayon à partir du puits principal actuellement en extraction; à la charge par lesdits sieurs Coursaget et Barret, le jeune, leurs hoirs ou ayant-cause, de païer annuellement entre les mains du Caissier de la petite poste de Paris, la somme de quatre cents livres pour l'École des mines;

Et de dédommager préalablement, à l'amiable ou à dire d'experts, les propriétaires des terrains qu'ils pourraient endommager par leurs travaux.

Evoque Sa Majesté à soi et à son Conseil les contestations nées ou à naître pour l'exploitation desdites mines, et icelles circonstances et dépendances, Sa Majesté a renvoyé et renvoye pardevant le sieur Intendant et Commissaire départi en la généralité de Moulins, pour les juger en première instance, et, sauf l'appel au Conseil, lui attribuant à cet effet toute cour et juridiction qu'elle interdit à ses cours et autres juges.

Signé : Hue de Miroménil.

Et plus bas : Bon.

II. *Arrêt concédant au sieur Faure de Cosnac (ou Conac) pour quinze ans* (au lieu de quarante ans demandés), *les mines de charbon des paroisses de Bosmoreau et Mazuras, en Limousin. — Versailles, le* 13 *janvier* 1784.

Sur la requête présentée au Roy, étant en son Conseil, par Jean-Baptiste Faure de Conac, demeurant à Bourganeuf, généralité de Limoges, — contenant qu'il supplie Sa Majesté de lui accorder la permission d'exploiter, pendant l'espace de quarante années, les mines de charbon de terre qu'il a découvertes dans l'étendue des paroisses de Mazuras et Bosmoreau, au centre desquelles est la ville de Bourganeuf.

Le suppliant a fait de tout temps son unique étude de la

minéralogie; le désir d'être utile à ses compatriotes lui a fait choisir son païs pour y faire ses expériences.

Ses soins n'ont pas été inutiles, et les affleurements de plusieurs veines de charbon qu'il a trouvées dans les paroisses de Bosmoreau et Mazuras, lui ont fait croire qu'il réussirait plus facilement dans ce canton.

Il s'y est fixé d'autant plus volontiers, que de ces endroits il peut facilement enrichir du produit de ses spéculations, non-seulement toute la province, mais encore le Bourbonnais et le Berry; encouragé par des vues aussi nobles, le suppliant a osé faire part de ses découvertes au Conseil de Sa Majesté; le projet a été examiné, on a reconnu qu'il pourrait être utile, et, d'après le rapport qui en a été fait, Sa Majesté a fait accorder le 6 décembre 1781, par le sieur Intendant de Limoges, une permission d'un an pour faire ses épreuves dans les paroisses de Bosmoreau et Mazuras.

Le suppliant s'est livré à ses recherches avec tout le zèle qu'inspire l'envie de servir son prince et son pays. Connaissant la protection et la récompense que Sa Majesté bienfaisante se plaît à accorder aux talens, il s'est moins occupé du soin de sa fortune que de celui de s'assurer du véritable séjour de la veine; après une infinité de recherches aussi pénibles que dispendieuses, il a découvert à Bosmoreau cinq veines les unes sur les autres, en pente de dix pouces par pied, inclinées du couchant au levant et se fortifiant d'environ 1 1/2 par toise de profondeur et encore en allant vers le couchant.

La dernière de ces veines, qui présente un charbon dans toute son excellence, lui offre aujourd'hui trois pieds de hauteur et peut fournir, par vingt-quatre heures, soixante-quinze quintaux; en continuant sa fouille jusqu'à cent quatre-vingt-six pieds de profondeur elle fournira infailliblement, par jour et sur une seule fosse, cent cinquante-huit quintaux et même plus, suivant la nécessité.

Le suppliant, en suivant la veine, a fait à Mazuras les

mêmes expériences qu'à Bosmoreau; il peut assurer, avec confiance, au Conseil de Sa Majesté, que cette mine produira la même quantité de charbon. — Le suppliant espère encore être plus heureux dans ses recherches par les apparences de métaux qui s'y font connaître. — Cette espérance, qui peut cependant n'être qu'illusoire, et encore plus l'utilité si reconnue du charbon de terre pour le Limousin, le Bourbonnais et le Berry, l'ont décidé à se présenter de nouveau au Conseil de Sa Majesté pour demander la permission d'exploiter seul, pendant quarante ans, les mines qu'il a découvertes à Bosmoreau et à Mazuras, non-seulement pour le charbon, mais encore pour toutes les substances métalliques et fossiles qui pourraient s'y rencontrer.

Cette permission exclusive est due au suppliant, non-seulement comme récompense due à sa découverte, mais encore comme la trop juste indemnité des peines qu'il s'est données et des avances considérables qu'il a été obligé de faire; il est assuré de l'obtenir si l'on se décide d'après l'utilité publique:

La disette de bois dont la France est menacée a fait désirer un combustible qui pût le remplacer à bien des égards; le charbon de terre remplit entièrement cet objet; l'expérience a fait connaître qu'il avait un quart plus de chaleur que celui du bois, aussi, dans presque toutes les provinces est-il mis en usage pour les forges; un arrêt a même enjoint aux teinturiers de Rouen de ne pas en employer d'autre pour toutes leurs teintures, excepté celles incarnat; un ancien préjugé a fait négliger ce combustible dans le Limousin.

Cette province est cependant une de celles où il peut être le plus utile, tant à cause du grand nombre d'usines qui s'y trouvent répandues, que depuis que la marine, ayant reconnu par expérience que les bois de France avaient une solidité suffisante pour la construction des vaisseaux, a fait exploiter la forêt d'Aix qui s'étend jusqu'aux portes de Limoges.

Si la consommation du charbon de terre ne s'introduit pas dans cette province pour toutes les usines en général, non-seulement la quantité de bois qui la couvre diminuera d'une

manière bien sensible, mais le charbon de bois augmentera encore considérablement, et l'on ne doute point que Sa Majesté, guidée par les mêmes principes qui ont dicté son arrêt pour les manufacturiers de Rouen, ne se décide à contraindre tous les maréchaux, fondeurs et teinturiers du Limousin à ne faire usage que de charbon de terre.

Et de quelle utilité les mines de Bosmoreau et Mazuras ne seront-elles pas à tout le Limousin, le Bourbonnais et le Berry?

Le suppliant se propose d'établir un magasin à Saint-Léonard et à Limoges, pour l'usage de la capitale de cette province. Il fera partir de Mazuras ses charbons pour ces villes par trois à quatre mille voitures qui passent continuellement à vuide par Mazuras pour aller chercher à Limoges le sel qu'elles conduisent en Auvergne. Ce transport ne lui deviendra pas trop coûteux.

La mine de Bosmoreau procurera le même avantage; elle alimentera les forges de Mondon, d'Ablou, de Belabre et toutes les manufactures et verreries, fours à chaux, thuilleries, qui sont aux environs d'Argenton, et tous les petits fourneaux de cette ville, en formant des magasins dans la petite ville de la Souterraine, quoique le chemin de Bosmoreau à la Souterraine soit difficile.

Le suppliant, quoiqu'il en soit, pourra facilement faire venir ses charbons à la Souterraine par le moyen de quatre ou cinq cents mulets qui passent tous les jours sur les fosses de Bosmoreau pour aller à la Souterraine et à Bellac chercher les sels qu'ils conduisent à Aubusson et qu'ils chargeraient de charbon plutôt que d'aller à vuide.

Cependant, il faut convenir que ces mulets ne pourraient pas suffire au transport de tout le charbon que pourraient consommer les usines de la Souterraine et des environs; mais le suppliant ne doute point un instant que, lorsqu'on reconnaîtra de quelle utilité il serait pour le commerce du sel, du fer et du charbon que les chemins soient pratiquables, Sa Majesté ne donne des ordres pour les réparer.

Enfin, l'exploitation des mines de Bosmôreau et de Mazuras sera infiniment précieuse, non-seulement pour toute la province de Limoges, mais l'État y trouvera encore, dans un besoin pressant, une ressource inépuisable pour les forges établies à Ruelle pour la fonte des canons; l'immense consommation de bois pour la construction des vaisseaux dans la dernière guerre, a dévasté les forêts qui sont affectées à son usage; le suppliant, dans ce cas, s'offre de fournir tout le charbon qui serait nécessaire pour sa consommation et presque au même prix que celui du bois.

La grande quantité de voitures à vuide qui vont de Limoges à Ruelle et Angoulême faciliteront le transport; ainsi, tout annonce, dans l'exploitation des mines de Bosmoreau et Mazuras, un bien réel pour les provinces de Limoges, Bourbonnais et Berry, une découverte importante pour le public en général, une économie sur le bois qui devient tous les jours plus nécessaire, une ressource certaine pour l'État, et pour le suppliant une récompense due à ses peines et à ses avances. Tant d'avantages multipliés sont bien suffisants pour fixer l'attention de Sa Majesté. Mais malgré le zèle dont le suppliant est animé pour le service de son prince et le bien de son pays, il serait dans l'impossibilité d'exécuter ses projets si, pour l'indemniser des dépenses considérables qu'il a faites et de celles qu'il sera obligé de faire encore, Sa Majesté ne lui accordait pas une permission exclusive pour le charbon et pour tous les métaux possibles pendant quarante années, avec l'étendue du terrain qu'il demande : ces conditions sont de toute justice.

Celui qui a peu d'années à jouir fait le moins de dépenses qu'il peut, il ne prend que la superficie de sa mine, il néglige le fond, parce qu'il lui en coûterait trop pour y parvenir; celui qui, au contraire, voit à sa disposition un long espace de temps, se livre aux travaux nécessaires pour épuiser le fond de sa mine, parce qu'il sait que, quelque coûteux qu'ils soient, il en sera suffisamment indemnisé par la vente que lui procureront les années subséquentes.

D'un autre côté, le suppliant sacrifierait sa fortune et celle de neuf enfants qui composent sa nombreuse famille, s'il se contentait d'un espace moindre, et il aurait le désagrément de voir, à ses côtés, des envieux, profitant de ses découvertes, lui enlever un bénéfice qui, dans l'équité, n'est dû qu'à l'inventeur; enfin, il est juste que si, dans ses recherches qui lui ont coûté tant de peines, il rencontrait des métaux dont il soupçonne l'existence, lui seul ait le droit d'en jouir.

Des raisons aussi puissantes détermineront, sans doute, le Conseil de Sa Majesté à accorder au suppliant la permission qu'il demande avec toutes ses conditions.

Requérait à ces causes le suppliant qu'il plût à Sa Majesté lui permettre d'exploiter exclusivement à tout autre, pendant l'espace de quarante ans à compter du jour de l'arrêt à intervenir, les mines de charbon de terre et métaux existant dans l'étendue des terrains qui se trouvent inclusivement entre Bosmoreau au nord, Mazuras au sud, Mansac à l'est et Monbouché à l'ouest, au centre desquels est Bourganeuf d'où partiront les rayons de son arrondissement; à la charge néanmoins, ainsi que l'offre le suppliant, d'indemniser préalablement, et à dire d'experts, les propriétaires des terrains qu'il sera dans le cas d'endommager par ses fouilles, ses recherches et ses travaux.

Vu ladite requête signée Perdry, avocat du suppliant, ensemble les pièces y mentionnées, et l'avis du sieur Intendant et Commissaire départi en la province du Limousin;

Ouï le rapport du sieur de Calonne, Conseiller ordinaire au Conseil royal, Contrôleur général des finances;

Le Roy, en son Conseil, a accordé et accorde au suppliant, pour quinze années à compter de ce jour, la permission d'exploiter, exclusivement à tous autres, les mines de charbon de terre qui se trouvent ou pourront se trouver dans les terrains dépendants des paroisses de Bosmoreau et de Mazuras, en Limousin; à la charge de dédommager préalablement, à l'amiable ou à dire d'experts convenus et nommés d'office par le sieur Intendant et Commissaire départi en la généralité de Limoges,

conformément à l'article 11 du règlement de 1744, les propriétaires des terrains qu'il pourra endommager par ses travaux ;

Comme aussi de loger, entretenir et instruire un élève de l'École des mines, lorsque Sa Majesté jugera à propos d'en envoyer un sur ladite exploitation ;

Et d'adresser tous les ans l'état de ses travaux, l'exposé des difficultés qu'il a éprouvées pour les établir, les moyens qu'il a employés pour les vaincre, l'état de la quantité des matières qu'il aura extraites, des ouvriers qu'il y aura employés et de ceux qui se seront le plus distingués en annonçant le plus de talent ;

A défaut de quoi ladite concession sera et demeurera revoquée en vertu du présent arrêt, et sans qu'il en soit besoin d'autre à cet égard.

Ordonne Sa Majesté que les entrepreneurs et ouvriers desdites mines jouiront des priviléges et exemptions accordés aux mineurs par les édits, déclarations, arrêts et règlements relatés en l'arrêt du Conseil du 11 juillet 1728.

Évoque Sa Majesté à soi et à son Conseil les contestations nées ou à naître pour raison de l'exploitation desdites mines, et icelles circonstances et dépendances, a renvoyé et renvoye pardevant le sieur Intendant et Commissaire départi en la province du Limousin, pour les juger en première instance et, sauf l'appel au Conseil, lui attribuant à cet effet toute cour et juridiction qu'elle interdit à ses autres cours et juges.

Signé : Hue de Miroménil et de Calonne.

III. *Arrêt concédant aux sieurs Barbier, pour quinze ans, les mines de charbon de Fournaux, paroisse de Saint-Martial-le-Mont, sur douze cents toises de rayon. — Versailles, le* 30 *mai* 1786.

Sur la requête présentée au Roy, en son Conseil, par les sieurs Barbier, habitants de la ville d'Aubusson, contenant qu'ils auraient demandé la permission d'exploiter une mine de char-

bon qu'ils avaient découverte dans une de leurs possessions, située dans la paroisse de Saint-Martial-le-Mont :

En conséquence, ils ont été autorisés à exploiter ladite mine de charbon de terre pendant un an, à commencer du 1er mai 1785, après que néanmoins il aurait été constaté contradictoirement avec les sieurs Coursaget et Barret, concessionnaires des mines de charbon de terre de Chanteau, que la mine des suppliants n'est point dans l'arrondissement qui a été accordé auxdits Coursaget et Barret par l'arrêt du Conseil du mois de décembre 1779, ce qui aurait été constaté par procès-verbal du 18 mai dernier (1786.)

Requéraient à ces causes les suppliants qu'il plût à Sa Majesté leur permettre de continuer l'exploitation de ladite mine de charbon.

Vu ladite requête, ensemble l'avisdu sieur Intendant et Commissaire départi en la province du Bourbonnais ;

Ouï le rapport du sieur de Calonne, Conseiller ordinaire au Conseil royal, Contrôleur général des finances ;

Le Roy, en son Conseil, a accordé et accorde aux suppliants la permission d'exploiter exclusivement à tous autres, pendant quinze années à compter de ce jour, les mines de charbon découvertes et à découvrir au village de Fournaux, dans un arrondissement de douze cents toises de rayon à partir du puits principal d'extraction ; à la charge de se conformer dans leur exploitation aux articles 2, 10 et 11 de l'arrêt du Conseil du 14 janvier 1744 et aux dispositions de celui du 19 mars 1783, concernant l'exploitation des mines de charbon ;

Comme aussi à la charge de dédommager préalablement, à l'amiable et à dire d'experts convenus et nommés d'office par le sieur Intendant et Commissaire départi en la généralité de Moulins, les propriétaires des terrains qu'ils pourront endommager par leurs travaux ;

Et, en outre, de loger, entretenir et instruire un élève de l'École des mines, lorsque Sa Majesté jugera à propos d'en envoyer un sur ladite exploitation ;

Et d'adresser tous les ans l'état de leurs travaux, l'exposé des difficultés qu'ils ont éprouvées pour les établir, les moyens

qu'ils ont employés pour les vaincre, l'état de la quantité des matières qu'ils auront extraites, des ouvriers qu'ils y auront employés et de ceux qui se seront distingués en annonçant le plus de talents; à défaut de quoi ladite concession sera et demeurera révoquée en vertu du présent arrêt et sans qu'il en soit besoin d'autre à cet égard.

Ordonne Sa Majesté que les entrepreneurs et ouvriers desdites mines jouiront des priviléges et exemptions accordées aux mineurs par les édits, déclarations, arrêts et règlements relatés en l'arrêt du Conseil du 11 juillet 1728.

Evoque Sa Majesté à soi et à son Conseil les contestations nées et à naître pour raison de l'exploitation desdites mines, et icelles circonstances et dépendances a renvoyé et renvoye pardevant le sieur Intendant et Commissaire départi en la généralité de Moulins, pour les juger en première instance, sauf l'appel au Conseil, lui attribuant à cet effet toute cour et juridiction qu'elle interdit à ses autres cours et juges.

Signé : Hue de Miroménil et de Calonne.

P. S. — En marge de ce dernier document du 30 mai 1786, on lit :

« Taxé au droit de marc d'or par arrêt du Conseil du 3 juin 1786, savoir :

« En principal à........................... 100 liv.
« Les 10 sols (par livre)..................... 50
« Total.................. 150 »

C'est-à-dire 148 fr. 40 cent. d'aujourd'hui, parce que cette livre ne valait que 0 fr. 9894 de notre monnaie. (1)

(1) Voir, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tome XXI, 2me partie, 1857, 1° les Recherches sur le système monétaire de Saint-Louis par M. Natalis de Wailly; 2° le Mémoire sur les variations de la livre tournois, depuis le règne de Saint-Louis jusqu'à l'établissement de la monnaie décimale, par le même. — Dans le premier cas ne sachant s'il s'agissait d'une monnaie d'or ou d'une monnaie d'argent, nous avons pris la moyenne des résultats correspondants aux deux hypothèses.

Cette note nous a embarrassé longtemps, bien que nous comprissions instinctivement qu'elle devait signifier quelque droit de sceau ou de chancellerie, enfin nous en avons trouvé l'explication suivante par M. C. Leber, pages 206-7 de son *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge, relativement aux variations des valeurs monétaires et du pouvoir commercial de l'argent, suivi d'un examen critique des tables de prix du marc d'argent depuis l'époque de Saint-Louis,* seconde édition, revue et augmentée de nouvelles recherches, in-8°, Paris, chez Guillaumin et compagnie, 1847.

« Indépendamment de la somme principale, toute finance » pour prix d'office était grevée d'un droit de *marc d'or*, que » l'officier à pourvoir devait acquitter avant d'obtenir les pro- » visions de sa charge. Le droït de marc d'or était une taxe » établie par Henri III sur la concession des offices de toute » nature, soit casuels, domaniaux ou héréditaires ; et dont le » produit, d'abord et spécialement affecté aux *appointements* » des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, créé à la fin du mois » de décembre 1578, fut ensuite employé à beaucoup d'autres » dépenses au fur et à mesure de son accroissement. Ce droit » reçut et conserva depuis le nom de *marc d'or*, parce que » les appointements, comme on disait alors, de chacun des » chevaliers auxquels il avait été originellement destiné, » étaient de cent écus d'or (de 3 liv. chacun, ou 3 fr. 65 » d'aujourd'hui, soit pour le tout 1,095 fr. de notre monnaie), » qui représentaient un marc de ce métal à l'époque de son » établissement. Subissant le sort de tous les impôts, le » droit de marc d'or s'accrut avec le temps; il se trouvait déjà » porté au quadruple de sa force primitive au milieu du » XVIIme siècle. »

Il paraît qu'on n'appliqua cet impôt aux concessionnaires des mines qu'à partir du 25 février 1784, car le Contrôleur général des finances écrivait, quelques jours après, à M. Douet de la Boullaye, Intendant général des mines, minières et substances terrestres de France :

« Le sieur Faure de Conat s'est présenté au bureau de

» M. de Moutarant pour demander une expédition de l'arrêt » rendu le 13 janvier dernier en sa faveur, pour la concession » des mines de charbon scituées dans les villages de Bosmo- » reau et Mazuras, on lui a demandé la quittance du marc » d'or, ou une décision de M. de la Boulaye, comme quoy » il n'est pas dû.

» Le sieur de Conat ne croit point être tenu à ce droit, » par la raison que l'arrêt qui le constitue est du 25 février » dernier, et qu'il n'établit point d'effet rétroactif; sur quoy » il supplie M. de la Boullaye de vouloir bien donner sa » décision. »

Elle est aussi jointe au dossier des deux houillères des environs de Bourganeuf, n° 57, registre E, 1616, des archives impériales. Sa reproduction textuelle clora cette longue digression.

« Le sieur de Conat a obtenu le 13 janvier dernier la con- » cession des mines de charbon des paroisses de Bosmo- » reau et Mazuras; l'expédition de son arrêt lui a été refusé » jusqu'à ce qu'il ait justifié du payement du marc d'or ou » d'une décision qui l'en décharge.

» Il observe que les ordres que vous avez donnés pour » que les arrêts de concession de mines ne soient pas expé- » diés qu'au préalable on n'ait justifié du payement du droit » du marc d'or, sont postérieurs à l'arrêt qui accorde son » privilége; il demande en conséquence la remise de ce droit.

» Votre décision, en effet, sur la perception de ce droit » est du 25 février, et l'arrêt en question est du 13 jan- » vier précédent. Il me semble qu'il y a lieu d'avoir égard à » la demande du sieur Faure de Conat, à moins que vous » ne pensiez que cette décision a un effet rétroactif. »

En Résumé, il y avait dès cette époque, dans ce pays, quatre concessions séparées, de quinze ans chacune, accolées deux à deux dans un même bassin, mais partant de dates différentes, savoir :

1° Celle de Chanteaux, du 11 décembre 1779 au 11 décembre 1794 ;

2° Celle de Bosmoreau, du 13 janvier 1784 au 13 janvier 1799;

3° Celle de Mazuras, du 13 janvier 1784 au 13 janvier 1799;

4° Et celle de Fournaux, du 30 mai 1786 au 31 mai 1801.

Ainsi, toutes finirent après la loi du 28 juillet 1791. Nous n'irons pas plus loin parce que des cartes sont absolument nécessaires pour saisir les phases assez compliquées qui précédèrent et suivirent l'application de la loi organique du 21 avril 1810 aux mines du département de la Creuse, avant d'arriver à leur régime actuel dont l'exposé sort de notre cadre.

Le gouvernement français fait successivement dresser des études topographiques de tous les terrains carbonifères, et il publie ordinairement les consciencieux travaux de ses agents. Nous posséderons bientôt une description officielle des nombreux lambeaux houillers des environs d'Ahun, Bourganeuf et Saint-Michel ou Saint-Sulpice.

MM. Duhamel, Lefebvre, Gardien, Allou, Furgaud, Dufresnoy, P. de Cessac et Mallard se sont déjà occupés de ces combustibles minéraux, à divers points de vue; leurs notices sont disséminées dans les Statistiques et Annuaires locaux, les Mémoires de cette Société, le tome 1 de l'Explication de la carte géologique de France, le Journal et les Annales des mines, etc. Mais aucun de ces auteurs n'a voulu ni pu embrasser l'ensemble de cette question, comme peut et doit le faire un ingénieur de l'état, chargé de cette mission délicate et disposant à la fois des archives précieuses enfouies dans les cartons de l'administration, à Paris, et des plans des lieux déposés chaque année au bureau de Guéret, depuis près de 80 ans.

Et cela fait, il restera encore à MM. les ingénieurs des mines résidant au chef-lieu, l'honneur de mener à bonne fin la Carte géologique départementale proposée au conseil général dès 1844, par M. Furgaud prédécesseur de M. Grüner.

Les premières tentatives sérieuses, faites dans ce sens, ont été commencées, il y a longtemps *et à ses frais,* par

un membre des plus distingués de cette Société qu'il préside aujourd'hui : il est fier à juste titre d'une priorité certes bien acquise.

Nous savons par nous-même que M. Pierre de Cessac n'a jamais manqué une occasion de perfectionner le texte et le tracé de sa carte, dont on ne peut s'imaginer les difficultés d'exécution, lorsqu'on ignore la fallacieuse simplicité et les enchevêtrements multiples de nos roches primaires et azoïques.

De 1847 à 1850, M. Louis Grüner, notre excellent professeur, a recueilli les éléments d'une statistique souterraine pendant qu'il était ingénieur en chef de cet arrondissement minéralogique, division du centre. Puis il est allé diriger l'école des mineurs de Saint-Etienne et, depuis peu, professer à l'école des mines de Paris, un art dans lequel il fait autorité, la métallurgie.

Pour se faire une idée du soin et de l'exactitude que M. Grüner apporte dans toutes ses productions scientifiques, rappelons qu'il a passé une partie de sa vie à inventorier la richesse houillère du département de la Loire. Ce résultat immense a été acclamé, à sa louange, dans le principal recueil périodique français (*Revue des deux mondes*, 1er novembre 1857, page 199).

Maintenant que M. Grüner a terminé cette entreprise, autrement vaste et compliquée que celle qui nous touche, il n'a plus qu'à compléter cette dernière au moyen des faits qu'il n'avait pu prévoir lors de son trop court séjour parmi nous.

Cependant il a déjà fait connaître à grands traits la géologie de notre sol dans son *Essai d'une classification des principaux filons du plateau central de la France, avec l'indication des roches éruptives et des soulèvements auxquels ils semblent se rattacher*, etc. La lecture en fut faite à la Société impériale d'agriculture, d'histoire naturelle et des arts utiles de Lyon,

dans sa séance du 23 novembre 1855 et l'impression ordonnée dans ses Annales de 1856 et 1857, que nous avons procurées à la Société en échange d'une collection de ses propres œuvres.

En effet, une note qui se trouve au bas de la page 27 de la première partie du mémoire précité, est conçue ainsi :

« Ces détails sont extraits de ma description encore iné-
» dite des bassins houillers de la Creuse. »

Depuis cette époque MM. de Cessac et Mallard, ingénieur des mines, ont considérablement étendu le domaine de nos connaissances spéciales sur les formations géologiques du département et la constitution de ses roches. Nous espérons que le couronnement de l'œuvre ne se fera pas attendre, si nous en jugeons d'après les belles découvertes enregistrées dans le dernier Bulletin.

Aubusson, le 5 *mai* 1860.

P. P.

CATALOGUE

DES

PLANTES VASCULAIRES DE LA CREUSE.

DÉDIÉ A MONSIEUR ALEXIS JORDAN.

Benedicite, universa germinantia in terrâ, Domino. Dan. III. 76.

J'avais recueilli autrefois quelques notes historiques sur l'étude de la botanique dans notre département, et je comptais les publier dans l'introduction de ce Catalogue. J'ignore ce que mes notes sont devenues, et les occupations du saint ministère ne me permettent pas de reprendre maintenant un travail interrompu depuis plusieurs années. J'ai retrouvé seulement les indications suivantes faites par M. Bastard, qui traversait la Creuse en allant explorer l'Auvergne. M. Boreau avait eu l'obligeance de les relever dans le manuscrit de son voyage et de me les communiquer.

« Environs de Guéret, du côté de Grancher et du Puy-de-
» Gaudy (6 juillet 1811) : *Verbascum nigrum*. L., *Sedum*
» *elegans*. Lej., *Genista sagittalis*. L., *Veronica verna*. L.,
» *Lychnis sylvestris*. Hop., *Genista pilosa*. L., *Campanula ro-*
» *tundifolia*. L., *Corydalis claviculata*. DC.

» Dans les vallons : *Comarum palustre*. L., *Hypericum*
» *elodes*. L., *Schœnus albus*. L., *Oxalis acetosella*. L., *Drosera*
» *rotundifolia*. L., *Drosera intermedia*. Hayne, *Chrysosple-*
» *nium oppositifolium*. L., *Viola palustris*. L.

» Route d'Aubusson à Pontgibaud : *Dianthus monspessula-*
» *nus*. L., *Gentiana lutea*. L., *Doronicum austriacum*. Jacq. »

En publiant ce Catalogue, je ne me dissimule pas combien il est défectueux. Il est certain d'abord qu'il est fort incomplet; car dans les derniers temps où je m'occupais de botanique, je découvrais encore assez souvent des espèces nouvelles pour notre Flore, quelquefois même dans les localités que j'avais le mieux explorées; et, d'ailleurs, il me restait encore bien des contrées de la Creuse à parcourir. Je n'ai même pas cité toutes les plantes qu'on a eu l'obligeance de

me signaler, car lorsqu'elles n'étaient pas confirmées par des échantillons, il pouvait y avoir du doute surtout pour les espèces critiques.

J'ai indiqué cependant toutes les plantes portées sur le Catalogue du docteur Pailloux, ce qui a présenté quelquefois beaucoup de difficulté, lorsque l'espèce avait été divisée depuis en plusieurs autres. Ces plantes sont faciles à distinguer sur la liste : leur nom est suivi des lettres *P. Cat.*, c'est-à-dire, *Pailloux, Catalogue des plantes de la Creuse.*

Autant que cela m'a été possible, j'ai nommé à la suite de la localité d'une espèce rare, le botaniste qui l'avait découverte; et lorsque j'ai vu un échantillon venant de lui, son nom est suivi du point de certitude (!). Pour les localités que j'ai découvertes ou vérifiées par moi-même, j'ai employé aussi le point de certitude (!).

J'ai avoué que mon Catalogue est incomplet; je dois ajouter qu'il s'y est glissé certainement beaucoup d'inexactitudes. Ainsi j'ai désigné l'abondance des plantes (CC, très-commune; C, commune; AC, assez commune; AR, assez rare; R, rare, RR, très-rare); mais comme mes explorations n'ont pas porté sur toutes les parties du département, plusieurs de ces indications auront besoin d'être changées plus tard. De plus, je dois reconnaître mon ignorance pour les genres critiques qui sont nombreux aujourd'hui. M. Jordan et M. Boreau ont bien voulu m'aider dans cette étude difficile, mais eux-mêmes sont demeurés assez souvent dans l'indécision. C'est ainsi, entre autres, que je n'ai cité, dans les genres *Hieracium* et *Rubus*, que les plantes communiquées à M. Boreau et nommées par lui.

Mon intention avait été d'abord de compléter ma liste des plantes de la Creuse, en y insérant les Cryptogames cellulaires. Cette étude était commencée depuis assez longtemps déjà, lorsque M. Edouard Lamy me remit la *Flore de la Haute-Vienne.* Son travail était trop remarquable pour me permettre de rien essayer après lui, d'autant plus qu'il avait exploré une partie de la Creuse, et que, d'après le savant botaniste, notre département doit être assimilé presque absolument à

la Haute-Vienne, sous le rapport de la Cryptogamie. Je n'insérerai donc ici aucune des observations que j'avais pu faire. D'ailleurs ce travail a été commencé par MM. Dugenest, Monnet et Fillioux dans le t. 2, p. 12 des Mémoires de cette Société.

Je le répète ; en publiant mon Catalogue, je reconnais combien il est défectueux. Mais il m'est impossible de le corriger maintenant d'une manière sérieuse. On a pensé qu'il pourrait être de quelque utilité à ceux qui cultivent ici notre chère science ; il m'a semblé que je ne devais pas résister aux aimables instances qui m'ont été faites, et je le donne tel qu'il a été composé il y a plusieurs années. Je tiens surtout à conserver la dédicace que M. Jordan avait bien voulu accepter avec tant de bienveillance au mois d'octobre 1857.

En renonçant à des études si attrayantes, je dois reconnaître combien elles m'ont été utiles. Nulle science, à mon avis, si ce n'est peut-être l'astronomie, ne rapproche plus de Dieu que la botanique. Aucune ne montre plus évidemment sa providence et sa toute-puissance. Il semble, en admirant ces jolies fleurs des champs, ces mousses dans lesquelles on découvre avec le microscope des détails plus achevés que dans les plantes des jardins ; il semble, dis-je, leur entendre répéter ces sublimes cantiques auxquels les conviaient les trois jeunes Hébreux : *Benedicite, universa germinantia in terrâ, Domino.* Le cœur gagne à voir cette incomparable variété dans laquelle la puissance et la providence divines semblent se jouer, tandis que l'homme, avec ses admirables découvertes, n'a pu parvenir encore, je ne dis pas à créer, mais à confectionner seulement un seul grain de blé.

C'est du reste sans regret que je me sens contraint de renoncer à ces charmantes études, puisque Dieu veut m'appeler à une plus belle encore : celle des âmes faites à son image. Dans l'étude de ses ouvrages, on se voit comme entraîné à s'élever sans cesse jusqu'à ce chef-d'œuvre de la création auquel je voue désormais et mes louanges et mon cœur.

Tibi laus et amor, Virgo, Flos Carmeli.

T. DE CESSAC, Prêtre.

PHANÉROGAMES.

I. DICOTYLÉDONÉES.

DIALYPÉTALES.

RENONCULACÉES.

Clematis. — Clématite.

vitalba. L. — P. Cat. — RR. La *Clématite des haies* habite en général des terrains calcaires; aussi est-elle rare dans nos montagnes granitiques. Nous en avons cueilli à Dun!, sur la route de Crozant. M. le docteur Bussière nous en a montré à Châtelus! et à Saint-Dizier-les-Domaines!. Elle est abondante dans ces localités, et existe probablement sur plusieurs autres points de la Basse-Creuse. (*)

Thalictrum. — Pigamon.

flavum. L. — P. Cat. — Le docteur Pailloux signale l'existence du *Th. flavum* dans la Creuse, mais sans indiquer la localité où il l'a découvert. Cette plante formant aujourd'hui plusieurs espèces différentes, nous ignorons à laquelle il faut rattacher le *Thalictrum* de Pailloux. M. Lamy nous écrit qu'il a aperçu, à La Côte, près Saint-Dizier-les-Domaines, un joli *Thalictrum* qu'il a pris à vue d'œil pour le *montanum*, mais sans l'analyser. C'est peut-être de cette plante que le docteur Pailloux a eu connaissance.

Anemone. — Anémone.

nemorosa. L. — P. Cat. — CC. On nous a indiqué une deuxième espèce d'Anémone, aux environs d'Ajain; mais sans nous donner son nom. Nous n'avons vu jusqu'ici, dans la Creuse, que du *nemorosa*.

Ranunculus. — Renoncule.

hederaceus. L. — P. Cat. — C.

Lenormandi. Schultz. — P. Cat. — C. Cette plante est commune dans les lieux humides de la Haute-Creuse et de la Basse-Creuse, presque partout. — M. Lamy la signale aussi comme abondante dans la Haute-Vienne.

aquatilis. L. — P. Cat. — CC. dans les ruisseaux et les étangs. Nous possédons plusieurs variétés de cette Renoncule.

(*) Nous en avons vu depuis (25 août 1857) au Coureix, près La Celle-Dunoise.

a. heterophyllus. Bor. — P. Cat. — cc.
b. succulentus. Bor. — P. Cat. — c. dans les lieux asséchés.
g. homoiophyllus. Bor. — var. *pantothrix*. — P. Cat. — cc.
d. feuilles toutes réniformes : Grand-Bourg !.

fluitans. Lamk. — P. Cat. — Nous n'en avons pas encore vu dans la Creuse. Les échantillons de notre herbier nous ont été envoyés du Nord par notre savant ami M. Normand.

aconitifolius. L. — P. Cat. — AC. Guéret !, Felletin !, Saint-Goussaud !, Mourioux !, Saint-Sylvain-Montaigut !, etc., etc.

flammula. L. — P. Cat. — cc.
b. reptans. Thuil. — Grand-Bourg !, etc.

auricomus. L. — RR. Bois vis-à-vis La Nouzière, près le Pont-à-la-Dôge !. Je dois à M. l'abbé Neyra la connaissance de cette localité.

Steveni Andrz. — *R. acris*, var. *Steveni*. — P. Cat. — Bénévent !, La Brionne !, etc.

vulgatus. Jord !. — cc. Diffère de l'espèce précédente par le bec des carpelles plus crochu, persistant, et par les lobes des feuilles plus larges, se recouvrant par leur bord.

nemorosus. DC. — P. Cat. — c.
a. erectus. T. Cess. — Tige dressée, robuste.
b. humilis. T. Cess. — *R. radicescens?* T. Cess. Suppl. non Jord !. — Tige faible, inclinée ou rampante, quelquefois radicante. Cette variété est plus commune dans la Creuse que la précédente. Nous nous sommes assuré, sur le terrain, qu'elle n'en diffère pas spécifiquement.

repens. L. — P. Cat. — cc.
b. erectus. DC. — Mouchetard !, etc.
g. obesus. — Fleurs très-doubles, semblables à celles du *Bouton d'or* des jardiniers. Nous avons trouvé cette variété au Mouchetard !, dans un pâturage.

bulbosus. L. — P. Cat. — cc. Nous avons trouvé les deux variétés signalées dans la *Flore de Loraine* de Godron.
a. genuinus. — Une ou plusieurs tiges naissant du centre d'un bulbe moins gros qu'une noisette.
b. macrorhizus. — Plusieurs tiges rameuses naissant de points différents de la surface supérieure d'un bulbe gros comme une noix ; plante plus forte.

sceleratus. L. — RR. Guéret. (Fl. cent., éd. 2.)

philonotis. Ehrh. — P. Cat. — cc.
b. parvulus. L. — c. dans les moissons.

arvensis. L. — P. Cat. — R. Saint-Médard !. M. l'abbé Pinot l'indique à Saint-Fiel. — AC. à Ahun (Pailloux).

Ficaria. — **Ficaire.**

ranunculoïdes. Mœnch. — P. Cat. — cc.

Caltha. — **Populage.**

palustris. L. — P. Cat. — c.

Guerangerii. Bor. — c. Pont-à-la-Dôge!, Mouchetard!, etc., etc.

flabellifolia. Pursh. — RR. Mouchetard!.

Nous donnons ici la détermination de nos *Caltha*, telle qu'elle a été faite par M. Boreau. Mais, s'il nous était permis d'émettre notre opinion après celle du savant botaniste, nous dirions que toutes les plantes que nous avons observées dans la Creuse nous semblent appartenir à une seule espèce, qui varie à tiges plus ou moins dressées, à fleurs plus ou moins grandes, d'un jaune plus ou moins doré, à sépales plus ou moins larges, à bractées plus ou moins profondément dentées, etc. Toutes ces formes nous paraissent réunies entre elles par des intermédiaires.

Helleborus. — **Hellébore.**

fœtidus. L. — P. Cat. — R. Châtelus!, Saint-Dizier-les-Domaines! (Bussière); Felletin! (Polier); Aubusson! (Bozon); Sainte-Feyre-la-Montagne!.

Isopyrum. — **Isopyre.**

thalictroïdes. L. — P. Cat. — R. Guéret, Ajain, Chambraud, (Pailloux); Châtelus! (Bussière); La Villatte-Sainte-Marie, près Bonnat! (Neyrat); Brugnat, près le Pont-à-la-Dôge! (Pinot); Aubusson! (P. Fillioux).

Aquilegia. — **Ancolie.**

vulgaris. L. — P. Cat. — c.

subalpina. Bor!. — Mouchetard! et Monlevade!, près Guéret!, Saint-Léger-le-Guérétois!, Châtelus-le-Marcheix!, etc. Diffère du *vulgaris* par ses fleurs plus grandes et ses folioles plus profondément incisées.

Delphinium. — **Dauphinelle.**

Ajacis. L. — *(Pied d'alouette)*, naturalisé çà et là hors des jardins. Dans une prairie au Petit-Murat, près Bénévent!, Mouchetard!, etc.

Aconitum. — **Aconit.**

napellus. L. — Découvert dans les environs de Bonlieu par M. Cancalon.

La famille des Renonculacées fournit à nos parterres plusieurs plantes d'ornement : *Clematis erecta*, *flammula (Cl. odorante)*,

viticella (Cl. bleue), bicolor; Thalictrum aquilegifolium, rugosum; Anemone coronaria, hortensis, fulgens, pavonina, hepatica; Adonis autumnalis (Goutte de sang); Ranunculus asiaticus, Steveni (Bouton d'or); Trollius europoeus; Helleborus niger (Rose de Noël); Nigella damascena; Delphinium grandiflorum, Hendersoni, Barlowii; Botrophis racemosa; Poeonia officinalis (Pivoine), fragrans, tenuifolia, Moutan (Pivoine en arbre), etc.

Le Tulipier, *Liriodendrum tulipifera;* et les *Magnolia obovata, acuminata, grandiflora*, etc., appartiennent à la famille des Magnoliacées.

BERBÉRIDÉES.

Berberis. — Vinettier.

vulgaris. L. — P. Cat. — *(Epine-vinette)*. AR. Aubusson!, Felletin!, Saint-Sulpice-le-Guérétois!, Saint-Fiel!.

On cultive, outre l'espèce précédente : *Berberis buxifolia, ilicifolia, aquifolium, fraxinifolia*. Ces deux derniers *Berberis* appartiennent au sous-genre *Mahonia*. J'ai vu aussi l'*Epimedium violaceum*.

NYMPHÉACÉES.

Nymphæa. — Nénuphar.

alba. L. — P. Cat. — AC.

Nuphar. — Nuphar.

luteum. Smith. — P. Cat. — AC.

PAPAVÉRACÉES.

Papaver. — Pavot.

argemone. L. — P. Cat. — RR. Ahun (Pailloux); Saint-Médard!, Anzême!.

Lamottei. Bor!. — *P. dubium*. P. Cat. — C.

rhæas. L. — P. Cat. — *(Coquelicot)*. AC.

somniferum. L. — Dans une prairie au Petit-Murat, près Bénévent!. Il est complétement naturalisé dans nos jardins.

Chelidoniun. — Chélidoine.

majus. L. — P. Cat. — CC. On donne à cette plante le nom vulgaire *d'Herbe à la jaunisse*, à cause du suc jaune qu'elle exsude abondamment de toutes ses parties. On s'en sert pour brûler les verrues.

Le *P. officinale* se reproduit dans les lieux où il a été cultivé. On trouve quelquefois, dans les parterres, *P. orientale* et *Eschscholtzia californica*.

FUMARIACÉES.

Corydalis. — Corydale.

solida. Smith. — P. Cat. — AR. Guéret!, Aubusson!, Pionnat!, Saint-Fiel!, Saint-Sulpice-le-Guérétois!, etc.

claviculata. DC. — P. Cat. — C. Guéret!, Aubusson!, Crozant!, Grand-Bourg!, Anzême!, Gentioux!, Arrênes!, etc., etc.

Fumaria. — Fumeterre.

Boræi. Jord. — RR. Chambraud (Pailloux)!; Mourioux!. C'est à cette espèce, ou plutôt à la suivante, qu'il faut rapporter comme synonyme le *F. media* de Pailloux. La note placée à la fin de son catalogue ne laisse aucun doute à cet égard; car il y est dit formellement *F. media*. Duby non Lois.

Bastardi. Boreau!. — R. Dun, Ahun, Chambraud (Pailloux); Grand-Bourg!, Saint-Sébastien!. Abonde à la Courtine! dans le jardin de l'hôtel Lecomte.

officinalis. L. — P. Cat. — AC. La Fumeterre officinale a les fleurs pourpres au sommet; ainsi ce caractère isolé ne peut servir à la distinction du *F. media*. Lois. Cette dernière espèce diffère par ses fleurs plus pâles, et surtout par sa végétation analogue à celle des espèces précédentes.

parviflora. Lamk. — RR. Guéret. (Fl. cent., éd. 2.)

Le *Diclytra spectabilis*, jolie plante de nos parterres, appartient à cette famille. J'ai cueilli aussi, mais plus rarement, du *D. formosa*.

CRUCIFÈRES.

Cheiranthus. — Giroflée.

cheiri. Lin. — P. Cat. — *(Carafé.)* R. La Souterraine! (Pailloux); Guéret! (Mounet).

Nasturtium. — Cresson.

officinale. Br. — P. Cat. — C. C'est le *Cresson de fontaine*, plus connu, dans la Creuse, sous le nom impropre de *Cresson alénois* ou *alanois*. On doit éviter avec soin de le confondre avec l'*Helosciadium nodiflorum*, plante vénéneuse qui croît dans les mêmes lieux.

siifolium. Reich. — P. Cat. — RR.

amphibium. Br. — P. Cat. — RR. Saint-Dizier-les-Domaines! (Neyra).

sylvestre. Br.— P. Cat. — RR.

palustre. DC. — P. Cat. — C çà et là.

pyrenaicum. Br. — AR. M. Lamy a découvert cette plante à Bourganeuf. Nous en avons cueilli à Anzême !; M. l'abbé Neyra nous en a envoyé de Glény et d'Ajain.

Barbarea. — Barbarée.

vulgaris. Br. — P. Cat. — R. Guéret!.

stricta. Andrz. — P. Cat. — AC. Guéret !, Bénévent !, Saint-Laurent !, etc.

intermedia. Bor!. — P. Cat. — AR. Guéret!, Bonnat!, Linard!, etc.

præcox. R. Br. — P. Cat. — C. Guéret !, Ajain !, Bénévent !, Naillat !, Saint-Médard !, Glény !, etc.

Turritis. — Tourette.

glabra. L. — P. Cat. — RR. Bois de Guéret (Pailloux).

Arabis. — Arabette.

thaliana. L. — *Sisymbrium thalianum.* P. Cat. — CC.

Cardamine. — Cardamine.

amara. L. — P. Cat. — Nous n'avons jamais vu cette espèce dans la Creuse; M. Boreau nous écrit qu'il ne l'avait pas reçue du docteur Pailloux.

pratensis. L. — P. Cat. — CC. Varie à fleurs blanches. — Une forme bien distincte, *C. hayneana*. Welw., a été découverte par M. Lamy sur les bords de la Vienne, près Condat (Haute-Vienne); nous l'avons trouvée à Saint-Martin-le-Vieux, sur les bords de l'Aixette (Haute-Vienne).

hirsuta. L. — P. Cat. — C.

sylvatica. Link. — P. Cat. — C.

impatiens. L. — P. Cat. — RR. Vallée du Cher (de Lambertye); bords de la Tarde, à Chambon (Fl. cent.).

Dentaria. — Dentaire.

pinnata. Lam. — P. Cat. — RR. Vallon du ruisseau de Bauze et rive gauche de la Creuse, près Aubusson (Pailloux).

Hesperis. — Julienne.

matronalis. L. — P. Cat. — *(Girarde).* RR. Prés des bords du Cher, près Chambonchard (de Lambertye). Nous avons trouvé plusieurs fois de la *Julienne* dans les haies de jardin : La Souterraine !, Mourioux !, etc. Elle y est seulement naturalisée.

Sisymbriun. — Sisymbre.

officinale. Scop. — P. Cat. — CC.

sophia. L. — P. Cat. — RR. Villemonteix (Fl. cent.).

alliaria. Scop. — P. Cat. — C. Nous avons une variété naine, haute seulement de quelques centimètres : Glény!.

Erysimum. — Vélar.

orientale. Br. — RR. Mouchetard !. Nous en avons vu un pied à Ajain ! dans le jardin de l'hôtel Saint-Louis.

Brassica. — Chou.

sylvestris. Dod. — *(Chou cavalier)*. Cultivé rarement.

caulorapum. Lobel. — *(Chou rave)*. Cultivé partout.

bullata. Ser. — *(Chou de Milan)*. Cultivé.

capitata. Lobel. — *B. oleracea. P. Cat.* — *(Chou pommé)*. Cultivé partout.

florida. Rai. — *(Chou fleur)*. Cultivé partout.

rapa. L. — P. Cat. *(Rave)*. Cultivé partout, et naturalisé dans dans les champs.

campestris. L. — *(Colzat)*. Cultivé rarement.

napus. L. — P. Cat. — *(Navet)*. Cultivé peu souvent.

cheiranthus. Vill. — *B. cheiranthus* et *cheirantiflora*. P. Cat. — CC.

Sinapis. — Moutarde.

arvensis. L. — P. Cat. — C.

var. retrohispida. — AR. Nous en avons cueilli aux Coussières, près Guéret!. On trouve assez souvent des formes intermédiaires; j'en ai reçu de M. Monnet.

alba. L. — Cultivé rarement. La Chapelle-Taillefert!.

nigra. L. — R. Guéret !, Mouchetard !, Grand-Bourg !, etc.

Raphanus. — Radis.

sativus. L. — *(Petite rave, Radis)*. Cultivé fréquemment et naturalisé près des jardins : Grand-Bourg, sur la route de Chamborand, près Lâge!, etc.

raphanistrum. — L. CC. Connu sous les noms de *Rabanelle, Rabaneau, Rabiau*. Nous avons les variétés à fleurs jaunes et à fleurs blanches; je l'ai vu aussi à fleurs rosées.

Crambe. — Crambé.

maritima. L. — *(Chou marin)*. Cultivé très-rarement.

Senebiera. — Senebière.

coronopus. Poir. — P. Cat.

Capsella. — Capselle.

bursa pastoris. Mœnch. — P. Cat. — *(Bourse à Judas)*. cc.

Lepidium. — Passerage.

Smithii. Hooker. — P. Cat. — R. Ahun, Chambraud (Pailloux); Gleny!, Ajain!, Pionnat! (Neyrat).

sativum. L. — *(Cresson alénois)*. Cultivé et naturalisé.

Biscutella. — Lunetière.

lævigata. L. — P. Cat. — C'est probablement par erreur que Pailloux a inséré le *Biscutella* dans son catalogue. M. Boreau nous écrit que la plante qu'il a reçue de Pailloux est étiquetée Mont-Dore.

Iberis. — Ibéride.

amara. L. — Naturalisé au Mouchetard!.

Teesdalia. — Téesdalie.

Iberis. DC. — P. Cat. — cc.

Thlaspi. — Tabouret.

arvense. L. — P. Cat. — R. Aubusson!, Grand-Bourg!, Saint-Médard!.

Cochlearia. — Cranson.

armoracia. L. — RR. M. Monnet nous a envoyé un échantillon de cette plante, en nous disant qu'il l'avait trouvée dans une prairie au-dessous de Guéret; elle n'y est probablement que naturalisée.

Erophila. — Erophile.

verna. (L.?) — *Draba verna*. P. Cat. — cc. M. Jordan pense que les *Erophiles* de la Creuse, que nous avions nommées *E. glabrescens* et *stenocarpa*, appartiennent à une même espèce, non décrite, intermédiaire aux *E. hirtella* et *stenocarpa*. Les silicules sont très-variables, tantôt allongées, oblongues, tantôt courtes et arrondies presque comme dans *E. brachycarpa*.

majuscula. Jord. — Guéret!, Gleny!.

Lunaria. — Lunaire.

rediviva. L. — P. Cat. — RR. Les Houllades, dans le bois de Charras, près Aubusson (Pailloux).

biennis. Mœnch. — Cultivé dans les jardins, où il se reproduit spontanément.

Nous avons dans les parterres : *Mathiola incana (Giroflée*

rouge), annua (Quarantaine); Arabis albida; Malcomia maritima (Giroflée ou Gazon de Mahon); Iberis umbellata, semperflorens; Alyssum saxatile (Corbeille dorée), etc. L'*Iberis umbellata (Téraspic, Thlaspi),* se reproduit spontanément dans les jardins.

RÉSÉDACÉES.

Reseda. — Réséda.

lutea. L. — P. Cat. — Nous avons cueilli à Limoges du *R. lutea;* nous n'en avons pas encore rencontré dans la Creuse. Nous ignorons où Pailloux a observé sa plante.

luteola. L. — P. Cat. — AC. Guéret !, Bénévent !, Gouzon !, etc., etc.

Le *R. odorata* est cultivé fréquemment.

CISTACÉES.

Helianthemum. — Hélianthème.

vulgare. Gœrtn. — P. Cat. — C.

VIOLARIÉES.

Viola. — Violette.

** Violettes.*

palustris. L. — P. Cat. — AC. Guéret !, Mouchetard !, Saint-Léger-le-Guérétois !, Marsac !, Gentioux !, etc.

hirta. L. — P. Cat. — AC. Felletin !, Saint-Quentin !, Saint-Sylvain-Montaigut !, Pont-à-la-Dôge !, etc.

permixta. Jord. — Guéret !.

odorata. L. — P. Cat. AC.

dumetorum. Jord. — RR. Chambon, bords de la Vouèze !

riviniana. Reich. — P. Cat. — CC.
b. ecalcarata. — Guéret !, Anzême !.

reichenbachiana. Jord. — *V. sylvestris.* P. Cat. — RR. Chambraud (Pailloux); Auzême !.

canina. L. — P. Cat. — C. On trouve souvent la forme naine, à feuilles très-petites (var. *calcarea.* P. Cat.).

*** Pensées.*

tricolor. L. — P. Cat. — Nous l'avons trouvé çà et là, échappé des jardins : Bénévent !, Ajain !, Mouchetard !, etc.

contempta. Jord. — R. Guéret !, Peyrabout !.

peregrina. Jord. — cc. dans les moissons. Nous l'avons vu aussi dans la Haute-Vienne. C'est probablement cette Violette que Pailloux nomme *V. tricolor*, var. *arvensis*.

subincisa. Bor!. — RR. Mouchetard!. — M. Jordan auquel nous avions déjà communiqué cette plante la regarde comme un état luxuriant de quelque forme. Son opinion nous paraît d'autant plus probable que nous n'avons pu retrouver dans la même localité le *V. subincisa*, mais seulement les *V. peregrina*, *alpestris* et *tricolor*.

segetalis. Jord. — Çà et là.

alpestris. Jord. — RR. Mouchetard!, Saint-Sulpice-le-Guérétois!.

Paillouxi. Jord. — *V. tricolor*, var. *saxatilis*. P. Cat. — Cette violette, découverte par le docteur Pailloux, auquel M. Jordan l'a dédiée, est abondante dans les moissons de la Haute-Creuse : Gentioux!, Faux!, Royère!, La Courtine!, Saint-Marc, près Aubusson!, etc., etc.

Les plantes de cette seconde section sont très-difficiles à reconnaître ; M. Jordan a eu l'extrême bonté de déterminer celles de la Creuse.

On cultive *V. cucullata*. Ait., *suavissima*. Jord.

DROSÉRACÉES.

Drosera. — Rossolis.

rotundifolia. L. — P. Cat. — c.

intermedia. Hayne. — P. Cat. — c. — Les *Rossolis*, connus dans la Creuse sous le nom impropre de *Mauves*, croissent dans les pâturages humides et tourbeux.

Parnassia. — Parnassie.

vulgaris. L. — P. Cat. — cc.

POLYGALÉES.

Polygala. — Polygale.

vulgaris. L. — P. Cat — cc.
oxyptera. Reich. — P. Cat. — Çà et là.
depressa. Wenderoth. — P. Cat. — cc. Varie à fleurs bleues, roses ou blanches.

J'ai trouvé dans les parterres, du *P. chamæbuxus*; et dans les serres du *P. dalmaisiana*.

CARYOPHYLLÉES.

Gypsophila. — Gypsophile.

muralis. L. — P. Cat. — *G. serotina*. Hayn. — cc.

Dianthus. — Œillet.

prolifer. L. — P. Cat. — AR. Aubusson !, Chambon !, Crozant !, Gléuy !, etc.

armeria. L. — P. Cat. — AC. Chambon !, Châtelus !, Alleyrat !, Saint-Fiel !, etc.

Carthusianorum. L. — P. Cat. — c. sur les pelouses sèches des bords de la Creuse : Aubusson !, Ahun !, Cressat !, Saint-Laurent !, Ajain !, Gléuy !, etc. — Varie rarement à fleurs blanches.

Seguieri. Vill. — P. Cat. — Chambraud, Ahun, Clugnat, Royère, Vallières (Pailloux).

sylvaticus. Hoppe. — AC. dans la Haute-Creuse : Aubusson !, Châtelus-le-Marcheix !, Poussanges !, Gentioux !, Sainte-Feyre-la-Montagne !, etc.

alpestris. Balbis. — Royère et dans toute la Haute-Creuse (Pailloux).

monspessulanus. L. — RR. Route d'Aubusson à Pontgibaud (Bastard). Forêt de Chavanon sur les limites de la Creuse (Pailloux).

Le docteur Pailloux a envoyé, à l'Herbier du musée de Guéret, un échantillon de *D. cæsius*. Smith., mais sans indiquer la localité où il l'a cueilli.

Saponaria. — Saponaire.

vaccaria. L. — P. Cat. — RR. Le docteur Bussière en a trouvé, une seule fois, dans son jardin à Châtelus.

officinalis. L. — P. Cat. — AC. Bords de la Creuse !, bords de la Petite-Creuse et de ses affluents ! (Bussière) ; bords de la Vouèze !, bords de la Gartempe !, etc.

Cucubalus. — Cucubale.

bacciferus. L. — P. Cat. — RR. Chantemille, près Ahun (Pailloux). — M. l'abbé Pinot nous en a envoyé de Lépaud.

Silene. — Siléné.

vesicaria. Schrad. — *S. inflata*. P. Cat. — CC.

brachiata. Jord. ? — C.

armeria. L. — P. Cat. — Assez souvent, sorti des jardins, mais probablement non spontané dans la Creuse.

nutans. L. — P. Cat. — C.

Lychnis. — Lychnide.

flos cuculi. L. — P. Cat. — CC. — Nous l'avons vu à fleurs blanches.



vespertina. Sibthorp. — P. Cat. — c. Nous possédons la variété à fleurs roses : Guéret!, Anzême!, Chamborand!.

diurna. Sibthorp. — P. Cat. — cc. Nous avons trouvé au Mouchetard! une variété à fleurs d'un blanc rosé; il ne faut pas la confondre avec la précédente.

githago. Lam. — P. Cat. — cc.

Sagina. — Sagine.

procumbens. L. — P. Cat. — cc.

apetala. L. — AR. Glény!, Grand-Bourg!, Pont-à-la-Dôge!, etc. Nous en avons cueilli aussi dans la Haute-Vienne.

Spergula. — Spargoute.

arvensis. L. — P. Cat. — cc. Nous avons rencontré souvent la variété à cinq étamines; mais nous n'avons pas vu de *S. vulgaris* dans la Creuse.

maxima. Weihe. — Cultivé très-rarement : Faux-la-Montagne!.

pentandra. L. — P. Cat. — Nous citons avec doute cette espèce du catalogue de Pailloux ; il est probable qu'il l'a confondue avec la suivante.

Morisonii. Boreau!. — c. Aubusson!, Gentioux!, Anzême!, Glény!, Grand-Bourg!, Saint-Goussaud!, etc. — Nous en avons trouvé aussi dans la Haute-Vienne, près du pont du Rocherolles!.

Stellaria. — Stellaire.

nemorum. L. — RR. Bois de La Villatte (Pailloux).

neglecta. Weihe. — M. l'abbé Neyra a découvert cette espèce au Roudeau, près Ajain.

media. Vil. — P. Cat. — *(Mouron des oiseaux)*. cc.

holostea. L. — P. Cat. — cc.

glaucescens. T. Cess. — *S. glauca. b.* Bor!. Fl. cent., éd. 3. — RR. Anzème!, Saint-Sulpice-le-Guérétois!. — Cette plante est intermédiaire entre les *S. glauca* et *graminea*, auxquelles on l'a successivement rapportée. Elle nous paraît assez distincte de l'une et de l'autre pour pouvoir constituer une espèce. Elle diffère du *S. glauca* par son port qui la rapproche plutôt du *S. graminea*; elle diffère de ce dernier par ses pétales plus longs que le calice et sa teinte glauque. Nous ajouterons aussi que nous n'avons jamais trouvé dans les mêmes localités du *S. glauca*.

graminea. L. — P. Cat. — cc.

uliginosa. Murray. — P. Cat. — cc. On mange cette Stellaire, sous le nom de *Petit Cresson, Cresson de fontaine*.

Spergularia. — Spergulaire.

rubra. Pers. — *Arenaria rubra*. P. Cat. — cc.

Arenaria. — Sabline.

serpyllifolia. L. — P. Cat. — AC.

leptoclados. Guss. — Châtelus-le-Marcheix!. Diffère du précédent par sa capsule ovale conique, dépassant peu le calice; tandis qu'elle est ovale globuleuse, dépassant le calice dans le *serpyllifolia*.

trinervia. L. — P. Cat. cc. dans les lieux ombragés.

Mœnchia. — Mœnchie.

erecta. Flor. der Wett. — *Sagina erecta*. P. Cat. — cc.

Cerastium. — Céraiste.

triviale. Link. — P. Cat. — cc.

glomeratum. Thuil. — P. Cat. — cc. Nous avons aussi la var. *viscosum*.

brachypetalum. Desp. — P. Cat. — RR. Côte du Moutier-d'Ahun (Pailloux).

semidecandrum. L. — P. Cat. — RR. Cour de Massenon, près Ahun (Pailloux).

obscurum. Chaub. — C. Aubusson, Grand-Bourg!, La Brionne!, Saint-Fiel!, etc. Les plantes observées dans ces localités appartiennent au *Cerastium pallens*. Schultz.

aquaticum. L. — RR. MM. Dugenest et Monnet ont découvert cette espèce à Guéret, dans un fossé de la route de Bourganeuf. — M. l'abbé Neyra nous l'a envoyée de Bétête, sur les bords de la Petite-Creuse.

La famille des Caryophyllées fournit plusieurs plantes à nos jardins : *Dianthus barbatus (Jalousie, OEillet de poëte), sinensis, caryophyllus (OEillet), plumarius (OEillet de bordures, OE. musqué, Mignardises); Silene antirrhina; Lychnis viscaria (Bourbonnaise), chalcedonica (Croix de Malte), coronaria; Viscaria oculata*, etc. J'ai trouvé ce *Viscaria* sorti des jardins.

LINACÉES.

Linum. — Lin.

gallicum. L. — RR. La Côte, près Saint-Dizier-les-Domaines. C'est à M. Lamy que nous devons la découverte de cette espèce dans la Creuse.

usitatissimum. L. — Cultivé et subspontané çà et là. Nous en avons trouvé une seule fois dans les moissons au Mouchetard !.

catharticum. L. — P. Cat. — c.

Radiola. — Radiole.

linoïdes. Gm. — P. Cat. — ac. Guéret !, Grand-Bourg !, La Brionne !, Mourioux !, Faux-la-Montagne !, etc.

MALVACÉES.

Malva. — Mauve.

rotundifolia. L. — P. Cat. — cc.

crispa. L. — Subspontané çà et là, auprès des jardins.

sylvestris. L. — P. Cat. — cc.

moschata. L. — P. Cat. — c

laciniata. Desv. — P. Cat. — c.

Althæa. — Guimauve.

officinalis. L. — rr. Nous ne l'avons vu spontané que dans une seule localité, à Monlevade, près Guéret !. On en cultive souvent dans les jardins.

On cultive : *Malope trifida; Althœa rosea (Passe-rose, Bâton de Jacob); Lavatera trimestris (Mauve); Hibiscus syriacus (Althéa), trionum; Abutilon striatum*, etc. J'ai trouvé du *Lavatera trimestris* sur le bord d'un chemin à Châtelus !. J'ai vu l'*Hibiscus trionum* se reproduire longtemps dans mon jardin au Grand-Bourg.

TILIACÉES.

Tilia. — Tilleul.

parvifolia. Ehrh. — P. Cat. — Evaux (Pailloux). — c. dans le bois de Brugnat !, près le Pont-à-la-Dôge. — M. le docteur Dugenest nous en a envoyé de Guéret; il ne croit pas qu'il y soit spontané.

grandifolia. Ehrh. — P. Cat. — c. dans les haies, mais probablement non spontané dans la Creuse.

Le *Tilia argentea* se trouve dans quelques plantations. On cultive en orangerie le *Sparmannia africana*.

HYPÉRICACÉES.

Hypericum. — Millepertuis.

tetrapterum. Fries. — P. Cat. — c.

quadrangulum. L. — P. Cat. — c. dans la Haute-Creuse : La Courtine!, Gentioux!, Faux-la-Montagne!, etc. — R. dans la Basse-Creuse : Evaux, Chambon.

lineolatum. Jord. — cc.

perforatum. L. — P. Cat. — c.

b. angustifolium. Pailloux!. — Moulin-Robert, près Ahun (Pailloux).

humifusum. L. — P. Cat. — cc.

pulchrum. L. — P. Cat. — c.

montanum. L. — P. Cat. — RR. Clugnat (Pailloux).

hirsutum. L. — P. Cat. — RR. Clugnat (Pailloux); Brugnat, près le Pont-à-la-Dôge !.

Elodes. — Elodie.

palustris. Spach. — *Hypericum elodes*. P. Cat. — cc.

L'*Hyp. calycinum* est presque naturalisé dans la Creuse. On cultive aussi *H. hircinum*, *elatum*.

ACÉRINÉES.

Acer. — Erable.

campestre. L. — P. Cat. — cc.

a. hebecarpum. — P. Cat.

b. collinum. — P. Cat.

Pailloux comprend dans son Catalogue l'*A. pseudo-platanus (Sycomore)*, et l'*A. platanoïdes (Erable plane)*; mais je ne les crois pas spontanés dans la Creuse. On les cultive près des habitations, ainsi que le *Negundo fraxinifolium*.

HIPPOCASTANÉES.

Æsculus. — Marronnier.

hippocastanum. L. — P. Cat. — *(Marronnier d'Inde)*, arbre exotique, cultivé fréquemment.

On cultive encore : *Pavia carnea (Marronnier rose)*, *discolor*, *macrostachya*.

Le *Koelreuteria paniculata*, de la famille des SAPINDACÉES, est beaucoup plus rare.

VITACÉES.

Vitis. — Vigne.

vinifera. L. — Cultivé partout dans les jardins ; mais la fabrication du vin est presque absolument nulle dans la Creuse.

Le *V. laciniosa* et l'*Ampelopsis quinquefolia (Vigne viérge)* sont admis dans nos jardins.

GÉRANIACÉES.

Geranium. — Géranion.

sylvaticum. L. — *G. sylvaticum* et *pratense*. P. Cat. — R. Aubusson !, Bourganeuf, Chambon !, Pigerol !, etc. — C. aux bords de la Creuse et de la Tarde (Pailloux).

columbinum. L. — P. Cat. — CC.

dissectum. L. — P. Cat. — C.

pusillum. L. — P. Cat. — C.

pyrenaicum. L. — P. Cat. — AC. Guéret !, La Souterraine !, Vallière !, Ahun !, Glény !, Saint-Médard !, Mouchetard !, etc. Il est abondant dans quelques localités.

molle. L. — P. Cat. — CC.

rotundifolium. L. — P. Cat. — R. Grand-Bourg !.

robertianum. L. — P. Cat. — CC.

semiglabrum. Jord. — *G. jordanianum*. T. Cess. Mss. et ad amic. — R. Guéret!, Saint-Sulpice-le-Guérétois!, etc.

Erodium. — Erodion.

triviale. Jord. — *E. cicutarium*. P. Cat. — CC. La plante que nous avions prise pour l'*E. pilosum* n'est probablement qu'une forme du *triviale*.

On trouve dans les jardins : *Geranium sanguineum, macrorhizum, pratense*, et dans les serres : *Pelargonium zonale, capitatum*, etc.

OXALIDÉES.

Oxalis. — Oxalide.

acetosella. L. — P. Cat. — CC.

corniculata. L. — P. Cat. — RR. Ahun, Chambon, coteaux de la Vouèze (Pailloux). — *L'O. Navieri*. Jord., très-abondant autour de Limoges !, sera peut-être trouvé dans la Creuse.

On cultive quelques *Oxalis* dans les serres.

BALSAMINÉES.

Impatiens. — Balsamine.

noli tangere. L. — P. Cat. — AC. Guéret !, Chénérailles !, Grand-Bourg !, Châtelus !, Pont-à-la-Dôge !, etc., etc.

A cette famille appartient l'*I. balsamina*, plante à variétés

nombreuses, parmi lesquelles j'indiquerai la jolie *Balsamine camellia*, quoiqu'elle soit rarement cultivée dans la Creuse.

On trouve dans les jardins potagers, du *Tropœolum majus (Capucine)*, et plus rarement du *T. minus*, de la famille des Tropéolacées.

La Rue, *Ruta graveolens*, de la famille des Rutacées, est cultivée quelquefois.

La famille des Diosmées fournit à nos parterres *Dictamnus fraxinella (Fraxinelle)*. On voit aussi dans les serres du *Zieria trifoliata* et quelques *Diosma*.

Le *Xanthoxylon fraxineum (Frêne épineux)*, le *Ptelea trifoliata (Orme de Samarie)*, l'*Ailantus glandulosa (Vernis du Japon)*, appartiennent à la famille des Xanthoxylées.

Et les Sumacs, à celle des Anacardiacées : *Rhus cotinus (Fustet), glabrum, typhinum (Sumac de Virginie)*.

CÉLASTRINÉES.

Evonymus. — Fusain.

europæus. L. — P. Cat. — AC.

Nous avons dans les jardins : *Ev. japonicus (F. à feuilles argentées)*, et *E. nanus* ; *Staphyllea pinnata (Faux Pistachier)*.

RHAMNACÉES.

Rhamnus. — Nerprun.

frangula. L. — P. Cat. — *(Pulan, Bourdaine)*. CC.

On cultive quelquefois : *R. alaternus* et *Ceanothus americanus*.

PAPILIONACÉES.

Ulex. — Ajonc.

europæus. L. — P. Cat. — AC. Aubusson !, Gouzon !, Bénévent !, Anzême !, Roche-Malvalaise !, etc., etc. — M. Boreau pense que notre plante est peut-être distincte de l'*U. europæus*. L.

nanus. Smith. — P. Cat. — CC. Beaucoup moins abondant dans la Haute-Creuse où il est remplacé par *Genista pilosa*.

Sarothamnus. — Sarothamne.

scoparius. Koch.. — *Genista scoparia*. P. Cat. — *(Balais, Genêt)*. CC. Nous avons trouvé au Mouchetard ! une variété à double étendard.

Genista. — Genêt.

anglica. L. — P. Cat. — C.

purgans. L. — Commun dans la vallée de la Creuse, au-dessous du Pont-à-la-Dóge, et dans celle du ruisseau de Mauque, principalement sur la rive droite ; nous n'en avons pas vu ailleurs. — C'est M. Fillioux qui nous l'a signalé à Glény.

tinctoria. L. — P. Cat. — c.

sagittalis. L. — P. Cat. — c.

pilosa. L. — P. Cat. — cc. dans toute la Haute-Creuse. Çà et là, mais peu abondant dans la Basse-Creuse : Saint-Vaury !, Anzême !, etc.

Ononis. — Bugrane.

repens. L. — P. Cat. — *(Arrête-Boeuf, Lace-Boeuf)*. c.

b. elatior. Bor. — c.

Medicago. — Luzerne.

sativa. L. — ac. Spontané ou naturalisé : Guéret !, Grand-Bourg !, Glény !, Bénévent !, etc.

lupulina. L. — P. Cat. — c.

maculata. Wild. — r. Glény !, Bois-Lamy, près Bonnat !.

b. subabortiva. — Glény !.

minima. Lam. — P. Cat. — Aubusson, Chambraud (Pailloux).

cinerascens. Jord. — *M. Gerardi.* P. Cat !. — Aubusson, Chambraud (Pailloux).

Trigonella. — Trigonelle.

cærulea. Ser. — Subspontané dans plusieurs jardins : Guéret !, Mouchetard !.

Melilotus. — Mélilot.

arvensis. Walroth. — r. Guéret !, Mouchetard !, Montlevade !, Grand-Bourg !, Saint-Germain-Beaupré !.

Trifolium. — Trèfle.

incarnatum. L. — P. Cat. — *(Trèfle incarnat, farouche)*. On le cultive très-rarement dans la Creuse : Anzême !.

Molinerii. Balbis. — r. Aubusson !, Ahun !.

arvense. L. — P. Cat. — cc.

rubellum. Jord. — rr. Ahun (Pailloux).

striatum. L. — P. Cat. — r. Aubusson, Chambraud (Pailloux); Grand-Bourg !, Glény !, Anzême !.

ochroleucum. L. — P. Cat. — ac.

medium. L. — P. Cat. — Bois à Aubusson (Pailloux).

pratense. L. — P. Cat. — cc. Varie rarement à fleurs blanches. — On cultive le *T. sativum.*

subterraneum. L. — P. Cat. — ac. Glény!, Anzême!, Pont-à-la-Dôge!, etc.

glomeratum. L. — rr. Anzême, Glény (Pailloux). M. P. Fillioux nous a envoyé un échantillon cueilli dans cette dernière localité.

repens. L. — P. Cat. — cc. (*Trèfle blanc*). Nous possédons la var. *phyllanthum.* Ser. et une forme prolifère.

campestre. Schreb. — *T. procumbens.* P. Cat. — Parmi les formes que nous avons remarquées dans la Creuse, on peut distinguer les suivantes :

a. genuinum. T. Cess. — Pédoncules la plupart plus courts que les feuilles, ou les dépassant peu. — cc.

b. longe pedunculatum. T. Cess. — Pédoncules tous beaucoup plus longs que les feuilles. — Gouzon!.

g. minus. T. Cess. — Capitules beaucoup plus petits. — Sallagnac, près le Grand-Bourg!.

Il faut éviter de confondre les deux dernières variétés avec l'espèce suivante.

Schreberi. Jord!. Exsic : et in litt. — Il est probable que ce Trèfle croît dans la Creuse. — Nous en avons découvert dans la Haute-Vienne, à Saint-Martin-le-Vieux!. — M. Jordan pense que c'est le vrai *T. procumbens.* L., tandis que M. Boreau attribue ce nom à l'espèce suivante.

minus. Smith. — cc. Il nous paraît certain que le *T. filiforme* du Catalogue de Pailloux doit être rattaché ici comme synonyme; car le *T. minus* est excessivement commun dans la Creuse.

filiforme. L. — Çà et là : Grand-Bourg!, Glény!, Anzême!, etc.

patens. Schreb. — rr. Grand-Bourg, au Masgelier!. Nous en avons découvert aussi dans la Haute-Vienne, à Saint-Martin-le-Vieux!. — Le docteur Pailloux cite avec doute le *T. spadiceum.* D'après ce que nous écrit M. Boreau, il avait été induit en erreur par son correspondant.

Lotus. — Lotier.

corniculatus. L. — P. Cat. — cc.

tenuifolius. Reich. — Il existe peut-être dans la Creuse. Nous en avons découvert dans la Haute-Vienne, à Fétiat.

uliginosus. Schk. — *L. major*. P. Cat. — cc. Nous possédons des formes glabres et velues.

angustissimus L. — RR. M. l'abbé Neyra nous a envoyé un échantillon incomplet de ce Lotier; il l'a cueilli sur les bords de la Creuse, près Mazeirat. Nous avons depuis comparé cette plante avec le *L. angustissimus* cueilli à Fétiat (Haute-Vienne). Elle nous paraît identique.

diffusus. Soland. — R. Bétête! (Neyra); l'OEil, près Fursac!, Châtelus-le-Marcheix!, etc.

Robinia. — Robinier.

pseudacacia. L. — *(Acacia)*. Cultivé souvent et naturalisé.

Astragalus. — Astragale.

glycyphyllos. L. — P. Cat. — R. Pont-à-la-Dôge, Glény, Pionnat! (Neyra).

Ornithopus. — Ornithope.

perpusillus. L. — P. Cat. — *(Pied d'oiseau)*. cc.

Hippocrepis. — Hippocrépide.

comosa. L. — RR. M. l'abbé Paufique et M. l'abbé Pinot ont découvert cette plante des terrains calcaires, sur les bords du ruisseau de Mauque, près Glény!. Elle est abondante dans la localité qu'ils m'ont montrée.

Ervum. — Ers.

lens. L. — *(Lentille)*. On en cultive très-rarement.

hirsutum. L. — P. Cat. — c.

Vicia. — Vesce.

tetrasperma. Mœnch. — *Ervum tetraspermum*. — P. Cat. — c.

monantha. Koch. — On en cultive abondamment, comme fourrage, dans certains cantons.

cracca. L. — R. Grand-Bourg!.

tenuifolia. Roth. — *V. cracca*. P. Cat ?. — c. Existe aussi dans la Haute-Vienne.

sativa. L. — P. Cat. — AC. On en cultive aussi quelquefois : Bussière !.

segetalis. Thuil. — P. Cat. — c.

Bobartii. Forst. — *V. angustifolia*. P. Cat. — Çà et là.

lathyroïdes. L. — P. Cat.

lutea. L. — P. Cat. — AR. Saint-Sulpice-le-Guérétois !, Saint-Fiel !, etc.

sæpium. L. — cc.

faba. L. — *(Fève de marais)*. Cultivé souvent dans les jardins.

Pisum. — Pois.

sativum. L. — P. Cat. — *(Petits pois)*. On en cultive partout, et on en trouve çà et là dans les moissons : Pionnat!, Saint-Sulpice-le-Guérétois !, etc.

elatius. M. B. — *P. arvense*. P. Cat. — Cultivé et subspontané dans les moissons : Pionnat!, Saint-Médard!, etc.

Lathyrus. — Gesse.

aphaca. L. — RR. Nous ne le croyons pas réellement spontané dans la Creuse. M. Monnet en a trouvé quelques pieds à Guéret. Il s'est aussi naturalisé au Mouchetard! depuis plusieurs années ; mais les graines y avaient été apportées dans de la paille d'emballage.

nissolia. L. — RR. M. l'abbé Neyra nous en a envoyé plusieurs exemplaires qu'il a cueillis dans les moissons auprès de Mazeirat. M. Monnet en a trouvé une fois à Guéret.

angulatus. L. — P. Cat. — C.

cicera. L. — RR. Nous avons trouvé de la graine de cette espèce dans du Seigle provenant des environs de Dun ; nous l'avons depuis naturalisée dans le parc du Mouchetard.

hirsutus. L. — RR. Nous l'avons cueilli à Saint-Dizier-les-Domaines !, dans une course botanique que nous avons eu le plaisir d'y faire avec M. le docteur Bussière. M. Malinvaut nous en a montré dans la Haute-Vienne.

odoratus. L. — *(Pois fleur)*. RR. Nous avons trouvé abondamment de cette espèce dans une prairie, aux Coussières, près Saint-Sulpice-le-Guérétois !; mais sa présence n'y était sans doute qu'accidentelle.

pratensis. L. — P. Cat. — C.

Orobus. — Orobe.

tuberosus. L. — P. Cat. — C.

Phaseolus. — Haricot.

vulgaris. L — Cultivé partout.

nanus. L. — Cultivé partout.

tumidus. L. — Cultivé.

sphæricus. Savi. — Cultivé.

Lupinus. — Lupin.

reticulatus. Desv. — *L. linifolius*. T. Cess. Supp. — RR. Pont-à-l'Evêque, près Pionnat! (Pinot); Croix-Rouge, en face de Bâtardet, sur la route de Guéret à Jarnages! (Neyra).

Nous devons à la famille des Papilionacées un grand nombre de plantes d'ornement : *Eutaxia myrtifolia ; Spartium junceum (Genêt d'Espagne); Cytisus laburnum (Cytise), Adami, purpureus, albus (Genêt blanc); Ononis fruticosa; Amorpha fruticosa (Faux indigotier); Galega officinalis (Lavanèze); Robinia umbraculifera (Acacia parasol), hispida (Ac. rose), viscosa; Colutea arborescens (Baguenaudier); Clianthus puniceus; Coronilla glauca (Lotus* des iardiniers); *Hedysarum coronarium (Sainfoin d'Espagne); Lathyrus latifolius (Pois vivace); Orobus vernus; Wisteria sinensis (Glycine); Apios tuberosa ; Phaseolus multiflorus ; Dolichos purpureus ; Lupinus mutabilis , luteus ; Styphnolobium japonicum (Sophora); Cladrastis tinctoria (Virgilier); Gymnocladus canadensis (Chicot, Bonduc); Gleditschia triacanthos (Févier d'Amérique); Cercis siliquastrum (Arbre de Judée); Cassia marylandica ,* etc.

On cultive en orangerie, quelques arbustes de la famille des Mimosacées : *Acacia armata , julibrissin ,* etc.

ROSACÉES.

Amygdalus. — Amandier.

dulcis. Miller. — Cultivé très-rarement : Brugnat, près le Pont-à-la-Dôge !.

Persica. — Pêcher.

vulgaris. Mill. — Cultivé.

lævis. DC. — *(Brugnon)*. Cultivé plus rarement.

Armeniaca. — Abricotier.

vulgaris. Lam. — Cultivé.

Prunus. — Prunier.

* *Pruniers.*

spinosa. L. — P. Cat. — *(Epine noire, Prunelier)*. cc.

Desvauxii. Bor. — Vallière ! (Bouteiller).

fruticans. Weihe. — Grand-Bourg, à Lafaye !.

insititia. L. — P. Cat. — c.

varactensis. Bor. — *(Dindonnier)*. Cultivé.

domestica. L. — On cultive dans les jardins plusieurs espèces de Pruniers, dont j'ignore le nom botanique. Parmi celles qui sont cultivées dans les haies, M. Dugenest distingue : « 1° » le *Dindonnier muscat* à fruit très-petit, rugueux, fendillé » d'un côté, lisse et violacé de l'autre, saveur musquée ; 2° » le *Dindonnier ordinaire ,* à fruit petit , lisse , vert , avec » une saveur plus crue ; 3° le *Dindonnier à gros fruit,* connu » sous le nom de *Moissonnier,* arbre plus élevé , à fleur plus

» grande, fruit très-aqueux, moitié plus gros, un peu jaune, » saveur douce et presque fade ; 4° le *Pr. Blanchaud* a le » fruit tellement semblable au *Pr. de Mirabelle*, pour la for- » me et la couleur, qu'on l'en distingue seulement à sa » saveur fade. » Dugenest in Fl. cent., éd. 3. Monnet et P. Fillioux, Mém. de la Soc. des sci. nat. etc. de la Creuse, T. II.

** *Cerisiers.*

avium. L. — P. Cat. — *(Merisier)*. Bois, haies. c.

juliana. Reich. — Cultivé.

duracina. Reich. — Cultivé.

cerasus. L. — P. Cat. — Cultivé.

semperflorens. — *(Cerisier de la Toussaint)*. Cultivé très-rarement.

padus. L. — P. Cat. — *(Pade, Cerisier à grappe)*. RR. Bourganeuf (Pailloux); Féniers !. — On cultive assez souvent le Pade auprès des habitations.

Spiræa. — Spirée.

obovata. Wild. — RR. Cette Spirée forme une haie à Villeford, près Felletin !, où M. l'abbé Polier l'a découverte; elle n'y est sans doute que naturalisée.

ulmaria. L. — P. Cat. — cc. La plante de nos champs appartient au *S. denudata*. Hayn., et celle de nos jardins au *S. glauca*. Schultz.

Geum. — Benoîte.

urbanum. L. — P. Cat. — cc.

Rubus. — Ronce.

idæus. L. — P. Cat. — *(Framboisier)*. Le Framboisier est spontané ! et abondant ! dans les bois de la Creuse.

cæsius. L. — P. Cat. — c.

serpens. God. Gr. — Probablement c.

nemorosus. Hayn. — Grand-Bourg !.

immitis. Bor ?. — Grand-Bourg, au Masgelier !.

Godroni. Lec. et Lam. — Grand-Bourg, au Moulin-Subraud !.

glandulosus. Bellardi. — Guéret !, Grand-Bourg.

scaber. Weihe et Nees. — Ahun, Mareilles (Pailloux).

radula. W. et N. — Grand-Bourg !, Gartempe !.

vestitus. W. et N. — Grand-Bourg !.

discolor. W. et N. — cc.

umbrosus. W?. — Grand-Bourg !.

Sprengelii. W. et N?. — Grand-Bourg, à Lâge !.

collinus. DC. — Mornac, Le Pelet (Pailloux).

Schultzii. Rip?. — Grand-Bourg, à Lâge !.

thyrsoïdeus. Wimmer. — Grand-Bourg, à Salagnac !.

suberectus. Anders. — c. J'ai découvert, dans les bois de Mourioux, une forme curieuse qui appartient probablement à cette espèce. Tige stérile dressée, cylindrique, anguleuse au sommet, munie de quelques glandes sessiles. Feuilles des rameaux à trois folioles, les latérales sessiles. Feuilles de la tige plus larges : les folioles latérales donnent naissance au-dessus de leur insertion à une foliole pétiolée ; la terminale se décompose aussi et donne naissance à deux folioles sessiles : ce qui constitue une feuille à *sept* folioles. — Cette plante est assez commune auprès de la route ; mais je ne l'ai pas vue fleurie.

fruticosus. L. — Grand-Bourg.

montanus. Wirtg?. — Grand-Bourg, au Moulin Subraud.

Schlechtendalii. W?. — Même station.

Fragaria. — Fraisier.

vesca. L. — P. Cat. — c.

elatior. Ehrh. — P. Cat. — RR. Glény !, Grand-Bourg, au Masgelier !.

On cultive dans la Creuse plusieurs espèces de Fraisiers dont j'ignore les noms botaniques : *Fr. hâtif, Fr. de tous les mois* ou *des Alpes, Fr. framboisé* ou *Capronnier, Fr. ananas, Fr. Wilmot.* Ce dernier se distingue facilement du Fr. ananas et du Fr. hâtif par ses pétioles très-hérissés.

Comarum. — Comaret.

palustre. L. — P. Cat. — cc.

Potentilla. — Potentille.

fragariastrum. L. — P. Cat. — cc. M. Lamy a découvert dans la Haute-Vienne du *P. Vaillantii*, espèce voisine que nous n'avons pas encore observée dans la Creuse.

verna. L. — P. Cat. — c. à Aubusson !, Felletin !, Glény !, etc. Nous possédons plusieurs formes différentes que M. Jordan rapporte à la même espèce.

reptans. L. — P. Cat. — c.

tormentilla. Nestl. — *Tormentilla erecta.* P. Cat. — cc. Le

nombre des pétales étant variable dans cette plante, le genre *Tormentilla* de Linné, qui ne se distingue que par ce seul caractère, a dû être supprimé. Nous avons deux variétés de Tormentilles.

a. ericetorum. T. Cess. — Tiges diffuses, peu élevées. — c. dans les bruyères.

b. nemorum. T. Cess. — Tige élancée; fleuraison plus tardive. — c. dans les bois.

argentata. Jord. — *P. argentea.* P. Cat. — ac. Glény!, Grand-Bourg!, Lussat!, etc. — Le *P. argentea.* Auct. forme aujourd'hui plusieurs espèces. Nous croyons devoir rapporter la plante de Pailloux au *P. argentata*, parce que c'est le seul que nous ayons encore observé dans la Creuse.

anserina. L. — P. Cat. — ac.

Agrimonia. — Aigremoine.

eupatoria. L. — P. Cat. — ac.

odorata. Mill. — P. Cat. — ar. Aubusson (Fl. cent.), Bénévent!, Grand-Bourg!, Chamborand!, Monlevade, près Guéret!, etc.

Alchemilla. — Alchémille.

vulgaris. L. — rr. La Courtine!.

arvensis. Scopoli. — P. Cat. — cc.

Sanguisorba. — Sanguisorbe.

serotina. Jord. — *S. officinalis.* P. Cat. — rr. Royère (Pailloux).

Poterium. — Pimprenelle.

guestphalicum. Bœnningh. — rr. Chambon!.

dictyocarpum. Spach. — ac. Glény!, Saint-Fiel!, Pionnat!, Villars!, Mouchetard!, etc. — Ces deux espèces croissent ensemble à Chambon!, tout en conservant leurs caractères distinctifs. Nous en avons cueilli dans la Haute-Vienne. — Nous n'avons pas encore observé, dans la Creuse, les *P. platylophum* et *stenolophum.* Ces quatre plantes étaient confondues sous le nom de *P. sanguisorba;* nous ne savons donc où rapporter le synonyme de Pailloux.

Rosa. — Rosier.

bibracteata. Bastard. — *R. arvensis*, var. *bibracteata.* P. Cat. — Grand-Bourg!, Saint-Sulpice-le-Guérétois!, etc.

arvensis. L. — P. Cat. — cc.

b. pubescens. Desv. — Grand-Bourg!, etc.

systyla. Bast. — *R. [illegible]osa.* P. Cat?. — Chambraud (Pailloux); Saint-Médard !, Grand-Bourg !.

obtusifolia. Desv. — RR. La Souterraine !.

cinnamomea. L. — RR. Aubusson? (Fl. cent.). Nous avons vu quelquefois cette espèce dans les haies (à La Souterraine, sur la route de Limoges, etc.); mais les fleurs semi-pleines indiquaient suffisamment qu'elle n'y était pas spontanée. Il en est de même du *R. gallica* que nous avons trouvé abondamment autrefois dans une haie, à Villemonteix, près Saint-Pardoux-les-Cards.

canina. L. — P. Cat. — Grand-Bourg !, etc.

malmundariensis. Lej. — Grand-Bourg !.

dumalis. Bechst. — *R. stipularis.* Mérat. — CC.

biserrata. Mérat. — R. Aubusson (Pailloux); Saint-Sulpice-le-Guérétois !.

corymbifera. Borkh ?. — RR. Grand-Bourg !.

Voici les caractères du Rosier que nous avons observé :

Arbrisseau robuste, touffu, à aiguillons forts, comprimés, arqués, vulnérants, nombreux surtout sur les pousses stériles. Feuilles à 3-9 folioles ovales, aiguës, *simplement dentées* en scie, à dents ciliées, calleuses au sommet; d'un vert foncé, luisantes et presque glabres en dessus, pubescentes en dessous sur toute leur surface et dépourvues de glandes. Sur les nouvelles pousses, les feuilles sont beaucoup plus grandes; la foliole impaire est un peu cordiforme à la base. Stipules velues en dessous, ciliées et glanduleuses au bord, à oreillettes divergentes, les supérieures dilatées et se transformant en bractées. Pétioles canaliculés en dessus, pubescents, presque inermes, dépourvus de glandes. Pédoncules solitaires ou plus souvent en corymbe, hérissés, quelquefois lisses, ou pourvus de glandes stipitées (sur le même arbrisseau). Tube du calice ovoïde, lisse ou hérissé à la base. Sépales pinnatifides, terminés par un appendice foliacé, saillant au-dessus du bouton, plus courts que la corolle, renversés après la fleuraison. Pétals obcordés, d'un rose clair, puis blancs. Styles hérissés, en faisceau court; disque un peu conique.

dumetorum. Thuil. — *R. canina*, var. *dumetorum.* P. Cat. — Guéret, à Maupuy !, Grand-Bourg !, etc.

urbica. Leman. — Saint-Sulpice-le-Guérétois !.

andegavensis. Bast. — P. Cat. — Grand-Bourg !.

verticillacantha. Mérat. — Saint-Sulpice-le-Guérétois !, Chamborand !, Grand-Bourg !.

alba. L. — P. Cat. — Ce Rosier est fréquemment cultivé; mais nous doutons qu'il soit spontané dans la Creuse. Pailloux n'indique aucune localité.

tomentella. Leman. — RR. Grand-Bo[illegible]!.

sæpium. Thuil. — P. Cat. — Guéret!, Grand-Bourg!, etc.

agrestis. Savi. — *R. myrtifolia.* Hall. F. — Saint-Médard!.

nemorosa. Libert. — R. Moutier-d'Ahun (Pailloux); Poussanges, à Rebeyreix!, Anzême!, etc.

rubiginosa. L. — P. Cat. — Grand-Bourg!, Glény!.

umbellata. Leers. — *R. rubiginosa,* var. *umbellata.* P. Cat. — AC. Guéret!, Grand-Bourg!, Saint-Fiel!, etc., etc.

micrantha. Sm. — *R. rubiginosa,* var. *micrantha.* P. Cat?. — Grand-Bourg!

subglobosa. Smith. — *R. villosa.* P. Cat. — RR. Ahun (Pailloux).

Cratægus. — Aubépine.

monogyna. Jacq. — P. Cat. — *(Epine blanche).* CC. Nous possédons la variété à fleurs roses : Felletin, à Arfeuille!, Grandbourg!, Saint-Priest-la-Plaine!, etc.

Mespilus. — Néflier.

germanica. L. — P. Cat. — Cultivé.

Cydonia. — Coignassier.

vulgaris. Pers. — P. Cat. — Cultivé.

Pyrus. — Poirier.

pyraster. — *P. communis.* P. Cat. — C. dans les bois.

cordata. Desv. — M. Lamy a découvert cette espèce dans la Haute-Vienne, près des limites de la Creuse.

achras. Gœrt. — Dans les haies : à Saint-Sulpice-le-Guérétois!, etc.

salvifolia. DC. — P. Cat. — *(Poirier sauze).* RR. spontané. Nous l'avons trouvé en cet état dans le bois de Chardeix, près Saint-Vaury!. Il est cultivé fréquemment dans les haies.

On trouve, autour des habitations, un certain nombre de Poiriers plus ou moins spontanés et qui sont confondus avec les espèces précédentes. M. Decaisne s'occupe à les démêler.

Malus. — Pommier.

communis. Poir. — *Pyrus malus.* P. Cat. — C. dans les haies, et quelquefois dans les bois voisins des habitations.

acerba. Mérat. — Mêmes stations.

Sorbus. — Sorbier.

aucuparia. L . — P. Cat. — C. dans les bois : Guéret!, Saint-

Vaury!, Bénévent!, Châtelus-le-Marcheix!, Féniers!, etc. Il existe aussi dans les montagnes de la Haute-Vienne : bois de Sauvagnac!.

aria. Crantz. — *Pyrus aria*. P. Cat. — c. dans la Haute-Creuse : La Courtine!, Gentioux!, Royère!, Poussanges!, Clairavaux!, Féniers!, La Nouaille!, etc. Nous ne l'avons jamais vu dans la Basse-Creuse.

On cultive : *Prunus incana, mahaleb (Bois de Sainte-Lucie), lauro-cerasus (Laurier cerise), lusitanica (Azaréro); Spiræa opulifolia, flexuosa, lanceolata, ulmifolia, bella, chamœdrifolia, sorbifolia, Douglasii, salicifolia, carpinifolia, prunifolia, lobata, filipendula; Geum coccineum; Rubus odoratus; Potentilla nepalensis, pedata, hoopwoodiana; Rosa lutea, centifolia, bengalensis, indica, noisettiana, fraxinifolia, damascena, microphylla; Cratœgus pyracantha (Buisson ardent); Amelanchier botryapium; Chænomeles japonica (Poirier du Japon); Malus spectabilis; Sorbus chamœmespilus*, etc.

La famille des Calycanthacées nous donne *Calycanthus floridus; Chimonanthus fragans;* et celle des Punicacées, le Grenadier, *Punica granatum*.

ONAGRAIRES.

Epilobium. — Epilobe.

angustifolium. L. — P. Cat. — rr. Chambraud (Pailloux). M. le docteur Bussière nous en a indiqué aux Ribières, près Jouillat. Cette plante est cultivée souvent.

parviflorum. Schreb. — P. Cat.

intermedium. Mérat. — Châtelus!.

sylvaticum. Bor. — Ruines du château de l'Hermite, près Janaillat!.

montanum. L. — P. Cat. — c. Nous avons trouvé dans la Creuse une variété à fleurs blanches qu'il ne faut pas confondre avec l'espèce suivante.

lanceolatum. Seb. et Maur. — *E. montanum*, var. *lanceolatum*. P. Cat. — c.

palustre. L. — P. Cat. — c.

obscurum. Schreb. — *E. virgatum*. P. Cat. — c. Ahun (Pailloux); Saint-Médard!, Issoudun!, Sainte-Feyre-la-Montagne!, etc.

tetragonum. L. — *E. tetragonum* et *obscurum*. P. Cat. — c.

roseum. Schreb. — P. Cat. — rr. Chambon (Pailloux).

OEnothera. — Onagre.

biennis. L. — P. Cat. — *(Belle de nuit)* Naturalisé çà et là : bords de la Creuse (Pailloux); Mouchetard!, Grand-Bourg, à Lâge!.

Isnardia. — Isnarde.

palustris. L. — P. Cat. — c. Guéret!, Chambon!, Lussat!, Saint-Fiel!, Mouchetard!, Saint-Sébastien!, etc.

Circæa. — Circée.

lutetiana. L. — P. Cat. — c.

On cultive : *OEnothera odorata, rubicunda; Clarkia pulchella; Fuchsia coccinea, macrostoma, corallina, corymbiflora*, etc.

HALORAGÉES.

Myriophyllum. — Myriophylle.

spicatum. L. — P. Cat. — Etang de Chambraud (Pailloux).

alterniflorum. DC. — cc. Nous avions indiqué cette espèce avec doute, parce que nous ne l'avions encore observée que dans les eaux courantes où elle ne fleurit pas. Depuis, nous l'avons cueillie en fleur dans l'étang de Courtille, près Guéret!, dans le Thorion!, dans la rivière de Creuse!, etc.

verticillatum. L. — P. Cat.

allitriche. — Callitriche.

stagnalis. Scopoli. — P. Cat. — cc.

platycarpa. Kutzing. — P. Cat. — Guéret!, Marsac!, etc.

vernalis. Kutz. — P. Cat. — Grand-Bourg!, etc.

pedunculata. DC. — RR. Grand-Bourg!.

hamulata. Kutz. — *C. autumnalis*. P. Cat. — c.

CÉRATOPHYLLÉES.

Ceratophyllum. — Cornifle.

demersum. L. — P. Cat.

LYTHRARIÉES.

Lythrum. — Salicaire.

salicaria, L. — P. Cat. — cc.

hyssopifolia. L. — P. Cat. — RR. Clugnat (Pailloux). Nous en avons cueilli à Eguzon! (Indre), près des limites de la Creuse.

Peplis. — Péplide.

portula. L. — P. Cat. cc. Nous en avons trouvé à feuilles supérieures alternes.

On cultive : *Cuphea platycentra,* de la même famille ; — *Tamarix gallica , tetrandra ,* de la famille des Tamariscinées ; — *Philadelphus coronarius (Seringa), inodorus; Deutzia gracilis, scabra,* de la famille des Philadelphacées; — *Myrtus communis,* de la famille des Myrtacées.

CUCURBITACÉES.

Bryonia. — Bryone.

dioïca. Jacq. — P. Cat. — cc.

Cucurbita. — Courge.

maxima. Duchêne. — P. Cat. — *(Citrouille).* Cultivé.

pepo. Duch. — *(Giraumon).* Cultivé.

melopepo. L. — P. Cat. *(Artichaud de Siam, Bonnet d'électeur, Pâtisson).* Cultivé.

lagenaria. L. — *(Gourde, Calebasse).* Cultivé.

Cucumis. — Concombre.

sativus. L. — P. Cat. — Cultivé.

melo. L. — P. Cat. — Cultivé.

flexuosus. — Cultivé rarement.

PORTULACÉES.

Portulaca. — Pourpier.

oleracea. L. — rr. Glény!, (P. Fillioux). Le Pourpier est commun dans les rochers au-dessous de Glény. — Aubusson (Trimoulinard).

Montia. — Montie.

minor. Gmel. — c.

rivularis. Gmel. — cc. Ces deux espèces voisines sont confondues dans le Catalogue de Pailloux sous le nom de *M. fontana.*

On trouve rarement dans les parterres de très-jolies plantes appartenant à cette famille : *Portulaca grandiflora , Thellussoni , Thornburni.* Le Pourpier doré, *Portulaca sativa,* est cultivé quelquefois dans les jardins potagers.

PARONYCHIÉES.

Scleranthus. — Gnavelle.

annuus. L. — P. Cat. — cc.

perennis. L. — P. Cat. — c. çà et là : Chambon!, Grand-Bourg!, vallée de la Creuse!, etc.

Illecebrum. — Paronyche.

verticillatum. L. — P. Cat. — cc.

Herniaria. — Herniaire.

glabra. L. — P. Cat. — Nous n'en avons pas vu dans la Creuse. Nous avons cueilli dans la Haute-Vienne du *H. hirsuta*.

Corrigiola. — Corrigiole.

littoralis. L. — P. Cat. — cc.

CRASSULACÉES.

Sedum. — Orpin.

telephium. L. — P. Cat. — Ce *Sedum* est probablement cité par erreur. Je ne crois pas qu'il existe dans la Creuse.

confertum. Bor!. — Saint-Sulpice-le-Guérétois!.

purpurascens. Koch. — *S. purpureum*. P. Cat. — Ahun, Chambraud (Pailloux); Grand-Bourg!.

fabaria. Koch. — Gartempe!, Fursac!. — Nous n'avons cité pour ces trois espèces que les localités dont M. Boreau a analysé les plantes. Nous avons trouvé en outre deux espèces probablement distinctes : l'une à Peyrusse, près Châtelus-le-Marcheix; l'autre dans les bois autour d'Aubusson. Cette dernière a les feuilles opposées et les fleurs blanches.

cepæa. L. — ac. Environs de Guéret!, La Souterraine!, Grand-Bourg!, Fursac!, etc.

album. L. — P. Cat. — rr. La Souterraine!.

micranthum. Bast. — c. Aubusson!, Grand-Bourg!, Châtelus!, Faux-la-Montagne!, etc., etc.

anglicum. Huds. — rr. Nous n'en avons rencontré jusqu'ici que dans le bassin de la Vienne, à Faux-la-Montagne!.

rubens. L. — P. Cat. — ac. La Souterraine!, Grand-Bourg!, Châtelus!, Gléný!, Saint-Fiel!, etc.

villosum. L. — P. Cat. — Rigoles des prés, marais tourbeux. c.

hirsutum. All. — P. Cat. — rr. Saint-Merd-la-Breuille (Pailloux).

acre. L. — P. Cat. — Peu c. Glény !, etc.

elegans. Lej. — Guéret, Chambraud, Saint-Médard !, Glény!, etc.

reflexum. L. — P. Cat. — Glény !, Genouillat !, etc.

Sempervivum. — Joubarbe.

tectorum. L. — P. Cat. — AC.

arachnoïdeum. L. — P. Cat. — R. Cette élégante Joubarbe abonde sur les rochers qui dominent le quai de Vaveix, à Aubusson !. On l'indique à Sainte-Radegonde, près Evaux. Elle est naturalisée dans quelques localités : Guéret ! Mouchetard !, Felletin !.

Umbilicus. — Ombilicine.

pendulinus. DC. — P. Cat. — AR. Glény !, Anzême !, Malval !, Châtelus !, Naillac !, Fursac !, Lourdoueix !, Crozant !, etc.

Plantes cultivées : *Sedum Sieboldii ; Crassula spatulata ; Sempervivum arboreum ;* etc.

On cultive plusieurs espèces de *Mesembryanthemum (Ficoïde)*, de la famille des Mésembryanthémées; — et un assez grand nombre de plantes de la famille des Opuntiacées : *Opuntia vulgaris ; Cereus phyllanthoïdes, speciosissimus, serpentinus; Mamillaria discolor*, etc., etc.

GROSSULARIÉES.

Ribes. — Groseiller.

uva crispa. L. — P. Cat. — *(Gr. épineux, Ballocher)*. c.

grossularia. L. — *(Gr. à maquereau)*. Cultivé souvent.

alpinum. L. — P. Cat. — c.

nigrum. L. — *(Cacissier)*. Cultivé fréquemment et subspontané au bord des rivières, près des habitations : Grand-Bourg, au moulin Sebraud!, Marsac, bord de l'Ardour!, etc.

rubrum. L. — RR. Cherdemont, près Guéret (P. Fillioux) !; Marsac, prés voisins de l'Ardour !. — Le Groseiller rouge spontané se distingue à ses fleurs brunes au centre, et à ses feuilles un peu différentes. — On cultive partout des variétés à fruits rouges ou blancs.

Plusieurs *Ribes* font l'ornement de nos parterres au printemps : *R. sanguineum, gordonianum, flavum, aureum.*

SAXIFRAGÉES.

Saxifraga. — Saxifrage.

tridactylites. L. — P. Cat. — R. Guéret !, Chénérailles !, etc.

granulata. L. — P. Cat. — AC.

penduliflora. Bast. — Espèce très-voisine : RR. Ahun (Pailloux); Glény !. — MM. Jordan et Boreau auxquels nous avons communiqué la plante de Glény, la rapportent au *penduliflora*, cependant les racines sont granuleuses et non rampantes.

Chrysosplenium. — Dorine.

oppositifolium. L. — P. Cat. — C. Les Dorines fleurissent aux premiers beaux jours, souvent dès le mois de février.

alternifolium. L. — P. Cat. — RR. Bords de la Felletine, près Aubusson (Pailloux) ; Grand-Bourg, à la Ribbe !.

Plantes cultivées : *Hydrangea hortensia, japonica; Saxifraga pyramidalis, umbrosa (Géum), crassifolia; Tiarella cordifolia; Hoteia japonica (Spirée du Japon); Escallonia rubra; Itea virginica*, etc.

OMBELLIFÈRES.

Hydrocotyle. — Hydrocotyle.

vulgaris. L. — P. Cat. — CC. L'Hydrocotyle et l'Ombilicine se distinguent facilement de toutes les autres plantes de la Creuse, par leurs feuilles peltées comme celles de la Capucine.

Sanicula. — Sanicle.

europæa. L. — P. Cat. — AC. Guéret !, Chénérailles !, Aubusson !, Faux !, Grand-Bourg !, etc.

Eryngium. — Panicaut.

campestre. L. — P. Cat. — RR. Terrains schisteux : Chambon, bords de la Vouëze !, étang des Landes, près Lussat !, bords de la Petite-Creuse, près Nouzerolles !. — Ahun R. (Pailloux).

Apium. — Ache.

graveolens. L. — P. Cat. — *(Céleri)*. Cultivé partout et subspontané. Nous en avons trouvé sur l'église du Grand-Bourg !.

Petroselinum. — Persil.

sativum. Hoffm. — Cultivé partout et naturalisé.

Helosciadium. — Hélosciadie.

nodiflorum. Koch. — CC. Plante vénéneuse, très-ressemblante, avant sa fleuraison, au Cresson de fontaine, *Nasturtium officinale*.

inundatum. Koch. — Chambraud, Aubusson, etc. (Pailloux); Guéret!, Saint-Priest-la-Plaine!.

Carum. — Carvi.

verticillatum. Koch. — P. Cat. — cc. partout.

carvi. L. — RR. Abonde, sur un petit espace, dans la prairie du Mouchetard!.

Conopodium. — Conopode.

denudatum. Koch. — P. Cat. — Bois, lieux couverts, prés. cc.

Pimpinella. — Boucage.

magna. L. — AR. Châtelus!, Grand-Bourg!, Chamborand!, Chambon-Sainte-Croix!, Saint-Germain!, etc.; très-abondant dans les bois, autour d'Aubusson!.

saxifraga. L. — cc. Nous avons les trois variétés signalées dans la Flore du centre, éd. 2.

a. minor poteriifolia. — c.

b. major. — Mouchetard!.

g. dissectifolia. — c.

Buplevrum. — Buplèvre.

rotundifolium. L. — RR. M. l'abbé Paufique a découvert cette plante des terrains calcaires, à Saint-Marc-à-Frongier!.

Œnanthe. — Œnanthe.

fistulosa. L. — P. Cat. — Etang des Landes, près Lussat (Pailloux).

peucedanifolia. — Pollich. — P. Cat. — c.

Lachenalii. Gmel. — Fl. cent., sine loco.

Æthusa. — Ethuse.

cynapium. L. — P. Cat. — cc. *(Petite ciguë)*.

Fœniculun. — Fenouil.

officinale. All. — RR. Glény! (P. Fillioux). Le Fenouil est très-abondant dans les rochers au-dessous de Glény!. Il est quelquefois aussi naturalité près des jardins : Saint-Médard!, etc.

Levisticum. — Livêche.

officinale. Koch. — Cultivé et presque naturalisé : Châtelus-le-Marcheix!, etc.

Selinum. — Selin.

carvifolia. L. — M. Boreau indique cette plante au Mouche-

tard, près Guéret; mais probablement par erreur; car nous ne l'y avons jamais vue.

Angelica. — Angélique.

montana. Schleich. — cc. C'est par erreur que nous avions indiqué autrefois *A. sylvestris;* nous ne l'avons pas encore observé dans la Creuse. Une forme que nous avons cueillie à la Chapelle-Balouë, a les folioles très-peu décurrentes; mais M. Boreau la rapporte au *montana*.

pyrenæa. Spreng. — P. Cat. — RR. Crocq, Flayat (Pailloux).

Peucedanum. — Pencedane.

gallicum. Latourette. — P. Cat. — RR. Chambraud. Forêt de Chénérailles! (Fl. cent.).

Heracleum. — Berce.

pratense. Jord. — *H. sphondylium*. P. Cat. — cc.

a. Jordani. T. Cess. *H. pratense*. Jord!. Pugill., p. 74. — Feuilles à segmens élargis. — cc.

b. Lamottei. T. Cess. *H. angustatum*. Bor. Fl. cent., p. 758. — Feuilles à segmens très-étroits, analogues à celles de l'*H. stenophyllum*. — R. Saint-Léger-le-Guérétois!, etc. Nous donnons à cette variété le nom de *Lamottei*, parce que elle nous semble être la plante envoyée à Jordan par M. Lamotte et dont il est parlé dans les Archiv. Bill. 1854, tirage à part, page 15. — Ainsi que nous en avions prévenu le savant botaniste d'Angers, les deux formes croissent ensemble à Saint-Léger, et elles sont réunies par une suite d'intermédiaires. On ne peut donc les considérer comme des espèces distinctes, surtout avant de les avoir reproduites de graine.

æstivum. Jord. c.

a. Jordani. T. Cess. *H. æstivum!*. Jord!. Arch. Bill. — Feuilles à segmens élargis.

b. angustatum. T. Cess. — Feuilles à segmens très-étroits. R. Pont-à-la-Dóge. — Cette variété est par rapport à l'*H. æstivum*, ce qu'est l'*H. angustatum*, Bor., par rapport au *pratense*.

Tordylium. — Tordylier.

maximum. L. — P. Cat. — R. Grand-Bourg!, Saint-Médard!, étang des Landes, près Lussat!.

Laserpitium. — Laser.

asperum. Crantz. — P. Cat. — RR. Sainte-Madeleine!, et ruis-

seau de Beauze!, près Aubusson (Pailloux); Trenloup, près Alleyrat!. — M. l'abbé Lascaud nous l'a indiqué à Chambon, sur les coteaux de la Vouëze.

Daucus. — Carotte.

carotta. L. — P. Cat. — AC. spontané. Cultivé partout.

Torilis. — Torilis.

anthriscus. Gmel. — P. Cat. — CC. Nous avions pris une forme naine pour le *T. helvetica*, et nous l'avions annoncée autrefois sous ce nom à quelques botanistes du département; mais en étudiant plus attentivement notre plante, et la comparant à celles que nous avons reçues d'Angers, du Nord et de la Dordogne, nous avons reconnu qu'elle devait être rapportée à l'*anthriscus*, et non à l'*helvetica*.

Anthriscus. — Anthrisque.

vulgaris. Pers. — P. Cat. — R. Château d'Aubusson (Lamy); Chamborand !, Saint-Priest-la-Plaine !, Les Places, près Crozant !, etc.

cerefolium. Hoffm. — P. Cat. — *(Cerfeuil)*. Cultivé partout et subspontané autour des habitations : Guéret !, etc.

sylvestris. Hoffm. — P. Cat. — AC. Guéret !, Bénévent !, Glény !, Mouchetard !, etc.

Chœrophyllum. — Cerfeuil.

temulum. L. — P. Cat. — CC.

umbrosum. Jord !!. — *C. hirsutum*. Bor !!. Fl. cent., p. 294. P. Cat. — AR. Chambraud, Ahun, Mareille (Pailloux); Charras, près Aubusson (La Seiglière); Guéret !, La Courtine !, Mouchetard !, etc. — Nous n'avons observé, dans la Creuse, que la forme velue.

Myrrhis. — Myrrhide.

odorata. Scop. — P. Cat. — RR. Chambraud, entre Maspommier et Mareille (Pailloux); Sainte-Feyre-la-Montagne, à Villefort !, La Chapelle-Taillefert !. On trouve assez souvent de la Myrrhide dans les jardins. Les fruits sont connus à Felletin sous le nom d'*Anis*.

Conium. — Ciguë.

maculatum. L. — P. Cat. — *(Grande Ciguë)*. C.

Cette famille fournit peu de plantes d'ornement; je n'ai vu dans nos parterres que l'*Astrantia helleborifolia* et le *Bupleurum fruticosum*. On cultive quelquefois de l'Angélique, *Archangelica officinalis*.

FRAGMENTS ARCHÉOLOGIQUES.

§ I.

TUMULUS DE LA BARDE, COMMUNE DU GRAND-BOURG.

Aux environs du Grand-Bourg, vis-à-vis des ruines du vieux château de la Barde, s'élève un petit tumulus non encore signalé, que je sache. Il est édifié dans un vallon dont le sommet est occupé par un bois de grands hêtres; à sa gauche, l'on aperçoit les ruines du château dont il ne reste plus que quelques pierres recouvertes de bruyères et de gros chênes rabougris. Vis-à-vis, un panorama assez vaste montre dans le lointain les montagnes de Saint-Vaury, le mont Bernage (la montagne du Courage), et ses trois sommets près desquels se trouvent l'hermitage de saint Valéry, sa grotte, sa fontaine, et se termine sur la droite par les ruines de la vieille forteresse de Montaigut-le-Blanc.

Les dimensions de ce tumulus sont assez exiguës, mais sa conservation est parfaite. Son sommet présente une plate-forme exactement ronde, unie, plane et dont les arêtes sont aussi aiguës que si elles venaient d'être achevées. Cette plate-forme a environ 5 à 6 mèt. de diamètre et le tumulus entier de 18 à 20 mèt. de hauteur. Il est entouré d'un fossé très-bien conservé et qui a encore sur un point, en le mesurant du haut du rebord opposé à la petite butte, environ 2 mèt. de profondeur. Les terres de ce fossé ont été rejetées en dehors et forment autour un bourrelet dont l'élévation varie à chaque instant. Ce monument est ombragé par de grands arbres. De tous les tumuli que j'ai vus, dans le département, ceux de Bridiers seuls sont aussi bien conservés; leurs dimensions seulement sont deux ou trois fois plus grandes.

Une question générale se présente ici : *ces monuments sont-ils* entièrement *de la main des hommes, ou les hommes, n'ont-ils fait que retoucher l'ouvrage de la nature?* J'ai entendu soutenir la première de ces opinions, notamment pour le grand tumulus de la Tour-Saint-Austrille, près Chénérailles. On prétendait même que la terre qui avait servi à son édification avait été retirée de la cavité formant aujourd'hui l'étang qui baigne ses pieds. L'examen topographique des lieux m'avait déjà démontré la fausseté de cette opinion ; car, la vallée dans laquelle se trouve cet étang, commençant au-dessus de cette nappe d'eau, continue en s'élargissant vers le bassin tertiaire et de transition de Gouzon, mais une objection sans réplique naît de l'observation même de ce monticule. Il y a quelques années, un éboulement causé par de la terre qu'on avait retirée du pied me permit d'observer sa structure intérieure, et j'y remarquai un filon d'hydroxyde de fer de 0m 005m environ de puissance en forme de ⌒ renversé et qui allait d'un bord à l'autre du monticule. Après cette observation, aucune espèce de doute n'est plus possible; ces tumuli sont des buttes naturelles dont l'homme a simplement aplani les contours et augmenté l'inclinaison des côtés. Parmi les décombres provenant de l'éboulement d'une partie de ce tumulus, j'ai recueilli des morceaux de granit fondu et vitrifié, rose et quelquefois noir, contenant des fragments d'os calcinés. Ces débris torréfiés provenaient du sommet. (1)

§ II.

DOLMENS ET TUMULI DE MOURIOUX ET DES GRAUPES, COMMUNE DE MOURIOUX.

Dans un bois dominant le bourg de Mourioux, on remarque

(1) Voir Mémoires de la Société des sciences naturelles de la Creuse, t. II, p. 244, ma Notice *sur le creusement par les agents atmosphériques des bassins que présentent certains blocs de granit du département de la Creuse, etc.*

deux dolmens de très-petite dimension. Trois pierres élevées des deux tiers de 1 mèt. environ soutiennent une table de granit bleu, plate en dessous et brute en dessus, à peu près carrée, de 1 mèt. 50 cent. environ de côté. A quelques pas de ce premier dolmen s'en trouve un second de proportions aussi exiguës et entièrement semblable. Des ouvriers en exploitant le bois dans lequel existent ces deux dolmens ont renversé la table du dernier qui est restée gisante près des supports. Ces dolmens portent dans le pays le nom d'*Antres des Fades*.

D'après des renseignements qui m'ont été fournis sur les lieux il existerait dans un village de cette commune, le village des Graupes, des tumuli que je n'ai point visités.

§ III.

BUTTES DE NAILLAC, ET DE GLANE, COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LE-GUÉRÉTOIS.

Sur la rive gauche de la Brezantine, au-dessous du bourg de Naillac, dans un endroit où la vallée s'élargit, s'élève un monticule qui porte, sur la *Carte de Cassini,* le nom de redoute. Est-ce un tumulus, une redoute ou la base du château qui existait dans ce bourg au moyen âge? je pencherais assez pour cette dernière opinion, car, sur le sommet j'ai cru voir des traces de murs; cependant l'aspect du pays montre qu'on a affaire à une butte factice. Cette butte n'est pas ronde comme les tumuli ordinaires, elle est ovale et les traces de murs que j'ai cru y voir semblent en faire le tour. Des fouilles pourraient seules trancher cette difficulté. Si, ce qui est peu probable, on y reconnaissait un tumulus, il faudrait rechercher les ruines du château sur la rive droite de la Brézantine, sur la hauteur, dans un champ où l'on a trouvé, il y a déjà longtemps, deux beaux chenets en cuivre.

Une butte semblable a été élevée dans la commune de Saint-Supice-le-Guérétois, sur le bord du Fontaucher, au-dessus

du moulin de Glane. Comme à Naillac, cette butte est entourée par la petite rivière de trois côtés. Nulle tradition à moi connue ne semble se rattacher à cette butte artificielle.

§ IV.

DOLMENS DE BÉNÉVENT.

M. Thomas-Duris (de Dun) a, dit-on, découvert de beaux dolmens entre le Grand-Bourg et Bénévent; je n'ai pu les retrouver.

§ V.

PIERRE BRANLANTE DES ENVIRONS DE CHÉNÉRAILLES.

Près de Chénérailles, entre les villages d'Essuis et de Bertignat, commune de Saint-Pardoux-les-Cards, au milieu d'un champ, un énorme bloc de granit bleu est placé en équilibre sur un autre. Ce bloc est connu dans le pays sous le nom de : *Pierre branlante.*

§ VI.

RESTES GALLO-ROMAINS DU GRAND-BOURG, DE SAINT-PRIEST-LA-PLAINE, DE LA COURTINE ET DE NAILLAC.

Le chemin de grande communication de Guéret à Bellac a coupé à la sortie du Grand-Bourg, du côté de Chamborant, une piscine romaine de forme ovale, dont je ne puis donner les dimensions ; car les deux extrémités sont encore dans les déblais de chaque côté de ce chemin. Le mur d'enceinte de plus de 60 cent. d'épaisseur était construit à chaux et à sable et le fond était pavé en tuiles romaines épaisses. Un pavé de ces mêmes briques, mais situé au niveau du bord supérieur du mur du bassin, a aussi été mis au jour, ce qu'il en reste est recouvert par la terre végétale du jardin de gauche.

Au domaine de Celles, commune du Grand-Bourg, au-dessus de l'étang desséché, les ouvriers qui travaillaient également à un chemin vicinal ont découvert un four contenant des fragments de poterie romaine. Cette découverte a été faite avant mon arrivée dans le pays ; lorsque je m'y suis rendu le four était détruit, je n'en ai trouvé que les débris épars sur le sol; mais je n'ai pu recueillir aucun fragment des vases qu'on dit y avoir découvert.

Au-dessous du village de Besses, commune de Saint-Priest-la-Plaine, le ruisseau de Sallagnac, en corrodant sa rive gauche, la plus élevée des deux, a mis à découvert quelques fragments de tuiles à rebords.

Un peu au-dessus de cet endroit, au village de la Rebière-Bayard (même commune), on a retrouvé les restes d'un établissement romain : des salles pavées en briques ou en marbre blanc, des couloirs, etc., une pioche que j'ai donnée au musée de Guéret, et une petite colonne en granit que j'ai fait transporter dans mon parc, au Mouchetard.

J'ai aussi recueilli des tuiles à rebords près de la Courtine, sur la montagne qui domine la rive gauche de la Diége.

Près du village des Rebières, commune de Naillac, quelques champs et surtout un chemin sont couverts de tuiles à rebords. Un piqueur des chemins vicinaux, dont je regrette de ne plus me rappeler le nom, m'a montré dans les haies quelques restes de murs que les gens du pays regardent comme les ruines d'un manoir du moyen âge et qu'ils nomment le château des Bussières. Les tuiles qui l'entourent auraient servi, disent-ils, à le couvrir. Quoi qu'il en soit de cette opinion fort hazardée l'existence de ce fief est prouvée par une pièce qui m'a été alors donnée par ce piqueur et qui commence ainsi : « Le seizième jour du mois de juin mil sept cent soixan-
» te-treize, à la requête de Messire Pierre Rebière, écuyer,
» seigneur de Naillac, Fleurat, Lapouge, *Desbuxières*, Mon-
» noger et autres lieux, demeurant en son château de Cessac,
» paroisse de Buxière, où ledit seigneur fait élection de domi-
» cile, je Jacques, sécheral sergent reçu et immatriculé èz-

» justice de Dun, Naillac et Fleurat... dus au seigneur requé-
» rant à cause de son fief des Buxières... de ses fiefs du Cou-
» ret et des Besges en la dite paroisse de Naillac... »

Le château du moyen âge avait-il remplacé la villa romaine ou bien le fief s'était-il perpétué sans construction nouvelle? C'est ce qu'il m'est impossible de dire. En tous cas le fief romain se continuant jusqu'en 1773 est un fait des plus curieux pour l'histoire féodale.

§ VII.

CIPPES DES PEYROUX-CHATEAU, RÉCEPTACLES EN GRANIT ET MOULIN A BRAS DE CHÉNÉRAILLES.

Aux Peyroux-Château, commune de Saint-Dizier, canton de Chénérailles, au milieu du village, en face du vieux château et de sa chapelle aujourd'hui détruite, mais que j'ai encore vue debout il y a quelques années, j'ai découvert, gisant sur le sol, un cippe romain. C'est une colonne carrée d'un peu plus de 1 mèt. de hauteur, terminée supérieurement par une toiture à pentes latérales. La face antérieure est seule ornée d'une moulure qui suit également l'inclinaison de la toiture, je n'y ai vu aucune trace d'inscription. La face inférieure, creusée d'un trou circulaire peu profond terminé par un boudin comme on l'observe aux couvercles des réceptacles en granit si communs dans nos contrées, devait servir à cet usage. Ce monument exposé à toutes les injures des hommes et du temps est très-fruste.

Les réceptacles ou urnes en pierre contenant des fragments d'os humains sont communs aux environ de Chénérailles. On en a, dit-on, trouvé une grande quantité en creusant une rigole d'irrigation dans la commune de Saint-Pardoux-les-Cards. A Chénérailles, j'en ai recueilli deux, l'une à Basse-Malgane, sur la route de Chénérailles à la Châtre, l'autre en face du château d'Étansannes, sur la route de Chénérailles à Peyrat. Ces deux urnes ne contenaient que des fragments d'os dans une boue noire.

Dans un champ, sur le bord de la route de Chénérailles à Gouzon, j'ai recueilli un fragment de moulin à bras romain, il était en pierre étrangère à nos contrées, en arkose.

§ VIII.

RESTES ROMAINS DE JARNAGES.

En 1810 M. Pineau signalait au sous-préfet de Boussac les restes romains suivants : « il paraît, dit-il, qu'il existait une voie » ou chaussée allant de Toulx à Ahun et passant par la forêt » de Châteauvieux. On en voit encore plusieurs morceaux assez » bien conservés. On voit encore près de Jarnages les fonda- » tions d'un ancien édifice qui, par la taille des pierres, la » figure des briques et des tuiles, paraît être un ouvrage ro- » main. Plusieurs villages des environs tels que Marsat, Pace- » thière et Vigeville annoncent encore leur origine et l'habi- » tation des Romains.

» On a découvert ces années dernières, au bourg de Parsac, » près Jarnages, outre un sabre romain, un cimetière plein de » tombes en pierre blanche et fine connue sous le nom de » pierre d'Embrun. Dans chacune de ces tombes était un » squelette bien conservé et les os chacun à leur place. Le » propriétaire du terrain a enlevé la plus grande partie de ces » cercueils et les a cassés pour en faire un pavé de sa mai- » son. »

§ IX.

SARCOPHAGES EN GRANIT AU GRAND-BOURG-DE-SALAGNAC.

En démolissant en 1851 les restes de l'église de Saint-Léobon, on mit au jour deux sépulcres de granit en forme d'auges, rétrécis à l'une de leurs extrémités et offrant à l'autre un emplacement creusé pour la tête et les épaules. Ces sarcophages qui ne contenaient plus que de la terre, étaient en partie recouverts par une grande dalle sur la surface de laquelle étaient gravés un calice, une patène et deux autres

emblèmes dont on a pu déterminer le caractère. L'année suivante, à l'extrémité occidentale de l'église actuelle on retira de terre une grande quantité de sarcophages pareils aux précédents et comme eux vides. Les premiers étaient entourés d'une grande quantité de grains de chapelets en verre opale et jaune. Ces tombeaux me semblent remonter aux premiers siècles du christianisme ; en tous cas ils sont antérieurs à la fondation de l'église Saint-Léobon, bâtie au milieu du XIIIme siècle. C'est à cette époque probablement qu'ils furent fouillés et déplacés, et c'est sur deux d'entre eux et la dalle dont j'ai parlé plus haut que fut construit le chevet de cette église.

Le tombeau qui existe dans l'église actuelle, et représente un prêtre couché, est du XIIIme siècle. L'inscription qui accompagne ce monument, et que je ne transcris pas ici parce qu'elle a été reproduite par M. l'abbé Texier dans son *Épigraphie de la Marche et du Limousin*, lui assigne une date précise. On sait que ce tombeau était primitivement placé dans l'ancienne chapelle de Saint-Léobon et qu'il a été réédifié dans l'église actuelle par les soins de M. le curé Grenat.

§ X.

CAMPS ROMAINS DU GRAND-BOURG ET DE BOUSSAC.

En face des ruines du château de Salagnac, près le Grand-Bourg (château dont fut seigneur le fameux Saintrailles à cause de son mariage avec une Brachet, famille à laquelle il appartenait avant d'être acquis par les chanoines de Limoges), on voit de l'autre côté de la Gartempe, sur une hauteur dominant les environs, un camp parfaitement conservé. C'est un parallélogramme entouré d'un rempart de terre et d'un fossé dont les déblais ont été rejetés du côté du camp pour en augmenter la défense. Ce camp ressemble de tout point à la description donnée par les auteurs des camps romains.

Un camp semblable, mais en plaine et beaucoup moins

grand, existe dans la commune de Boussac-Bourg, non loin de Boussac.

§ XI.

FANAL DE SAINT-GOUSSAUD.

M. Yves Fesneau, dans une planche inédite intitulée *Archéologie du Limousin, n° 2*, a donné les vues des monuments funéraires de Felletin, de Versillat et de la Souterraine. M. Cancalon, dans son *Essai sur les monuments druidiques de la Creuse*, a publié un monument de Thauron que je regarde comme du même genre. Pour compléter la vue ou la description de ces monuments du département il ne manque plus que celui de Saint-Goussaud, si différent de ceux que fait connaître la planche, sans texte, de M. Fesneau. Il en diffère complétement par sa forme aussi bien que par ses dimensions qui sont beaucoup plus petites. C'est une tour quadrangulaire; sa base est occupée antérieurement par un autel auquel on monte par une marche. Ce monument est situé au milieu du bourg de Saint-Goussaud, sur une petite place. On sait qu'à Saint-Goussaud et près de là, au Mont-de-Jouer, on découvre de nombreux débris d'une ville gallo-romaine.

On a beaucoup discouru sur l'usage de ces fanaux; voici un passage de L'HISTOIRE DE L'ANTIQUE VILLE D'AHUN EN LA PROVINCE DE LA MARCHE, *copie d'un transcrit inédit de la fin du XVIme siècle*, qui pourra aider à résoudre cette question : « il appert par une petite pyramide, fabriquée en forme qua-« drangulaire, qui est dans lesdits lieux près du cimetière, « l'antiquité de cette ville (Jarnages), au-dessus de laquelle « est une lanterne pour tenir les feux de nuit, pour le guet. » Page 25.

§ XII.

CHAIRE A PRÊCHER DU GRAND-BOURG.

Sur la petite place qui longe l'église, sous un magnifique

tilleul, on aperçoit un monument d'un aspect singulier et qui attire immédiatement l'attention lorsqu'on l'a une fois aperçu, c'est un bloc de granit d'un peu plus de 1 mèt. de hauteur. Un fût rond, avec une face applatie par derrière, a pour base un tore et une petite plate-bande d'environ 20 cent. de saillie; le haut du fût a un tore semblable entre deux petites plates-bandes surmontées d'un second tore plus petit. La saillie de l'entablement est plus forte que celle du socle, et règne sur tout le pourtour du monument, même sur la partie droite qui occupe la face postérieure. Le tore supérieur ne suit plus le contour du fût, il s'en éloigne, à peine sensiblement, pour former, en comptant le côté plat du monument, un octogone dont sept des côtés sont égaux et le huitième beaucoup plus grand. La partie opposée à ce grand côté est occupée par un petit escalier. En taillant le bloc on a ménagé une partie de la pierre qui, partant de l'entablement du monument, s'étend jusqu'à sa base, en formant un angle de 45 degrés. Dans cette partie conservée, d'un peu moins de 30 cent. de largeur, on a taillé cinq marches, en conservant les côtés qui forment une ligne droite semblable aux montants supportant les marches d'un escalier de bois. Ces marches ont 20 cent. de largeur sur un peu plus de longueur et 8 à 9 cent. de hauteur. La sixième, formée par l'entablement du monument, est plus élevée. La face supérieure, complétement plane, présente une rainure assez profonde et des traces semblant marquer la place d'anciens crampons. Pour moi, il me paraît évident que la partie supérieure de ce bloc de granit était autrefois entourée d'une balustrade, et qu'il a dû servir de chaire à prêcher. L'église du Grand-Bourg a sur tout son pourtour, au-dessous des fenêtres, un cordon à peu près semblable à l'entablement de notre monument. Ceci m'engagerait à rapporter son origine à l'époque de la construction de l'église actuelle. Ce serait la première chaire à prêcher de l'église du Grand-Bourg.

Suivant toute apparence, ce curieux monument doit être

unique dans son genre. Il passe au Grand-Bourg pour un ouvrage des Druides.

P. DE CESSAC.

Grand-Bourg, 1846-52.

ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES

SUR DIVERSES LOCALITÉS DE L'ANCIENNE MARCHE.

Le 10 janvier 1837, j'appris qu'on avait découvert des urnes et des vases antiques près des Trois-et-Demi, dans la commune de Fleurat, canton du Grand-Bourg, arrondissement de Guéret (Creuse). Ce lieu, de nouvelle création, se trouve à moitié chemin de Guéret à la Souterraine, sur la route de Clermont à Poitiers; on ne pouvait choisir pour bâtir une auberge un site qui, par sa position, fût plus commode aux voyageurs. Nous verrons bientôt qu'on en avait ainsi jugé dans les temps anciens.

Les objets trouvés avaient été achetés par un M. Derode; je lui écrivis pour m'assurer si ce qu'on en avait dit était vrai. Sa réponse me confirmait dans ce que j'avais appris. Il m'offrait en même temps, pour le musée d'antiquités de Guéret, deux belles urnes en verre, ce qui me décida à me rendre sur les lieux afin de les explorer et d'obtenir des renseignements précis, tant sur l'emplacement de cette découverte que sur les circonstances qui l'avaient amenée.

Dès mon arrivée aux Trois-et-Demi, on s'empressa de me montrer ces urnes, elles contenaient encore des cendres et des os. La première, à panse renflée, à collet court et sans anses, était enfouie dans la terre; une lampe lui servait de couvercle. Je demandai ce qu'était devenue cette lampe, on me répondit qu'on l'avait donnée à un enfant, et qu'il me serait facile de me la procurer. Je ne perdis pas de temps: je me fis conduire dans la maison qui m'avait été indiquée et demandai à acheter la lampe en question; mais elle avait été brisée et il me fut impossible d'en retrouver même les fragments.

La deuxième urne de verre, celle-ci avait deux anses se rattachant du sommet de la panse au haut du collet, était logée dans deux pierres; je les aï examinées avec soin et j'en ai pris les dimensions : celle qui contenait l'urne, porte un bourelet autour de l'ouverture, celle qui servait de couvercle, une gorge ; ces deux pierres s'emboîtent parfaitement. La pierre de dessous a 28 cent. de hauteur, le couvercle 31 cent., et le diamètre des deux est de 40 cent.; elles sont taillées grosièrement.

Je signale encore une singulière particularité ; entre la pierre et l'urne, on avait placé, tout autour, des clous pour la sceller, ils étaient si oxydés qu'il fut impossible d'en préciser la forme et la longueur.

Je demandai qu'on me procurât un des ouvriers qui avaient fait cette découverte, pour qu'il m'accompagnât sur les lieux et dans le but d'obtenir des renseignements plus précis que ceux qu'on m'avait déjà donnés. On s'empressa de m'amener cet ouvrier. Chemin faisant, je lui fis plusieurs questions auxquelles il ne put répondre, cependant il m'apprit qu'on avait répandu sur la terre les cendres et les os que les urnes contenaient.

A environ cent pas de la butte où nous nous rendions, je remarquai qu'on avait fait une grande excavation pour extraire de la pierre, ce site ressemble à un tumulus en le regardant du côté du nord-ouest; mais lorsqu'on est au pied il n'a plus que l'aspect d'une fin de chaîne de montagnes. Je montai sur le sommet de l'éminence et jettai mes regards sur tout ce qui l'environne : au midi on aperçoit une belle plaine, au nord, les Trois-et-Demi, dont nous n'étions éloignés que d'environ cinq cents pas. Je me promenai sur cette butte, j'y ramassai quelques débris de tessons ou fragments de vases en terre, ainsi que des os qui excitèrent plus vivement ma curiosité. Je descendis dans l'excavation où j'en trouvai encore beaucoup d'autres que je ramassai. Tous ces morceaux de vases me firent penser qu'on devait avoir brisé beaucoup d'urnes; je fis approcher mon guide pour lui demander pourquoi

ces morceaux de poterie se trouvaient en ce lieu. Il me répondit que tous ces débris provenaient de petits vases qui étaient autour de la pierre contenant l'urne à deux anses. Je lui reprochai de ne pas les avoir recueillis avec soin, il me dit que ce malheur résultait de la difficulté qu'il avait éprouvée à arracher la pierre très-fortement scellée. Cependant j'espérai en réunissant ces débris en composer un vase, afin d'en connaître la forme. Je fus trompé en cela, et ne trouvant que deux ou trois morçeaux qui pouvaient se réunir, il me fallut renoncer à cette tentative de restauration. Tous ces fragments peuvent provenir d'environ quinze vases de diverses formes; beaucoup sont d'une argile très-fine et ont des couvertes de diverses couleurs.

J'allais perdre de vue un fait assez important et qui mérite d'être signalé : lorsque le fondateur des Trois-et-Demi voulut commencer ses bâtiments, il chercha de l'eau dans un pâturage appelé des *Hercules*. Les ouvriers qui travaillaient à cette recherche ayant trouvé un mur construit à chaux et à sable, et arraché une pierre qui servait de couverture à une conduite d'eau, cette eau devint si abondante que les ouvriers ne purent continuer leurs travaux. Depuis cette époque, ce conduit n'a cessé d'en donner beaucoup; tout, dans sa construction, porte à penser que ce doit être un petit aqueduc romain.

Je quittai ces lieux avec regret; j'étais convaincu qu'on y trouverait d'autres objets. De retour chez M. Derode, je lui demandai s'il voudrait se charger de faire pratiquer de nouvelles fouilles; je le priai de les surveiller avec le soin et le zèle que réclamait leur importance; il me promit de le faire et de m'envoyer les objets aussitôt qu'on en aurait découvert.

Je partis des Trois-et-Demi satisfait de mon petit voyage, emportant les deux belles urnes que M. Derode m'avait données; mais en regrettant toujours la perte des pièces cassées.

En revenant chez moi, je songeai au voyage que j'avais fait, l'année précédente, aux ruines de Brède, et je cherchai à rap-

procher ces deux points, si remarquables par leur antiquité. Mon esprit fut frappé des nombreux rapports qu'il pouvait y avoir entre eux, et j'y trouvai tant d'analogies que je croirais manquer le but que je me suis proposé, si je ne faisais pas connaître ce que j'ai vu. Je remarquai, en parcourant ces ruines, des portions de murs encore debout, beaucoup de tuiles à rebords, des débris de vases de forme différentes, une portion de fût de colonne en grès et beaucoup de pierres d'une grande dimension, distantes les unes des autres d'environ 1 mèt.; elles forment un angle qui parcourt un espace d'environ 13 mèt. d'un seul côté et de l'autre 5 mèt. Sur le principal emplacement où les murs existent, on trouve encore le seuil d'une porte. Comme j'étais accompagné par un amateur qui réside sur les lieux et a été à même de recueillir ce qu'on y découvrait, il me dit que dans la démolition des murs ou le défrichement des terrains adjacents on avait trouvé plusieurs urnes, des médailles romaines, des fragments de marbre blanc et des peintures à fresque. Il me montra un Germanicus, un Vespasien, une Faustine jeune, un Claude Gothique, un Probus, un Dioclétien et un denier du moyen âge de Charles le Chauve. Il me nomma beaucoup d'autres monnaies de divers règnes qu'il avait données. Il m'assura encore avoir possédé une médaille consulaire de moyen bronze. Il est notoire que toutes les fois qu'on remue des matériaux gisant sur ces terrains ou qu'on les défriche, on y rencontre quelque chose de nouveau.

Nous quittâmes Brède pour aller visiter deux tumulus qui n'en sont pas bien éloignés; j'en ai mesuré un, il a 200 mèt. de circonférence à sa base, 20 mèt. 66 cent. d'élévation et 20 mèt. sur le plateau; quant à l'autre, il m'a été impossible d'en prendre les dimensions, parce qu'on y a fait, à l'époque de la révolution, une montagne dédiée à la *liberté* et un chemin circulaire pour y monter; cependant sa forme est encore conservée. Ces monuments sont à peu près de la même dimension et ne sont séparés entre eux que par un petit espace d'environ 26 mèt. 50 cent. De ce point, nous nous rendîmes

au prétendu camp de César, où je ne pus faire aucune remarque nouvelle et digne d'être rapportée.

Si j'osais émettre mon opinion sur tous ces faits, je dirais que Brède remonte à la plus haute antiquité, et qu'on ne peut révoquer en doute qu'elle a dû être une position militaire; les voies romaines qui y aboutissent et qui se dirigent du Berri vers le Limousin et l'Auvergne, donneraient à penser qu'elle a été très-importante. Si nous admettons que Brède a été une position militaire, ne peut-on pas présumer qu'il s'est livré une bataille aux Trois-et-Demi, et que les urnes que nous y trouvons aujourd'hui contiennent les restes des soldats morts en combattant?

Pour bien constater, une fois pour toutes, la présence fréquente des petits vases qui se trouvent autour des pierres qui contiennent des urnes, ou des pierres tenant lieu d'urnes elles-mêmes, je citerai une autre découverte qui eut lieu dans la commune de Janaillat, arrondissement de Bourganeuf (Creuse).

Le maire de cette commune, qui réside au village de la Vacheresse, ayant fait baisser un tertre à la tête d'un pré, sur les abords d'un bois, les ouvriers découvrirent des urnes en pierre et beaucoup de vases; j'en fus informé et j'en fis part à un ami qui voulut bien venir visiter les lieux avec moi. Nous remarquâmes devant la maison du maire une terrasse soutenue par ces urnes, il y en avait dix-neuf. Il nous fut dit qu'elles étaient placées sur deux rangs et étaient remplies de cendres et d'os. Aucune ne contenait de vases; dans une se trouvait une petite cuiller en bronze.

Dix-huit des urnes, dont je viens de parler, sont rondes et sans bourrelet; l'une d'elles est carrée, avec un bourrelet; elles sont creusées, à peu de chose près, de la même profondeur et peuvent contenir environ trois litres d'eau. L'une des rondes est d'une dimension extraordinaire, elle peut en contenir presque trente litres. Les cendres qui s'y trouvaient étaient recouvertes par une tuile plate. Ces urnes sont en général grossièrement taillées. Nous ne pûmes savoir quelle

place occupait la grande, ce point me paraissait intéressant à éclaircir. Je ne puis émettre qu'une opinion incertaine sur ce fait : cependant je dirai que si elle a servi à recevoir les restes d'un chef militaire, elle a dû occuper une place de distinction, comme aussi, si elle a servi à recevoir toute la famille d'un chef de tribu, elle devait avoir une place d'honneur. N'aurait-elle pas encore été destinée à recevoir les restes de plusieurs soldats tués dans un même combat ?

Je laisse le champ ouvert à des hypothèses plus ou moins ingénieuses pour reprendre le cours de ma description.

Toutes ces urnes étaient entourées de petits vases de diverses formes et de diverses couleurs, elles étaient aussi entourées d'une grande quantité de charbon; je serais tenté de penser que le bûcher l'*ustrum* eut lieu sur les pierres même qui devaient recevoir les cendres des morts, vu la grande quantité de charbon qui les environnait. On reconnaît parfaitement, d'ailleurs, que ces urnes ont subi l'action d'un feu très-violent.

Les vases qui étaient disposés à l'entour des urnes avaient des dessins et des formes différentes, je crois, si on en juge par les nombreux morceaux recueillis. Je demandai si l'on en avait conservé quelques-uns, on me répondit qu'on les avait tous jetés dans un trou placé à peu de distance de la fouille; cependant on ajouta qu'on en avait trouvé un assez curieux, mais qu'il était brisé. Je découvris, en effet, un fragment que je présumai avoir appartenu à ce vase, je le montrai à notre guide qui le reconnut comme provenant de la pièce en question : il est en terre rouge très-fine, avec des dessins en relief. Je trouvai aussi une médaille, mais elle était si fruste qu'il me fut impossible de la déchiffrer, ni de reconnaître le type qu'elle représentait. Nous entrâmes dans le bois, j'y remarquai des restes de constructions, des tuiles à rebords, du mortier de chaux et de sable et des pierres carrées, à queue. La tradition du pays prétend qu'il y avait autrefois dans cet endroit un château.

On peut se former une idée de la grande quantité de vases

qu'il pouvait y avoir à la Vacheresse, si on pense que j'ai entendu dire ceci : les deux meilleurs bœufs de la commune n'auraient pu transporter dans le village tous les plats, les écuelles et les assiettes provenant de la trouvaille.

Que d'objets rares et précieux perdus, et fera perdre encore le mépris que l'on attache trop généralement aux choses antiques !

Tous les environs de la Vacheresse indiquent des traces de constructions ; dans presque tous les champs on trouve des tuiles à rebords et l'on découvre des urnes en pierre de la forme de celles dont je viens de parler.

De retour chez le maire, je demandai le vase et la cuiller ; le premier objet on l'avait donné et le second on ne put le retrouver.

Je ne dois pas passer sous silence la découverte d'une urne en verre qui fut faite dans cette localité, sous les racines d'un arbre que l'on avait abattu. Mais la chute de l'arbre brisa en grande partie ce vase qui contenait, dit-on, de l'eau salée ; les débris ne furent pas conservés. On avait aussi trouvé au même endroit une petite lampe en bronze dont on s'est servi pendant quelque temps ; cet objet a été également perdu.

Je reprends la continuation de nos fouilles des Trois-et-Demi. Il s'était écoulé une quinzaine de jours sans que je reçusse aucun avis. Je perdais l'espoir de nouvelles découvertes, lorsqu'un matin je vois entrer chez moi M. Derode tenant à sa main un petit paquet : c'était une urne en terre ; mais elle était cassée. Après l'avoir examinée, je remarquai que la cassure n'était pas récente, les bords en étaient arrondis ; sa forme n'était pas celle qu'ont ordinairement les urnes en terre : on apercevait à quelques millimètres de la cassure les reste d'une anse, elle était d'une pâte très-grossière et, quoiqu'elle eût été fabriquée au moyen du tour, elle n'était pas parfaitement ronde ; la main qui l'avait faite n'était pas très-habile dans l'art du potier. Je dirai que peut-être, pressé par le besoin d'une urne, on avait pris le premier

vase venu et qu'on lui avait cassé le cou pour pouvoir y introduire les cendres et les os du mort. Cette opinion peut être contestée par des archéologues; mais, s'ils avaient comme moi les preuves en main, j'ai lieu de croire qu'ils se rangeraient de mon avis.

Je demandai à M. Derode si, dans les recherches qu'il venait de faire, on n'avait pas détruit d'autres vases; à cette question il fut un peu embarrassé et cependant il finit par m'avouer que dans la fouille les ouvriers en avaient brisé un qui était en verre. Je le priai de m'en envoyer les morceaux, ce qu'il fit le lendemain. Je les ai tous collés, et, quoiqu'il en manque encore beaucoup, on peut reconnaître la forme de ce vase ; il ressemble à celui décrit le premier.

Craignant que de nouveaux désastres n'arrivassent, j'écrivis pour faire suspendre les fouilles. Le 4 avril, je me rendis sur les lieux pour les faire continuer, elles n'ont pas été couronnées du succès sur lequel je comptais. Plus de vases ; beaucoup de morceaux de poteries, toujours de formes et de couleurs différentes. J'ai remarqué parmi tous ces morceaux deux culots de vases portant une marque en rosace que j'ai vu sur quelques médailles grecques et romaines.

On a découvert encore dans le même lieu deux trous de 66 cent. de longueur, sur 33 cent. de largeur et 50 cent. de profondeur, pleins de terre très-noire et mêlée de fragments de vases, de quelques morceaux de charbon et de quelques clous presque entièrement oxydés.

Là, se bornent mes recherches aux Trois-et-Demi. Je suis allé dans la même commune en faire d'autres sur de nouveaux points où l'on m'a indiqué l'existence de ruines romaines.

Au chef-lieu (Fleurat), je pris quelques renseignements, on m'indiqua un champ où il avait, dit-on, existé un couvent de Templiers ; je n'y ai rien vu de remarquable, si non beaucoup de morceaux de tuiles à rebords ainsi qu'une pierre trouvée il y a environ dix ans ; on m'a assuré qu'elle contenait plusieurs vases. Au village des Boueix, même com-

mune, il y avait un château appelé du même nom; il est entièrement détruit, cependant on y voit encore une partie des fossés. Je n'eus à faire sur les ruines de ce vieux castel du moyen âge aucune remarque. A peu de distance de ce village il existe d'autres ruines que l'on peut présumer romaines, parce que, à différentes époques, on y a trouvé des vases et des médailles. L'année dernière, en défrichant, on découvrit un bassin ayant 2 mèt. de longueur sur 1 mèt. 33 cent. de large, il était maçonné à chaux et à sable, le fond et le pourtour étaient plaqués de tuiles et de briques d'une forme qui m'était inconnue. Le ciment qui unissait les briques au mur est extrêmement dur. On y voit encore un conduit en plomb qui y menait l'eau; il a 5 cent. de diamètre et 4 millimèt. d'épaisseur. Non loin de là, on a découvert un autre conduit en terre de brique, chaque morceau a 1 mèt. 75 cent. de longueur sur 50 cent. de diamètre; ils sont de forme conique de manière à pouvoir s'emboîter les uns dans les autres. Dans cette démolition on a trouvé une médaille en or que l'on n'a pu me faire voir; elle avait été vendue alors.

En examinant l'ensemble de ces ruines et les objets qui y ont été trouvés, tout donne à penser que si l'on y faisait des recherches elles amèneraient d'heureux résultats.

J'allai ensuite au chef-lieu de la commuue de Naillat, où l'on me dit qu'il avait existé un vieux château; il ne reste de cet édifice aucunes traces; tout a été détruit. Non loin de ce bourg, mon conducteur me dirigea vers un communal, pour visiter un tumulus; sa dimension est petite si on le compare à ceux dont j'ai déjà parlé, il a été détérioré par les habitants qui viennent y chercher de la terre végétale, cependant, sa forme est encore conservée; j'en ai pris les dimensions, il a 120 mèt. de circonférence et environ 10 mèt. de hauteur. On ne peut douter que ce soit un tumulus; les terres qui ont servi à le construire ont été prises sur le même emplacement; il existe autour une enceinte creusée comme pour des fossés. Une petite rivière (la Brezentine), qui passe au pied de ce monument, en fait le tour, et lorsque les eaux sont abon-

dantes, elles le baignent entièrement. J'ai consulté sur les lieux quelques personnes pour connaître leur opinion sur cet amas de terre ; elles m'ont dit qu'elles pensaient que c'étaient les restes d'un vieux château ; je les crois dans une erreur complète ; car tous les tumulus que j'ai vus ont la même forme et sont placés dans le voisinage des eaux. D'ailleurs la raison la plus forte qu'on puisse donner contre cette manière de voir, c'est qu'on ne trouve ni pierres ni mortier dans aucun des points où ce monticule a été entamé.

A environ 600 mèt. de Naillat, il existe une pierre levée que j'allai visiter ; elle est située sur le penchant d'une colline, à la droite du chemin de Naillat à Dun et fait face au sud-ouest. Vue de loin, elle paraît ronde et conique à ses deux extrémités ; mais en approchant on aperçoit beaucoup d'inégalités ; sa hauteur est de 3 mèt. 50 cent. hors de terre, sa plus grande largeur, qui fait face au sud-ouest, a 2 mèt. 35 cent. ; elle semble plus large de ce côté en raison des bosses et des aspérités qui s'y trouvent. La face du nord-est n'a que 1 mèt. 66 cent. ; son épaisseur, à sa base, est de 1 mèt. On l'appelle dans le pays la *Pierre des Fées*, la *Peire de las Fadas*, la *Pierre qui Danse*, la *Pierre Berce*. On dit qu'elle danse lorsque la cloche de Naillat sonne et qu'elle s'ébranle quant le tonnerre gronde. (Pl. IV.)

On m'a assuré que près de ce men-hir il en existait un autre, mais qu'il était renversé et que ses proportions étaient plus petites.

Là se bornent les observations que j'ai recueillies dans l'excursion que j'avais entreprise. Je regrette de n'avoir pu la pousser plus loin, parce que je suis certain que cette contrée, l'une des plus riches du département en ruines antiques, nous ferait connaître, si elle était explorée avec soin, une foule de monuments dignes d'intérêt qui demeureront enfouis ou seront détruits à mesure que le hasard les fera découvrir. — Les faits qui se sont produits depuis que ces notes ont été recueillies n'ont que trop confirmé mes prévisions.

Quoiqu'il en soit, je me trouverai très-heureux si les ren-

seignements que j'ai pu réunir dans cet essai peuvent être utiles à l'histoire du pays. J'ajouterai que depuis que je m'occupe d'archéologie, c'est-à-dire depuis plus de trente ans, je me suis procuré beaucoup de médailles trouvées dans le département. J'ai pris note avec la plus scrupuleuse attention de leur provenance, afin que de l'ensemble de ces documents on puisse tirer un jour des dates et des conclusions certaines. Je crois ne pouvoir mieux clore ce travail qu'en présentant ici un tableau chronologique et descriptif de la plupart de ces médailles.

Médailles autonomes.

AR. Tête nue à droite.
℞. MASSA. Dans le champ un lion. — *(Bénévent-l'Abbaye.)*

M. B. Tête casquée à droite, en face, dans le champ, légende en caractères celtibériens.
℞. Pégase: Dans le champ, au-dessous du cheval, EMPOR. — *(La Brionne.)*

Médailles consulaires.
(Famille Antonia.)

AR. LEG. VIII. Aigle entre deux enseignes militaires.
℞. ANT. AVG. Galère. — *(Saint-Vaury.)*

Médailles impériales.

M. B. IMP. CAESAR DIV... ....STVS IMP. XX. Tête nue à gauche.
℞. PONTIF. MAXIM. TRIBVN. POT. XXXIIII. Dans le champ S. C. — *(Thermes d'Evaux.)*

M. B. DIVVS AVGVTVS PATER. Tête à gauche.
℞. Un aigle sur un globe. — *(Thermes d'Evaux.)*

P. B. TI. CAESAR AVGVSTVS IMPERAT. VII. Tête laurée à droite.
℞. ROM. ET AVG. Autel de Lyon. — *(Thermes d'Evaux).*

M. B. ANTONIA AVGVSTA. Tête à droite.
℞. TI. CLAVDIVS CAESAR AVG. P. M. TR. P. IMP. L'Empereur debout couvert du pallium. Dans le champ S. C. — *(Guéret.)*

M. B. GERMANICVS CAESAR TI. AVGVST. F. DIVI. AVG. N. Tête nue à gauche.

℞. C. CAESAR AVG. GERMANICVS PON. M. TR. POT. Dans le champ S. C. — *(La Souterraine.)*

OR. NERONI CLAVDIO DRVSO GERM. COS. DESIG. Tête jeune, nue, à droite.

℞. EQUESTER ORDO PRINCIPI JVVENT. sur un bouclier supporté par une haste. — *(Villelot, près Glény.)*

OR. NERO CAESAR AVGVSTVS. Tête laurée à droite.

℞. AVGVSTVS AVGVSTA. Deux figures debout. — *(Environs de Guéret.)*

M. B. IMP. CAESAR VESPASIAN. AVG........ Tête laurée à droite.

℞. Un aigle aux ailes éployées sur un globe. Dans le champ S. C. — *(Aubusson.)*

M. B. T. CAESAR IMP. AVG. F. TR. P. COS. VI CENSOR. Tête laurée à droite.

℞. JUDEA CAPTA. Femme assise sous un palmier, derrière elle un trophée. A l'exergue S. C. — *(Guéret.)*

AR. IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM. P. M. TR. P. XI. Tête laurée à droite.

℞. IMP. XXI COS. XV CENS. P. P. P. Minerve debout tenant de la droite un javelot, de la gauche un bouclier. — *(La Souterraine.)*

OR. CAESAR AVG. F. DOMITIANVS. Tête laurée à droite.

℞. COS. V. La louve allaitant Rémus et Romulus. — *(Chanteau, près Ahun.)*

OR. IMP. CAESAR TRAJAN. HADRIANVS AVG. Tête laurée à droite.

℞. P. M. TR. P. COS. III. Jupiter assis tenant de la gauche une lance, de la droite un foudre. — *(Fresselines, canton de Dun.)*

G. B. ANTONINVS AVG. PIVS TR. P. XVI. Tête laurée à droite.

℞. .... AVGVSTI. Figure assise tenant de la gauche la haste. — *(Ahun.)*

OR. DIVA FAVSTINA. Tête à droite.

℞. CERES. Cérès debout tenant de la droite des épis, de la gauche une lance — *(Glény.)*

AR. SEVERVS AVG. PART. MAX. Tête laurée à droite.

℞. P. M. TR. P. VIII COS. II P. P. Victoire en marche, à ses pieds un bouclier. — *(Thermes d'Évaux.)*

AR. ANTONINVS PIVS AVG. Tête laurée à droite.

℞. PONTIF. TR. P. VIIII COS. II. Guerrier debout tenant de la droite un bouclier, de la gauche une lance. — *(Thermes d'Evaux.)*

G. B. MAXIMINUS PIUS AVG. G...... Tête laurée à droite.

℞. FIDES MILITUM. Femme debout entre deux enseignes militaires. Dans le champ S. C. — *(Bridiers, près la Souterraine.)*

AR. Q. HER. ETR. MES. DECIUS NOB. C. Tête radiée à droite.

℞. PIETAS AVGG. La piété debout tenant de la droite une bourse, de la gauche un caducée. — *(Ahun.)*

AR. VALERIANVS P. F. AVG. Tête radiée à droite.

℞. ORIENS AVG. Le soleil nu et debout. — *(Grand-Bourg.)*

BIL. IMP. TETRICVS P. F. AVG. Tête radiée à droite.

℞. HILARITAS AVGG. Figure debout tenant de la droite une palme, de la gauche une corne d'abondance. — *(La Souterraine.)*

BIL. .... ICVS CAES. Tête radiée à droite.

℞. PIETAS AUGG. Vases pontificaux. — *(Bridiers, près la Souterraine.)*

P. B. IMP. CLAVDIVS AVG. Tête radiée à droite.

℞. JOVI VICTORI. Jupiter debout avec le pallium, de la droite un foudre, de la gauche une haste. — *(Thermes d'Evaux.)*

P. B. JVL. CRISPVS NOB. C. Tête laurée à droite.

℞. CAESARVM NOSTRORUM. Dans une couronne VOT. X. — *(Glane, près Saint-Sulpice-le-Guérétois.)*

P. B. CONSTANTINVS MAX. AUG. Tête laurée à droite.

℞. GLORIAE EXERCITUS. Deux soldats tenant des lances et des boucliers, entre eux deux enseignes militai-

res. — *(La Bussière, près Saint-Sulpice-le-Guérétois.)*

OR. VALENS P. F. AVG. Tête à droite.

℟. VICTORIA AVGG. Victoire debout derrière deux personnages assis soutenant un globe. A l'exergue TR. OB. — *(Environs d'Aubusson.)*

OR. D. N. ARCADIVS P. F. AVG. Tête diadèmée à droite.

℟. VICTORIA AVGGG. L'empereur debout, tenant le labarum et une victoire, et foulant aux pieds un captif. Dans le champ R. V.; à l'exergue CONOB. — *(Environs de Guéret.)*

OR. D. N. SEVERVS P. F. AVG. Tête laurée à droite.

℟. VICTORIA AVGG. La victoire debout. A l'exergue CONOB. — *(Guéret.)*

DUGENEST père.

Nous nous proposons de publier plus tard, avec l'indication de leur provenance marchoise, les médailles qui ont été recueillies dans les collections du musée de Guéret.

GUÉRET

DANS LES TEMPS ANCIENS ET AU MOYEN AGE.

PLAN DE CETTE VILLE
LEVÉ VERS LA FIN DU XVIIme SIÈCLE.

On pourrait prétendre que le mot celtique *Warec* qui veut dire Guéret est le radical du *Waractum* mentionné dans des chartes du moyen âge et dans la Vie de saint Pardulphe, manuscrit du Xme siècle (n° 5,240, bibl. imp.) (1); mais, d'après une opinion conjecturale mieux fondée, notre ville devrait son nom à une belle et abondante source qui alimente aujourd'hui la fontaine située sur la place de la Préfecture et qui, de temps immémorial, est appelée fontaine de *Were* ou de *Guère*. Cette hypotèse, d'ailleurs, n'aurait rien d'invraisemblable, car il est hors de doute que diverses localités antiques de notre pays ont emprunté leur nom à des sources consacrées à des divinités topiques gauloises; ajoutons qu'aux abords de Guéret on a constaté l'existence de plusieurs monuments celtiques plus ou moins bien conservés, mais dont l'authenticité ne peut guère être discutée, car on trouve assez fréquemment dans les mêmes lieux des haches de pierre et des rouelles en plomb : on peut voir quelques spécimens de ce genre au musée de la ville et dans la collection de M. Dugenest père.

Comme la période celto-gallique, l'époque gallo-romaine a laissé sur l'emplacement de notre cité et aux environs des traces monumentales dont la plupart ont été mentionnées, mais à de longs intervalles, dans nos publications. C'est ici, je pense, le cas de les reproduire dans leur ensemble et en suivant l'ordre même où je les ai recueillies pour le *Répertoire archéologique de la France* publié sous les auspices de M. le ministre de l'instruction publique.

(1) Ce manuscrit a été publié et traduit par M. Jules Coudert de Lavillatte.

Lorsqu'on creusa en 1827 les fondations de la fontaine qui occupe le centre de la place Bonnyaud, autrefois place du Marche-Dieu, on découvrit à environ 1 mèt. 50 cent. de profondeur, au milieu de décombres antiques et de tuiles à rebords, des urnes d'argile et de verre; l'un de ces vases contenait des cendres. Des fragments de même nature ont été trouvés, depuis, sur l'emplacement du grenier à fourrage de la guerre, dans le jardin public et plusieurs rues de la ville.

On voyait, il y a quelques années, dans le pavé de la cour de la préfecture trois dalles en granit avec des restes d'inscriptions en grandes capitales romaines et portant en tête les lettres D. M.; ces dalles ont été brisées.

Il y a dans le jardin de M. Polier, notaire, un petit autel votif en granit, de forme cylindrique, orné de moulures et de feuilles imbriquées; il est percé dans sa longueur d'un trou rond évasé à sa naissance en forme de patène. Ce monument enfoui dans le sol à plus de 1 mèt. de profondeur en fut extrait en 1858.

Des monnaies d'or, d'argent et de bronze de la période consulaire, du Haut et du Bas-Empire, ont été trouvées dans les jardins de la ville.

Au village de Fayolle, une brique avec inscription d'une cohorte légionnaire fut ramassée sur le sol d'une grotte souterraine creusée dans le tuf.

On voit encore sur le talus de la route de Guéret à la Souterraine, en face du village de la Pouyade, un tombeau en granit de forme cylindrique; la surface antérieure est percée d'un trou rond destiné à contenir un vase cinéraire; l'opercule manque.

On doit conclure de l'ensemble de ces découvertes que des habitations, en assez grand nombre, étaient groupées sur le versant nord de la montagne de Grandcher avant et depuis l'occupation romaine. Toutefois, il faut s'empresser de reconnaître que ces indices sont loin de présenter la même importance que ceux qu'on rencontre sur un plateau voisin, le Puy-de-Gaudy, où selon toute apparence il y avait un oppidum.

Le plus ancien document écrit où il soit fait mention de Waractum est du Xme siècle et appartient au moyen âge. Selon le biographe anonyme de saint Pardulphe, cité plus haut, Lantharius, comte de Limoges, fonda vers la fin du VIIme siècle, à Guéret, *in lemovicensi urbe, in loco qui vocatur Waractus*, un monastère dont il donna la direction à Pardulphe ; ce fut l'origine de la cité du moyen âge.

Ce Lantharius, ou plutôt *Antharius*, selon les monuments numismatiques, est, probablement, le même personnage d'origine illustre qui vécut dans l'intimité de l'évêque de Noyon, Eligius, l'imita dans ses œuvres et signa comme lui des monnaies mérovingiennes.

La *Gallia christiana* place le monastère fondé par ce comte *ad fontes Wartempiæ*, cette erreur provenant d'un mot mal écrit ou mal lu a été cause que la plupart des géographes ont placé Guéret sur la Gartempe, tandis que cette ville est située dans le bassin de la Grande-Creuse.

Notre église paroissiale, sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul, appartient au style roman de transition du XIme au XIIme siècle. La nef principale voûtée en cintres brisés légèrement lancéolés et les latéraux voûtés en plein cintre retombent sur des colonnes cylindriques engagées dans de lourds piliers carrés. Au centre du transept existait une coupole sur pendentifs surmontée d'une tour octogone à deux étages de fenêtres : les premières en plein cintre, les secondes à arcades bilobées soutenues au milieu par des colonnettes. Cette partie de l'édifice a été démolie et récemment reconstruite, moins la tour qui rappelait par ses formes élégantes celle de l'abbaye de Jumièges.

La clef de voûte du chœur représente un saint Pierre ; celle de la nef latérale de droite l'archange saint Michel terrassant le démon ; dans le mur du même côté est pratiquée une petite crédence. Dans le pavé de la nef principale, première travée, on remarque une grande dalle funéraire anépigraphe sur laquelle sont gravés en creux un écu de forme allongée, barré et chargé d'un lambel, et une épée à poignée

droite, courte et large, semblable à celles qu'on voit figurées dans les monuments du XIIme siècle.

Une vicairie importante, sous l'invocation de saint Martial, fut fondée au XIIIme siècle dans cette église par Jean Deaulx et sa femme; cette fondation fut confirmée en 1491 par Jean Barthon de Montbas, évêque de Limoges; un abbé du nom de Sudre en fut le dernier titulaire avant 1789.

Sur l'emplacement du monastère de saint Pardoux, il existe encore, du côté de la façade nord, des restes du prieuré qui avait succédé à l'abbaye et qui était à la nomination des abbés de Saint-Savin, de Poitiers. En face du prieuré, au midi, sur le terrain qu'occupait une église dédiée à saint Aubin et où avait été enseveli le saint abbé de Guéret, on a trouvé plusieurs sarcophages de granit, en forme de gaînes, dont l'intérieur est évidé de manière à indiquer la place de la tête et des épaules; ces tombeaux sont antérieurs au XIIme siècle.

Rue Maubey, dans l'encoignure d'une maison, est scellée une pierre sculptée représentant un homme luttant contre un lion. On croit que ce bas-relief provient de l'ancienne basilique de Saint-Aubin.

Sur la place Piquerelle on a démoli, l'année dernière, un grand ossuaire converti en piscine pour recevoir les eaux de la source dite de Saint-Pardoux qui avant d'arriver à ce point jaillissent dans une cave, rue des Gayes; cette fontaine était dédiée au saint abbé fondateur de l'abbaye de Guéret, et tout auprès existait une chapelle sous l'invocation de saint Silvain.

Le château de Guéret qui fut probablement construit sous Jacques II de Bourbon, comte de la Marche, est un élégant édifice du XVme siècle. Charles VII et le Dauphin y séjournèrent, lors de la guerre de la Praguerie, ce fut là aussi qu'eut lieu leur réconciliation. C'est de Guéret qu'est datée la lettre que le Roi s'empressa d'écrire aux lieutenants gouverneurs du Dauphiné pour empêcher le soulèvement de cette province. L'aile droite de ce château, la partie la plus ancienne, se compose d'un pérystile ouvert à arcades cintrées, conduisant à un

bel escalier surmonté d'un donjon, des pieds-droits de ces arcades partent, à l'extérieur, des nervures prismatiques encadrant des baies carrées et se terminant, au-dessus du dernier cordon, par des pinacles à crochets.

Le corps de logis central est percé de fenêtres beaucoup plus grandes, à croisillons et ornées à l'étage supérieur de riches moulures avec gables à crochets et à panaches qu'accompagnent à droite et à gauche de riches clochetons.

L'aile gauche n'a pas été construite et la moitié du corps de logis principal n'a pas été achevée; on voit dans l'une des grandes pièces du milieu où l'on arrivait par un escalier en colimaçon et un perron surmonté, à l'extérieur, par un moucharaby dont on reconnaît encore quelques restes, une vaste cheminée : le centre du manteau est orné d'un écusson portant les armes de la maison de Bourbon.

Il y avait certainement à Guéret un château de construction plus ancienne; M. le président Chorllon, dans ses Mémoires manuscrits rédigés à la fin du XVII[me] siècle, parle par ouï-dire d'une forteresse à laquelle donnait accès la porte du Chancelier et qui occupait l'emplacement actuel de l'hôtel de la préfecture; ce témoignage déjà important est corroboré par deux preuves irrécusables : dans l'encoignure de l'ancienne maison Néraud, aujourd'hui le bureau télégraphique, sont engagés les restes d'une vieille tour ronde, et dans la donation que fit, en 1357, Louis II de Bourbon à son oncle Jacques I[er], figure le nom de Guillot, écuyer, capitaine du château de Guéret.

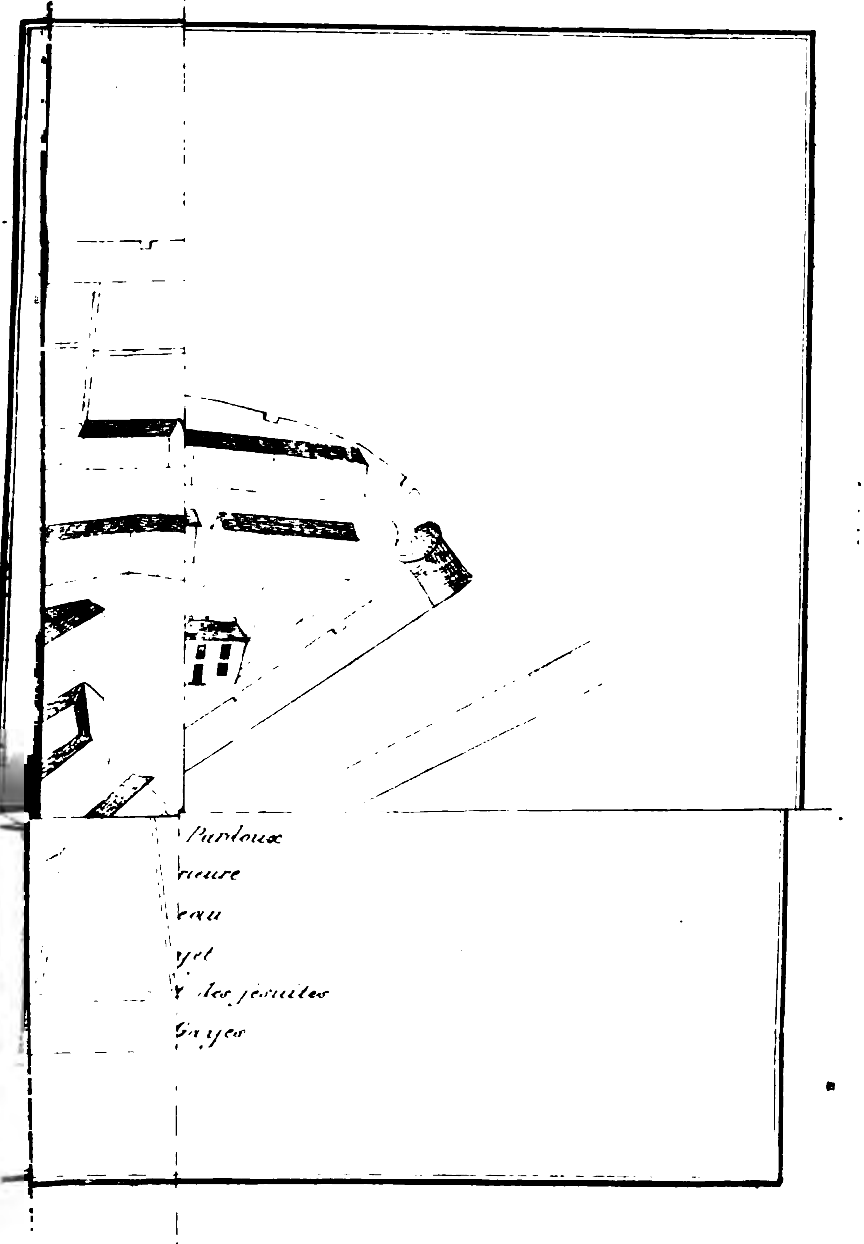
Au temps des Montgommeri, il y avait, d'ailleurs, à Garactum une maison qu'ils habitèrent, car la chronique de Mathieu Paris rapporte qu'Adelbert IV, le dernier des comtes de la Marche de cette famille, répudia sa femme, Mirabilis, parce qu'un de ses gardes, nommé Bernard d'Aurié, lui rapporta qu'à Garactum, le jour du vendredi saint, il avait surpris des intelligences secrètes de cette dame avec Geoffroi Paret que le comte de la Marche tua de sa propre main avant de partir pour la croisade, en 1177.

Une maison forte, peut-être antérieure à cette époque, est

en partie conservée dans la rue Sénéchal : c'est un rez-de-chaussée avec porte en cintre brisé, sur lequel sont entées des constructions modernes; on y trouve deux salles basses assez spacieuses dont les baies en plein cintre sont évasées en biseau à l'intérieur; dans la salle de droite, est une immense cheminée de 4 mèt. 40 cent. de largeur sur 1 mèt. 90 cent. de hauteur et au-dessus du manteau, deux mascarons à figures grimaçantes supportent une poutre; — on pénètre ensuite dans un péristyle intérieur, en forme d'impluvium, et soutenu par des colonnes rondes à chapiteaux cubiques. Cette maison appartenait, en 1726, à M. Frogier de Villerambault, lieutenant-général en la sénéchaussée et présidial de Guéret; en 1406 elle avait été la propriété d'un sieur de Cressat, ainsi qu'en témoigne un terrier qu'a bien voulu mettre sous nos yeux le propriétaire actuel de ces curieux restes d'architecture civile.

Dans la cour d'une maison située dans la Grande-Rue et portant le n° 11, on remarque une très-belle porte du style gothique fleuri, ornée de riches détails, et dont le tympan décoré d'un écusson vierge, où devaient figurer, selon toute apparence, des armoiries peintes, est encadré par des moulures en accolades qui, au sommet, se terminent en entrelacs; à droite et à gauche, sur chaque jambage de la porte, sont placées des nervures en faisceaux, chargées de deux écussons et se terminant par des pinacles à crochets en application. — Le temps auquel se rapporte ce goût d'architecture correspond à l'époque où les trois états du comté furent réunis à Guéret, dans la maison de Pierre de Barthon, seigneur de Montbas, pour procéder à la rédaction et aux conférences sur les articles anciens et nouveaux de la Coutume de la Marche. On serait tenté de croire que ce fut le lieu de cette réunion solennelle, si on ne retrouvait les armes de cette même famille de Montbas au-dessus de la porte d'une autre maison située à l'entrée de la rue Gayet, et qui, dès avant 1789, était notre hôtel de ville. Cet écusson, cependant, porte la date de 1610, année de la mort de Henri IV, et diffère très-peu, comme on sait, des armoiries de notre cité visées par Charles d'Hozier.

nces es de la Creuse .



Arrivé à cette époque, nous n'avons plus qu'à examiner le plan de Guéret au XVII[me] siècle (Pl. III) et à terminer par quelques détails explicatifs l'étude archéologique que nous n'aurions pas eu l'idée de faire sans cette intéressante découverte.

L'original de ce plan qui est la propriété de notre honorable président, M. Pierre de Cessac, est sans nom d'auteur et a été exécuté à la plume au verso d'une gravure iconographique du château fort de Saumur. La date à laquelle il faut rapporter ce document se trouve, comme on va le voir, fixée d'une manière assez précise par la reproduction d'un édifice qui y est figuré. (Voir à la lettre *a*, chapelle de la confrérie des pénitents blancs.) Cette chapelle ne fut construite qu'en 1668, notre plan ne peut donc être que postérieur à cette époque.

Guéret possédait encore dans ce temps-là son enceinte de murailles crénelées dont les angles étaient défendus par sept tours et dans laquelle étaient pratiquées trois portes qui étaient : celle du Chancelier, sous la protection de la Vierge, s'ouvrant à l'est, dans la direction de Moulins ; celle dite Françoise, sous l'invocation de saint Roch et placée du côté du Berry ; enfin, celle de Saint-Pardoux, à l'ouest, qui conduisait à la route de Poitiers. Les noms de quelques tours nous ont été aussi conservés : celui de la Tour-Neuve au bout de la petite rue du Sénéchal et celui de la Tour-Roby qui servait de défense à l'angle intermédiaire entre les deux portes du nord et de l'ouest. Au commencement du XVIII[me] siècle, les murs de la ville qui sont reproduits sur ce plan dans un bon état de conservation étaient en partie démolis.

En face du château (à la lettre *f*) on voit la fontaine de Guère dont la forme architecturale, rappelant un peu celle d'une guérite, offre de nos jours le même aspect. On reconnaît aussi parfaitement la rue Gayet où naquit, dans la maison n° 17, l'auteur dramatique Rochon de Chabannes, qui fit d'assez bonnes comédies dont trois sont restées au répertoire du Théâtre-Français. L'une de ces pièces était reprise l'année dernière avec succès au théâtre de l'Odéon.

A. FILLIOUX.

NOTE EXPLICATIVE SUR LA PLANCHE II.

Les armes de la ville d'Ahun ont-elles été modifiées à diverses époques, ou bien les indications données par les paléographes sont-elles fautives? c'est ce que nous ne saurions dire; mais, on peut croire que tout en conservant la forme générale des brisures, pour indiquer peut-être les corporations de la ville, ces variantes d'armoiries brisées ont à la longue été confondues avec les véritables armes de la cité d'Ahun.

Quoiqu'il en soit, il résulte de nos recherches sur ce point d'histoire héraldique que la plus ancienne indication de ces armes, et probablement la plus authentique, est celle qui nous a été fournie par la récente découverte du scel même des consuls d'Ahun, dont nous donnons dans la planche II une exacte reproduction.

L'année dernière, nous avions parlé de cette découverte; mais, une empreinte incomplète ne nous avait pas permis de bien lire ces armes. Aujourd'hui que nous avons sous les yeux l'original en cuivre de ce scel nous pouvons dire que les armoiries qu'il représente sont *burelées de sable et d'argent de dix pièces.*

L'Histoire de l'antique ville d'Ahun (manuscrit de la fin du XVIme siècle), publiée par M. Grange, à Clermont-Ferrand, en 1857, donne pour armes à la cité d'Ahun, *d'azur à quatre barres d'argent traversantes.*

Enfin, l'Armorial général et Traversin les blasonnent encore d'autre manière; elles sont *fascées d'argent et d'azur de six pièces.* (Voir le Nobiliaire de la généralité de Limoges, édité par M. l'abbé Roy-Pierrefitte, tome I, page 117.) Cette diversité d'opinions donne une certaine importance à ce petit monument sphragistique qui, d'ailleurs, fait connaître le nom d'Ahun au XIVme siècle.

Sur la même planche est représenté le scel de Jehan de Naillac, vicomte de Bridiers, grand panetier de France et beau-frère du maréchal de Boussac. Ces armes sont : *d'azur à deux*

lions léopardés d'or, l'un sur l'autre: Jehan de Naillac fut tué à la bataille des Harengs et son nom figure parmi ceux des chevaliers qui se distinguèrent à la défense d'Orléans. (Voir l'Histoire du siége d'Orléans, par Jules Quicherat, page 62.)

Ce scel en cuivre, dont l'original appartient au musée de Guéret, fut trouvé, il y a trois ans, dans les environs de Mortroux, canton de Bonnat.

QUELQUES ÉTUDES
SUR LE PATOIS DE LA CREUSE.

I.

Le patois de la Creuse a été jusqu'à présent l'objet de bien peu de recherches, et si nous exceptons les quelques généralités que Barailon lui a consacrées et que Joullietton a en partie reproduites dans son Histoire de la Marche, nous ne trouvons aucun travail important sur ce sujet. Les érudits ne sont pas les seuls qui aient dédaigné de s'en occuper; car, pendant que nos voisins possèdent leurs bardes, et des poésies patoises d'un incontestable mérite, nous en sommes réduits à quelques essais que nous avons le regret de ne pas voir se continuer. Notre patois ne doit cependant point mériter un semblable dédain; plus que tout autre, peut-être, il a son importance, si nous prenons en considération la position de notre province qui, depuis les temps les plus reculés, a été sur la limite de peuples ou de civilisations différentes. Placée dès la plus haute antiquité gauloise entre la race kymrique et la race gallique, entre la religion druidique et le vieux polythéisme gaulois, et divisée en même temps entre trois peuples indépendants; occupée comme le reste des Gaules par les Romains pendant les quatre premiers siècles de notre ère; placée au moyen âge entre la langue des trouvères et celle des troubadours; entre la civilisation du nord et la civilisation du midi; ayant subi l'invasion des barbares et l'occupation anglaise, au commencement et à la fin de cette grande période de l'histoire; tour à tour druidique, païenne et chrétienne, notre vieille Marche a dû conserver, plus ou moins, l'empreinte de chacun de ces éléments historiques. Ces débris de tant de siècles, nous devons les rechercher, pendant qu'il en est temps encore, dans les mœurs de nos campagnes qui se modifient chaque jour, dans nos vieilles traditions qui s'oublient, les préjugés qui tendent

à disparaître et aussi dans le langage du pays qui change comme tout le reste. Ce serait là le sujet d'un travail des plus importants, qui nous manque. En publiant cette notice, je n'ai certes point la prétention de combler une pareille lacune ; je n'ai ni les loisirs, ni l'érudition voulue pour entreprendre un pareil travail. Je n'ai même pas l'intention de faire une étude complète de notre patois ; mon principal but est d'étudier notre idiôme local sous le rapport des variétés qu'il présente. L'étude de ces variétés de langage me paraît conduire à des conséquences historiques dignes du plus haut intérêt et qui méritent d'être signalées.

Au premier abord, rien ne semble plus varié que notre patois. Chaque localité a, en quelque sorte, sa nuance de langage, à tel point distincte que, en entendant parler une personne, on peut souvent dire sans se tromper : elle est de tel endroit. Cependant, si nous nous livrons à un examen un peu plus attentif, en nous attachant principalement aux caractères généraux, nous voyons bientôt que toutes les nuances diverses de notre idiôme local rentrent dans trois grandes variétés qui sont le patois du nord, le patois du midi et le patois de l'est. Nous donnerons plus tard l'explication des nuances ; pour le moment nous allons essayer d'établir la division que nous venons de présenter, en exposant les caractères propres à chacune de ces variétés. Commençons par étudier comparativement le patois du nord et le patois du midi.

II.

Le patois du midi se distingue de celui du nord :

1° Par l'emploi très-fréquent de l'*o* à la place de l'*a*, et même quelquefois de l'*e* ; exemple :

Français.	**Marmot,**	**— jusqu'à la fin,**	**— elle passera.**
Patois du nord.	**Marmot,**	**— jusqu'à la fi,**	**— la passero.**
Patois du midi.	**Mormot,**	**— jusqu'*o* lo fi,**	**— lo possoro.**

2° Par l'emploi de la diphthongue *ou* à la place de l'*o* ; exemple :

Fr.	A la portée,	— la fortune,	— montrer.
P. n.	A la portade,	— la fortune,	— mòtras.
P. m.	A lo pourtado,	— lo fourtuna,	— moûtras.

3° Par l'emploi du *b* pour le *v*; exemple :

Fr.	Arriver,	— trouver,	— savoir,	— savant,	— mois d'avril.
P. n.	Arrivàs,	— trouvàs,	— saveis,	— savant,	— mé d'avri.
P. m.	Arri*b*às,	— trou*b*às,	— sa*b*eis,	— sa*b*iant,	— méis d'a*b*ri.

4° Par la prononciation des diphthongues *au, ai, ei, é,* qui se rapproche beaucoup plus du français au nord qu'au midi où elle a un cachet tout particulier. Dans les cantons les plus rapprochés du Limousin, l'*i* de la diphthongue *ai* se supprime très-souvent, comme dans le patois de cette dernière province; exemple : *fâs*, *affâs* ou *offâs*, pour faire, affaire.

5° Par la prononciation des syllabes nasales *en, em,* qui dans le patois du nord est la même qu'en français, tandis qu'elle se rapproche de la prononciation latine dans le patois du midi; exemple :

Fr.	Content,	— souvent,	— temps,	— trembler,	— assemblée.
P. n.	Countent,	— suvent,	— temps,	— tremblas,	— assemblade.
P. m.	Countínt,	— suvínt,	— tímps,	— trímblàs,	— assímblado.

Dans ces derniers mots, la syllabe *in* doit être prononcée comme en français. La syllabe patoise *in* se prononce à peu près comme en latin. Dans le patois du midi l'*n* final se supprime même très-souvent; exemple : *cousi* (cousin), *vesi* (voisin).

6° Par la douceur méridionale des lettres *g, j, ch*, qui, à part quelques exceptions que nous mentionnerons plus tard, prennent la dureté française dans le patois du nord.

7° Par la terminaison des mots qui offre les particularités suivantes :

A. Les noms, pronoms, adjectifs féminins singuliers et la 3me personne du singulier des verbes qui se terminent en français par un *e* muet, conservent en général la même terminaison dans le patois du nord, tandis que cet *e* final se change en *o* dans le patois du midi; exemple :

Fr. Cette jeune femme moissonne, — grande étendue.
P. n. Quell*e* jaun*e* fenn*e* meissoun*e*, — grand*e* étendud*e*.
P. m. Quell*o* jaun*o* fenn*o* meïssoùn*o*, — grand*o* éitindud*o*.

Comme nous le verrons en parlant des nuances de langage, cette règle souffre quelques exceptions dans les parties de la variété du nord limitrophes des deux autres variétés. Très-souvent on y rencontre la terminaison en *o*, et dans quelques communes elle est même employée exclusivement. Mais il est une remarque que nous devons faire ici : c'est que cet *o* final est en général moins accentué, c'est-à-dire, plus muet que dans la variété du midi. La même remarque s'applique à l'*e* final en général, qui est plus muet dans le patois du nord, tandis qu'il se prononce toujours à *demi-fermé* dans le patois du midi, se rapprochant ainsi davantage de l'*e* final du latin.

B. Dans les mots du patois du nord terminés en *et* comme en français, le *t* se supprime dans le patois du midi; exemple :

Fr. Bonnet, — vâlet, — lait, — le dîner.
P. n. Boun*et*, — vâl*et*, — lait*et*, — le marend*et*.
P. m. Boun*e*, — vâl*e*, — léit*e*, — lou marind*e*.

C. Les mots français terminés en *aire*, *oire*, *aise*, dérivés des mots latins terminés en *arius*, *orius*, *asius*, conservent à peu de chose près la même terminaison dans le patois du nord, tandis qu'ils prennent dans le patois du midi les terminaisons *ary*, *ory*, *asy*, qui se rapprochent ainsi beaucoup plus de celle des mots latins dont ils dérivent; exemple :

Fr. Notaire, — vicaire, — au contraire, — écritoire, — Blaise.
P. n. Not*aire*, — vic*aire*, — au countr*aire*, — écrist*oire*, — Bl*aive*.
P. m. Nout*ary*, — vic*ary*, — au countr*ary*, — écrist*ory*, — Bl*asy*.

D. Les terminaisons françaises *tion*, *sion* deviennent *tiô*, *siô* ou *chiô* dans le patois du nord, et *cy*, *sy* ou *chy* dans le patois du midi; exemple :

Fr. Dévotion, — procession, — tentation.
P. n. Devo*tió* ou devo*chió*, — proces*sió* ou proce*chió*, — tenta*tió* ou tenta*chió*.
P. m. Devou*sy* ou devou*chy*, — prouces*sy* ou prouce*chy*, — tinto*cy* ou tinto*chy*.

E. Les mots terminés en *adour* correspondant à la terminaison espagnole *ador*, comme dans *matador*, *toréador*, et à la terminaison latine *ator*, comme dans *creator*, tels que

mouchadour (mouchoir), *gailladour* (tamis), *béuoradour* (abreuvoir), etc., sont très-fréquents dans notre patois du midi et appartiennent au patois limousin, et rares dans le patois du nord où on ne les rencontre que par exception.

8° Un grand nombre de mots ou d'expressions particulières au patois limousin, comme : *couèijâs* (se coucher), *siquiâs* ou *sicliâs* (s'assoire), *un paù* (un peu), *a plo !* (oui, certes!), *beù* (beau), *beùco* (beaucoup), *beùre* (boire), *chobretaire* (joueur de musette), *fissou* (petit bâton pointu), *lou* (le), *per* (par), *méinage* (enfant nouveau-né), *boucy* (morceau), *paùcho* (servante), *tout paré* (bien sûr), etc., se retrouvent dans le patois du midi et ne sont presque jamais employées dans celui du nord.

En résumé, d'après les caractères ci-dessus exposés et un grand nombre d'autres qu'il est impossible de rapporter ici, notre patois du nord se rapproche davantage du français et par sa prononciation et sa manière d'être générale, et notre patois du midi davantage du latin et des langues actuelles du midi.

Je me bornerai à cette énumération, que je pourrais de beaucoup allonger, des caractères distinctifs de ces deux variétés de notre idiôme marchois. Ces deux patois, qui se ressemblent beaucoup à leur ligne de jonction, présentent des différences d'autant plus prononcées qu'on s'éloigne davantage de cette ligne, de telle sorte qu'à leurs limites extrêmes ils se confondent, le patois du midi avec le patois limousin, et le patois du nord avec le mauvais français des campagnes du Berry. Le patois des cantons de Royère, Bourganeuf et Bénévent diffère à peine du patois limousin, tandis qu'à la Souterraine, Dun, Bonnat, Châtelus et Boussac, le patois est déjà un français plus ou moins altéré. Ce qu'on appelle l'accent proprement dit, c'est-à-dire l'intonnation plus ou moins prononcée sur une des syllabes d'un mot, offre les mêmes différences dans les points extrêmes. Il est sensiblement limousin au midi, et berrichon au nord. Cet accent berrichon qui porte sur la dernière syllabe des mots ou sur

l'avant-dernière, lorsque la dernière est muette, et les allonge au point de leur donner un son légèrement musical, n'existe plus, il est vrai, au même degré, dans les cantons de Guéret et Saint-Vaury ; dans la moitié méridionale de ces deux cantons, il a même à peu près complétement disparu; céla tient à l'influence de voisinage des deux autres patois et principalement du patois du midi. La même réflexion peut s'appliquer à l'accent limousin. Il n'est pas jusqu'aux noms des lieux qui ne soient caractéristiques: *Blessac*, *Mérignac*, *Saint-Pierre-Chérignac*, *Mansac*, *Marsac*, *Fursac* et plusieurs autres noms en *ac* très-fréquents dans l'arrondissement de Bourganeuf et beaucoup plus rares dans la partie septentrionale de notre département, sont essentiellement limousins. Chose remarquable! dans cette division de notre patois, nous retrouvons la vieille division de la langue romane en France au moyen âge, en langue des trouvères ou idiôme du nord devenu plus tard la langue française, et en langue des troubadours, ou du midi, descendante plus directe de la langue latine. L'étymologie des mots *trouvère* et *troubadour*, que nous retrouvons dans les deux variétés de patois dont nous venons de parler, exprime parfaitement la différence de ces deux idiômes et la division historique que nous venons de rappeler; car, le mot *trouvère* dérive du verbe français *trouver* qui se dit *trouvas* dans notre patois du nord, et le mot *troubadour*, qui est méridional, vient de *troubas* qui a la même signification dans notre patois du midi et le patois limousin. Cette division existe également dans le patois de l'est qui tient des deux variétés précédentes, ainsi que nous allons le voir.

III.

Le patois de l'est tient du patois du nord dans le quart tout au plus de l'étendue du pays où il est parlé, et du patois du

midi dans tout le reste de cette étendue; aussi, est-ce avec ce dernier que nous allons le comparer. Cette troisième variété de notre patois n'est en réalité, selon qu'on le considère au nord ou au midi, que l'une ou l'autre des deux variétés précédentes, avec les modifications suivantes, dans la prononciation, qui lui forment des caractères on ne peut plus tranchés et lui donnent une physionomie toute particulière. Le patois de l'est se distingue des deux autres ;

1° Par le changement de ,

A. *Di*, *du* en *gui*, *gu*; exemple :

Patois du midi. Dire, — dedins (dedans), — enduras (endurer).

Patois de l'est. *Guire*, — de*guins*, — en*guras*.

B. *Ti*, *tu*, en *qui*, *quu*; exemple :

P. m. Piti chéti, io as-tu sintu? (petit chétif l'as-tu senti)?

P. e. Pi*qui* ché*qui*, z'os às-*quu* chin*quu*?

C. *Ci*, *si*, *ti* (prononce *ci*), *su*, en *chi*, *chu*; exemple :

P. m. Cirâs (cirer), — sinâs (priser), — sûs-haut (là-haut).

P. e. *Chirâs* ou *chiérâs*, — *chinâs*, — *chûs*-n'haut.

D. *Si*, *su* (entre deux voyelles), et *zi*, *zu*, en *ji*, *ju*; exemple :

P. m. Vesi (voisin), — mesuro (mesure), — bezy (1).

P. e. Ve*ji* — me*ju*ro — be*jy*.

E. *Ni*, *nu*, en *gni*, *gnu*; exemple :

P. m. Venir (venir), — Denis (n. p.), — minuto (minute).

P. e. Ve*gnir*, — De*gnis*, — mi*gnu*to.

2° Par la lettre *l* qui est à peu près toujours mouillée dans le patois de l'est; exemple :

P. m. Dilû (lundi), — poulissoun (polisson).

P. e. Gui*ll*û, — poui*ll*issoun.

3° Par la multiplicité de l'*s* ou *z* euphonique, que l'on met à peu près constamment devant tout mot commençant par une voyelle; exemple :

P. m. Te que séi instruido (toi qui es instruite).

P. e. Te que z'os séeis inchtruido.

4° Par l'allongement des syllabes, soit à l'aide de l'accent circonflexe, soit par l'addition d'une voyelle ou d'une diphthongue ; exemple :

(1) Espèce de jeu aux cartes.

Fr.	Madame,	— borne,	— porter,	— fer,	— dieu,	— au nord.
P. m.	Modamo,	— borno,	— pourtâs,	— fer,	— dy ,	— au rélu.
P. e.	Moddmo,	— bouorno,	— pouortas,	— féer,	— guyé,	— au riélu.

5° Par la prononciation gutturale d'un grand nombre de syllabes et en particulier de *il, qui.*

Tous ces caractères rapprochent cette variété de notre patois du patois auvergnat avec lequel il va, en effet, se confondre aux limites des deux provinces.

Ainsi, d'après l'exposé que je viens de présenter, il est établi que le patois de la Creuse présente trois grandes variétés qui sont : 1° le patois du nord ou berrichon ; 2° le patois du midi ou limousin ; 3° le patois de l'est ou auvergnat. Nous pourrions presque dire que nous n'avons pas de patois particulier à notre province, car, les trois variétés précédemment établies ne sont que la continuation des patois berrichon, limousin et auvergnat qui, par une dégradation successive, viennent se fondre dans l'intérieur de notre département. Cette circonstance me semble avoir une grande importance historique. Le territoire qui forme actuellement le département de la Creuse était, avant la conquête romaine, divisé entre trois peuples indépendants, les Bituriges, les Lémovices et les Arvernes. Les limites respectives de ces trois peuples n'ont point encore été établies d'une manière tant soit peu précise par les historiens et les géographes. D'après Joullietton, « la limite des Lémovices était la rivière de Creuse ; » ce qui est à l'est et au nord-est de cette rivière appartenait » aux Arvernes et ce qui est au nord aux Bituriges. » Danville donne toute notre province aux Lémovices et Barailon en exclut complétement les Arvernes, en faisant des Cambiovicenses un peuple indépendant. Si nous ouvrons les historiens ou les géographes qui parlent des Gaules, nous trouvons les peuples nommés, leur territoire approximativement indiqué, mais, jamais leur délimitation précise. — Les deux légions placées par César sur les frontières des Lémovices, non loin des Arvernes, « in Lemovicum finibus, non longè ab Arvernis, » ont donné lieu à bien des opinions contradictoires sur le lieu

de leur placement. En présence de cette incertitude, je me suis demandé s'il ne serait pas possible de trouver, dans les limites respectives des trois variétés de langage que nous avons constatées, les limites des trois peuples qui occupaient autrefois notre territoire. En d'autres termes, si la vieille division de notre territoire entre les Bituriges, les Lémovices et les Arvernes, ne se serait pas conservée dans le langage du pays. De tout ce qui appartient à un peuple, rien, en effet, ne se conserve plus longtemps que ces caractères généraux du langage qu'on résume par le mot accent, quelques soient, du reste, les modifications que ce langage éprouve dans la suite des temps; c'est une proposition sur laquelle je reviendrai plus tard et que j'espère démontrer en m'appuyant sur des faits bien positifs. Et cette possibilité de la conservation de l'accent d'un peuple étant admise, nous sommes d'autant plus autorisé ici à prendre les délimitations du langage pour délimitations territoriales, que César nous dit, dans ses Commentaires, que chaque peuple gaulois avait sa langue particulière. Cherchons donc les limites de nos trois variétés de langage et voyons si ces limites appliquées aux trois peuples gaulois possesseurs de notre sol peuvent s'accorder avec les connaissances historiques que nous possédons.

IV.

Au point précis de jonction de nos trois variétés de patois, existe une statue qui, par ce seul fait, mérite de fixer l'attention; car, elle me semble être la représentation d'une divinité placée là, avec intention, pour protéger les frontières des trois peuples. Cette statue, qu'on connaît dans les environs sous le nom de Marmot (Pl. IV), est en granit du pays et se trouve placée à l'extrémité septentrionale de la commune de Sardent, près du village de la Feyte, à la rencontre des chemins de Savennes à Sardent d'une part, et de Saint-Christophe à Maisonnisses de l'autre. Son mode d'exécution dénote tout à fait l'enfance de l'art. C'est un prisme rectangulaire assez bien

taillé à sa face antérieure et simplement dégrossi sur ses faces postérieures et latérales, s'élevant de 75 cent. au-dessus du sol dans lequel il semble profondément enfoncé, ayant 68 cent. de largeur sur 30 cent. d'épaisseur, et surmonté d'une tête à la manière d'un buste. Cette tête, dont la hauteur est de 60 cent. y compris celle du col qui compte pour 20 cent. (ce qui fait 1 mèt. 35 cent. pour la hauteur totale de la statue hors du sol), est aplatie d'avant en arrière, très-irrégulièrement taillée à sa face postérieure et beaucoup plus épaisse à sa base qu'à son sommet qui est presque tranchant, ce qui, abstraction faite du cou, lui donne assez bien la forme d'un coin. Sur la face antérieure qui est plane, sont gravés en creux, et très-grossièrement, l'ovale du visage, les yeux, la bouche, les narines et les oreilles. A la face antérieure du tronc est creusé un bassin qui ressemble assez bien, en petit, à une bouche de four; c'est un demi-cercle très-régulier dont le diamètre ou base du bassin est de 35 cent.; ses bords, régulièrement taillés à pic, ont 6 cent. de profondeur. La face de la statue regarde le sud-est.

Cette statue a été de tout temps l'objet d'un culte superstitieux : les bouviers des environs, quand ils veulent dompter un taureau ou une vache, les lient au joug avec une bête déjà domptée et mènent l'attelage faire trois fois le tour du Marmot devant lequel ils récitent leur prière. Il n'y a pas longtemps qu'on voyait encore plusieurs des nombreux pèlerins qui, de Sainte-Feyre, Saint-Laurent, Pionnat, etc., vont chaque année à Sardent faire leurs dévotions pour la prospérité de leurs bestiaux, s'arrêter devant cette statue pour faire leur prière et déposer pieusement leur offrande dans le bassin dont j'ai fait mention. Ce culte superstitieux, dont elle est l'objet de temps immémorial, nous indique que cette statue est la représentation d'une divinité d'un des cultes qui ont précédé chez nous le christianisme. Appartient-elle au paganisme romain ou à la religion celtique? Les divinités dont les Romains plaçaient la statue en plein champ étaient Mercure, protecteur des routes et du commerce, et

les divinités champêtres telles que Pan, Faune, Pomone, le dieu Terme, etc. Le Marmot ne présente aucun des attributs que les anciens donnaient à Mercure; du reste, il n'existe de voie romaine ni en ce lieu ni aux environs, et la statue de ce dieu était toujours placée sur les routes. Parmi les divinités champêtres, la seule à laquelle le Marmot pourrait être attribuée serait le dieu Terme que l'on représentait sous la forme d'une pyramide surmontée d'une tête humaine. Mais, la forme du Marmot n'est pas pyramidale à proprement parler et la façon barbare dont elle est exécutée ne permet guère, non plus, de supposer qu'elle est due au ciseau romain. Tout nous porte à croire que cette statue n'est pas romaine et que nous avons réellement affaire ici à « un de ces vieux simulacres informes » (de la religion celtique) qui (après la conquête) cédaient » la place, petit à petit, aux types élégants du polythéisme » grec ou se perfectionnaient par l'application des règles de » l'art. » (Amédée Thierry, Hist. des Gaulois.) Elle me semble avoir une grande analogie, aux proportions près, avec le simulacre de la divinité placé sur l'autel du Mont-Barlot. « Au premier aspect, dit Baraïlon, on croit reconnaître dans » la plus grande de ces représentations cette figure de Vénus » qui se voyait au temple de Paphos, une sorte de pyramide » terminée par un globe; mais, en y regardant de plus près, » on s'aperçoit bientôt que le sauvage qui s'en est occupé » a voulu faire une statue. On y reconnaît le cou, la tête et » même une sorte de face où l'on découvre la bouche et les » yeux. » Le même auteur nous parle de deux autres statues, à forme humaine, également attribuées aux Druides, trouvées, l'une à Quinipilly, dans la Loire où elle avait été jetée par ordre d'un concile de Nantes, et la deuxième, dans la même rivière, près d'Auray; « cette dernière *était accompagnée* » *d'une auge* qui ne diffère en rien de *nos baquets* de Jarges. » Cette auge était-elle pratiquée sur la statue même ou sur une pierre à part? c'est ce que la concision du texte ne nous permet pas de savoir, et ce qui serait pourtant de la plus haute importance pour nous; car, cette auge, creusée sur la

statue, aurait beaucoup d'analogie avec le petit bassin qu'on observe sur le Marmot. Quoi qu'il en soit, ce bassin ne mérite pas moins de fixer l'attention, si l'on juge du rôle qu'ont dû jouer ces cavités dans la religion druidique par leur nombre si prodigieux sur les pierres consacrées aux cérémonies de ce culte, et me semble une preuve de plus pour faire admettre que le Marmot représente une divinité gauloise. Remarquons aussi, à l'appui de cette opinion, que la plus grande partie, pour ne pas dire toutes les croyances superstitieuses, qui ont encore cours dans nos campagnes, sont des restes de la religion des Druides. Le culte des pierres y subsiste encore; le culte des fontaines y est tellement en vigueur, qu'il est peu de bourgs qui n'aient leur fontaine sacrée dédiée au patron de la paroisse et à laquelle de nombreux malades vont demander leur guérison; l'usage d'étrenner les fontaines au premier jour de l'an, en y jetant un morceau de pain graissé de beurre ou un fruit, rappelle les sacrifices d'aliments et d'objets précieux que les Gaulois faisaient aux fontaines et aux lacs sacrés; la verveine et la joubarbe, ces plantes sacrées des Druides, sont toujours dans nos campagnes des remèdes à tous les maux; le cérémonial tout mystérieux dont les prêtres gaulois faisaient accompagner la récolte des plantes médicinales se retrouve dans une pratique que j'ai été à même d'observer et qui consiste à couper avec les dents, les mains jointes derrière le dos, la première pousse de fougère que l'on rencontre au printemps et à la jeter derrière soi; enfin, il n'est pas jusqu'à la croyance aux devins et aux cris sinistres du corbeau et de la chouette qui, aux premiers abords, rappellent les sibylles et les augures de Rome, qu'on ne retrouve chez les Gaulois. Le paganisme romain, devenu la religion officielle, a bien pu avoir des prosélytes dans la haute société gauloise désireuse d'obtenir les faveurs des maîtres, mais n'a pas dû jeter de profondes racines dans le peuple, qui renonce bien plus difficilement à ses croyances. Nous en trouvons la preuve dans les nombreuses révoltes au nom de l'indépendance nationale et de la religion persécutée qui

V.

Les limites des trois grandes variétés de notre patois étant connues, il est facile d'expliquer les nuances particulières aux diverses localités, en partant de ce principe qu'indique le raisonnement et que confirme l'observation, savoir : que ces trois variétés de langage exercent une influence de voisinage réciproque les unes sur les autres. Nous avons déjà vu que le patois du nord et le patois du midi qui se confondent à leur ligne de jonction, c'est-à-dire la Gartempe, se distinguent d'autant plus qu'ils s'éloignent davantage de cette ligne, de telle sorte qu'ils finissent par se confondre l'un avec le patois berrichon et l'autre avec le patois limousin. Les différents degrés par lesquels ils passent pour arriver à ces deux points extrêmes forment autant de nuances particulières. Le même fait se reproduit pour le patois de l'est, dont les caractères sont d'autant plus prononcés qu'on s'éloigne davantage des limites qui le séparent des deux autres. De plus, au nord, il se rapproche du patois berrichon, et au midi du patois limousin, tout en conservant les caractères qui lui sont propres ; de sorte qu'entre les patois de Pionnat et de Saint-Georges-la-Pouge, appartenant l'un et l'autre à la variété de l'est, on trouve la différence qui existe entre les patois d'Ajain et de Pontarion, appartenant, le premier à la variété du nord, et le second à la variété du midi. Si le patois de l'est subit l'influence des deux autres variétés, à son tour il leur fait subir la sienne. Ainsi, *ci*, *si*, *ti* (prononcé ci), *si* (entre deux voyelles), qui se prononcent *chi*, *ji* dans le patois de l'est, continuent à se prononcer de même dans les deux autres variétés, à quelques lieues de ses limites, dans les mots dont la terminaison française est en *ion* ; et l'on dit : *acchy* (action), *devouchy* (dévotion), *diviji* (division), à Sardent et Pontarion, et *accy*, *devoucy*, *devisy*, à Bénévent, Bourganeuf ; *acchiô*, *devochiô*, *divijiô*, à Savennes, Sainte-Feyre, Saint-Victor et *actiô*, *devotiô*, *divisiô*, à Saint-Vaury, et au-delà. Par une espèce de réaction, à Saint-Vaury, Bénévent et autres locali-

tés de l'ouest, on va un peu plus loin, et les *che, j, ge,* se prononcent *ce, ze,* exemple : au lieu de dire comme à Sardent : *le chi o lacha le chotto par parsegre le jaù,* (le chien a lâché la chatte pour poursuivre le coq), on dit à Bénévent : *le ci o lâça lo çatto per persegre le zaù.* La même influence explique pourquoi le mot dieu qui se dit *guyé* dans le patois de l'est, devient *guy* à Sardent et *dy* à Bénévent et Bourganeuf; *guiô* à Sainte-Feyre, Saint-Victor, etc, et *diô* à Saint-Vaury. D'après les observations que j'ai pu faire jusqu'à ce jour, les mêmes faits se reproduisent assez exactement dans les autres directions.

Nous avons vu que le patois de l'est n'est en grande partie que le patois du midi avec certains caractères que l'on distingue. Eh bien! il est à remarquer que la portion du patois du nord comprise entre les deux autres patois, et bornée au nord par une ligne qui, partant de la partie la plus élevée de la Gartempe au delà du Grand-Bourg, irait tomber sur la limite nord-ouest du patois de l'est, après avoir coupé la Creuse au Pont-à-la-Dôge, tient beaucoup du patois du midi, auquel elle emprunte plusieurs de ses caractères, entre autre bien souvent la douceur méridionale des *g, j, ch,* et la terminaison en *o* de beaucoup de mots terminés en *e* muet dans le patois du nord. C'est le patois des environs de Guéret, celui que M. Lagoutte a employé dans les quelques essais de poésie patoise qu'il nous a donnés. La même chose arrive pour la portion du patois de l'est comprise entre ses deux limites qui viennent se joindre au Marmot, et le village de la Feyte, la commune de Maisonnisses en entier, les villages de la Chapelle-Saint-Martial les plus rapprochés de Sardent présentent une nuance de langage qui, bien qu'appartenant manifestement à la variété de l'est, se rapproche néanmoins beaucoup de la variété du midi et pourrait être regardée comme nuance de transition entre ces deux variétés. Nous pourrions faire les mêmes réflexions relativement au canton de Pontariou compris entre les deux lignes du midi et de la Gartempe, et nous serions presque autorisé à dire que les

nuances intermédiaires qui se groupent autour du point central, où les caractères de variétés sont le moins prononcés, et où les variétés se font le plus d'emprunts réciproques, constituent le véritable patois de la Creuse.

Je n'insisterai pas davantage sur les nuances de langage si nombreuses dans ce patois, qu'il faudrait consacrer un volume à leur exposition complète. Leur nombre si considérable trouve sa raison d'être dans cette particularité que présente notre département de se trouver le point de réunion de trois idiômes différents.

Elles sont, en effet, ainsi que nous l'avons dit, le résultat de l'influence qu'exerce chaque variété l'une sur l'autre, et de l'emprunt plus ou moins grand de caractères qu'elles se font mutuellement; c'est au moins là leur cause principale et cette théorie, selon moi, semble suffisante pour les expliquer. Je ne crois pas qu'on puisse trouver dans ces nuances locales les éléments suffisants pour la détermination des différents petits peuples qui composaient, à l'époque gauloise, les grandes confédérations.

VI.

Arrivons maintenant à la partie la plus intéressante de notre tâche et examinons si les lignes de démarcation des trois variétés de langage, que nous avons constatées dans notre patois, peuvent être prises pour les limites des trois peuples gaulois qui se partageaient jadis notre pays.

Dans la division établie par ces limites, le territoire arverne dans la Creuse comprendrait tout l'arrondissement d'Aubusson, près de la moitié de celui de Boussac, le canton d'Ahun et une partie de celui de Pontarion. Plusieurs raisons viennent ici à l'appui du langage pour autoriser à croire que cette opinion, que je soutiens, est au moins la plus vraissemblable, si elle n'offre pas une certitude complète. Ces raisons sont les suivantes :

1° *La position.* Tout le monde sait que les Gaulois prenaient

pour base de leurs divisions de territoire les divisions physiques du sol; la mer, les montagnes, les plaines, les rivières déterminaient leurs provinces et entraient dans la dénomination de leurs lignes. Ainsi, les nations du littoral de l'Océan s'appelaient Armorikes (pays maritimes); Albanie, signifiait pays des Alpes, hautes montagnes; Allobroges, hommes des hauts pays; les mots Arvernes, Arvernie, avaient la même signification que ces deux derniers; il dérivaient de *ar, al* (haut), et de *verann* (contrée); c'est-à-dire pays élevé. Or, le territoire arverne, tel que nous l'avons établi d'après les limites du patois de l'est, comprend toute la portion la plus élevée de notre département, celle dans laquelle viennent prendre leur source beaucoup des nombreux cours d'eau qui sortent du plateau central de la France. Il comprend le bassin supérieur de la Creuse, le bassin supérieur du Cher et ses deux affluents la Vouëse et la Tarde, la rive droite du bassin supérieur du Thorion, les sources de la Gartempe, de la Vienne, de la Dordogne. Si nous prolongeons la ligne du midi dans la Corrèze, la partie la plus élevée et la plus montagneuse de ce département se trouvera comprise dans le pays des Arvernes. La géographie historique se trouve donc ici d'accord avec le langage.

2° *L'existence de nombreux monuments celtiques placés aux limites de ce territoire.* Au nord, nous trouvons les monuments celtiques de Toull et de Jarges dont Barailon nous a donné une description si complète; sur la ligne du midi, indépendamment des pierres si remarquables de Persaix, Peyra-Maure, Gentioux et Peyrelevade, décrites par Cancalon, nous trouvons encore le monument de la Jarrige à l'extrémité de la commune de Sardent, près de Maisonnisses, et entre ce dernier et le Marmot, au-dessus du village de Chez-Penoux, un autre connu dans le pays sous le nom de *Peyro de las Fadas* (Pierre des Fées). Ils sont situés sur la partie la plus élevée des deux montagnes que sépare le cours de la Gartempe.

Le monument de la Jarrige se compose : 1° d'une pierre creusée d'un double bassin en 8 de chiffre, formant le couronnement d'un rocher très-élevé sur lequel elle affecte très-bien la forme

d'un demi-dolmen. Le diamètre de chacun de ces bassins est de 60 cent. environ et leur profondeur de 50 cent.; 2° d'une large pierre plate située derrière le rocher, à la face supérieure de laquelle on observe des traces de bassins en partie effacées par le temps; plusieurs personnes la regardent comme l'autel des sacrifices; 3° d'une pierre renversée creusée d'un bassin ovalaire assez informe, et située à côté des deux premières. Aucune autre trace de bassin sur les rochers nombreux qui couvrent la montagne. Ces rochers sont très-durs.

La Pierre des Fées, que le lourd marteau du maçon a malheureusement mutilée, présentait, indépendamment de neuf bassins creusés à sa face supérieure, dont quatre disposés en cascade, trois siéges taillés dans sa partie antérieure qui regarde le nord-ouest. Cette pierre devait servir à la fois de tribunal, ainsi que l'indiqueraient les siéges, et d'autel des sacrifices. Sur le versant septentrional de la montage, existe encore un bois, reste, probablement, du bois sacré qui la couvrait à l'époque gauloise, dont le nom me paraît significatif. Il s'appelle le Bois-Géant.

On vient de me signaler, tout récemment, l'existence d'un groupe de monuments semblables situés dans le bois de Château-Vieux, entre Ajain et Jarnages, c'est-à-dire, sur la ligne qui, allant du Marmot à Toull, limite au nord-ouest le patois de l'est. On les considère dans le pays comme ayant servi au culte des Druides. Je m'abstiendraï de les décrire ici, ne les ayant pas vus.

Enfin, n'oublions pas de mentionner, sur la même ligne, les pierres auxquelles le bourg de Peyrabout (*peiras debout*, pierres debout), doit probablement son nom. Bien qu'elles ne présentent pas, comme les précédentes, des traces de bassins, elles n'en paraissent pas moins avoir été consacrées au même culte, ainsi que me le faisait observer, il n'y a pas longtemps, M. A. Fillioux dont l'autorité est grande en pareille matière. Au pied d'un rocher très-élevé, au sommet duquel un bloc volumineux, compris dans l'écartement de deux autres, semble suspendu dans les airs comme une roche que ce

titan de granit voudrait lancer contre le ciel, on retrouve les restes d'une Grotte aux Fées, à laquelle la main de l'homme a manifestement travaillé. A quelques pas de là, deux pierres placées de front l'une près de l'autre, évidemment dégrossies et latéralement aplaties, sont fixées dans le sol par leur extrémité la plus étroite et représentent assez bien des pierres-levées ou menhirs. Enfin, nous pouvons retrouver la simple pierre-posée dans un bloc énorme dont la face inférieure reposant sur le sol, parfaitement plane et unie, sert maintenant de plafond à une cave qu'on a pu creuser dessous.

Sur le versant oriental de la même montagne, dans le bois de Beaumont, à moins de 2 kilom. nord-est du bourg de Peyrabout, on trouve un énorme rocher pyramidal qui n'a pas moins de 15 à 20 mèt. de hauteur. Sur la face qui regarde l'orient (par conséquent la moins exposée au mauvais temps), et principalement vers son sommet, on observe de nombreuses traces de bassins, de rigoles et de cannelures. Deux pierres longues, qui n'ont pas moins de 4 à 5 mèt. de hauteur et dressées à sa face qui regarde le midi, peuvent être des menhirs. Ce rocher, comme un grand nombre de ceux qui offrent les mêmes particularités, porte le nom caractéristique de *Peiro de las Fadas* (Pierre des Fées).

Je n'ai point à discuter ici l'origine de ces bassins et à déterminer s'ils sont l'œuvre des hommes, ainsi qu'on l'a pensé jusqu'à présent avec Barailon et d'autres archéologues, ou s'ils sont dus à la dégradation de la roche par les agents atmosphériques, opinion émise dans ces derniers temps par un savant à qui la Creuse est redevable de remarquables travaux sur son histoire naturelle, M. Pierre de Cessac, puisque cet auteur ne conteste pas qu'ils aient servi au culte des Druides. Cette discussion me ferait sortir des bornes dans lesquelles je dois me renfermer. Cependant, s'il me fallait choisir entre les deux opinions, je n'hésiterais pas à adopter la première de préférence, bien que j'aie été à même d'observer plusieurs faits favorables à la seconde. — Devant la forme si régulière et la capacité d'un grand nombre de ces bassins, on hésite d'abord

à n'y voir qu'un phénomène naturel. Mais, l'objection la plus grave que l'on puisse faire à la théorie de M. de Cessac, si ingénieuse et si savante qu'elle soit, du reste, c'est qu'elle est tout à fait inapplicable à plusieurs de ces monuments, parmi lesquels je me contenterai de citer l'escalier aux neuf gradins pratiqué dans la principale pierre de Persaix, et la chaire à prêcher de Jarges, décrite par Barailon dans ses Mémoires et sur le pourtour de laquelle se trouvent encore les trous destinés à placer un grillage. Je ne fais aucune difficulté de voir dans ces monuments, « ces autels druidiques qui, pour me » servir de l'énergique expression de M. de Lamartine, étaient » des *billots de pierre* sur lesquels on creusait des *égouts de sang,* » et dans les lieux qu'ils occupent, ces enceintes sacrées destinées aux cérémonies du culte et aux assemblées des chefs de la nation délibérant sur les affaires de l'Etat; terrains neutres *situés entre les frontières* de deux ou plusieurs peuples dont ils étaient la propriété commune et dont la violation appelait sur les agresseurs la vengeance publique. « Qu'un ennemi brûlât des villages, dit un auteur, pillât quelques » peuplades, ravageât des campagnes, c'était une offense » ordinaire; mais, s'il avait touché au bois sacré, la lutte » devenait mortelle. Cela devait être ainsi; car, dans le *temple* » *commun*, comme dans l'arche sainte des Hébreux, résidait » la nationalité. » Il nous est par conséquent permis de les faire entrer en ligne de compte dans la délimitation du peuple arverne.

3° *Les recherches de Barailon sur les peuples cambiovicenses.* Le territoire des peuples cambiovicenses, tel que cet auteur l'a délimité, diffère assez peu de celui que nous attribuons aux Arvernes dans notre province. Les limites au nord étaient les mêmes; au sud, il comprenait Ahun et Aubusson, et s'étendait dans l'Auvergne et le Bourbonnais actuels, jusqu'à Giat, Pontaumur et Chantelle. L'existence de ce peuple que la Carte théodosienne place vers Sens ou le Morvan, et auquel de Valois, tenant compte des irrégularités de cette Carte et de l'absence complète de tout indice de ce peuple dans les lieux

qu'elle semble indiquer, a cru devoir assigner, à cause de la similitude du nom, le territoire de Chambon, est, il est vrai, un peu contestée. Je n'entreprendrai pas de résoudre cette question litigieuse. Mais, en la supposant résolue dans le sens des deux auteurs que je viens de citer, il est cependant une chose que je ne puis admettre avec le savant antiquaire de Chambon, c'est l'indépendance absolue des Cambiovicenses qui, selon lui, n'auraient jamais fait partie de la confédération arverne. Cette opinion ne se trouve pas seulement en contradiction avec celle plus généralement reçue, qui attribue aux Arvernes une partie de notre province, mais, encore, est invraisemblable, en ce qu'elle rétrécit beaucoup trop le territoire d'un des peuples les plus puissants des Gaules. Car, si les Arvernes étaient bornés à l'orient par l'Allier, ainsi que l'admet M. Am. Thierry, il fallait nécessairement qu'ils s'étendissent à l'occident; s'il en avait été autrement, il serait difficile de comprendre la puissance de ce peuple qui a pu mettre sur pied l'armée de deux cent mille hommes commandée par Bittuit (120 ans avant J.-C.), et prendre la part la plus large et la plus glorieuse dans la guerre contre César. Les Cambiovicenses devaient faire partie de la confédération arverne, s'ils ont réellement occupé la place que leur assigne de Valais. Cette restriction faite, je tiens à constater que le résultat de mes recherches ne diffère pas beaucoup de celui auquel Barailon est arrivé.

4° Il n'est pas jusqu'au nom du village de *la Feyte*, qui se trouverait à l'extrémité sud-ouest des Arvernes, près du Marmot, qui ne soit significatif; car, il me semble dériver de *finitis*, diminutif de *finis*, et indiquer un confin, une frontière.

5° Enfin, l'existence de la statue du Marmot à la rencontre des limites du nord-ouest et du sud, circonstance sur laquelle nous avons déjà appelé l'attention, en considérant cette statue comme la représentation d'une divinité veillant sur les frontières des trois peuples.

A défaut de témoignages écrits, il est, je crois, difficile de réunir des preuves archéologiques plus concluantes que celles que nous venons d'énumérer en faveur de la délimitation du peuple arverne dans notre province.

VII.

Voyons maintenant si le cours de la Gartempe, pris comme ligne de séparation des Bituriges et des Lémovices, a aussi bien sa raison d'être que les limites qui séparent ces deux peuples d'avec les Arvernes. M. Am. Thierry, parlant des Bituriges, dit : « qu'ils ont pour demeure l'espèce de presqu'île » que forment en se réunissant l'Allier, la Loire et la Vienne. » Ailleurs, en parlant des deux races qui se partageaient la Gaule centrale, la race kymrique et la race gallique, il dit que ces deux races sont séparées par une ligne « qui, partant » des Vosges, contournait les monts Eduens, suivait la Loire, » la Vienne, et venait rejoindre la Garonne *en tournant le pla-* » *teau de l'Arvernie.* » « Cette limite était empreinte dans la » population aussi bien que dans le sol ; elle séparait deux so- » ciétés différentes d'origine, d'intérêts, de *langage*, et long- » temps opposées par une mortelle inimitié. » Les Bituriges et les Arvernes appartenaient à la race gallique, et les Lémovices à la race kymrique. D'après ces citations, la Vienne formerait donc, en même temps, et la limite occidentale et méridionale des Bituriges qu'elle aurait séparés d'avec les Pictones et les Lémovices, et la ligne de séparation des deux races. Mais, elle ne pouvait jouer ce rôle dans tout son parcours ; car, le territoire des Bituriges se serait étendu jusqu'à Limoges, ce qui est inadmissible. Il faut donc chercher, ailleurs que dans la Vienne, la ligne de séparation des Bituriges et des Lémovices, et jeter les yeux nécessairement sur l'un des affluents de cette rivière, la Creuse ou la Gartempe, ou bien sur la chaîne de montagnes qui sépare leurs bassins respectifs; car, ainsi que nous l'avons déjà dit, chez les Gaulois la géographie physique déterminait la géographie politique, et les accidents physiques du sol, comme les rivières et les montagnes,

les limites des peuples entre eux. Or, la Creuse, avec sa direction oblique qui coupe en diagonale une portion du Berry, ne pouvait pas former de limite naturelle aux Lémovices, à moins d'admettre que ce peuple s'étendait, entre la Creuse et la Vienne, jusque dans la Tourraine; ce qui n'est venu à l'idée de personne jusqu'à ce jour. La Gartempe, au contraire, qui, jusqu'au delà de Bellac, marche parallèlemeut avec la haute Vienne, forme aux Lémovices une limite bien plus naturelle. L'histoire et la géographie sont donc encore ici d'accord avec le langage, pour démontrer que la Gartempe devait servir de ligne de séparation aux Bituriges et aux Lémovices. Une autre limite, encore bien plus naturelle que la Creuse, serait la chaîne de montagnes qui sépare son bassin de celui de la Gartempe. Elle paraîtrait même plus rationnelle que le lit de cette dernière rivière; car, au point de vue topographique, elle partage le pays en deux régions d'un aspect tout à fait différent. Mais, le patois du nord, qui franchit cette chaîne de montagnes et même très-souvent le lit de la Gartempe, indique cette dernière limite comme étant la plus probable.

D'après cela, la ligne de séparation des races gallique et kymrique indiquée par M. Am. Thierry, aurait, chez nous, suivi le cours de la Gartempe, gagné la statue du Marmot et suivi ensuite la frontière occidentale des Arvernes, passant par les monuments celtiques de la Pierre des Fées, la Jarrige, Persaix, Peyramaure et Peyrelevade.

A propos de cette ligne, qui diviserait notre pays en deux parties habitées chacune par une race différente, il pourrait se présenter deux questions importantes à résoudre : la première de savoir s'il reste dans notre patois quelques vestiges de langues parlées par l'une ou l'autre race dans ces temps reculés. Cette question ne serait point insoluble, puisque la langue de la race gallique est encore parlée dans les montagnes d'Ecosse, et que la langue kymrique s'est conservée dans le bas-breton et le patois du pays de Galles, en Angleterre. Il suffirait de comparer, avec ces deux langues, plusieurs mots de notre patois dont on ne trouve l'origine ni dans le latin, ni

dans le français. La deuxième question serait de déterminer si les nombreux monuments celtiques, dont nous avons fait mention, appartiennent au vieux polythéisme gaulois, religion primitive de la race gallique, ou bien au druidisme introduit dans la Gaule par Hesus, à la suite de l'invasion kymrique. Ces questions, je me contente de les poser, en laissant la solution à de plus habiles que moi.

VIII.

Je sais qu'on va me faire deux grandes objections. La première est que la délimitation que je viens d'établir se trouve en contradiction avec toutes les opinions émises jusqu'à ce jour sur le même sujet. Nous avons déjà vu que Joullietton donne la Creuse pour limite aux Lémovices. — D'autres, avec Danville, pensent « que l'ancien diocèse de Limoges » (qui comprenait celui de Tulle), représente assez bien les » Lémovices. » La légende de saint Martial vient à l'appui de cette dernière opinion ; car, parlant de cet apôtre du Limousin, elle dit : « Puis arrivant dans l'Aquitaine, il entre sur » les frontières des Lémovices et s'arrête d'abord à Toull.....; » de là il se rend à Agedunun (Ahun).... » Enfin, le nom de Marche-Limousine donné à notre province, et le diocèse de Limoges dont elle a toujours fait partie, tendent à l'accréditer encore davantage. Je ne sais sur quelles données repose l'opinion de Joullietton qui, à mon sens, est celle qui se rapprocherait le plus de la vérité ; je ne la discuterai pas et me contenterai de faire observer qu'elle est en désaccord avec celle de Danville. J'en dirai autant de Barailon qui, indépendamment de la large place qu'il accorde aux Cambiovicenses, est porté à croire qu'entre les Lémovices et les Bituriges devait exister un de ces petits peuples, dont le nom a disparu de la géographie des Gaules et qui a dû figurer au nombre des trois cents dont parle César. L'attribution de la ville de Toull aux Lémovices, par la légende de saint Martial, est peut-être plus vraie au point

de vue religieux qu'au point de vue politique; car, ainsi que l'établit Barailon dans ses Recherches, cette antique cité gauloise, bien que du diocèse de Limoges, a toujours fait partie de la province du Berry, de la même manière que Montaigut et ses vingt-quatre paroisses faisaient partie du diocèse de Clermont, bien que dépendant du Combraille dont tout le reste était du diocèse de Limoges; ce qui prouve que les juridictions religieuses ne s'accordaient pas toujours avec les juridictions civiles. Quant à Danville, je ferai d'abord observer qu'il se trouve souvent en contradiction avec lui-même. Il ne conteste pas l'existence des Cambiovicenses auxquels il donne une place dans sa Géographie et dans sa Carte de l'ancienne Gaule, et, cependant, ce peuple, bien que *distinct* des Lémovices, faisait partie du diocèse de Limoges. Il donne, d'après plusieurs éditions de Ptolémée, la ville de Rastiastum, près la Gartempe, aux Pictones, en réfutant d'autres historiens qui, s'appuyant de l'autorité du même géographe, regardent cette ville comme la capitale des Lémovices; et, cependant, Rastiastum était situé dans la Basse-Marche, près du Dorat, par conséquent, aussi dans le diocèse de Limoges. Mais, le reproche le plus grave que je me permettrai de faire à Danville et à ceux qui adoptent les opinions de ce savant géographe, c'est que pour la délimitation des anciens peuples de la Gaule, il ait cru devoir s'en rapporter à celle des anciens diocèses. Les juridictions religieuses ont bien été calquées sur les divisions administratives romaines et peuvent servir à refaire la géographie de la Gaule sous les Romains; cela n'est contesté par personne. Mais, ces divisions administratives, tout en conservant les noms des anciens peuples gaulois, ont-elles également respecté leurs frontières? c'est ce dont il est permis de douter; car, la nouvelle organisation de la Gaule par Auguste eut précisément pour but de faire disparaître tout ce qui pouvait rappeler aux vaincus la patrie et de leur mettre sans cesse sous les yeux tout ce qui pouvait les accoutumer à la domination de Rome. Toutes les villes,

qui rappelaient des souvenirs chers à la nationalité gauloise, durent changer de nom ou même disparaître, et les noms nouveaux, qu'on leur imposa, furent ceux d'Auguste et de César. Gergovie, témoin de la victoire remportée sur César par les Gaulois, dut s'effacer devant Augustonemetum (aujourd'hui Clermont), ville de création romaine, et Lémovice changer son nom contre celui d'Augustoritum. « La société gauloise, dit M. Am. Thierry, fut bouleversée dans ses fondements; les centres d'autorité ou d'influence furent changés ou attachés à des idées d'un autre » ordre; l'institution de la clientèle, source de la puissance des grandes cités, n'exista plus; *le territoire même de ces cités fut souvent morcelé; leurs tribus éparpillées; plus de barrières entre les confédérations politiques, entre les races,* ENTRE LES LANGUES DIVERSES. Tout gît pêle-mêle » avec le niveau de l'administration romaine. » Ne dut-il pas arriver alors ce qui arriva en France lors de la division des anciennes provinces en départements? les divisions territoriales trop petites durent s'élargir aux dépens des plus grandes, et les petits peuples, s'agrandir aux dépens des plus puissants et surtout des plus redoutés. La politique et le maintien de l'ordre le voulaient ainsi. Il est donc tout naturel de penser que le pays des Bituriges qui, depuis Sigovèse et Bellovèse jusqu'à la guerre de l'indépendance à laquelle il prit une large part, a occupé une place distinguée dans l'histoire des Gaules, et l'Arvernie, patrie du Vercingétorix, cet héroïque et dernier défenseur de la nationalité gauloise, ont été démembrés au profit des Lémovices, peuple bien moins redoutable, et par sa puissance et par ses souvenirs. Car, il ne faut pas se le dissimuler, le peuple lémovice n'est que secondaire lorsqu'on le compare aux Bituriges et aux Arvernes. Depuis le moment que l'histoire des Gaules commence à être connue, nous voyons ces deux derniers peuples toujours honorablement mentionnés, tandis qu'il faut arriver au siége d'Alesia pour voir apparaître les Lémovices pour la première fois. Les Bituriges et les Arvernes,

déjà bien épuisés par la guerre, envoient, les premiers, douze mille hommes et les seconds, avec leurs clients, trente-cinq mille hommes au secours de cette malheureuse ville, pendant que les Lémovices, bien moins maltraités, n'en envoient que dix mille. Tout indique donc que les Lémovices étaient inférieurs en puissance aux Bituriges et aux Arvernes, et le contraire devrait avoir lieu si l'opinion que nous combattons était vraie, puisque leur territoire, qui comprendrait trois de nos départements actuels, serait bien plus étendu que celui de chacun des autres peuples et des Arvernes en particulier. Pour ce qui concerne ces derniers dont la puissance et la gloire ont été portées si haut, il est impossible, ainsi que nous l'avons dit dans un autre endroit, qu'ils ne se soient pas étendus plus ou moins loin sur le territoire actuel de la Creuse, surtout, si ne comprenant pas toute l'ancienne Auvergne, ils se trouvaient bornés à l'orient par l'Allier, ainsi que l'indique l'historien des Gaules. Du reste, le pays des Lémovices, limité au nord par la Gartempe et à l'est par la frontière arverne telle que nous l'avons établie, serait encore considérable, puisqu'il comprendrait presque tout l'ancien Limousin et le tiers de l'ancienne Marche, indépendamment de l'extension qu'il pouvait prendre à l'ouest et au midi. Dans les considérations qui précèdent, nous avons eu en vue la nouvelle division des Gaules établie par Auguste. Mais, il y a eu d'autres divisions successives de l'empire romain après celle-ci; il y a eu les divisions de l'empire par Adrien, par Dioclétien, et, enfin, la dernière à la mort de Constantin, qui toutes ont dû apporter des modifications à celle d'Auguste; et comme le christianisme triomphant n'est devenu la religion officielle de l'empire que sous le règne de Constantin, il est probable que les juridictions religieuses ont été calquées sur les juridictions civiles établies par la dernière de ces divisions.

Encore cet état de choses a-t-il dû être plus ou moins modifié sous le règne de Charlemagne qui, « pour l'administration

» ecclésiastique, institua des provinces ecclésiastiques et des
» diocèses épiscopaux, ... leur circonscription était en
» général la même que celle des légations pour les provinces
» ecclésiastiques et des comtés pour les diocèses (1). » Il est vrai que cette division s'éloignait assez peu, ainsi que le font observer les mêmes auteurs, de celle qui avait été établie par les Romains. La signification actuelle du mot diocèse ne doit même dater que de cette époque; car, sous les Romains, au lieu d'être une division de province, le diocèse était une vaste circonscription territoriale qui comprenait plusieurs provinces; l'empire d'Occident ne comptait que sept diocèses dont un comprenait toute l'ancienne Gaule.

Il est donc plus que probable que, contrairement à l'opinion de Danville, les diocèses ne peuvent représenter les anciens peuples gaulois; et nous sommes autorisés à conclure que cette opinion et d'autres plus ou moins contradictoires émises sur ce sujet jusqu'à ce jour, ne sont pas une objection sérieuse à notre manière de voir.

IX.

La deuxième objection qui, au premier abord, ne paraît pas moins sérieuse que la première, est celle-ci : que depuis dix-huit siècles que la nationalité gauloise a cessé d'exister, notre patois, bien que peu susceptible de progrès, a dû subir des changements tels qu'il est impossible, avec les quelques débris de la langue celtique qui peuvent encore s'y rencontrer, de reconnaître les idiomes parlés par chaque peuple dans ces temps reculés. Cela est vrai quant à la langue elle-même, et un court exposé des principales phases par lesquelles a passé celle que nous étudions, donnera encore plus de force, s'il est possible, à cette objection. Je ne parlerai pas ici de la langue celtique; ne pouvant que répéter ce qu'en a dit Barailon, je préfère renvoyer aux Recherches de ce savant antiquaire

(1) Barberet et Magin, Géographie historique.

ou à l'Histoire de la Marche de Joullietton qui les a en partie reproduites. Cette langue, qu'on ne retrouve plus que dans des noms de ville, de lieux habités, de champs ou d'objets vulgaires dont l'usage a été de tous les temps, a dû promptement céder la place au latin, devenu après la conquête romaine la langue officielle de la religion, de la littérature, de l'administration et des affaires. Ayant conservé cet important privilége pendant tout le cours du moyen âge et même une partie des temps modernes, il n'est pas étonnant que la langue latine ait laissé dans notre patois, qui a moins progressé que le français, une empreinte bien plus forte que dans ce dernier. Nous trouvons, en effet, un grand nombre de mots patois d'origine latine, dont les analogues français ne dérivent pas de la même langue, et parmi les mots d'étymologie latine qui sont les mêmes en français et en patois, celle des mots patois est en général bien plus directe. Les exemples suivants vont nous le démontrer.

Le mot patois *sangu* (hoquet), vient de *singultus* qui a la même signification; — *lignis*, *lignié* (bûcher), de *lignum*; — *jaù* (coq), *jalignis* (poulailler), de *gallus*, *gallina*; — *vime* (osier), de *vimum*; — *fon*, *foun* (fontaine), de *fons*; — *rano* (grenouille), de *rana*; — *vio* (voie, chemin), de *via*; — *saint Holary*, corruption de *saint Hilary* (saint Hilaire), de *sanctus Hilarius*; — *creicho!* (à vos souhaits! vœux de prospérité à une personne qui éternue), de *cresce*, impératif de *crescere* (croître), prononcé avec la douceur italienne; — *lego* (lieue), de *leuga* ou *lega*; — *épelîs* ou *épelir* (éclore), de *ex pellere* (pousser dehors); *aigo* (eau), *aiguiero* (pot à eau), de *aqua*; — *quare*, *querre* (chércher), de *querere*; — *teissou* (blaireau, animal), de *taxo*; — *lene*, *leno* (doux, douce au toucher), de *lenis*; — *vito*, *vido* (vie), de *vita*; — *persegre*, *persegu* (poursuivre, poursuivi), de *persequi*, *persecutus*; — *palo* (pelle), de *pala*; — *suaù* (doucement), de *suavis*, *suaviter*; — *deforo* (dehors), de *de foro* (hors de place); *nas* (nez), de *nasus*; — *patîs* ou *patir* (souffrir), de *pati*, *patior*; — *chavas* (creuser), de *cavare*; — *prescindre* (donner le

premier labour), de *pre* (avant) et *scindere* (fendre); — *escindre* (déchirer), de *ex scindere*; — *libre* (livre), de *liber, libri*; — *rentellas* (toiles d'araignées), est une corruption de *araneæ tela*; — *las grimas* (les larmes), une corruption de *lacrima*; — *aùréïs* (autre chose), vient de *alia res*; — *poûx* (bouillie de farine), de *pulvis*; — *croux* (croix), de *crux*; — *noux* (noix), de *nux*; — *goulo* (gueule), de *gula*; — *poût* (puit), de *puteum*; — *betou, betoulo* (bouleau, lieu planté de bouleaux), de *betulus*; — *coumo* (avec), de *cùm*. — (Si l'on fait attention que la lettre *u* du latin se prononçait *ou*, comme cela se fait encore en Italie et en Espagne, on verra que l'orthographe de beaucoup de ces mots n'a pas changée). — Le mot patois *medre* (moissonner), qu'on dit être celtique, pourrait tout aussi bien dériver du latin *mettere*, d'où vient *messis* (moisson), en patois *méissou*, etc., etc.

Comme en latin, le genre et le nombre sont exprimés en patois par des terminaisons différentes; exemple : *lé* ou *lou, poule, lo poulo* (le poulet, la poule), *lous pouléis, las poulas* (les poulets, les poules); — *l'home, lo fenno, lous homéis, las fennas* (l'homme, la femme, les hommes, les femmes). Cette règle fait exception pour le patois du nord où les mots féminins singuliers ne se distinguent pas en général des mots masculins par la terminaison en *o*. — Beaucoup de temps et de personnes, dans la conjugaison des verbes, se rapprochent aussi du latin; exemple : *t'éimavas* (tu aimais), *i éimavant* (ils aimaient), dérivent du latin *amabas, amabant*; — *i dissis* (je dis), *te disseléis* (tu dis), *i disserant* ou *disserount* (ils dirent), viennent de *dixi, dixisti, dixerunt*. Il est inutile de multiplier les exemples ; les citations que nous venons de faire montrent assez le rapport de notre patois avec la langue latine, et ce rapport est bien plus manifeste avec les variétés de l'est et du midi qu'avec la variété du nord, ainsi que nous l'avons vu dans l'étude comparative que nous en avons faite.

Du mélange de la langue gallo-romaine et des éléments barbares importés par la grande invasion du Vme siècle, se sont formées les deux langues vulgaires parlées en France

au moyen âge, la langue du nord, ou des trouvères, et la langue du midi, ou des troubadours. Nous avons vu que cette vieille division existe encore dans notre idiome marchois, dont la plus grande partie se rapporte cependant à la langue des troubadours, souche commune de tous les patois du midi. Remarquons ici, d'une manière générale, que cette division de la langue au moyen âge est encore parfaitement tranchée en France; tous les patois du nord sont des jargons qui se rapprochent plus ou moins du français, tandis que les patois du midi en diffèrent complétement et se rapprocheraient davantage des langues de l'Europe méridionale. Notre ancienne Marche se trouve sur la ligne de séparation de ces deux espèces de langues. Il est probable qu'un grand nombre de mots patois, étrangers au latin et au français, dérivent de l'allemand et rappellent la grande invasion des barbares et la domination des Visigoths; mon ignorance de la langue allemande ne me permet pas de poursuivre mes recherches en ce sens. Je me contenterai d'indiquer, à de plus heureux que moi, ce sujet qui n'est point indigne de l'attention des érudits.

La longue occupation anglaise sous les premiers Valois a laissé quelques traces de son passage dans notre patois. Les mots suivants trahissent en effet une origine anglaise : les mots patois *gouno*, *gouné* ou *gounéaù* (robe, cotillon), viennent évidemment du mot anglais *gown ;* — *pechis* ou *pichis*, (cruche), de *pitcher ;* — *sou* (sabot, qui se prononce *chou* ou *shou* dans le patois de l'est), du verbe anglais *shoe* (chausser); — *néô*, *néou* (noveau), employé dans les environs de Saint-Sulpice-les-Champs, de *new*. Il est vrai que ce dernier mot patois pourrait tout aussi bien dériver du grec, si l'absence complète des rapports de notre province avec la Grèce ne rendait la première origine la plus probable.

Enfin, la langue française, formée par le perfectionnement de la langue des trouvères, étant devenue à son tour la langue nationale et dominante, a dû faire et fait chaque jour ce qu'avaient fait ses devancières. Elle s'infiltre petit à petit

dans notre patois et s'y substitue aux éléments celtiques, latins et barbares qui le composaient autrefois. Ces progrès sont surtout sensibles de nos jours, grâce à l'instruction primaire largement distribuée et à l'émigration dans les grandes villes qui se fait sur une plus vaste échelle. A en juger par les changements qui s'opèrent sous nos yeux, il est à présumer que, dans un temps qui n'est pas éloigné, notre patois aura perdu tous les vieux mots qui lui sont propres et leur aura substitué des synonymes empruntés à la langue française dont il ne diffèrera plus alors par son vocabulaire, mais, seulement, par sa prononciation, ses terminaisons et ses tournures de langage. Disons plus, notre patois est peut-être destiné à disparaître plus promtement encore qu'il ne peut se modifier, et cela sans aucune transition. La langue française envahit, en effet, un grand nombre de nos localités où elle est parlée à peu près exclusivement. Et tandis qu'il y a cinquante ans, à peine, les habitants de plusieurs de nos villes, ne parlant français qu'aux étrangers, n'employaient jamais, dans leurs rapports entre eux, que l'idiome du pays; que beaucoup de curés de campagne, pour se faire entendre, étaient obligés de prêcher en patois; que les hommes de lois eux-mêmes donnaient souvent leurs consultations dans la même langue; aujourd'hui il n'est guère de petit bourg qui, ayant un garde champêtre, un épicier, un débit de tabac et deux auberges, ne se croit tenu de parler français pour se distinguer des simples villages.

Notre patois a donc changé avec les événements et avec les différents peuples qui tour à tour ont dominé sur notre sol, et, en cela, il a eu le sort commun de presque toutes les langues. Son histoire est en quelque sorte l'histoire du pays.

Mais, au milieu de tous ces changements que subit une langue en général, à la suite des temps et des événements, il est un élément du langage qui ne change pas, ou du moins ne s'altère que bien lentement. Cet élément, qui est à la langue ce que la couleur et la forme sont aux fleurs et aux fruits

que produit tous les ans une espèce déterminée de plantes, ce que l'air de famille est aux individus qui la perpétuent, réside dans les divers modes de prononciation des consonnes, des voyelles, des diphthongues, des syllabes; dans l'accentuation plus ou moins prononcée de chacun de ces éléments; dans cette physionomie d'une langue que la langue écrite est inapte à rendre et qui exige pour être saisie le secours d'un maître; enfin, dans cet ensemble de caractères, qu'il est plus facile de comprendre que de définir, — qu'on désigne par le nom général *d'accent d'un peuple.* La langue et l'accent sont deux choses essentiellement différentes : la langue est un mode de s'exprimer par la parole qui peut être commun à plusieurs peuples et que toute personne peut s'approprier par l'étude; l'accent, au contraire, est un cachet particulier qu'un même peuple imprime non seulement à la langue qu'il parle, mais, encore, à toutes les langues qu'il est susceptible de parler et qu'une personne étrangère au pays ne peut, dans la majorité des cas, que très-difficilement s'approprier. Toutesles langues, avec des mots différents, ont un résultat unique, l'expression des idées; l'accent, au contraire, est toujours l'expression du peuple auquel il appartient. Tout homme, parlant une langue étrangère, lui prêtera toujours plus ou moins l'accent de la sienne. Prenez un Allemand, un Italien, un Espagnol et un Anglais, parlant ensemble la langue française aussi bien qu'il est possible, bien qu'ils s'expriment tous dans la même langue, vous n'en reconnaîtrez pas moins la nationalité de chacun à son accent. Toute langue également, pénétrant dans un pays étranger, pourra bien se substituer en totalité à la langue de ce pays, mais, elle en prendra l'accent quand même. C'est ce qui est arrivé pour la langue française qui, avec la réunion progressive de toutes les provinces à la monarchie, a pénétré dans toute l'étendue du territoire français. Bien que toutes les provinces parlent français, cela n'empêche pas que l'on distingue toujours par son accent, un Gascon d'un Berrichon, un Auvergnat d'un Picard, un Alsacien d'un Provençal. Chaque province a, en quelque

sorte, conservé son individualité dans son accent. La langue latine, dont l'enseignement est toujours si universellement répandu chez les peuples civilisés, ne se prononce pas de la même manière en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne, etc.; chaque peuple la prononce et l'accentue à sa manière. La même chose arriverait, si le français devenait la langue générale de l'Europe, comme autrefois le latin. La langue peut se perfectionner, se modifier de différentes manières, sans que les divers accents suivent le même changement. Ce qui a lieu pour une langue savante qui a sa grammaire, sa littérature, ses savants, ses académies, ses moyens de perfection, se fait à plus forte raison pour une langue négligée, comme notre patois, qui n'a d'autre règle que l'usage traditionnel qui ne change pas. C'est, en effet, ce que nous voyons tous les jours. Des mots étrangers au patois empruntés à la langue française, aux arts et à l'industrie sont importés par nos nombreux ouvriers dans leurs villages et patoisés différemment, selon qu'ils s'introduisent dans l'une ou l'autre de nos variétés de langage, qui chacune leur impose les caractères qui lui sont propres. Un autre fait expérimental, qui me semble avoir une grande valeur, et que j'ai été à même de vérifier bien des fois, est celui-ci : je connais un grand nombre de familles, parlant une variété de notre patois, qui se sont établies dans des localités où l'on parle une variété différente; les personnes qui composaient la famille au moment du changement de lieu, conservent leur premier langage, mais, leurs enfants parlent constamment la langue de leur nouvelle résidence. Il en résulte que les habitants peuvent se mélanger sans que l'accent de la localité change. Pour qu'il y eût possibilité de changement, il faudrait anéantir complétement la population indigène et la remplacer par une autre. Ce fait, qui n'a pas lieu seulement chez nous, mais dans toutes les langues, est de la plus haute importance, en ce qu'il nous montre que l'accent ne tient pas plus aux personnes qu'à la langue, toutes sujettes à changements, qu'il est en quelque sorte inhérent au sol et que les limites dans

lesquelles il est circonscrit doivent difficilement changer. La conquête elle-même n'y peut rien; car, les vainqueurs, étant toujours en très-petit nombre par rapport aux vaincus, acceptent forcément l'accent de ces derniers, lors même qu'ils leur imposent leur langue. Le caractère essentiel de l'accent est donc sa fixité au milieu même de tous les changements que peut subir la langue, et je suis fermement convaincu que dans cet élément de la langue, dont on a trop peu tenu compte jusqu'à présent, existe une donnée archéologique importante pour la solution d'un grand nombre de problèmes de géographie historique.

Après les considérations dans lesquelles nous venons d'entrer, la division de notre patois en trois grandes variétés, qui ne diffèrent en réalité que par l'accent tel que nous l'avons défini, car, les mots, les règles, et si nous pouvons nous exprimer ainsi, le génie du langage sont en général les mêmes partout, fait supposer trois peuples, parlant chacun une langue différente, auxquels elle a dû se rapporter à une époque plus ou moins reculée. Et comme nous ne pouvons trouver l'explication de ce fait, ni au moyen âge pendant lequel notre province a toujours conservé son unité, soit qu'elle ait formé la Marche d'Aquitaine, soit qu'elle ait eu une existence individuelle comme état féodal indépendant, ou, enfin, que dans les temps modernes elle ait constitué une province du royaume de France, ni sous la domination romaine où une seule langue, le latin, est venue s'imposer; il nous faut nécessairement remonter jusqu'à une époque antérieure à la conquête des Romains, alors que les Gaules étaient divisées entre plusieurs peuples indépendants et parlant chacun sa langue particulière, d'après ce que nous apprend César. Nous sommes donc autorisé à rapporter nos trois variétés de patois aux peuples arvernes, lémovices et bituriges qui se partageaient le territoire actuel de la Creuse, et cela d'autant mieux que ces variétés ne sont encore aujourd'hui que la continuation des patois auvergnat, limousin et berrichon.

X.

Je crois que nous pouvons trouver un argument nouveau, en faveur de la thèse que nous soutenons, dans le placement peut-être plus facile des deux légions que César laissa chez les Lémovices non loin de la frontière arverne et sur le campement desquelles on a fait tant de conjectures. Il existe, en effet, le long de la frontière arverne, que nous avons établie, la trace de deux camps romains dans lesquels a pu être placée la portion de ces troupes qui occupaient le territoire de la Creuse. (Une autre portion devait être placée dans la Corrèze.) L'un de ces camps, dont parle Joullietton, est situé dans la commune de Saint-Amand-Jartoudeix et distant à peine de trois heures de marche de ladite frontière.

Le second, plus rapproché encore, car il est à peine éloigné de 8 kilom. du point de jonction des trois peuples, est situé dans la commune de Saint-Éloy, sur le sommet le plus escarpé du mont Pigeaux, au pied duquel passe la route de Guéret à Bourganeuf. Ce camp, qui porte encore le nom de camp de César, occupe une position tellement avantageuse que, de ce point élevé et d'un accès très-difficile, il était possible, avec peu de monde, de surveiller, en même temps que les Lémovices, les frontières arvernes et bituriges. Je dois dire que je n'attache pas à ce nom de camp de César une signification absolue ; c'est un nom commun à un grand nombre de camps romains, et qui s'explique par le titre de César que portaient tous les empereurs (1).

XI.

De l'ensemble de ce travail, nous pouvons donc tirer les conclusions suivantes :

1° La vieille division gauloise du territoire de la Creuse, en-

(1) D'après le système que nous venons de présenter, la ville de Toull et la ville de Ribandelle, dont on a trouvé les restes sur le Puy-de-Gaudy, près Guéret, auraient été des villes frontières du pays des Bituriges.

tre les Arvernes, les Lémovices et les Bituriges, s'est conservée dans le langage du pays.

2° La géographie historique, l'opinion parfaitement applicable ici d'historiens justement célèbres, la position d'un grand nombre des vieux monuments qui nous restent de l'époque gauloise, la perpétuité de l'accent des peuples, le placement peut-être plus facile des légions de César, la critique historique elle-même, tout nous indique que les lignes de démarcation de nos trois variétés de langage sont aussi les limites respectives les plus probables des trois peuples en question.

Tels sont les résultats auxquels j'ai été conduit par l'étude de notre patois, et, cependant, je ne l'ai guère envisagé que sous un seul de ses rapports. Dans la rapide esquisse historique que j'en ai présentée, nous avons vu qu'il conserve encore l'empreinte de tous les peuples qui tour à tour ont occupé notre sol. Une étude complète de cet idiome tant dédaigné jetterait peut-être un jour nouveau sur l'histoire de notre province. Peut-être qu'avec beaucoup de vieux mots particuliers à notre patois et les noms de lieux, dont le dépouillement de la matrice cadastrale nous fournirait un si grand nombre, il serait possible de reconstituer en partie les vieilles langues celtiques. Cette étude, non seulement de notre patois, mais, encore, de tous les patois de France, qui offre pour nous bien plus d'intérêt que celle des langues de l'Orient tant à la mode de nos jours, doit être faite sans retard, si l'on veut qu'elle soit profitable à la science. Car, que l'on n'oublie pas que ces patois, trop laissés de côté par les érudits, changent comme toute chose dans ce siècle, qui emporte tout ce qui nous reste du passé avec la rapidité de la vapeur et de l'électricité qu'il a prises pour emblêmes.

DOCTEUR F. VINCENT.

Sainte-Feyre, juillet 1860.



P. S. — Dans un voyage récent que j'ai eu occasion de faire dans la Corrèze, pendant que cet article était sous presse, j'ai pu m'assurer que la ligne de séparation des patois de l'est et du midi se continue dans ce département. Cette ligne, qui passe entre Eymoutiers, dont le patois est limousin, et Bujeat (Corrèze), dont le patois offre tous les caractères de notre variété de l'est, ou entre la Vienne et la Vézère, deux rivières qui prennent leur source près de Peyrelevade, me paraît la continuation assez exacte de celle qui sépare les deux mêmes variétés de patois dans la Creuse. Il serait à désirer que des personnes de l'endroit continuassent, pour ces pays, l'étude à laquelle je me suis livré pour la Creuse; je suis persuadé que cette étude conduirait à des résultats qui ne seraient pas sans intérêt.

F. V.

Sciences Naturelles.

NOTE HISTORIQUE

SUR LES MINES DE BOSMOREAU.

J'ai donné dans le dernier Bulletin, page 265 à 282, les documents les plus anciennement connus sur les houillères du département de la Creuse. Je m'empresse de les compléter à l'aide de pièces conservées dans les archives de la Haute-Vienne et communiquées avec beaucoup d'obligeance par M. Maurice Ardant auquel j'adresse ici mes remerciements sincères. Une lettre de M. Grüner, ingénieur en chef des mines, adressée de Paris, le 29 mars 1860, à M. E. Pouyat et publiée le 25 août suivant par M. du Miral, page 11 de son deuxième Mémoire sur le chemin de fer de Limoges à Montluçon rappelait dernièrement que :

« La houille est connue à Bosmoreau depuis cent ans au « moins, car il est question de ce bassin dans les *Anciens* « *minéralogistes de France*, ouvrage publié en 1767 et en « 1780, une première concession fut accordée au sieur de « Cosnac, qui y exploita la houille jusqu'à sa mort, peu avant « la révolution de 1789. »

On trouve, en effet, page 540 à 553 de la collection susdite de Gobet, in-8°, Paris 1769, un mémoire de M. Desmarest traitant des *mines de la généralité de Limoges, avec les indications des carrières de pierres singulières*. En sa qualité d'inspecteur des manufactures du Limousin ce rapport lui avait été demandé par l'intendant Turgot, suivant une lettre de Bertin, du 8 novembre 1764; Desmarest inséra son travail dans les *Ephémérides* de 1765 et les *Mémoires de l'Académie des sciences* où Morand, en 1768, a dû puiser les détails que j'ai reproduit d'après lui; mais il plaça à tort ces mines en

Bas-Limousin, parce que l'auteur en avait parlé à la suite d'autres dépendant aujourd'hui de la Corrèze. Comme Morand a mal copié ce passage, je vais le redonner *in extenso*, d'après Gobet, page 551.

« *Mines de charbon de terre de cette généralité.*

« I. Il y a une mine de charbon de terre dans un village
« proche de la petite ville de Maymac, dans le Bas-Limousin,
« elle est exploitée par des particuliers qui fouillent dans
« leurs fonds : le filon en est assez considérable, mais il s'en-
« fonce trop rapidement pour que ces particuliers puissent le
« suivre, et d'ailleurs le peu de débit du charbon ralentit
« leur exploitation ; ils en versent à Tulle et en débitent aux
« maréchaux des principaux endroits circonvoisins.

« II. On voit sur des rampes escarpées, au midi de Bourga-
« neuf, des portions de filons à découvert. On en retrouve la
« suite du côté de l'abbaye du Palais, et la continuation tra-
« verse la route de Bourganeuf à Guéret. Le filon paraît avoir
« dans cet endroit cinq à six toises de largeur en y compre-
« nant toutes les substances noires qui l'accompagnent. On
« a extrait de ce charbon dans un fond, vers l'abbaye du
« Palais. »

Le lambeau carbonifère de Bosmoreau s'étend, il est vrai, jusque-là, mais il ne se développe utilement que sur la rive droite du Thorion. Au sud de Bourganeuf, on trouve, sur une très-grande longueur, des traces charbonneuses, orientées N. 30° E. ; elles servent à relier, par la pensée, au précédent, les prétendus bassins de Bousogles et de Mazuras.

Mais laissons à qui de droit ces aperçus géologiques et revenons à l'arrêt du 13 janvier 1784, édité dans le dernier Bulletin. Il en ressort que le sieur de Cosnac a dû s'occuper de ces mines au moins dès 1780, car, le 6 décembre 1781, il obtenait de M. d'Aine, intendant de Limoges, une permission provisoire d'un an pour prouver la réalité des découvertes qu'il lui avait annoncées.

Quant à l'exploitation qui dut s'en suivre, les renseigne-

ments manquent; cependant, en compulsant les papiers de l'intendance de Limoges, j'ai trouvé, par hasard, les suivants dans la liasse A. 899, dossier n° 11, relatif à une demande du sieur Ardent de la Grènerie, pour extraire du minerai de fer aux environs de Brives, à Nespoulz et Cressensac, concurremment avec les forges de Bourzolles (Lot).

Le 8 juin 1789, M. Meulan-d'Ablois, intendant de Limoges, annonçait à M. de la Millière, de Paris, que cet industriel se proposait, en outre, d'alimenter ses forges de la Grènerie avec les charbons de terre des trois mines voisines d'Argentat, Lapleau et Bosmoreau, et qu'il avait passé, en conséquence, un traité, dont il n'entendait plus parler depuis quatre mois, avec le concessionnaire de cette dernière, fort riche, fort abondante et qui devrait faire la fortune de M. de Cosnac, s'il avait su en tirer parti; il ajoutait : « il est bien fâcheux qu'un « trésor aussi inappréciable soit dans des mains qui en savent « si peu faire usage. »

Le même jour, M. d'Ablois écrivit à M. Tixier, son subdélégué à Bourganeuf, pour connaître les causes de l'inaction de M. de Cosnac; celui-ci s'empressa de lui répondre directement, de *Fournoux*, le 21 juin 1789.

Après avoir remercié l'intendant d'avoir bien voulu lui procurer l'importante fourniture de ce maître de forges, il lui rappelle que ce dernier lui ayant demandé, sur la fin de l'année dernière, un peu de son charbon pour l'essayer à la Grènerie, il s'y rendit lui-même pour s'entendre avec lui sur les moyens de livraison et voir ce qui convenait à ce nouveau débouché.

Il fut alors convenu qu'il lui enverrait à Limoges dix mille livres dans diverses qualités; et il aurait pu largement expédier, depuis six à sept semaines, les voituriers ayant recommencé à voiturer du sel et à repasser à vide à sa porte; mais il n'aurait pu envoyer que du menu dont il a sur sa fosse sept à huit cent mille livres extraites depuis un an de deux couches ayant ensemble quatre pieds cinq pouces. Il a donc préféré attendre qu'il ait terminé un travail commencé depuis six mois, par un hiver cruel, suivi de pluies continuelles. Au-dessous

des deux couches exploitées et sous un sol dont le percement a absorbé plus de trois cent soixante livres de poudre, il en a enfin trouvé à quarante-un pieds, *samedi*, une troisième qui paraît d'excellente qualité et promet du charbon ferme, solide, capable de soutenir les impressions de l'air et les secousses des voitures, ce qui est un grand avantage pour son établissement privé de toute voie navigable; car le gros est surtout demandé et le sera de plus en plus à Limoges, etc.; aussi il espérait satisfaire M. de la Grènerie dans les premiers jours de juillet.

J'ignore si c'est sa mort ou les événements politiques qui empêchèrent cette application à la métallurgie du combustible de Bosmoreau, idée qui a été reprise plus tard quand on crut que cette localité possédait assez de minerai de fer pour motiver une concession spéciale. Dans tous les cas, M. Grüner ne doute nullement de la réussite à ce point de vue, indépendamment de beaucoup d'autres plus simples; car, on lit dans sa lettre précitée une phrase fort sensée par laquelle je terminerai cette revue rétrospective :

« Qui ne sait enfin qu'en Amérique comme en Angleterre,
« les houilles anthraciteuses sont utilisées avec avantage dans
« les hauts fourneaux et les locomotives? »

P. POYET.

Pendant que la note précédente était sous presse nous avons découvert dans les archives de la Creuse un rapport de M. Planier de la Sablière qui complète les documents précédents sur les mines de houille des environs de Bourganeuf; nous le transcrivons ici :

Extrait d'un mémoire remis au bureau d'agriculture du département de la Creuse par le citoyen Planier (de la Sablière), *ingénieur en chef* (des ponts et chaussées) *du département et membre de cette Société, d'après une copie faite à Guéret le 6 floréal an IV et signée F. Sainthorent, administrateur.*

Les mines de houille sont au nombre de quatre : Pontevrard, Couchezotte, Palais et Mazuras.

I. Les mines des environs d'Ahun qui sont de la meilleure qualité et, en outre, très-remarquables par leur abondance, sont très-mal exploitées par quelques pauvres ouvriers sans industrie : le mode qu'ils emploient est de suivre le premier filon rencontré et de l'abandonner, s'il survient un obstacle tel qu'un rocher ou un peu d'eau. Au reste, ils ignorent qu'il existe des pompes à feu et même d'autres pompes qui n'exigent pas d'autres dépenses que celles de forer quelques troncs d'arbres et d'y ajuster des pistons (1).

II. La mine du Palais et celle sur la route de Bourganeuf à Eymoutiers ont été ouvertes il y a treize ou quatorze ans par un citoyen très-intelligent nommé Faure (de Cosnac); un des ci-devants intendants de Limoges (M. X****), l'avait engagé à faire cette entreprise et lui avait fait espérer une indemnité, qui n'eût pas lieu parce que c'était alors l'usage de promettre et de ne rien donner pour les établissements utiles. Cependant ce citoyen fit plusieurs puits, pratiqua des galeries de communication (pour l'airage entre ses puits) et même établit des pompes (suivant les règles de l'art). Il tira beaucoup de charbon très-médiocre surtout de la mine du Palais; car il ne fit que peu d'ouvrages à celle au sud de Bourganeuf où il ne retira que de l'ardoise charbonneuse, qui lui promettait de meilleurs filons à une plus grande profondeur.

Mais, comme les avances qu'il avait faites à cette époque étaient devenues considérables, il fut obligé de vendre son charbon à un très-vil prix, de sorte qu'il n'en faisait plus extraire, deux ans avant son décès arrivé vers la fin de l'année 1790 (vieux style).

A ce mémoire était jointe une carte minéralogique et routière qui n'est malheureusement plus aux archives de Guéret, où M. Bosvieux a bien voulu nous signaler le document précédent, faisant partie de la série M., *statistique des mines*.

L'Histoire naturelle des minéraux de Buffon, édition de l'imprimerie royale, tome I, 1783, pages 501 et 507, contient

(1) Ils obtinrent une petite concession temporaire en l'an VII, à la Couchezotte.

l'indication suivante des mines de charbon des environs de Bourganeuf.

« Les meilleurs charbons de France sont ceux du Bourbon-
« nois, de la Bourgogne, de la Franche-Comté et du Hainault,
« on en trouve aussi d'assez bons dans le Lionnois, l'Auver-
« gne, le Limosin et le Languedoc; ..... nous croyons devoir
« donner ici les notices que nous avons recueillies sur quel-
« ques-unes des mines principales qui sont actuellement en
« exploitation..... On en a aussi découvert dans le Bas-Li-
« mosin, à une lieue de Bourganeuf, dans les environs d'Ar-
« gental (Argentat), dans ceux de Maynac (Meymac) et dans
« le territoire de Varets à peu de distance de Brives (1). »

Guéret, le 18 avril 1862.

P. P.

---

(1) *Du charbon de terre*, etc., par M. Morand, p. 155.

CATALOGUE

DES

PLANTES VASCULAIRES DE LA CREUSE.

PHANÉROGAMES.

I. *DICOTYLÉDONÉES.*

DIALYPÉTALES.

(Suite.)

ARALIACÉES.

Hedera. — Lierre.
helix. L. — P. Cat. — cc.

Cornus. — Cornouiller.
sanguinea. L. — P. Cat. — c.

On cultive : *Aralia spinosa ; Cornus mas, sericea, paniculata ; Aucuba japonica.*

GAMOPÉTALES.

LORANTHACÉES.

Viscum. — Gui.
album. L. — P. Cat. — c. sur les tilleuls, les pommiers, les poiriers, etc. Nous n'en n'avons jamais vu sur le chêne.

CAPRIFOLIACÉES.

Adoxa. — Adoxe.
moschatellina. L. — P. Cat. — c.

Sambucus. — Sureau.
ebulus. L. — P. Cat. — *(Yèble).* c.
nigra. L. — P. Cat. — cc.
racemosa. L. — P. Cat. — AR. Ahun, Chambraud (Pailloux) ; Chambonchard (de Lambertye) ; bois de Guéret !, Saint-Vaury !, Faux, à Thézillat !, Châtelus-le-Marcheix !.

Viburnum. — Viorne.

lantana. L. — RR. Vallée de la Creuse, aux environ de Saint-Fiel!, Glény!, Pont-à-la-Dôge!, Ajain!.

opulus. L. — C. La *Boule de neige* des jardins en est une variété à fleurs toutes stériles.

Lonicera. — Chèvrefeuille.

periclymenum. L. — P. Cat. — CC.

b. quercifolium. — RR. Grand-Bourg!.

Plusieurs arbrisseaux d'ornement appartiennent à cette famille: *Viburnum prunifolium, tinus (Laurier tin); Lonicera caprifolium, sempervirens, tatarica (Chamecerase à fleurs roses), xylosteum (Chamecerase à fleurs blanches), Ledebourii* (connu sous le nom de *Spirée*); *Symphoricarpos vulgaris, racemosa (Pondeuse)*(1); *Leycesteria formosa; Diervilla canadensis, japonica (Weigelia).*

RUBIACÉES.

Galium. — Gaillet.

cruciata. Scop. — P. Cat. — *(Croisette)*. CC.

verum. L. — P. Cat. — AC.

approximatum. Gr. God. — *G. mollugo.* Var. *vere mollugo.* P. Cat. — RR. Cimetière de Saleisses (Pailloux); La Courtine!, Glény!.

sylvestre. Poll. — P. Cat. — Peu c. Guéret!, Saint-Fiel!.

saxatile. L. — P. Cat. — CC. surtout dans les bruyères.

dumetorum. Jord!. — CC.

album. Lamk. — *G. mollugo.* P. Cat. — Ahun, bois de Château-Méry (Pailloux).

erectum. Huds. — Saint-Sulpice-le-Guérétois!.

elongatum. Presl. — C.

palustre. L. — P. Cat. — C.

uliginosum. L. — P. Cat. — C.

aparine. L. — P. Cat. — CC.

Asperula. — Aspérule.

odorata. L. — P. Cat. — C. surtout dans la Haute-Creuse!.

cynanchica. L. — P. Cat.

Sherardia. — Shérarde.

arvensis. L. — P. Cat. — C.

On cultive rarement *Crucianella stylosa.*

(1) J'ai trouvé du *Symphoricarpos racemosa* sorti des jardins.

VALÉRIANÉES.

Valeriana. — Valériane.

officinalis. L. — P. Cat. — c.

dioïca. L. — P. Cat. — cc.

Centranthus. — Centranthe.

latifolius. Dufresne. — *(Valériane rouge)*. Naturalisé sur les vieux murs : La Souterraine!. Nous en avons cueilli aussi sur l'église de Châteauponsat (Haute-Vienne) ; il y est abondant. — Nous avons trouvé, sorti des jardins, du *C. macrosiphon*. Boiss.

Valerianella. — Valérianelle. *(Doucette, mâche)*.

olitoria. Mœnch. — P. Cat. — c. Nous l'avons observé au Grand-Bourg!, à fruits munis de *quelques* poils : var. *dasycarpa*. Bor.?.

carinata. Loisel. — P. Cat. — cc. Les fruits sont quelquefois *légèrement* pubescents : var. *dasycarpa*. Bor?.

auricula. DC. — P. Cat. — c.

eriocarpa. Desv. — Grand-Bourg!, Mouchetard!, etc. — Plutôt naturalisé que spontané.

DIPSACÉES.

Dipsacus. — Cardère.

sylvestris. Mill. — P. Cat. — AC.

Knautia. — Knautie.

arvensis. Coult. — *Scabiosa arvensis*. P. Cat. — R. Saint-Médard!, Saint-Dizier-les-Domaines!, Mouchetard!, etc.

sylvatica. Duby. — R. La Courtine!. Vallée de la Creuse : Aubusson!, Ahun!, Alleyrat!. Chambon : bords de la Vouèze!.

Scabiosa. — Scabieuse.

patens. Jordan!. — *S. columbaria*. P. Cat. — cc.

succisa. L. — P. Cat. — cc.

Le *S. amans* est cultivé quelquefois. Le *S. atropurpurea* se sème spontanément dans les jardins. La variété à fleurs blanches se reproduit sans altération, depuis plusieurs années, dans le jardin du Mouchetard!.

COMPOSÉES.

Eupatorium. — Eupatoire.

cannabinum. L. — AR. Bois de Guéret!, Pont-à-la-Dôge!, Saint-Germain!, La Celle-Dunoise!, Fresseline!, etc.

Petasites. — Pétasite.

riparia. Jord. — *Tussilago petasites.* P. Cat. — RR. Magot, près Chamberaud (Pailloux).

leucantha. T. Cess. — *Petasites pratensis?* Fl. albo. Bor. Fl. cent. — Jarnages, à Magnat! (Laly!, Neyra!). — Cette espèce nous paraît bien distincte du *pratensis.* Jord. par ses fleurs blanches, inodores, paraissant avec les feuilles, etc. M. Jordan à qui nous l'avons communiquée, n'y reconnaît pas sa plante.

Tussilago. — Tussilage.

farfara. L. — P. Cat. — AC. Aubusson!, Bénévent!, Pont-à-la-Dôge!, Saint-Vaury, à Bernage!, Mouchetard!, etc.

Aster. — Aster.

amplexicaulis. W. — Subspontané et naturalisé dans un bois du Mouchetard!.

Erigeron. — Vergerette.

canadensis. L. — RR. Cette plante, importée avec des graines de céréales, est devenue une des mauvaises herbes les plus communes de France. Cependant, quoiqu'elle ait envahi jusqu'à la Haute-Vienne, elle s'est encore très-peu propagée dans la Creuse. J'en ai vu un seul brin dans l'herbier du Musée; j'ignore où et par qui il a été cueilli.

serotinus. Weih. — RR. Saint-Germain!, Crozant!.

Bellis. — Paquerette.

perennis. L. — P. Cat. — *(Petite marguerite).* CC.

Solidago. — Solidage.

virga aurea. L. — P. Cat. — C.

Inula. — Inule.

conyza. DC. — *Conyza squarrosa.* P. Cat. — AC.

pulicaria. L. — P. Cat. — CC.

dysenterica. L. — RR. M. le docteur Bussière nous en a montré un échantillon qu'il a trouvé à Châtelus. Nous en avons cueilli abondamment depuis sur les bords de la Petite-Creuse, à Chambon-Sainte-Croix!.

Helianthus. — Hélianthe.

tuberosus. L. — *(Topinambour).* Cultivé souvent et naturalisé.

Bidens. — Bident.

tripartita. L. — P. Cat. — C. Varie assez fréquemment à

feuilles indivises. Cette forme se distingue sans peine de l'espèce suivante.

cernua. L. — P. Cat. — c. Nous possédons aussi *B. minima.* L.

Anthemis. — Camomille.

nobilis. L. — P. Cat. — cc. Cette plante est la vraie *Camomille;* je l'ai entendu appeler *Reméro* dans les campagnes. C'est au *Pyrethrum parthenium* qu'on donne le plus souvent le nom de Camomille.

cotula. L. — P. Cat. — *(Maroute).* c.

arvensis. L. — P. Cat. — cc.

Achillea. — Achillée.

millefolium. L. — P. Cat. — *(Saigne-nez, Mille-feuille).* cc. Varie à fleurs roses et rouges.

ptarmica. L. — P. Cat. — ac.

Leucanthemum. — Leucanthème.

vulgare. Lam. — *Chrysanthemum leucanthemum.* P. Cat. — *(Grande marguerite).* cc. Nous avons les formes glabres et hérissées.

Matricaria. — Matricaire.

chamomilla. L. — rr. La Souterraine!.

inodora. L. — c.

Pyrethrum. — Pyrèthre.

parthenium. Sm. — *Chrysanthemum parthenium.* P. Cat. — *(Camomille).* ac. — On cultive fréquemment une variété à fleurs doubles qui s'est naturalisée dans la Creuse, et qu'on trouve assez souvent hors des jardins.

Chrysanthemum. — Chrysanthème.

segetum. L. — rr. Nous en avons rencontré souvent dans la commune de Saint-Sulpice-le-Guérétois : à Alon!, Clocher!, La Ribière!, Le Monteil!, etc. M. Roudaire nous en a indiqué à Guéret!. — Le *Chrysanthemum coronarium.* *(Ch. d'été, Ch. jaune)* est naturalisé dans quelques jardins.

Artemisia. — Armoise.

absinthium. L. — P. Cat. — *(Absinthe, Fore blanc).* Naturalisé çà et là. On nous en a indiqué dans les rochers au-dessous du château de Boussac; mais il n'y est probablement pas spontané.

vulgaris. L. — P. Cat. c.

dracunculus. L. — *(Estragon)*. Cultivé souvent et presque naturalisé.

Tanacetum. — Tanaisie.

vulgare. L. — P. Cat. — R. Brugnat, près le Pont-à-la-Dôge!, Saint-Sulpice-le-Guérétois!, Grand-Bourg, à Ponferrand!. Naturalisé au Mouchetard!, etc.

Gnaphalium. — Gnaphale.

sylvaticum. L. — P. Cat. — C. Nous possédons une variété à involucre noirâtre, qui n'est pas le *G. norvegicum*. Gunner.

uliginosum. L. — P. Cat. — CC.

luteo-album. L. — P. Cat. — Etang de Chambraud (Pailloux).

dioïcum. L. — P. Cat. — RR. Royère, Châtain, Chambon, (Pailloux).

Filago. — Cotonnière.

spatulata. Presl. — R. Chambon!, Grand-Bourg, à Salagnac!.

canescens. Jord. — *F. germanica*. P. Cat. — Aubusson!. Glény!, Gouzon!, Sallagnac!, etc.

arvensis. L. — P. Cat.

montana. L. — P. Cat. — CC.

gallica. L. — P. Cat. — Grand-Bourg, au moulin Sebraud!.

Arnica. — Arnique.

montana. L. — P. Cat. — C. surtout dans la Haute-Creuse : Aubusson!, Gentioux!, La Courtine!, Saint-Victor!, Saint-Léger-le-Guérétois!, etc.

Doronicum. — Doronique.

pardalianches. L. — P. Cat. — RR. Rive gauche du Cher, au-dessus de Chambonchard, près de l'embouchure du Beron (de Lambertye).

austriacum. Jacq. — P. Cat. — CC. dans la Haute-Creuse!, çà et là dans la Basse-Creuse.

Senecio. — Séneçon.

vulgaris. L. — P. Cat. — CC.

viscosus. L. — P. Cat. — R. Gouzon!, Lussat!. M. l'abbé Neyra nous en a envoyé des environs d'Ajain. — Il est très-commun dans la Haute-Vienne (Lamy)!.

sylvaticus. L. — P. Cat. — CC. — Cette plante abonde dans les montagnes de la Haute-Vienne : La Jonchère!, Saint-Léger-

la-Montagne!. Bords du chemin de fer entre La Souterraine et Limoges!.

artemisiæfolius. Pers. — *S. adonidifolius.* P. Cat. — cc.

nemorosus. Jord. — Grand-Bourg!.

jacobæa. L. — P. Cat. — c. Nous en avons trouvé à involucres non tachés.

flosculosus. Jord!. — RR. Saint-Sulpice-le-Guérétois, à Montlevade!, Grand-Bourg, route de Lâge!.
b. subligulatus. — RR. Chambon-Sainte-Croix.!

pratensis. Richt. — *S. barbaræfolius.* P. Cat. — « Très-abondant dans les prés gras et ombragés entre Gouzon et « Chambon; mais ne se voit pas ailleurs que dans cette vaste « plaine résultant d'un lac desséché (Pailloux). »

erraticus. Bert. — RR. Gouzon, bords de la Vouèze!. Je l'ai vu très-abondamment sur les bords de la Petite-Creuse, à Lourdoueix!, Nouzerolles!, Fresseline!.

Fuchsii. Gmel. — P. Cat. — RR. Bois de Sannat. (Fl. cent.).

cacaliaster. Lam. — P. Cat. — RR. Abondant au bois de Confolans, près Aubusson! (La Seiglière). Bois de La Feuillade, près Faux-la-Montagne!.

Calendula. — Souci.

arvensis. L. — P. Cat. — RR.

Carlina. — Carline.

vulgaris. L. — P. Cat. — cc. Varie assez souvent à tige simple, uniflore.

Centaurea. — Centaurée.

jacea. L. — P. Cat. — c.

Duboisii. Bor. — *C. boreana*. T. Cess. Herb. et ad amic. — c.

serotina. Bor.! — c. Cette espèce étant différente du *Rhaponticum serotinum.* Dub., qui est appelé *C. Duboisii* par M. Boreau, le nom de *serotina* devra, ce nous semble, être changé pour la Centaurée que nous signalons ici.

microptilon. Godr. — RR. Saint-Germain-Beaupré!.

obscura. Jord. — M. Boreau rapporte à cette espèce la plante que je lui ai envoyée de Guéret, et il l'a publiée sous ce nom, dans la troisième édition de la Flore du Centre. M. Jordan auquel je l'ai communiquée n'y a pas reconnu son *C. obscura.* Je crois cependant devoir me ranger à l'avis de M. Boreau; car j'ai cru distinguer dans le *C. nigra* du Mouchetard deux formes différentes qui me paraissent correspondre aux deux espèces du savant botaniste de Lyon. La première, qui est

la plus abondante, a la tige moins élevée, les rameaux plus dressés, moins feuillés, l'aigrette des fruits plus longue, les feuilles moins divisées. La seconde, que je rapporte au *nemoralis*, a les rameaux plus grêles, moins dressés, beaucoup plus feuillés, terminés souvent par plusieurs anthodes presque sessiles, les feuilles caulinaires, plus divisées, ont des oreillettes embrassantes; elle me paraît conforme à la plante que M. Jordan a eu la bonté de m'envoyer de Lyon. Mes catalogues portent un très-grand nombre de localités où j'ai observé le *C. nigra;* mais les deux espèces n'y sont pas distinguées; je ne puis donc décider quelle est la plns commune dans la Creuse.

nemoralis. Jord. — M. Jordan pense, contrairement à l'opinion de M. Boreau, que son *C. obscura* est le véritable *C. nigra* de Linnée. Son opinion me paraît la plus probable; car la Centaurée que j'ai reçue de Norwège sous le nom de *C. nigra* appartient au *C. obscura*. Il m'a donc semblé que je devais supprimer le nom linnéen, pour adopter la classification de M. Jordan. Les deux espèces sont appelées ici *Têtes-noires*.

cyanus. L. — P. Cat. — *(Bleuet)*. cc.

montana. L. — P. Cat. — RR. Bois des Houllades, près Aubusson (La Seiglière).

scabiosa. L. — P. Cat. — RR. Ahun (Pailloux); Gouzon!.

Silybum. — Silybe.

marianum. Gœrtn. — RR. Glény! (P. Fillioux), Grand-Bourg, à Sallagnac!. Pailloux l'indique à Anzème où je l'ai inutilement cherchée.

Cynara. — Artichaut.

scolymus. L. — Cultivé partout.

cardunculus. L. — *(Cardon)*. Cultivé. Je n'ai vu dans nos jardins que la variété épineuse. *(Cardon de Tours)*.

Onopordum. — Onoporde.

acanthium. L. — P. Cat. — AC.

Carduus. — Chardon.

tenuiflorus. Sm. — P. Cat. — R. La Saunière, Chambraud, Aubusson!. (Fl. cent.). Felletin!.

crispus. L. — P. Cat. — RR.

nutans. L. — P. Cat. — C. J'ai trouvé une variété à fleurs blanches.

b. simplex. Bor. — R. Saint-Fiel!.

Cirsium. — Cirse. *(Chaussides)*.

palustre. Scop. — P. Cat. — cc.

lanceolatum. Scop. — P. Cat. — c. Nous possédons une variété à anthodes beaucoup plus petits : Chambon!.

bulbosum. DC. — P. Cat.

anglicum. DC. — P. Cat. — c.

arvense. Lam. — P. Cat. — cc.

Lappa. — Bardane.

minor. DC. — P. Cat. — c.

major. Gœrtn. — P. Cat. — R. Brugnat, près le Pont-à-la-Dôge!, Lépaud!.

Serratula. — Sarrète.

tinctoria. L. — P. Cat. — RR. Bois du Malaurent, près Poussanges!.

Lapsana. — Lampsane.

communis. L. — P. Cat. — cc. Dans la Creuse, on mange cette plante en salade, au printemps, sous le nom de *Poule grasse*. On peut distinguer les deux formes suivantes, réunies par des intermédiaires :

a. glabra. T. Cess. — Tige laineuse à la base, glabre et rougeâtre supérieurement.

b. glandulosa. T. Cess. — Tige verte, hérissée de poils glanduleux, involucres et pédicelles glabres, plus rarement un peu glanduleux.

Arnoseris. — Arnoséris.

pusilla. Gœrtn. — *Lapsana minima*. P. Cat. — cc.

Cichorium. — Chicorée.

intybus. L. — *(Chicorée sauvage)*. RR. Spontané : Guéret!, Bénévent!, Pont-à-la-Dôge. Cultivé et naturrlisé çà et là : Mouchetard!, etc.

endivia. L. — *(Scarole, Chicorée frisée)*. Cultivé partout.

Hypochæris. — Porcelle.

glabra. L. — P. Cat. — c. Guéret!, Anzème!, Grand-Bourg!, etc. etc. — Nous avons aussi la variété à aigrettes toutes pédicellées : Glény!, Saint-Sulpice-le-Guérétois!, etc.

radicata. L. — P. Cat. — cc.

Thrincia. — Thrincie.

hirta. Roth. — P. Cat. — cc.

Leontodon. — Liondent.

autumnalis. L. — P. Cat. — cc. Varie à tige presque simple, subuniflore. Var. *alpinus*. — P. Cat.

hispidus. L. — c. Nous l'avons cueilli à tige rameuse et à tige feuillée.

Tragopogon. — Salsifis.

pratensis. L. — P. Cat. — Je n'ai jamais vu cette espèce dans la Creuse; il est probable que Pailloux l'aura confondue avec la suivante.

orientalis. L. — ac. Guéret!, La Souterraine!, Grand-Bourg!, etc.

porrifolius. L. — Cultivé peu souvent.

Scorzonera. — Scorsonère.

plantaginea. Schleicher. — P. Cat. — cc. ainsi que les variétés *angustifolia*.

hispanica. L. — Cultivé partout.

Picris. — Picride.

hieracioïdes. L. — P. Cat. — ar. Saint-Sulpice-le-Guérétois!, Pont-à-la-Dôge!, etc. — cc. à Chambon!, Saint-Germain!.

Lactuca. — Laitue.

virosa. L. — P. Cat. — rr. Saint-Dizier-les-Domaines!, Grand-Bourg, à Salagnac!, Chamborand!, Lépaud!.

muralis. Fres. — *Prenanthes muralis*. P. Cat. — ac. Guéret!, Bénévent!. Grand-Bourg!, Jouillat!, etc. — J'ai trouvé au Mouchetard! une forme à feuilles indivises.

capitata. DC. — *(Laitue pommée)*. — Cultivé partout.

crispa. DC. — *(L. frisée)*. Cultivé.

sativa. L. — *(L. romaine, Chicon)*. Cultivé partout.

Chondrilla. — Chondrille.

juncea. L. — P. Cat. — rr. Pionnat (Pailloux); Saint-Fiel!.

Taraxacum. — Pissenlit.

dens leonis. Desf. — *T. officinale*. P. Cat. — cc.

erythrospermum. Andrz. — c. Nous avons aussi du *T. lævigatum*. DC.

udum. Jordan! — c. J'en ai vu également dans la Haute-Vienne.

palustre. DC. — Çà et là. r.

Crepis. — Crépide.

fœtida. L. — P. Cat. — Je n'ai pas encore trouvé, dans la Creuse, du *C. fœtida*. Pailloux l'a probablement confondu avec l'espèce suivante qui ne figure pas dans son Catalogue, quoiqu'elle soit commune, même à Ahun.

taraxacifolia. Thuil. — c.

pinnatifida. Wild. — cc. Surtout la var. *diffusa*.

virens. DC. — P. Cat.

agrestis. W. Kit?. — RR. Le Passadoux, près Saint-Fiel!.

nicæensis. Balb. — RR. Abondant au pont de Glény!.

biennis. L. — P. Cat. — Grand-Bourg!, Mouchetard!, etc.

paludosa. Mœnch. — *Hieracium paludosum*. P. Cat. — c. seulement dans la Haute-Creuse : La Courtine!, Faux!, Gentioux!, Aubusson!, Poussanges!, etc.

Sonchus. — Laitron.

oleraceus. L. — P. Cat. — c.

lacerus. W. — Grand-Bourg!, Mouchetard!. — J'ai cueilli dans cette dernière localité un *Sonchus* qui contient les deux formes de feuilles. Il me semble donc que le *S. lacerus* n'est qu'une variété de l'*oleraceus*. Nous l'avons observé aussi dans la Haute-Vienne!.

asper. Vill. — P. Cat. — c.

arvensis. L. — P. Cat.

Hieracium. — Epervière.

grandidentatum. Jord.

obliquum. Jord. — Grand-Bourg, à Lafaye!.

aspericaule. Jord. — Environs de Guéret!, Mouchetard!.

subhirsutum. Jord. — Chambon!.

fruticetorum. Jord. — Bénévent!.

virgultorum. Jord. — Fursac!.

quercatorum. Jord. — Guéret!.

pervagum. Jord.

umbelliforme. Jord. — Saint-Vaury!, Mouchetard!.

umbellatum. Lin.

pseudosciadium. Bor. — Guéret!.

finitimum. Jord. — Grand-Bourg!.

festinum. Jord. — Bénévent!, Grand-Bourg!.

paucifoliatum. Jord. — Environs de Guéret !.
aviicolum. Jord. — Bois de Guéret! (Monnet).
bastardianum. Bor. — Grand-Bourg !, Châtelus-le-Marcheix, à Peyrusse !.
approximatum. Jord. — Mouchetard !.
glaucinum. Jord. — Mouchetard !.
fallens. Jord.
bounophilum. Jord. — Bénévent !, Bussière-Dunoise !.
rarinævum. Jord. — Bois de Gartempe !.
furcillatum. Jord. — Bénévent, à Madot !.
prasinifolium. Jord. — Guéret !, Grand-Bourg !, Bénévent !.
exotericum. Jord. — Grand-Bourg, au Masgelier !.
auricula. L. — cc.
b. dubium. Dubois. — La Brionne !.
pilosella. L. — cc. Plusieurs formes, ou plutôt espèces distinctes.

Andryala. — Andryale.

integrifolia. L. — P. Cat. — R. Chambon (Fl. cent.). Abonde dans le bois au-dessous du Pont-à-la-Dôge, sur la rive droite de la Creuse !. Grand-Bourg !. RR. — Saint-Vaury ! (Désétang).

On cultive un grand nombre de Composées : *Ageratum conyzoïdes (Célestine); Nardosmia fragrans (Héliotrope d'hiver); Baccharis halimifolia; Aster amellus, Novæ-Angliæ, rubricaulis, dumosus, pyrenæus, pilosus,* Decaisne ! (*A. Boræi* de Dives. Bor !); *Callistephus chinensis (Reine marguerite); Agathæa amelloïdes (Cinéraire bleue); Solidago canadensis (Verge d'or du Canada); Helianthus annuus (Soleil, Tournesol), multiflorus (Soleil vivace); Silphium perfoliatum; Gailliardia Drummondii; Calliopsis tinctoria (Coréopsis); Coreopsis diversifolia; Dahlia variabilis; Zinnia elegans; Tagetes (OEillet d'Inde), patula, erecta; Pyrethrum sinense (Chrysanthème), tanacetum (Baume); Artemisia abrotanum; Helichrysum bracteatum (Immortelle jaune, blanche* et *rose); Antennaria margaritacea (Immortelle blanche); Doronicum caucasicum; Senecio Heritieri, cruentus (Cinéraire), elegans; Calendula officinalis (Souci); Centaurea moschata; Echinops platylepis; Vernonia procalta; Hieracium aurantiacum, etc.*

LOBÉLIACÉES.

Lobelia. — Lobélie.

urens. L. — P. Cat. — RR. et seulement au nord de la Basse-

Creuse. M. l'abbé Neyra m'en a envoyé de Genouillat et de Saint-Dizier-les-Domaines. J'en ai cueilli sur les bords de la Petite-Creuse, à Nouzerolles !.

On trouve dans nos serres : *Lobelia bicolor, fulgens; Siphocampylus bicolor*, etc.

CAMPANULACÉES.

Jasione. — Jasione.

montana. L. — P. Cat. — cc. La var. *major* est abondante. Pailloux a découvert la var. *nana*, à Chambraud et au Moutier-d'Ahun; je l'ai récoltée à Maupuy !.

Carioni. Bor. — P. Cat.

perennis. L. — P. Cat. — cc. dans la Haute-Creuse : La Courtine!, Gentioux!, Faux!, La Nouaille!, etc. Elle est assez commune à Maupuy, près Guéret!.

Phyteuma. — Raiponce.

spicatum. L. — P. Cat. — Çà et là : Saint-Vaury !, Anzême!, La Rochette!, Gartempe!, La Courtine!, etc.

Wahlenbergia. — Wahlenberge.

hederacea. Reich. — *Campanula hederacea*. P. Cat. — cc.

Campanula. — Campanule.

glomerata. L. — P. Cat. — c. dans la vallée de la Creuse et de la Petite-Creuse !, Chambon!.

trachelium. L. — P. Cat. — Guéret!, Grand-Bourg!, etc. Nous avons aussi la var. *urticifolia*.

persicifolia. L. — P. Cat. — RR. Chambon !. (Fl. cent.).

rapunculus. L. — P. Cat. — AR. Dun!, Crozant!, Grand-Bourg!, Chamborand!, Saint-Germain!. — M. le docteur Bussière m'en a montré à Saint-Dizier-les-Domaines!.

patula. L. — P. Cat. — cc.

rotundifolia. L. — P. Cat. — cc.

Specularia. — Spéculaire.

speculum. Al. DC. — RR. J'en ai trouvé une seule fois au Mouchetard!.

Les *Campanula pusilla, macrantha, pyramidalis* et *medium* sont cultivés dans nos parterres, ainsi que le *Platycodon grandiflorum*.

VACCINIÉES.

Vaccinium. — Airelle.

myrtillus. L. — P. Cat. — *(Aires)*. cc. dans la Haute-Creuse; çà et là dans la Basse-Creuse.

Oxycoccus. — Canneberge.

palustris. Pers. — *Vaccinium oxycoccos*. P. Cat. — Haute-Creuse : Royère !, Saint-Sulpice-le-Donzeil ! (Pailloux); Gentioux !, etc.

ÉRICACÉES.

Calluna. — Callune.

vulgaris. Salisb. — *Calluna erica*. P. Cat. — cc. Ce genre et le suivant portent le nom de *Bruyère*. On donne aussi ce nom, dans la Creuse, à l'*Ulex nanus* et au *Genista anglica*.

Erica. — Bruyère.

cinerea. L. — P. Cat. — cc. Je l'ai trouvé à fleurs blanches.

tetralix. L. — P. Cat. — c. dans les landes humides.

On cultive : *Rhododendron arboreum, ferrugineum, dahuricum, indicum; Azalea pontica, viscosa; Kalmia angustifolia, latifolia; Leucothoë axillaris; Erica multiflora, mammosa, carnea, perspicua, linnœa, arborea, persoluta; Daboëcia polifolia; Clethra alnifolia, arborea, etc.* On connaît, dans la Creuse, sous les noms d'*Erica* et de *Bruyère*, plusieurs arbrisseaux qui n'appartiennent pas à cette famille : entre autres, le *Fabiana imbricata*, de la famille des Solanacées; on la nomme à tort *Bruyère du Cap*. La véritable Bruyère du Cap est le *Phylica ericoïdes*.

PYROLACÉES.

Pyrola. — Pyrole.

minor. L. — P. Cat. — RR. Bois de la Lune, près Aubusson (Pailloux). M. V. Bozon m'en a envoyé du bois de La Villatte; suivant lui, c'est la seule localité où il croisse près d'Aubusson. M. P. Fillioux m'a dit l'avoir découvert dans les bois de Guéret.

On trouve dans les serres quelques Épacridées : *Epacris impressa, paludosa*, etc.

L'Halesia tetraptera appartient à la famille des Styracées.

MONOTROPACÉES.

Hypopitys. — Sucepin.

multiflora. Scop. — *Monotropa hypopithys*. P. Cat. — RR.

Chambraud (Pailloux). M. Lareche l'a trouvé aux Châtres, près Guéret.

LENTIBULARIÉES.

Utricularia. — Utriculaire.

vulgaris. L. — P. Cat.

neglecta. Lehm. — Chambraud (Pailloux); Lége, près le Grand-Bourg!, Faux-la-Montagne!.

minor. L. — P. Cat. — RR. Etang de Chambraud (Pailloux); Grand-Bourg.

PRIMULACÉES.

Primula. — Primevère.

officinalis. Jacq. — P. Cat. — C.

elatior. Jacq. — P. Cat. — C. Une forme, que j'ai vue assez souvent dans la Creuse, a les fleurs orangées à la gorge, mais on la distingue facilement du *P. variabilis* par sa capsule dépassant le calice, etc.

Lysimachia. — Lysimaque.

vulgaris. L. — P. Cat. — C. Varie à feuilles opposées ou verticillées.

nummularia. L. — P. Cat. — RR. J'en ai cueilli à Châtelus!, sur les indications du docteur Bussière.

nemorum. L. — P. Cat. — C.

Anagallis. — Mouron.

arvensis. L. — P. Cat. — CC.

cærulea. Schreb. — P. Cat. — Je n'ai pas encore observé cette espèce dans la Creuse. Nous avons des variétés à fleurs rosées, blanches ou bleuâtres de l'*A. arvensis;* quelques auteurs les ont rapportées à l'*A. cœrulea;* il est donc possible que la plante du Catalogue de Pailloux ne soit pas autre chose. Quoiqu'il en soit, je n'ai pas retrouvé sur nos variétés les caractères que M. Boreau attribue à son espèce, tandis qu'ils sont très-reconnaissables sur les échantillons que j'ai reçus d'autres départements.

tenella. L. — P. Cat. — C. partout.

La plante à laquelle on donne le plus souvent le nom de *Mouron*, dans la Creuse, n'appartient pas à cette famille; c'est le *Stellaria media*.

Centunculus. — Centenille.

minimus. L. — RR. Guéret. (Fl. Cent.)

Espèces cultivées : *Primula variabilis*, *grandiflora*, *prænitens* (*Primevère de la Chine*), *auricula* (*Oreille d'ours*); *Lysimachia verticillata*.

ILICINÉES.

Ilex. — Houx.

aquifolium. L. — P. Cat. — cc.

OLÉACÉES.

Fraxinus. — Frêne.

excelsior. L. — P. Cat. — c.

Syringa. — Lilas.

vulgaris. L. — Cultivé partout et naturalisé.

Ligustrum. — Troène.

vulgare. L. — P. Cat. — R. Saint-Martial-le-Mont!, Pont-à-la-Dôge!, etc.

On cultive : *Ornus europæa* (*Frêne à fleurs*); *Syringa persica*, *saugeana*; *Chionanthus virginica*; *Phyllirea latifolia* (*Filaria*).

Et *Jasminum officinale* (*Jasmin*), *grandiflorum* (*J. d'Espagne*), *humile* (*J. d'Italie*), *fruticans*; de la famille des JASMINACÉES.

APOCYNACÉES.

Vinca. — Pervenche.

minor. L. — P. Cat. — c.

Le *V. major* et le *Nerium oleander* (*Laurier rose*), sont cultivés fréquemment.

ASCLÉPIADÉES.

Vincetoxicum. — Dompte-venin.

officinale. Moench. — *Cynanchum vincetoxicum*. P. Cat. — R. Rive gauche de la Creuse, au-dessous de Glény!; Saint-Laurent! (Neyra); Aubusson! (Janin). M. l'abbé Lascaud me l'a indiqué à Chambon.

L'*Asclepias cornuti*. Dne. est naturalisé à Guéret! et à Limoges!.

GENTIANÉES.

Erythræa. — Erythrée.

centaurium. Pers. — P. Cat. — AC. Quoique la *Petite centaurée* appartienne en général aux terrains calcaires, je l'ai trouvée cependant dans plusieurs localités de la Creuse ;

mais elle disparaît quelquefois de stations où elle était abondante. — Aubusson!, Gouzon!, Chambon!, Mouchetard!, Saint-Dizier-les-Domaines!, etc.

pulchella. Fries. — RR. Saint-Sulpice-le-Guérétois! (P. Filloux).

Microcala. — Microcale.

filiformis. Link. — *Exacum filiforme*. P. Cat. — Çà et là : Maupuy, près Guéret!, Grand-Bourg!, Chardeix, près Saint-Vaury!, Ceyroux!, etc.

Gentiana. — Gentiane.

lutea. L. — P. Cat. — C. dans la Haute-Creuse!.

pneumonanthe. L. — RR. Le Chassaing, près Chard! (Neyra).

a. angustifolia. — Feuilles linéaires étroites.

b. latifolia. — Feuilles ovales obtuses. — Même localité.

campestris. L. — P. Cat. — R. Chambraud, Ahun : montagnes à gauche de la Creuse (Pailloux); Fongou, près Saint-Oradoux-de-Chirouze!, etc. — D'après les renseignements qui m'ont été fournis sur les lieux, cette Gentiane croîtrait dans plusieurs autres localités de la Haute-Creuse.

Menyanthes. — Ménianthe.

trifoliata. L. — P. Cat. — CC. dans les lieux humides. Les feuilles de cette jolie espèce l'ont fait surnommer *Faba* dans les campagnes.

Le *Gentiana acaulis* est cultivé quelquefois.

J'ai vu aussi le *Spigelia marylandica*, de la famille des SPIGÉLIACÉES.

La famille des BIGNONIACÉES fournit à nos jardins : *Catalpa bignonioïdes; Tecoma radicans.*

HYDROPHYLLACÉES.

Nemophila. — Némophile.

macula. Benth. — Je l'ai trouvé plusieurs fois sorti des jardins, au Mouchetard! où il s'est naturalisé.

On cultive aussi *N. insignis* et *Cosmanthus viscidus.*

POLÉMONIACÉES.

Phlox. — Phlox.

acuminata. Pursh. Decaisne!. — Naturalisé au Mouchetard!, sur le bord d'un bois voisin de l'habitation.

On cultive plusieurs espèces du même genre, ainsi que le *Polemonium coeruleum* et le *Gilia capitata*.

CONVOLVULACÉES.

Calystegia. — Calystégie.

sæpium. R. Br. — *Convolvulus sæpium*. P. Cat. — c.

Convolvulus. — Liseron.

arvensis. L. — P. Cat. — cc.

Cuscuta. — Cuscute.

major. DC. — P. Cat.

minor. DC. — P. Cat. — cc.

Plantes cultivées : *Convolvulus tricolor; Pharbitis hispida; Calystegia pubescens*, etc.

BORRAGINÉES.

Echium. — Vipérine.

vulgare. L. — P. Cat. — cc.

Borrago. — Bourrache.

officinalis. L. — P. Cat. — c. dans les jardins, d'où on le trouve quelquefois sorti. — Je n'ai vu qu'une seule fois la variété à fleurs blanches.

Symphytum. — Consoude.

officinale. L. — P. Cat. — *(Herbe aux foulures)*. AC.

Lycopsis. — Lycopside.

arvensis. L. — P. Cat. — c.

Lithospermum. — Grémil.

arvense. L. — P. Cat. — AR. Bénévent !, Grand-Bourg !, Saint-Médard !, Ajain !, etc.

officinale. L. — P. Cat. — Je ne l'ai vu que cultivé.

Pulmonaria. — Pulmonaire.

affinis. Jord !. — *P. officinalis*. P. Cat. — c. surtout dans la vallée de la Creuse !. — Le *P. officinalis*. L. diffère par ses feuilles radicales cordiformes; je l'ai reçu du département du Nord.

tuberosa. Schrank. — *P. angustifolia*. P. Cat. — Ahun, Pognat (Pailloux); Grand-Bourg, au Masgelier !.

Myosotis. — Scorpione.

palustris. Withering. — P. Cat. — cc.

repens. Don. — Grand-Bourg, à Colonge!, etc.

strigulosa. Reich. — *M. palustris*, var. *strigulosa*. P. Cat. — c.

multiflora. Mérat. — RR. Moutier-Roseille (Pailloux).

lingulata. Lehm. — *M. cœspitosa*. P. Cat. — RR. Saint-Loup-des-Landes (Pailloux).

sylvatica. Hoffmann. — P. Cat. — cc.

intermedia. Link. — P. Cat. — c.

hispida. Schlechtendal. — P. Cat. — c.

versicolor. Pers. — P. Cat. — cc. Nous avons la variété à fleurs toutes jaunes; c'est elle que j'avais nommée avec doute *M. balbisiana?*.

Cynoglossum. — Cynoglosse.

officinale. L. — P. Cat. — R. Saint-Médard!, Sainte-Feyre-la-Montagne!, etc. — Pionnat! (Neyra).

On cultive: *Heliotropium peruvianum*; *Anchusa italica; Omphalodes linifolia*, *verna*. J'ai trouvé cette dernière espèce naturalisée çà et là; on la cultive sous le nom de *Myosotis*.

SOLANACÉES.

Solanum. — Morelle.

nigrum. L. — P. Cat.

melanocerasum. Wild — Bénévent!, Grand-Bourg!, etc. Probablement c.

Dillenii. Schult. — RR. Ahun (Pailloux).

ochroleucum. Bast. — P. Cat. — Mouchetard!, etc.

dulcamara. L. — P. Cat. — *(Douce amère)*. c.

tuberosum. L. — P. Cat. — *(Pomme de terre)*. Cultivé partout et presque naturalisé.

Atropa. — Belladone.

belladona. L. — P. Cat. — RR. Bois de Château-Méry, près Ahun (Pailloux).

Nicandra. — Nicandre.

physalodes. Gærtn. — Subspontané à Guéret!.

Datura. — Datura.

stramonium. L. — *(Pomme épineuse)*. Naturalisé à Guéret!,

Saint-Sulpice-le-Guérétois !, Mouchetard !, Grand-Bourg, au Masgelier !.

Nicotiana. — Nicotiane.

rustica. L. — *(Tabac de paysans)*. Naturalisé çà et là.

Hyoscyamus. — Jusquiame.

niger. L. — P. Cat. — R. Felletin !, Glény !, Grand-Bourg, à Ribe !, Crozant !, La Chapelle-Balouë !, etc.

Les SOLANACÉES admises dans les jardins de la Creuse sont : *Lycium ovatum* et *trewianum; Capsicum annuum (Piment); Solanum pseudocapsicum (Pommier* ou *Cerisier d'amour); Nicotiana tabacum (Tabac); Petunia violacea; Fabiana imbricata (Bruyère du Cap)*.

VERBASCÉES.

Verbascum. — Molène. *(Bouillon)*.

thapsus. L. — *V. Schraderi.* P. Cat. — CC.

thapsiforme. Schrad. — *V. thapsus.* P. Cat. — Un *Verbascum* que j'ai cueilli à Bénévent, est intermédiaire entre cette espèce et la précédente.

thapso-floccosum. Lec. et Lamtt. — RR. Chantemille, Lagrange, Creuset, près Ahun (Pailloux).

spurium. Koch. — RR. Ahun (Pailloux); Villard !.

collinum. Schrad. — RR. Gouzon, pont de Sijola (Pailloux).

pulvinatum. Thuil. — *V. pulverulentum.* P. Cat. — AC.

floccosum. Waldst. et Kit. — P. Cat. — Mouchetard !, Chambon !, etc.

lychnitis. L. — P. Cat. — Glény !, Chambon !, etc. — On trouve au Grand-Bourg !, sur les murs de l'église, une variété à fleurs blanches qui diffère du *V. album.*

album. Mill. — *V. lychnitis*, var. *album.* P. Cat. — Guéret !, Aubusson !, Glény !, Grand-Bourg !, etc. — Diffère, par ses bractées plus allongées, du *V. lychnitis* dont il n'est peut-être qu'une variété.

schiedeanum. Koch. — RR. Chambon, bords de la Vouèze !.

nigrum. L. — P. Cat. — C. Guéret !, Chambon !, Bénévent !, Châtelus-le-Marcheix !, Grand-Bourg !, etc., etc.

b. alopecurus. Thuil. — C. Avec le type.

mixtum. Ram. — RR. Ahun, Saint-Sulpice-le-Donzeil (Pailloux).

virgatum. With. — *V. blattarioïdes.* P. Cat. — AC. La Souter-

raine!, Glény!, Anzême!, Aubusson!, Saint-Dizier-les-Domaines!, etc.

SCROPHULARIACÉES.

Linaria. — Linaire.

spuria. Mill. — P. Cat.

elatine. Mill. — P. Cat. — R. Noyant, près Saint-Sulpice-le-Guérétois!, Lourdoueix-Saint-Pierre!; Chambon, Châtelus (Pailloux).

minor. Desf. — RR. Châtelus! (Neyra).

striata. DC. — P. Cat. — CC. J'ai trouvé souvent la variété *galioïdes*.

vulgaris. Mill. — P. Cat. — RR. Abondant à Chambon!.

Anarrhinum. — Anarrhine.

bellidifolium. Desf. — P. Cat. — AC. sur les pelouses sèches de la vallée de la Creuse!. Il croît ordinairement avec le *Dianthus Carthusianorum*. — J'en ai trouvé aussi sur les bords de la Vouèze! et de la Petite-Creuse!.

Antirrhinum. — Muflier.

orontium. L. — P. Cat. — C. Varie à fleurs rouges ou blanches.

majus. L. — *(Gueule de lion)*. Naturalisé sur les vieux murs: Guéret!, La Souterraine!, Grand-Bourg, au Masgelier!, etc.

Scrophularia. — Scrophulaire.

nodosa. L. — P. Cat. — CC.

Balbisii. Horn. — *S. aquatica*. P. Cat. — R. Glény! (Pinot). St.-Sulpice-le-Guérétois!, La Chapelle-Balouë!.

Gratiola. — Gratiole.

officinalis. L. — P. Cat. — RR. Etang des Landes et de Pinot, plaine de Gouzon (Pailloux).

Digitalis. — Digitale.

purpurea. L. — P. Cat. — *(Pétareau)*. CC. Nous avons aussi la variété à fleurs blanches; elle est très-rare.

purpurascens. Roth. — P. Cat. — RR. Trenloup, près Alleyrat (de la Seiglière); environs de Pionnat! (Neyra). M. l'abbé Lascaud l'indique à Chambon.

lutea. L. — P. Cat. — RR. Aubusson, Chambon, Clugnat. (Fl. cent.); Châtelus!, Saint-Dizier-les-Domaines! (Bussière); Pionnat! (Neyra).

Veronica. — Véronique.

hederæfolia. L. — P. Cat. — cc.

agrestis. L. — P. Cat. — ac. Grand-Bourg !, Fursac !, etc.

polita. Fries. — ac. Grand-Bourg !, Chambon !, etc. — J'en ai cueilli à Limoges !.

arvensis. L. — P. Cat. — cc.

verna. L. — P. Cat. — ac. Guéret !, Mouchetard !, Saint-Fiel !, Ajain !, Gentioux !, etc., etc.

serpyllifolia. L. — P. Cat. — cc.

teucrium. L. — P. Cat.

officinalis. L. — P. Cat. cc. Jai cueilli à Maupuy, près Guéret, du *V. intermedia*. Lej. (*V. Tournefortii*. Vill.)

chamædrys. L. — P. Cat. — cc.

montana. L. — P. Cat. — Ahun, Chambraud, Montariaux (Pailloux).

scutellata. L. — ac. Je l'ai trouvé aussi dans la Haute-Vienne.

anagallis. L. — P. Cat. — ac.

beccabunga. L. — P. Cat. — cc.

Odontites. — Odontite.

verna. Reich. — *Euphrasia odontites*. P. Cat. — c.

serotina. Reich. — Grand-Bourg !, Saint-Sulpice-le-Guérétois !, etc.

Euphrasia. — Euphraise.

pratensis. Rchb. — Saint-Sulpice-le-Guérétois !, etc. Nous l'avons cueilli dans la Haute-Vienne, à Saint-Martin-le-Vieux !.

campestris. Jord. — cc.

rigidula. Jord. — c. Saint-Vaury !, Chambon !, Châtelus-le-Marcheix !, etc.

maïalis. Jord. — c. Guéret !, Glény !, Grand-Bourg !, Bussière-Dunoise !, etc.

ericetorum. Jord. — c. Saint-Vaury !, etc. — Ces cinq espèces sont réunies sous le nom de *E. officinalis* dans le Catalogue de Pailloux. — M. Jordan a eu la bonté de les déterminer.

Rhinanthus. — Rhinanthe.

hirsuta. Lam. — *R. alectorolophus*. P. Cat. — (*Tartarie jaune* des moissons). cc.

major. Ehrh. — P. Cat. — (*Tartarie jaune* des prés). cc.

minor. Ehrh. — Çà et là : Guéret !. (M. le docteur Dugenest

l'y avait observé avant moi). Saint-Fiel!, Sainte-Feyre-la-Montagne!, etc. — J'en ai vu aussi dans la Haute-Vienne, à Bersac!, La Jonchère!.

Pedicularis. — Pédiculaire.

sylvatica. L. — P. Cat. — cc.

palustris. L. — P. Cat. — *(Tartarie rouge)*. cc. Ces deux espèces, surtout la première, se trouvent quelquefois à fleurs blanches.

Melampyrum. — Mélampyre.

arvense. L. — RR. Abonde au bord d'un champ près du Calvaire, à Guéret!. — M. le docteur Bussière l'a découvert à Châtelus.

pratense. L. — P. Cat. — cc.

On cultive : *Schizanthus Hookeri; Salpiglessis sinuata; Calceolaria variegata; Penstemon Hartwegii, pulchellus, barbatus; Mimulus moschatus (Musc); Diplacus glutinosus, puniceus; Buddlea lindleyana; Veronica media, neglecta, elegans, pinnata*, etc.

OROBANCHACÉES.

Orobanche. — Orobanche.

rapum. Thuil. — P. Cat. — *(Pain de lièvre)*. c.

b. genistæ purgantis. — RR. Ajain, sur les bords du ruisssau de Mauque!.

ulicis. Desmoulins. — P. Cat. — AC. Tour d'Orgnat, près Chénérailles. La Celle-Dunoise (Pailloux); Maupuy, près Guéret!, Grand-Bourg!, Saint-Vaury!, Saint-Fiel!, etc.

b. genistæ pilosæ. — RR. La Courtine!. — M. Boreau rapporte, avec doute, cette variété à l'*O. cruenta*. Bast.

ramosa. L. — Saint-Vaury!, Saint-Sulpice-le-Guérétois!, La Brionne!, etc. (1)

(1) On me permettra, sans doute, de donner ici la description de l'*O. lamyana,* quoique cette rare espèce n'ait pas encore été observée dans la Creuse. Elle a été découverte par M. Lamy sur les racines du lierre; elle est assez abondante dans les jardins du Grand-Séminaire, à Limoges. Si j'ai saisi cette occasion de placer mon nom à la suite de celui du savant botaniste, c'est surtout pour lui exprimer ma reconnaissance des rapports bienveillants dont il a bien voulu m'honorer.

O. lamyana. T. de Cessac. — Tiges sociétaires, renflées et courbées à la base, violacées, couvertes de poils blancs à glandes jaunes; écailles lâches, écartées; bractées lancéolées, subulées, dépassant la corolle avant l'anthèse;



Clandestina. — Clandestine.

rectiflora. Lam. — *Lathroea clandestina*. P. Cat. — AC. Guéret!, Felletin!, Grand-Bourg!, Marsac!, Châtelus!, Pont-à-la-Dóge!, etc., etc.

VERBÉNACÉES.

Verbena. — Verveine.

officinalis. L. — P. Cat. — CC.

J'ai observé dans les orangeries : *Lippia citriodora (Verveine citronelle)*; *Lantana delicatissima*, et dans les jardins : *Verbena aublietia*; *Vitex agnus-castus*.

LABIÉES.

Mentha. — Menthe.

rotundifolia. L. — P. Cat. — CC.

velutina. Lej. — Saint-Sulpice-le-Guérétois!.

nemorosa. W. — Grand-Bourg!, Gouzon!.

sylvestris. L. — P. Cat. — Lépaud!.

piperita. L. — Grand-Bourg!, naturalisé au bord d'un chemin.

citrata. Ehrh. — Cultivé et presque naturalisé.

subspicata. Weihe. — Lourdoueix-Saint-Pierre!, Villard!, Grand-Bourg!.

plicata. Opiz. — Fursac!, Grand-Bourg!.

calice violacé, partagé presque jusqu'à la base en deux divisions : chacun à un-deux lobes subulés, de longueur variable; corolle tubuleuse, triangulaire, arquée, bossue à la base, d'un blanc sale, violacée en dessus, à nervures violettes; lèvre supérieure dirigée en avant, obscurément crénelée; l'inférieure à trois lobes bien marqués, égaux, formés chacun par une nervure très-saillante sur le tube de la corolle, et se divisant au sommet pour former le lobe terminé par trois dents plus obtuses dans le lobe du milieu; ovaire jaunâtre, violacé au sommet, comprimé latéralement, marqué en avant et en arrière d'un sillon violacé, et sur chaque face de deux autres sillons moins prononcés; style glabre; stigmate bilobé, jaune avant et pendant l'anthèse; filets des étamines insérés vers le bas de la corolle, poilus dans leur moitié inférieure.

Voisine d'*O. amethystea*, d'après M. Boreau, elle en diffère par la couleur du stigmate, le style glabre, la forme très-régulière de la corolle, etc.

(Cette description a été insérée, par M. E. Malinvaud, dans le 1er volume de la 26e session du Congrès scientifique de France, p. 506.)

pauliana. Schultz. — Grand-Bourg !, Bénévent !.

maximilianea. Schultz. — Grand-Bourg !.

aquatica. L. — P. Cat. — Lourdoueix-Saint-Pierre.

b. hirsuta. L. — Villard.

origanifolia. Host ?. — Saint-Fiel !.

rubra. Sm. — *M. gentilis.* P. Cat. — Laschamp-d'Ahun (Pailloux).

peduncularis. Bor. — Creuse (Fl. cent.) sine loco. — Mes échantillons viennent de Belgique.

serotina. Host. — Bénévent.

Hostii. Bor. — Grand-Bourg !, Fursac !.

elata. Host. — Grand-Bourg !, Fursac !, La Chapelle-Balouë !,. Saint-Sulpice-le-Guérétois !, etc. — c.

sativa. L. — P. Cat. — Grand-Bourg !.

paludosa. Schreb. — Fursac !, Bénévent !.

ocimoïdes. Host. — Bénévent !.

arvensis. L. — P. Cat. — Grand-Bourg !, Fursac !, etc.

procumbens. Thuil. — Grand-Bourg !, Bénévent !.

parietariæfolia. Beck. — Grand-Bourg !.

pulegium. — P. Cat. — c.

Lycopus. — Lycope.

europæus. L. — P. Cat. — cc.

Origanum. — Origan.

vulgare. L. — P. Cat. — RR. Rive droite de la Creuse, au Pont-à-la-Dôge !, et de la Petite-Creuse, à Nouzerolles !.

Thymus. — Thym.

serpyllum L. — P. Cat. — *(Serpolet, Thym de bergère).* cc.

chamædrys. Fries. — cc. Confondu avec le précédent. Nous avons aussi cueilli ces deux espèces dans la Haute-Vienne.

vulgaris. L. — Cultivé souvent.

Calamintha. — Calament.

acinos. Gaud. — P. Cat. —

ascendens. Jord !. — *C. officinalis.* P. Cat. — AC — Le *C. officinalis.* Mœnch. *(C. sylvatica.* Bromfield.*)* que M. Jordan m'a envoyé de Lyon, diffère par sa corolle à tube très-saillant de couleur foncée. Je ne l'ai pas rencontré dans la Creuse.

Clinopodium. — Clinopode.

vulgare. L. — P. Cat. — cc.

Salvia. — Sauge.

sclarea. L. — P. Cat. — ar. Aubusson!.

pratensis. L. — rr. Mouchetard!.

dumetorum. Andrz. — *S. pratensis.* P. Cat!. rr. Aubusson!, (Pailloux); Mouchetard!. Cette plante que j'ai trouvée au Mouchetard avec le S. pratensis, n'en est probablement qu'une variété à petites fleurs.

Nepeta. — Népéta.

cataria. L. — rr. Bénévent, aux Granges!.

Glechoma. — Gléchome.

hederaceum. L. — P. Cat. — *(Herbe de Saint-Jean, Lierre terrestre).* cc.

b. villosum. Bor. — Çà et là : Chambraud, Ahun, (Pailloux); Saint-Sulpice-le-Guérétois!, etc.

Melittis. — Mélitte.

grandiflora. Smith. — P. Cat. — ac. dans les bois. — Nous n'avons jamais rencontré le *M. melissophyllum.*

Lamium. — Lamie.

amplexicaule. L. — P. Cat. — cc.

hybridum. DC. Jord!. — *L. incisum.* P. Cat. — ac. Guéret!, Grand-Bourg!, Mouchetard!, Felletin!, etc., etc.

purpureum. L. — P. Cat. — cc. — J'ai trouvé une seule fois la forme à fleurs blanches; elle est facile à distinguer de l'espèce suivante.

album. L. — P. Cat. — *(Ortie blanche).* c.

Galeobdolon. — Galéobdolon.

luteum. Huds. — P. Cat — ac. Guéret!, Chénérailles!, Saint-Fiel!, Grand-Bourg!, Châtelus-le-Marcheix!, etc., etc.

Galeopsis. — Galéope.

ladanum. L. — P. Cat. — cc., surtout dans la Basse-Creuse. Varie fréquemment à fleurs blanches et quelquefois à fleurs jaunâtres. Nous possédons les deux formes signalées dans la Flore du Centre.

c. latifolia. Hoffm. — Grand-Bourg!, etc.

b. angustifolia. Ehrh. — cc.

dubia. Leers. — *G. ochroleuca.* P. Cat. — cc., surtout dans la

Haute-Creuse. Nous avons cueilli la jolie variété à fleurs roses : Gentioux!, Royère!, Faux-la-Montagne!, etc. Nous l'avons trouvé aussi à fleurs blanches.

tetrahit. L. — P. Cat. — c. On trouve des variétés à fleurs blanches, rouges ou jaunâtres.

pubescens. Besser.

Stachys. — Epiaire.

germanica. L. — RR. Ruines de Crozant!, (Guizard); Mouchetard!.

alpina. L. — RR. Crocq, Aubusson, Ahun. (Fl. cent.) Bénévent!.

sylvatica. L. — P. Cat. — cc.

palustris. L. — P. Cat.

arvensis. L. — cc. Nous l'avons observé aussi dans la Haute-Vienne!.

Betonica. — Bétoine.

officinalis. L. — *Biconta officinalis*. P. Cat. par erreur typographique. — c. Nous avons les variétés *hirta* et *stricta*.

Marrubium. — Marrube.

vulgare. L. — P. Cat. — c.

Ballota. — Ballote.

fœtida. Lam. — P. Cat. — cc.

Leonurus. — Agripaume.

cardiaca. L. — P. Cat. — R. Maison-Neuve, près La Cellette!, (Bussière); Grand-Bourg, à Lâge!, Saint-Sulpice-le-Guérétois, à Chamilloux!, La Brionne!, La Chapelle-Baloue!, etc.

Scutellaria. — Scutellaire.

galericulata. L. — P. Cat. — c.

minor. L. — P. Cat. — c.

Brunella. — Brunelle.

vulgaris. L. — *Prunella vulgaris*. P. Cat. — cc. Varie à fleurs violettes, roses ou blanches. Nous avons le *B. pinnatifida*. Pers.; et aussi, je crois, le *B. parviflora*. Poir.

alba. Pallas. — RR. Pelouse sèche sur la rive droite du ruisseau de Mauque, près Glény!. Je l'ai retrouvé dans l'Indre, à Châteaubrun!. Il existe peut-être dans quelques autres localités de la Basse-Creuse.

Ajuga. — **Bugle.**

reptans. L. — P. Cat. — CC. Varie à fleurs blanches.

genevensis. L. — P. Cat. — AR. Ajain!, Saint-Médard!, etc.

Teucrium. — **Germandrée.**

scorodonia. L. — P. Cat. — CC.

Les Labiées que j'ai observées dans nos parterres, sont : *Lavandula spica.* L. *(L. vera* DC.*)*; *Ocimum basilicum (Basilic)*, *minimum*; *Rosmarinus officinalis (Romarin)*; *Salvia tenuior*, *gesneriœflora*; *monarda*, *didyma*; *Origanum humile*; *Hyssopus officinalis*; *Dracocephalum virginianum*; *Phlomis fruticosa*; *Brunella grandiflora*, etc.

L'*Armeria maritima (Gazon)* et le *Plumbago larpentœ* appartiennent à la famille des PLUMBAGINÉES.

PLANTAGINACÉES.

Plantago. — **Plantain.**

major. L. — P. Cat. — CC. Ce Plantain et le suivant portent dans la Creuse le nom vulgaire d'*Herbe à cinq côtes.*

intermedia. Gilib. — CC. Les très-petits Plantains de la Creuse, *P. minima.* P. Cat., me paraissent une variété de l'*intermedia* plutôt que du *P. major.* — J'ai trouvé aussi une forme pourvue de bractées.

media. L. — RR. Aubusson, dans une prairie sur les bords du ruisseau de Bauze!.

lanceolata. L. — P. Cat. — CC.

Timbali. Jord. — C. Nous l'avons aussi observé dans la Haute-Vienne.

coronopus. L. — P. Cat. — *(Herbe à la rage).* C.

Littorella. — **Littorelle.**

lacustris. L. — P. Cat. — Çà et là : Chambraud, (Pailloux). CC. à Maroy, près Bénévent!, Grand-Bourg!, Naillat!. Dans le Thorion, à Châtelus-le-Marcheix!, etc., etc.

APÉTALES.

AMARANTHACÉES.

Amaranthus. — **Amaranthe.**

sylvestris. Desf. — RR. Chambon!, Saint-Germain!.

ascendens. Lois. — *A. blitum.* P. Cat. — Guéret!, Chambon!, Grand-Bourg!, Mouchetard!, etc.

sanguineus. L. — Crozant!.

On cultive dans les jardins : *Amaranthus paniculatus, caudatus; Celosia cristata (Crête de coq)*; et sous le nom d'*Immortelles*, plusieurs variétés de *Gomphrena globosa*.

SALSOLACÉES.

Beta. — Bette.

vulgaris. L. — *(Betterave)*. Cultivé partout.

cicla. L. — *(Carde)*. Cultivé partout.

Chenopodium. — Chénopode. Ansérine.

polyspermum. L. — P. Cat. — AC. Grand-Bourg!, Saint-Léger-le-Guérétois!, Mouchetard!, Chambon!, etc.

acutifolium. W. Sm. — C. Il n'est peut-être qu'une variété de l'espèce précédente, dont on le distingue difficilement. — J'ai vu les deux formes dans la Haute-Vienne!.

vulvaria. L. — P. Cat. — RR. Chambon!, Gouzon (Pailloux). Il est abondant dans la première localité. M. Janin me l'a indiqué à Aubusson, d'où je ne l'ai pas reçu.

album. L. — P. Cat. — CC.

viride. L. — CC.

murale. L. — P. Cat. — AR. Guéret!, Châtelus!, Bénévent!, Saint-Fiel!, etc.

intermedium. Mert. et K. — P. Cat. — AR. Lépaud!, Lussat!, Saint-Sulpice-le-Guérétois!, etc.

hybridum. L. — P. Cat. — R. Chambraud (Pailloux); Chambon!, Crozant!. —

glaucum. L. — P. Cat.

bonus Henricus. L. — P. Cat. — CC. près des habitations.

Atriplex. — Arroche.

patula. L. — C.

hortensis. L. — *(Chou de Paris, Bonne-Dame)*. Cultivé et naturalisé.

Spinacia. — Épinard.

inermis. Mœnch. — Cultivé partout.

POLYGONACÉES.

Rumex. — Patience.

conglomeratus. Murray. — P. Cat. — CC.

nemorosus. Schrader. P. Cat. — Brugnat, près le Pont-à-la-Dôge!, etc.

b. sanguineus. — Cultivé sous le nom de *Sang-Dragon*. Je crois l'avoir vu naturalisé à Felletin.

pulcher. L. — P. Cat. — Peu c. Glény!, Saint-Fiel!, Grand-Bourg, à Sallagnac!, etc.

Friesii. Gr. et G. — *R. obtusifolius*. P. Cat. — (Vulg. *Nombres*). cc.

acutus. L. — *R. pratensis*. P. Cat. — Pont-à-la-Dôge!, etc.

crispus. L. — P. Cat. — cc.

domesticus. Hartm. — Cultivé et subspontané dans quelques jardins de village, autour de la Rochette!.

acetosa. L. — P. Cat. — (*Oseille sauvage*). cc.

acetosella. L. — P. Cat. — (*Cercille*). cc.

montanus. Desf. — (*Oseille*). Cultivé partout.

Polygonum. — Renouée.

bistorta. L. — P. Cat. — AR. Vallée de la Creuse : Felletin!, Moutier-d'Ahun. Pont-à-la-Dôge!, Saint-Fiel!. — La Courtine!.

amphibium. L. — P. Cat. — c.

b. terrestre. — Çà et là : Bénévent!, etc.

lapathifolium. L. — P. Cat. — c.

lapathifolio-nodosum. Reich. — Saint-Sulpice-le-Guérétois!.

nodosum. Pers. — P. Cat. — Guéret!, etc.

persicaria. L. — P. Cat. — cc. Varie à feuilles incanes en dessous.

minus. Huds. — P. Cat. — Guéret!, Saint-Vaury!, Saint-Fiel!, Grand-Bourg!, etc.

hydropiper. L. — P. Cat. — cc.

aviculare. L. — P. Cat. — c.

monspeliense. Pers. — c.

arenastrum. Boreau!. — Gouzon!, Bénévent!.

microspermum. Jord. — cc.

rurivagum. Jord. — Saint-Sulpice-le-Guérétois!.

Bellardi. All. — RR. Mouchetard!.

convolvulus. L. — P. Cat. — cc.

dumetorum. L. — P. Cat. — Grand-Bourg!, Glény!, Mouchetard!, etc.

fagopyrum. L. — P. Cat. — (*Blé noir*). Cultivé partout et subspontané jusque dans les bois.

tataricum. L. — P. Cat. — *(Blé noir de Barbarie)*. Cultivé communément et subspontané.

On cultive la Persicaire d'Orient, *Polygonum orientale*, et la Rhubarbe, *Rhœum rhaponticum*.

THYMÉLÉES.

Daphne. — Daphné.

mezereum. L. — P. Cat. — *(Bois gentil)*. RR. Magnat, (Pailloux). D'après ce que m'écrit M. Victor Sauty, le *D. mezereum* ne croît pas dans la forêt de Magnat, mais dans un bois de la commune de Saint-Oradoux-de-Chirouze.

Outre l'espèce précédente, on trouve dans les jardins : *D. laureola*, *cneorum* *(Thymélée des Alpes)*. — On cultive souvent le Laurier-sauce, *Laurus nobilis;* de la famille des LAURACÉES.

SANTALACÉES.

Thesium. — Thésion.

alpinum. L. — RR. Dans les bruyères, sur les coteaux de la Diège, à la Courtine!.

J'ai vu dans l'Herbier du Musée, un Thésion envoyé par le docteur Pailloux, sous le nom de *T. pratense*, et sans indication de localité. Il est probable que c'est le *T. ramosum*. Hayne, découvert au Mont-Dore par le docteur Pailloux.

L'Olivier de Bohème, *Elœagnus angustifolia*, l'Argousier, *Hippophaë rhamnoïdes*, appartiennent à la famille des ELÉAGNÉES, et l'*Aristolochia sipho*, à celles des ARISTOLOCHIÉES.

EUPHORBIACÉES.

Buxus. — Buis.

sempervirens. L. — P. Cat. — C.

Euphorbia. — Euphorbe.

helioscopia. L. — P. Cat. — *(Réveil-matin, Tithymale)*. CC.

stricta. L. — RR. Saint-Dizier-les-Domaines!, rive gauche de la Petite-Creuse (Neyra).

dulcis. L. — RR. Saint-Fiel, à Valette!, Pont-à-la-Dôge!.

hyberna. L. — P. Cat. — AR. Guéret!, Chambraud, (Pailloux); Aubusson!, Grand-Bourg, au Masgelier!, Saint-Vaury!.

pilosa. L. — P. Cat. — RR. Bois de Confolant, près Aubusson!, (Pailloux).

cyparissias. L. — P. Cat. — RR. Viersac! (Pinot). Commun à

Chambon, sur les coteaux de la Vouèze!, Sainte-Radégonde, près Evaux!.

exigua. L. — P. Cat. — Fossés de la route de Châtelus, à La Côte (Pailloux).

peplus. L. — P. Cat. — R. Guéret!, etc.

lathyris. L. — AR. Guéret!, Grand-Bourg!, Glény!, Saint-Sulpice-le-Guérétois!. — L'*Epurge* n'est probablement que naturalisée dans la Creuse.

amygdaloïdes. L. — P. Cat. — CC. Manque dans quelques localités, entre autres à Châtelus-le-Marcheix.

Mercurialis. — Mercuriale.

annua. L. — P. Cat. — CC. Dans quelques localités : Chambon!, Saint-Fiel!, etc. Manque complétement dans plusieurs autres.

perennis. L. — P. Cat. — R. Saint-Silvain-Montaigut!. — M. le docteur Bussière en a trouvé à Châtelus. M. l'abbé Neyra m'en a envoyé de Pionnat et du Pont-à-la-Dôge.

On cultive rarement le Ricin, *Ricinus communis*.

URTICÉES.

Urtica. — Ortie.

urens. L. — P. Cat. — C.

dioïca. L. — P. Cat. — CC.

Parietaria. — Pariétaire.

diffusa. Mert. et Koch. — RR. Bois-Lamy, près Moutier-Malcard!, Saint-Germain-Beaupré!, et probablement ailleurs, dans la Basse-Creuse.

Cannabis. — Chanvre.

sativa. L. — Cultivé fréquemment.

Humulus. — Houblon.

lupulus. L. — P. Cat. — C.

Ficus. — Figuier.

carica. L. — Cultivé.

Morus. — Mûrier.

alba. L. — Cultivé.

nigra. L. — Cultivé.

Ulmus. — Orme.

campestris. L. — P. Cat. — R. Bonnat!, Grand-Bourg!.

montana. Smith. — Haute-Creuse, près Flayat, (Pailloux). Sur les promenades, à Guéret!, Bénévent!, etc.

effusa. Willd. — Cultivé à Brugnat, près le Pont-à-la-Dôge!.

Le Mûrier à papier, *Broussonetia papyrifera*, est dans quelques jardins. On cultive aussi *Liquidambar styraciflua*, de la famille des Balsamifluées.

BÉTULINÉES.

Alnus. — Aulne.

glutinosa. Gœertn. — P. Cat. — *(Vergne)*. cc.

Betula. — Bouleau.

verrucosa. Ehrh. — *B. alba*. — P. Cat. — cc.

SALICINÉES.

Salix. — Saule.

alba. L. — P. Cat. — c. Mais non partout.

vitellina. L. — *S. alba*, var. *vitellina*. P. Cat. — Cultivé souvent.

fragilis. L. — Fursac!, etc.

pentandra. L. — P. Cat. — Haute-Creuse : Royère, Pont-de-Parsac sur le Thorion, Saint-Georges, Monteil-au-Vicomte, (Pailloux); *La Courtine!, Poussanges!, Magnac!, Sainte-Feyre-la-Montagne!, etc. — Le *S. pentandra* est à individus mâles dans la Creuse, et à individus femelles dans l'Auvergne; le contraire est une exception (Pailloux).

triandra. L. — P. Cat. — Commun le long de la Creuse, à La Grange (Pailloux).

purpurea. L. — AR. Chambon!, Gouzon!, Lussat!.

cinerea. L. — P. Cat. — cc.

aurita. L. — cc.

Populus. — Peuplier.

alba. L. — P. Cat. — Je ne l'ai pas vu spontané.

canescens. Smith. — Cultivé plus rarement.

tremuloïdes. Mich. — Naturalisé dans le parc du Mouchetard, où il s'est multiplié. *(Peuplier d'Athènes)*.

tremula. L. — P. Cat. — *(Tremble)*. c.

fastigiata. Poir. — P. Cat. — *(Peuplier d'Italie)*. Cultivé souvent.

nigra. L. — P. Cat. — Çà et là.

On trouve en outre, dans les plantations : *Salix babylonica*,

(Saule pleureur); *Populus virginiana*, *(Peuplier suisse)*, et quelques autres espèces.

QUERCINÉES.

Fagus. — Hêtre.
sylvatica. L. — P. Cat. — *(Fayen)*. cc.

Castanea. — Châtaignier.
vulgaris. Lamk. — P. Cat. — c.

Quercus. — Chêne.
pedunculata. Ehrh. — P. Cat. — cc.
sessiliflora. Smith. — P. Cat.

Corylus. — Coudrier. Noisetier.
avellana. L. — P. Cat. — cc.
tubulosa. W. — Espèce ou variété distincte par sa cupule prolongée en tube au-dessus du fruit. On la cultive fréquemment ainsi que l'espèce précédente.

Carpinus. — Charme.
betulus. L — P. Cat. — cc. A Chambon!, sur les bords de la Vouëze. — A Villard!, etc., sur les bords de la Creuse!. — A Chambon-Sainte-Croix!, Nouzerolles!, etc., sur les bords de la Petite-Creuse. — R. dans beaucoup de localités.

J'ai vu une seule fois dans les plantations le Chêne vert ou Yeuse, *Quercus ilex*.

JUGLANDÉES.

Juglans. — Noyer.
regia. L. — P. Cat. — Cultivé souvent. J'ai vu dans les plantations *J. nigra*.

PLATANÉES.

Platanus. — Platane.
orientalis. L. — Deux superbes Platanes se voyaient, il y a peu de temps, à l'entrée de l'ancien pont de Glény. Cet arbre est cultivé quelquefois dans la Creuse.

CONIFÈRES.

Juniperus. — Genévrier.
communis. L. — P. Cat. — cc.

Pinus. — Pin.
sylvestris. L. — Cultivé en bois çà et là.

pinaster. Soland. — *(Pin maritime)*. Cultivé plus souvent dans la Creuse.

Abies. — Sapin.

pectinata. DC. — *(Sapin à feuilles d'If, Sapin argenté, Sapin de Normandie)*. Deux pieds spontanés ont été trouvés dans un bois, près du Mouchetard!, et un près du Grand-Bourg (domaine de M. de Villemoune).

On cultive autour des habitations : *Taxus baccata (If); Juniperus sabina (Sabine); Thuia occidentalis, orientalis; Salisburia adiantifolia (Ginkgo); Cupressus fastigiata (Cyprès), horizontalis; Taxodium distichum (Schubertia); Pinus sylvestris, rubra, laricio (Pin de Corse), strobus (Pin du Lord, Pin Weimouth); Abies excelsa (Epicéa), alba (Sapinette blanche), canadensis (Hemlock-spruce); Larix europoea (Mélèze), cedrus (Cèdre), deodora*, etc.

II. MONOCOTYLÉDONÉES.

ALISMACÉES.

Alisma. — Fluteau.

plantago. L. — P. Cat. — cc. — Je crois avoir vu à Saint-Sébastien de l'*A. lanceolatum*. Withring. Il est probable, du reste, que cette espèce existe dans la Creuse.

natans. L. — P. Cat. — ac. Guéret!, Gentioux!, Gouzon!, Saint-Sébastien!, Saint-Priest-la-Plaine!, etc., etc.

repens. Cav. — *A. ranunculoïdes*. P. Cat. — ac. Grand-Bourg!, Saint-Vaury!, Naillac!, Bénévent!, etc., etc. — L'*A. ranunculoïdes*. Lin. ne croît probablement pas dans la Creuse. Les échantillons de mon Herbier viennent du Nord.

COLCHICACÉES.

Colchicum. — Colchique.

autumnale. L. — P. Cat. — r. Aubusson ! (Bozon) ; Saint-Marc-à-Frongier ! (Paufique), Ajain ! (Pinot, Neyra); Châtelus ! (docteur Bussière), etc.

Veratrum. — Varaire.

album. L. — P. Cat. — rr. Haute-Creuse : Pigerol, Fénier, La Courtine !, Saint-Oradoux-de-Chirouze !, Magnat !.

Narthecium. — Narthécie.

ossifragum. Huds. — P. Cat. — r. Lachaud-Couraud, près

Royère (Pailloux); Guéret, à Fayolle!, Gentioux!, Ceyroux!, bords du Thorion, à Châtelus-le-Marcheix!, etc.

LILIACÉES.

Lilium. — Lis.

martagon. L. — P. Cat. — RR. Bois à gauche de la Creuse, vis-à-vis Sainte-Madeleine, près Aubusson (Pailloux). Les Houllades, dans le bois de Charras, près Aubusson!.

Scilla. — Scille.

autumnalis. L. — RR. Pont de Glény (P. Fillioux).

verna. Huds. — RR. Environs d'Ahun (Pailloux).

lilio-hyacinthus. L. — P. Cat. — AR. Guéret!, Aubusson!, Felletin!, Saint-Vaury!, Pionnat!, etc.

bifolia. L. — P. Cat. — AC. Guéret!, Aubusson!, Grand-Bourg!, Pionnat!, Châtelus!, etc. — Varie à fleurs blanches ou rosées.

b. bracteata. T. Ces. — Pédicelles munis de bractées. RR. Saint-Sulpice-le-Guérétois!.

Ornithogalum. — Ornithogale.

angustifolium. Bor!. — RR. Feuyas! et les Chezeaux!, près Pionnat (Neyra). Cette plante est excessivement abondante dans ces deux localités.

Allium. — Ail.

sativum. L. — (*Ail commun*). Cultivé partout.

vineale. L. — P. Cat. — R. Saint-Sulpice-le-Guérétois!.

b. compactum. Thuil. — CC.

oleraceum. L. — RR. Crozant!.

porrum. L. — (*Poireau*). Cultivé partout.

approximatum. Gr. God. — *A. sphærocephalum*. Bor!. — RR. Glény! (Neyra).

ascalonicum. L. — (*Echalotte*). Cultivé.

cepa. L. — (*Oignon*). Cultivé partout. — On préconise le jus de l'Oignon contre les piqures de Guêpes.

schœnoprasum. L. — (*Civette, Petites cives.*) Cultivé.

ursinum. L. — P. Cat. — R. Aubusson, ruisseau de Beauze, Chambon (Pailloux); bords du Cher, à Chambonchard (de Lambertye); Treuloup, près Alleyrat! (Bozon); Saint-Dizier-les-Domaines! (Bussière).

Erythronium. — Erythrone.

dens canis. L. — P. Cat. — Haute-Creuse : Aubusson! (Pailloux); Felletin (Lamy); Gentioux, Faux-la-Montagne, etc. — M. Victor Bozon m'a envoyé une Erythrone à douze pétales et douze étamines; il l'a cueilli à Aubusson, dans le bois de la Lune.

Endymion. — Endymion.

nutans. Dumort. — *Scilla nutans.* P. Cat. — (*Hyacinthe des bois*). cc. au moins dans la Basse-Creuse !. — Varie rarement à fleurs blanches : Mouchetard!. — Le genre *Endymion* diffère du genre *Scilla* par son périanthe à divisions *rapprochées* en tube, par les filets de *trois* étamines soudés avec le périanthe dans presque toute leur longueur.

Muscari. — Muscari.

comosum. Mill. — P. Cat. — AR. Aubusson! (Bozon); Ajain! (Neyra); Saint-Fiel!, Anzême!, etc.

Phalangium. — Phalangère.

liliago. Schreb. — *Anthericum liliago.* P. Cat. — RR. Aubusson (Lamy); coteau de la Tardes, vis-à-vis Bonlieu (Pailloux); Breuil, près Pionnat! (Neyra); bords de la Vouëze, près Chambon (Lacaud).

Asphodelus. — Asphodèle.

sphærocarpus. Gr. God. — *A. albus.* P. Cat. — RR. Environs de Linard! (Bonnafoux).

Plantes cultivées : *Lilium candidum, croceum, pomponium; Ornithogalum pyramidale; Hyacinthus orientalis; Muscari monstruosum, ambrosiaceum; Hemerocallis flava, fulva; Funkia cordata.*

SMILACÉES.

Paris. — Parisette.

quadrifolia. L. — P. Cat. — AC. Guéret!, Chénérailles!, Châtelus!, Grand-Bourg!, Pionnat!, etc.

Polygonatum. — Polygonier.

vulgare. Desf. — *Convallaria polygonatum.* P. Cat. — RR. Bois de Chénérailles (Pailloux).

multiflorum. All. — *C. multiflora.* P. Cat. — (*Herbe aux charpentiers, Herbe aux panaris*). cc.

Convallaria. — Muguet.

maialis. L. — P. Cat. — AC. Guéret!, Aubusson!, Chénérailles!, Saint-Vaury!, Grand-Bourg!, etc.

Maianthemum. — Maianthème.

bifolium. DC. — P. Cat. — c. surtout dans la Haute-Creuse : Guéret !, Aubusson !, La Courtine !, Poussanges !, Gentioux !, Faux !, Chénérailles !, Pionnat !, Saint-Fiel !, etc.

Asparagus. — Asperge.

officinalis. L. — Cultivé souvent et presque naturalisé çà et là.

Ruscus. — Fragon.

aculeatus. L. — P. Cat. — R. Terrains schisteux de la Creuse : Dun !, Fresselines !, Saint-Germain !, Villard !. — Genouillat, Moutier-Malcard, Jalesches, Bétête ! (Bussière).

DIOSCORÉES.

Tamus. — Tamier.

communis. L. — P. Cat. — c.

IRIDÉES.

Iris. — Iris.

pseudacorus. L. — P. Cat. — (Vulg. *Glayeul*). cc.

Gladiolus. — Glayeul.

communis. L. — P. Cat. — RR. Cette jolie plante a été trouvée une seule fois, par M. Roudaire, dans un pré voisin du chemin de Boussac à Montluçon. La localité n'a pas pu être retrouvée depuis.

Plantes cultivées : *Iris variegata, squalens, xyphium, persica, sibirica; Gladiolus psittacinus, blandus, gandavensis; Crocus vernus*, etc.

AMARYLLIDÉES.

Narcissus. — Narcisse.

pseudonarcissus. L. — *N. major*. P. Cat. — (Vulg. *Tulipe*). AR. Guéret !, Saint-Vaury !, Aubusson !, etc. — Le *N. major*. Curt. diffère par sa fleur presque sessile dans la spathe, les lobes du périanthe de même couleur que la couronne, les feuilles plus larges. Il croît dans le midi.

On trouve dans les jardins : *Narcissus major, odorus, junquilla, poëticus (N. blanc); Leucotum vernum (Perce-neige)*, etc. On donne plus communément, dans la Creuse, le nom de *Perce-neige* aux *Primula variabilis* et *grandiflora*.

ORCHIDÉES.

Spiranthes. — Spiranthe.

autumnalis. Rich. — R. Genouillat ! (Neyra); Mouchetard !

Abonde dans un pâturage à La Betoulle, près Saint-Sulpice-le-Guérétois!. On en retrouvera certainement ailleurs.

Epipactis. — Epipactis.

latifolia. Allioni. — R. Mouchetard!, Saint-Sulpice-le-Guérétois!, Saint-Fiel!, etc.

palustris. Grtz. — RR. Guéret (Dugenest, Monnet, Fillioux).

Listera. — Listère.

ovata. R. Br. — *Neottia ovata.* P. Cat. — AC. Chénérailles!, Glény!, Grand-Bourg!, Saint-Silvain-Montaigut!, Mouchetard!, etc.

Neottia. — Néottie.

nidus avis. Richard. — P. Cat. — RR. Bois de Chambraud (Pailloux).

Serapias. — Elléborine.

lingua. L. — RR. Pelouse sèche sur les bords du ruisseau de Mauque, près Glény! (Pinot). M. l'abbé Neyra m'a envoyé de nombreux exemplaires de cette espèce qui n'a pas été observée ailleurs dans le bassin de la Loire.

Orchis. — Orchis.

morio. L. — P. Cat. — CC.

ustulata. L. — P. Cat. — Mouchetard!, etc.

coriophora. L. — P. Cat. — AR. Ahun, Pionnat (Pailloux); Ajain! (Pinot, Neyra); Saint-Laurent! (Neyra); Mouchetard!, etc.

mascula. L. — P. Cat. — C.

laxiflora. Lamk. — P. Cat. — AC. Châtelus! (Bussière); Saint-Fiel!, Saint-Silvain-Montaigut!, etc.; Ajain! (Neyra).

sambucina. L. — P. Cat. — RR. Villemonteix, près Chénérailles (Pailloux).

b. purpurea. L. — P. Cat. — RR. Avec le type (Pailloux).

latifolia. L. — P. Cat. — R. Saint-Fiel, à Bournazeau!, etc.

foliosa. Sol. — RR. Ajain! (Neyra).

Traunsteineri. Sant. — *O. angustifolia.* P. Cat.

Ces deux Orchis sont, suivant M. Boreau, des variétés de l'*Orchis incarnata.* Lin.

maculata. L. — P. Cat. — CC. — Varie à feuilles plus ou moins tachées et à fleurs de couleur variable.

bifolia. L. — P. Cat. — AC. sur les coteaux des bords de la Creuse.

conopsea. L. — P. Cat. — R. M. l'abbé Neyra en a découvert au Roudeau, près Ajain, d'où il m'en a envoyé de nombreux échantillons.

viridis. All. — P. Cat. — RR. Royère (Fl. cent.).

Ophrys. — Ophrys.

arachnoïtes. Hoffmann. — RR. Moutier-d'Ahun (Fl. cent.).

apifera. Sm. — P. Cat. — RR. Maupuy, près Guéret (Pailloux).

POTAMÉES.

Potamogeton. — Potamot.

natans. L. — P. Cat. — C.

fluitans. Roth. — RR. Dans la Gartempe, au Grand-Bourg et à Fursac!. Parmi les nombreux échantillons que j'ai cueillis dans cette dernière localité, un seul avait quelques feuilles cordiformes.

polygonyfolius. Pourr. — C. ou CC. dans les marais et les ruisseaux fangeux : Guéret!, Bénévent!, Grand-Bourg!, Naillac!, Saint-Sébastien!, Châtelus-le-Marcheix!, etc., etc.

lucens. L. — P. Cat.

crispus. L. — P. Cat.

obtusifolius. Mert. et Koch. — C. dans les étangs, au Grand-Bourg!.

Berchtoldi. Fieber. — RR. Etang du Chancelier, près Saint-Fiel! (P. Fillioux).

pusillus. L. — C. — Il me paraît évident qu'on découvrira dans la Creuse plusieurs autres Potamots. M. Lamy indique encore dans sa Flore de la Haute-Vienne : *P. perfoliatus, densus, heterophyllus, nitens, acutifolius, tuberculatus.*

LEMNACÉES.

Lemna. — Lenticule.

minor. L. — P. Cat. — CC.

gibba. L. — P. Cat.

polyrrhiza. L. — P. Cat. — Très-abondant dans une pêcherie à Sallaguac, près le Grand-Bourg!.

AROÏDÉES.

Arum. — Gouet.

maculatum. L. — P. Cat. — C.

italicum. Mill. — P. Cat.

TYPHACÉES.

Typha. — Massette.

latifolia. L. — P. Cat. — AC.

angustifolia. L. — AC. Chénérailles!, Ajain!, Grand-Bourg!, etc.

JONCÉES.

Juncus. — Jonc.

conglomeratus. L. — P. Cat. — C.

effusus. L. — P. Cat. — CC.

glaucus. Ehrh. Jord!. — P. Cat. — R. Grand-Bourg!, Châtelus!, Saint-Dizier-les-Domaines!, Lourdoueix!.

pygmæus. Thuil. — P. Cat. — RR. Etang Pinot, près Saint-Loup-des-Landes (Pailloux).

supinus. Mœnch. — *J. uliginosus*. P. Cat. — AC. Nous avons aussi *J. nigritellus*. Koch. — Le nom de *supinus* doit être rétabli comme plus ancien; c'est par la même raison que nous avons dû remplacer les noms de *J. acutiflorus* et *Luzula maxima*, par ceux de *J. sylvaticus*, *L. sylvatica*.

lampocarpus. Ehrh. — Çà et là.

sylvaticus. Reichard. — *J. acutiflorus*. P. Cat. — CC. La variété *macrocephalus* se rencontre aussi dans la Creuse.

squarrosus. L. — P. Cat. — C. surtout dans les montagnes. — Nous l'avons trouvé à tiges feuillées.

tenageia. L. Fil. — P. Cat. — Chambraud (Pailloux); Grand-Bourg!, Saint-Vaury! (Désétang).

bufonius. L. — P. Cat. — CC.

Luzula. — Luzule.

pilosa. Wild. — P. Cat. — CC. dans les bois.

Forsteri. DC. — P. Cat. — Guéret!, Mouchetard!, Bénévent!, etc.

sylvatica. Gaud. — *L. maxima*. P. Cat. — R. Bois de Guéret!; ruisseau de Beauze et Sainte-Madelaine!, près Aubusson (Pailloux); coteau gauche du Cher, près Chambonchard, à Château-sur-Cher (de Lambertye). Je crois l'avoir reconnu aussi sur les bords de la Tarde, au-dessous de Chambon.

Desvauxii. Kunth?. — M. le docteur Dugenest m'a montré une Luzule que Pailloux a envoyée au Musée de Guéret sous

le nom de *L. glabrata*. Je n'ai pas analysé cette plante. Je crois, du reste, que la localité n'est pas indiquée; il est donc possible que Pailloux ait rapporté son échantillon du Mont-Dore, où il a herborisé.

campestris. DC. — P. Cat. — cc.

b. congesta. Bor. — P. Cat. — c.

multiflora. Lej. — P. Cat. — c.

b. congesta. Bor. — P. Cat. — c.

CYPÉRACÉES.

Cyperus. — Souchet.

flavescens. L. — P. Cat. — Guéret!, Grand-Bourg!, Crozant!, etc.

Eriophorum. — Linaigrette (Vulg. *Plume, Coton*).

vaginatum. L. — RR. Fénier!, marais à gauche du chemin de La Courtine!. — Cette espèce, étant très-abondante dans la localité où nous l'avons découverte, doit exister ailleurs dans la Haute-Creuse.

gracile. Koch. — P. Cat. — RR. Pognat, près Ahun (Pailloux). — c. au-dessus de l'Etang de Saint-Priest-la-Plaine!.

angustifolium. Roth. — P. Cat. — cc.

b. minus. Bor. — c. L'*E. vaginatum* se distingue très-aisément de cette variété par ses tiges dépourvues de vraies feuilles.

latifolium. Hoppe. — P. Cat.

Scirpus. — Scirpe.

sylvaticus. L. — P. Cat. — c.

compressus. Pers. — P. Cat. — RR. Boussac (Pailloux).

lacustris. L. — P. Cat. — c.

setaceus. L. — P. Cat. — AC.

fluitans. L. — P. Cat. — Aubusson, Ahun, Chambraud (Pailloux).

Eleocharis. — Eléocharide.

palustris. R. Br. — *Scirpus palustris*. P. Cat. — cc.

uniglumis. Koch. — Chambraud (Pailloux).

multicaulis. Dietr. — Guéret, Ajain (Fl. cent.).

acicularis. R. Br. — *Sc. acicularis*. P. Cat.

Rhynchospora. — Rhynchospore.

alba. Vahl. — *Schœnus albus*. P. Cat. — AC. Guéret!, Gentioux!, Châtelus-le-Marcheix!, Bénévent!, etc.

Carex. — Laiche.

disticha. Huds. — P. Cat. — Sainte-Feyre (Pailloux).

vulpina. L. — P. Cat. — C.

muricata. L.— P. Cat.— C. Nous possédons aussi la var. *virens*.

divulsa. Good. — P. Cat. — C.

paniculata. L. — P. Cat. — R. Etang du Puy, à Chambraud (Pailloux). Commun dans le bois de Guéret!.

teretiuscula. Good. — P. Cat. — RR. Marais de Pognat, près Ahun (Pailloux).

elongata. L. — P. Cat. — Ahun, Saint-Sulpice (Pailloux).

leporina. L. — P. Cat. — C.

echinata. Murr. — *C. stellulata*. P. Cat. — CC.

canescens. L. — P. Cat. — C.

remota. L. — P. Cat. — Bois de Guéret!, Valette, près Saint-Fiel!, Grand-Bourg, au Masgelier!, etc.

Goodenowii. Gay. — *C. cœspitosa*. P. Cat. — CC. Le véritable *C. cœspitosa*. L. diffère par sa souche cespiteuse; il ne croît pas en France. L'échantillon de mon Herbier vient de Gothoburg (Suède). Une espèce voisine, *C. stricta*. Good., a été trouvée dans la Haute-Vienne, par M. Lamy; peut-être la découvrira-t-on dans la Creuse.

acuta. L. — P. Cat.

glauca. Scop. — P. Cat. — Je ne l'ai pas encore observé dans la Creuse; je l'ai cueilli dans la Haute-Vienne.

pallescens. L. — Mouchetard!, etc.

panicea. L. — P. Cat. — CC. Varie très-rarement à un seul épi androgyn.

limosa. L. — P. Cat. — RR. Pognat, près Ahun (Pailloux).

præcox. Jacq. — P. Cat. — CC. Nous avons aussi *C. umbrosa*. Host.

tomentosa. L. — P. Cat. — Ahun (Fl. cent.).

pilulifera. L. — C.

flava. L. — P. Cat. — Je n'ai vu, dans la Creuse, que l'espèce suivante.

Œderi. Ehrh. — P. Cat. — C.

lævigata. Sm. — AC. Guéret!, Saint-Vaury!, Anzême!, Grand-Bourg!, Bénévent!, Châtelus-le-Marcheix!, etc.

pseudo-cyperus. L. — RR. Etang de Livergnat, près le Grand-Bourg!.

ampullacea. Good. — P. Cat. — C.

vesicaria. L. — AC.

paludosa. Good. — P. Cat.

hirta. L. — P. Cat. — AC.

GRAMINÉES.

Zea. — Mays.

mays. L. — Cultivé.

Leersia. — Léersie.

oryzoïdes. Soland. — R. Saint-Sulpice-le-Guérétois, à Banassat! et aux Moulins!. — Grand-Bourg! (Désétang).

Phalaris. — Alpiste.

arundinacea. L. — P. Cat. — C. La variété *picta* est naturalisée çà et là.

Anthoxanthum. — Flouve.

odoratum. L. — P. Cat. — CC.

b. hirsutulum. — Fleurs velues, tige scabre. Cette forme se rattache au type par des intermédiaires à fleurs moins velues. M. Boreau, à qui je l'ai communiquée, n'y a pas reconnu l'*A. villosum*. Dumort., espèce qui m'est inconnue. — AC. dans les bois.

Puelii. Lecocq et Lamtt. — CC. dans les moissons. Nous en avons vu également dans la Haute-Vienne!.

Phleum. — Fléole.

pratense. L. — P. Cat. — R. Mouchetard!, Grand-Bourg!, La Courtine!.

intermedium. Jord!. — AC.

serotinum. Jord. — Glény!. — M. Jordan n'a nommé notre plante qu'avec doute.

præcox. Jord?. Bor!. — Glény!.

Alopecurus. — Vulpin.

pratensis. L. — AC.

geniculatus. L. — P. Cat. — AC.

Sesleria. — Seslérie.

cærulea. Arduin, — P. Cat. — C'est avec doute que je conserve cette Graminée; je ne crois pas qu'elle existe dans la Creuse.

Setaria. — Sétaire.

glauca. P. Beauv. — Grand-Bourg! (Désétang); Mouchetard!, etc.

viridis. P. Beauv. — *Panicum viride*. P. Cat. — c.

verticillata. P. B. — *P. verticillatum*. P. Cat. — RR. Chambon!.

italica. P. B. — *(Millet des oiseaux)*. Cultivé quelquefois.

Panicum. — Panic.

miliaceum. L. — *(Mil, Millet)*. Cultivé dans les champs et subspontané.

crus galli. L. — P. Cat. — c.

Digitaria. — Digitaire.

sanguinalis. Scop. — AC.

filiformis Koel. — P. Cat. — Chambon!, Lépaud!.

Phragmites. — Roseau.

communis. Trin. — AR. Chamborand!, La Brionne!, Saint-Fiel!, Saint-Marc-à-Frongier!, etc.

b. subuniflora. — La Barde, près Saint-Fiel!, etc.

Agrostis. — Agrostide.

alba. L. — cc. Surtout la variété *stolonifera*.

vulgaris With. — *A. rubra*. P. Cat. — cc. — Le véritable *A. rubra* de Linné ne croît pas en France. D'après un échantillon que j'ai reçu de Norwège, il diffère du *vulgaris* par ses fleurs plus grosses et d'un rouge plus foncé. Comme dans l'*A. canina* la glumelle inférieure est plus courte que la supérieure, tandis qu'elle est plus longue dans *A. vulgaris*. — Nous avons encore, dans la Creuse, *A. sylvatica*. Poll., ainsi que la plante suivante qui n'est probablement qu'une forme du *vulgaris*.

pumila. L. — AC.

canina. L. — P. Cat. — cc.

spica venti. L. — c.

Milium. — Mil.

effusum. L. — AC. Guéret!, Saint-Vaury!, Grand-Bourg!, Châtelus-le-Marcheix!, etc. — Il ne faut pas confondre cette Graminée avec le Mil cultivé qui est le *Panicum miliaceum*.

Aira. — Canche.

caryophyllea. L. — cc.

aggregata. Tim. Jord!. — AC.

multiculmis. Dumort. Bor.! — AC. Grand-Bourg!, Saint-Fiel!, etc.

præcox. L. — cc.

Deschampsia. — Deschampsie.

cæspitosa. P. Beauv. — c. Guéret!, Châtelus!, Chambon!, Lépaud!, etc.

flexuosa. Gris. — *A. flexuosa.* P. Cat. — cc.

Ventenata. — Ventenate.

avenacea. Kœl. — R. J'ai observé abondamment cette espèce dans plusieurs localités de la Basse-Creuse : Châtelus!, Glény!, Saint-Fiel!, etc.

Avena. — Avoine.

sativa. L. — P. Cat. — Cultivé communément et subspontané.

strigosa. Schreb. — Cultivé communément et subspontané.

fatua. L. — RR. Saint-Vaury!, Saint-Fiel!.

Arrhenatherum. — Arrhénathère.

elatius. Mert. et Koch. — *Avena elatior.* P. Cat. — cc.

bulbosum. Presl. — c. Notre plante est intermédiaire entre celle-ci et la précédente; le collet de la racine est peu noueux.

Trisetum. — Trisète.

flavescens. P. Beauv. — *Avena flavescens.* P. Cat. — c.

Holcus. — Houlque.

lanatus. L. — P. Cat. — cc.

mollis. L. — P. Cat. — cc.

Kœleria. — Kœlérie.

cristata. Pers. — P. Cat. —

Catabrosa. — Catabrosa.

aquatica. P. Beauv. — *Glyceria aquatica.* Presl. — AC. La Souterraine!, Grand-Bourg!, Mouchetard!, etc.

Glyceria. — Glycérie.

fluitans. R. Br. — P. Cat. — cc. Je n'ai pas encore distingué

le *G. plicata*. Fries. qui diffère par ses épillets presque cylindriques, plus courts, par les rameaux inférieurs de la panicule verticillés par cinq, par la ligule plus courte, etc.

Poa. — Paturin.

annua. L. — P. Cat. — cc.

nemoralis. L. — cc.

b. coarctata. DC. — Forme bien distincte du type. — Ajain !.

bulbosa. L. — R. Aubusson (Lamy); Felletin !, Glény !, Saint-Fiel !.

b. vivipara. — Aubusson (Lamy); Felletin !.

compressa. L. — P. Cat.

pratensis. L. — P. Cat. — c

angustifolia. L. — c

trivialis. L. — P. Cat. — cc.

Briza. — Brize.

media. L. — P. Cat. — (*Amourette tremblante*). c.

Melica. — Mélique.

nebrodensis. Parl. — RR. Chambon ! (Legrip). Je rapporte à cette espèce une Mélique envoyée par M. Legrip au Musée de Guéret, sous le nom de *M. ciliata*. Je ne l'ai pas analysée.

uniflora. Retz. — P. Cat. — c.

Dactylis. — Dactyle.

glomerata. L. — P. Cat. — cc. Nous avons deux variétés : l'une à anthères jaunâtres, l'autre à anthères violacées.

Molinia. — Molinie.

cærulea. Mœnch. — *Festuca cœrulea*. P. Cat. — c.

b. altissima. Link. — R. Grand-Bourg, à La Toueille !.

Danthonia. — Danthonie.

decumbens. DC. — P. Cat. — cc.

Cynosurus. — Cynosure.

cristatus. L. — cc.

Vulpia. — Vulpie.

pseudo-myuros. Soy. Willm. — cc.

sciuroïdes. Gmel. — cc.

Festuca. — Fétuque.

tenuifolia. Sibth. — c.

ovina. L. — P. Cat. —

duriuscula. L. — *F. duriuscula* et *F. glauca*. P. Cat. — c.

rubra. L. — cc.

b. dumetorum. DC. — c.

c. vivipara. T. Cess. — RR. Anzême!.

heterophylla. Lam. — AC.

pratensis. Huds. — AC.

b. pseudololiacea. Fries. — Mouchetard!, Glény!, etc.

gigantea. Vill. — R. Aubusson!, Pont-à-la-Dôge!, Valette, près Saint-Fiel!.

Bromus. — Brome.

tectorum. L. — P. Cat. —

sterilis. L. — P. Cat. — cc.

asper. L. — R. Aubusson!, Saint-Dizier-les-Domaines!.

secalinus. L. — Bénévent!, Fursac!, Glény!, Anzême!, etc. — Nous possédons aussi la variété à arêtes presque nulles.

arvensis. L. — P. Cat. — c.

commutatus. Schrad. — *B. racemosus*. Bor!. — Grand-Bourg!, etc.

mollis. Parl. — cc.

b. monostachys. — Tige portant un seul épillet. — Lieux secs.

Hordeum. — Orge.

hexastichon. L. — (*Orge d'hiver*). — Cultivé.

distichum. L. — (*Orge d'été*). — Cultivé.

murinum. L. — P. Cat. — AC.

Secale. — Seigle.

cereale. L. — Cultivé partout et subspontané.

Triticum. — Froment.

vulgare. Vill. — Plusieurs espèces ou variétés sont cultivées et subspontanées dans la Creuse.

compositum. L. — Cultivé très-rarement.

Agropyrum. — Agropyre.

repens. P. Beauv. — *Triticum repens*. P. Cat. — cc. Plante variable.

caninum. Rœm. et Schult. — *T. caninum.* P. Cat.

Brachypodium. — Brachypode.

sylvaticum. R. et S. — AC.

pinnatum. P. Beauv. — RR. La Courtine!.

Lolium. — Ivraie.

perenne. L. — P. Cat. — CC.

b. tenue. Schrad. — Mouchetard!.

italicum. Braun. — *(Ray-gras).* Spontané ou peut-être seulement naturalisé. AC.

b. ramosum. — Mouchetard!.

multiflorum. Lam. — RR. Bénévent!.

strictum. Presl. — *L. rigidum.* P. Cat. — C.

b. ramosum. — Le Monteil, près Saint-Sulpice-le-Guérétois!.

tenue. Lin. Bor!. — Grand-Bourg!.

temulentum. L. — P. Cat. — Çà et là.

Nardurus. — Nardure.

Lachenalii. Godr. — *Festuca poa.* P. Cat. — C.

b. ramosus. — Çà et là, mêlé au type.

Nardus. — Nard.

stricta. L. — P. Cat. — CC. partout!.

CRYPTOGAMES.

ENDOGÈNES.

FOUGÈRES.

Botrychium. — Botryche.

lunaria. Sw. — RR. Villejus, près Ahun (Pailloux).

Osmunda. — Osmonde.

regalis. L. — P. Cat. — AR. Clugnat (Pailloux); Guéret!, Grand-Bourg!, Châtelus-le-Marcheix!, Fursac!, Chambon-Sainte-Croix!, etc.

Ceterach. — Cétérach.

officinarum. Willd. — P. Cat. — AR. Chambraud (Pailloux); Guéret!, Glény!, Grand-Bourg, au Masgelier!, etc.

Polypodium. — Polypode.

vulgare. L. — P. Cat. — CC.

phegopteris. L. — P. Cat. — Ruisseau entre Laterrade et Theil, commune de Lépinas (Pailloux). Commun dans la Haute-Creuse (Fl. cent.). — Je n'ai pas encore observé ce Polypode dans mes excursions dans la Haute-Creuse.

dryopteris. — P. Cat. — AR. Ahun, Pognat, Alleyrat!, (Pailloux); Bourganeuf (Lamy); Guéret!, Anzême!, etc.

Aspidium. — Aspidion.

aculeatum. Sw. — RR. Aubusson (Fl. cent.).

angulare. Kit. — R. Basse-Creuse : Anzême!, Brugnat, près le Pont-à-la-Dôge!.

Polystichum. — Polystich.

oreopteris. DC. — RR. Bois de Guéret!, Maupuy!, Clocher près Guéret!, Mouchetard!.

filix mas. Roth. — *Aspidium filix mas.* P. Cat. — C.

spinulosum. DC. — *Aspidium dilatatum.* P. Cat. — C.

Cystopteris. — Cystoptère.

fragilis. Bernh. — *Cyathea fragilis.* P. Cat. — RR. Chambraud, Pionnat, Saint-Martial-le-Mont (Pailloux).

Asplenium. — Doradille.

filix fœmina. Bernh. — *Athyrium filix fœmina.* P. Cat. — CC.

Halleri. DC. — RR. Tigoulet, près Saint-Yrieix-les-Bois, Lubeix, près Saint-Sulpice-les-Champs (Pailloux).

lanceolatum. Huds. — RR. Rochers de micaschiste à Crozant!. Notre plante appartient à l'*A. Billotii.* Schultz.

trichomanes. L. — P. Cat. — C.

septentrionale. Sw. — P. Cat. — C.

ruta-muraria. L. — P. Cat. — AC.

b. dilatatum. T. Cess. — Pinnules dilatées, peu nombreuses. Sur les murs de l'église, à Saint-Sulpice-le-Guérétois!.

adianthum-nigrum. L. — P. Cat. — C.

Scolopendrium. — Scolopendre.

officinale. Sm. — P. Cat. — RR. La Souterraine!, Grand-

Bourg!. J'en ai trouvé un brin au Mouchetard!. M. P. Fillioux me l'a indiqué à Guéret.

Blechnum. — Blechne.

spicant. Roth. — P. Cat. — c.

Pteris. — Ptéride.

aquilina. L. — P. Cat. — *(Fougère)*. cc.

EQUISÉTACÉES.

Equisetum. — Prêle.

arvense. L. — P. Cat. — RR. Bonnat!.

palustre. L. — P. Cat. — c.

b. polystachyum. — Saint-Sulpice-le-Guérétois.

limosum. L. — P. Cat. — cc.

RHIZOCARPÉES.

Pilularia. — Pilulaire.

globulifera. L. — P. Cat. — RR. Marais de Chambraud (Pailloux); étang de Coudère, vis-à-vis Dompeix, près Saint-Vaury! (Désétang).

LYCOPODIACÉES.

Lycopodium. — Lycopode.

inundatum. L. — P. Cat. — R. Chambraud, Mareille, Sous-Parsat (Pailloux); étang de Coudère, vis-à-vis Dompeix, près Saint-Vaury! (Désétang); Magnat!.

clavatum. L. — P. Cat. — AC. Guéret!, Janaillat!, Mouchetard!, etc.

ADDENDA.

Senebiera coronopus. Poir. — Mouchetard!, Bénévent, Saint-Priest-la-Feuille!, etc.

Rosa subglobosa. — Smith. — Bénévent!

Plusieurs plantes que j'avais autrefois introduites au Mouchetard y sont maintenant naturalisées : Veratrum album; Erythronium dens canis; Senecio cacaliaster; Hypericum montanum; Colchicum autumnale; Narcissus pseudo narcissus, etc.

DÉCOUVERTES

FAITES DANS LA MARCHE. ANNÉES 1861, 1862.

Ère celtique. — Coup d'œil rétrospectif. — Pointes de flèche en quartz et en silex trouvées à la Courtine et à Saint-Georges-Nigremont, arrondissement d'Aubusson. — Habitation souterraine creusée dans la roche granitique, au pied de la montagne du Puy-de-Merc, aux environs des villages du Boueix et du Puy-Malsignat, commune de Saint-Médard, canton de Chénérailles. — Question philologique.

Ère gallo-romaine. — Groupe de deux statues en granit trouvé au village de Chez-Mafran, commune de Champagnat, canton de Bellegarde. — Sépultures cinéraires et urnes de verre trouvées en 1862 sur les bords de l'étang de la Toueille, au Grand-Murat, commune de Bénévent. — Vase de verre, anneau d'or, hache en fer trouvés à Saint-Moreil, arrondissement de Bourganeuf. — Colonne itinéraire du Moutier-d'Ahun; inscription. — Cippe gallo-romain, à Chanteau, commune de Saint-Martial-le-Mont.

Numismatique. — Trésor composé de trente-six médailles gauloises en argent trouvé à Breth (Bridiers), près la Souterraine.

On vit au commencement de ce siècle un groupe d'hommes érudits se livrer, avec plus d'engouement que de succès, à l'étude des monuments et de la langue des Celtes ou Gaëls qui, dès la plus haute antiquité, occupèrent la majeure partie du territoire actuel de la France. Ce fut aussi vers ce temps que l'une des rares illustrations de la Creuse, l'antiquaire Baraillon, membre correspondant de l'Institut, concourut avec son digne ami, Alexandre Lenoir, à la fondation de l'Académie celtique (1).

Placé, non sans distinction, dans ce milieu exclusif, Barai-

(1) Elle forma plus tard le noyau de la Société des antiquaires de France.

lon en subit les entraînements et par suite les fautes; de nos jours, ce n'est qu'avec une certaine réserve qu'on peut consulter son curieux Mémoire sur les ruines et les monuments celtiques de la ville de Toull. Une critique judicieuse a reconnu dans le prétendu camp romain de Montebras des excavations produites par l'exploitation, à une époque sans doute très-reculée, d'une mine d'étain; le temple gaulois annexé à l'église de Chambon n'a jamais existé et quant aux monnaies de Clovis elles sont à retrouver.

Il serait facile de dresser un plus long catalogue des erreurs que Barailon a commises de bonne foi, sans compter les honnêtes illusions que ne partagent point les adeptes de la géologie; mais il serait à coup sûr injuste de ne pas tenir compte à l'antiquaire marchois du savoir, aussi varié qu'étendu, qui anime ses dissertations; on y trouve, avec des aperçus ingénieux, des observations marquées au coin de la plus saine logique et par dessus tout, ce qui ne s'acquiert point, le coup d'œil divinatoire de l'archéologue.

S'il est vrai que la science philologique n'était point de son domaine, en revanche on doit dire qu'il n'usa qu'avec sobriété des étymologies et ne les présenta que lorsqu'elles vinrent à l'appui de conjectures bien près de devenir des certitudes. Cette réserve de sa part nous paraît d'autant plus louable qu'elle n'était pas le fait de l'école à laquelle il appartenait. A ces mérites, que le temps a consacrés, il en joignit un autre évidemment incontestable, celui d'avoir le premier ouvert, dans notre pays, la voie, ténébreuse encore il est vrai, des origines galliques : l'autorité de son nom fit respecter des monuments qu'une ignorance systématique tendait à détruire et qu'il nous est permis d'étudier avec moins de préventions.

Si l'existence de Barailon eût été plus longue, il aurait eu la satisfaction de voir les découvertes de la science moderne venir plus d'une fois à l'appui de ses conjectures sur les peuples cambovicenses et la cité de Toull : M. de la Saussaye, dont le nom fait autorité, a donné dans la *Revue numismatique*, 1836, pages 308 et suivantes, la description de deux médailles

gauloises trouvées à Cheverny, en Sologne, et qu'il propose d'attribuer à Chambon et à Toull.

La première représente, au droit. — Tête imberbe à gauche, coiffure bizarre, col orné d'un collier de perles pendantes, au pourtour, un cercle en grénetis.

℞. CAM. Cheval en course, à gauche, au-dessus un rameau garni de baies, au-dessous la légende CAM. (Chambon en Combraille, Creuse.)

La seconde, — au droit. — Tête casquée à gauche, col orné d'un collier de perles, au pourtour grénetis.

℞. Cheval libre, à gauche, au-dessus et au-dessous cercles, dans le champ la lettre T. (Toull, Creuse.)

Barailon publiait en 1806 la collection de ses recherches; à dix ans de là, l'historien de la Marche, Joullietton, qui n'était pas antiquaire, se contentait de concentrer dans un résumé trop succinct les études de son savant confrère (ils étaient tous deux médecins), en les faisant toutefois précéder de notes recueillies par Spon et Lebeuf sur quelques tumulus de la Marche.

De nos jours enfin, 1842, un médecin de campagne, M. Cancalon, a publié à quelques centaines d'exemplaires, sous le titre d'*Essai sur les monuments celtiques de la Creuse*, une suite de cahiers où sont décrits et dessinés, avec assez de soin, des groupes de roches gigantesques, à formes bizarres, qui existent pour la plupart dans l'arrondissement de Bourganeuf, communes de Soubrebost et de Saint-Pierre-le-Bost, et connues sous les désignations de roches de Perseix et de Peyra-Maure. — Ces monuments lapidaires ont un aspect saisissant; M. Cancalon, qui a eu le mérite de les signaler le premier, s'est trop préoccupé en les décrivant des savantes conjectures de M. Barailon, à propos des pierres Jomath et d'Epnel; il n'a guère fait que les répéter en les colorant d'un style qui vise trop la poésie. Ce qui donne à cet essai un vrai mérite et une valeur originale c'est qu'on y trouve reproduites, avec une fidélité naïve, les légendes et les superstitions locales,

qu'une tradition constante rattache encore à ces pierres consacrées.

Pour compléter cette revue des travaux publiés sur les monuments de l'âge gallique de notre circonscription, il ne nous reste plus qu'à mentionner, car il ne nous appartient pas de les apprécier, les monographies et dissertations qui ont été insérées dans les Mémoires de notre Compagnie et les collections spéciales réunies dans notre Musée.

Des recherches analogues poursuivies simultanément sur tous les points de la France acquièrent de jour en jour plus d'intérêt. Consignées d'abord dans des répertoires locaux, elles formeront, il faut l'espérer, avant peu, un vaste ensemble qui sera la base de notre archéologie nationale; certes tout ne sera pas dit; mobile comme la plupart des statistiques, celle-ci verra s'accroître incessamment ses proportions, car chaque jour produit ses récentes découvertes et la science progresse. Depuis 1832 les documents relatifs à l'époque celtique n'ont pas fait défaut à nos Mémoires où nous allons encore enregistrer tout à l'heure des faits nouveaux et importants.

Dans le Bulletin de 1859, nous disions, à propos des pointes de flèche en pierre, qu'aucune arme de ce genre n'avait encore été découverte dans la Creuse, nous aurions pu, pour être plus exact, rappeler le compte-rendu de la trouvaille faite au village de Paugnat où dans le voisinage d'urnes cinéraires, étaient placés, dit-on, des bouts de flèche en silex: rien d'ailleurs n'était venu confirmer la vérité de ce renseignement pris sur simple ouï-dire. (Mémoires de la Société, t. 1er, 3me bul., p. 31.)

Dans le courant de cette année, M. le docteur Chaussat, d'Aubusson, qui était venu visiter notre Musée, fut surpris de ne voir dans notre collection celtique aucune pointe de flèche appartenant aux diverses localités de la Marche; aussitôt il s'empressa de nous avertir qu'il en possédait une, en quartz, trouvée à la Courtine, et il nous offrit, avec une aimable complaisance, de l'échanger contre une de celles prove-

nant de Cerent, que nous avons en assez grand nombre; cette offre comblait une lacune regrettable, aussi fut-elle acceptée avec plaisir.

Peu de temps après, M. Chaussat que nous avions engagé à visiter quelques localités de son arrondissement et entre autres Saint-Georges-Nigremont, nous écrivait :

« Saint-Georges-Nigremont est une petite Gergovie; hier, j'y « ai trouvé deux bouts de flèche bien caractérisés dont je vous « envoie l'esquisse et plus de dix-huit fragments de pointes « et de haches. J'étais accompagné dans mes recherches par « deux enfants du village qui m'ont conduit sur le point qu'ils « appellent le *Murot* ou *Muros* où nous avons fait assez vite « la petite récolte que je mets à votre disposition. »

Saint-Georges-Nigremont, *Nigermons,* avait encore une certaine importance sous les Mérovingiens, puisque c'est, avec Evaux, *Evaunum*, la seule localité du territoire marchois qui soit mentionnée dans la *Géographie de Grégoire de Tours, de Frédegaire et de leurs continuateurs,* et qui figure dans la carte qui accompagne cet excellent ouvrage publié par M. Alfred Jacobs : voici au reste la note relative à Nigermons. — « Chramme s'est révolté. Clotaire envoie contre lui ses deux « fils Caribert et Gontran, qui venant par l'Auvergne et ap- « prenant qu'il est en Limousin, le poursuivent et l'atteignent « vers un lieu qui est appelé *Nigermons*. — Sur les confins de « l'Auvergne et du Limousin s'étend une chaîne de montagne « dont le point culminant est le mont Odouze, et à l'extrémité « de laquelle se trouve un village appelé Saint-Georges-de- « Nigremont, qui marque peut-être le lieu où Chramme avait « cherché un refuge à quinze kilomètres sud-est d'Aubusson « (Creuse). »

Cette indication nous faisait espérer qu'on trouverait à Saint-Georges des traces plutôt mérovingiennes que celtiques; mais, quoiqu'il en soit, notre attente n'aura pas été trompée.

Nous avons eu souvent occasion de parler dans nos revues annuelles de ces demeures souterraines que les Celtes se creusaient dans la roche granitique : l'un de nos plus zélés cor-

respondants, M. Cyprien Pérathon, nous avait, depuis longtemps, signalé un curieux monument de ce genre; mais la note qui accompagnait cette communication avait été oubliée avec d'autres dans nos archives. Nous sommes heureux de pouvoir la publier aujourd'hui, avant d'achever notre troisième volume.

« Dans le voisinage du village de Boueix, au pied d'une « montagne qui domine la contrée et dont le point culminant « est nommé le Puy-de-Merc (peut-être mons Mercurii), on « a découvert, il y a quelques années, un de ces souterrains, « creusés dans le tuf, si communs dans le voisinage des ruines « gallo-romaines, elles sont très-nombreuses aux environs du « Boueix et du Puy-Malsignat; nous avons visité ce souter« rain que les dégradations du sol comblent de jour en jour; « il est formé d'une chambre principale qui a trois mètres « de largeur sur deux de profondeur, et qui communique, « à droite et à gauche, avec deux autres grottes moins im« portantes. Une sorte de banquette, prise dans le roc, est « établie sur le pourtour de la principale pièce. » Nous regrettons que notre correspondant n'ait pas recherché les traces des foyers extérieurs et des puits qui accompagnent ordinairement ces habitations souterraines.

Dans une esquisse historique sur Guéret (voir le Bulletin de 1861), nous avons reproduit, sous toute réserve, car elle n'était pas la nôtre, une opinion qui tendait à proposer comme radical du nom de Waractum mentionné dans la vie de saint Pardulphe, le mot celtique *ware* : l'auteur de cette conjecture s'appuyait uniquement sur un passage extrait d'un savant Mémoire publié dans les Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest et ainsi conçu :

« Les Celtes désignaient les terres ameublées de la Basse« Aquitaine par les noms de *brogues*, de *guérets;* et les mots « celtiques *ware*, *warq* signifient terres labourées. »

A ce sujet, M. Maingonnat, juge à Aubusson, qui s'occupe utilement de philologie, a eu la bonté de nous adresser la note suivante :

« En demandant à la langue celtique l'étymologie ou la

« racine du nom de la ville de Guéret, on peut la trouver « dans l'expression *gwarez* qui signifie abri, protection, lieu « où l'on peut se mettre en sûreté, à l'abri. (Le *gwarez* celti- « que était l'oppidum des Romains.)

« On pourrait la trouver encore dans le terme celtique « *gwéré*, lieu élevé pour placer un beffroi, une tour d'obser- « vation pour surveiller le pays autour d'une ville forte.

« Le Puy-de-Grancher offrait toutes les conditions désirables « pour établir un *gwéré*.

« Le mot guéret (terre labourée ou non), dérive suivant « Saumaise, du mot *varatum*. » Bescherelle le fait dériver du celtique *gwerid*, *gwe*, terre; *ryd* sillon.

Quant au terme *ware* ou *were*, M. Maingonnat croit qu'il n'appartient ni à la langue celtique, ni à la langue bretonne actuelle. Il est certain que ce mot devrait être précédé d'un *g*, *gwere*.

Sans nous porter juge dans une question qui demanderait pour être éclaircie de longues recherches dans les lexiques, nous nous contenterons, après avoir remercié M. Maingonnat de son intéressante communication, de mettre sous ses yeux quelques lignes empruntées à Barailon.

« Malgré mon peu de confiance aux étymologies, je suis « forcé de convenir que les noms propres celtiques sont très- « communs dans cette partie de la Creuse (Toull)...........

« Il faut cependant convenir que le celtique n'est pas par- « tout constamment identique; de là des variétés sans nombre « et dont souvent on abuse; de là ces différences qui se re- « marquent chez les écrivains qui ont cherché à nous le trans- « mettre. » (*Recherches sur les ruines et les monuments de la ville celtique de Toull.* § 94, p. 338.)

Il serait difficile d'indiquer d'une façon précise la limite qui sépare les monuments de style gaulois de ceux qui appartiennent à l'époque gallo-romaine; on comprend que cette dernière désignation, plus élastique, tende à prévaloir dans l'esprit des savants chargés de créer le nouveau Musée qui va s'ouvrir à Saint-Germain-en-Laye, où doivent figurer, cepen-

dant, en première ligne les monuments antérieurs à la domination romaine. Pendant que la transition est distinctement marquée dans la numismatique, elle est beaucoup moins sensible dans la statuaire et les autres arts du dessin appliqués à l'industrie.

Ces observations, que nous avions déjà émises (t. II, p. 40), nous ont été de nouveau suggérées par l'examen d'un groupe de deux figures en ronde bosse sculptées dans un bloc de granit. Impossible d'indiquer l'époque de ce morceau de statuaire antique : est-ce une allégorie empruntée à la mythologie des Gaulois ou à celle des Gallo-Romains? Est-ce une image de Bélénus, *sol invictus*, ayant à ses pieds une captive? C'est encore ce qu'on ne saurait affirmer.

Ce monument, dont nous donnons aujourd'hui la planche et la description, nous avait été signalé, il y a dix ans (décembre 1852), par M. Cyprien Pérathon qui nous en avait envoyé en même temps un dessin, nous avons été forcé d'attendre, pour le publier, qu'une main soigneuse et exercée put nous le reproduire sur la pierre; cette bonne fortune nous est enfin venue et, par une coïncidence aussi heureuse, il est arrivé que M. Roy-Pierrefitte, doyen de Bellegarde, nous envoyait dernièrement une note descriptive de ce même groupe qu'il croyait être le premier à nous faire connaître; nous ne pouvons mieux faire que de laisser parler notre correspondant qui a déjà fourni de bonnes pages à ce Recueil.

« Je viens de voir, au village de Chez-Mafran situé dans « la paroisse de Champagnat, canton de Bellegarde, un grou- « pe de deux figures en granit, trouvé dans un champ par « un laboureur, il y a environ une dizaine d'années.

« Ces images complétement nues et qu'on doit, à raison « du style, attribuer à l'époque payenne, sont malheureuse- « ment en très-mauvais état. Les jambes de la figure princi- « pale, qui a environ 1 mèt. 60 cent. de hauteur, sont toutes « deux mutilées; il ne reste de la gauche qu'une partie de la « cuisse et un vestige du pied adhérent au socle; contre la « droite, qui est brisée un peu au-dessous du genou, s'appuie

« une enfant agenouillée et assise sur ses talons, la tête et le
« col manquent, le bras droit, dont le geste est énergique, paraît
« se cramponner à la principale figure, et le gauche, dont la
« main n'a que trois doigts, est ramené près de la poitrine
« comme pour cacher les mamelles. Ce personnage secondaire
« n'a que 45 cent. de hauteur sur 24 cent. de largeur aux
« épaules.

« Le torse de l'homme debout, où le sexe est accusé, est
« d'un assez bon modelé; il n'en est pas de même de la tête,
« qui est détachée du tronc, bien qu'elle soit très-fruste, on
« y reconnaît le mauvais goût du dessin; le visage, qui est
« entouré d'un collier de barbe, est aplati, les oreilles ont
« une saillie extraordinaire et toutes les proportions sont
« exagérées en largeur. A gauche de cette tête, se trouve
« une espèce de roue gironnée de cinq pièces en relief dans
« un cercle offrant la même saillie; cet accessoire, qui ne
« paraît devoir être autre chose qu'un bouclier, est évidem-
« ment de trop petite dimension, car son diamètre est seule-
« ment de 28 cent. et le personnage n'a pas moins de 1 mèt.
« 60 cent. de hauteur sur 48 cent. de largeur aux épaules.

« Le bras droit indiqué par un trait en creux, près du
« buste, soutenait, selon toute apparence, le bouclier pour
« garantir la tête. Le bras gauche manque complétement.

« L'ensemble de ce groupe montre par les attitudes et la
« pose un guerrier robuste qui, le corps légèrement incliné
« à gauche, cherche à se garantir des traits d'un ennemi, tout
« en protégeant une jeune fille. L'interprétation doit-elle être
« comprise en ce sens, que l'homme doué de force doit pro-
« téger la faiblesse symbolisée par une jeune enfant? Ou bien
« serait-ce une allégorie inspirée à un ciseau flatteur pour
« signifier que les empereurs, maîtres de la Gaule, se char-
« geaient de la défendre contre les invasions des barbares. »

M. Roy-Pierrefitte ajoute qu'il lui semble que ce groupe serait mieux à sa place dans un Musée d'archéologie que près d'une voie publique qui traverse un village, et il prie en conséquence, ses confrères de la Société d'allouer la somme



Lith. Dugenest Guéret E. Rouderol Del.

nécessaire pour faire transporter ce groupe au Musée de Guéret; il se chargerait, quant à lui, de faire les démarches et les négociations préalables. Cette offre généreuse ne peut manquer d'être accueillie comme elle le mérite.

En attendant que ce vœu se réalise, notre collection gallo-romaine vient de s'enrichir de deux nouvelles urnes cinéraires en verre acquises par les soins intelligents de M. Boutelas.

Ces deux beaux vases, encore remplis de cendres et de débris d'ossements calcinés, sont d'une conservation parfaite : ils contenaient, aux deux tiers de la capacité, de l'eau produite sans doute par de lentes infiltrations à travers les joints de la pierre.

Le plus grand et le plus beau, dont la panse se rétrécit vers la base, est surmonté d'un collet cylindrique auquel se rattachent deux larges anses plates ornées de stries et coudées à la hauteur de l'orifice. Ce vase, d'un galbe élégant, est en son genre le modèle le plus gracieux que nous possédions. Hauteur : 26 cent.; diamètre : 22 cent.

Le moins grand est pomiforme, avec un simple bourrelet à la base et une étroite moulure en forme de gorge renversée à l'orifice. Hauteur : 14 cent.; diamètre : 15 cent. Ces deux urnes ont été trouvées, avec beaucoup de tessons de poteries et des débris de vases de verre, dans un champ situé sur les bords de l'étang de la Toueille, près du village du Grand-Murat, commune de Bénévent. Nous renvoyons le lecteur, pour plus amples renseignements, à l'intéressante monographie rédigée par M. de Cessac sur cette découverte et publiée dans ce Bulletin.

Une autre découverte de ce genre vient d'être faite à Saint-Moreil, canton de Royère. Il s'agit encore d'une urne cinéraire en verre. Hauteur : 15 cent.; largeur : 18 cent. La panse étroite vers la base s'élargit à la hauteur de l'orifice surmonté d'une moulure en gorge assez saillante. Le verre est d'une grande épaisseur; elle contenait, parmi des cendres et débris d'ossements, un petit anneau en or dont une partie rentre dans une coulisse en étui, ce qui doit faire supposer que

c'était une boucle d'oreille. Auprès de l'urne était placée une hache en fer de grande dimension dont l'œil est brisé.

Ces précieux objets généreusement offerts au Musée par M. Sannejouhand, instituteur à Saint-Moreil, nous ont été remis, lors de notre dernière réunion, par notre confrère M. le docteur Vincent qui s'est chargé de recueillir les renseignements relatifs à cette trouvaille.

Les recherches que nous avons faites pour rédiger le *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Guéret* nous ont remis en mémoire plusieurs monuments encore inédits dans nos Bulletins et qui sont exposés à disparaître : telle est, par exemple, la seule borne milliaire romaine qui ait été jusqu'à ce jour signalée dans notre département.

Cette pierre sert de dé à une colonne soutenant le dessus du portail de l'ancien couvent des Bénédictins du Moutier-d'Ahun, aujourd'hui en voie de démolition.

Il est grand temps d'appeler l'attention de l'autorité supérieure sur cette borne itinéraire qu'il conviendrait de conserver à l'histoire du pays; en attendant que des mesures soient prises pour arriver à ce résultat, nous devons nous empresser de décrire ce rare monument épigraphique.

Il est en granit d'un grain assez serré; sa hauteur, à partir du sol, est seulement de 1 mèt. 50 cent.; si le bloc n'est pas engagé à une certaine profondeur dans la terre, il aura été probablement raccourci pour la destination qui lui a été donnée. Sa circonférence est de 1 mèt. 68 cent.

Voici maintenant le relevé de l'inscription; elle est très-fruste et disposée en six lignes sur une longueur de 70 cent.

M. ANT. Ç
I IANO. PI.
I IICIAV
I M. TRI
II. P. P. RC
LXXXIIII

Ce milliaire a été déplacé; il devait se trouver sur la voie de Clermont à Limoges. Sa forme cylindrique indique l'époque des Antonins, et l'inscription marque une distance de trente-quatre lieues depuis le point de départ.

Il existe encore dans les environs d'Ahun, à Chanteau, commune de Saint-Martial-le-Mont, une autre monument digne d'être conservé : c'est un cippe gallo-romain, à base carrée et surmonté d'un fronton triangulaire; sa hauteur est de 1 mèt. 13 cent. et sa largeur de 76 cent. Sur la face principale on voyait une inscription funéraire dont il ne reste plus que la première ligne.

D. M. E T M.

. . . .

. . . .

Ce cippe est en granit à gros grains, il avait été trouvé d'abord à la Couchezotte, puis transporté à Chanteau, même commune. La localité de Chanteau est très-riche en antiquités gallo-romaines et le Musée de Guéret possède plusieurs vases cinéraires de cette provenance. Nous avons dans nos cartons un dessin de ce cippe qui nous a été envoyé par M. Jorrand, notaire à Ahun.

Nous n'avions pas oublié de signaler comme point important la localité de Brède ou Breth dans une description sommaire des monuments galliques de notre province qui nous avait été demandée, il y a un an, par M. Alfred Jacobs, pour le *Dictionnaire topographique* destiné à accompagner la belle *Carte des Gaules,* sous le proconsulat de César; il est à croire, en effet, que sur l'emplacement occupé par des substructions gallo-romaines aux environs desquelles on voit à la fois des tumulus et des tronçons de voies antiques, il existait d'abord une cité gauloise.

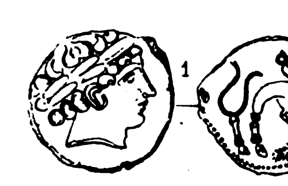
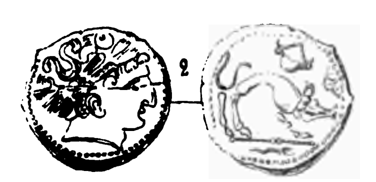
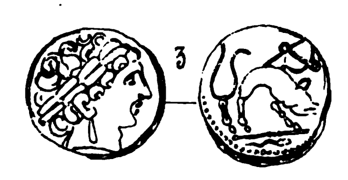
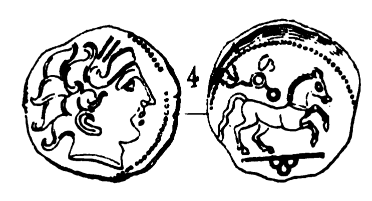
Nous savions déjà que les collectionneurs de Limoges avaient, à diverses époques, acheté dans les villages voisins des ruines de Breth un grand nombre de médailles consulaires et impé-

riales et quelques rares monnaies supposées gauloises. Le Musée de Guéret s'était enrichi à son tour d'un beau torse d'homme, en granit, curieux morceau de statuaire indiquant un art avancé, et de fragments de peintures murales représentant des sujets de nature morte traités avec goût. Il était toutefois difficile d'attribuer à ces divers monuments le caractère d'une époque. Les tumulus seuls venaient donc à l'appui de nos conjectures; mais une découverte d'une grande importance s'est produite tout à coup pour jeter un nouveau jour sur la question et la montrer sous une autre face.

Il s'agit, hâtons-nous de le dire, d'un fait destiné à réveiller l'intérêt qui s'attache de nos jours à la numismatique gauloise. A deux époques assez rapprochées l'une de l'autre, notre région aura eu la double bonne fortune d'offrir à l'étude des savants l'inappréciable trésor des aureus de Pionsat et la récente trouvaille de Breth. Les deux découvertes auront été faites dans des circonstances pareilles, à cette différence près, que les statères de Pionsat furent rapidement dispersés et qu'il ne nous fut possible d'en décrire qu'une vingtaine ; les deniers de Breth, au contraire, réunis tous dans la même main, nous sont parvenus dans leur ensemble et il nous a été loisible de faire reproduire dans une planche, fidèlement exécutée, les neuf types ou variétés qu'ils présentent.

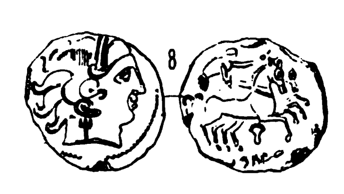
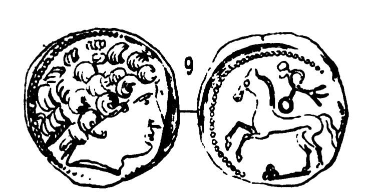
Ces beaux deniers d'argent, au nombre de trente-six, étaient contenus dans un vase d'argile à couverte noire et ils ont été extraits du sol, il y a quelques mois, par un laboureur, au pied de l'une de ces haies de buis qui limitent d'un côté l'emplacement des ruines. Un des membres correspondants de notre Compagnie, M. le docteur Montaudon-Bara, de la Souterraine, qui depuis longues années étudie et collectionne avec un soin religieux les antiquités du sol marchois, s'est empressé d'acheter ce petit trésor et c'est grâce à son obligeance qu'il nous a été permis d'étudier, dans tous leurs détails, ces curieuses monnaies gauloises dont nous allons donner la description. (V. la planche.)

AR


1

2

3

4

5

6

7

8

9

Aut. Dugenest Guéret. E. Rouberol. Del. 1862.

N° 1. — Tête d'homme nue et laurée, à droite.

℞. Quadrupède de forme singulière dont la tête est projetée en avant, à l'arrière-train paraît s'attacher une longue queue; le mouvement rappelle celui du taureau cornupète. Au-dessus une lampe hémisphérique suspendue et inclinée à droite. Dans le champ et sous les pieds de l'animal, un épi de blé. Le tout environné d'un cercle en grénetis. (Neuf exemplaires.)

N° 2. — Tête d'homme nue et laurée, à droite, entourée d'un cercle en grénetis.

℞. Même quadrupède, même lampe qu'au n° 1. A droite, dans la partie supérieure du champ, trois croissants imbriqués deux et un. A l'exergue, un reptile. Au pourtour, grénetis. (Quatre exemplaires.)

N° 3. — Tête d'homme nue et laurée, à droite, avec pendant d'oreille.

℞. Même quadrupède que précédemment. Même lampe d'où part un trait qui touche l'animal. A l'exergue, un reptile. Cercle en grénetis. (Trois exemplaires.)

N° 4. — Tête d'homme, à droite, coiffée d'une espèce de bandeau assez semblable à la visière d'un casque. Cercle en grénetis.

℞. Cheval galopant à droite et au-dessus figure dégénérée, au type de la victoire. Au-dessus de l'exergue, trois croissants ou annelets imbriqués, deux et un. (Six exemplaires dont l'un porte au revers la contre-empreinte d'une tête humaine par-dessus la figure du cheval.)

N° 5. — Tête de femme, à droite, coiffée d'un bandeau qui retient une chevelure à la grecque, avec pendant d'oreille à trois rangs de perles et collier. Cercle en grénetis.

℞. Cheval galopant à droite et au-dessus même personnification barbare de la victoire tenant une couronne. Cercle en grénetis. (Trois exemplaires.)

N° 6. — Tête de femme, à droite, même coiffure, mêmes détails dans un cercle en grénetis.

℞. Cheval galopant à gauche, et au-dessus victoire dégénérée. Au-dessus de la ligne de l'exergue, trois croissants

ou annelets disposés un et deux. Cercle en grénetis. (Trois exemplaires.)

N° 7. — Tête d'homme, à droite, coiffée d'un bandeau en forme de visière de casque, avec pendant d'oreille.

℞. Bige conduit à droite par une victoire tenant une couronne, au-dessous, dans l'exergue, fragment d'inscription avec trois lettres, ... NON.

N° 8. — Tête d'homme, à droite, coiffée d'un bandeau en forme de visière de casque, au-dessous de l'oreille, sur le col, ornement en forme de trident. Au pourtour, cercle en grénetis.

℞. Bige conduit par une victoire tenant une couronne, et, au-dessous, même fragment d'inscription, un peu moins complet que dans le n° 7. (Trois exemplaires.)

N° 9. — Tête d'homme, à droite, ornée d'un bandeau recouvert par la chevelure et seulement apparent à la partie postérieure. Cercle en grénetis.

℞. Cheval galopant à gauche et au-dessus victoire au type dégénéré, au-dessus de l'exergue, entre les jambes du cheval, les trois croissants imbriqués. Autour, cercle en grénetis. (Un exemplaire.)

Au premier coup d'œil on est frappé des rapports de similitude qui existent entre les deniers de Breth et les statères de Pionsat; dans les deux cas les têtes sont belles, largement traitées, dans un style qui rappelle encore les traditions grecques et particulier au monnoyage arverne dont le goût et l'influence devaient se faire sentir dans les régions voisines. Les têtes d'hommes 1, 2, 3 et 9, pour les coiffures et les accessoires, sont empreintes d'un reflet évident de l'art macédonien. Les têtes de femmes 5 et 6 offrent le même caractère, avec leurs chevelures ornées de bandeaux et disposées en corymbes, leurs pendants d'oreilles et leurs colliers; enfin les profils 4, 7 et 8 sont interprétés de la même manière; ils ne diffèrent des autres que par l'ajustement de tête, le bandeau en forme de visière de casque; notons en passant que ce détail est orné d'une perle au milieu, dans

un des deniers inédits du n° 4 : cet ajustement, avec les crêtes ou mèches volantes en arrière, se remarque surtout dans les monnaies bretonnes et du nord-ouest de la Gaule. Sauf ce point d'analogie avec les monnaies armoricaines, nous n'avons trouvé dans les nombreuses planches que nous avons consultées que de bien rares exemples de types aussi choisis dans la distinction et aussi bien modelés. Les physionomies, en outre, ont une variété qui démontre clairement qu'elles reproduisent les traits de divers personnages et qui doit empêcher de les confondre avec le type si commun emprunté aux statères de Philippe de Macédoine.

Ces mêmes observations peuvent s'appliquer aux profils que nous avons pu étudier sur les aureus du trésor de Pionsat. Si on admet que ces têtes soient idéales et mythologiques, il faut nécessairement, vu la diversité des physionomies, y retrouver tout l'olympe hellénique et les divinités de la Gaule, avec leurs analogies réciproques et reproduits sur les monnaies dans un intérêt de commerce et de circulation. Le trident qui accompagne la tête n° 8 pourrait bien indiquer un des nombreux attributs de Theuth, le Mercure gaulois. Le triple pendant d'oreille des têtes de femmes n° 5 et 6 désignerait Diane-Hécatè, quant aux profils 1, 2 et 3, les revers prouvent qu'ils représentent Apollon-Bélénus.

Ce système ingénieux avait été entrevu par notre ami, feu Duchalais; il ne prétendait cependant l'appliquer qu'au monnoyage arverne dont il croyait tenir le fil. Ce système n'a toutefois aucun inconvénient à être généralisé et de plus, il a cet avantage de ne contrarier en rien les profondes études faites par notre maître, feu M. Lenormant, sur les rois ou chefs antérieurs à Vercingétorix; cet érudit avait déjà restitué quelques-uns de leurs noms perdus dans la grande quantité de monnaies gauloises mal lues et mal déterminées qu'il avait de nouveau patiemment examinées. Duchalais et Lenormant suivaient deux voies différentes qui auraient fini par les ame-

ner au même point où leurs théories pouvaient se fondre et ne plus former qu'un seul système; en effet, on peut admettre, même avec une certaine vraisemblance, que les légendes sont indépendantes des têtes qu'elles accompagnent : ainsi, dans les statères de Pionsat, la tête est celle de Bélénus, l'Apollon gaulois, la légende est le nom du grand chef militaire. Quant aux revers, ils sont, comme on le verra, évidemment symboliques et c'est là une vérité que le savant M. Lambert a eu le mérite de reconnaître le premier.

Lenormant et Duchalais, tous deux si regrettables, si prématurément enlevés à la science, tendaient de jour en jour à débrouiller le dédale de la numismatique gauloise. Ils avaient pris chacun une part de cette tâche immense et ils l'auraient conduite à bonne fin si leur existence eut pu se prolonger encore quelques années.

Jusqu'à présent nous n'avons examiné que les faces des deniers de Breth, il nous reste à étudier les revers qui, nous le croyons, ont bien aussi leur dose d'intérêt.

Pour procéder avec méthode, il convient de diviser ces revers en trois catégories; la première dans laquelle nous classerons les nos 1, 2 et 3, est aussi celle qui offre le plus de nouveauté dans le domaine de la numismatique et qui se prête le plus à la démonstration des idées que nous avons émises.

Le quadrupède que nous croyons être le taureau cornupète ou céleste des zodiaques antiques est figuré sur ces deniers comme symbole du culte du soleil (1); la lampe suspendue et inclinée à droite, comme Apollon et le croissant dans les bas-reliefs mithriaques, représente le soleil, au moment où il a déjà acquis une assez grande force pour obliger le taureau à répandre sa bienfaisante influence sur la terre : l'épi qui est sous les pieds du taureau représente la fécondité promise. Enfin, un autre détail inexpliqué, qui paraît avoir dans l'ensemble une certaine importance et qu'au premier aspect on est pourtant tenté de prendre pour l'appendice caudal

(1) D'abord Bélénus, plus tard Mithra.

du quadrupède au dos duquel il n'est pas toujours soudé, pourrait bien être le signe de la constellation zodiacale du bélier qui précède celle du taureau.

Dans le revers n° 2 on ne retrouve plus l'épi sous les pieds de devant du taureau, mais dans l'exergue il y a un serpent, symbole de Sabasias, dieu de l'élément fluide, signe opposé à celui du taureau et sous lequel la chaleur du soleil commence à s'éteindre. Ce serpent figure aussi, avec le chien Syrius, dans les bas-reliefs mithriaques. Les trois croissants imbriqués, placés à la droite de la lampe suspendue, représentent, sans doute, l'influence lunaire qui, mêlée à celle du soleil, selon la physique des anciens, donne la fécondité à la terre. Dans ce second revers, qui complète en quelque sorte la signification astronomique du premier, nous avons cru avoir suffisamment trouvé la confirmation de notre hypothèse.

Dans le revers n° 3 on ne retrouve plus le triple croissant mais encore le reptile; le signe supposé du bélier est plus détaché du dos du quadrupède. De la lampe suspendue part un trait ou rayon qui touche cette fois les reins du taureau céleste. Deux revers offrent cette particularité décisive.

Les revers formant la seconde catégorie et qui appartiennent aux n°s 4, 5, 6 et 9 reproduisent tous, à quelques différences près, le cheval au galop et au-dessus une espèce de victoire volante, d'un style singulièrement barbare.

On voit dans le revers n° 4 le cheval, symbole de la course du soleil, galopant à droite et sous ses pieds, dans l'exergue, les trois croissants imbriqués, deux et un, que nous avons supposé devoir représenter la triple Hécate, ou la lune, avec son nombre consacré, dans le revers du n° 2.

Le revers n° 5 n'offre que deux variantes peu significatives que nous mentionnerons pourtant, persuadé que nous sommes qu'il n'y a aucun détail à négliger dans les sujets symboliques; la figure volante est placée un peu plus haut dans le champ et les pieds du cheval reposent sur une espèce de bâton divisé, par une petite boule, en deux portions égales.

Dans le revers n° 6 on voit le cheval, symbolisant le cours du soleil, galoper à gauche et la figure volante a pour tête le signe du taureau zodiacal, ce qui pourrait induire à penser que ces figures volantes personnifient les douze constellations visitées par le soleil; dans le champ, sous les pieds du cheval, les trois croissants d'Hécate imbriqués un et deux.

Dans le revers n° 9 le cheval galope encore à gauche avec les trois croissants, comme au n° 6.

La troisième catégorie que nous avons jugée la moins importante ne comprend que les revers numéros 7 et 8 qui représentent tous deux des biges, comme les monnaies de Philippe de Macédoine. Ces deniers sont de ceux qui portent la trace servile de ces imitations introduites dans les ateliers monétaires de la Gaule, uniquement en vue des besoins commerciaux. Le seul côté par lequel ces revers se recommandent est un fragment peu lisible d'inscription qui est à l'exergue et nous semble reproduire la fin du mot ARVERNON que nous avons cru rencontrer sur d'autres monnaies gauloises en or et en argent.

Nous aurions voulu, bien pénétré de la certitude que de fécondes déductions restent à tirer de cette monographie, pousser plus loin nos recherches et voir se dérouler sous nos yeux, dans une série de monuments nouveaux et muets encore, l'exposé des connaissances astronomiques de nos pères; mais loin des grandes collections, habitant un centre isolé où les renseignements les plus élémentaires font défaut, nous avons dû nous borner à enregistrer, d'une manière un peu sèche, des observations que nous croyons aussi concluantes que nouvelles.

Avant de mettre la dernière main à notre travail, nous avons voulu revoir encore dans son ensemble le précieux trésor des trente-six deniers de Breth, et l'espoir que nous avions d'y découvrir quelques nouveaux détails qui avaient pu nous échapper au premier examen n'a pas été déçu.

En effet, il importait de constater que sur les dix-sept revers au type du taureau, les six, à l'épi dans le champ, se

distinguent tous par l'absence des croissants et par la forme de la lampe qui se rapproche de celle de la lyre; les sept au serpent dans l'exergue ont, tous, les trois croissants à la droite de la lampe qui est munie d'anses et suspendue moins haut : c'est dans ce groupe que se trouvent les deux deniers où l'on voit un rayon, partant de la lampe, atteindre le flanc du taureau. Quatre exemplaires sont un peu frustes.

Sur les seize revers au type du cheval, cinq le représentent galopant à droite. Les croissants lunaires, imbriqués par trois, y sont tous placés au-dessous du trait horizontal divisé en deux parties égales qui, comme nous l'avons dit, indique l'exergue ; ce détail, qui ne saurait être indifférent, s'applique-t-il à la marche journalière du soleil ou aux deux moitiés du zodiaque? Toutefois, les croissants se trouvent figurés tantôt au milieu et tantôt à la gauche du bâton; indiquent-ils les phases lunaires?

Onze revers donnent le cheval galopant à gauche, parmi lesquels, cinq reproduisent les croissants lunaires placés au-dessus du bâton de l'exergue et imbriqués en sens inverse de ceux qui ont été signalés plus haut (voir les n°s 4 et 6 de la planche); de plus, comme ceux de la catégorie précédente, ils se trouvent tantôt à droite, tantôt à l'extrémité gauche du bâton. Ces dispositions diverses des croissants ont sans doute aussi leur signification astronomique.

Il faut encore noter que les chevaux ont presque tous un collier auquel paraît s'adapter quelquefois, comme un anneau, la couronne que tiennent les figures volantes; le torse de ces victoires, qui est indiqué plutôt que dessiné par un autre cercle parfois plus grand, parfois de même dimension que celui de la couronne, a des inclinaisons variant de la ligne droite à la ligne horizontale. Les cercles, dont il a été question, sont aussi plus ou moins rapprochés l'un de l'autre.

Ce qui nous ramène encore à notre idée première que ces figures symbolisent les signes du zodiaque, c'est que l'une d'elles semble aboutir à une petite tour qui nous paraît bien être la dernière station zodiacale visitée par le soleil. Dans

ce revers, au cheval galopant à gauche, les croissants lunaires sont placés au-dessus et à l'extrémité gauche de l'exergue.

Restent sept revers où ne se retrouvent ni les croissants, ni la barre divisée de l'exergue; dans l'un le cheval est au repos. — Les trois deniers au bige, dont il a été déjà question, complètent cet intéressant ensemble de monnaies gauloises si heureusement conservé par des mains intelligentes.

Nous ne renverrons pas sans de nouveaux remerciements ces trente-six deniers à notre bienveillant confrère M. le docteur Montaudon-Bara qui n'est pas homme à oublier la promesse qu'il a faite de disposer de quelques exemplaires doubles en faveur des collections numismatiques du Musée de Guéret, dont mieux que personne il apprécie l'importance.

Pour ajouter à l'intérêt que pouvait offrir cette monographie, il fallait la faire suivre d'une planche fidèle. Ce complément nécessaire de notre travail nous a fait contracter une véritable dette de reconnaissance envers M. Rouberol, conducteur des travaux du chemin de fer, qui a reproduit supérieurement avec son crayon les deniers originaux que nous avons essayé de décrire.

Maintenant, est-il besoin de le confesser, la seule lumière qui nous ait réellement éclairé dans nos recherches, la seule idée qui nous ait soutenu dans la voie aventureuse des interprétations est ce précieux fragment de correspondance, daté de Mer, que nous avait légué Duchalais et qui était probablement sa dernière pensée scientifique.

Ces quelques lignes ayant trait à une dissertation demeurée inédite et auxquelles la mort devait enlever leur caractère confidentiel, nous nous étions fait un devoir de les publier dans notre Bulletin de 1855, en émettant l'espérance qu'un autre que nous en ferait son profit. Mais jusqu'à ce jour la perle n'avait point trouvé de joaillier et notre faible voix n'avait fait que retentir dans le désert.

Nous ne nous sentions pas alors, quant à nous, de force à remplir la tâche interrompue de notre savant ami, d'ailleurs son maître, M. Lenormant, avait pris à cœur de la continuer.

Mais, à son tour, M. Lenormant a laissé son dernier soupir à la Grèce, sa seconde patrie et un nouveau deuil à la science.

Il a fallu, comme on le voit, un singulier concours de circonstances fortuites pour qu'il nous ait été réservé, à nous obscur disciple, de faire la première application des idées émises, il y a sept ans, par notre regrettable ami. Si le succès fait excuser la témérité de l'entreprise, il est juste que le mérite en revienne à la mémoire de Duchalais.

A. FILLIOUX.

TAPIS SARRAZINOIS

ET MONNAIES FLAMANDES A AUBUSSON.

Dans une étude récente sur les origines de la manufacture de tapisseries d'Aubusson (1), nous avons reconnu que les documents authentiques se rapportant à cette fabrique s'arrêtaient à l'édit de Tonnerre du 20 avril 1542. Toutefois, après avoir rappelé une tradition respectable, divers rapports des intendants de la généralité de Moulins et des inspecteurs de la manufacture, l'opinion, nettement formulée, de M. Lacordaire, directeur des Gobelins et de M. le baron Henri Aucapitaine, nous disions qu'il ne fallait pas désespérer de rencontrer quelque document positif antérieur au règne de François Ier.

Nos vœux n'ont pas tardé à recevoir un commencement de réalisation.

Dans une ancienne demeure de la rue Vieille, à Aubusson, on a découvert les lambeaux d'une tapisserie *sarrazinoise*. Ce fait a son importance, tout faisant présumer que cette tapisserie a été exécutée à Aubusson.

Le fragment que nous possédons consiste en un canevas de fine toile de lin recouvert en entier de soie blanche. Sur ces deux tissus ont été brodés, avec de la laine, des ornements d'un dessin très-correct et des feuilles d'acanthe. La laine est fine et ses couleurs n'ont pas trop perdu leur nuance primitive. C'est bien là le tapis sarrazinois que l'inventaire des tapisseries du roi Charles VI, du 11 mars 1421, et divers autres textes, permettent de considérer comme une sorte de broderie. Cependant, avant d'en avoir la preuve matérielle, il nous paraissait difficile de croire qu'on fût allé jusqu'à doubler le canevas d'un tissu de soie. Vraisemblablement la

(1) Congrès scientifique de France. Limoges, impr. Chapoulaud frères, 1860.

soie n'était pas recouverte uniformément par l'aiguille du brodeur, et elle était destinée à produire dans la tapisserie certains effets d'ornementation.

Quoi qu'il en soit, ce n'est que la confirmation d'un passage de Marco-Polo. Le célèbre voyageur vénitien, dans sa Description du royaume de *Crerman* ou Kirman, province de Perse, à l'extrémité sud-est, écrivait vers 1298 : « Les dames « et damoiseles labourent mout noblement de aguile sor dras « de soie de tous colors, à bestes et à osiaus et à moutes « autres ymajes. » Les tapis sarrazinois étaient bien évidemment imités des produits orientaux. On les fabriquait à Paris, à Arras, à Bruxelles, à Aubusson. Plus tard, lorsqu'on eut abandonné ce genre de travail et même oublié en quoi il consistait, la tradition populaire en conserva le nom et le rattacha à l'opinion qui fait remonter l'origine de nos fabriques aux Sarrazins d'Abd-el-Rahman (732).

La tapisserie que nous signalons, précieux échantillon de l'art de nos ancêtres, peut dater du XIII[me] ou du XIV[me] siècle; car, à partir de cette dernière époque, les tapisseries de haute et basse lisse, qui depuis longtemps faisaient concurrence aux tapisseries sarrazinoises, les remplacèrent entièrement. On retrouve les détails de cette lutte industrielle dans les statuts transcrits sur les registres du Châtelet et dans les articles ajoutés en 1302, par le prévôt Pierre le Jumeau, aux statuts de 1280, concernant les tapissiers sarrazinois de Paris. Le mot de tapis sarrazinois se conserva longtemps encore, mais son vrai sens avait fini par se perdre. Ainsi, en 1627, dans un règlement de la corporation des maîtres tapissiers, on mentionne « les maîtres et ouvriers de haute lisse sarrazinois « et de rentraitures, les tapis sarrazinois pleins et velus de « toutes sortes de façons, » ce qui n'empêche pas Pierre du Pont, premier tapissier de la Savonnerie, d'écrire en 1632, dans sa *Stromatourgie* : « De sçavoir de quelle fabrique, ni de quelle « méthode ou estoffe estoient faits les tapis sarrazinois, on « n'en peut juger. »

On croit généralement que la révolution industrielle qui

substitua au tapis sarrazinois, broderie à la main, le métier de haute et basse lisse, fut commencée par les Flamands. Ils venaient appliquer à la tapisserie des procédés de tissage employés dès l'origine de la civilisation. Hérodote, au V[me] siècle avant l'ère chrétienne, paraît attribuer aux Egyptiens l'invention du métier de basse lisse, et laisser aux autres peuples l'emploi exclusif du métier à chaîne verticale ou haute lisse. Il dit, au sujet de la fabrication de la toile en Egypte : « Les autres nations font la toile en passant la trame « en haut, les Égyptiens en la poussant en bas (1). » Remarquons néanmoins que les hypogées de Beni-Hassan, représentant des femmes occupées à tisser, figurent deux fois le métier à chaîne perpendiculaire.

Les Flamands sont-ils venus à Aubusson remplacer le procédé sarrazinois par le métier de haute ou basse lisse ? C'est une question que nous croyons pouvoir aujourd'hui résoudre affirmativement. Notre ami M. Félix Lecler a émis l'opinion (2) que l'établissement des métiers à tapisseries, à Aubusson, doit probablement dater des dernières années du XV[me] siècle, époque où Eléonore de Bourbon, épouse de Bernard d'Armagnac, aurait appelé dans la Marche des ouvriers du Hainaut ou de la Flandre. Cette idée nous avait toujours frappé par un grand caractère de vraisemblance, mais des découvertes récentes permettent de faire remonter beaucoup plus haut, c'est-à-dire à la première moitié du XIV[me] siècle, l'arrivée des tapissiers flamands à Aubusson.

Depuis plusieurs années, on trouvait fréquemment dans les environs de notre ville des monnaies de Louis, comte de Flandre. Au mois de septembre 1860, dans un jardin situé à Aubusson entre la rue Franche et le quai des Iles, on a découvert un assez grand nombre de pareilles monnaies de Louis de Flandre et des ducs de Lothier, Basse-Lorraine et Brabant. Voici la description des types principaux.

(1) E. Charton, *Voyageurs anciens*, t. I, p. 19.

(2) *Album historique et pittoresque de la Creuse*, p. 149.

LVDOVIC. COMES. Croix traversant la légende.

℞. MONETA. FLAND. Lion dans le champ.

Monnaie d'argent de Louis, comte de Flandre, Nevers et Rethel (1322). Flandre porte : *d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules.*

IO. DVX. LOT. BRAB. Croix traversant la légende.

℞. MONETA. BRABAN. Lion dans le champ.

Monnaie d'argent de Jean, duc de Lothier, Basse-Lorraine et Brabant (1312). Même type et même légende que ceux de la monnaie précédente.

Il nous semble qu'il y a dans cette découverte de monnaies flamandes à Aubusson, frappées également au commencement du XIVme siècle, plus qu'une rencontre fortuite. Qu'on nous permette de rappeler sommairement l'histoire de notre province à cette époque.

Le comté de la Marche appartenait à l'illustre maison de Lusignan. Hugues XIII, le Brun, était tombé glorieusement à la funeste bataille de Courtray. Son frère et son cousin se disputaient son vaste héritage, lorsque le roi de France Philippe-le-Bel intervint dans la querelle et confisqua à son profit les comtés d'Angoulême et de la Marche (1309). Peu de temps avant sa mort, Philippe-le-Bel donna la Marche en apanage à Charles, son troisième fils, et le frère de ce prince, Philippe V, le Long, l'érigea en comté-pairie. A la mort de Philippe-le-Long, le 3 janvier 1322, nouveau style, le comte de la Marche lui succéda sous le nom de Charles IV, dit le Bel.

On a des monnaies de Charles-le-Bel, comme comte de la Marche. Les comtes de la Marche de la race capétienne portaient : *semé de France à la bande de gueules, chargée de trois lionceaux d'argent.* Couronne de marquis.

Le roi de France ne prit guère souci de son ancien comté. Il aimait la ville de Clermont, en Beauvoisis, où il était né, et par acte du 27 décembre 1327, il échangea le comté-pairie de la Marche contre le comté de Clermont qui appartenait à Louis de Bourbon.

Louis Ier, duc de Bourbon et comte de la Marche, mari de

l'héritière de la baronnie de Bourbon, était issu de Robert, comte de Clermont, cinquième fils de Saint-Louis. Robert en prenant le nom de Bourbon qu'il transmit aux siens, garda les armes de France, par une sorte de pressentiment de la haute destinée réservée à sa race qui prenait pour devise le mot : *espoir*.

Les comtes de la Marche de la maison de Bourbon portaient : d'*azur semé de France, au bâton de gueules, péri en bandes, brochant sur le tout.* Quand le roi Charles VI eut réduit les armes de France à trois fleurs de lys, les comtes de la Marche portèrent d'azur à trois fleurs de lys (1). Ils étaient guidés par un instinct de grandeur qui fit défaut à d'autres maisons princières d'origine égale, et leurs alliances furent toujours puissantes et illustres.

Le comte Louis Ier fut, sous tous les rapports, un prince remarquable. Dévoué à son parent Philippe VI de Valois qui succéda à Charles-le-Bel le 1er février 1328, il lui sauva la vie sur le glorieux champ de bataille de Cassel. Le roi de France reconnaissant lui rendit le comté de Clermont. Les relations du comte de la Marche avec les Flandres furent continuelles : relations guerrières et diplomatiques, relations de famille, surtout. Blanche, sa sœur aînée, fut la femme de Robert VII, comte d'Auvergne et baron de Combraille. Robert VII, devenu veuf, épousa en secondes noces Marie de Flandre qui devint à son tour, en 1332, suzeraine du Combraille. Une autre sœur du comte de la Marche, Margueritte, fut unie à Jean de

(1) Signalons à ce sujet un sceau en cuivre qui existe à Aubusson et dont nous avons donné une empreinte au musée de Guéret. Il est rond et a cinq centimètres de diamètre. Au milieu est l'écu de France, avec le lambel d'Orléans surmonté d'une couronne; autour le collier à coquilles de l'ordre de Saint-Michel, avec la légende : CHARLE FILS ET FRERE DE ROI CONT DE LA M. Ce ne peut être que le sceau de Charles, duc d'Orléans, fils de François Ier, comte apanagiste de la Marche de 1531 à 1545. Il rappele les monnaies de Charles-le-Bel, comte de la Marche, dont nous avons parlé plus haut, et sur lesquelles on lit : K. FILI. REG. FRACIE. Et au revers : COMES MARCHIE.

Flandre, comte de Namur. Lui-même, enfin, épousa Marie de Hainaut, fille de Jean d'Avenes, comte de Hainaut (1).

Dans ces temps agités, les hommes d'armes de Louis de Bourbon parcoururent souvent à sa suite les industrieuses provinces du nord. Les services rendus par les Marchois dans les guerres de Flandre furent tels que Philippe VI leur accorda, en 1337, par privilége, à la sollicitation de leur comte, l'exemption de la confiscation, hors le cas de lèse-majesté. Louis Ier aimait sa bonne ville d'Aubusson, pauvre ville déchue au point qu'un archevêque de Bourges en visite pouvait à peine y loger les gens de sa suite : délaissée par ses vicomtes, vendue enfin par Raynaud VII, seigneur de la Borne, dernier vicomte d'Aubusson, vers 1262, à Huges XII de Lusignan, comte de la Marche. La même année, le sire de Lusignan avait accordé à la ville d'Aubusson d'importants priviléges. Le comte Louis les confirma en 1331. De ses dispositions évidentes à relever la ville d'Aubusson de sa déchéance, de tous les faits que nous venons de rappeler, il est permis de conclure qu'il y fit venir une colonie de tapissiers flamands destinés à y suppléer à l'insuffisance industrielle des tapissiers sarrazinois « instituès beaucoup devant les tapissiers de hau- « te lisse, en possession dès longtemps, mais sur leur dé- « clin », suivant l'expression de Pierre du Pont.

Indépendamment des faits généraux puisés dans l'histoire du temps et de la découverte de monnaies de Flandre et de Brabant, à Aubusson, il existe un fait particulier qui milite en faveur de la probabilité de l'arrivée des Flamands dans la Haute-Marche, au commencement du XIVme siècle. Le comte de Flandre, Louis de Nevers, à qui il faut attribuer les monnaies trouvées à Aubusson, rétabli après la bataille de Cassel, était tout dévoué au roi de France son suzerain. Pour satisfaire Philippe VI, il fit arrêter tous les Anglais qui se trouvaient en Flandre. Edouard III, roi d'Angleterre, usa de représailles et défendit l'exportation des laines anglaises et

(1) Morery, t. I, p. 534.

l'importation des tissus de la Flandre. Ce fut un coup terrible pour la Flandre, privée à la fois d'un important débouché et de la matière première de ses grandes industries. Les chroniques du temps rapportent que les ouvriers flamands émigrèrent en grand nombre et portèrent en diverses contrées leurs arts et leurs méthodes de travail. Les alliances de notre comte Louis et de Robert, baron de Combraille, avec des princesses flamandes, permettent de penser que les tapisseries dites de Marche, ainsi que s'exprime l'édit de François Ier, commencèrent à cette époque, sous l'influence de l'esprit industrieux des Flamands, à se substituer aux tapisseries sarrazinoises.

Louis Ier de Bourbon, comte de la Marche, après avoir conduit une dernière fois en Flandre neuf compagnies d'hommes d'armes levés dans ses domaines et contribué à faire lever à Edouard III le siége de Cambrai, négocia une trêve de deux ans entre le roi d'Angleterre et le roi de France. Peu après, le 22 janvier 1341, il mourut, laissant deux fils et quatre filles de Marie de Hainaut.

Un dernier souvenir de l'émigration flamande s'est conservé à Aubusson et à Felletin. A une époque où toute tradition orale disparaît, il ne paraîtra peut-être pas inutile d'en recueillir une qui fait du mot Flamand une injure dans le langage populaire. On dit ici un *Flamand,* pour désigner un homme trop souple, un flatteur, un patelin. N'est-ce pas là l'injure ordinaire adressée aux protégés du suzerain? et les Flamands avaient de plus le tort d'apporter parmi nous un nouveau procédé industriel. Ces intrus, cependant, réalisèrent un immense progrès en remplaçant la broderie à la main par le métier, la tapisserie sarrazinoise par la haute et basse lisse, et nous devons très-probablement les considérer comme les fondateurs des *tapisseries de la Marche.*

CYPRIEN PÉRATHON,

FRAGMENTS ARCHÉOLOGIQUES.

(Suite.)

§ XIII.

ENCORE LE TUMULUS DE LA BARDE.

Les différentes notes publiées par nous dans ces Mémoires prouvent assez que nos études ont porté sur tout autre chose que sur l'archéologie. Si dans le dernier Bulletin et dans celui-ci nous sommes sorti du cercle habituel de nos recherches, c'est que nous avons cru faire une œuvre patriotique, en contribuant, dans la mesure de nos forces, au Répertoire archéologique de la Creuse, en signalant des monuments, inconnus encore, que nos courses géologiques nous avaient mis à portée d'observer. Nous l'avons fait et nous le faisons encore sans prétention aucune : heureux si ces notes, prises en courant, peuvent appeler sur ces monuments l'attention de personnes capables de les étudier comme ils doivent l'être.

Nous avons signalé dans le dernier Bulletin de ces Mémoires, p. 322, le tumulus de la Barde, près le Grand-Bourg; depuis l'impression de notre note, ce tumulus a été détruit. Grâce à M. Monneyrat, ancien maire de Bénévent et propriétaire de la Barde, qui nous a fourni, avec la plus grande obligeance, les renseignements suivants, et nous a remis, pour le Musée de Guéret, les objets qui y ont été découverts, nous pouvons aujourd'hui compléter nos indications.

La plate-forme qui couronnait ce tumulus avait 10 mèt. environ de diamètre; sa hauteur était de 8 mèt. et un peu plus.

Au-dessous du gazon qui recouvrait la plate-forme, on a rencontré un pavé formé de pierres plates assez fortes. Ce pavé recouvrait une couche de terre de 50 cent. d'épaisseur, au-dessous de laquelle était un lit mince de charbon. Cet ensemble reposait sur une nouvelle couche de terre posée

elle-même sur un lit de 2 cent. de terreau noir, dans lequel on a trouvé quelques fragments de tuiles à rebord, des tessons de poteries très-grossières et des débris oxydés de fer travaillé. Au-dessous de ce lit de terreau, une troisième couche de terre recouvrait un lit, de 10 cent. d'épaisseur, d'argile cuite et pulvérisée, placée sur une dernière couche de terre rapportée, enveloppant un gros rocher de granit servant de base au tumulus. Toutes ces couches, d'après M. Monneyrat, étaient horizontales et parallèles.

Les tuiles à rebord ne présentent rien d'extraordinaire. Les poteries, comme nous l'avons déjà dit, sont très-grossières, en terre rougeâtre; les parois sont épaisses et elles n'ont pas de vernis. Un fragment de la partie supérieure d'un grand vase offre une sorte d'ornement formé d'un bourrelet faisant le tour du vase et orné de creux se touchant comme ceux qu'on obtiendrait en imprimant le pouce sur la terre molle dans le sens du bourrelet; deux fragments d'un vase plus petit et moins épais reproduisent en plus petit cet ornement. On retrouve dans ces débris des anses plates ornées au milieu d'un bourrelet longitudinal plus ou moins prononcé, une anse formée d'un petit tube creux d'environ 3 cent. de longueur et un peu recourbé, et un couvercle de vase de terre micacée grisâtre d'environ 9 cent. de diamètre. La plupart des débris en fer sont trop oxydés pour qu'on puisse reconnaître à quel usage ils ont pu servir; deux nous paraissent provenir d'un mors de bride.

Ce tumulus était entouré de trois côtés par les substructions d'un bâtiment formé d'un corps de logis avec ailes en retour. Les pierres de tailles et les dessus de portes étaient grossièrement taillés et les murs contenaient des fragments de tuiles à rebord dont le sol du bâtiment était lui-même jonché.

L'âge de ce tumulus est parfaitement déterminé; il n'est pas celtique puisqu'il ne recouvrait pas de dolmen, il est gallo-romain et les os calcinés qu'il contenait, ou ont été détruits par le temps, ou ont échappé à l'observation de M. Monneyrat.

§ XIV.

TOMBEAU DU GRAND-MURAT, COMMUNE DE BÉNÉVENT.

On se souvient de la description, donnée dans le 1er volume de nos Mémoires, de puits anciens découverts aux environs d'Ahun, sur la route impériale de Clermont à Poitiers. Je vais rappeler, le plus succintement possible, les principaux faits contenus dans les notes publiées par MM. Dugenest et Bonnafoux.

« En 1835, on fouilla quelques-uns de ces puits. Le premier,
« creusé dans le tuf, fournit au milieu de terres rapportées :
« 1° une statuette en argile représentant une femme assise
« dans un fauteuil de nattes tressées et allaitant deux enfants;
« 2° une médaille fruste, petit bronze, sur laquelle on a cru
« reconnaître la tête d'Auguste.

« Le second, plus profond que le premier, donna : 1° un
« vase en bronze, de forme évasée, supporté par trois pattes,
« muni de deux oreilles disposées pour recevoir une anse;
« 2° un fragment de vase en terre rouge, très-fine, présentant
« en relief, au milieu d'ornements variés, des personnages
« nus dans diverses attitudes; 3° un pied de vase en terre
« recouvert d'un vernis métallique, dans le genre des pote-
« ries anglaises; 4° des bandes de fer très-oxydées paraissant
« avoir servi à garnir des jantes de roues; 5° des semelles
« en cuir, sans trace de couture, traversées de clous en
« bronze; 6° deux médailles, grand bronze, assez bien con-
« servées, de Marc Aurèle et d'Adrien.

« Dans le troisième, creusé dans le roc, on avait exhumé
« une anse en bronze d'un travail remarquable. (1er bul., p. 42
« et 3e bul., p. 30.)

« En 1843, on vida un nouveau puits qui produisit deux
« vases romains, en terre noire vernie, de formes différentes;
« des tuiles à rebord, des fragments de moulins à bras,
« une médaille en bronze, fruste, etc. (4e bul., p. 71.)

« Une nouvelle fouille effectuée en 1845 dans un autre puits
« mit au jour des pierres, de la vase, des fragments de bois
« pourris, quelques tessons de poteries plus ou moins fines,
« une grande quantité de tuiles à rebord, quelques tuiles
« courbes, des briques de 3 pouces d'épaisseur et quelques
« morceaux de charbon de bois. Ce puits qui a 4 mèt. de
« profondeur est le moins profond de ceux qui ont été fouil-
« lés.

« Un autre puits carré et revêtu de maçonnerie, qui dans
« le bas était en pierres de taille, donna un vase à 1 mèt.
« environ de profondeur, au milieu de débris de poteries
« de forme et de couleurs diverses, et d'une grande quantité
« de tuiles courbes presque toutes cassées. Le fond du puits
« était rempli de boue, de pierres et d'os d'animaux.

« Enfin un dernier puits, de forme hexagonale, fut aussi
« découvert en faisant les fondations d'une maison; il n'a
« pas été fouillé. (6e bul., p. 95-98.) »

Comme on voit, les fouilles de ces puits ne furent pas conduites avec tout le soin désirable et les détails qui nous en ont été donnés sont bien incomplets, cela tient sans doute à l'idée qu'on s'était faite qu'ils avaient été « pratiqués dans « un moment de calamités publiques, afin de préserver des « objets vénérés du contact impur de l'ennemi. » Tel n'est pas notre sentiment et nous voyons dans ces puits si nombreux, creusés dans un sol recouvert de tuiles à rebord, de vases et d'autres vestiges romains, des sépultures gallo-romaines. Si un seul a fourni des ossements ou du moins si on n'en a cité que dans un seul, ce qui ne prouve pas qu'il n'en existait pas dans les autres, nous trouvons une confirmation de notre opinion dans ce fait qu'ils contenaient tous une monnaie. Bientôt nous verrons que les débris de tuiles et de vases se retrouvent dans des sépultures analogues, même dans notre département.

Si, contrairement à ce qu'on a cru jusqu'à présent, nous émettons l'idée que les excavations d'Ahun sont d'anciennes sépultures, cette idée nous l'avons eue en lisant dans la

Revue des Sociétés savantes (2ᵉ sér., t. 6, p. 266), le compte-rendu fait par M. J. Quicherat, des deux volumes (années 1858 et 1859), de l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée.*

« M. l'abbé Baudry, dit-il, a trouvé à Troussepoil la con-
« firmation d'un fait déjà constaté à Beaugency, par M. Du-
« four de Pibrac, et en d'autres endroits par divers archéo-
« logues, mais dont la science ne s'est pas encore emparé.
« Il s'agit des morts inhumés dans des fosses en forme de
« puits.

« Le champ de l'Essermilière a laissé voir une dizaine de
« ces sépultures. Leur orifice était indiqué par des pierres
« brutes posées en cercle sur le sol. Elles variaient par la
« profondeur et par le diamètre, de sorte que leurs dimen-
« sions semblaient avoir été proportionnées à l'importance
« du défunt. Les chercheurs d'or vendéens en ont boule-
« versés plusieurs. Voici les observations de M. l'abbé Baudry
« sur les deux plus grandes :

« L'une descendait à 10 mèt. de profondeur et se termi-
« nait en entonnoir. Son diamètre, à l'orifice, était de 1 mèt.
« 20 cent., et au fond de 50 cent. seulement. On fouilla
« jusqu'à 5 mèt. sans trouver autre chose que de la terre
« rapportée et des tessons de poterie romaine, dont quelques-
« uns avaient subi l'action d'un feu violent. Sous ce premier
« dépôt se présentèrent sept couches successives renfermant
« des ossements et séparées les unes des autres par des amas
« de terre. Les os n'étaient pas brûlés, et comme plusieurs
« appartenaient, ainsi qu'on va le voir, à des animaux de
« grande taille, on a jugé que ces animaux n'auraient pas
« pu passer par l'orifice du puits, à moins d'avoir été coupés
« d'abord en morceaux.

« Dans la première couche entamée, il y avait des os de
« bœuf, avec un poids en terre cuite; dans la seconde, une
« tête de chien de grande taille; dans la troisième, des os
« de vache, avec un morceau de bois d'orme; dans la qua-
« trième, un bois de cerf, trois têtes de chiens, une tasse en

« bois dur, analogue à un coco taillé, une tuile à rebord et
« deux fragments de petits vases en terre fine; dans la cin-
« quième, des têtes, avec divers ossements qu'on croit avoir
« appartenu à des renards et deux planchettes d'ormeau;
« dans la sixième, les ossements de deux chevaux et d'un
« petit chien; dans la septième, une urne funéraire, gros-
« sière par la substance et par le travail, remplie de cen-
« dres noires; à côté de l'urne, six os humains non brûlés,
« que les gens de l'art ont attribué à une femme, une lame
« en fer à deux tranchants, un style de bronze virolé d'or,
« une clef de bronze, un morceau de quenouille en buis,
« une statuette en pierre d'une divinité assise dans un fau-
« teuil, un vase à goulot, presque aussi grand que l'urne,
« mais de meilleure fabrication, qui contenait plus de cent
« moules à couler des monnaies. Ces moules sont aux types
« de Trajan, d'Adrien, de Faustine, d'Antonin le Pieux, de
« Marc Aurèle, de Caracalla et de Julia Mamméa. Une pièce
« d'argent toute neuve et de bas aloi remplissait l'alvéole de
« ce dernier.

« La seconde fosse, large également de 1 mèt. 20 cent. à
« son orifice, n'avait que 6 mèt. de profondeur. A 1 mèt.
« sous le sol elle a fourni un lit de tuiles à rebord sous
« lequel était un coutelas de fer pesant plus de quatre livres,
« un vase à parfum en terre cuite et un magnifique bidon de
« bronze muni d'une anse de cuivre passée dans ses oreilles.
« Dans les 3 mèt. inférieurs, c'était un pêle-mêle de coquilles
« d'huîtres, de tessons de poterie romaine, d'ossements de
« porc et de bœuf, de charbons et de terre. A 4 mèt., il y
« avait un lit de grosses pierres à partir duquel la fosse, de
« ronde qu'elle était, devenait carrée. Sous les pierres étaient
« des ossements brûlés d'animaux domestiques, étendus sur
« une masse épaisse de charbon, mêlés de nouveaux tessons
« de poterie, mais plus belle. La dernière couche n'a fourni
« que de la terre et quelques os de ruminants, non brûlés.
« Des ais et des clous, disséminés dans les diverses cou-

« ches, annonçaient la présence de caisses dans lesquelles
« ont dû être renfermés des résidus humains. »

Tels sont les faits observés par M. l'abbé Baudry. Ils se rapportent, je le répète, à une pratique déjà connue, mais qui ne s'était pas encore révélée par des monuments si instructifs. La présence d'une série de moules monétaires dont le dernier, encore rempli de sa coulée, fournit une date certaine, ajoute surtout au prix de la nouvelle découverte. Il est certain que nous avons là des sépulcres du III° siècle où les anciens rites gaulois se trouvaient associés avec les rites romains. Faut-il s'empresser de conclure que le même usage a été observé par toute la Gaule à la même époque? Faut-il voir dans les puits funéraires un genre de sépulture particulier aux gallo-romains?

Cette dernière question me semble résolue négativement par une découverte, postérieure à celle de M. l'abbé Baudry, dont le département de la Vendée a été également le théâtre. M. Parenteau, de la Société archéologique de Nantes, a reconnu, près du château de Pouzanges, un groupe considérable de puits funéraires. Ils sont beaucoup moins profonds que ceux de Troussepoil, car ils ne descendent pas à plus de 2 mèt. sous le sol, et quelques-uns n'ont pas même 1 mèt. On a trouvé dedans des urnes cinéraires accompagnées de pierres brûlées, de poterie et d'armes en fer, et ni cette poterie ni ces armes ne paraissent être de façon romaine; à mon sens, elles se placeraient plutôt dans la série des objets d'origine germanique.

Il n'est donc pas temps encore de généraliser les faits qui se rapportent au mode d'inhumation dans des fosses en forme de puits. Attendons pour cela que les faits se soient produits en plus grand nombre.

Comme on voit, les puits décrits par M. l'abbé Baudry ont une grande analogie avec ceux d'Ahun : médailles de la même époque, tuiles à rebord, tessons de poteries, bois, charbons, statuette de femme assise dans un fauteuil, etc. Les ossements seuls manquent, excepté dans un seul; n'ont-ils pas paru

assez importants pour être signalés, ou bien avaient-ils disparu par suite du temps? En tout cas, voici un nouveau puits découvert récemment aux environs de Bénévent, et tout à fait analogue à ceux signalés dans le savant rapport de M. Quicherat.

A l'ouest du Grand-Murat, village de la commune de Bénévent, dans la terre dite de Bordesoules, on remarque un grand amas de pierres plus ou moins façonnées, entremêlées de tuiles à rebord. Dans ces ruines, il y a une trentaine d'années, on découvrit un grand vase en forme de cuvier, qui fut brisé ou se brisa en l'exhumant. Ses parois étaient épaisses et d'un jaune grisâtre; nous avons vu des fragments analogues à Gergovia, près de Clermont-Ferrand. Les gens du pays vous disent que cette construction, évidemment romaine, était une chapelle appartenant aux seigneurs du Masgelier, un château de la commune voisine, celle du Grand-Bourg-de-Salagnac. Au bout de cette terre, sous quelques châtaigners, quelques substructions terminées au sud par un indice de tour portent le nom de château des Rochettes. On y trouva, il y a quelques années, trois médailles qui sont entre les mains de M. Parelon, ancien maire de Bénévent. Ce château était en tout cas fort peu de chose; une de ses encoignures reposait sur un petit rocher saillant de granit d'où lui est venu sans doute son nom de château des Rochettes.

C'est entre ces deux ruines qu'a été trouvé, en mai 1861, dans la terre du Cher ou du Chevalier, le puits funéraire que nous allons décrire. Un cultivateur voulant débarrasser son champ des pierres qui l'encombraient s'aperçut que l'une d'elles rendait un son. Il s'imagina, comme les paysans vendéens de M. l'abbé Baudry, avoir trouvé un trésor, il la déblaya et mit à découvert un réceptacle en granit du pays.

Ce réceptacle était au milieu d'une cavité circulaire entourée d'un mur en moëllons bruts, cimentés par un mortier.

Ce puits, de 2 mèt. environ de diamètre, avait 1 mèt. 50 cent. à peu près de profondeur. Le couvercle du récepta-

cle faisait saillie de 15 cent. au-dessus des terres environnantes. Le mur circulaire avait dû être étêté depuis des siècles par la charrue et ne paraissait pas au-dessus du sol..

Ce réceptacle, grossièrement taillé à l'extérieur, était formé de deux pierres. L'inférieure, en forme de colonne, aussi grosse par le bas que par le haut, était creusée, sur la surface supérieure, d'une cavité exactement semblable à la base de l'urne en verre qu'elle contenait. Cette cavité n'était pas entourée de ce bourrelet que nous avons vu si souvent sur les autres réceptacles du département. La supérieure, en forme de cône, était évidée à sa partie inférieure, pour contenir la plus grande partie de l'urne en verre. Ces deux pierres étaient, dit-on, liées ensemble par une sorte de ciment et les petits interstices bouchés avec des fragments de verre. Une médaille grand bronze, du haut empire, très-fruste, était placée entre les deux pierres du réceptacle.

L'urne en verre, parfaitement intacte, est de ce beau modèle qu'on a déjà plusieurs fois rencontré dans le département. Elle a 26 cent. de hauteur, 66 cent. de circonférence dans sa partie la plus large; son cou, 8 cent. de hauteur et 27 cent. de circonférence; les anses, 9 cent. d'élévation. Cette urne, de forme ovoïde, très-aplatie par le haut, est surmontée d'un cou tubulaire, légèrement ventru, terminé par un rebord saillant au dehors. Du haut de la panse partent deux anses plates qui, après s'être élevées perpendiculairement, se recourbent à angles à peu près droits, pour aller se souder au cou au tiers supérieur de sa hauteur, par une sorte de volute aplatie. L'urne entière est en verre uni verdâtre, les anses sont cannelées, à cannelures très-rapprochées s'épanouissant sur la panse. Rien n'est gracieux comme ces anses ainsi ouvragées.

Cette urne contient des débris d'os très-ténus dans un liquide incolore et limpide qui doit être de l'eau pure.

Comme nous venons de le dire, cette urne était placée au centre et au fond du puits. Sur un des côtés de cette excavation on remarque des traces d'un feu violent et des

charbons. La cavité était comblée par de la terre renfermant des tessons de poterie grossière et de vases en verre, dont un fragment ressemble aux anses de l'urne du réceptacle. Aucune arme en fer, bronze ou silex n'a été trouvée. Le seul fait remarquable que ces débris m'aient offert c'est un petit morceau de vase en verre, d'un beau blanc, limpide et fort mince, tandis que tous les autres sont de verre verdâtre assez grossier.

Quand j'ai visité le puits de la terre du Chevalier, le paysan qui l'avait découvert avait commencé à le démolir; quelques pierres de la paroi du sud étaient enlevées et elles avaient mis à nu un nouveau réceptacle, plus petit que celui du puits et formé comme lui de deux pierres, mais assemblées par un boudin carré reçu dans une cavité semblable du couvercle.

Ce réceptacle contenait une urne en verre toute différente de la première et beaucoup plus petite. Cette urne est supportée par un pied court et très-étroit, s'élargissant un peu vers la base. La panse est plus large que haute, arrondie par le bas et aplatie au sommet. Le cou, un peu plus large que le pied de l'urne est court, terminé à son extrémité supérieure par un léger évasement et se rattache à la panse par un étroit étranglement. Cette urne contenait des ossements calcinés mais aucun liquide. Une médaille entièrement pourrie était contenue dans le réceptacle.

Ces deux réceptacles de granit ne sont pas les seuls qui ont été trouvés dans cette terre. Le long du mur qui la sépare de celle de Bordesoules dont j'ai déjà parlé, on en voit un troisième sans couvercle. Quand a-t-il été déposé là? les gens du village l'ignorent.

§ XV.

TOMBEAUX DE VALLIÈRES.

Nous avons décrit dans le précédent Bulletin le cimetière

du Grand-Bourg, aujourd'hui nous allons parler de sarcophages analogues que nous avons vus en grand nombre autour de l'église de Vallières. Comme toutes les églises de nos communes rurales, celle de Vallières était entourée d'un cimetière élevé assez haut au-dessus des rues environnantes du bourg. L'administration le fait disparaître pour en faire une place. En l'abaissant on a découvert qu'au-dessous du cimetière moderne il en existait un autre beaucoup plus ancien et formé de sarcophages en granit. Ces sarcophages étaient vides comme ceux du Grand-Bourg, comme eux ils avaient été fouillés, et aucun objet n'est venu jusqu'à nous pour nous en donner la date précise. Leur nombre était assez grand pour avoir été pris pour un banc de roche naturelle qui ne permettait pas toujours d'inhumer les corps à la profondeur légale. Ceux de ces sarcophages en grand nombre, qui étaient exhumés lorsque nous avons visité Vallières, étaient tous formés de deux pierres réunies de chaque côté par un crampon de fer dont il ne restait que la trace. Quelques-uns nous ont montré la trace d'autres crampons qui servaient à sceller le couvercle, dont aucun ne s'est offert malheureusement à nos recherches, car, une inscription ou un signe quelconque eût pu nous servir à fixer la date de ces monuments. Dans tous ces sarcophages, la place de la tête est indiquée par un espace réservé, plus petit que celui du reste du corps. Mais à l'encontre de ceux du Grand-Bourg, au lieu d'être arrondie, cette place est trapézoïdale, le côté le plus large à l'extérieur. L'extérieur du sarcophage reproduit la même disposition.

Sur un des montants de la porte d'entrée de ce cimetière est placé depuis peu un lion couché, assez finement fouillé, quoiqu'il soit un peu fruste aujourd'hui. Le socle sur lequel il repose a environ 1 mèt. 30 cent. de longueur. Ce lion doit provenir de l'ancien siége de justice du seigneur. On sait qu'au moyen âge la justice se rendait souvent à la porte des églises et que plusieurs sentences portent ces mots : *inter leones*. Nous n'avons pas retrouvé le second lion qui devait

occuper l'autre côté du siége de justice ; peut-être a-t-il disparu depuis longtemps.

P. DE CESSAC.

Septembre à novembre 1861.

LES MANUFACTURES DE TAPIS

D'AUBUSSON.

(Suite.) (1).

En publiant, sous ce titre, une intéressante notice de M. Philippe de Chennevières, sur Jean-Joseph Dumons, — *peintre pour le Roi, des manufactures d'Aubusson;* nous exprimions le regret de ne pouvoir donner immédiatement la copie du brevet accordé à cet artiste en 1731; nous sommes aujourd'hui en mesure de faire connaître à nos lecteurs ce document historique, grâce aux bons soins de M. Anatole de Montéglon, bibliothécaire à l'Arsenal; cet érudit n'a pas oublié la promesse qu'il nous avait faite, et nous avons de plus, de sa part, l'assurance qu'il se fera un plaisir de mettre à notre disposition d'autres renseignements relatifs à l'histoire de notre province.

Avant de terminer ces quelques lignes préliminaires, il convient de mettre en relief un passage du brevet de Dumons où il est dit que son titre de peintre et dessinateur s'applique aux manufactures de tapisseries établies en ladite ville et faubourg d'Aubusson et des *environs*. Ce dernier mot que nous avons souligné dans le texte désigne probablement les manufactures de Felletin, Bellegarde et autres localités de la Haute-Marche, dont M. Cyprien Pérathon aurait pu parler avec plus d'autorité, dans son excellente étude sur l'industrie tapissière d'Aubusson, s'il avait eu sous les yeux le document que nous publions aujourd'hui (2).

» — Le Roy étant informé que les tapisseries des manufactures établies en la ville d'Aubusson sont extremement éloignées du degré de perfection dont elles sont susceptibles, par la de-

(1) Voir 2e bul., t. III, 1859.

(2) Origine de la manufacture de tapisseries d'Aubusson. Limoges, Chapoulaud frères, 1860.

fectuosité des desseins que l'on y suit pour les fabriques, Et Sa Majesté voulant procurer à ces manufactures les moyens de se rectifier et donner à leurs ouvrages le gout, la variété et l'agrement necessaires pour les faire rechercher, Elle a jugé qu'il convenoit de faire choix d'un peintre, versé dans les talens du païsage, des plantes, animaux et autres ornemens sortables aux tapisseries, qui pût faire des tableaux coloriés pour être substitués aux anciens desseins, retoucher les d. anciens desseins, y corriger les defectuosités les plus sensibles et les plus marquées pour ne pas suspendre les travaux ordinaires et qui pût en même tems se transporter sur les lieux pour inspirer aux ouvriers les principes et l'intelligence d'une meilleure manière de dessiner, de colorier et d'executer les d. tableaux et les d. desseins ainsy corrigés : A quoy Sa Majesté voulant pourvoir, Vu sur ce la proposition du S.-Jean-Joseph Du Mons, peintre, de faire chaque année les tableaux necessaires pour servir de patron à une tenture de dix huit à vingt aunes de cours, composée de fabriques, arbres, plantes, fleurs et animaux, de faire tous les deux ans un sejour de trois mois à Aubusson et y retoucher tous les desseins qui sont dans les manufactures de la d. ville moyennant une somme de dix huit cent livres par chaque année pour appointemens, frais de voyage et autres generalement quelconques. Ouy le rapport du sieur Orry, conseiller d'État et au Conseil Royal, controlleur general des finances, *le Roy etant en son conseil* a choisy et nommé le d. S. Jean-Joseph Du Mons en qualité de peintre et dessinateur de Sa Majesté des d. manufactures de tapisseries établies et la d. ville et fauxbourg d'Aubusson et des *environs*. En consequence ordonne que le d. S. Du Mons fournira chaque année les tableaux necessaires pour servir de patron à une tenture des d. tapisseries de la hauteur ordinaire d'icelles et du cours de dix huit à vingt aunes de France, Ensemble un patron pour la bordure de chaque tenture, lesquels tableaux et patron pour la d. bordure seront composés d'un gout varié et convenable, peints et coloriés à l'huile et enrichis d'arbres, plantes, fleurs, fabriques et ani-

maux, Et ne pourront être executés en tapisseries qu'ils n'ayent été approuvés par le sieur Controlleur general des finances. Et sera tenu le d. S. Du Mons de faire tous les deux ans un voyage en la d. ville d'Aubusson et d'y sejourner pendant trois mois, pour y retoucher successivement tous les desseins se trouvant dans les d. manufactures, y changer et corriger ce qu'il y reconnoitra de defectueux et de mauvais gout et y substituer ou ajouter ce qu'il croira propre à raprocher les tapisseries du degré de perfection où elles peuvent être portées facilement, et pour donner aux chefs, ouvriers et apprentifs des d. manufactures les avis, instructions et enseignemens necessaires à cet effet, et leur inspirer les principes, le gout et l'intelligence d'une meilleure maniere de dessiner, de colorier et d'executer les d. tableaux et les d. desseins par luy corrigés. Ordonne Sa Majesté que par l'adjudicataire général des Fermes unies il sera payé annuellement aud. S. Du Mons la somme de dix huit cent livres pour ses appointemens, frais de voyages et autres generalement quelconques en la d. qualité de peintre et dessinateur pour Sa Majesté des d. manufactures, et ce à compter du premier janvier de la présente année sans aucune retenue de dixieme, de laquelle somme de dix huit cent livres il sera fait employ dans les Etats qui seront arrêtés au Conseil pour les charges assignées sur les cinq grosses Fermes, à commencer du d. jour premier janvier de la presente année mil sept cent trente un et sera lad. somme de dix huit cent livres passée et allouée sans difficulté en depense dans les états au vray et compte qui seront rendus au Conseil et en la chambre des Comptes par le d. adjudicataire, en rapportant les quittances du payement qu'il aura fait annuellement de la d. somme et pour la première fois seulement copie collationnée du present arrest. Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le vingtieme jour de mars mil sept cent trente un.

PHELIPPEAUX.

Au verso, les noms de M. Fagon et M. Baroz.

NÉCROLOGIE.

(Réunions générales de 1860 et 1861.)

LE DOCTEUR GUISARD (SILVAIN).

J'aurais désiré, Messieurs et chers confrères, me faire plus tôt l'écho de la profonde douleur et des vifs regrets qui éclatèrent au sein de notre Compagnie, lorsque la mort lui enleva son honorable président, le docteur Guisard. Mais vous aviez encore trop présentes à l'esprit les douloureuses circonstances de cette séparation cruelle pour qu'il me fut possible de vous les rappeler; un hommage public offert, selon l'usage consacré, à cette mémoire si chère, vous eût paru bien pâle et se fût perdu au milieu de ce bruit trop passager de regrets et d'éloges qui retentit alors dans presque tous les organes de la publicité; j'étais d'ailleurs, pour mon compte, encore trop fortement impressionné pour accomplir convenablement le pieux devoir dont j'avais cependant à cœur de m'acquitter, à la fois comme ami et comme confrère.

Dans notre réunion générale du 8 mai 1859 présidée par le docteur Guisard, je disais : « il appartient à une voix qui a « plus d'autorité que la mienne, celle de notre honorable Pré« sident, trois fois l'élu de vos suffrages, de vous guider, par « la voie du progrès, vers toutes les aspirations nobles et éle« vées, et d'encourager, comme ils le méritent, vos sacrifices « et vos études. » Triste et pénible souvenir, un mois s'était à peine écoulé depuis le jour où vous écoutiez avec faveur ces paroles, et cette voix magistrale, cette voix aimée, cette intelligence forte, cette activité robuste s'éteignaient dans les angoisses d'une mort aussi prompte que cruelle, et nous-mêmes nous nous sentions tous frappés à la tête et au cœur par ce coup aussi terrible qu'imprévu.

On peut, en effet, juger du vide que laissait dans nos rangs le docteur Guisard par ce simple exposé : membre fondateur de notre Compagnie, il en avait été d'abord pendant treize ans le

secrétaire, puis il l'avait ensuite dirigée comme président depuis ces douze dernières années.

Le tome 1er de nos Mémoires qui contient de nombreux et intéressants rapports signés par le docteur Guisard, témoigne du zèle et de l'activité qu'il déploya dans ses fonctions de secrétaire. Ce fut pendant sa présidence que la Compagnie reprit le cours de ses publications, que les collections du Musée furent classées, les catalogues rédigés, que prit fin, à la satisfaction de tous, le débat qui s'était élevé entre l'administration municipale et la Société, à propos de droits et d'obligations réciproques mal déterminés et qui furent définitivement réglés.

Je ne rappelerai pas nombre d'autres faits, plus ou moins importants qui tous font honneur à la présidence du docteur Guisard; il faudrait pour cela composer l'histoire de notre Compagnie à laquelle toute son existence fut intimement liée. Il suffit que nous l'ayons tous vu à l'œuvre, montrant dans nos réunions cette noblesse de vues, cette fermeté de principes, cette énergie pour le bien qui étaient chez lui des qualités en quelque sorte natives.

Nous ne nous proposons pas non plus d'aborder ici la vie publique de notre ami; en agisant de la sorte, nous ne ferons que nous conformer à nos traditions et imiter la parfaite réserve que sut toujours garder, sur ce point, notre ancien président; au sein de notre bureau, nous n'étions plus pour lui que des collaborateurs et des confrères. Nous n'oublierons donc pas qu'il nous appartient surtout d'apprécier et de mettre en relief ses travaux scientifiques et les services qu'il a rendus à notre Société.

Guisard (Silvain) naquit à Guéret en 1806; après avoir fait dans notre collége communal de bonnes études grecques et latines, il alla à Paris avec la ferme intention de suivre les cours de l'école de médecine. Il ignorait encore combien il aurait de peine à s'ouvrir cette carrière vers laquelle l'appelait cependant une impérieuse vocation.

Sur ces entrefaites, sa famille qui ne jouissait que d'une

modeste aisance, se vit enlever ses ressources par une faillite; deux mille francs recueillis dans la succession de sa mère et échappés à ce nauffrage constituèrent à un moment toute sa fortune. Son courage ne fut pas abattu, sa résolution ne fut pas ébranlée; mais alors commença pour lui le temps des privations, des rudes épreuves et des durs labeurs. Son ardent amour pour la science le consola et lui fit trouver de nouvelles ressources : il se fit répétiteur de latin et de grec, et consacra religieusement la plus grande partie du salaire qu'il retirait de ce surcroît de travail, à payer ses inscriptions et ses droits d'examen. Enfin, en 1830, après cinq années qui durent lui paraître bien longues, il fut reçu docteur en médecine et vint s'établir à Guéret.

En 1832, l'administration municipale de sa ville natale lui confia la mission d'aller étudier le choléra à Paris où, pour la première fois, ce terrible fléau exerçait ses ravages.

Le docteur Caffe, ancien chef de clinique à l'Hôtel-Dieu de Paris, connut alors Guisard et, dans une remarquable notice nécrologique qu'il lui a consacrée, il rend, en ces termes, témoignage de son aptitude et de son dévouement. « Les croyances de cette époque admettaient toutes la conta- « gion; il exposait donc sa vie. J'étais alors interne à l'hopital « de la Pitié. Après avoir prodigué nos soins aux cholériques, « nous poursuivions avec opiniâtreté nos investigations dans « les cadavres de ceux qui au début succombaient en si grand « nombre. »

Tel fut Guisard au début de sa carrière, tel nous le retrouverons toute sa vie et au moment même où il fut frappé; bien que sa mort ne doive pas être attribuée, comme on l'avait généralement dit, à une angine maline, mais à un anthrax qui envahit le poumon, il n'en est pas moins vrai et il est à notre connaissance que huit jours auparavant il avait pratiqué sur une jeune fille une opération de trachéotomie, *in extremis*, et qu'au refus du père même de l'enfant, il avait eu l'imprudent et dangereux courage, pour sauver son opérée de sucer la plaie qu'il venait de faire. Que d'autres faits de ce

genre il nous faudrait mentionner dans l'existence du docteur Guisard. Doux et patient au chevet des malades, il leur inspirait dès l'abord une confiance illimitée. En écoutant sa parole persuasive, ils comprenaient qu'ils avaient affaire à un praticien habile, doué d'une grande conscience et capable de dévouement.

Fils de ses œuvres, connaissant le prix du temps, Guisard consacrait le peu de loisirs que lui laissait sa nombreuse clientelle, à recueillir des observations destinées à constituer plus tard d'importants travaux : ainsi, en 1849, il lut, devant l'Académie de médecine, un mémoire sur trois opérations de céphalotomie, dont deux sur des enfants vivants, et sur trois opérations césariennes abdominales. Le rapport auquel donna lieu cette communication fut rédigé par le docte oratorien, le célèbre accoucheur Capuron. Après avoir analysé avec soin ce mémoire qu'il trouve fort intéressant et digne des plus grands éloges, il déclare qu'on ne peut y méconnaître l'œuvre d'un adroit et habile chirurgien et d'un médecin instruit, sage et prudent.

Je ne fais que reproduire les conclusions du rapport qui furent adoptées par l'Académie. « Nous proposons le dépôt « de ce mémoire aux archives de l'Académie (ce mémoire « a été publié dans le tome XV, 1850, des Mémoires de « l'Académie de médecine), une lettre de remerciements à « l'auteur et son inscription au nombre des candidats pour « les places de correspondants. »

En 1855, il publia dans le 2me bulletin du tome II de nos Mémoires une notice pleine d'intérêt sur quelques essais d'éducation et de reproduction des sangsues dans le département de la Creuse. Il avait été mis sur la voie de ces études par l'illustre docteur Lallemand, de Montpellier, qui lui avait fait connaître les travaux de Moquin-Tandon sur les hirudinées.

Le docteur Guisard se proposait d'ajouter une série d'ob-

servations nouvelles à celles déjà consignées dans sa notice et de la faire suivre d'un traité qui devait avoir à la fois un caractère scientifique et pratique.

Guisard, par son intelligence d'élite, son cœur excellent et la droiture de son caractère, avait su se créer de nombreuses et solides amitiés parmi les illustrations de notre époque, ses relations amicales avec Richard, du Cantal, aujourd'hui vice-président de la Société d'acclimatation, lui avaient inspiré l'idée de créer, aux environs de notre ville, une succursale du jardin du bois de Boulogne, dont il aurait désiré voir donner la gestion aux professeurs de notre école normale. Dans les derniers jours de sa vie, il parlait beaucoup de ce projet qu'il espérait voir se réaliser un jour et produire d'utiles conséquences.

Son attachement aux intérêts de son pays, combiné avec son goût pour les études sérieuses imprimait un caractère élevé et digne à tous ses actes; ces tendances généreuses se manifestaient surtout dans le milieu sympathique de la famille et des amis, ou au sein de nos réunions fraternelles. Là il dépouillait la rudesse extérieure de ses formes qui, disait-il, avait eu pour heureux résultat d'éloigner les individualités vaines et futiles exerçant la flagornerie et le parasitisme. Il ne s'avouait pas à lui-même, mais il comprenait bien, quand ses amis le lui disaient, que ces manières peu conciliantes, cette parole brusque et saccadée, cette apparente apreté de caractère venaient de la lutte qu'il avait subie de bonne heure pour se créer une place dans la société. — Il avait été aux prises avec les difficultés de la vie et il les avait attaquées de front. Si beaucoup sont brisés dans cette épreuve, ceux qui en sortent vainqueurs deviennent presque toujours des hommes d'un mérite exceptionnel.

Doué comme il l'était, Guisard aurait pu arriver à une haute fortune; il céda cependant, comme tant d'autres de nos compatriotes, à cet amour fanatique du pays qui avait déjà détourné de leur véritable avenir des intelligences supérieures,

comme celles des Champesme, des Pailloux et autres qu'il ne convient pas de nommer, car ils sont encore vivants.

Est-ce un mal, après tout, que ces hommes d'un haut mérite et déjà grands à leur début, aient mieux aimé venir végéter dans les montagnes de la Creuse que d'exercer avec plus de profit et sur un plus digne théâtre les talents et le savoir qui leur avaient coûté tant de peines et de travaux. Ce ne peut être un mal que pour eux; mais à coup sûr c'est un grand bien pour leurs compatriotes, pour leurs amis auxquels ce noble sacrifice inspire le devoir de la reconnaissance. Ce devoir, il semblait que notre cité tout entière avait voulu le remplir en assistant aux funérailles du docteur Guisard, de ce courageux homme de bien, dont l'existence pourra longtemps encore servir de modèle aux enfants pauvres de notre pays.

ROUDAIRE (JOSEPH-FRANÇOIS).

Il me reste encore, Messieurs, à m'acquitter d'un pieux devoir de confraternité, en rappelant dans cette circonstance solennelle, la perte que vient de faire notre Compagnie en la personne de M. Joseph-François Roudaire, ancien conservateur de nos collections d'histoire naturelle et membre fondateur de la Société.

M. Roudaire s'était appliqué de bonne heure à l'étude des sciences naturelles et il lui demeura fidèle toute sa vie. Après avoir suivi, à Paris, les cours du Jardin des Plantes qui étaient alors professés par les Cuvier, les Geoffroy-Saint-Hilaire, les Duméril, il revint dans notre Creuse où il s'adonna d'abord exclusivement à la botanique.

Plus tard l'entomologie eût toutes ses prédilections; cela tint à une circonstance qu'il est bon de rappeler ici; les suites de la révolution de Pologne avaient conduit chez nous le fils d'un savant naturaliste bavarois, M. Ahrens, dont le nom appartient à l'histoire de la science; les relations amicales

de ce jeune homme, qui marchait sur les traces paternelles, avec M. Roudaire eurent pour résultat des études faites en commun, mais trop tôt interrompues, où la botanique fut subordonnée à l'entomologie.

C'est surtout au point de vue de cette branche spéciale de l'histoire naturelle, que notre ancien conservateur laisse un vide et une place à prendre dans nos rangs.

Dans ces dernières années, M. Roudaire, horticulteur distingué, avait pris l'initiative de quelques essais d'acclimatation végétale qui ne furent pas toujours suivis de succès, mais qui eurent du moins le mérite de diriger vers ce but l'attention de nos agriculteurs malheureusement encore dans les voies de la routine.

Telles furent les occupations intelligentes au milieu desquelles se passa la vie de notre confrère qu'il aurait à coup sûr mieux remplie si une santé toujours chancellante lui avait laissé davantage sa liberté d'esprit et d'action. Néanmoins, nous devons lui rendre cette justice, que malgré son état constant de maladie, depuis cinq années, il n'avait point cessé de prendre une part très-active à nos travaux ordinaires ; les volumineux catalogues d'histoire naturelle qu'il a dressés, témoigneront longtemps encore de son passage parmi nous et du zèle qu'il déploya lors de la réorganisation définitive de notre Musée.

Je n'ai pas voulu, Messieurs, donner à ces quelques paroles de souvenir, ni le ton, ni la forme d'un éloge ; nos modestes études ne méritent point cette pompe et ce luxe académiques. J'ai voulu seulement consacrer une fois de plus au milieu de nous la pratique de ces bons et honorables sentiments de confraternité, qui depuis vingt-huit ans sont de tradition dans notre Compagnie.

L'ABBÉ TEXIER.

Notre confrère, M. l'abbé Texier, que nous venons de per-

dre dans toute la force de l'âge et du talent, bien qu'il n'ait pas résidé parmi nous, mérite à tous égards nos regrets et une honorable place dans nos souvenirs.

Il a consacré la plus grande partie de sa vie à l'histoire et à l'étude des monuments de notre province.

Son *Essai historique et descriptif sur les émailleurs et les argentiers de Limoges* qui contient un précieux et riche inventaire des œuvres d'orfévrerie du moyen âge possédées par nos églises et nos couvents;

Son *Recueil d'inscriptions limousines et marchoises;*

Sa monographie du *Tombeau de Barthélemy de la Place, à Chénérailles (Creuse);* une suite d'intéressants articles parus dans le *Magasin pittoresque*, l'*Album de la Creuse*, etc., etc., lui constituent de sérieux titres à notre reconnaissance.

Lorsque la mort est venue brusquement interrompre ses travaux, il s'occupait avec activité d'un ouvrage publié sous les auspices de S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique : le *Dictionnaire géographique de la Marche et du Limousin.* Quelques pages seulement ont été imprimées; toutefois, si on en juge par les articles parus et entre autres par celui intitulé *Agriculture*, cet ouvrage eût été capital. Malheureusement l'auteur n'a laissé que les quarante-deux pages que nous connaissons et nulle note pour la suite : son livre a donc péri sans retour avec lui.

Ce n'est pas tout, notre confrère se proposait de prendre une part active à nos publications, ses précédents travaux lui ayant fait, par avance, conférer à bon droit le titre le plus élevé parmi nous; celui de Membre honoraire.

Je n'entrerai pas dans plus de détails sur cette laborieuse et noble existence; vous lirez tous, Messieurs, la notice nécrologique sur M. l'abbé Texier, signée par M. de Verneilh, son ami et son émule, et vous vous associerez par le cœur à cette expression plus complète et mieux sentie des regrets que cette mort cruelle et soudaine cause particulièrement à ceux qui s'intéressent à l'histoire et aux monuments des deux provinces de la Marche et du Limousin.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

Conseil d'administration.

MM.

De Cessac, *président*.

Masbrenier, *secrétaire*.

Bouchardon, *vice-secrétaire*.

Florand, *trésorier*.

Fillioux (Ant.), *conservateur*.

Monnet, *idem*.

Guillon, *administrateur*.

Dugenest, *idem*.

Négrier, *idem*.

Vincent, *idem*.

Membres honoraires.

MM.

Duméril (Aug.) ❋, professeur-administrateur au muséum d'histoire naturelle de Paris.

Florent-Prévost, aide-naturaliste au muséum d'histoire naturelle de Paris.

Orbigny (D') (Charles) ❋, aide-naturaliste au muséum d'histoire naturelle de Paris.

Salles ❋, ancien préfet de la Creuse.

Membres titulaires.

MM.

Bataillé, conseiller de préfecture, secrétaire général.

Bernard (Alexandre), avocat, adjoint.

Bouchardon, avocat.

Boutelas-Desmoulins, avoué.

Cessac (De), membre des sociétés géologique de France et linn. de Bordeaux et d'Angers, etc.

Chariere, notaire honoraire, à Ahun.

Constantin, négociant.
Cornudet, membre du Conseil général.
Coudert de la Villatte, juge.
Coudert de la Villatte, lieutenant au 2e bataillon de chasseurs à pied.
Cusinet, avoué, membre du Conseil d'arrondissement.
Delille ✱, avocat, maire, membre du Conseil général.
Desfosses-Lagravière, docteur en médecine, maire, membre du Conseil gén., à Boussac.
Ducros, conseiller de préfecture.
Dugenest père, propriétaire.
Dugenest, docteur en médecine.
Dumiral ✱, député au Corps législatif, membre du Conseil général.
Fayolle (Edmond), avocat.
Fayolle (Jules), étudiant.
Fillioux (Antoine), propriétaire.
Florand, pharmacien.
Frémonteil, avoué.
Gaillard, avocat.
Grosset, procureur impérial, à Aubusson.
Guillon, pharmacien.
Leyraud (Justin), propriétaire, juge suppléant.
Mallard, ingénieur des mines.
Marchand, pharmacien, à Boussac.
Martin de Lignac, propriétaire.
Masbrenier, architecte du département.
Migout, banquier.
Monnet, pharmacien.
Négrier, propriétaire.
Neuvecelle (L'abbé), inspecteur de l'académie.
Niveau, avoué, à Chambon.
Polier fils, notaire.
Pérathon (Cyprien), à Aubusson.
Robert, ingénieur des mines, à Ahun.
Rousselière (De la) (O ✱), préfet de la Creuse.

Sallandrouze de la Mornaix (O ❋), député au Corps législatif, membre du Conseil général.

Sineau, professeur de musique.

Simonnet, professeur à l'école normale.

Tandeau de Marsac (O ❋), maire, membre du Conseil général, à Marsac.

Vigier, notaire, à Vallière.

Vincent, docteur en médecine, à Guéret.

Membres correspondants.

MM.

Ardant, archiviste du département de la Haute-Vienne.

Bandy de Nalèches ❋, ancien inspecteur des établissements de bienfaisance.

Barailon (Victor).

Bertrand (Paul) ❋, docteur en médecine, à Châteauroux.

Bussière, docteur en médecine, à Châtelus.

Cessac (De), prêtre, à Bénévent.

Chaussat, docteur en médecine, à Aubusson.

Cohendy, archiviste du département du Puy-de-Dôme.

Conchon, ancien notaire, à Chénérailles.

Delesgues, ancien notaire, à Dun.

Deprié, juge de paix, à Crapone (Haute-Loire.)

Detrois, conducteur en congé, attaché au chemin de fer lombardo-vénitien, à Bologne (Italie).

Dissandes de Montlevade, ingénieur des mines à Montlevade, province des Mines (Brésil).

Dumont, proprétaire, à Châtelus.

Faure de Fournoux ❋, juge de paix, à Chénérailles.

Fayolle, docteur en médecine, à Dun.

Fesneau (Yves), à la Souterraine.

Fillioux, pharmacien, à Arcachon (Gironde).

Florand, vétérinaire, à Clermont-Ferrand.

Gallard, médecin de l'hospice des incurables, à Paris.

Giry, ancien notaire.

Grellet ❋, chef de bureau au ministère de la justice.

Jorrand, notaire, à Ahun.
Lamberty (De).
Lambourg, émailleur, à Saumur.
Laurent jeune, à Bourganeuf.
Legrip, pharmacien, à Chambon.
Loriol (Alexis), à Saint-Vaury.
Maillard (Maxime), à Paris.
Martignon, ancien vérificateur de l'enregistrement, à Jarnages.
Mauduyt, conservateur du musée de Poitiers.
Mercier-Genitoux, notaire, à Argenton.
Mestro (C ✵), directeur au ministère de la marine.
Midre-Saint-Sulpice, percepteur, à Ahun.
Monneyrat, curé, à Chambon.
Montaudon-Bara ✵, docteur en médecine, à la Souterraine.
Montaudon (C ✵), général de brigade.
Niveau (Annet), pharmacien, à Paris.
Parelon-Sauzet, à Bénévent.
Pérard, à Évaux.
Perquin de Gembloux, à Bourges.
Petit (Marc), médecin en chef à l'hospice général de Nantes.
Pigné du Cloux, propriétaire, à la Souterraine.
Poissonnier, principal de collége.
Rouyère de Larochette, à Ladapeyre.
Roy-Pierrepitte (L'abbé), à Bellegarde.
Saincthorent (De) père, à la Cellette.
Saussaye (De la) (O ✵), membre de l'institut, recteur à Lyon.
Séguy de Beaumont, proprétaire, à Beaumont.
Tamisier (Léonard), propriétaire, à Fransèches.
Tripier, docteur en médecine, à Évaux.

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGE.
Introduction	1
Observations météorologiques	9
Accidents divers causés par la foudre	12
Note sur les travaux du laboratoire de chimie de Guéret.	15
Découvertes faites dans la Marche (1858)	26
Etude sur les voies gallo-romaines du Limousin et de la Marche	36
Le cardinal de la Chapelle-Taillefer, son tombeau et le chapitre qu'il a fondé	63
Vita beati Gaufredi	75
Vie de saint Geoffroi. — (Introduction)	121
Note sur un filon d'étain oxydé, etc	161
Esquisse géologique du département de la Creuse	168
Découvertes faites dans la Marche (1859)	188
Breith (ville peinte). — Tumulus de Bridiers, etc	201
Les donjons de la Marche	218
Liste des châteaux de la Marche avant 1789	230
Les manufactures de tapis d'Aubusson	262
Concessions houillères, etc	265
Catalogue des plantes vasculaires de la Creuse	283
Fragments archéologiques	322
Etudes archéologiques, etc	333
Guéret dans les temps anciens et au moyen âge	347
Quelques études sur le patois de la Creuse	356
Note historique sur les mines de Bosmoreau	395
Catalogue des plantes vasculaires de la Creuse (suite)	401
Découvertes faites dans la Marche (1861, 1862)	452
Tapis sarrazinois et monnaies flamandes à Aubusson	474
Fragments archéologiques (suite)	481
Les manufactures de tapis d'Aubusson (suite)	493
Nécrologie	496
Liste des membres de la Société	504

TABLE ANALYTIQUE

SPÉCIALE AUX TRAVAUX D'ARCHÉOLOGIE

CONTENUS DANS CE VOLUME.

	PAGE.
A.	
Abd-el-Rahman	475
Acitodunum	49
Agedunum	200
Ahun	354-483
Album de la Creuse	476
Ambazac	45
Antonins	463
Apollon	468
Aquitani	190
Ardant (Maurice)	32-194
Arènes	49
Arès (pointes de flèche)	189
Arfeuille	230
Arras (tapis)	475
Arvernes	373-466
Aubepeyre	231
Aubusson (monnaies)	475
Aucapitaine (Henri)	474
Auguste	37-196
Augustoritum	43
Auzances	51
Azat-Châtenet (trésor)	34
Aymar II	137
B.	
Baluze	68
Barailon	34-28-452
Barde (La) (tumulus)	322-481
Barthon (Jean)	350
Basse lisse	476
Baudry (puits funéraires)	485
Beaumesnil	68
Beauvais	232
Bélénus	468
Bellegarde	459
Belley (l'abbé)	48
Bénévent (dolmen)	335
Beni-Hassan	476
Benoît (Maldamnat)	49
Bergier	468
Bige	466
Boislamy	232
Boniface VIII	64
Boueix	457
Bourbon	477
Boussac	233
Bozon-le-Vieux	53
Breth (trésor)	31-336-209-463
Bridiers (tumulus)	213
Brongniart	30
Brunehaut	49
Bruxelles (tapis)	475
Bussière (hache)	28
C.	
Cancalon	454
Canevas	474
Cellette (La)	239
Caylus	61
Cars (Les)	44
Chalard (Le) (châsse)	147
Châlus	44
Chambon	454
Chamborant	234
Champagnac	234

	PAGE.
Champagnat	452
Chanteau	463
Charles VI	474
Charles-le-Bel	34
Charriere	30
Châtain	234
Châteaubrun	235
Châtelus	235
Chaussat	456
Chaze (La)	240
Chemins ferrés	36
Chénérailles (denier)	33-325
Cheval (revers au)	465
Chez-Mafran	459
Chezotte (La)	240
Chramme	456
Chorllon	351
Cippes	463-327
Clément V	63
Col (D.)	123
Colonne itinéraire	462
Compreignac	235
Cornuau	56
Courtine (La)	455
Croissants	468
Crozant	236
Curator	37
Curvifines	44

D.

D'Anville	49
De Beaufort	28-204
De la Saussaye	453
Deniers	470
Derode	333
Detrois	29
D'Hozier	352
Diane	467
Duchalais	467
Du Mons (Joseph)	493
Dun	237
Dunes	190
Du Pont (Pierre)	475
Duratius	42
Duroux	55
Dutreix	62

E.

Edit (de Tonnerre)	474
Estiennot (D.)	124
Etain (mine)	453
Etang de la Toueille	461
Etansanne	237
Eudes	34
Evaunum (Evaux)	456

F.

Fayolle (souterrain)	29
Feits	55
Feuillade (La)	241
Finès	55
Flayat	237
Flandres (tapis)	476
Florus	190
Fournaud	237
Fournioux (l'abbé)	28
Franc-Alleu	32
Fragments archéologiques	481
Frédegaire	456

G.

Gallo-romains (débris)	325
Gartempe	237
Gaufridus (sanctus)	75
Gaule	467
Gauloises (médailles)	465
Geoffroy de Vigeois	48
Georges-Nigremont (Saint-)	456
Glane	324
Gobelins	474
Goussaud (Saint-)	47

	PAGE.
Grand-Bourg (camp)	329
Grand-Murat (urnes)	461
Grand-Murat	354
Grandsagne	237
Grégoire de Tours	456
Grellet-Dumazeau	49
Guéret (plan)	347
H.	
Haches de pierre	456
Hache en fer	462
Hainaut (Marie de)	480
Harengs (bataille des)	355
Hautefaye	238
Hécate	467
Hugues XIII	477
Huviers (Les) (urne)	191
I.	
Idiôme marchois	357
Imitations (monnaies)	470
Inscriptions	462-463
Inventaire sous Charles VI.	474
Itinéraire (colonne)	462
Itinéraire (d'Antonin)	40
J.	
Jacobs (Alfred)	463
Janaillat	337
Jarnages	328
Jean-le-Bon	34
Jorrand	463
Joullietton	454
Jouilhac	238
Justinianus	198
K.	
Kirman (royaume de)	475
L.	
Labussière (anneau)	30
Lacordaire	474
Lambert	468
Lebrun	135
Lecler (Félix)	476
Le Jumeau (Pierre)	475
Lenoir (Alexandre)	452
Lenormant	32-196-467
Leuca	42
Louis de Bourbon	477
Louis-le-Débonnoire	47
M.	
Maingonnat	457
Magnac-l'Etranges	250
Mainsac	251
Malval	251
Marche (comtes de la)	478
Marco-Polo	475
Marmot (pierre du)	364
Mauduyt	31
Médailles (Creuse)	343
— ganloises	464
Médard (Saint-)	452
Mercure	467
Mérovingiens	456
Milliaire	40
Mithra	468
Montaudon-Bara	464
Montebras (mine)	161
Monteil-au-Vicomte (Le)	247
Moreil (Saint-) (urne)	461
Mortemart	253
Moulins	474
Mourioux (dolmen)	323
Moutier-d'Ahun	462
N.	
Naillat (pierre levée)	342
Naillac (scel de Jehan de)	354
Néoux	54
Néron	197
Nicolas IV	86

PAGE.

Nigermons............... 456
Noms voyers............. 60

O.

Odouze (mont)........... 456
Olby.................... 55
Orléans (siége d')......... 355

P.

Parenteau (puits funéraires) 487
Penicaud................ 68
Perseix.................. 454
Peyra-Maure............. 454
Peyroux-Château (cippe)... 327
Peyrusse................. 254
Pierre-le-Bost (Saint-)..... 454
Pionnat (monnaies)....... 199
Pionsat (trésor)........... 32-464
Podium................. 48
Postume................. 33
Pourioux................ 45
Puy-de-Gaudy........... 52
Puy-de-Grandcher....... 458
Puyguillon............... 255
Puy-de-Jouer............ 47
Puy-Malsignat........... 457
Puy-de-Merc............ 457

Q.

Question philologique..... 457
Quicherat (Jules)......... 355-485
Quinipilly............... 366

R.

Rateau.................. 255
Ratiastum............... 43
Razés................... 255
Ribandelle.............. 48
Ritum.................. 42
Robert VII.............. 478
Rochon de Chabannes.... 353
Roger le Fort........... 63

PAGE.

Rouberol................ 472
Roujoux (trésor)......... 33
Roy-Pierrefitte........... 459

S.

Sabasias................ 469
Sannejouhand............ 462
Sarrazinois (tapis)........ 475
Savonnerie (La).......... 475
Sazeyrat................. 258
Scean d'Ahun............ 200
Sébastien (Don).......... 199
Sedulix................. 42
Seigneuries (Marche)..... 261
Seilloux (médailles)....... 193
Sépultures cinéraires...... 461
Sermur.................. 55
Soumans (grottes)........ 28
Souterraine (La)......... 202
Statères................. 464
Statues en granit......... 459
Stromatourgie........... 475
Syrius.................. 469

T.

Tacite.................. 190
Taureau cornupète...... 468
Templiers............... 66
Tetricus................ 198
Thauron................ 51
Theuth.................. 467
Thierry (Amédée)........ 28
Thouron................ 258
Toulx-Sainte-Croix....... 28
Toull (médaille).......... 454
Tours (Las)............. 44
Trois-et-Demi (urnes)..... 333
Tumulus................. 463-481

U.

Urbain II............... 129

	PAGE.
Urnes de verre	461
d'argile	194

V. W.

Vallières (tombeaux)	490
Vaulry	259
Vercingétorix	467
Verdalle	259
Verus Lucius	198
Viales	37
Victor (Saint-) (hache)	28
Victurnien (Saint-)	198
Villebaton	259
Villedary (grottes)	26
Villeneuve (La)	244
Vincent (docteur)	356-394
Voies militaires	39
romaines	58
Waast (saint)	44
Walckenaër	61
Waractum	347
Wartempia	349

Z.

Zodiaque	468

ERRATA.

Addition à la page 265 :

Le résumé des travaux statistiques de l'administration des mines, en 1838, renferme un aperçu historique sur la production et la consommation des combustibles minéraux, en France, depuis le XVIe siècle. Or, il paraîtrait, page 14, que « plusieurs « documents, publiés dans la première moitié du XVIIe siècle, « firent connaître à la France des ressources généralement igno- « rées et signalèrent l'existence de charbon de terre aux environs « du Vigan, d'Alais, de Saint-Gervais, de Roujan, de la Cau- « nette, d'*Ahun*, etc. »

Mais ces faits ne se seraient passés qu'au XVIIIe, et non de 1600 à 1650, d'après cette observation de la page 23.

« Dès cette époque (1700), la houille est activement exploitée « dans les bassins de la Loire et de Brassac.......... Quelques « exploitations sont, en outre, ouvertes dans les bassins d'Alais, « de Roujan, de Saint-Gervais, d'Aix, de la Caunette, de Ségure, « d'Aubuis, d'*Ahun*, de la Basse-Loire et de Deeize. »

Dans tous les cas, cela placerait encore la première extraction de la houille dans le département de la Creuse près d'un siècle plus tôt qu'on ne le pensait d'après la date des premières concessions établies dans le bassin d'Ahun.

J'en ai publié le texte dans ce volume, en 1861, tout en déclarant, page 266, *qu'il ne faudrait pas en conclure que ces gîtes houillers n'étaient connus ni exploités bien avant la fin du XVIIIe siècle*. Et c'est la même remarque que l'auteur anonyme du travail officiel ci-dessus avait faite ainsi, page 16 :

« En 1780, on accorda à une compagnie d'ouvriers le privi- « lége exclusif d'exploiter le bassin d'Ahun, dont la découverte « remonte à une époque assez reculée. »

Page 358, ligne 3, lo fourtun*a*, lisez, lo fourtun*o*.

Page 365, ligne 2, faces postérieures et latérales, lisez, faces *postérieure* et latérales. (Ce mot postérieure doit être au singulier.)

Page 368, lignes 3 et 4, dès les premiers siècles de notre ère, lisez, dès *le premier siècle*, etc.

Page 371, ligne 13, avec certains caractères que l'on distingue, lisez, avec certains caractères *qui l'en distinguent.*

Page 371, dernière ligne, autorisé, lisez, *autorisés.*

Page 373, ligne 4, leurs lignes, lisez, leurs *ligues.*

Page 373, lignes 32 et 33, des deux montagnes, lisez, *de deux montagnes*

Page 377, ligne 22, de Valais, lisez, *de Valois.*

Page 385, ligne 3, noms de ville, lisez, noms de *villes.*

Page 386, ligne 14, mettere, lisez, *metere.*

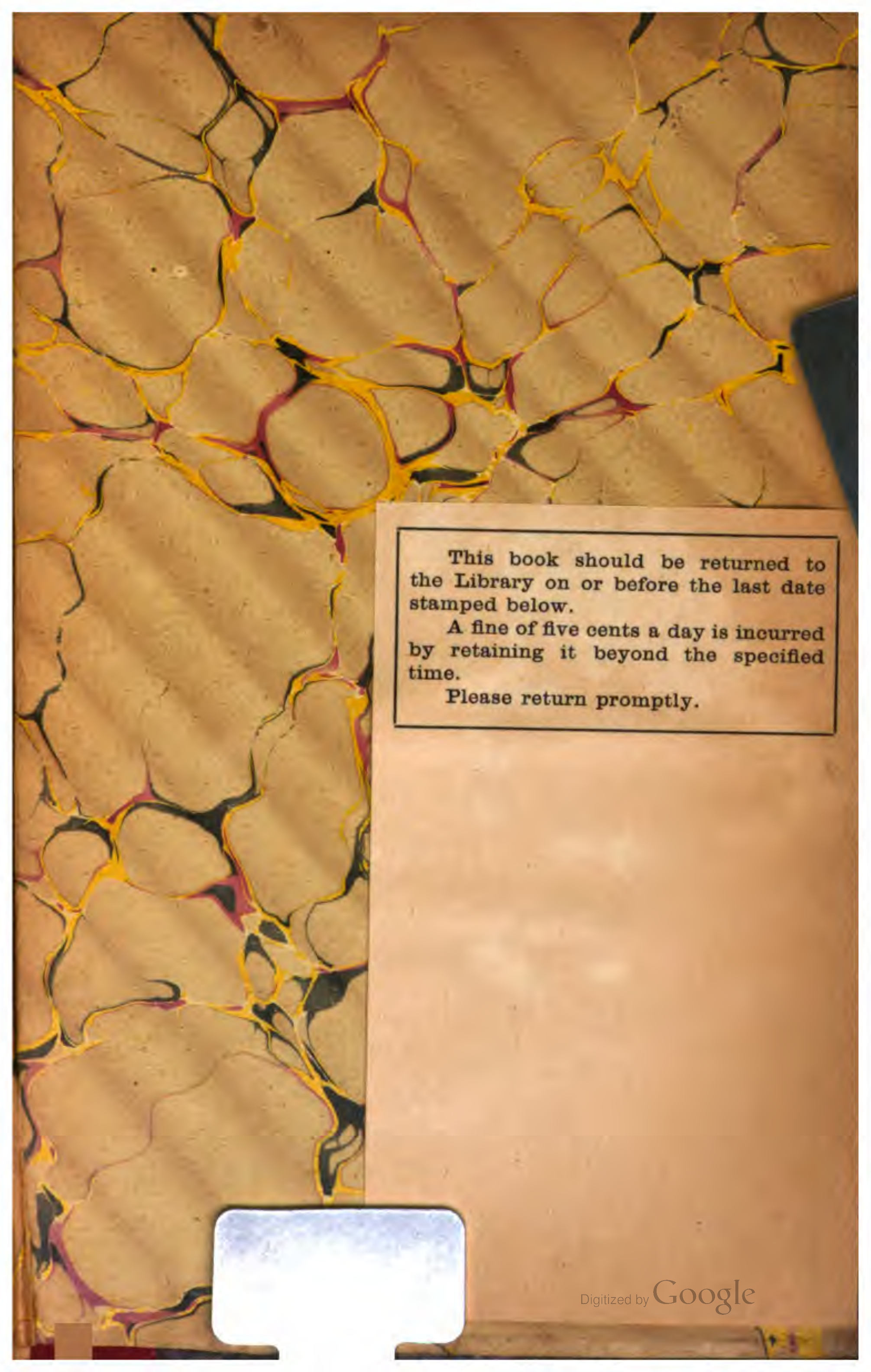
Page 389, ligne 25, après qu'il est possible, au lieu de (,) mettez (;)

Page 391, ligne 25, après France, au lieu de (,) mettez (;)

Page 391, ligne 31, autorisé, lisez, *autorisés.*








Widener Library
3 2044 100 897 073